

Avec les Nuls, tout devient facile !

UN PAYS AUQUEL JE N'AI JAMAIS RIEN COMPRIS

MOI NON PLUS

L'Histoire de la Belgique

POUR LES NULS



- L'histoire de la Belgique des origines à nos jours
- Les symboles de la Belgique
- Les personnalités belges
- Les sites à visiter en Belgique

Fred Stevens

Professeur à l'Université catholique de Leuven

Axel Tixhon

Professeur aux facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur

Illustrations de Pierre Kroll

L'Histoire de la Belgique

POUR LES NULS



Fred Stevens et Axel Tixhon

Illustrations de Pierre Kroll



L'Histoire de la Belgique pour les Nuls

60, rue Mazarine
75006 Paris – France
Tél. 01 45 49 60 00
Fax 01 45 49 60 01
Courriel : firstinfo@efirst.com
Internet : www.pourlesnuls.fr

ISBN : 9782754014823
Dépôt légal : 4e trimestre 2010
ISBN Numérique: 9782754034005

Ouvrage dirigé par Benjamin Arranger
Secrétariat d'édition : Capucine Panissal
Correction : Christine Cameau
Index : Emmanuelle Mary
Carte : De Visu
Mise en page et couverture : ReskatoЯ
Fabrication : Antoine Paolucci
Production : Emmanuelle Clément

À propos des auteurs

Fred Stevens (né en 1953), juriste et historien, est professeur à la faculté de droit de l'Université catholique de Leuven. Il a été avocat au barreau d'Anvers (1982-1993), professeur invité à l'université de Paris V – René-Descartes (1995), à l'université d'Orléans (1996) et chargé de cours invité à l'Université catholique de Louvain (1998-2004). Ses recherches actuelles portent sur l'histoire régionale de la Campine, l'histoire du notariat et l'influence des Lumières et de la Révolution française sur le droit et l'histoire de la justice aux XIX[e] et XX[e] siècles.

Ses principales publications sont : *Revolutie en notariaat. 1794-1814* [Révolution et Notariat] (Assen/Louvain, Van Gorcum/Universitaire Pers Leuven, 1994) ; *Le Notariat en Belgique du Moyen Âge à nos jours* (en collaboration avec Cl. Bruneel et Ph. Godding, Bruxelles, Crédit communal, 1998) ; *Scripta ferunt annos. Tweehonderd jaar notariaat Dierckx in Turnhout. 1802-2002* [Deux cents ans de notariat Dierckx à Turnhout] (Turnhout, Brepols, 2002) et *La Loi de ventôse contenant organisation du notariat et sa genèse* (Bruxelles, Bruylant, 2004). Il a participé à la série *Beslissende momenten uit onze geschiedenis. De 25 dagen van Vlaanderen* [Des moments décisifs de notre histoire. Les 25 jours de la Flandre] (Zwolle, Waanders Uitgevers, 2004-2006) et a collaboré actuellement à la série *De kleine geschiedenis van de Kempen in 20 dagen* [La Petite Histoire de la Campine en 20 jours] (Zwolle, Waanders Uitgevers, 2007-2009).

Axel Tixhon (né en 1972), historien, est professeur aux facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur et directeur du département d'histoire. Il a été chargé de cours invité aux facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles (2002) et à l'Université catholique de Louvain (2002-2004). Ses recherches actuelles portent sur l'histoire du système judiciaire à l'époque contemporaine, de l'occupation allemande durant la Première Guerre mondiale et sur l'exploitation de la documentation audiovisuelle.

Ses principales publications sont : *Les Praticiens du droit du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Approches prosopographiques (Belgique, Canada, France, Italie, Prusse)* (en collaboration avec Vincent Bernaudeau, Jean-Pierre Nandrin, Bénédicte Rochet et Xavier Rousseaux, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008) et différentes contributions dans des revues d'histoire et de droit. Il a participé à la série *Dossiers Actualquarto* (Averbode, éditions Averbode, 2005-2006).

Sommaire

Introduction

« Alors, en Belgique, comment ça va ? », « C'est toujours la bagarre entre Flamands et Wallons ? », « Et, à Bruxelles, avec tous ces eurocrates, ça doit être l'horreur ? »… Le « cas » belge est toujours sympathiquement évoqué par les voisins. Ces questions laissent souvent perplexe l'interlocuteur belge qui peine à trouver lui-même des explications. Les plus courageux se lancent dans des propos qui, à leur tour, suscitent vite de nouvelles questions plus difficiles encore. Un pays surréaliste ? Peut-être. Mais, en tout cas, un pays qui semble bien compliqué.

D'où viennent ces Belges dont Jules César a dit qu'ils étaient « les plus braves de ces trois peuples [de la Gaule] » ? Que se cache derrière cette déclaration si souvent répétée par les historiens belges depuis des siècles ? Qui sont ces Romains qui ont laissé tant de traces dans les riches campagnes situées aux confins de l'Empire ?

Savez-vous que les ancêtres de Clovis et Charlemagne, les plus illustres personnages du haut Moyen Âge occidental, proviennent de ces territoires situés le long des vallées de la Meuse et du Rhin ? L'origine des grandes villes belges (Bruges, Gand, Bruxelles, Mons, Liège, Anvers…), inconnues durant l'époque romaine, remonte à cette période troublée et mystérieuse.

Qui est ce Godefroid de Bouillon qui conduit la première croisade et s'empare de Jérusalem en 1099 ? Comment ce seigneur régnant sur un minuscule territoire d'Ardenne est-il parti à la conquête du royaume le plus prestigieux de l'époque ? Quels bénéfices vont en tirer les contrées belges, où rentrent les croisés avec leur récolte de saintes reliques ?

Quelle est la signification de la victoire, le 11 juillet 1302, de la Flandre, fief du roi de France, contre la chevalerie française de Philippe le Bel lors de la bataille des Éperons d'or à Courtrai ? Pourquoi le 11 juillet est-il devenu le jour de la fête de la Communauté flamande ?

Comment la dynastie des ducs de Bourgogne se taille-t-elle, au centre de l'Europe, un royaume riche et peuplé ? Ce territoire semble susciter toutes les convoitises tant les richesses s'y amassent et les artistes s'y montrent novateurs. Quel contexte favorise le triomphe de ces « primitifs flamands » ? En 1500, c'est à Gand que naît Charles Quint, qui deviendra le maître d'un empire sur lequel « le soleil ne se couche jamais » ! Déchiré par les guerres de Religion, les Pays-Bas sont scindés après la chute d'Anvers en 1585. La république rebelle des Pays-Bas entre-t-elle dès lors vraiment dans son « siècle d'or » et le Sud dans son « siècle de malheur » ?

Dévastées par les guerres et les conquêtes de Louis XIV, comment les « provinces belgiques » deviennent-elles terres d'innovations économiques au XVIIIe siècle ? Pour quelle raison les départements de la ci-devant Belgique sont-ils incorporés à la République française ? Pourquoi le royaume des Pays-Bas, « l'amalgame le plus parfait », créé en 1815, aboutit-il à la création d'un nouvel État : la Belgique ? Comment comprendre le triomphe industriel de ce royaume créé accidentellement en 1830 ? Comment son roi parvient-il à mettre la main sur le plus riche territoire du continent africain, le mystérieux Congo, en 1885 ?

Pourquoi la neutralité belge, respectée depuis 1831, est-elle si facilement violée en 1914 et 1940 ? Pourquoi le siège de l'Otan quitte-t-il la capitale française en 1966 pour s'installer à Bruxelles ? Pourquoi Bruxelles devient-elle la capitale de l'Union européenne ?

Pourquoi encore la naissance d'un État indépendant, appelé « Belgique » en 1830, n'allait pas nécessairement de soi ? Et pourquoi l'évolution de cet État unitaire – avec sa devise « L'union fait la force » – vers un État fédéral et l'opposition entre les deux communautés linguistiques posent-elles aujourd'hui la question de l'essence même de la Belgique ?

À propos de ce livre

Au fil des pages de ce livre, vous trouverez les réponses – parfois inattendues – à ces questions. L'histoire de la Belgique proposée ici n'est pas celle d'un État, encore moins d'une nation ou d'une identité. Elle s'éloigne en cela d'une historiographie traditionnelle qui maintient une vision historiciste du passé.

Pendant des siècles, les historiens belges ont scruté le passé à la recherche d'événements, de personnalités, de traces qui leur apparaissaient comme fondements d'une Belgique qui ressemblait à celle qu'ils vivaient ou, plus souvent, dont ils rêvaient : une Belgique unie, émancipée ou loyale, innovante ou conservatrice, catholique ou libérale, toujours industrieuse, jamais soumise…

Le processus de fédéralisation de l'État au XXe siècle a un peu bouleversé les perspectives, sans pour autant renouveler la vision de l'histoire. Les historiens flamands et wallons ont largement mis en cause l'interprétation belgiciste tout en développant une historiographie de leur nouvelle nation : Flandre et Wallonie. Ainsi, les historiens contemporains restent très largement prisonniers de leur siècle, qui a vu la régionalisation. Et l'on constate le même phénomène avec l'approche actuelle de l'histoire de l'Europe. L'histoire n'est pas neutre.

Notre perspective n'est pas le résultat d'un compromis entre historiens issus de chacun des côtés de la frontière linguistique (c'est une originalité, dans notre pays !). Elle est le fruit d'une vision commune de l'histoire, ancrée dans la pratique de l'enseignement universitaire, et surtout dans la recherche historique appliquée aux terroirs locaux.

L'objet de cette histoire n'est donc pas un État, un peuple, une nation, mais un territoire dont les limites sont globalement aujourd'hui celles de la Belgique. Ce territoire a connu de multiples aléas depuis le début de l'ère chrétienne. La situation politique, économique et culturelle actuelle en est le résultat temporaire. L'histoire nous apprend qu'il n'en est absolument pas le produit logique et encore moins la conclusion définitive…

Les conventions utilisées dans ce livre

La Belgique est un État indépendant depuis 1830. Le terme apparaît, néanmoins, très tôt dans l'histoire européenne. Sous la plume de Jules César, ce vocable permet de désigner le territoire habité par des peuplades qualifiées de « belges ». Celles-ci se distinguent de leurs voisins germains et des autres Gaulois. Lors de l'organisation administrative de l'empire, la Belgique apparaît comme une subdivision de la Gaule. Sa capitale est installée à Reims et ses frontières dépassent largement celles de l'actuel royaume de Belgique. Après l'effondrement de la domination romaine, le terme tombe en désuétude.

Avec la Renaissance et la mode des appellations latines, la *Belgica* réapparaît dans les ouvrages et sur les cartes topographiques. Son succès est, en outre, motivé par la construction d'un État bourguignon, unifiant les différentes principautés qui avaient arraché leur autonomie aux Xᵉ et XIᵉ siècles. Le terme *Belgica* se présente comme un synonyme des Pays-Bas regroupant les Dix-Sept Provinces, situées depuis la Frise jusqu'au Luxembourg, c'est-à-dire l'actuel Benelux.

Durant tout l'Ancien Régime, l'usage des deux termes « Belgique » et « Pays-Bas » coexiste. Leur adéquation avec un territoire est néanmoins assez floue. Il s'agit tantôt des anciens territoires bourguignons, tantôt des Pays-Bas restés sous domination habsbourgeoise, tantôt même d'un ensemble géographique intégrant également la principauté de Liège.

Aussi, nous avons décidé de limiter notre étude à l'actuel territoire de la Belgique tel qu'il a été défini par le Traité des vingt-quatre articles de 1831, complété par le traité de Versailles qui octroyait les cantons d'Eupen et Malmédy au royaume de Belgique, à la suite de la défaite allemande de novembre 1918.

Comment ce livre est organisé

L'ouvrage est divisé en huit parties selon un mode relativement classique. Six parties chronologiques se succèdent, une partie consacrée aux « gloires » belges (symboles, personnalités, lieux à visiter) et une autre aux annexes clôturent la publication. Tout découpage périodique est sujet à la critique et à une lecture plutôt personnalisée de l'histoire.

La première partie commence dès la préhistoire. Ce choix s'explique par la qualité des découvertes archéologiques réalisées sur le territoire belge, en particulier durant ces dernières années. Il se comprend aussi quand on conçoit que notre perspective est d'étudier un territoire et non un pays. Elle comprend quatre chapitres, qui nous font voyager des premiers hommes à l'essor des principautés au Moyen Âge.

La deuxième partie évoque la période moderne, depuis l'unification bourguignonne jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. La troisième partie est consacrée à la période troublée mais capitale des révolutions. Elle englobe les révolutions brabançonne, liégeoise, française et belge de 1789 à 1830. La quatrième partie entreprend l'étude de l'État belge, de sa naissance à la fin de la Première Guerre mondiale. Elle nous rappelle l'époque d'un État libéral bourgeois. La partie suivante s'ouvre avec l'armistice de novembre 1918 et couvre la période qui englobe le déroulement de la Question royale jusqu'en 1950. Enfin, la sixième partie décrit l'évolution de la Belgique durant les cinquante dernières années.

La septième partie est la fameuse « partie des Dix » commune à tous les ouvrages de la collection « Pour les Nuls ». La huitième et dernière partie est consacrée aux annexes pour aller plus loin.

Première partie : Des origines aux principautés (jusqu'à 1384)

Sur l'actuel territoire belge, l'homme apparaît vers 300 000 ans av. J.-C. D'importantes découvertes archéologiques ont été faites, dès le XIXe siècle, dans les grottes qui creusent le bassin mosan. D'autres traces spectaculaires, comme les mines de silex de Spiennes ou les mégalithes de Wéris, révèlent une occupation très ancienne de cet espace. C'est Jules César qui fait réellement entrer la « Belgique » dans l'histoire. Il attribue aux peuples belges un territoire aux limites septentrionales des terres conquises par Rome au Ier siècle av. J.-C. Confrontées aux pénétrations germaniques dès le IIe siècle de notre ère, ces contrées frontalières deviennent le foyer de la conquête franque à partir de Clovis et de son père Childéric. Le chapitre 2 explique l'évolution complexe du territoire, depuis Clovis jusqu'à Charlemagne, dont la famille est issue de la région mosane.

Après le traité de Verdun (843), le royaume de Lotharingie est créé (chapitre 3). Il englobe en partie la Belgique actuelle tandis que la Flandre est intégrée dans le royaume de France. Il est ensuite absorbé par l'Empire germanique, qui tente de s'opposer au processus d'émancipation des comtes qui s'y taillent de solides possessions. En vain ! À partir du Xe siècle, des principautés indépendantes voient le jour et rivalisent entre elles pour accroître leur territoire (chapitre 4). Cette partie s'attarde plus particulièrement sur l'évolution du comté de Flandre, du duché de Brabant, du comté de Hainaut et de la principauté de Liège durant le Moyen Âge.

Deuxième partie : Du rêve bourguignon au rêve joséphiste (1384-1780)

À partir du XIVe siècle, la branche cadette de la famille royale française se constitue un territoire étendu au départ de ses possessions bourguignonnes. Une habile politique matrimoniale ainsi qu'une puissance militaire considérable permettent la réunion progressive des diverses principautés des « États de par-deçà » (chapitre 5).

L'ambition de Charles le Téméraire se brise, néanmoins, en 1477. Sa mort au combat laisse les « Pays-Bas bourguignons » à sa fille Marie, qui épouse Maximilen d'Autriche. Son petit-fils, le futur Charles Quint, en hérite, avant de devenir roi d'Espagne, archiduc d'Autriche, roi de Sicile et de Naples ainsi qu'empereur du Saint-Empire germanique.

Durant la première moitié du XVIe siècle, les « Pays-Bas » connaissent un extraordinaire essor économique, symbolisé par l'âge d'or d'Anvers (chapitre 6). Cependant, l'intransigeance religieuse et politique du fils de Charles Quint, le roi d'Espagne Philippe II conduit les grands aristocrates des Pays-Bas à la révolte (chapitre 7). L'ensemble du territoire est alors soumis aux passages des troupes et à la violence des guerres de Religion. Ces conflits débouchent sur la scission des principautés du Nord. Les Provinces-Unies s'émancipent de la souveraineté espagnole. Suivant la plus riche d'entre elles, la Hollande, elles connaissent un formidable âge d'or au XVIIe siècle. Durant celui-ci, les principautés du Sud sont maintenues dans le giron espagnol. Les « Pays-Bas espagnols » subissent alors la convoitise de son puissant voisin français (chapitre 8). Durant le dernier tiers du Grand Siècle, Louis XIV en grignote de belles parts tandis que les autres États européens en font leur champs de bataille. L'Espagne, exsangue, laisse finalement ses « Pays-Bas » à la dynastie habsbourgeoise d'Autriche, au début du XVIIIe siècle.

Troisième partie : Une période de rupture (1780-1830)

Sous la domination autrichienne, les Pays-Bas connaissent une longue période de paix, seulement perturbée au milieu du XVIIIe siècle. Ils bénéficient également d'une forte croissance démographique et d'un important développement économique. Cependant, les structures politiques et sociales restent figées sur le modèle médiéval, tant dans les territoires soumis à l'autorité autrichienne que dans la principauté de Liège. Dans les premiers, l'empereur Joseph II introduit d'importantes réformes modernisatrices à partir des années 1780 (chapitre 9). Elles rencontrent l'opposition puis la résistance des élites traditionnelles. En 1789, une révolution éclate contre l'autoritarisme de Joseph II. Elle aboutit à la proclamation de l'éphémère République des États belgiques unis. Dans la principauté de Liège, ce sont des groupes progressistes qui renversent leur prince-évêque (chapitre 10).

À la fin de l'année 1790, les souverains parviennent, néanmoins, à se rétablir sur leur trône. Après cinq années de guerres continuelles, l'ensemble de l'actuel territoire belge est réuni à la République française. Il va naturellement connaître l'application des grandes réformes administratives, politiques, sociales, économiques, religieuses et judiciaires réalisées à cette époque par les régimes républicain et napoléonien (chapitre 11).

Après la défaite définitive de Napoléon sur le sol belge, à Waterloo en 1815, les « départements réunis » ne sont pas rendus à l'Autriche. Ils sont attribués à Guillaume d'Orange, qui devient le souverain des Pays-Bas, réunifiant ainsi les anciens territoires bourguignons « de par-deçà ». Le roi tente de réussir l'amalgame entre les différentes populations de ses possessions en développant l'industrie et l'instruction nationales (chapitre 12). Il échoue néanmoins, face aux insatisfactions manifestées, dans les provinces belges, par une partie de l'élite bourgeoise et par la puissante Église catholique. La révolution belge éclate quelques semaines après les journées révolutionnaires de Juillet 1830 à Paris. Les combats de septembre révèlent la maladresse de Guillaume et conduisent à la proclamation de l'indépendance belge en octobre 1830.

Quatrième partie : L'État libéral bourgeois (1830-1918)

Le nouvel État se dote rapidement d'une Constitution qui défend un programme théoriquement très libéral. L'essentiel du pouvoir est, néanmoins, toujours aux mains des classes sociales possédantes. Les pouvoirs royaux sont limités, mais, dans les faits, Léopold Ier a une forte influence sur le monde politique et économique belge, certainement

jusqu'au milieu du XIXe siècle (chapitre 13). Très vite, l'opposition politique se cristallise sur la question de la place de l'Église catholique au sein de la société belge. Cette question conduit à la naissance d'un parti libéral, qui se maintient le plus fréquemment au pouvoir entre 1848 et 1884 tandis que les catholiques monopolisent le gouvernement entre 1884 et la Première Guerre mondiale (chapitre 14).

Sur le plan économique et social, les deux formations politiques s'entendent pour mener un programme entièrement favorable aux intérêts de l'industrie nationale. D'importants investissements sont réalisés sur le plan des infrastructures et les employeurs bénéficient d'une large marge de manœuvre dans leurs activités industrielles. Le développement économique belge est le plus rapide et le plus important du continent (chapitre 15). Il est, cependant, proportionnel à la faiblesse de la politique sociale belge au XIXe siècle. Les populations ouvrières sont maintenues dans des conditions de vie et de travail déplorables (chapitre 17). Des émeutes éclatent de plus en plus fréquemment à partir des années 1860. Un Parti ouvrier belge voit le jour en 1885 et engage la lutte pour l'obtention du suffrage universel. Celui-ci est accordé en 1893, mais sous une forme incomplète. De minces réformes sont octroyées aux populations ouvrières au début du XXe siècle.

De même, les habitants des provinces flamandes sont confrontés à un État unilingue francophone depuis le début de l'indépendance (chapitre 16). Un mouvement de protection de la langue flamande se développe à partir d'intellectuels soucieux de défendre leur patrimoine culturel. Les revendications pour imposer l'usage du flamand en Flandre sont timidement relayées au Parlement dans la seconde moitié du XIXe siècle. L'introduction du suffrage universel permet une meilleure prise en compte de ces demandes. Malgré ces oppositions, la Belle Époque est une période de prospérité pour la nationalité belge. Une certaine forme de nationalisme se développe (chapitre 18). La Première Guerre mondiale renforce encore ce sentiment tant l'occupation allemande est durement ressentie, mais l'Union sacrée est menacée par la persistance des revendications ouvrières et flamandes.

Cinquième partie : Du traité de Versailles à la Question royale (1919-1951)

Dès la fin de la guerre, le roi Albert Ier s'adresse à la nation pour annoncer une ère nouvelle qui doit assurer la reconstruction du pays, dont l'économie a été détruite par quatre années d'occupation (chapitre 19). Le suffrage universel masculin pur et simple est introduit en dehors des procédures imposées par la Constitution. Des réformes sociales fondamentales améliorent la condition de vie ouvrière, mais les changements politiques conduisent à l'instabilité gouvernementale (chapitre 20).

Les années 1920 voient le retour de la prospérité économique, mais également des revendications flamandes qui n'ont pas été entendues malgré les promesses royales. La Grande Crise s'abat sur le pays à partir de 1932. Les gouvernements peinent à trouver une solution efficace avant les mesures de dévaluation appliquées par le ministère Van Zeeland. Le choix de l'unilinguisme régional est définitivement acquis, également après la conclusion du « compromis des Belges » (chapitre 21).

Alors que le roi Albert périt dans un dramatique accident d'escalade en 1934, l'instabilité politique encourage l'éclosion de mouvements antidémocratiques. Son successeur, Léopold III, est lui-même favorable au renforcement du pouvoir exécutif. Son attitude inflexible, au début de la Seconde Guerre mondiale, entraîne un divorce profond et durable entre lui et la classe politique belge, surtout à l'égard des partis progressistes (chapitre 22). Dès la Libération, en 1944, la Question royale désunit les populations belges. Elle ne sera résolue que dans la douleur, par l'abdication de Léopold III en faveur de son jeune fils Baudouin.

Sixième partie : De l'État providence à l'État fédéral (de 1951 à nos jours)

Après la Seconde Guerre mondiale, la Belgique est confrontée à plusieurs crises politiques importantes, mais le pays jouit, en même temps, d'une excellente santé économique grâce au redémarrage rapide de son outil industriel (chapitre 23). En 1958, le royaume apparaît sous son meilleur visage lors de l'Exposition universelle organisée à Bruxelles. En revanche, deux ans plus tard, la communauté internationale assiste au déroulement tragique de la décolonisation du Congo. La colonie, arrachée par Léopold II en 1885 et cédée à la Belgique en 1908, a contribué à la prospérité économique de sa métropole au XXe siècle (chapitre 24).

Les festivités de l'indépendance du Congo font vite place à une terrible guerre civile. Pendant ce temps, les Belges profitent des « *Golden Sixties* », mais la croissance bénéficie, désormais, davantage aux provinces flamandes (chapitre 25). Leur industrie est mieux adaptée à la nouvelle économie mondiale tandis que les charbonnages wallons ferment les uns après les autres. Dans le même temps, la question linguistique se mue en question communautaire. La fixation d'une frontière linguistique est suivie de plusieurs réformes institutionnelles. La Belgique est devenue un État fédéral à l'architecture en continuelle évolution…

Septième partie : La partie des Dix

C'est la partie de l'arbitraire ! Le choix des dix symboles de la Belgique, de ses dix personnalités marquantes et de ses dix lieux à visiter absolument a été le résultat d'une réflexion qui a fait place à la subjectivité des auteurs.

Les dix symboles (chapitre 26) sont tantôt choisis dans les stéréotypes belges, tantôt tirés de réalités régionales spécifiques. Ce sont des lieux marquants de l'histoire de la Belgique récente, des produits phares de la gastronomie nationale, ou encore des lieux de mémoire qui ont une véritable signification pour la population belge, ou du moins une forte proportion de celle-ci.

Les dix personnalités retenues (chapitre 27) ne sont pas toutes nées sur le territoire national. Leur destin est pourtant indissociable du territoire belge et correspond bien à l'époque qui fut le théâtre de leurs exploits. Ils viennent de tous les milieux : sportif, artistique, technique, économique, scientifique ou caritatif, sauf politique. Les qualités politiques ont été suffisamment mises en évidence dans les six premières parties ! Place à la créativité et à la démesure ! Les portraits brossés seront, néanmoins, tracés sans complaisance et au-delà d'une quelconque hagiographie nationale. Ce n'est pas un panthéon, c'est plutôt un album de famille.

La sélection des lieux à visiter s'est plutôt imposée d'elle-même. La liste des sites figurant au patrimoine mondial de l'Unesco a constitué un premier guide. Une clé de répartition a été strictement respectée. Sur les dix sites proposés, quatre se situent en Flandre, quatre en Wallonie et deux à Bruxelles.

Huitième partie : Annexes

Le lecteur pourra trouver dans cette dernière partie les principales dates de l'évolution du territoire belge, une carte politique de la Belgique contemporaine et une bibliographie sommaire. Les titres en français ont été privilégiés, mais l'historiographie de langue néerlandaise est naturellement incontournable ! Nous en profitons pour rendre hommage à nos collègues historiens pour leurs infatigables recherches effectuées depuis des décennies, afin de tenter de comprendre ce passé belge si complexe et tortueux. Nous leur présentons aussi nos excuses pour les raccourcis empruntés et les caricatures esquissées dans cet ouvrage à partir de leurs contributions bien plus nuancées.

Les icônes utilisées dans cet ouvrage

Des icônes placées dans la marge tout au long de ce livre vous aideront à repérer en un clin d'œil le type d'information proposée selon les passages du texte. Elles orientent votre lecture au gré de vos envies ou vous aident à revenir sur tel ou tel point précis ; en voici la liste :



Cette icône signale une histoire vraie, un fait d'armes, une « petite histoire » en marge de la grande. Elle développe un événement qui vaut la peine d'être décrit plus en profondeur. C'est l'épisode qui concentre les évolutions plus lentes. C'est une journée qui cristallise les tensions et les enjeux de toute une époque, une « affaire », un scandale qui a marqué les esprits. C'est l'histoire en train de se vivre et non celle qui se scrute au fil de plusieurs années, voire de plusieurs siècles.



L'histoire de la Belgique se comprend sur sa longue durée, mais elle subit également des retournements de situation capitaux. Des moments particuliers se distinguent comme de véritables tournants dans le destin de ce territoire si dépendant des enjeux internationaux, qui le dépassent la plupart du temps.



L'histoire de la Belgique est parsemée de récits plus ou moins indiscutables tant ils ont été racontés et commémorés sans grande discussion critique. Nous nous sommes amusés à en déconstruire quelques-uns ou à présenter des faits qui ont été plutôt oubliés dans l'historiographie traditionnelle. Depuis quelques décennies, des historiographies communautaires se sont également développées. C'est également le lieu pour nuancer ces regards un peu trop unilatéraux.



Notre ouvrage contient une multitude de faits et de récits qui ne possèdent pas le même degré d'importance. Certains passages sont soulignés pour informer le lecteur sur leur nécessaire compréhension avant de passer à la lecture des extraits plus descriptifs ou encyclopédiques. Ils insistent aussi sur des considérations à côté desquelles il ne faut pas passer au risque de négliger l'essentiel.



Au fil des chapitres, certaines personnalités se distinguent. Ce sont les grands décideurs de leur époque, bien sûr ! Leur impact sur l'évolution de notre territoire a souvent été particulièrement marquant. Tout n'a jamais dépendu de leur seule volonté et de leur seule action, mais leur manière de composer avec les événements et les circonstances a presque toujours été déterminante.

Et maintenant, par où commencer ?

Par le début ! Notre objectif est de présenter une histoire plutôt politique, mais pas seulement, d'un territoire situé au cœur de l'Europe continentale. Le lecteur pourra donc suivre ces tribulations au cours des siècles et observer l'influence fondamentale exercée par les grandes puissances européennes sur cet espace si stratégique.

Pour comprendre le contexte politique agité qui caractérise la Belgique contemporaine, les lecteurs sont invités à commencer par la quatrième partie, qui débute avec l'indépendance belge, mais ils devront aussi consulter les parties précédentes pour appréhender le réflexe particulariste des populations belges.

La prospérité économique du XXe siècle ne peut être uniquement abordée à partir de la révolution industrielle, elle s'ancre dans un passé économique beaucoup plus lointain, qui révèle l'existence d'un véritable pays de cocagne. C'est pourquoi une lecture chronologique, au fil des chapitres de cet ouvrage, permettra une meilleure compréhension de l'histoire de la Belgique. Mais il est toujours possible de passer d'un thème à un autre grâce au sommaire détaillé.

Première partie

Des origines aux principautés (jusqu'à 1384)



Dans cette partie…

Le territoire qui forme actuellement la Belgique regorge de restes archéologiques révélant une occupation très ancienne. Les grottes situées dans les vallées de la Meuse et de la Lesse ont, en particulier, conservé les traces les plus anciennes remontant à environ 300 000 ans.

Dès la préhistoire, cet espace est un lieu de passage important. Les populations qui y ont vécu se caractérisent par un mode de vie nomade, jusqu'à la conquête romaine, qui impose une culture bien particulière.

L'organisation politique de nos régions connaît de fortes variations entre la création de la « Belgica » par les Romains et l'émergence des principautés. Ces structures plus proches des habitants seront beaucoup plus stables que les royaumes et empires éphémères fondés par les Mérovingiens, les Carolingiens et les Lotharingiens.

Chapitre 1

La préhistoire

Dans ce chapitre :

- L'homme de Neandertal
- L'âge de pierre
- Les âges des métaux

Sur le territoire de la Belgique actuelle, les archéologues ont mis au jour de nombreux sites occupés depuis 300 000 ans. Ces fouilles ont révélé une occupation pratiquement continue de cet espace fréquemment traversé par des populations nomades.

Depuis l'apparition des plus anciens ossements humains jusqu'à la conquête de César, de nombreuses cultures se succèdent sur le sol de la future Belgique. Elles sont connues par les nombreux restes archéologiques qui ont, très tôt, fait l'objet de l'attention des pionniers de la recherche préhistorique.

L'homme de Neandertal

L'aventure de l'homme moderne en Belgique commence il y a environ 300 000 ans avec l'apparition de l'homme de Neandertal.



L'homme de Neandertal doit son nom à la Neandertal, une petite vallée en Allemagne près de Düsseldorf, où, en 1856, des ouvriers découvrent des ossements et un fragment de crâne qu'ils remettent à Johann Carl Fuhlrott, un instituteur local. Celui-ci comprend immédiatement qu'il s'agit de fossiles humains.

En 1829, un crâne d'enfant néandertalien est découvert à Engis (Liège). Peu à peu, les découvertes se multiplient. En 1866, une mâchoire dans le Trou de la Naulette près de Dinant ; en 1886, deux squelettes presque complets à Spy ; en 1895, un fragment de fémur à Fonds-de-Forêt (Trooz). Les trouvailles de la Naulette et de Spy permettent de dater l'homme de Néandertal. En 1971, des spéléologues découvrent une grotte à Sclayn (Andenne), qu'ils baptisent

« Scaldina ». Les premières fouilles mettent au jour des outils taillés. En 1993, elles livrent les restes d'un jeune garçon âgé de 11 ou 12 ans. Depuis, la grotte et « l'enfant de Sclayn » font l'objet de nouvelles recherches sur l'homme néandertalien.

Les objets trouvés dans ces grottes indiquent que la chasse sur le gros gibier – mammouth, cheval sauvage, cerf, sanglier… – constitue le moyen de substance principal de ces populations. Le climat, généralement froid à très froid, conduit le néandertalien à choisir les grottes comme habitat. Cependant, celui-ci a aussi habité dans des campements en plein air. Les nombreuses traces de ces campements et leur dispersion révèlent que ces hommes étaient des chasseurs-cueilleurs mobiles. Ceux-ci vont également apprendre à tailler la pierre de manière de plus en plus fine. La majorité de ces outils sont fabriqués dans du silex.



Les néandertaliens ont disparu il y a environ 30 000 ans. Cette extinction semble coïncider avec l'arrivée en Europe de l'homme moderne. On admet généralement que les deux espèces ont cohabité pendant quelque temps. Bien que la théorie selon laquelle l'homme moderne est le descendant du néandertalien ait été abandonnée, la question des liens entre les deux espèces continue à interroger les scientifiques.

L'âge de pierre

L'homme moderne fait son apparition sur le territoire de la Belgique actuelle il y a environ 35 000 ans. Diverses cultures vont s'y succéder. Pendant la période la plus ancienne, qui remonte à environ 33 000 et 29 000 ans, les terres de la Belgique actuelle se situent à l'extrémité nord-ouest de l'habitat de l'homme moderne.

L'apparition de l'homme moderne

L'homme vit, alors, essentiellement de la chasse, de la cueillette de fruits sauvages et de racines comestibles. Pour la fabrication des outils, il emploie avant tout le silex, mais aussi, par exemple, le grès et des os. On retrouve aussi les premiers objets à signification magique et/ou religieuse de nos régions. Une statuette en ivoire représentant un personnage assis, et un bois gravé de motifs abstraits ont été trouvés dans la grotte du Trou Magrite (Pont-à-Lesse). Longtemps, ces objets ont été considérés comme appartenant à une culture postérieure. Les témoins de cette période se remarquent surtout dans les grottes du bassin de la Meuse : le Trou Magrite, la grotte de la Princesse Pauline (Marche-les-Dames), la grotte de Spy, le Trou du Renard (Furfooz), la grotte Walou (Trooz), les grottes de Goyet… Les sites en surface sont bien plus rares : citons Braine-le-Comte, Ronquières, le Kemmelberg…

Maisières-Canal, Huccorgne-Hermitage et Cie

Le site de Maisières-Canal, découvert lors de la construction du canal du Centre, constitue le début d'une nouvelle étape. Aujourd'hui, le site, qui date d'il y a environ 28000 ans, est sous l'eau. Avec le site de Huccorgne-Hermitage, dans la vallée de la Méhaigne, il représente un des sites en plein air trouvés en Belgique. Les sept autres localisations connues (Trou Magrite, Spy, Goyet, Trou du Chena, Engis, Fonds-de-Forêt et Walou) sont des grottes ou des abris à proximité de la vallée de la Meuse.

Les grottes les plus importantes se situent dans la province du Luxembourg (Trou du Coléoptère à Bomal-sur-Ourthe), dans celle de Namur (Trou de Chaleux à Hulsonniaux; Trou des Nutons, Trou du Renard et Trou Reuviau à Furfooz; grotte Bois-Laiterie à Profondeville) et dans celle de Liège (Trou Dubois à Moha). À Kanne (province du Limbourg) et Orp-le-Grand (province du Brabant), des fouilles ont mis au jour deux sites de plein air. La concentration des objets à Orp-le-Grand démontre l'existence d'un campement d'été de chasseurs. L'emplacement est judicieusement choisi : au sommet d'un plateau, près d'un gisement de silex et à proximité de l'eau. Presque tous les sites contiennent des coquillages perforés, parfois venant de la Champagne ou du Bassin parisien. En Belgique, seulement quelques objets ornés ont été retrouvés. La pièce la plus remarquable provient du Trou de Chaleux : une gravure remarquable d'aurochs et de cerf.

L'environnement ressemble à cette époque à une steppe froide. L'homme chasse l'ours brun, le renard polaire, le mammouth, le cheval, le renne… Puis, à partir de 20000 ans environ jusqu'à 14000 ans avant notre ère, nos contrées deviennent inhabitables à la suite du climat glaciaire.

L'homme réapparaît dans notre territoire il y a environ 14000 ans, lorsque le climat devient à nouveau plus clément. L'homme chasse l'animal, non seulement dans un but alimentaire, mais aussi pour la réalisation d'objets. Si, au début, il chasse encore le mammouth, cet animal va lentement disparaître. La proie préférée est le renne, comme en témoigne la présence de nombreux restes osseux dans les habitats. La vie nomade se fait au rythme des itinéraires de ces animaux migrants. La chasse exige également la collaboration de plusieurs personnes et une organisation complexe. L'arme essentielle pour la chasse est la sagaie, une arme de jet, qui, lancée vers l'animal, le pénètre grâce à sa fine pointe.

Il y a 10500 ans, le climat devient graduellement plus clément. Ce changement a une influence sur le milieu naturel et sur le biotope des animaux. L'homme chasseur est obligé de suivre ses proies. On assiste à une colonisation vers le nord. La plupart des nouveaux sites se situent en Campine (provinces d'Anvers, du Brabant et du Limbourg). Il s'agit de campements vastes, installés sur des dunes ou des terrains sableux, au bord d'une rivière ou d'un ruisseau. L'ampleur des sites de Meer-Meirberg, de Rekem ou de Lommel-Maatheide témoigne de visites répétées, voire de l'organisation d'une structure sociale.

Vers le VIIIe millénaire av. J.-C., l'amélioration du climat entraîne des modifications importantes : la forêt s'étend sur presque tout le territoire de la Belgique actuelle, la faune s'acclimate à ce nouveau milieu. Le renne migre vers le nord et est remplacé par des cerfs, des sangliers, des chevreuils. L'homme doit donc s'adapter à la chasse en forêt sur ce gibier. Le chien devient un auxiliaire indispensable. L'arc et la flèche constituent des instruments de chasse essentiels. Cela explique aussi des outils en silex de plus en plus petits. Le nombre et la dimension des sites semblent s'accroître. Est-ce la conséquence d'une croissance de la population ? L'homme occupe maintenant des sites en plein air, généralement sur des plateaux dominant une vallée et près d'une rivière. La station Leduc à Remouchamps constitue une des rares exceptions où le site se trouve dans le fond d'une vallée.

L'arrivée des premiers agriculteurs

Dès le IXe millénaire, le Proche-Orient atteint un nouveau stade de civilisation, où l'homme commence à maîtriser l'agriculture et à domestiquer certains animaux. Cette culture se répand peu à peu vers l'ouest, d'une part par le bassin méditerranéen, d'autre part par les Balkans, les plaines de l'Europe centrale, le cours du Danube, du Rhin et de la Meuse. Ces paysans de la culture « à céramique rubanée », ainsi dénommés parce qu'ils ornent leurs vases en céramique de rubans, pratiquent une agriculture primitive. Ils travaillent le sol avec un simple bâton muni, à son extrémité, d'une pointe faite de quelque éclat de silex ou de coquillage pour tracer un sillon dans la terre. Ils évitent les sols argileux, trop lourds, et les sols sablonneux peu fertiles.

Les premiers agriculteurs s'installent dans les bassins de la Meuse, en Hesbaye liégeoise et limbourgeoise, dans le Nord du Brabant et l'Ouest du Hainaut. Ces paysans vivent dans des villages où sont groupées quelques fermes. Celles-ci sont parfois entourées par un fossé ou une palissade en bois pour éviter que le bétail ne s'échappe. Les murs des maisons sont constitués de poteaux de bois, qui sont reliés par des branchages entrelacés, eux-mêmes enduits d'un crépi d'argile. Ces constructions d'environ 30 mètres de long et 6 mètres de large sont divisées en trois espaces : l'une sert d'habitation, l'autre d'étable et la troisième de lieu de stockage. Ainsi, le village Darion-Colia en Hesbaye liégeoise, à Geer (province de Liège), a une superficie d'un peu de moins de 2 hectares et est délimité par un fossé doublé intérieurement par une palissade. Dans cet espace se trouvent sept maisons.

En ce qui concerne la nourriture, ces villages vivent en complète autarcie. Plusieurs sortes de céréales sont cultivées. La céramique est un des éléments les plus caractéristiques de cette culture. Pour fabriquer les outils, on emploie non seulement le silex, mais également d'autres pierres, souvent d'origine volcanique. La plupart de ces outils en pierre, qui souvent a été

polie, sont utilisés pour travailler le bois. Les populations autochtones semblent avoir subi l'influence d'une acculturation. Pour des raisons qui restent mystérieuses, ces agriculteurs de la culture « à céramique rubanée », qui n'ont colonisé qu'une partie de la future Belgique, disparaissent vers 4700 av. J.-C.

Des mines et des mégalithes

Pendant les IVᵉ et Vᵉ millénaires av. J.-C., nos régions connaissent le début et l'essor d'une importante activité minière de silex. Ces exploitations sont nombreuses :

- Wommersom en Brabant flamand ;
- Jandrain-Jandrenouille dans le Brabant wallon ;
- Ciply, Flénu, Ghlin, Mesvin, Obourg, Saint-Denis, Saint-Symphorien et Strépy en Hainaut ;
- Avennes, Braives et Meffe en Hesbaye.

Les mines de Spiennes

Les mines de Spiennes, reconnues par l'Unesco comme patrimoine mondial en 2000, se distinguent tant par leur ampleur que par les techniques d'exploitation employées. Ces mines, près de Mons, s'étendent sur environ 100 hectares sur les deux rives de la Trouille. Elles ont été exploitées entre 4400 et 2500 av. J.-C. Pour arriver à la matière première, des puits d'environ 1 mètre de diamètre sont creusés, qui peuvent atteindre une profondeur de 20 mètres. À partir de leur base, on aménage des galeries étroites et basses sur des longueurs de 3 à 6 mètres. Le plafond des galeries n'atteint souvent pas plus de 80 centimètres, ce qui oblige le mineur à travailler couché ou accroupi. Une fois l'exploitation épuisée, le puits est rebouché et un nouveau puits est creusé, ce qui explique leur densité sur le site : un puits tous les 4 ou 6 mètres dans certains secteurs. Une fois à la surface, les matières premières sont le plus souvent taillées sur place et vendues comme produits semi-finis.



Dans le courant du IIIᵉ millénaire avant notre ère, on continue à utiliser les grottes pour y aménager des sépultures collectives. Ainsi, le bassin mosan compte plus de deux cents tombes. Mais on va, en outre, ériger des monuments mégalithiques. Seuls quatre de ces monuments sont connus en Belgique, tous situés dans le bassin de la Meuse : Lamsoul (Rochefort), Laviô (Bouillon), Wéris I et Wéris II (Durbuy). Les deux tombes d'Hargimont (Marche-en-Famenne) et celle de Velaine (Jambes) ont été détruites au cours du XIXᵉ siècle.

Les sépultures de Wéris

L'ensemble de Wéris constitue une sorte de champ sacré qui s'étend sur environ 8 kilomètres de long et 300 mètres de large. Les chambres funéraires des deux monuments rectangulaires allongés sont enfermées par de gros blocs de pierre et couverts par des dalles. À l'origine, ces sépultures collectives étaient recouvertes de terre. L'ensemble comprend en outre six sites regroupant des menhirs. D'autres menhirs, pierres dressées et brutes, se retrouvent également dans les provinces du Hainaut, de Namur et du Luxembourg. Beaucoup ont été détruits dans le courant de l'histoire. Outre ceux de Wéris, les menhirs les plus monumentaux sont la Pierre Brunehaut à Hollaint (province du Hainaut), qui a une hauteur de 4,20 mètres ; la Zeupire à Gozée, d'une hauteur de 2,95 mètres ; la Pierre du Diable de Haillot à Ohey, d'une hauteur de 1,6 mètre ; la Pierre qui tourne, d'une hauteur de 3 mètres.

Les âges des métaux

Durant l'âge du bronze, le territoire de l'actuelle Belgique ne bénéficie pas de la présence de minerais. Ces produits sont donc importés. L'apparition de la civilisation du Hallstatt, ou premier âge du fer, représente, en revanche, une mutation fondamentale, vers 800 av. J.-C.

En marge des civilisations

Dès le début de l'âge du bronze, vers 1800 av. J.-C., des objets en bronze d'origines différentes sont importés par des marchands ambulants dans nos régions. Leur sous-sol ne contient en effet ni cuivre ni étain pour la production du bronze. Ces objets sont donc extrêmement coûteux et rarissimes. Cette importation n'a pas eu une grande influence sur la majorité des habitants, dont le mode de vie ne change pas. L'agriculture et l'élevage y constituent toujours les activités essentielles.

De 1100 à 800 ans av. J.-C., les objets en bronze, surtout des haches, des épées et des pointes de lance, deviennent plus nombreux. Les premiers rasoirs apparaissent. Ces objets sont importés dans le bassin de l'Escaut de la zone atlantique, dans le bassin de la Meuse, également de la zone atlantique, mais surtout de l'Europe centrale. Le site de Han-sur-Lesse, avec ses armes, outils en bronze, bijoux en bronze et en or, parures, vaisselles…, est certainement le plus riche en objets métalliques de l'âge du bronze en Belgique. Les raisons des rejets d'objets précieux dans des rivières sont sujet à discussion. Est-ce une offrande aux dieux des rivières ? Est-ce pour narguer ses adversaires ?

Durant cette période, l'inhumation est successivement remplacée par la crémation. Au sud et à l'est de Sambre-et-Meuse, les tombes collectives en grotte restent en usage.

L'habitation de Weelde

À Weelde (Campine anversoise), une habitation composée de quatre fermes et datant d'entre 1620 et 1450 av. J.-C. s'inscrit dans les modèles d'habitations connus aux Pays-Bas. Le site se trouve sur une crête sablonneuse entre deux ruisseaux. Des quatre fermes, seulement deux ont été probablement habitées au même moment. Pendant des générations, deux familles y ont travaillé. Trois des bâtiments rectangulaires mesurent plus de 23 mètres sur 9 mètres. Une partie sert d'étable pour le bétail, l'autre d'habitation pour la famille. Les *tumuli*, où les défunts sont déposés, se trouvent près de l'habitation.

La crémation du défunt et le dépôt des cendres dans des urnes, qui sont groupées en nécropoles, se répand en Europe. La diffusion de cette coutume funéraire, connue sous le nom « champs d'urnes », est la conséquence d'une grande immigration dans nos contrées. L'assimilation entre ces immigrants et la population autochtone n'est pas identique partout. Dès lors, quatre différentes cultures peuvent être discernées dans les territoires de la future Belgique : le groupe de la Famenne, celui de la Moyenne Belgique, celui de la Flandre et celui du Nord-Ouest. La sobriété des tombes indique une société assez égalitaire, sans grands écarts hiérarchiques.

L'âge du fer

Vers 800 av. J.-C., à l'époque de transition entre la fin de l'âge du bronze et le début de l'âge du fer, une population près du lac de Hallstatt en Haute-Autriche exploite des mines de sel, qui font sa richesse. Cette civilisation du Hallstatt va très vite se répandre dans toute l'Europe par une série d'expéditions militaires. Cette société connaît de grandes différences de classes sociales. Dans le courant du VIIe siècle, des guerriers hallstattiens vont envahir les terres de la Belgique actuelle et soumettre à leur joug la population locale. Leur arrivée signe le début de l'âge de fer. Dans les sociétés existantes, ces guerriers vont s'imposer et influencer le mode de vie local. Si les autochtones maintiennent dans un premier temps leur rituel de crémation des morts, les riches y déposent un mobilier funéraire plus raffiné.

Jusqu'à l'âge du bronze, l'organisation politique se limite à la communauté villageoise. L'arrivée des bandes de guerriers hallstattiens est à l'origine de la formation de tribus possédant un territoire groupant plusieurs villages.

Dans les tribus issues de la conquête par les hallstattiens, ceux-ci forment la classe supérieure, alors que les autochtones soumis composent les classes inférieures. Mais, même dans les communautés indigènes, une différentiation sociale s'établit. Les membres de l'aristocratie hallstattienne vont très vite s'installer dans des « résidences princières ».

Seule une de ces résidences est connue dans nos régions : le Kemmelberg (province de Flandre-Occidentale). Cette colline, qui occupe une situation exceptionnelle, domine la plaine maritime flamande. Elle tient une importance militaire pour la région côtière et la vallée de l'Escaut. Des traces de fortification, employant les caractéristiques naturelles du terrain, témoignent de l'usage défensif de l'ensemble. La grande quantité de céramiques de qualité retrouvées indique l'importance de ce site. Les découvertes archéologiques démontrent l'occupation du Kemmelberg dans le courant du VIe siècle et début Ve siècle av. J.-C.

Il n'est pas certain que d'autres bastions, comme ceux établis à Kooigem (Flandre-Occidentale), Kester ou Kesselberg (province du Brabant flamand), puissent également être considérés comme « résidences princières ». En outre, certains sites ne semblent pas avoir été habités en permanence, mais ont plutôt servi de refuges en cas de danger. Parmi ceux-ci, le promontoire de Montauban (province du Luxembourg), la forteresse de Hastedon (province de Namur), de Cheslé de Bérisménil et de la Tranchée des Portes (province du Luxembourg) sont des fortifications aux dimensions étonnantes.

Bien que la majorité des trouvailles archéologiques révèlent la pauvreté des paysans, les tombes princières et les fortifications sont en revanche les signes d'une présence princière celtique dans nos régions. Parmi le riche mobilier de la sépulture d'Eigenbilzen (Limbourg, vers 400 av. J.-C.) se trouve une corne à boire, typique des tombes aristocratiques, et qui semble être un symbole du pouvoir. Les tribus celtiques ont en effet une structure politique presque féodale. Une aristocratie terrienne peu nombreuse détient tout le pouvoir. Ses divers clans se disputent la primauté. Ces classes supérieures vivent sur leurs terres, entourées de leurs « clients », qui composent leurs forces armées. Ils s'adonnent à la chasse, la guerre,… tandis que des fermiers ou esclaves cultivent les terres.

Quelques tribus ont des rois élus, non héréditaires. Les Celtes vénèrent les grandes forces de la nature, telles que les arbres, les sources, les collines… Les compétences de leurs dieux ne sont pas toujours bien définies : Taramis, le dieu du ciel et de l'orage, avait comme attribut une roue ; Esus était le dieu de la guerre… Les druides jouent, dans la société celtique, un rôle important. Sanctuaires en plein air et forêts sacrées constituent autant de lieux de culte. Ceux-ci sont également utilisés comme centres collectifs sociaux où ont lieu les cérémonies sociales, judiciaires et religieuses.

Chapitre 2

Des Romains à Clovis

Dans ce chapitre :

- La conquête romaine
- La romanisation et la *pax romana*
- L'empire en crise
- L'arrivée des peuplades germaniques
- La prise de pouvoir de Clovis

Il faut attendre la période romaine pour assister au développement du mode de vie sédentaire dans une région située aux confins de l'empire.

Celle-ci est très rapidement confrontée à l'arrivée des peuples germains, jusqu'à la prise de pouvoir de Clovis dès 486.

La conquête romaine

La conquête de la Gaule par les Romains s'inscrit dans le cadre des luttes politiques à Rome, qui aboutissent à la dictature de César. En quelques années, ce général ambitieux parvient à vaincre, non sans difficulté, les nombreuses tribus vivant en Gaule.

Rome se positionne comme allié



En 59 av. J.-C., César obtient le gouvernement de trois provinces : l'Illyrie (rive orientale de la côte adriatique), la Gaule cisalpine (la région de l'Italie septentrionale) et la Gaule narbonnaise (l'actuelle Provence). La Gaule est, selon César, divisée en trois parties : la Gaule habitée par les Belges, celle des Aquitains et celle des Celtes ou Gaulois. Les Gaulois sont séparés des Aquitains par la Garonne, des Belges par la Marne et la Seine. Le Rhin constitue une frontière naturelle avec les Germains.

En Gaule, les circonstances vont favoriser une intervention militaire romaine. À la demande des Séquanes, 15 000 guerriers germaniques ont traversé le Rhin sous le commandement du roi Arioviste, vers 70 av. J.-C., et ont remporté la victoire sur leurs ennemis. Comme récompense, Arioviste a exigé et obtenu le tiers du territoire des Séquanes. Depuis lors, le nombre de Germains venus d'outre-Rhin n'a cessé de croître, à tel point que les tribus gauloises vont s'allier contre eux. Cependant, celles-ci seront vaincues par Arioviste en 61 et 60 av. J.-C.

Rome va agir contre ce « péril germanique » à la première occasion. Pour échapper à la pression germanique, les Helvètes du plateau suisse veulent abandonner leur territoire pour se fixer dans l'Ouest de la Gaule. Leur demande d'autorisation de traverser la Gaule narbonnaise leur est refusée par César. Celui-ci leur inflige, en 58 av. J.-C. à Bribacte (Mont-Beuvray), une lourde défaite. La plupart des tribus gauloises viennent alors demander l'aide militaire romaine contre Arioviste. En septembre 58 av. J.-C., César remporte une victoire difficile sur l'armée germanique lors de la bataille d'Ochsenfeld (près de Mulhouse). Si le « péril germanique » est écarté, l'armée romaine s'installe désormais en Gaule.

La résistance contre Rome

La présence des troupes romaines installées près de leur frontière inquiète les tribus belges. Dans *La Guerre des Gaules*, César, qui les considère comme « les plus braves des trois peuples » de l'ensemble de la Gaule, les décrit et présente leur force numérique. Le territoire des Bellovaques (région de Beauvais), des Suessions (autour de Soissons), des Rèmes (Champagne), des Atrébates (Artois), des Ambiens (sur la Somme), des Calètes (sur la Seine inférieure), des Véliocasses (environs de Rouen), des Viromanduens (autour de Vermand) se situe en dehors de nos régions.

Celles-ci sont habitées par les tribus des Atuatuques, qui vivent dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et dans la Hesbaye namuroise, des Ménapes, qui occupent les bouches de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin, des Morins, qui habitent le Boulonnais et la côte jusque vers Bruges, et des Nerviens, qui se trouvent sur le territoire entre l'Escaut et la Sambre. César désigne les tribus des Condruses, Éburons, Caerèses, Paemanes et Sègnes, qui occupent la Campine et la majeure partie entre Meuse et Rhin, comme des tribus germaniques.

Ces tribus vont essayer de mettre en place, début 57 av. J.-C., une coalition pour pouvoir parer la menace romaine. Ceci constitue pour César le prétexte idéal pour envahir ce territoire. Dans un premier temps, l'armée romaine ne rencontre pas de grandes difficultés. Les Rèmes se soumettent, les tribus voisines, les Suessions et les Bellovaques, sont facilement vaincues alors que les Ambiens déposent leurs armes sans combat. Les troupes des

Nerviens, des Atrébates et des Viromanduens vont, sous le commandement de Boduognat, s'opposer aux Romains. En 57 av. J.-C., ces troupes livrent à César un combat près de la Sabis (probablement la Selle). Cette « bataille de la Sambre » leur semble d'abord favorable. Mais, après un rude affrontement, ils sont vaincus par César. S'ensuit un véritable massacre. Des milliers d'hommes sont tués, d'autres emportés à Rome pour être vendus comme esclaves.

En 54 av. J.-C., après une deuxième vaine tentative d'envahir l'Angleterre, les troupes de César sont cantonnées en Gaule. Leurs camps sont fort éloignés les uns des autres. Les Éburons, sous le commandement d'Ambiorix, parviennent, par ruse, à anéantir les légionnaires du camp d'Atuatuca. Bien que Tongres soit nommé *Atuatuca Tungrorum* à l'époque romaine, il n'est pas certain que cette place puisse être identifiée à cette ville. Après cette victoire – la plus grande en Gaule contre les Romains –, Ambiorix va assiéger un deuxième camp romain. Cependant, César réussit à venir au secours des assiégés.

L'insurrection des Trévires, qui assiègent également un camp romain, est écrasée. Leur roi, Indutiomar, est tué et sa tête est exposée. Pendant l'hiver 54-53, César renforce ses armées. Avant la fin de l'hiver, il oblige les Nerviens à se rendre après une attaque surprise. Les Senons, les Carnutes et les Trévires, qui se sont abstenus lors d'une assemblée des Gaules organisée par César, sont désormais dans son collimateur. Les deux premières tribus se voient obligées de se rendre alors que les Romains donnent le coup de grâce aux Trévires.



Les Ménapiens sont contraints de demander la paix. Le territoire des Nerviens est mis complètement à sac, sa population est décimée, mais Ambiorix réussit à s'échapper. La grogne va finalement aboutir à une insurrection générale, pendant l'hiver 53-52, sous le commandement de Vercingétorix. La défaite des Gaulois dans la bataille d'Alésia, en 52, et la prise d'Uxellodunum, un an plus tard, signent la fin des grandes révoltes gauloises.

La Gaule au milieu des luttes politiques romaines

La guerre des Gaules, présentée par César comme une action pour la défense des alliés de Rome, se mue en une longue guerre offensive avec la conquête de 500 000 kilomètres carrés. Le prix de la soumission de ce territoire est élevé : environ 80 fortifications sont détruites, 300 tribus soumises, 500 000 hommes tués et autant réduits à l'esclavage.

L'installation des troupes romaines

Les années d'après la conquête sont placées sous le signe de la guerre civile à Rome entre César et Pompée : la Gaule devient moins importante pour les nouveaux dirigeants romains. Néanmoins, des troupes d'occupation doivent y réprimer l'agitation chronique qui y règne.

De César à Auguste

La bataille de Pharsale (Thessalie) en 48 marque la victoire de César ; celles de Thapsus (Tunisie) en 46 et de Munda (Espagne) en 45 mettent fin à la guerre civile. César est nommé dictateur pour une durée illimitée. L'année suivante, il est assassiné. Après les guerres civiles qui suivent ce meurtre, Octave, neveu et fils adoptif de César, et son ancien adversaire, le consul Antoine, vont constituer avec Lépide, en 43 av. J.-C., un triumvirat pour gouverner Rome pour cinq ans. En 40, avec le traité de Brindisium, les triumvirs se partagent le monde romain. Octave prend la place d'Antoine, à qui toute la Gaule avait été attribuée. Le triumvirat, reconduit en 37 pour une période de cinq ans, expire en 32. L'année suivante, lors de la bataille d'Actium, Octave bat Antoine et Cléopâtre, les célèbres amants de l'Antiquité. Il est le maître absolu de l'Empire romain. Il témoigne d'un grand intérêt pour la Gaule. À plusieurs reprises, il y séjourne : en 39, en 27, de 16 à 13 av. J.-C. En 28, le sénat lui donne le titre de « premier du sénat ». L'année suivante, il se confère lui-même le titre d'« Auguste ». Il devient ainsi le premier empereur de Rome.

La politique romaine s'inscrit alors dans une consolidation du pouvoir dans les nouveaux territoires. Celle-ci passe par le stationnement de légions dans le pays conquis. Dès le gouvernement de Vipsanius Agrippa, en 39 av. J.-C., les premières bases sont jetées pour établir un réseau routier afin que les troupes romaines puissent être ravitaillées et puissent se déplacer rapidement sur le territoire. Ce réseau doit aussi permettre l'élaboration d'une organisation administrative locale. Le développement de ces routes constitue, d'abord, un élément de domination et de romanisation. Il favorise ensuite les communications civiles et économiques entre les régions.

En Gaule, à Langres, la route de Lyon se sépare en deux axes. La route vers l'Atlantique, par Reims, Amiens jusqu'à Boulogne, est liée au désir de conquête de l'Angleterre. D'autre part, une route vers le Rhin et la Germanie passe par Metz et Trèves, puis se dirige vers Cologne. Elle doit permettre de vaincre les Germains et de se défendre contre eux. À partir des années 20 av. J.-C., une troisième route est réalisée, reliant Boulogne à Cologne par Cassel, Bavay et Tongres. Ces routes raccordent des localités qui seront appelées à devenir des villes importantes.

Une première réorganisation

En Gaule, la pacification ne s'est pas encore complètement réalisée. En 17-16 av. J.-C., une coalition entre Gaulois et Germains est à l'origine de la venue d'Auguste. Celui-ci fait réaliser un recensement, qui doit servir de base pour les impositions. Entre 27 et 13 av. J.-C., l'organisation du territoire prend des formes concrètes. La Gaule du Nord, que César avait conquise, est séparée de la Gaule narbonnaise, dans le Sud, du nom de Narbonne, sa métropole. Elle est divisée en trois provinces : l'aquitaine, la lyonnaise et la belgique. Cette dernière est délimitée par l'Océan, la Seine, le Rhin, le Rhône et les Alpes. Son chef-lieu est Reims.

Elle sera divisée en dix-sept cités, dont le territoire coïncide plus au moins avec les anciens territoires des tribus, comme le démontre la répartition des cités : la cité des Ménapiens (capitale : Cassel) ; celle des Morins (capitale : Thérouanne) ; celle des Nerviens (capitale : Bavay) et celle des Tongres (capitale : Tongres). D'autres cités se trouvent dans le territoire de l'actuelle France, sauf les Trévires, en partie situés en Allemagne. La cité de Tongres est très étendue, probablement parce qu'elle constitue une zone militaire. Les capitales de ces cités vont se développer plus tard comme centres importants et lieux de romanisation. Les cités doivent payer des impôts, livrer des troupes auxiliaires ou des fournitures aux armées romaines. Les problèmes de ravitaillement sont et restent, en effet, immenses. Ces livraisons forcées produisent des troubles en 12 av. J.-C., en 21 apr. J.-C. ou lors de révolte des Bataves. C'est dans le cadre de cette insurrection que Tongres est complètement détruite.

Après la stabilisation du pouvoir romain en Gaule et la fin de la guerre civile, Auguste reprend le plan de César de conquérir la Germanie. La frontière de l'Empire romain doit être repoussée vers l'Elbe. En 9 av. J.-C., l'armée romaine atteint ce fleuve. Le territoire conquis est organisé comme une province : la *Germania Magna*. En l'an 9 apr. J.-C., une coalition de tribus germaniques anéantit trois légions romaines. Le Rhin, frontière culturelle entre les Celtes et les Germains, va se transformer, durant le Ier siècle, en une vraie frontière entre l'Empire romain et la Germanie. L'ambition des empereurs Caligula (37-41) et Claude (41-54) de conquérir les îles Britanniques va hypothéquer la politique romaine à l'est du Rhin. Les Romains se replient sur le Rhin.

Dans le courant des années 80, sous l'empereur Domitien, les zones militaires de la Gaule inférieure, avec comme capitale Cologne, et de la Gaule supérieure, avec comme capitale Mayence, sont constituées en provinces distinctes. Ceci signifie leur séparation définitive de la Gaule belgique. Vers la fin du Ier siècle, les Romains vont fortifier la frontière reliant le Rhin au Danube. Au début du IIe siècle, ils vont construire une palissade ininterrompue et des tours en bois. Dans la seconde moitié du siècle, celles-ci sont remplacées par des tours en pierre.

Romanisation, consolidation et pax romana



Le réseau routier, qui s'inscrit dans une politique militaire bien déterminée, est à l'origine de la naissance de villes et d'agglomérations de la future Belgique. Au sein de celles-ci et des campagnes environnantes, un nouveau mode de vie s'installe. La culture gallo-romaine s'épanouit alors.

Une ville, des villae

Sur les grandes voies de communication, des haltes routières et des agglomérations s'installent tous les 30 kilomètres environ, ce qui correspond à une journée de marche. Elles servent de lieux de repos, de ravitaillement. On y trouve des temples, des commerces, des bains… Liberchies, sur la frontière entre les territoires des Aduatiques et des Nerviens, est une des principales grandes agglomérations sur la chaussée qui relie Bavay à Cologne. D'autres sites, comme Tournai, situé au carrefour de l'Escaut et de la route entre Courtrai et Bavay, ou Arlon, carrefour routier vers Reims, Trèves, Metz et Tongres, vont connaître une croissance progressive. Grâce à leur situation près des routes ou des confluents, les bourgs de Grobbendonk ou de Namur, constituent également des centres économiques avec d'importants entrepôts. En plus du réseau routier, on utilise les voies navigables, comme le démontre le bateau à fond plat mis au jour à Pommereul.

Atuatuca Tungrorum

Tongres, *Atuatuca Tungrorum*, est initialement une petite agglomération à caractère militaire, et vraisemblablement un camp logistique de l'armée romaine. Elle va se développer comme un vrai centre urbain, avec son forum, un temple, des thermes, peut-être même un amphithéâtre. Dans la seconde moitié du IIe siècle, la ville est entourée d'un rempart et d'un fossé de 4,5 kilomètres. Le long de l'enceinte, des tours massives sont bâties à distance régulière. Des portes donnent accès aux grandes voies de communication. Ce grand rempart symbolise la dignité de Tongres en tant que ville. Un autel votif dédié à Jupiter, mis au jour en 1990, confirme ce statut.

Les *villae*, regroupant des bâtiments d'exploitations agricoles, se trouvent, le plus souvent, sur une hauteur. Elles sont établies sur les sols les plus fertiles. Elles sont bien moins présentes dans les régions moins fructueuses, telles que la Campine ou l'Ardenne. L'installation de garnisons de soldats à la frontière du Rhin entraîne une forte demande de produits.

La *villa* d'Anthée, entre Dinant et Philippeville, se situe dans un domaine d'environ 13 hectares. Le bâtiment principal est séparé des bâtiments annexes. L'ensemble compte cent quatorze pièces. Cette *villa* semble surtout avoir eu comme activité l'élevage des troupeaux et l'artisanat du fer et du bronze. La *villa* d'Haccourt (province de Liège) se développe à partir d'une ferme en bois. Dans son extension maximale, vers la moitié du IIe siècle, la *villa* se caractérise par son luxe et sa richesse. Elle a une longueur de 103,20 mètres et une largeur maximale de 61,75 mètres. Les bains occupent trois pièces chauffées.

Ces *villae* aux dimensions de palais doivent avant tout magnifier le statut social et économique de son propriétaire. Dans les régions flamandes, ces logis ne semblent pas être aussi grands. La *villa* de Broekom (Sassenbroekberg) mesure 55 mètres sur 30 ; celle de Vechmaal (Walenveld) 40 mètres sur 15.

L'exploitation des ressources

L'agriculture et l'élevage doivent satisfaire aux besoins de la population rurale, à une urbanisation croissante et à la demande continue de l'approvisionnement des soldats romains. L'augmentation de la production des grains démontre que ceux-ci sont transportés vers les centres urbains. Ils font la richesse des élites locales. D'autres produits, tels que l'huile d'olive, sont importés. Les salines de la zone côtière fournissent le sel nécessaire. Deux régions très boisées, la forêt Charbonnière et la forêt des Ardennes, livrent le bois utile à l'industrie du bois et pour le charbon. L'industrie métallurgique, importante dans les régions d'Entre-Sambre-et-Meuse, de Liège et de la Lorraine belge, requiert de fortes quantités de charbon de bois. La construction des routes et des habitations en pierre donne lieu à une exploitation importante de pierres en Hainaut, près de Tournai, à Liège ou au Luxembourg.

Évidemment, la société gallo-romaine est soumise à l'influence de la culture romaine. Cette acculturation n'est pas un processus linéaire et homogène. Certains groupes subissent bien plus la romanisation que d'autres. Ainsi, après un certain temps, la majorité des noms donnés aux enfants est d'origine romano-méditerranéenne, surtout dans les classes sociales supérieures. Après la révolte des Bataves, en 69, les grands propriétaires indigènes vont peu à peu occuper les plus hautes fonctions municipales et ainsi faire disparaître le rôle de l'ancienne noblesse tribale.

Les Romains accordent beaucoup d'importance aux pratiques religieuses. Cette société est assez tolérante, considérant l'exercice du culte comme une affaire privée. Néanmoins, cette acceptation a ses limites, dictées par les intérêts de l'État. Le grand prêtre de Rome organise ainsi les fêtes dédiées au culte de Jupiter, Junon et Minerve et fixe les jours « fastes », où les activités

humaines sont permises et les jours « néfastes », les jours fériés, dédiés aux dieux. L'empereur lui-même fait l'objet d'un culte.

La romanisation des cultes

En 12 av. J.-C., Auguste fait ériger à Lyon un autel où, chaque année, des délégués gaulois se réunissent pour réaffirmer l'allégeance à Rome, à ses dieux et à son empereur. L'effet de romanisation d'une telle politique est évident. À côté des divinités romaines classiques se maintiennent les divinités régionales. Le nom et les attributs de plusieurs dieux celtes et germains sont romanisés. Les déesses mères, en réalité les anciennes déesses de fertilité, sont intensivement vénérées. À Tongres se trouve le plus grand temple de nos régions, bâti au Ier siècle, mais reconstruit dans la seconde moitié du IIe siècle. Le sanctuaire est bordé de locaux qui servaient de boutiques. Chaque agglomération a son lieu destiné au culte. Même dans les campagnes se dressent des sanctuaires. Situé au centre de la cité des Nerviens, le site-sanctuaire de la *villa* d'Anderlecht de Blicquy se compose d'un temple, d'un théâtre, d'ateliers artisanaux… Avec la romanisation, un certain nombre de cultes orientaux pénètrent en Gaule, bien que leur influence sur la population locale reste minime.

Les cimetières romains sont nombreux sur les terres de la future Belgique. Les nécropoles se situent au-delà de la ville ou des agglomérations. Les sépultures les plus visibles sont les *tumuli*. La plupart sont installés le long des routes. Ils peuvent être isolés ou groupés par deux ou trois. Sous la masse de terre se trouve le caveau, souvent accompagné d'une dotation très importante.

La culture du bain fait partie du quotidien des Romains. À côté des bains installés dans les *villae*, comme celle d'Haccourt, on retrouve des thermes, bains publics, qui jouent aussi un important rôle social. Si on découvre les restes d'un théâtre dans le site-sanctuaire de Blicquy, il n'y a pas de traces d'un tel édifice à Tongres. Chose étonnante, il n'y a également aucun vestige d'amphithéâtre ou de piste de course dans nos régions. Peut-on supposer que ces bâtiments ont été réalisés en bois ?

L'empire en crise

Durant le long règne des empereurs Trajan (98-117), Hadrien (117-138) et Antonin le Pieux (138-161) la *pax romana* atteint son apogée. Marc Aurèle (161-180) est confronté à de virulentes attaques des Perses dans la partie orientale de l'empire, puis aux invasions de confédérations des tribus germaniques aux frontières de la Gaule.

Premières invasions

Entre 162 et 167, les Chattes traversent le Rhin et envahissent la *Gallia Belgica* (Gaule belgique). Les Chauci, venant de la bouche de l'Elbe, infestent la zone côtière avec leurs navires vers 172-174. Lors de la reconstruction des *limes*, le littoral sera fortifié avec des camps militaires à Oudenburg, Bruges, Aardenburg ou Maldegem. Les Germains sont finalement repoussés par les Romains, mais ces invasions démontrent la vulnérabilité des frontières de l'empire. En 212, la *Constitutio Antoniniana* de l'empereur Caracalla (211-217) attribue à tous les hommes nés et résidant dans l'Empire romain la citoyenneté romaine. En réalité, peu d'entre eux vont faire appel à cette loi, car elle les oblige aussi à remplir les devoirs du citoyen romain.

Après la mort d'Alexandre Sévère (222-235), le pouvoir central à Rome dépérit. Des guerres civiles disloquent l'empire. Entre 235 et 285, une cinquantaine d'empereurs et de prétendants se disputent le pouvoir. La menace devient en outre pressante tout au long des frontières de l'immense Empire romain : les Perses en Orient, les Goths sur le Danube, les Francs et les Alamans sur le Rhin. En 254-256, en 259-260 et en 269-271, les provinces des Germanie et de Gaule sont dévastées par des invasions des ligues alamanniques et franques. Le système défensif romain s'avère inefficace. Dès lors, le manque de sécurité et de protection de Rome va engendrer un mouvement séparatiste en Gaule. En 260, Postumus organise la sécession gauloise. Ses troupes le proclament empereur. Il s'établit à Cologne, qui devient la capitale du nouvel Empire gaulois. Cet ensemble politique comprend la Gaule, l'Espagne et la Bretagne. Il va durer treize ans. La victoire de l'empereur romain Aurélien (270-275) sur Tetricus en 274 près de Châlons-en-Champagne signifie le rétablissement de l'unité de l'empire.

La débâcle de l'Empire gaulois semble être le signal d'une nouvelle vague d'invasions germaniques sans pareille en 275. La plupart des *villae* et fermes gallo-romaines, ainsi que les temples sont détruits ; des cités telles que Trèves, Tournai, Tongres sont ravagées ; le pays est pillé… Toute la Gaule est saccagée et dépeuplée. La revanche de l'empereur Probus (276-282) est fulgurante : 400 000 barbares sont tués. Probus exige des otages, des céréales et même leur bétail. Il désarme l'ennemi et fait incorporer 16 000 captifs dans ses armées. Malgré cette vengeance, les troubles vont persister.

Une restauration fragile

L'action énergique des empereurs Dioclétien et Constantin rétablit le calme et la prospérité dans les territoires gaulois. Durant le règne du second, ceux-ci sont également mis en contact avec les premières entreprises de christianisation.

Le retour à la paix

L'empereur Dioclétien (284-305) comprend que seuls des succès militaires peuvent sauver l'empire. Des réformes fondamentales s'imposent. Il prend comme associé Maximien (286-305), son lieutenant, qu'il charge de gouverner l'Occident. Il complète cette organisation en 293 avec l'adoption de deux césars plus jeunes, Galère pour l'Orient et Constance Chlore pour l'Occident, qui sont désignés comme ses successeurs. Au début de 286, Maximien, qui a établi sa capitale à Trèves, doit affronter en Gaule les bagaudes gaulois, des paysans et esclaves révoltés, qu'il soumet en quelques mois. La défense du littoral est confiée au Ménapien Carausius. Celui-ci rencontre un tel succès qu'il se fait proclamer Auguste par ses soldats, en 286. En plus de Boulogne, qu'il occupe, il s'empare d'Amiens et de Beauvais. En outre, il établit ses alliés francs dans les embouchures de l'Escaut. Après la reconquête de Boulogne par Constance Chlore, il est assassiné par un de ses officiers. Pour punir les Francs de leur collaboration avec Carausius, Constance les chasse au-delà du Rhin.

Dioclétien réorganise les structures administratives, militaires et économiques. Il divise l'empire en diocèses, qui eux-mêmes sont subdivisés en provinces. Le diocèse des Gaules (*diocesis Galliae*) compte huit provinces avec Trèves comme chef-lieu. Le territoire de l'actuelle Belgique est réparti entre trois d'entre elles. L'ancienne province *Gallia Belgica* est partagée en *Belgica prima* (Belgique première, Trèves) et *Belgica secunda* (Belgique seconde, Reims) et le nom de la province de Germanie inférieure est modifiée en *Germania secunda* (Cologne). Ces provinces sont composées de *civitates*. En *Belgica prima* se trouve la cité des Trévires, en *Belgica secunda* celles des Rémois, des Cambraisiens, avec Cambrai comme chef-lieu à la place de Bavay, et des Tournaisiens, dont le chef-lieu est Tournai au détriment de Cassel. La cité de Tongres est transférée de *Gallia Belgica* à *Belgica secunda*.

Une nouvelle organisation militaire

Les empereurs Dioclétien et son successeur Constantin (306-337) réorganisent fondamentalement l'armée et la défense. Ils multiplient les effectifs. L'armée romaine est divisée en troupes mobiles, casernées à l'intérieur du pays dans des endroits stratégiques et qui peuvent intervenir immédiatement. Des troupes sédentaires sont cantonnées aux frontières.

La défense des frontières est renforcée. Des fortifications sont construites le long des routes, des rivières… Les villes comme Arlon, Bavay, Cuijck, Famars, Nimègue ou Tournai sont entourées d'enceintes. De nouveaux remparts avec des tours sont construits à Tongres. Avec leurs 2 280 mètres de long, ils sont moins étendus que les précédents, mais ils s'avèrent beaucoup plus efficaces. Les fortifications établies le long de la route de Cologne à Bavay par Tongres, dues à Constantin, constituent un élément clé dans la défense du territoire. Les tours de garde contrôlent les environs et servent de bases pour des unités mobiles. Bien que l'ancienne

dénomination *limes belgicus* se réfère à une frontière, cette route n'a jamais eu cette fonction. Les Romains établissent aussi une défense côtière. Une transgression maritime déplace le littoral de 10 à parfois 30 kilomètres vers l'intérieur des terres.

Des prisonniers germaniques sont obligés de se fixer dans les régions dévastées et d'exploiter les domaines agricoles. Après quelque temps, ces *laeti* vont également être recrutés pour servir dans l'armée romaine. Leur incorporation en tant que soldats et colons provoque une forte pénétration barbare dans la future Belgique. À côté de ces *laeti*, les *foederati* sont des tribus germaniques qui ont été autorisées, à la suite de traités, à se fixer dans l'empire en échange d'une aide militaire. Enfin, il existe aussi les *dediticii*, c'est-à-dire les Germains qui se sont rendus.

Constantin achève l'écrasement des peuples francs. En 306, il construit un pont sur le Rhin à Cologne et érige la citadelle de Deutz en face pour défendre le passage. Il bat les Francs sur la rive droite. Ceux-ci profitent, ensuite, des troubles entre Constantin et Maxence pour préparer une invasion et traverser le fleuve. Mais après sa victoire lors de la bataille du pont de Milvius près de Rome, en 312, Constantin retourne en hâte à la frontière et écrase ces envahisseurs. Si plusieurs prisonniers sont jetés dans l'arène de Trèves, d'autres sont obligés de se fixer comme vaincus (*dediticii*) en Hesbaye. Rome semble avoir retrouvé le pouvoir de se défendre. Dès 324, Constantin envahit l'Orient, écrase Licinius et devient ainsi le seul empereur et unique maître de Rome. Peu après, il décide la reconstruction de Byzance. Très vite, cette « nouvelle Rome », nommée Constantinople, devient la capitale de l'empire.

La pénétration du christianisme

Le christianisme s'est répandu tardivement et lentement en Gaule. Entre la fin du IIe et le début du IIIe siècle, des communautés chrétiennes semblent avoir existé en *Gallia Belgica*. En 303, sous le règne de Dioclétien, la persécution des chrétiens se ravive dans l'empire. Dans les provinces de la Gaule, Constance Chlore adopte une politique plutôt modérée. En 313, après la victoire de Constantin sur son rival Maxence, les empereurs Constantin et Licinius promulguent l'édit de Milan, un édit de tolérance qui accorde la liberté de cultes à toutes les religions. En Gaule, les cultes orientaux ont quelques succès dans les zones frontalières militarisées. Il n'en est pas de même à l'intérieur des régions gallo-romaines.

À partir de la fin du IIIe siècle, une communauté chrétienne et un évêque sont présents à Trèves. À Tongres, le premier évêque aurait été Saint-Materne, figure dont on n'a aucune preuve historique ou archéologique. En revanche, des fouilles démontrent que, sous la basilique actuelle, il y eut une petite église durant le Bas-Empire. Selon la tradition, saint Servais est évêque de Tongres au milieu du IVe siècle, avant que soit transféré le siège épiscopal à Maastricht. En raison de sa position stratégique, à la croisée d'un passage

de la Meuse et de la route Bavay-Cologne, Maastricht reprend peu à peu la domination dont bénéficiait Tongres. La construction d'une fortification pour protéger le pont a sans aucun doute contribué à l'élection de la ville comme siège épiscopal, ce qui, à son tour, a concouru à l'importance de la ville.

Comme Maastricht, Tournai est située à un important carrefour fluvio-routier. Sous Dioclétien, la ville succède à Cassel comme siège de *Belgica secunda*. Ce n'est que vers la fin du IVe siècle que l'évêché de Tournai verra le jour. À Arlon, une place forte sur la butte de Saint-Donat est également entourée sous le Bas-Empire d'une muraille de 900 mètres de long et de 3,80 mètres d'épaisseur. Vingt-six tours massives circulaires participent à sa défense.

L'arrivée des peuplades germaniques

La période de restauration, commencée avec Dioclétien, est abruptement arrêtée vers le milieu du IVe siècle. La poussée germanique devient de plus en plus irrésistible.

La rupture de la frontière

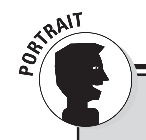
La lutte fratricide entre les fils de l'empereur Constantin crée un vide de pouvoir dont les Francs profitent dans les années 340. Cependant, l'empereur Constant Ier réussit à les vaincre. Sous son règne, les Francs saliens obtiennent le droit de se fixer en Toxandrie, dans le Nord de la Gaule romaine. Après son assassinat, début 350, les barbares profitent des luttes de succession pour envahir la Gaule. La chute de Cologne menace l'empire. Fin 356, l'empereur Constance nomme Julien, le dernier neveu survivant de Constantin, pour délivrer la Gaule des barbares. Il réussit à reprendre Cologne. En 357 et 358, il combat les tribus franques. Il passe l'hiver à Lutèce, aujourd'hui Paris. En 359 et 360, il va au-delà du Rhin et y neutralise des groupes francs. Les tribus des Saliens et des Chamaves sont obligées de fournir des auxiliaires aux armées romaines. En quatre ans, la Gaule est pacifiée, la Germanie sous contrôle, et même la Bretagne (Angleterre) se voit rattachée à l'empire.

Début 360, ses troupes nomment Julien empereur en le hissant, selon un rituel germanique, sur un bouclier. En 363, celui-ci meurt lors d'une expédition militaire contre les Perses. Sous l'empereur Valentinien, Trèves redevient la capitale de l'Empire d'occident. Entre 368 et 374, il passe le Rhin à plusieurs reprises pour mener des offensives contre les Germains. Il fortifie les frontières. Pour accroître son armée, il intègre de plus en plus de Germains, et certains obtiennent même des grades d'officiers. Les relations entre Francs et Romains, tantôt alliés, tantôt ennemis, sont complexes.

En 406, des Vandales, des Alains et des Suèves traversent le Rhin. Après avoir erré à travers la Gaule, ils vont conquérir l'Espagne. Dès 392, la Cour romaine de Gaule quitte Trèves pour se fixer en Arles. En 410, le roi wisigoth Alaric prend Rome. À partir des années 442, la recrudescence des troubles entraîne une désorganisation du pouvoir. Le manque de troupes au nord de la Loire offre la possibilité aux Francs de pénétrer en Belgique seconde. Cette expansion est généralement pacifique.

La fin de l'Empire romain d'Occident

Au cours du Ve siècle, Clodion, « roi des Francs » selon Grégoire de Tours, le premier roi connu des Saliens, quitte *Dispargum* (Duisburg en Allemagne ?) dans le territoire des Thuringiens (ville non identifiée). Il s'empare de Tournai et de Cambrai. Il continue sa conquête vers l'ouest jusqu'à la Somme et occupe Artois. Probablement à la suite d'un traité de paix après la victoire du général romain Aetius, en 448, à *Vicus Helena*, Clodion évacue Arras et Cambrai, mais tient la cité de Tournai. En 451, Aetius, avec l'aide des Francs, vainc Attila, qui était entré en Gaule avec ses Huns. Les Bructères, en revanche, une autre tribu germanique, soutiennent Attila. La mort de ce dernier, en 453, signifie la fin des invasions des Huns, qui ont considérablement affaibli l'Empire romain d'Occident.



La légende des rois francs

Grégoire de Tours évoque Mérovée comme « roi franc ». Était-il le fils de Clodion ? Il donne son nom à la dynastie des Mérovingiens. À la suite de ses mœurs dissolues, son fils Childéric est obligé de se réfugier en Thuringe. Son exil dure huit ans. Pendant cette période, il aurait également entrepris un séjour à Byzance durant le règne de l'empereur Marcien. Au cours de son exil, le pouvoir est exercé par Aegidius, le maître romain des milices en Gaule. De retour en Gaule, Childéric combat contre les Wisigoths dans l'armée d'Aegidius, lors de la bataille d'Orléans en 463.

Après la mort d'Aegidius, son fils Syagrius reprend sa position. Grégoire affirme que celui-ci est élu « *rex Romanorum* », roi des Romains, et a son siège à Soissons. Est-ce le dernier rempart de la *Romanitas*, contre laquelle Clovis, le fils de Childéric, devra œuvrer ? En 481, le roi Childéric meurt et est enterré à Tournai. Un anneau sigillaire dans la tombe de Childéric porte l'inscription « *Childirici regis* » (« du roi Childéric »). Les objets et trésors contenus dans cette tombe reflètent non seulement l'impact du monde byzantin, mais aussi l'énorme richesse de ces chefs francs.

Le meurtre d'Aetius en 454 par l'empereur Valentinien III signifie le début de la chute de la domination romaine en Occident. Valentinien est suivi de nombreux empereurs éphémères. À partir de 476, lorsque Odoacre, chef

d'une tribu germanique, se fait proclamer roi par ses soldats et renvoie les signes de la fonction impériale à Zénon, l'empereur de l'Empire oriental qui règne à Constantinople, l'Occident n'a plus d'empereur.

La prise de pouvoir de Clovis



Chlodowech / Clovis a 15 ans lorsqu'il succède à Childéric en 481. À partir de son royaume de Tournai, il étend son territoire, en 486, à l'ensemble de la Belgique seconde : Soissons et Reims, font désormais partie de son royaume.

La constitution d'un royaume franc

Avec la victoire de Clovis sur Syagrius, un *rex* (roi) barbare romanisé remplace un *rex* romain barbarisé. C'est dans ce contexte que se déroule le célèbre épisode du vase de Soissons. Puis, Clovis fait la conquête des villes riveraines de la Seine. Lutèce est prise après un long siège. Vers 491, il prend possession de la Gaule entre Seine et Loire. Cette conquête n'est peut-être pas encore achevée quand il s'attaque aux Thuringiens, en direction de l'est. Ceux-ci seraient-ils les barbares de la cité de Tongres plutôt que ceux qui habitent au-delà du Rhin ? Clovis est désormais un roi aussi puissant que le roi rhénan de Cologne ou le roi burgonde.

Vers 492 (ou 493 ?), Clovis obtient du roi burgonde Gondebaud (aussi connu sous le nom de Gombaud) la main de sa nièce Chlodechilde, ou Clotilde, éduquée par sa mère dans la foi chrétienne. Cette princesse burgonde ne s'est convertie qu'en 498. Malgré la mort de leur premier fils, Ingomir, quelques jours après son baptême, son second enfant, Clodomir, né l'année suivante, est également baptisé. Clovis semble encore hésiter à renoncer à la religion de ses ancêtres.

Lors d'une guerre contre les Alamans, vers 496, Clovis et son armée paraissent ployer devant la puissance ennemie à Tolbiac, le moderne Zülpich, au nord de Trèves. En désespoir, le roi franc s'adresse au Dieu de Clotilde en lui promettant que, s'il lui accorde la victoire, il se fera baptisé en son nom. Cette victoire donne à Clovis la mainmise sur les Francs rhénans. En outre, il apparaît comme le vainqueur favorisé par Dieu, ce qui lui offre le soutien des populations chrétiennes en Gaule.



En 498, lors d'une campagne contre les Goths qui le conduit à Bordeaux, Clovis annonce publiquement, après consultation de « son peuple », sa décision de se faire baptiser « sans délai » devant le tombeau de saint Martin à Tours. C'est probablement l'évêque Rémi, assisté d'autres évêques, qui le baptise à Reims durant la nuit de Noël 498. Ses deux sœurs, Alboflède et Landechilde, et 3000 hommes de son armée, sans compter les femmes et les enfants, le suivent.

Le roi, écrit le chanoine rémois Flodoard, « après avoir confessé la foi orthodoxe, est plongé trois fois dans l'eau sainte, […] enfin il est relevé par le saint prélat et consacré par l'onction divine ». Ce baptême signifie la naissance d'un royaume chrétien où les populations romanes et barbares sont unifiées dans la même foi, sous un même roi. L'Église trouve en Clovis le roi défendant la « vraie foi » contre l'hérésie arienne. Cette doctrine, professée par Arius vers le début du IVe siècle, défend un monothéisme absolu et soutient que le Christ est subordonné à Dieu le Père. Bien que condamné par le concile de Nicée en 325, l'arianisme se répand chez des barbares, comme les Ostrogoths, les Wisigoths, les Vandales et les Burgondes.

L'extension du royaume

Après son baptême, Clovis entre, vers 500, en conflit avec les Burgondes, en soutenant Godegisel contre son frère Gondebaud. Après sa victoire à Dijon, il poursuit ce dernier et va l'assiéger en Avignon. Gondebaud ne paiera jamais le tribut annuel qu'il promet pour que Clovis lève le siège. Bien au contraire, il assiège et exécute son frère, qui s'est installé à Vienne, et remet les 5 000 soldats francs faits prisonniers à Alaric II, roi des Wisigoths. Est-ce la récompense pour l'aide militaire que celui-ci a probablement envoyée lors du siège d'Avignon et qui a obligé Clovis à lever le siège ? Gondebaud reprend son territoire et unit la Bourgogne. Cependant, Clovis ne réagit pas. A-t-il été persuadé par Avit, l'évêque de Vienne et conseiller de Gondebaud, qui tend à rallier le roi burgonde au catholicisme ? En outre, une alliance franco-burgonde, sous l'influence d'Avit, se soude par le mariage du fils aîné de Clovis, le bâtard Thierry, avec la fille de Sigismond, fils de Gondebaud.

En 506, Clovis réprime une révolte des Alamans. Au printemps de l'année suivante, il se met en route pour Tours, pour une guerre présentée par Grégoire de Tours comme une guerre sainte contre les ariens « avec l'aide de Dieu », contre Alaric II. Celui-ci est battu et tué dans la plaine de Vouillé, près de Poitiers. L'armée défaite se replie et laisse l'Aquitaine à Clovis. Puis, celui-ci s'empare d'Angoulême, de Bordeaux et de Toulouse, la capitale des Wisigoths.

En 508, Clovis reçoit les envoyés de l'empereur Anastase. Celui-ci lui envoie les insignes du consulat honoraire. À partir de ce jour, toujours selon Grégoire, le roi est souvent appelé « consul » ou « Auguste ». Lorsqu'il quitte Tours, il choisit pour son royaume une nouvelle capitale : Paris. Est-ce un choix stratégique, étant donné sa situation géographique ? Une référence à un passé romain important ? Pendant les dernières années de son règne, il élimine les derniers chefs francs et annexe le royaume des Francs ripuaires avec leur capitale, Cologne. Finalement, il s'empare du royaume de Cambrai. Ainsi, Clovis réussit à unir un important territoire.

Le concile d'Orléans

En 511, Clovis organise un concile à Orléans. Sur soixante-quatre sièges épiscopaux du royaume, trente-deux évêques s'y réunissent. Le questionnaire du roi, qui n'assiste pas à la réunion, traite en outre de l'organisation de l'Église et de sa place dans la société, des mesures relatives au droit d'asile, de l'autorité des évêques sur les prêtres et les monastères de leur diocèse. Le 10 juillet, les évêques adoptent trente et un canons et demandent leur approbation par le roi, qu'ils reconnaissent comme « leur seigneur, fils de l'Église ». Ce concile établit la collaboration entre les deux pouvoirs dans la nouvelle société. Celle-ci se fonde non seulement sur le catholicisme, mais également sur le droit. Clovis fait réaliser la rédaction du droit coutumier des Francs saliques dans le pacte de la loi salique.

La division du royaume

Clovis meurt à Paris, le 27 novembre 511, à l'âge de 50 ans. Il est enterré, conformément à ses vœux, dans la basilique des Saints-Apôtres à Paris. Trente-trois ans plus tard, son épouse Clotilde y est également inhumée. Le territoire est partagé entre ses quatre fils, « en tenant la balance égale ». Veut-on éviter que Thierry, fils de la première union de Clovis, devienne le seul héritier au détriment des fils de Clotilde ? Est-ce le résultat de la logique d'un partage patrimonial ? Ce partage correspond-il à une logique territoriale ? Est-il l'effet d'un compromis politique ? En tout cas, le gouvernement d'un seul *regnum Francorum* (« royaume des Francs ») est partagé entre divers rois régnant dans des « parts de royaume » (*Teilreiche*).

L'aîné, Thierry (vers 484-533), reçoit le plus vaste territoire : les deux provinces romaines de Germanie avec Cologne ; l'ancienne Belgique première avec Trèves ; la partie sud-orientale de la Belgique seconde avec Châlons et Reims. Il choisit Reims comme capitale. Le plus jeune, Clotaire Ier, hérite du territoire nucléaire des Francs saliens constituant le royaume de Soissons avec les villes de Cambrai et de Tournai. Les fils de Clovis continuent la politique de conquête de leur père. Ils s'emparent, coup sur coup, du territoire de la Burgondie, de celui des Thuringiens, de la Provence, du pays des Alamans et de la Bavière.

Chapitre 3

De Clovis à Charlemagne

Dans ce chapitre :

- Un royaume disputé
- Le lent développement d'une zone frontière
- Une christianisation en profondeur
- L'avènement des Carolingiens
- Charlemagne, père de l'Europe

Clovis a bâti un important royaume franc à partir des petits territoires hérités de son père, dans la région de Tournai. Mais, à sa mort, les partages et les conflits de succession affaiblissent considérablement la royauté mérovingienne.

Issue des riches domaines de la région mosane, une puissante famille, les Pépinides, s'appuie sur un solide réseau de clients et sur la hiérarchie ecclésiastique pour maintenir l'unité du royaume franc et lui assurer un développement économique sans précédent. Aux marges du royaume, l'actuelle Belgique se christianise. Les Carolingiens bâtissent un empire et transforment dès lors le destin de l'Europe.

Un royaume disputé

Après la mort de Clovis, le partage se prolonge entre ses successeurs. Les délimitations entre les différentes parties du royaume franc varient plusieurs fois au cours du VIe siècle. En outre, de nouvelles conquêtes augmentent l'étendue du territoire vers le sud et vers l'est. Le centre de gravité du royaume se déplace vers le sud, en visant les vallées de la Seine et du Rhône. Les périodes d'unification sont rares. En 558-561, sous Clotaire Ier ; en 613-629, sous Clotaire II et encore entre 629 et 639, sous Dagobert. L'historiographie a surtout gardé le souvenir, entre 561 et 613, des luttes sanglantes entre les reines Frédégonde et Brunehaut pour assurer à leur fils la succession du royaume de Clovis.

Progressivement, trois nouvelles entités politiques dessinent des contours plus stables à l'intérieur de la royauté mérovingienne. La Neustrie occupe toute la façade atlantique depuis l'Escaut jusqu'à la Loire. Sa capitale se trouve à Paris. La Bourgogne est dirigée à partir d'Orléans et occupe les versants des grandes vallées de la Loire et du Rhône. Quant à l'Austrasie, elle est baignée par la Meuse et la Moselle et occupe une bonne partie de la Champagne. C'est Reims sa capitale. La frontière entre la Neustrie et l'Austrasie est dessinée, dans nos régions, par la forêt Charbonnière, qui se situait entre la Dyle et la Sambre. Elle suivait aussi la limite séparant les diocèses de Tournai et de Tongres-Maastricht.

Dans leurs luttes continuelles pour le pouvoir, les rois mérovingiens doivent trouver appui auprès des grands propriétaires terriens. C'est particulièrement le cas à partir de l'édit de Clotaire Ier, qui, en 614, oblige le souverain à choisir les comtes parmi la noblesse foncière. De grandes familles se taillent d'énormes domaines. En Austrasie, par exemple, ceux qui seront appelés plus tard les Pépinides (ou Pippinides) possédaient d'énormes biens dans la région de la Meuse, de la Moselle et du Rhin. Aussi, les membres de cette famille se réservent la charge de maire du palais pour l'Austrasie et les fonctions les plus importantes au sein de la monarchie (évêque, abbé, duc).

Le lent développement d'une zone frontière



Durant le VIe et une bonne partie du VIIe siècle, le territoire de l'actuelle Belgique se situe aux marges du royaume franc. Les capitales (Paris, Orléans, Reims) occupent des positions plus centrales. La Seine, la Loire et le Rhône semblent attirer davantage la monarchie, qui réside peu dans le Nord-Est de ses possessions. Les villes y sont inexistantes. Les cités gallo-romaines de Bavay, Tournai et Tongres ne bénéficient plus véritablement de ce statut. De nouvelles agglomérations apparaissent au bord des fleuves, mais Maastricht, Namur, Huy, Dinant sont toujours des bourgades très modestes. Les circonscriptions administratives romaines, les *civitates*, ne jouent plus de véritable rôle et sont remplacées par les *pagi*. Ce sont des délimitations moins étendues aux frontières relativement lâches qui renvoient plutôt à des terroirs ruraux. Ils sont, pour la plupart, placés sous la domination d'un comte, représentant le roi.

L'Ouest de la Belgique actuelle offre une délimitation encore incertaine entre la mer et les terres émergées. Le tracé de la côte est particulièrement mouvant. En revanche, l'intérieur de la Flandre et le Brabant occidental étaient couverts par une végétation parfois fort dense de bois et de bruyères. Ces régions disposent aussi déjà d'excellentes terres de pâtures et de culture de céréales. Entre l'Est et l'Ouest, la forêt Charbonnière coupe de manière non hermétique les plateaux fertiles de Hesbaye et du Condroz. Ces

derniers concentrent une bonne partie des activités agricoles et recèlent d'importantes trouvailles archéologiques. Le travail du fer est, en effet, attesté dans les régions proches de la Meuse. Les minerais y sont extraits, le charbon de bois permet la fabrication des armes et des outils. Les voies fluviales encouragent les échanges. Des armes particulièrement solides et résistantes sont forgées. De précieuses parures en or, en argent et en bronze y sont également confectionnées. Plusieurs sépultures ont livré, particulièrement dans le Namurois, de nombreux francisques, des pointes de lances, des scramasaxes, des boucles de ceintures et des fibules en profusion. Elles révèlent la qualité tant des personnages inhumés dans ces régions que la dextérité de ces artisans.

Aussi bien sur le plan de l'agriculture que sur ceux de l'industrie et du commerce, les activités économiques se caractérisent, pour cette époque, par leur aspect provisoire ou nomade. L'habitat urbain est incontestablement en recul, mais l'élevage et les échanges commerciaux connaissent un développement indéniable. Les régions fluviales bénéficient des progrès les plus spectaculaires, plus tôt sur la Meuse que sur l'Escaut. Des ateliers monétaires animent plusieurs bourgades mosanes et des marchés s'y installent également.

Les populations semblent se mélanger rapidement. Les usages funéraires se développent selon la mode germanique. Celle-ci impose ses costumes, ses armes, ses techniques. Des pratiques gallo-romaines se maintiennent, surtout dans les couches supérieures de la société. Il est difficile de conclure à une progression ou à une régression de la densité démographique. Celle-ci ne paraît pas beaucoup variée, mais les habitats se sont déplacés. Ils recherchent manifestement les cours d'eau et s'éloignent plutôt du tracé des chaussées romaines. Loin de la vision traditionnelle d'une brusque rupture de l'âge d'or de l'Empire romain, les travaux historiographiques préfèrent, depuis des décennies déjà, présenter cette période « mérovingienne » comme une phase de transition, de recherche d'un nouvel équilibre entre deux sociétés profondément différentes.

Une christianisation en profondeur

La diffusion de la religion chrétienne dans nos régions débute dès l'époque romaine comme dans le reste de la Gaule. Cette infiltration se limite, néanmoins, aux élites romanisées issues de l'administration ou de l'armée. Elle touche avant tout, voire uniquement les centres urbains. Aussi, Tournai et Tongres auraient été logiquement les capitales des premiers diocèses, sans doute à partir du IVe siècle. Les troubles et les invasions du Ve siècle perturbent, dans un premier temps, ce processus.

La conversion de Clovis n'entraîne évidemment pas la christianisation en profondeur de tous les habitants de son royaume. Elle encourage néanmoins le zèle du clergé catholique. Des noyaux importants se sont installés dans les sièges épiscopaux, nouveaux ou plus anciens. À partir des capitales d'archevêché (Cologne et Reims), les évêques quittent Tongres pour s'installer à Maastricht au IVe siècle, puis à Liège après 725. Tournai est aussi délaissé au profit de Noyon. Pas très loin, Cambrai et Thérouanne sont également des sièges épiscopaux à partir du VIe et du VIIe siècle.



L'essentiel de l'effort de christianisation est surtout assuré par l'action des moines. En particulier, entre 640 et 680, les territoires de la future Belgique se peuplent de monastères, qui s'installent dans les forêts et le long des cours d'eau. Traditionnellement, on présente la fondation, en 635, de l'abbaye Saint-Pierre à Gand par saint Amand comme la naissance du mouvement abbatial en Belgique. Son disciple, saint Bavon, lui aurait ensuite donné son nom. L'abbaye de Nivelles, bâtie vers 647, est également très célèbre en raison de la personnalité de son donateur. La veuve du maire du palais d'Austrasie, Pépin dit de Landen, offrit son important domaine nivellois à sa fille Gertrude pour y installer un monastère de femmes nobles. C'est durant cette même période que furent fondées les abbayes de Stavelot et Malmédy, de Fosses, de Lobbes, d'Andenne, de Celles, etc.

L'avènement des Carolingiens

Le berceau de la famille des Pépinides est situé au cœur de ces régions. Il est fortement ancré sur l'axe économique majeur qu'est devenue la vallée mosane. Près d'une centaine de domaines ruraux, qui semblent leur appartenir, ont été recensés entre l'Escaut et le Rhin. Plus tard, certaines de ces possessions deviendront le siège de palais carolingiens : Jupille, Herstal, Les Estinnes.

Ce patrimoine foncier est habilement géré et n'est pas dilapidé pour s'attacher les services de guerriers. Cette pratique, perpétuée par les rois mérovingiens, provoque, en revanche, le déclin de leur puissance à partir de la mort des fils de Clovis. Les ancêtres de Charlemagne exploitent plutôt les terres ecclésiastiques pour élargir leur clientèle. Charles Martel, son grand-père (685-741), et Pépin le Bref, son père (715-768), profitent de leur position de maire du palais pour nommer leurs fidèles alliés à la direction d'abbayes ou d'évêchés. Ils encouragent, d'autre part, les progrès de la christianisation dans les territoires qu'ils contrôlent et ils protègent l'action des missionnaires dans les régions situées aux frontières de leurs domaines. Pépin de Herstal, le père de Charles Martel, confie l'évangélisation de la Frise au missionnaire anglo-saxon Willibrord, dès 690. Le grand-père de Charlemagne continue cette politique en l'orientant plus à l'est, notamment en Bavière. Les Pépinides soutiennent aussi l'action des conciles, dont le

rôle est d'organiser le fonctionnement de l'Église au sein du royaume franc. Ils se présentent comme les protecteurs d'une institution dont la puissance s'accroît continuellement.



Les Pépinides augmentent aussi leur prestige par la réussite de leurs campagnes militaires. Pépin de Herstal est le maire du palais d'Austrasie depuis 679 et obtient également cette distinction en Neustrie à partir de 687. Il combat les Saxons et les Bavarois. Il parvient à prendre Utrecht et à faire reculer les Frisons. Charles Martel s'impose brutalement, comme le suggère son surnom, aux successeurs légitimes de son père. Il est né d'une seconde union, mais son statut de bâtard ne l'empêche pas d'écraser ses concurrents de Neustrie et d'Austrasie. Il poursuit, ensuite, les conquêtes de son père. Il soumet une nouvelle fois les Frisons et puis leurs voisins, les Alamans. Il parvient aussi à étendre sa domination sur les royaumes de Bourgogne et de Provence.

Charles Martel et la victoire de Poitiers

Charles Martel est surtout resté dans l'histoire grâce à sa célèbre victoire remportée à Poitiers contre les envahisseurs arabes, en 732. Ceux-ci étaient parvenus dans la vallée du Rhône en provenance de la péninsule Ibérique. Ils avaient ravagé Autun en 725. Battus une première fois par le duc Eudes d'Aquitaine à Toulouse en 721, ils reviennent en force au début des années 730. Charles Martel vient au secours de l'Aquitaine, écrase les Arabes et tue leur chef, l'émir Abd el-Rahman. Il en profite également pour prendre le contrôle de ces régions, qui avaient pris leur indépendance à l'égard de la royauté franque.

À la mort du roi mérovingien Thierry IV, en 737, Charles ne procède pas à la désignation d'un successeur. Il exerce, alors, la réalité du pouvoir, mais ne s'empare pas de la dignité royale. Au contraire, son fils, Pépin le Bref réalise un véritable coup d'État en 751. Pour ce faire, il s'appuie essentiellement sur la hiérarchie ecclésiastique et, en particulier, sur le pape. Il poursuit la politique favorable à l'Église entamée par ses ancêtres. En 743-744, il organise le concile de Soissons, dont les principales décisions touchent au renforcement de la discipline au sein du clergé. Cette réunion des évêques francs soulève aussi la question des confiscations des terres ecclésiastiques par les maires du palais. L'autorisation leur est concédée de pouvoir accorder certains biens de l'Église à leur clientèle à condition que le bénéficiaire verse un cens au propriétaire légitime. Pépin le Bref est secondé dans cette tâche de réorganisation de l'Église par le missionnaire Wynfrid, plus connu sous le nom de saint Boniface. Cette figure brillante se consacra, durant toute sa vie, à l'évangélisation de la Frise et des territoires situés à l'est du Rhin.



En 743, pour faire face à une coalition des ducs d'Aquitaine, de Bavière et d'Alémanie, Pépin procède à la nomination d'un roi des Francs à la suite de la succession de Thierry IV, qui n'avait pas été assurée par son père Charles Martel. Cependant, en 750, il s'adresse au pape Zacharie pour lui demander qui peut être déclaré roi. Est-ce celui qui exerce effectivement ce pouvoir ou celui qui n'en possède aucun ? Le souverain pontife envoie la réponse que Pépin attendait. Par conséquent, en novembre 751, celui-ci convoque une assemblée à Soissons et se fait proclamer roi avec l'appui de saint Boniface. Le dernier Mérovingien, Chilpéric III, est tondu et confié au monastère de Saint-Bertin (Saint-Omer). Cette prise de pouvoir est consacrée, trois ans plus tard, par le pape Étienne II. Celui-ci est menacé, depuis le début des années 750, par le royaume lombard, qui ambitionne de conquérir Rome. Il se rend auprès de Pépin en 754 pour lui demander son aide militaire. En échange, il le sacre, le 28 juillet 754, « roi des Francs » et lui attribue le titre de « Patrice des Romains ». Il fait de même avec ses héritiers, Charles et Carloman. La dynastie carolingienne est légitimée par le pouvoir ecclésiastique.

Pépin s'empresse alors d'assumer ses engagements. Après l'échec des moyens diplomatiques, il lance plusieurs campagnes contre ses anciens alliés lombards entre 756 et 758. Ses succès militaires lui permettent d'éloigner la menace qui pèse sur Rome et de céder officiellement à la papauté vingt-deux cités d'Italie centrale. Ces domaines constitueront le noyau des futurs États pontificaux. D'autre part, Pépin parvient encore à intégrer le Sud de la France (l'Aquitaine et la Provence) dans son royaume. Ses campagnes contre les Saxons, les Bavarois et les Alamans ne permettent pas d'obtenir de succès définitifs.

Charlemagne, père de l'Europe

Sacrés avec leur père en 754, Charles et Carloman lui succèdent naturellement à sa mort en 768. Après le décès du second, en 771, Charles règne rapidement seul.

Un pouvoir appuyé sur les conquêtes militaires

Reprenant les conquêtes paternelles là où elles en étaient restées, il tente de soumettre les Saxons. En 772, il détruit leur sanctuaire païen d'Irminsul. En 774, il se dirige vers le royaume lombard à l'appel du pape Adrien Ier. Prenant la capitale Pavie, il s'empare du roi Didier et l'enferme dans un monastère. Il se fait alors proclamer « roi des Lombards ».



En 778, une nouvelle expédition militaire conduit Charlemagne en Espagne, où il affronte les Arabes. Elle ne permet pas d'obtenir de sérieux avantages, à l'exception de la conquête d'une partie de la Catalogne. Lors de son retour dans le royaume franc, l'arrière-garde de son armée est massacrée par une troupe réunissant des combattants basques et des guerriers musulmans. Son lieutenant Roland est tué lors de ce passage du col de Roncevaux, dans les Pyrénées. Cet épisode est narré dans la célèbre *Chanson de Roland*. Les Saxons exploitent cette défaite et se révoltent, sous les ordres de leur chef Widukind. Ils menacent alors l'abbaye de Fulda, fondée par saint Boniface.

Durant les années 780, Charlemagne consacre une grande partie de ses forces militaires à la soumission de la Saxe. 4500 personnes sont décapitées et 12000 femmes et enfants sont déportés. Le chef Widukind s'échappe cependant. Il trouve refuge auprès des Frisons et des Danois. Pendant ce temps, les Francs imposent aux Saxons la conversion au catholicisme. Les pratiques païennes sont condamnées. Leurs auteurs risquent des peines capitales. La Saxe est pacifiée. Widukind, lui-même, est converti, mais la christianisation n'est pas accomplie en profondeur.

Vers le sud, Charlemagne obtient encore quelques succès. Il gagne la ville de Gérone, en Catalogne, et reçoit la soumission du duc de Bénévent, petite principauté située au sud de Rome. Cependant, le début des années 790 est particulièrement difficile. Un nouveau raid musulman ravage le Sud de la Gaule. La Saxe et le Bénévent se soulèvent. Une famine éclate. Le fils de Charlemagne, Pépin le Bossu, tente même d'assassiner son père. Celui-ci réagit en abandonnant la politique de terreur menée à l'égard des Saxons et en réalisant une pacification plus douce. Il conduit plusieurs campagnes contre les nomades Avars installés dans l'actuelle Hongrie. Ces peuples pillards menacent continuellement l'Italie et la Bavière. Ils sont difficilement vaincus au cours des années 795-796. Charlemagne réussit, en outre, à mettre la main sur leur précieux butin, conservé au camp du Ring Avar. Celui-ci rassemble d'énormes trésors amassés au cours des razzias menées aussi bien en Occident qu'en Orient.



Charlemagne parvient, en quelques décennies, à transformer la royauté franque en un empire territorial particulièrement étendu. Ses victoires militaires constituent un instrument essentiel de son pouvoir. Elles accroissent son patrimoine foncier, qui est absolument indispensable à la conservation et au développement de son réseau de clientèle. D'autre part, elles renforcent son prestige et soutiennent l'essor d'un véritable renouveau culturel. Ces conquêtes constituent un territoire relativement uni qui préfigure le noyau de l'Europe politique actuelle. Certains contemporains de Charlemagne prennent conscience de l'émergence d'une nouvelle notion de l'Europe. Le territoire formé par Charlemagne ne représente plus seulement un concept géographique, mais reçoit progressivement une signification politique, culturelle et religieuse. Il figure la zone d'influence carolingienne. L'emprise de la cour de Charlemagne s'étend aux îles Britanniques et à

l'Espagne des Wisigoths. Cette civilisation se démarque nettement des régions voisines par sa religion (le christianisme face à l'islam et aux rites byzantins) et par sa langue (le latin face à l'arabe et au grec). Elle se revendique comme telle et marque sa différence avec les peuplades barbares dont elle cherche à se rendre maître.

L'idéal impérial

Autour de Charlemagne gravite un environnement intellectuel particulièrement brillant. Alcuin, un moine anglo-saxon, est nommé à la tête de l'école du palais d'Aix-la-Chapelle en 782. Paul Diacre, homme de lettres lombard, rejoint la Cour la même année. Théodulf, un érudit d'origine espagnole réfugié en Aquitaine, devient un conseiller du grand roi. Ces intellectuels sont de grands admirateurs de la période classique et aspirent au rétablissement d'une unité politique et religieuse semblable à celle de l'époque de l'Empire romain. Cet idéal est également partagé par la papauté. Celle-ci rêve de rétablir la suprématie de Rome sur l'ensemble de la chrétienté.

À Constantinople, la mère de l'empereur Constantin VI, l'impératrice Irène, prend le pouvoir. En 797, Constantin est enlevé et enfermé dans un monastère. Ses yeux sont crevés. Cet acte cruel bouleverse la continuité du pouvoir impérial. En Occident, il est inconcevable qu'une femme porte ce titre. En 799, le pape Léon III est molesté et emprisonné par une partie de la noblesse romaine. Il parvient à s'enfuir et il trouve refuge auprès de Charlemagne. Comme Étienne II par rapport à Pépin, il a besoin de l'appui du roi des Francs pour assurer sa sécurité et son pouvoir. Le fils de Pépin rétablit l'autorité du pape et obtient une nouvelle consécration en échange.



Le jour de Noël 800, dans la basilique Saint-Pierre de Rome, Léon III dépose la couronne de l'empereur sur le front du roi Charles. Celui-ci est ensuite acclamé comme empereur par l'assistance. Cette cérémonie inverse l'ordre traditionnel du sacre tel qu'il était habituellement prévu par le protocole romain. Elle débutait par l'acclamation de l'empereur avant que le pontife ne procède à la bénédiction. Elle indiquait ainsi que la couronne avait été obtenue par la volonté du peuple et grâce à la puissance militaire. En revanche, l'intervention préalable du pape symbolise la nature divine et religieuse du pouvoir. Cette conception ne convient absolument pas à Charlemagne, qui fait preuve d'une grande colère lors de ce sacre.

En outre, ce sacre est immédiatement remis en cause à Constantinople, où il est présenté comme une usurpation. Nicéphore Ier, le nouvel empereur byzantin proclamé en 802, refuse de reconnaître le même titre à Charlemagne. Son successeur, Michel Ier, accepte, en 812, par une formule très vague, de ne plus considérer ce dernier comme un usurpateur. Il obtient, en échange, la ville de Venise qui a été conquise quelques années plus tôt par les Carolingiens.

D'autre part, Charlemagne impose sa conception d'un empire où le pape est bien subordonné à son autorité. D'ailleurs, dès 794, au cours du concile de Francfort, il a, contre l'avis de la papauté, obtenu la condamnation des hérésies qui se pratiquaient en Espagne et à Byzance. Préparant sa succession après la mort de deux de ses fils, il fait proclamer empereur son fils survivant, Louis, en 813, dans son palais d'Aix-la-Chapelle. Il lui place ensuite lui-même la couronne sur la tête. Quelques mois plus tard, il s'éteint, le 28 janvier 814.

Chapitre 4

Le Xe siècle : « un siècle de fer et de plomb »

Dans ce chapitre :

- La Lotharingie, un royaume fragile
- Le choc des invasions
- Un lent renouveau

L'Empire carolingien est divisé en trois royaumes. Deux d'entre eux sont à l'origine de la lente formation de la France et de l'Allemagne. Entre celles-ci, un territoire vaste et hétérogène, la Lotharingie, constitue rapidement une proie désirable pour les deux Grands.

Cette époque est particulièrement complexe tant les frontières sont systématiquement remises en cause. Elle voit l'émergence de grandes familles aristocratiques qui se taillent des domaines grâce à leur valeur militaire et au gré des circonstances. Selon l'historien Baronius, le Xe siècle se caractérise par une époque de violences et d'ignorance. Ce jugement de valeur peut aujourd'hui paraître exagéré.

La Lotharingie, un royaume fragile

En 840, la mort de l'empereur Louis le Pieux débouche sur de violentes oppositions entre ses trois fils. L'aîné, Lothaire, refuse de partager l'Empire carolingien avec ses frères Charles et Louis. Ceux-ci s'allient et l'écrasent à Fontenoy-en-Puisaye (région d'Auxerre) le 25 juin 841. Ils se prêtent serment d'assistance à Strasbourg l'année suivante. Chacun utilise la langue des parties de l'empire qu'ils réclament. Charles emploie un ancien français tandis que Louis utilise le haut allemand.

Vers une Lotharingie germanique

En 843, les trois frères ratifient finalement la division de l'empire en trois royaumes distincts. Le traité de Verdun offre la dignité impériale à Lothaire ainsi que les capitales Rome et Aix. Charles le Chauve obtient les territoires situés à l'ouest des vallées de l'Escaut, du Rhône et de la Saône. Quant à Louis le Germanique, il règne sur les terres se trouvant à l'est du Rhin et au nord des Alpes. Ces espaces sont appelés Francie occidentale et Francie orientale. La partie centrale, couvrant un vaste territoire depuis la Frise jusqu'à la Provence et à la Toscane, reçoit le nom de Francie médiane. La majeure partie de la Belgique actuelle est comprise dans ce royaume, sauf les régions situées à l'ouest de l'Escaut, qui appartiennent à la Francie occidentale.

Les relations s'améliorent par la suite entre les trois frères. Une certaine unité impériale se maintient au moins jusqu'à la mort de Lothaire. Son décès, en 855, entraîne un nouveau partage. Louis II reçoit le titre impérial et les terres italiennes. Charles, seulement âgé de 10 ans, obtient la Provence. Lothaire II règne sur le reste du territoire compris entre la Frise et le Nord de la Bourgogne. Progressivement, il lègue son nom à cet espace fragile : la Lotharingie. Durant plusieurs décennies, celle-ci sera l'objet de la convoitise des rois de Francie occidentale et orientale.

En 869, Lothaire II meurt sans héritier. Ses deux oncles, Charles le Chauve et Louis le Germanique, se partagent la Lotharingie suite au traité de Meersen (870). La frontière entre les royaumes passe désormais par les vallées de la Meuse, de l'Ourthe et de la Moselle. L'empereur Louis II, quant à lui, est occupé à lutter contre les invasions arabes en Italie. En trois ans (de 875 à 877), ces trois souverains décèdent. Les royaumes sont alors à nouveau morcelés, jusqu'à l'éphémère réunification réalisée par Charles le Gros de 881 à 888.

En 880, la Lotharingie est incorporée dans le royaume de Francie orientale, sous l'autorité des rois germaniques. Celle-ci est, cependant, largement contestée par les familles aristocratiques locales. Les rois de Germanie, dont le nom remplace désormais celui de Francie orientale, tentent d'y placer des souverains qui doivent exercer le pouvoir en leur nom. En 895, le fils bâtard d'Arnulf, roi de Germanie, est fait roi de Lotharingie sous le nom de Zwentibold Ier. Il doit rapidement faire face à une révolte menée par Régnier de Hainaut. Celui-ci possède de nombreux domaines en Hesbaye, en Ardenne, le long de la Meuse et bien sûr dans le Hainaut. Il est l'abbé des grands monastères d'Echternach, de Stavelot-Malmédy et de Maastricht. Il affronte victorieusement Zwentibold en août 900. Celui-ci est tué lors de ce combat.

Le nouveau roi de Germanie, Louis IV l'Enfant, élève la Lotharingie en un duché dont il confie la direction au comte Gebhard de Franconie en 903. Celui-ci ne semble, cependant, pas rencontrer l'opposition du pays.

Cependant, Louis IV meurt sans héritier en 910. Les Grands choisissent Conrad de Franconie, le neveu de Gebhard, pour régner sur la Germanie. Régnier s'oppose à cette succession et se tourne vers le roi de Francie occidentale, Charles le Simple, qui bénéficie de son appartenance à la dynastie carolingienne. En échange, il obtient le titre de marquis de Lotharingie.

À la mort de Régnier, le pouvoir semble être exercé par Wigéric de Bidgau ou d'Ardenne. Les domaines de celui-ci se situent dans le pays de la Moselle et en Ardenne. Avoué de l'abbaye Saint-Rumolde à Malines, fondateur du monastère d'Hastière, il possède aussi la ville de Trèves et reçoit le titre de comte palatin de Lotharingie en 916 des mains du roi de France.

Tentatives d'intégration à l'Empire ottonien

Le fils de Régnier de Hainaut, Gislebert, se révolte contre Charles le Simple et s'appuie sur le nouveau roi de Germanie, Henri l'Oiseleur. En 925, ce dernier envahit la Lotharingie et la soumet pour longtemps à l'influence germanique.

Gislebert obtient, en échange de son soutien, le titre de duc de Lotharingie et la main de la fille d'Henri. Il reçoit aussi les abbayes de Stavelot et de Saint-Maximin, à Trèves. Il assiste au sacre d'Otton Ier, roi de Germanie, en 936 à Aix-la-Chapelle. Le programme impérial de celui-ci se heurte aux aspirations autonomistes du fils de Régnier de Hainaut. Dès 939, il se révolte, comme d'autres ducs en Franconie ou en Bavière, contre Otton. Il meurt finalement, le 2 octobre 939, noyé dans le Rhin, après un combat contre les armées du roi de Germanie.

La Lotharingie est ensuite confiée au frère du roi, Henri, qui se révolte dès 940. Celui-ci est vaincu et humilié publiquement avant de retrouver la confiance d'Otton en 947 par l'octroi du duché de Bavière. Il est remplacé par Otton de Verdun, qui meurt dès 944. Le roi donne alors le duché à Conrad le Rouge, qui reçoit aussi la main de sa fille. Celui-ci s'oppose directement au comte de Hainaut, Régnier III, neveu de Gislebert, cherchant de nouveau appui du côté du roi de France. En revanche, lors de la conspiration menée par plusieurs ducs contre le roi Otton, Régnier choisit le camp de ce dernier. En 953, il remporte une importante victoire contre Conrad qui s'est joint à la révolte. L'année suivante, les Hongrois ravagent la Hesbaye, le Namurois, le Hainaut et le pays de Liège.

Pour ramener de l'ordre dans ce duché continuellement dévasté, Otton le confie à son frère Brunon, qui obtient en même temps le titre d'archevêque de Cologne. Il entreprend alors de s'appuyer sur la hiérarchie épiscopale pour soutenir le pouvoir royal. Quant aux Hongrois, ils sont définitivement battus en 955 lors de la bataille du Lechfeld, situé près d'Augsbourg. La lutte contre Régnier III peut être menée plus facilement suite au rôle joué par Brunon à la cour de France. Tuteur du jeune roi Lothaire, à partir de 956,

celui-ci peut affronter le turbulent comte de Hainaut, désormais privé d'une alliance avec la France. Régnier III est finalement vaincu en 957 et exilé en Bohème. Ses enfants trouvent refuge en France tandis que le comté de Hainaut est confié à des fidèles de la famille ottonienne.

Scission de la Lotharingie



En 959, Brunon scinde la Lotharingie en deux :

- **La Haute-Lotharingie, située dans le bassin de la Moselle, préfigure la Lorraine.** Elle est confiée à Frédéric de Bar ;
- **La Basse-Lotharingie est contenue entre les vallées de l'Escaut, à l'ouest, et du Rhin, à l'est.** Elle est limitée au nord par les estuaires des grands fleuves (Meuse, Rhin, Escaut) et au Sud par une ligne oblique partant de Sedan et aboutissant au confluent du Rhin et de la Moselle. Godefroid de Metz en est le duc, mais, à sa mort, en 964, il n'est pas directement remplacé.

Les meilleurs alliés du roi de Germanie, devenu empereur du Saint-Empire germanique en 962, se recrutent parmi les évêques. Installés à Cambrai, Liège, Utrecht, Cologne, Trèves, Metz, Toul et Verdun, ceux-ci se conduisent comme de véritables gouverneurs de province. Ils s'opposent ainsi aux grandes familles de possesseurs de biens qui cherchent à se libérer de l'autorité du souverain germanique.

En outre, les fils de Régnier III parviennent à obtenir le soutien du roi de France, Lothaire, qui est parvenu à la majorité. En 973 et en 976, ils attaquent le Hainaut afin de récupérer leurs anciennes possessions. Otton II, qui a succédé à son père en 973, tente de se concilier ces seigneurs turbulents. Régnier IV reçoit le comté de Mons. Son frère Lambert obtient le comté de Louvain. Il épouse la fille de Charles de Basse-Lotharingie. Ce membre de la famille carolingienne est le frère du roi de France et avait aidé les fils de Régnier III dans leur lutte contre les souverains germaniques. Entrant en opposition avec son frère, il trouve refuge auprès d'Otton II, qui lui offre le duché de Basse-Lotharingie. Les deux nouveaux alliés tentent de s'emparer de la couronne de France, mais échouent dans leur entreprise. Ils sont devancés par Hugues Capet, qui brise le siège de Paris en 978. En 980, le roi de France renonce officiellement à réclamer la Lotharingie. Cette région est durablement ancrée dans le Saint-Empire germanique.

À la mort de Charles et de son fils Otton, la Basse-Lotharingie est confiée au comte de Verdun, Godefroid Ier. Issu du duché voisin de Haute-Lotharingie, ce dernier est un fidèle allié de l'empereur. Il parvient à écraser une nouvelle révolte menée par les Régnier de Hainaut et Lambert de Louvain. En 1015, il les bat à Florennes (dans l'Entre-Sambre-et-Meuse), où Lambert trouve la mort. Il doit encore affronter Gérard de Metz en 1017. Son frère Gothelon

lui succède en 1023. Dix ans plus tard, il reçoit également le duché de Haute-Lotharingie. Cette réunification inquiète cependant le nouveau roi de Germanie, Henri III, couronné en 1039.

Des révoltes fatales à l'autorité impériale

À la mort de Gothelon (1044), Henri III divise à nouveau la Lotharingie entre ses deux fils. Godefroid II, dit le Barbu, refuse ce partage et se révolte contre le roi de Germanie, devenu empereur en 1046. Il reçoit le concours des opposants traditionnels à l'autorité impériale : le roi de France, le comte de Flandre, le comte de Hollande, la maison de Hainaut, etc. Les évêques, et en particulier celui de Liège, soutiennent les intérêts germaniques. Les villes de Nimègue et de Verdun sont détruites. Les combats sont continus jusqu'au décès d'Henri III en 1056. Sa veuve, Agnès d'Aquitaine, cède finalement le duché de Basse-Lotharingie à Godefroid le Barbu en 1065, mais celui-ci meurt quatre ans plus tard.

Son fils, Godefroid III, dit le Bossu, reprend la politique de soutien à l'empire. Celui-ci est dirigé par Henri IV, qui accède à la majorité en 1065. Il épaule efficacement le jeune empereur, tant dans sa lutte contre le pape (la querelle des Investitures) que dans les combats contre les comtes de Flandre et de Hollande. Ceux-ci parviennent à le faire assassiner en 1076. Son neveu, Godefroid, dit de Bouillon, est un successeur tout désigné, mais l'empereur attribue le duché de Basse-Lotharingie à son fils Conrad, âgé de 2 ans. Le pouvoir ducal n'a, en outre, plus grande importance. Les principautés se sont, désormais, libérées de l'autorité de l'Empire germanique. Quant aux évêques, pris dans le conflit entre Henri IV et la papauté, ils ne peuvent plus offrir une aide très efficace.

Le choc de nouvelles invasions

Au moment où les descendants de Charlemagne se partagent l'empire à Verdun, les attaques des peuplades normandes se font de plus en plus pressantes sur les côtes de l'Atlantique. Elles visent les richesses accumulées dans les palais carolingiens et les monastères. Ces Vikings utilisent des embarcations légères, propulsées par une grande voile et quinze paires de rames, appelées drakkars. Grâce à celles-ci, ils s'emparent avec une grande rapidité des domaines laissés sans défense, les pillent, les détruisent et repartent immédiatement. Leurs raids laissent le pouvoir carolingien, lui-même confronté à de continuelles luttes intestines, incapable de réagir.

Les premières offensives sont signalées en 820 sur les côtes de l'Atlantique, mais celles-ci sont encore défendues efficacement. À partir des années 830, des raids touchent les estuaires des grands fleuves (Escaut, Rhin, Meuse).

La Frise est en première ligne et le port de Duurstede est pillé à quatre reprises entre 834 et 837. Dès la décennie suivante, les Normands s'aventurent à l'intérieur des terres, en remontant le cours des grands fleuves (Rhin, Escaut, Seine, Loire, Gironde, Dordogne). L'autre grand port carolingien du Nord de la Gaule, Quentovic (Pas-de-Calais) est ravagé en 842.

À partir de 850, les envahisseurs changent de stratégie. Ils s'installent à l'embouchure des fleuves pour y passer l'hiver. De là, ils dirigent leurs raids sur les localités avoisinantes et font pression sur les rois carolingiens. Ils exigent le paiement de lourds tributs pour quitter des territoires incapables d'assurer leur défense. Sur l'Escaut, ils établissent ainsi un camp à Walcheren, d'où ils terrorisent la Flandre en empruntant l'Escaut. Les grandes abbayes gantoises sont particulièrement touchées par ces raids.

Après une vague de raids particulièrement dévastateurs, au cours desquels les Vikings font pression sur les rois carolingiens, la dernière offensive a lieu en 891. Les Normands réintègrent leur camp de Louvain. Le roi de Germanie, appuyé par le comte de Hainaut et l'évêque de Liège, remporte une importante victoire contre les Vikings. Ceux-ci mettent fin à leurs ravages.

Ces expéditions ont durablement marqué la mémoire collective. Néanmoins, elles n'ont pas pour autant ruiné le pays, comme l'ont prouvé plusieurs historiens depuis les années 1970.



Au contraire, la fin du IX[e] siècle apparaît comme une époque d'essor et de croissance. Celle-ci correspond au bourgeonnement des villes qui joueront un rôle de premier plan au Moyen Âge. À partir d'un château établi au cœur d'un site défensif, l'habitat se concentre au cours du X[e] siècle grâce à l'apport démographique des campagnes et du développement commercial essentiellement encouragé par les échanges fluviaux. Les noyaux de ces premières villes se trouvent donc sur les fleuves ou à proximité du littoral maritime.

Un lent renouveau au X[e] siècle

Malgré le choc des invasions normandes et l'instabilité politique liée à l'effondrement de l'Empire carolingien, les signes d'une amélioration économique se précisent à partir de la moitié du X[e] siècle.

Une société rurale en lente évolution

L'augmentation démographique est difficilement quantifiable, mais elle se manifeste par les nouveaux défrichements (en Ardennes) ou les opérations visant à dessécher les zones marécageuses (en Flandre, particulièrement).

Quelques légers progrès ont été réalisés dans le domaine agricole avec l'emploi plus courant du fer (fer à cheval, charrue), du collier d'épaule et du moulin à eau. Après le choc des invasions, le trafic fluvial connaît un important développement. Les pirates nordiques se transforment progressivement en marchands. Les voies terrestres sont également empruntées, tant pour les échanges locaux qu'internationaux. Les ateliers monétaires présents et actifs depuis la période carolingienne révèlent le maintien et le développement des activités commerciales.

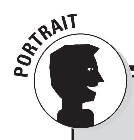
Les bénéficiaires de ce frémissement économique ne sont pas encore les bourgeois des villes et les grands marchands italiens ou allemands. Ce sont incontestablement les familles nobles. Celles-ci tirent leur pouvoir d'un commandement militaire obtenu ou usurpé sur un territoire en continuelle évolution. Elles érigent des structures de défense, le plus souvent en bois, sur des promontoires naturels ou des mottes de terre artificielles. Elles assoient leur puissance sur les terres dont elles prennent possession et sur les paysans qu'elles dominent et protègent. Elles obtiennent également la direction de monastères ou de riches abbayes qui renforcent leur pouvoir économique et politique.

Une Église en mutation

L'Église connaît, aux IXe et Xe siècles, une période contrastée. En Lotharingie, les évêques jouent un éminent rôle politique. Ils servent les intérêts de l'empereur auquel ils doivent leur désignation. Ainsi, le célèbre Notger, évêque de Liège entre 972 et 1008 (voir chapitre 29), est un habile diplomate au service des Ottoniens. Il est à l'origine de la création de la principauté et du développement urbain de la cité liégeoise. Ces ecclésiastiques sont aussi obligés de prendre les armes pour lutter contre les Normands, mais également contre les tentatives d'empiètement des nobles, voire contre leur volonté d'accaparer des biens cédés à l'Église. Au nom de l'empereur, ils mènent des expéditions militaires contre les rebelles. Ils bénéficient même du droit de battre monnaie ou de rendre justice.

Le clergé séculier est fortement marqué par cette évolution. Les charges ecclésiastiques sont obtenues contre de l'argent. Elles sont davantage considérées par rapport aux avantages et revenus qu'elles procurent plutôt qu'en référence au service religieux qu'elles exigent. Ces pratiques, appelées « simonisme », se développent depuis le petit curé de paroisse, client d'un seigneur local, jusqu'au sommet de la hiérarchie ecclésiastique. Dans ce contexte, la vente de sacrements ou l'extorsion de dons au profit d'institutions religieuses se multiplient. Cette situation introduit dans le clergé des personnalités qui n'adoptent absolument pas une attitude sainte ou religieuse. Les règles de célibat et de discipline morale sont ostensiblement enfreintes, tant parmi le clergé séculier que le clergé régulier.

Ce déclin provoque néanmoins une réaction qui rencontre un rapide succès. Un même mouvement est à l'origine de la réforme clunisienne et des initiatives de Gérard de Brogne. Face au dérèglement moral de l'Église, la nécessité de restaurer la rigueur de la vie monacale s'impose.



La discipline Gérard de Brogne

Issu d'une grande famille de Lotharingie, Gérard de Brogne entre au service du comte Bérenger de Namur, allié de Régnier de Hainaut. Il fonde un monastère sur ses terres de Brogne, situées au cœur de la grande forêt de la Marlagne, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. En 923, il quitte ses fonctions militaires pour prendre la tête de l'abbaye de Brogne. Il y impose une stricte observance de la règle de saint Benoît et bénéficie rapidement d'une réputation de réformateur au sein de la grande noblesse lotharingienne. Arnoul de Flandre lui confie le redressement des abbayes de Gand, de Saint-Amand et de Saint-Bertin. Le duc Gislebert de Lotharingie l'envoie au monastère de Saint-Ghislain pour y relever la discipline des moines. Gérard meurt en 959 à Brogne et est canonisé par le pape Innocent II en 1131.



Ce mouvement gagne les contrées voisines. Il inspire la fondation de nouveaux monastères en Brabant, en Hainaut, dans le pays de Liège et surtout en Flandre. Il permet également un ancrage plus profond de la religion chrétienne au cœur de cette région d'Europe. Ainsi, la réforme clunisienne, partie de Bourgogne au milieu du Xe siècle, y reçoit un accueil favorable autour de l'an mille. Elle se centre aussi sur un respect strict de la règle bénédictine et sur l'importance de la célébration de l'office divin. Le lustre donné à la liturgie, et en particulier au chant choral, renforce le prestige des monastères clunisiens.

Chapitre 5

Naissance et essor des principautés

Dans ce chapitre :

- Le comté de Flandre de l'an mille à Louis de Male
- Le Brabant, du comté de Louvain au duché bourguignon
- Le Hainaut, de la Flandre à la Bavière
- La principauté de Liège, du service de l'empire à une autonomie menacée

Après l'éclatement de l'Empire carolingien, des principautés prennent leur autonomie à l'égard de leur souverain. À l'ouest de l'Escaut, un comté de Flandre se dégage rapidement de l'influence du roi de France. Sur les territoires situés entre Meuse et Escaut, l'autorité du roi de Germanie est combattue, surtout par les futurs comtes de Hainaut et de Brabant.

Quant à la principauté de Liège, elle connaît un sort singulier. Par la grâce de l'empereur, elle est bâtie à partir de l'an mille pour limiter la prise d'autonomie des comtes. Dirigée par un évêque, elle participe, néanmoins, aux rivalités politiques médiévales.

D'autres petites principautés émergent à partir du Xe siècle : comté de Namur, duché de Limbourg, duché de Luxembourg, Stavelot-Malmédy, mais leur destin plus modeste croise invariablement le développement des quatre principales principautés.

Le comté de Flandre, de l'an mille à Louis de Male

Entre le traité de Verdun et l'an mille, un comté de Flandre émerge entre le littoral de la mer du Nord et l'Escaut. Profitant de la naissance des premières villes (Bruges, Gand), la principauté devient rapidement puissante.

La maison des Baudouins

En 1012, le roi de Germanie, Henri II, remet en fief à Baudouin IV de Flandre non seulement Valenciennes, mais également Walcheren, les Quatre-Métiers, c'est-à-dire la Zélande et le château de Gand. Lors de la diète solennelle de Cologne, en 1056, son fils Baudouin V conserve le territoire conquis à l'est de l'Escaut et la Zélande. En outre, le comte reçoit un nouveau fief, le Brabant, jusqu'à la Dendre. À la Flandre, fief de la France, s'ajoute dès lors la Flandre impériale, terre du Saint-Empire romain germanique.

Après la mort d'Hermann de Mons, comte de Hainaut, en 1051, sa veuve Richilde se marie avec Baudouin VI, créant ainsi une union personnelle entre la Flandre et le Hainaut. Le décès de Baudouin VI signifie non seulement la fin de cette union, mais également le début d'un conflit de succession. Son frère, Robert le Frison, qui revendique la Flandre, bat, en 1071, à Cassel le fils de Baudouin, Arnoul III. Celui-ci trouve la mort lors de la bataille. Ainsi, Robert devient maître de la Flandre, alors que le fils de Richilde, Baudouin, ne conserve que le Hainaut. Avant 1076, Robert le Frison envahit également le Cambrésis.

Malgré la conclusion d'un traité, en 1001 ou 1006, avec le roi d'Angleterre, le comte de Flandre reste avant tout un vassal loyal du roi de France. En 1120, Charles le Bon conclut une paix durable avec Henri III d'Angleterre. En effet, il soutient plutôt le développement des villes, qui lui sont financièrement avantageuses. Il limite, en même temps, les ambitions des nobles, qui vont même aller jusqu'à s'insurger. Les comtes suivant appliquent la même politique, mais dépendent de l'Angleterre pour les matières premières de l'industrie textile.

De la crise de 1127-1128 à la réunion de la Flandre et du Hainaut

Avec la mort de Baudouin VI, en 1119, la maison des Baudouins s'éteint. Charles de Danemark, petit-fils de Robert Ier, dit Charles le Bon, lui succède. Ses interventions contre la noblesse créent une telle résistance que, le 2 mars 1127, Charles est brutalement assassiné dans l'église Saint-Donatien à Bruges. Sa mort engendre une crise qui va durer deux ans.

Le roi français, Louis VI, réussit, en tant que suzerain et avec l'aide de la noblesse, à imposer son « candidat », Guillaume Cliton. Bien que petit-fils de Guillaume le Conquérant, celui-ci est un ennemi mortel d'Henri III, roi d'Angleterre. Henri III n'accepte pas la situation et développe une campagne systématique contre Cliton. Les villes flamandes s'inquiètent de plus en plus de la politique anti-anglaise de leur nouveau comte. Finalement, Gand s'insurge et choisit Thierry d'Alsace comme nouveau souverain. Tout le pays est déstabilisé. Cliton meurt lors du siège d'Alost, en terre impériale.



L'avènement de Thierry d'Alsace, qui est un échec pour la royauté française, signifie aussi la fin du rôle de la noblesse et le succès des villes. Le comté de Flandre acquiert dès lors une indépendance presque complète. Tout comme Cliton, Thierry d'Alsace octroie à quelques villes des privilèges communaux, comme celles de Grammont (1168) ou Berquin (1160) et Steenwerck (1160).

Son fils, Philippe d'Alsace, acquiert par son mariage le Vermandois, le Valois, l'Amiénois et le comté de Montdidier, élargissant ainsi son pouvoir vers le sud, presque jusqu'à Compiègne. Philippe octroie à Arras, puis à Gand, Ypres, Bruges, Lille, Douai, Orchies, Saint-Omer et Audenarde, des chartes et privilèges d'un nouveau type. En contrepartie des droits concédés, il leur impose le bailli, un véritable fonctionnaire, nommé par le comte et bien plus fiable que les nobles dont les fonctions étaient héréditaires. Le comte obtient également des moyens financiers importants par la perception de tonlieux et d'amendes. Cette nouvelle administration, plus efficace, répond aussi à la demande des artisans marchands enrichis par l'industrie textile.

En 1180, le comte marie sa fille à Philippe Auguste, roi de France, et engage une partie de ses États comme dot. En 1191, Philippe d'Alsace meurt, lors de la troisième croisade en Palestine. Le roi français et son épouse font directement valoir leurs droits sur le comté. Mais le comte Baudouin V de Hainaut (Baudouin VIII de Flandre) s'est déjà emparé de la Flandre. Le litige est tranché avec le traité d'Arras. Philippe Auguste obtient tout le Sud du comté, avec les villes d'Arras et de Saint-Omer. Le comte de Hainaut perd tout l'ancien Boulonnais, le Ternois, l'ancien Artois, sauf Douai. Cette perte territoriale est compensée par l'union du Hainaut et de la Flandre.



Godefroid de Bouillon, souverain de Jérusalem

Godefroid est le fils d'Eustache II, comte de Boulogne entre 1047 et 1087. Ce seigneur turbulent accompagne Guillaume le Conquérant lors de son invasion de l'Angleterre en 1066. Il épouse, en secondes noces, Ide de Verdun, fille du duc Godefroid, duc de Basse-Lotharingie. Godefroid de Bouillon est le second fils d'Eustache. C'est donc son frère aîné qui hérite des territoires de Boulogne. En revanche, il reçoit la succession de son oncle, Godefroid III, frère d'Ide de Verdun, et duc de Basse-Lotharingie. Cependant, ce titre ne lui est finalement reconnu par l'empereur de Germanie qu'en 1087. À ce moment, il ne représente plus grande importance. Les principautés se sont développées dans le courant du XIe siècle et l'autorité de Godefroid ne s'étend guère que sur quelques places fortes, comme celle de Bouillon.

Pour se tailler un plus grand domaine, il tente l'aventure en accompagnant Guillaume en Angleterre, à l'instar de son père quelques décennies plus tôt. En 1096, il vend son château de Bouillon au prince-évêque de Liège pour répondre à l'appel du pape Urbain II. Il prend la tête de l'une des quatre armées de chevaliers qui partent pour la Terre sainte. Ces croisés remportent plusieurs victoires sur les Turcs et parviennent à prendre Jérusalem le 15 juillet 1099. Alors que d'autres nobles sont plus puissants et ont été plus influents dans la conduite de cette campagne militaire, Godefroid est choisi pour régner sur Jérusalem. Il prend le titre d'« avoué du Saint-Sépulcre ». Il meurt un an plus tard.

Quelques années après sa mort, ce petit seigneur ardennais figure déjà en héros de la chrétienté sous la plume des chroniqueurs, qui vantent ses exploits et son grand sens moral. Il est représenté comme l'archétype du preux chevalier et devient un personnage de légende. Cette image s'est encore renforcée sous la plume des premiers historiens belges du XIXe siècle. Ceux-ci ont fait de Godefroid un seigneur belge, alors que celui-ci est sans doute né à Boulogne-sur-Mer.

Baudouin IX et Jeanne de Constantinople



Son successeur, Baudouin IX de Flandre (Baudouin VI de Hainaut) part en croisade, obtient le trône de Constantinople, mais meurt en 1205 dans une bataille contre les Bulgares. Il laisse deux filles, âgées de 4 et 2 ans. L'aînée, Jeanne, dite de Constantinople, épouse, sous l'influence du roi français, Ferrand de Portugal. Cependant, Ferrand choisit le parti du roi anglais Jean sans Terre allié au comte de Boulogne et à l'empereur Otton IV contre Philippe Auguste. Lors de la bataille de Bouvines, en 1214, cette coalition mord la poussière et Ferrand est capturé et emmené à Paris, où il reste emprisonné pendant treize ans.

Néanmoins, le comté de Flandre maintient de bonnes relations avec l'Angleterre. La prospérité de ces villes dépend en effet en grande partie de l'importation de la laine anglaise. Jeanne accorde également des privilèges

fiscaux à d'autres cités, notamment à Douai, Gand, Ypres et aux métiers de Bruges après le retour de Ferrand. Ces communautés obtiennent ainsi une importante autonomie, dont les beffrois vont devenir le symbole.



À Gand, la charte de 1228 reconnaît les IX échevins et marque le triomphe du patriciat. Ces agents se maintiennent continuellement au pouvoir et obtiennent ainsi le monopole de l'administration de la ville. On retrouve une situation analogue dans les autres villes de Flandre au XIII[e] siècle. Les échevins, renouvelés annuellement par cooptation, échappent à tout contrôle. De plus en plus, ce patriciat œuvre uniquement dans son propre intérêt et se heurte au « commun », le prolétariat urbain.

La Flandre sous les Dampierre

Marguerite, qui succède à sa sœur en 1244, s'est mariée à deux reprises, respectivement avec Bouchard d'Avesnes, mariage qui est déclaré invalide par le pape, et avec Guillaume de Dampierre. Deux ans plus tard, une sentence du roi de France attribue les comtés de Hainaut et de Namur à d'Avesnes et celui de Flandre à Dampierre.

Pour Jean d'Avennes, cet arbitrage ne concerne pas la Flandre impériale. Son beau-frère, Guillaume II de Hollande, élu en 1247 roi des Romains, lui confère, en 1252, la Flandre impériale. En réaction, la comtesse Marguerite attaque la Zélande, mais l'armée flamande est vaincue lors de la bataille de Westkapelle. Le dit de Péronne de 1256, qui est négocié entre Marguerite, la Hollande et les Avennes, confirme en grande partie les dispositions de 1246.

Les révoltes urbaines

Après l'abdication de Marguerite (1278), son fils, Gui de Dampierre, exerce les droits comtaux en Flandre. Dès le début, il tente de limiter le pouvoir des grandes villes comme Gand, Bruges, Ypres, Lille et Douai. Entre 1275 et 1279, un conflit entre le comte et les IX échevins offre au roi de France l'opportunité d'intervenir à la suite de recours du patriciat gantois au Parlement de Paris. Si des tensions commerciales et industrielles sont à l'origine de la révolte à Ypres (la Cokerulle), les causes des émeutes de Saint-Omer, Douai ou Tournai demeurent inconnues. À Bruges, l'opposition des marchands à la politique anglaise du comte semble être à l'origine de la Grande Moerlemaye. D'énormes sanctions pécuniaires sont imposées par l'autorité comtale aux villes et métiers révoltés.

Dès 1295, le roi Philippe le Bel multiplie les actions pour diminuer les prérogatives de Dampierre. Il lui ordonne un embargo strict contre les marchandises anglaises, néfaste pour la situation économique flamande. Il impose l'application des ordonnances monétaires françaises. À la suite du refus de Gui de rendre Valenciennes, Philippe place les cinq grandes villes sous la protection royale.

La guerre commerciale anglo-flamande de 1270 change l'exportation libre de la laine anglaise vers la Flandre par un système de licences d'exportations. Quatre ans plus tard, celles-ci sont interdites. Édouard Ier fait pression sur la bourgeoisie flamande afin de pousser le comte à résilier son lien féodal avec le roi de France et se lier à l'Angleterre.

Outre sa résistance à la politique d'expansion française, Gui essaie de soumettre les oligarchies communales à son pouvoir en se liant aux gens de métier. Le « commun » devient dès lors l'allié du comte et adopte sa bannière, un lion. La haute bourgeoisie soutient le roi français. Elle choisit les fleurs de lys comme étendard. Aux *clauwaerts* (les griffes) s'opposent désormais les *leliaerts* (les lys).

La Flandre sous Philippe le Bel

Dès la mi-juin 1297, l'armée française occupe progressivement le comté. L'aide militaire anglaise est tardive et insuffisante. La trêve de Vive-Saint-Bavon de 1297, conclue par la médiation du pape Boniface VIII, confirme la position isolée de Gui de Dampierre. Finalement, Édouard Ier et Philippe le Bel signent, deux ans plus tard, la paix de Montreuil-sur-Mer, qui sera prorogée d'année en année jusqu'à la paix de Paris en 1303. En novembre 1299, Robert de Béthune succède à Gui de Dampierre. Mais Charles de Valois, à la tête de l'armée royale, occupe sans grand problème la Flandre. Gui et son fils Robert sont arrêtés, emportés à Paris et emprisonnés : Gui, dans le château de Compiègne, Robert dans celui de Chinon.

Le comté est annexé par Philippe le Bel au domaine de la Couronne. En 1299, son allié Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut, entre, à la suite de la succession de Jean Ier de Hollande, en possession de la Hollande et de la Zélande. Ainsi, la France peut espérer atteindre bientôt les frontières naturelles du Rhin.

La bataille des Éperons d'or et le traité d'Athis

Au mois de mai, Philippe le Bel entame son entrée triomphale dans le comté conquis. Mais la royauté française, en particulier son gouverneur Jacques de Châtillon, favorise la noblesse féodale et la haute bourgeoisie. Elle se heurte au commun. Pour celui-ci, la nouvelle politique favorise le patriciat dans les villes et la chevalerie dans le plat pays. Les impositions levées pour financer l'accueil somptueux à Bruges constituent le prétexte de la révolte dans cette ville. Jan Breydel et Pieter de Coninck deviennent les protagonistes des intérêts communaux. Mais le comte de Saint-Pol apporte son aide à son frère, de Châtillon, et de Coninck est exilé, Bruges perd tous ses privilèges et la destruction de ses fortifications est ordonnée.

Jean de Dampierre, le fils aîné du second mariage de Gui, réfugié à Namur, se rallie à de Coninck. Il veut unir les sujets flamands et les comtes de Flandre dans une lutte contre Philippe le Bel. Il retourne ainsi à Bruges. Afin d'obtenir l'adhésion de Gand, de Châtillon consent aux exigences de cette ville. Il entre à Bruges avec ses soldats français, mais de Coninck pénètre lui aussi en ville dans la nuit du 18 mai. Selon la tradition, les combattants français sont reconnus à leur accent lorsqu'ils sont obligés de crier «*Schild en vriend!*». Bon nombre d'entre eux sont massacrés lors de ces Matines de Bruges. Une confrontation militaire devient inévitable.



Fin juin, tout l'Ouest des Flandres est entre les mains des insurgés. La bataille entre les deux armées a lieu près de Courtrai, le 11 juillet 1302. Le nombre de combattants est environ équivalent dans les deux camps, approximativement 8000 hommes. L'armée française est qualitativement supérieure, car elle peut compter sur 2500 à 3000 chevaliers. Cependant, elle subit une énorme défaite. L'attaque frontale française est arrêtée, les chevaliers impitoyablement et brutalement achevés. L'importance militaire de la noblesse, qui a déjà perdu son rôle politique, s'en trouve fortement diminuée. L'armée française est anéantie et en déroute.

Le succès semble sourire aux communaux. Trois jours plus tard, Gand leur ouvre ses portes. Mais les intérêts du duc et des communes ne vont pas aller de pair longtemps. Cette bataille dite des Éperons d'or n'est donc pas un conflit linguistique. Le comte veut affirmer son indépendance vis-à-vis du roi de France, son suzerain, avec l'aide des villes et des métiers de Bruges, Gand et Ypres. Ceux-ci veulent à leur tour défendre, voire augmenter, leurs libertés et privilèges. Très vite, cette alliance s'avère impossible. La bataille de 1302 ne signifie pas la victoire finale.



Dès juillet 1304, le roi français envahit le comté et remporte une victoire à Mons-en-Pévèle. Au même moment, la flotte flamande est vaincue lors de la bataille de Zierikzee. Finalement, les deux parties vont négocier une paix. Ce traité d'Athis-sur-Orge est favorable à Robert de Béthune, qui vient de succéder à son père, puisqu'il restaure leur pouvoir comtal. Il l'est encore plus pour le roi de France. Celui-ci obtient, avec le traité de Pontoise en 1312, dix ans après Courtrai, les châtellenies de Lille, de Douai et de Béthune, ainsi que les châteaux de Cassel et de Courtrai. La Flandre gallicane est détachée du comté. Le traité contient des clauses pécuniaires extrêmement lourdes à charge des villes flamandes. Celles-ci sont également obligées de démolir leurs forteresses.

Le temps des révoltes

Les villes flamandes reprochent au comte le fait qu'elles seules doivent supporter les frais de l'accord. Il n'y eut en effet aucun délégué des métiers lors des négociations d'Athis. Considérant le traité comme inacceptable et se sentant trahies par le comte et les nobles, les villes manifesteront une mauvaise foi et une mauvaise volonté vis-à-vis de son exécution.

La révolte de Zannekin

À la mort de Philippe le Bel, les hostilités recommencent en 1315. Mais l'armée de Louis X s'enfonce, à la suite de pluies incessantes, dans la boue. Un accord, qui ratifie l'attachement de la Flandre gallicane, est signé à Paris cinq ans plus tard. Ce traité stipule aussi le mariage de Marguerite, la fille du roi de France Philippe V, avec Louis de Nevers, le petit-fils du comte de Flandre. Celui-ci succède à son grand-père en 1322. Sa fidélité au roi de France se heurte au refus de paiement des charges financières prévues au traité d'Athis par les villes de Flandre. Ces dernières lui reprochent également sa politique vis-à-vis de l'Angleterre. Les petits fermiers libres de la côte se révoltent sous la direction de Zannekin, un aventurier brugeois. Dès 1325, Bruges et d'autres villes adhèrent au mouvement, mais Gand reste fidèle au comte. Celui-ci est même emprisonné à Courtrai, mais réussit à s'enfuir. Lors de la bataille de Cassel, les rebelles sont écrasés grâce à l'appui du roi Philippe VI de Valois.

Jacques Van Artevelde, l'homme de Gand

Lors de la mort, en 1328, du roi de France Charles IV, sans héritier direct, Édouard III d'Angleterre fait valoir ses droits sur la couronne française, mais il est écarté du trône. Louis de Nevers soutient le roi français, alors que les villes flamandes dépendent, pour leur prospérité économique, de la laine anglaise. En 1336, le comte ordonne l'arrestation des marchands anglais dans le comté. En réaction, le roi d'Angleterre impose un embargo sur les exportations de la laine. Pour sauver l'industrie textile flamande, Gand tente de négocier directement avec Londres. L'arrestation des diplomates gantois, sur ordre de Louis de Nevers, pousse vers l'unité les bourgeois et les tisserands de la ville sous la direction de Jacques Van Artevelde.

En 1339, Louis de Nevers quitte la Flandre et se rend à Paris. Il laisse ainsi le pays aux mains d'Artevelde. En 1340, Édouard III est proclamé roi de France à Gand. Si, quelque temps plus tard, il détruit la flotte d'invasion française dans le Zwin, les troupes anglaises, flamandes, hennuyères et brabançonnes ne parviennent pas à prendre Tournai. En outre, le pouvoir autoritaire des trois grandes villes et la prépondérance de Gand se heurtent aux demandes des petites villes et du plat pays. Mais, même au sein des grandes villes, des tensions sociales s'élèvent. Jacques Van Artevelde est assassiné en 1345 par le doyen des tisserands, Thomas Denys.



Un an après la mort de Van Artevelde, Louis de Nevers est tué lors de la bataille de Crécy en combattant les Anglais. Les tensions entre les trois grandes cités augmentent, ainsi que les oppositions entre les villes et le plat pays. On se lasse de la guerre. Mi-août 1348, toutes les autorités urbaines se sont soumises à Louis de Male, à l'exception de Gand et d'Ypres, qui demandent des garanties d'amnistie et de maintien de leurs privilèges. La rupture de sa parole envers les Yprois entame une flambée de révolte des tisserands gantois, qui sont vaincus en 1349 (*Goeden Dinsdag*, le bon mardi).

Louis de Male et la fin des révoltes

La politique de neutralité du comte et son ingérence dans les guerres de succession du Brabant vont augmenter le pouvoir comtal. Son attitude vis-à-vis de l'Angleterre est dictée par les besoins économiques du comté. Est-il vraiment sincère lorsqu'il entame des pourparlers concernant le mariage de Marguerite de Male, sa fille et unique héritière, avec un prince anglais ? Peut-être ! Néanmoins, en 1357, Marguerite, encore enfant, épouse Philippe de Rouve, duc de Bourgogne et comte d'Artois. En vain, le roi anglais tente d'organiser un nouveau mariage entre la fille du comte et son fils Edmond. Finalement, celle-ci s'unit en 1369, en secondes noces, avec Philippe le Hardi, qui vient d'être investi du duché de Bourgogne. À cette occasion, le roi français rétrocède les châtellenies de la Flandre gallicane : Lille, Douai et Orchies.

Le financement des succès de la politique étrangère et la politique centralisatrice de Louis de Male mènent à plusieurs reprises à des émeutes dans les villes flamandes. En 1379, l'assassinat du bailli du comte et la destruction du château de Wondelghem entraînent un soulèvement général en Flandre sous la direction de Gand. L'armée de Philippe d'Artevelde, fils de Jacques, n'est vaincue qu'en 1382 lors de la bataille de Westrozebeke. Les tentatives de Gand, d'Ypres et de Bruges d'instaurer des États-villes dans le comté ont définitivement échoué.

Le Brabant, du comté de Louvain au duché bourguignon

À partir d'un petit comté, celui de Louvain, le Brabant va connaître un développement continu dès l'an mille. Obtenant le titre de duché, il mène une politique d'extension continuelle. Mais, comme pour la Flandre, une partie de sa puissance réside dans la force de ses villes.

Du comté au duché de Brabant



Le territoire du futur duché de Brabant prend forme à partir de l'an mille, à la suite de l'expansion progressive du pouvoir des comtes de Louvain. Lambert I[er], dit le Barbu, fils de Régnier III, comte de Hainaut, épouse Gerberge, fille de Charles, duc de Basse-Lotharingie. Durant toute sa vie, il revendique ses « droits » de souveraineté en tant que descendant de la famille des Régnier et des Carolingiens. À la fin de son règne, il détient également l'avouerie des abbayes de Nivelles et de Gembloux. Il obtient, lors de sa victoire dans la bataille d'Hoegaarden en 1013 sur l'armée de l'évêque de Liège, le comté de Burgeron.

Le 13 mai 1106, le roi germanique Henri IV nomme Godefroid Ier, dit le Barbu, duc de Basse-Lotharingie. À cette occasion, il obtient le marquisat d'Anvers, un territoire de première importance du point de vue stratégique et commercial. Au nord et à l'est se trouve une mosaïque de seigneuries plus au moins autonomes. Les princes évêques de Cologne et de Liège, ainsi que les comtes de Looz et de Gueldre revendiquent également ces territoires. En 1203, le comte Otto de Gueldre est contraint, après un conflit armé, de céder ses droits sur la Campine à Henri Ier de Brabant. Ce territoire forme le baillage de Campine avec Eindhoven comme capitale.

Ainsi, à l'aide de successions, de mariages, de batailles,… les comtes de Louvain réussissent, dans le courant du XIIe et les premières décennies du XIIIe siècle, à consolider le territoire du Brabant et à lui intégrer les diverses enclaves. Vers les années 1225-1250, cette unification est terminée. La politique d'expansion des Brabançons est axée sur la possession de la plus grande partie du chemin Bruges-Cologne, une artère commerciale importante. Le poids de cette voie ne cesse de grandir à la suite des péages sur le Rhin et des frais de transport. Les affrontements avec les princes-évêques de Liège et les comtes de Gueldre en sont la conséquence.



Cette politique n'est possible que grâce à l'octroi de privilèges et de libertés, accordés non seulement aux communautés, où le comte est le seigneur, mais également aux localités dépendantes d'autres seigneurs. L'apparition du « droit de Louvain » apparaît comme un instrument d'expansion très efficace. Les comtes confèrent ce droit, dès 1160, à diverses localités, telles que La Hulpe, Incourt et Grez, afin que celles-ci se considèrent comme brabançonnes. L'introduction de la monnaie, des poids et des mesures louvanistes doit encore renforcer ce sentiment d'appartenance à un territoire.

La création de « nouvelles » villes au début du XIIIe siècle s'inscrit dans la même politique. Ainsi le duc Henri Ier octroie-t-il à Herentals, Turnhout, Hoogstraten, Arendonk et Oisterwijk le statut de cité. Plusieurs localités dans la Campine anversoise obtiendront également ces privilèges. En accordant à ces localités le même droit louvaniste, la même justice, les mêmes impôts, les mêmes mesures, les ducs de Brabant peuvent alors s'appuyer sur ces villes pour consolider leurs pouvoirs. Les quatre « grandes villes » du Brabant – Louvain, Bruxelles, Anvers et Bois-le-Duc – connaissent une expansion économique remarquable, tandis que les « petites villes » évoluent en tant que marchés pour les campagnes.

En 1190, la diète de Schwäbisch Hall, inquiète de la puissance grandissante du Brabant, décide que l'exercice du pouvoir ducal de Basse-Lotharingie est désormais limité aux territoires brabançons du duc de Louvain. La dénomination de « duc de Lotharingie » est dès lors changée par celle de « duc de Brabant ».

L'acquisition du Limbourg et des pays d'outre-Meuse

En 1244, Thierry II, comte de Hochstaden, cède ses droits sur Daelhem, un des pays d'outre-Meuse, à Henri II, duc de Brabant. En 1279, Waléran IV, duc de Limbourg, meurt. Adolphe V, comte de Berg, revendique sa succession et la vend à Jean Ier de Brabant. Celui-ci veut imposer son autorité entre l'Escaut et la Meuse. Le comte de Gueldre, la maison de Limbourg, le comte de Luxembourg et l'archevêque de Cologne se coalisent contre ses ambitions. Une bataille décisive a lieu, en 1288, à Woeringen, où Jean Ier sort vainqueur. À la suite de cette victoire, le duc de Brabant acquiert le duché de Limbourg et la seigneurie de Rolduc. Cette acquisition s'inscrit dans sa politique territoriale : occuper le territoire entre la Meuse et le Rhin. Cette politique soutient l'essor de l'industrie drapière des villes brabançonnes, qui n'hésitent pas à financer Jean Ier. Le Limbourg et les pays d'outre-Meuse sont d'abord unis par un lien personnel avec les ducs de Brabant. La Joyeuse Entrée de 1356 stipulera que le duc doit maintenir cette union.

Cette ambition coûte cher et le duché est accablé de dettes. Dans les villes, des perturbations sociales s'annoncent. Afin d'éviter de graves agitations, le fils de Jean Ier, Jean II, octroie aux villes et aux nobles, en 1312, des privilèges dans la charte de Cortemberg. Celle-ci est une sorte de contrat politique entre le prince, d'une part, ses nobles et ses villes de l'autre. Deux ans plus tard, la charte dite wallonne et la charte dite flamande consacrent la puissance des villes brabançonnes. Jean III n'a pas d'héritier masculin. Il lègue le duché de Brabant, le marquisat d'Anvers, le duché de Limbourg et les pays d'outre-Meuse à sa fille aînée, Jeanne. Mais, sous la pression du comte de Flandre, il révoque cette mesure peu de temps après. En 1355, les villes se réunissent pour déclarer leur volonté de maintenir l'unité du duché et leurs privilèges.



Après la mort de Jean III, sa fille Jeanne et son mari, Venceslas Ier de Luxembourg, sont reconnus comme souverains du duché après leur adhésion à la Joyeuse Entrée, le 3 janvier 1356. Ce texte fondamental du droit public brabançon limite le pouvoir du souverain et confirme les privilèges des Brabançons.

La difficile succession de Jean III

Mais le comte de Flandre et le duc de Gueldre, qui sont mariés avec deux autres filles de Jean III, contestent la succession de Jeanne. L'adhésion du second est achetée, mais Louis II de Male est plus ambitieux. Ayant conclu un accord avec Namur et Liège, il envahit le Brabant en 1356 et commence ainsi la guerre de Succession brabançonne, qui se termine par la convention de Maastricht et le traité d'Ath en 1357. Si le comte de Flandre ne réussit pas

à vaincre Venceslas sur le champ de bataille, il le fait à la table de conférence. Les dispositions du traité d'Ath prévoient en effet que le Brabant perd Malines et Anvers, deux grandes et non négligeables parties du territoire. Ainsi, les voies de communication de la Senne et de l'Escaut, importantes pour Louvain et Bruxelles, sont aux mains du comte de Flandre. Cette situation dure pendant tout le règne de Philippe le Hardi. Lors du partage de sa succession entre ses fils, en 1407, Jean obtient la Bourgogne, la Flandre et Malines, Antoine reçoit le Brabant avec Anvers, alors que Philippe hérite des comtés de Nevers et de Rethel.

À la mort de Venceslas en 1383, l'union entre le Luxembourg et le Brabant cesse d'exister. Marguerite meurt en 1406. Avec l'accord des États de Brabant, Antoine de Bourgogne lui succède. Le duché est désormais dirigé par une branche de la dynastie française. Néanmoins, le Brabant continue de faire partie de l'empire. Antoine tombe lors de la bataille d'Azincourt, en 1415, ne laissant que deux fils mineurs, Jean IV et Philippe de Saint-Pol.

Après une régence assurée par les États de Brabant, Jean IV prend le pouvoir en 1417. Un an plus tard, il se marie avec Jacqueline de Bavière, héritière de Guillaume VI, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande.

Allié avec les villes et les nobles du Brabant, Philippe le Bon déclare Philippe de Saint-Pol gouverneur temporaire. Cela irrite Jean IV, qui envahit le Brabant et occupe Bruxelles. À la suite des réactions des métiers de Bruxelles, cette invasion échoue. Jean IV, qui a transmis, en 1425, ses droits sur la Hollande et la Zélande à Philippe le Bon, meurt deux ans plus tard. Philippe de Saint-Pol lui succède, avant que le duché ne revienne à Philippe le Bon en 1430.

Le Hainaut, de la Flandre à la Bavière



L'autonomie du comté de Hainaut doit beaucoup à la détermination de la famille des Régnier, qui entre en opposition constante avec les empereurs germaniques dès la fin du IXe siècle. Au début du XIe siècle, le comte Hermann de Mons est à la tête d'un territoire important s'étendant jusqu'à Valenciennes. Sa mort, en 1051, laisse cependant sa veuve Richilde à la merci de l'ambition du comte de Flandre, son second mari.

La séparation du Hainaut et de la Flandre



Après la bataille de Cassel et la mort sur le champ de bataille d'Arnoul III, en 1071, sa mère Richilde continue la lutte contre Robert le Frison, comte de Flandre. La même année, elle inféode ses alleux à l'évêque de Liège pour une forte somme d'argent. Cette lutte se termine, en 1076, à la suite

de l'intervention de l'empereur Henri IV. Richilde obtient le Hainaut pour son fils Baudouin II, alors que Robert le Frison conserve la Flandre. Les deux territoires seront séparés jusqu'en 1194. Baudouin II essaie de se lier à la noblesse par le mariage de ses enfants. En 1095, il part en croisade, mais disparaît en Syrie sans laisser de traces. Son fils Baudouin III et sa veuve Yolande de Gueldre réussissent à maintenir l'indépendance politique du comté.

Les longs règnes de Baudouin IV et de Baudouin V de Hainaut

Les longs règnes de Baudouin IV (1125-1171) et de Baudouin V (1171-1195) vont offrir, par leur continuité, un nouvel élan au comté de Hainaut. Si l'action militaire pour reprendre la Flandre à l'usurpateur Robert le Frison et à ses descendants n'aboutira à rien, une politique matrimoniale habile obtiendra de meilleurs résultats.

Baudouin IV, l'« Édifieur »



Après le meurtre du comte de Flandre, Charles le Bon, en 1127, Baudouin IV revendique en vain sa succession. Furieux, il incendie Audenarde, mais est obligé de se retirer. L'avènement de Thierry d'Alsace à la tête de la Flandre en 1128 signifie un nouvel échec. Baudouin se marie, quelque temps plus tard, avec Alix de Namur, afin de renforcer ses alliances militaires. En 1148-1149, il profite de l'absence de Thierry d'Alsace, parti en croisade, pour envahir la Flandre, mais il n'obtient aucun résultat. Finalement, la paix s'établit en 1169. À cette occasion, Marguerite, fille de Thierry d'Alsace, épouse le fils de Baudouin IV, le futur Baudouin V de Hainaut. L'augmentation de ses revenus, à partir de 1140, permet au comte de financer de nouveaux châteaux et de renforcer les enceintes urbaines. Il reçoit de ce fait le surnom d'« Édifieur ».

Baudouin V, l'unificateur

Après la mort de Philippe d'Alsace au siège de Saint-Jean-d'Acre, en 1191, Baudouin V de Hainaut (Baudouin VIII de Flandre) s'empare du comté de Flandre alors que Philippe Auguste, roi de France, fait valoir ses droits sur ce comté. Le traité d'Arras, fin 1191, affirme la réunion de la Flandre et du Hainaut, contre un prix très élevé. Philippe Auguste accepte son hommage, mais reçoit en contrepartie 5 000 marcs d'argent et une partie du territoire des comtés de Flandre et de Hainaut.

La réunion éphémère de la Flandre et du Hainaut

Durant la première moitié du XIIIe siècle, Flandre et Hainaut sont réunis sous la même autorité. Mais, confrontée à l'appétit des puissants voisins anglais et français, cette union sera vite mise en péril.

Baudouin VI de Hainaut (Baudouin IX de Flandre), le croisé



Si son fils, Baudouin VI de Hainaut, adopte au début une attitude prudente dans le conflit entre Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion, il va très vite opter pour une alliance plus forte avec l'Angleterre. La laine est en effet une matière de première nécessité pour l'industrie flamande. En 1199, lors du traité de Péronne, Philippe Auguste est obligé d'accepter les dispositions qui attribuent à Baudouin VI les terres d'Aire-sur-la-Lys et de Saint-Omer, ainsi que celles d'Ardres, de Lillers, de La Gorgue et de Richebourg. En 1202, le comte participe à la quatrième croisade. Il obtient le trône de Constantinople, mais meurt en 1205, laissant deux petites filles.

Jeanne et Marie de Constantinople

Avec le traité de Paris, Jeanne doit accepter que le comté de Flandre soit sous l'autorité de nobles pro-Français, tels que Jean de Nesle, vicomte de Bruges, alors que le comté de Hainaut supporte l'autorité du bailli du Hainaut. En 1244, à la mort de Jeanne, Marie de Constantinople lui succède.

Les deux mariages de Marie (le premier, invalidé par le pape, avec Bouchard d'Avesnes et le second avec Guillaume de Dampierre) sont à l'origine d'une nouvelle crise qui provoquera de longues hostilités. En 1246, une sentence arbitrale du roi Louis IX et du cardinal-légat du Saint-Siège attribue la Flandre aux Dampierre, tandis que le Hainaut avec le comté de Namur est laissé aux Avesnes. En 1257, un accord intervient entre les frères ennemis. Gui de Dampierre reconnaît le pouvoir des Avesnes sur le Hainaut et la suzeraineté sur Namur. Les Avesnes, de leur côté, abdiquent leurs prétentions sur la Flandre impériale et acceptent l'autorité des Dampierre sur Cambrai.

La maison des Avesnes

En 1299, à la suite de la succession de Jean II d'Avesnes, la Hollande et la Zélande sont réunies dans une union personnelle avec le Hainaut. En 1303, après la bataille des Éperons d'or, Gui de Dampierre entame une campagne en Zélande et réussit à s'emparer de la plus grande partie de la Hollande. En revanche, le 10 août 1304, une coalition franco-hollandaise-génoise anéantit la flotte flamande lors de la bataille de Zierikzee.



Après le traité de Paris de 1323, Guillaume Ier de Hainaut (Guillaume III de Hollande) est libéré de son indispensable alliance avec roi de France dans la lutte contre les comtes flamands. Bien qu'il soit marié à Jeanne de Valois, la sœur du roi Philippe, et qu'il ait reçu son éducation à la cour de France, il mène une politique indépendante. Il se positionne de plus en plus sur le plan européen. Il s'ingère dans la politique anglaise en soutenant la reine Isabelle d'Angleterre dans sa lutte pour l'abdication de son mari, Édouard II, en faveur de leur fils, Édouard III, qui est couronné en 1327. L'année suivante, ayant obtenu la dispense du pape, le roi d'Angleterre épouse, dans la cathédrale d'York, Philippa, la fille de Guillaume Ier.



Son fils, Guillaume II de Hainaut (Guillaume IV de Hollande) lui succède en 1337. Huit ans plus tard, il meurt lors de la bataille de Staveren sans laisser d'héritier masculin. Sa fille aînée, Marguerite, et le fils de celle-ci, Guillaume, vont se disputer la succession. En Hollande, les villes forment le noyau des Cabillauds (*Kabeljauwen*), en faveur de Guillaume tandis que les Hameçons (*Hoeken*), composés en majorité de membres de la noblesse, sont du côté de Marguerite. Une lutte ouverte s'engage. Le fils l'emporte sur la mère dans la bataille navale près de Zwartewaal sur la Meuse. Il détient ainsi presque tout le territoire de la Hollande et de la Zélande. Le roi anglais Édouard III tente de concilier les deux parties. En 1351, Guillaume obtient la Hollande, la Zélande et la Frise, alors que Marguerite tient le Hainaut. Après la mort de cette dernière, en 1356, Guillaume devient également comte de Hainaut.

La maison de Bavière

Les trois territoires sont donc réunis dans les mains de Guillaume III de Hainaut (Guillaume VI de Hollande). Mais, très vite, il devient dément et est interné en 1358. Il vivra jusqu'en 1389. Son frère Albert prend la régence, puis lui succède dans ses comtés et dans la seigneurie de Frise. En outre, il a hérité du duché de Bavière-Straubing. Dès le début de sa régence, une de ses principales préoccupations est la sauvegarde de ses intérêts en Hollande, qui est à nouveau déchirée par la lutte entre les Cabillauds et les Hameçons, ainsi qu'en Gueldre, où les troubles prennent l'allure d'une guerre civile. En 1361, une paix met fin aux hostilités.

En 1364, le duc de Bavière fait arrêter Sohier, le seigneur d'Enghien, puis le fait décapiter sans procès. Les frères de celui-ci prennent par ruse le château d'Enghien et se jettent sur le Hainaut. Entre-temps, les troupes flamandes de Louis de Male ravagent le pays. Albert veut lever une armée, mais il se trouve devant une opposition des villes. Il se retranche à Mons, qui est assaillie. Finalement, une paix très désavantageuse pour Albert est conclue à Bruxelles.

Dans les années suivantes, le duc travaille à une meilleure entente avec ses vassaux. Il entretient également de bonnes relations avec la France

et un mariage est négocié entre Guillaume, le fils du duc, et Marie, fille de Charles V, mais ce projet ne verra pas le jour à cause du décès précoce de cette dernière. Guillaume épousera, en 1385, Marguerite de Bourgogne, la fille de Philippe le Hardi et de Marguerite de Male, alors que sa sœur est unie à Jean sans Peur.



Guillaume IV de Hainaut (Guillaume VI de Hollande) succède à son père en 1404. À la suite d'une rébellion des villes dans la principauté de Liège, il aide, avec son beau-frère, le duc bourguignon Jean sans Peur, son fils Jean de Bavière à remporter la bataille d'Othée. Guillaume IV de Hainaut meurt en 1417. Sa fille et unique héritière, Jacqueline de Bavière, prend possession du Hainaut, puis de la Hollande, de la Zélande et de la seigneurie de Frise. L'année suivante, elle épouse Jean IV de Brabant. Espérant obtenir l'annulation de ce mariage par le pape, Jacqueline fuit vers l'Angleterre, pour épouser le duc de Gloucester, frère du roi, sans que l'annulation ne soit prononcée. Le duc Humphry de Gloucester s'empresse de se rendre maître du Hainaut. Jean de Bavière, qui a reconnu Philippe le Bon comme héritier, fait appel à lui pour contrer Gloucester. L'armée bourguignonne occupe Mons et le Hainaut. Jean IV nomme Philippe *ruwaert* (protecteur) de la Hollande et de Zélande. Jacqueline, qui doit résider à Gand, s'enfuit vers ses possessions du Nord, où elle reprend le combat.

Pendant les années 1426-1428, les deux factions continuent de s'opposer. Finalement, Philippe le Bon et Jacqueline de Bavière signent, en 1428, le traité de Delft (*zoen van Delft*). Jacqueline peut conserver le titre de comtesse de Hollande, mais elle reconnaît Philippe comme *ruwaert* et héritier du Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la Frise. Elle ne peut se remarier sans le consentement du duc.

La principauté de Liège



Depuis le début du VIIIe siècle, le site de Liège est devenu le siège de l'évêché de Tongres. Ce vaste diocèse couvre l'ensemble du bassin mosan, depuis le confluent de la Meuse et de la Semois jusqu'à son embouchure. Il comprend une bonne partie des domaines possédés par les premiers Carolingiens qui y installeront de nombreux palais.

Du diocèse de Tongres à la principauté de Liège

Liège est devenue un important lieu de culte et de pèlerinage depuis que les reliques de saint Lambert et de saint Hubert y ont été réunies. Le corps de ce dernier sera transféré, en 825, à l'abbaye d'Andage, plus connue ensuite sous

le nom d'abbaye de Saint-Hubert. En 882, Liège est qualifiée de *civitas* et peut donc être officiellement considérée comme le siège d'un évêché qui portera son nom au début du siècle suivant. Sous l'épiscopat de Francon (855-901), brillant intellectuel formé à la cour de Charles le Chauve, la fonction prend un rôle politique important. Véritable acteur militaire, l'évêque participe à la lutte contre les Normands et en retire des bénéfices territoriaux non négligeables. Des biens lui sont attribués dans les régions de Lobbes, de Thuin, de Theux, de Fosses et même jusqu'aux environs de Metz (Madière).

À partir de l'avènement d'Otton Ier de Germanie (936), l'évêque de Liège est nommé par l'empereur et devient, ainsi, son principal représentant au sein du diocèse. Il en défend donc les intérêts face aux volontés autonomistes de la noblesse de Lotharingie.



La nomination de Notger, en 972 (voir chapitre 29), renforce encore cette évolution du rôle politico-militaire de l'épiscopat liégeois. Ce noble issu de Souabe (Sud de l'Allemagne) renforce la position religieuse et stratégique de sa cité. Les principaux lieux de culte sont reconstruits et réunis au sein d'une puissante enceinte. Un nouveau palais épiscopal est érigé. Les bourgs dépendant de l'évêché sont fortifiés. En 980, Notger obtient d'Otton II l'immunité générale sur toutes les possessions acquises depuis l'époque carolingienne. Autrement dit, il est placé à la tête d'une véritable principauté qui détient une réelle souveraineté. Il devient prince-évêque de Liège. Son territoire, constitué des comtés de Hesbaye et du Condroz ainsi que de domaines dans les régions de Thuin, Fosses, Lobbes, Malonne, Florennes et Couvin, est encore augmenté du comté de Huy en 985.

L'Athènes du Nord

Dans cet espace protégé, la renaissance carolingienne trouve une terre de refuge et de développement alors que le rêve d'empire s'évanouit progressivement. La vitalité monastique y est particulièrement importante au moment où, ailleurs, les abbayes ont si mauvaise réputation. Elle y entretient aussi le goût pour les études, l'habitude de l'écriture et des ateliers de calligraphie et d'enluminure. La culture classique s'y enseigne et s'y perpétue. Les écoles de Liège bénéficient, dès la fin du IXe siècle, d'une grande réputation internationale. Leurs maîtres se distinguent dans les domaines des mathématiques (Raoul de Liège, Francon de Liège), du droit canon (Rathier de Vérone, Olbert de Gembloux) et surtout de l'histoire (Folcuin, Hériger de Lobbes, Sigebert de Gembloux).



Sur le plan architectural, il faut également souligner une efflorescence particulière. À partir de deux modèles magnifiques (la cathédrale Saint-Lambert commencée vers 978 et le sanctuaire impérial de Nivelles consacré en 1046), plus de deux cents édifices religieux sont élevés en pays mosan entre le Xe et le XIIe siècle. Ceux-ci dominent les premières agglomérations urbaines et rurales de leur puissant clocher (véritable tour défensive)

et de leur haut vaisseau en pierre. Aussi, pour cette période, on qualifie parfois la cité épiscopale de Liège d'« Athènes du Nord », en référence à son développement culturel et architectural. Il est vrai que Liège attira un grand nombre d'intellectuels en provenance des territoires germaniques et même d'Italie et de France. Cet âge d'or, qui va de 950 à 1150, a ancré dans la mémoire collective un dicton significatif : « Liégeois, tu dois Notger au Christ et le reste à Notger ! »

La principauté face aux menaces externes et internes

Durant le XIe siècle, le prince-évêque de Liège s'apparente aux autres seigneurs féodaux de Lotharingie. Il défend encore les intérêts de l'empereur, mais il cherche surtout à préserver et à étendre son territoire. Il emploie la force, comme à Hoegaarden en 1012 ou à Dinant en 1040, en érigeant des fortifications pour décourager les prétentions d'autres comtes. Il peut aussi acheter des châteaux, comme ceux de Couvin et de Bouillon, vendus, en 1096, par leurs propriétaires partis en croisade. Ces entreprises d'accroissement se soldent parfois par des échecs, comme lors de la défaite d'Hoegaarden, face au comte de Louvain en 1013. Elles se heurtent aussi aux offensives menées par les puissants nobles voisins. Le comte de Flandre détruit ainsi Huy en 1053. Pour financer la reconstruction de la collégiale, le prince-évêque Théoduin accorde aux bourgeois une série de privilèges contenus dans la première charte de franchise connue en Occident (1066). Dès la fin de ce siècle et au plus tard, au début du XIIe siècle, des institutions communales semblent se mettre en place au cœur de la ville de Liège.

Au XIIe siècle, la principauté est touchée par la querelle des investitures. Le principe de désignation des évêques par l'empereur est remis en question. À la succession du prince-évêque Otbert, en 1119, deux candidats s'affrontent. Le premier, Frédéric de Namur, est soutenu par le pape et par son frère Godefroid, comte de Namur. Le second, Alexandre de Juliers, issu de la noblesse liégeoise, est le protégé de l'empereur excommunié Henri IV. Le premier l'emporte tandis que le diocèse est ravagé par les armées des deux camps. Il meurt deux ans plus tard. Alexandre accèdera finalement à l'épiscopat en 1128, mais, accusé de simonie, il sera déposé en 1135. L'influence impériale décline progressivement. Le pouvoir de nomination de l'évêque est attribué au chapitre de Saint-Lambert. Au sein de celui-ci, les membres des différentes familles nobles du diocèse tentent d'imposer leur candidat. Dans le même temps, leurs parents n'hésitent pas à prendre d'assaut les petites cités fortifiées qui défendent le territoire de la principauté. Ainsi, Henri l'Aveugle, comte de Namur, attaque les villes de Fosses (en 1140 et 1142) et d'Andenne (en 1151). Pour faire face aux contingents féodaux des grands seigneurs voisins, l'armée liégeoise a recours aux milices urbaines, dont les effectifs et l'énergie constituent un apport considérable.

Ces troupes permettent notamment de remporter deux victoires importantes en 1179, contre le comte de Looz, et surtout en 1213 contre le duc de Brabant. La première conduit à l'intégration du pays de Looz au sein de la principauté. La seconde permet de résister à la pression du puissant duché de Brabant. De premiers succès ont fait gagner des territoires hesbignons (Gembloux, en particulier).



En 1212, les Brabançons assiègent, prennent et détruisent la cité liégeoise. Tandis que la ville élève une nouvelle enceinte, une armée levée à partir des milices urbaines des différentes villes de la principauté remporte la fameuse victoire de Steppes l'année suivante.

Le développement du pouvoir communal

Au XIII[e] siècle, l'essor exceptionnel du commerce mosan a enrichi les bourgeois des différentes cités de la principauté : Liège, bien sûr, mais aussi Maastricht, Huy et Dinant. Dans ces quatre localités, mais aussi à Saint-Trond et à Tongres, le développement économique a permis une forte augmentation démographique, l'élévation d'enceintes puissantes et l'armement des métiers urbains. Progressivement, des voix montent pour concéder à de nouvelles couches de la population le droit de participer au pouvoir communal. En 1253, un mouvement populaire porte Henri de Dinant au poste de bourgmestre, de la cité de Liège. Une violente insurrection contraint l'évêque Henri de Gueldre à se réfugier à Huy. Avec l'aide du duc de Brabant et des comtes de Looz et de Gueldre, l'évêque parvient à mâter la révolte. Il fait construire une citadelle surplombant la ville afin de surveiller ses turbulents occupants. Cependant, les magistrats des plus importantes cités de la principauté se coalisent. Ils forment plusieurs confédérations durant tout le siècle.



Dans le même temps, entre 1275 et 1278, une rivalité entre petits seigneurs du Condroz dégénère en un véritable conflit, appelé « guerre de la vache ». L'évêque de Liège et le comte de Namur s'y affrontent. Ils brûlent et ravagent plusieurs villages du Condroz, de l'Ardenne et de la vallée mosane. Une intervention du roi de France, Philippe le Hardi, est nécessaire pour mettre fin à cette opposition. À la fin du siècle, une autre opposition déchire les forces de la principauté en deux camps. Deux familles nobles, les Awans et les Waroux, entraînent leurs alliés et leurs vassaux dans un nouvel affrontement sanglant. Ils y laissent de nombreuses victimes lors de batailles rangées ou de duels entre champions. Outre l'anecdote, l'événement révèle l'incapacité du prince-évêque à imposer son autorité et à pacifier la noblesse locale.



Le XIV[e] siècle débute par de nouveaux mouvements populaires. Ceux-ci culminent en 1312, lors de la « Mal Saint-Martin ». À la suite de la mort du prince-évêque Thibaut de Bar, un mambour devait être désigné pour administrer la principauté dans l'attente de la nomination d'un successeur.

Le chapitre de Saint-Lambert proposait son grand prévôt tandis que les nobles voulaient imposer le comte de Looz. Les classes populaires prennent parti pour le premier tandis que les forces de l'aristocratie tentent de s'emparer du pouvoir municipal durant la nuit du 3 au 4 août 1312. Une insurrection populaire se déchaîne, cependant, sur les chevaliers entrés en ville. Repoussés dans l'église Saint-Martin, ces derniers sont brûlés vifs par la populace déchaînée.



Le 18 juin 1316, la paix de Fexhe est accordée par le nouveau prince-évêque, Adolphe de La Marck. Elle permet la collaboration théorique au pouvoir politique de toutes les forces vives de la principauté. Les lois et coutumes de celle-ci ne pourront désormais plus être modifiées qu'avec le consentement du « sens du pays », c'est-à-dire de quatre acteurs clairement identifiés : l'évêque, le chapitre de Saint-Lambert, l'état noble (cinquante-deux familles de seigneurs féodaux) et les villes. Ces dernières seront représentées par leur autorité communale composée des échevins, nommés par le prince-évêque, et des jurés, désignés par les métiers. Les cités qui bénéficient de ce droit de représentation sont les neuf « bonnes villes » de la principauté : Liège, Huy, Dinant, Maastricht, Tongres, Saint-Trond, Fosses, Couvin, Thuin. Néanmoins, la mise en place de ce système ne s'assimile pas à l'introduction d'un régime représentatif des populations liégeoises. Les décisions ne sont pas prises à l'unanimité. Or, l'évêque, le chapitre et l'état noble se recrutent dans le même milieu social, celui de l'aristocratie. Au sein même des représentations urbaines, le patriciat figure en bonne position. En outre, la participation effective du « sens du pays » à l'élaboration des normes législatives ne fut pas très importante au cours du Moyen Âge.

Entre la pression des milices et le péril bourguignon



Cependant, la personnalité de l'évêque Adolphe de La Marck ne s'accorde pas à une politique de partage du pouvoir. Rapidement, il se heurte au « sens du pays », qui réclame des dispositions visant à limiter les abus de pouvoir et, en particulier, les exactions commises par les agents épiscopaux. Il se réfugie alors à Huy, d'où il mène une guerre sans merci contre les milices urbaines. Ces luttes se poursuivent de 1325 à 1331 et se soldent par la victoire de l'évêque grâce à l'appui des comtes de La Marck, de Juliers, de Gueldre et de Berg. De retour à Liège, Adolphe de La Marck mène une politique autocratique. Au début des années 1340, il entre en guerre contre le puissant duc de Brabant, Jean III, qui soutient une nouvelle émeute urbaine à Huy.

Pour obtenir l'appui des autres cités et récupérer la fidélité des Hutois, l'évêque accorde la « lettre des XXII » en juin 1343. Ce document établit un organe judiciaire, le tribunal des XXII, compétent pour le jugement des accusations d'abus de la part des fonctionnaires publics. Cette Cour se réunit

chaque mois et est composée de quatre chanoines, de quatre nobles et de quatorze représentants des villes. Le successeur d'Adolphe de La Marck, son neveu Englebert, est le premier prince-évêque qui a prêté serment sur la paix de Fexhe, lors de son intronisation, en 1345. Il parvient également à attacher de façon définitive le comté de Looz à la principauté. Suspendu pendant plusieurs années, le tribunal des XXII est restauré en 1373. Néanmoins, les tensions restent vives entre l'évêque et les milices urbaines des différentes « bonnes villes ». Celles-ci n'hésitent pas, occasionnellement, à s'allier aux ennemis du prince-évêque.



En 1390, Jean de Bavière est désigné comme prince-évêque. Il est le fils du comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande. Son beau-frère n'est autre que Jean sans Peur, le duc de Bourgogne. Très rapidement, sa personnalité autoritaire affronte l'opposition des villes. Le différend porte surtout sur la tentative épiscopale d'étendre la juridiction de son tribunal appelé « l'anneau du palais » alors que les bourgeois revendiquent d'être jugés par leur « juge naturel », tel que le prévoit la paix de Fexhe, c'est-à-dire par les échevinages urbains. À partir du début du XVe siècle, l'opposition est ouverte entre Jean de Bavière et les bourgeoisies urbaines. En 1406, celles-ci proclament la déchéance du prince-évêque et l'abolition de « l'anneau du palais ». La cité de Liège s'allie avec le duc de Brabant et le duc de Gueldre. Jean de Bavière, retranché à Maastricht, est assiégé par les milices urbaines des plus importantes villes de la principauté. En 1408, il fait appel à ses parents, le comte de Flandre et le duc de Bourgogne. Ceux-ci écrasent les troupes révoltées à Othée en 1408. La répression est sanglante. Tous les privilèges des communes sont abolis. Leurs institutions municipales sont supprimées. Leurs chartes sont confisquées pour être détruites. Les villes rebelles sont condamnées à de lourdes amendes. Certaines doivent procéder au démantèlement de leurs enceintes. Finalement, Jean de Bavière abdique en 1417 pour épouser la duchesse de Luxembourg et disputer l'héritage de son frère, le comte de Hainaut.

Avec l'épiscopat de Jean de Heinsberg (1419-1455), les institutions communales sont rétablies. Le tribunal des XXII est restauré. En 1424, il édicte un règlement tentant de soustraire les élections aux interventions des différents groupes de pression. La pression se renforce, néanmoins, de la part du duc de Bourgogne. Ses territoires encerclent, désormais, ceux de la principauté. Les Namurois, en particulier, depuis leur intégration dans l'État bourguignon (1429), multiplient les attaques et les provocations. L'ancien antagonisme entre les villes de Bouvignes (comté de Namur) et de Dinant (principauté de Liège) prend de nouvelles proportions. Les deux cités, voisines de quelques kilomètres, sont quasiment en siège permanent depuis le début du XVe siècle. En 1455, Philippe le Bon contraint Jean de Heinsberg à abdiquer en faveur de son neveu, Louis de Bourbon. L'influence bourguignonne restreint singulièrement l'autonomie liégeoise.

Deuxième partie

Du rêve bourguignon au rêve joséphiste (1384-1780)



Dans cette partie…

À la fin du Moyen Âge, les royaumes se constituent sur le continent européen. Une branche de la famille royale de France, les ducs de Bourgogne, parvient à réunir les différentes principautés qui s'étaient créées depuis l'an mille. Elle tire en outre parti du formidable essor économique qui caractérise ces régions.

Le rêve bourguignon, bâti grâce au hasard des successions, ne résiste pas aux aléas de la guerre. L'héritage bourguignon parvient, néanmoins, aux mains d'un jeune prince né à Gand. Charles Quint règne sur un empire sur lequel « le soleil ne se couche jamais ».

Les Pays-Bas paient cher cette position idéale. Ils deviennent, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, le champ de bataille de l'Europe. Les armées s'y affrontent. Elles ne réussissent pourtant pas à détruire les avantages économiques de ce territoire stratégique.

Chapitre 6

La succession bourguignonne

Dans ce chapitre :

- Philippe le Hardi ou l'avènement des ducs de Bourgogne
- Jean sans Peur ou l'homme de la croisade
- Philippe le Bon ou la nouvelle destinée des Bourguignons
- Charles le Téméraire ou la recherche d'une couronne
- La dislocation de l'État bourguignon
- Philippe le Beau, « Croit conseil » ?

Avant l'unification des territoires bourguignons, et depuis le morcellement de l'Empire carolingien, les principautés autonomes, ont connu des destins différents mais parfois croisés. Elles n'ont pas été rassemblées selon une logique prédéterminée, mais en fonction de circonstances particulièrement favorables.

Néanmoins, les ducs de Bourgogne entendent bien construire un État puissant et moderne. Ils tirent leur inspiration du modèle français, dont ils émanent directement, mais ils savent aussi utiliser les particularités de leurs diverses possessions. Ils donnent ainsi naissance à une nouvelle entité : les Pays-Bas.

Philippe le Hardi ou l'avènement des ducs de Bourgogne



Le mariage de Philippe le Hardi à Gand en 1369 avec Marguerite de Flandre, fille du comte Louis de Male, signifie le début d'une nouvelle ère. Philippe, le plus jeune fils du roi français Jean II, doit son surnom le Hardi à sa vaillante conduite lors de la bataille de Poitiers en 1356, où il est emprisonné par les Anglais avec son père. En 1363, celui-ci lui donne en apanage le duché de Bourgogne. Afin d'éviter une alliance anglo-flamande, Charles V, qui vient

de succéder comme roi de France à Jean II, obtient le mariage de Philippe le Hardi et de la fille du comte de Flandre à de rudes conditions. Non seulement il doit payer 200 000 livres, mais il doit également accepter le retour à la Flandre de Lille, Douai et Orchies.

Après la mort de Louis de Male, en 1384, Philippe le Hardi règne sur la Flandre, augmentée de Malines et d'Anvers, ainsi que sur les comtés de Nevers et de Rethel, plus la Franche-Comté, le duché de Bourgogne, le comté d'Artois et le comté de Charolais, qu'il achète en 1390. À l'exception du roi de France, il est maintenant le noble le plus riche de France. Ses revenus augmentent de 100 000 à 300 000 livres, pour atteindre 500 000 livres après 1400. Lors de la succession de Louis de Male, Philippe le Hardi conclut, en 1385 à Tournai, la paix avec les Gantois, qu'il avait combattus et vaincus, en 1382, avec son neveu, le jeune roi français Charles VI lors de la bataille de West-Roosebeke.

La Flandre constitue le point de départ de l'élargissement du territoire de Philippe le Hardi vers les territoires avoisinants. Celui-ci lorgne sur le duché de Brabant, où règne la duchesse Jeanne de Brabant, veuve de Wenceslas Ier de Luxembourg et nièce de Marguerite de Flandre. Il vise aussi le Hainaut, la Hollande et la Zélande, qui font partie de la maison des ducs de Bavière. En 1385, un double mariage a lieu à Cambrai. Marguerite de Bavière, fille d'Albert Ier de Hainaut âgée de 22 ans, épouse Jean sans Peur, fils de Philippe le Hardi âgé de 13 ans, alors que Marguerite de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi âgée de 10 ans, épouse Guillaume d'Ostrevant, fils d'Albert Ier de Hainaut également âgé de 10 ans. Les fêtes de ces mariages durent pas moins de cinq jours et coûtent une fortune. La contribution du duc aux festivités s'élève à 150 000 livres, autant que les frais de construction de la chartreuse de Champmol, la nécropole des ducs, près de Dijon.

Le soutien de Philippe le Hardi à la duchesse Jeanne de Brabant en 1388 dans sa lutte contre la Gueldre lui offre la souveraineté sur le duché de Limbourg et les pays d'outre-Meuse. Néanmoins, Philippe le Hardi reste avant tout un prince français. Depuis 1380, à la mort de Charles V, il est membre de la régence jusqu'en 1388. Son appel à l'intervention des troupes françaises contre la Gueldre, qui se termine de façon misérable, est à l'origine d'une discorde avec le roi Charles VI. En 1392, ce dernier est atteint d'une attaque de folie, ce qui permet à Philippe de reprendre le pouvoir.

En 1401, Philippe et Marguerite rédigent leur testament. Jean sans Peur héritera à terme du duché de Bourgogne, de la Franche-Comté, du comté de Flandre avec Alost, Termonde et Malines, ainsi que du comté d'Artois. Son frère, Antoine de Bourgogne, héritera des duchés de Brabant et de Limbourg, y compris Anvers. Le jeune frère Philippe de Bourgogne devient comte de Nevers et de Rethel. En 1404, alors qu'il est à Bruxelles pour organiser la succession du Brabant, Philippe le Hardi est atteint d'une épidémie de fièvre. Sur le chemin de retour vers la Flandre, il décède dans l'hôtel du Cerf, à Hal, en présence de ses fils Jean sans Peur et Antoine de Bourgogne. Son corps, éviscéré et embaumé, est transporté dans un cercueil en plomb et déposé

dans le chœur de la chartreuse de Champmol. Son tombeau, œuvre de Claus Sluter et de son neveu Claus de Werve, qui se trouve actuellement dans le musée des Beaux-Arts de Dijon, est achevé fin 1410 et est placé au-dessus du caveau où repose le corps.



En 1386, presque immédiatement après son arrivée au pouvoir, Philippe le Hardi avait installé à Lille la Chambre du Conseil, compétente pour toutes ses seigneuries hors de la Bourgogne. Cette centralisation constitue un fait remarquable dans l'effort des princes d'organiser une administration avec des fonctionnaires travaillant à plein-temps au service du prince. Cette chambre n'est pas seulement un tribunal mais également une cour des comptes. Il est évident que les grandes villes flamandes vont s'opposer à une telle organisation, où, en outre, la langue usitée est le français.

Jean sans Peur ou l'homme de la croisade

À la mort de son père, en 1404, Jean Ier de Bourgogne, dit Jean sans Peur, lui succède et devient duc de Bourgogne. L'année suivante, à la mort de sa mère, Marguerite de Male, il devient également comte de Flandre, d'Artois et de Charolais.

Vis-à-vis des villes flamandes, Jean est obligé de prendre en compte les particularités municipales. Il scinde la Chambre du Conseil en maintenant la Chambre des comptes à Lille, mais en transférant le collège de juridiction – le Conseil de Flandre – en 1405 à Audenarde. Une ordonnance de 1409 constitue une des premières ordonnances linguistiques. Le français reste la langue usuelle pour les rapports entre le Conseil de Flandre et le duc. En revanche, les délibérations entre juges à huis clos, les enquêtes des conseillers avec des parties qui emploient le flamand se feront en cette langue. En outre, les débats se tiendront également en flamand si les parties utilisent cet idiome. Le Conseil de Flandre est transféré, en 1405, de Gand à Audemarde, avant d'être définitivement fixé, en 1407, de nouveau à Gand.



Quelques années plus tôt, à la suite des conquêtes ottomanes et de leur victoire sur les Serbes lors de la bataille de Kosovo en 1389, le sultan Bayezid Ier, qui succède à son père, le sultan Murad Ier, décédé lors du combat de Kosovo, conquiert la Bulgarie et le Nord de la Grèce. À la demande de l'empereur byzantin, une expédition de soutien, dite la dernière croisade ou la croisade de Nicopolis, est organisée en 1396 par les Bourguignons sous la direction de Jean sans Peur. Mais cette armée est décimée lors de la bataille de Nicopolis. Si le sultan fait massacrer la plupart des soldats croisés, Jean est épargné et libéré, moyennant une importante rançon de 210 000 livres, payés par Philippe le Hardi. Jean est reçu en héros à Dijon, à Paris, en Flandre et en Brabant comme l'homme « sans peur », qui, malgré tout, a su revenir sain et sauf de cette croisade.

À la mort de Philippe le Hardi, Louis Ier d'Orléans, l'unique frère du roi Charles VI le Fou, tente de reprendre du pouvoir au sein du Conseil du roi, et donc de la France. Cette confrontation va aboutir à l'assassinat de Louis d'Orléans, en 1407, sur ordre de Jean sans Peur. C'est le début d'une guerre civile entre les Bourguignons et les Armagnacs, partisans du duc assassiné. L'année suivante, Jean obtient, à Paris, le pardon pour son acte. Éliminant au conseil les autres princes et soutenu par l'Université, les marchands et les bourgeois de Paris, il y détient pratiquement le pouvoir. Les princes écartés sont avec Bernard d'Armagnac, le beau-père du fils de Louis d'Orléans, mais celui-ci est trop jeune pour faire front. L'anarchie règne dans le royaume.

En 1414, Jean doit laisser Paris aux Armagnacs. Il se replie dans la ville d'Arras, qui est assiégée. Jean est obligé d'accepter la paix d'Arras, qui renforce le pouvoir royal, et donc celui du dauphin, tandis qu'il s'engage à renoncer à une alliance anglaise. Il reste donc neutre lorsque les Anglais reprennent les hostilités l'année suivante et écrasent l'armée française lors de la bataille d'Azincourt. Cependant, en 1418, le duc de Bourgogne reprend l'initiative. En mai, ses troupes envahissent Paris et massacrent brutalement les partisans des Armagnacs. Le dauphin, le futur roi Charles VII, parvient néanmoins à s'enfuir avec quelques fidèles. En septembre 1419, lors de négociations avec le dauphin sur un pont à Montereau, Jean sans Peur est assassiné.

Philippe le Bon ou la nouvelle destinée des Bourguignons

Le meurtre de Jean sans Peur constitue un véritable tournant dans la politique des ducs bourguignons. Désormais, ce sont les intérêts de la maison de Bourgogne qui vont prévaloir, même contre ceux de la France si nécessaire.

L'expansion d'un territoire

Huit mois après le meurtre de Montereau, en mai 1420, Philippe le Bon signe avec le roi anglais, Henri V, le traité de Troyes. Le roi français, Charles VI, désavoue le dauphin et approuve la politique ducale. Ainsi, Catherine, la fille de Charles VI, est reconnue comme véritable héritière et promise en mariage à Henri V. L'union est consacrée un mois plus tard. En outre, il est convenu qu'Henri V prenne immédiatement la régence de la France. Peu de temps après, les forces anglo-bourguignonnes reprennent plusieurs villes, dont Montereau. Philippe fait exhumer le cadavre de son père pour le faire

enterrer à la chartreuse de Champmol, auprès de son grand-père. En 1422, Henri V et Charles VI, tous deux alliés de Philippe, meurent. Conformément au traité de Troyes, le fils d'Henri V, âgé de 10 mois, est proclamé roi de France et d'Angleterre sous le nom d'Henri VI. La régence est confiée au duc de Bedford, oncle du jeune roi marié à Anne, la sœur de Philippe.

Mais l'ambition de Philippe le Bon est bien plus tournée vers l'expansion de ces territoires que vers la France. En 1421, il achète le comté de Namur au comte Jean III, un descendant de la dynastie flamande des Dampierre. Le comte Guillaume d'Ostrevant, comte de Hainaut (Guillaume IV) et de Hollande et Zélande (Guillaume VI), marié lors du double mariage en 1385 avec Marguerite de Bourgogne, laisse à sa mort, en 1417, sa fille, Jacqueline de Bavière, comme unique héritière. Avec le traité de Delft, en 1428, celle-ci reconnaît Philippe le Bon comme *ruwaert* et héritier des pays de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de la Frise (voir chapitre 5).

Dans le duché de Brabant, Philippe, comte de Saint-Pol succède à Jean IV en 1427. Mais, trois ans plus tard, il meurt sans laisser de descendants. Sa mort inattendue et si avantageuse pour Philippe le Bon conduit beaucoup de Brabançons à croire à un empoisonnement. Philippe, neveu du comte brabançon, exige et reçoit en effet des États de Brabant la succession. Le 5 octobre 1430, il fait sa Joyeuse Entrée à Louvain, le 8 à Bruxelles.

En 1409, le second fils de Philippe, Antoine, prend comme seconde épouse Élisabeth de Goerlitz, duchesse de Luxembourg. Antoine meurt en 1415 lors de la bataille d'Azincourt, le mariage reste sans enfants. La veuve Élisabeth, se trouvant en difficulté financière, vend, en 1435, ses droits sur le Luxembourg, le comté de Chiny et l'avouerie d'Alsace à Philippe. Afin de contrer les aspirations allemandes sur le Luxembourg, ce dernier décide, en 1443, de conquérir ce pays. Il réussit à prendre par surprise la ville de Luxembourg et y nomme Corneille, son fils illégitime, comme gouverneur.

Mais ces territoires ne constituent pas un État unitaire. Philippe entend pourtant former une véritable puissance européenne, comme en témoigne son mariage, en 1430, avec Isabelle de Portugal. Lors de ces festivités, il fonde l'ordre de la Toison d'or. Créée officiellement pour défendre la foi chrétienne et honorer la chevalerie, elle sert en réalité à rapprocher le duc et la haute noblesse. En 1454, lors du célèbre Banquet du faisan à Lille, le duc et bon nombre d'hommes de cour vont déclarer leur intention de combattre les Turcs, qui ont conquis Constantinople l'année précédente. Avec l'instauration de la Toison d'or, le duc s'attache les plus grandes familles – les de Croÿ, de Lannoys… –, et même des princes étrangers sont admis à l'ordre.

L'ordre de la Toison d'or

À l'occasion de son mariage, en 1430, avec Isabelle de Portugal, Philippe le Bon crée à Bruges l'ordre de la Toison d'or. Les statuts originaux comptent cent trois articles, quelque peu désordonnés. Ils sont promulgués lors du premier chapitre, à Lille en 1431. Lors du chapitre de décembre 1445, à Gand, quelques seigneurs reçoivent la mission d'« y faire les additions, retranchements et interprétations convenables ». Ce travail aboutit, lors du prolongement du chapitre à Gand, en janvier 1446, à des statuts, scindés en deux parties. D'une part, soixante-six articles intéressent les chevaliers, d'autre part, vingt-huit articles concernent les constitutions des officiers de l'Ordre. L'Ordre offre aux ducs la possibilité de resserrer leurs liens avec les grands seigneurs de leur territoire. Il leur donne aussi l'opportunité de contracter des alliances avec des souverains étrangers. En effet, lors du chapitre de Gand, en 1445, pour la première fois, un roi, Alphonse V d'Aragon et de Naples, est élu membre de l'Ordre. L'élection d'Édouard IV, roi d'Angleterre, lors du chapitre de Bruges, en 1468, constitue un élément décisif dans les relations entre l'Angleterre, la France et Charles le Téméraire.

Le nombre de chevaliers est initialement fixé à trente et un, nombre qui est porté par Charles Quint à cinquante et un et par Philippe IV à soixante et un. Initialement, les membres sont élus lors des chapitres. Le souverain possède un droit de vote double et même triple en cas de parité entre deux candidats. Lors du chapitre de 1559, à Anvers, Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraten, et Floris de Montmorency, seigneur de Montigny, sont même élus malgré le refus de Philippe II. Pour y remédier, le roi obtient, avec le bref de Grégoire XIII du 15 octobre 1577, le droit exclusif de nommer des chevaliers aux places vacantes. À la mort du roi Charles II d'Espagne, en 1700, Philippe V d'Espagne et Charles VI du Saint-Empire se considèrent comme héritiers des droits d'attribution de l'ordre de la Toison d'or, qui est dès lors scindé en deux branches. Certains chevaliers reçoivent leur distinction de la maison d'Autriche, les autres des Bourbon d'Espagne. Le roi Albert II de Belgique détient aussi bien l'ordre espagnol (1994) que l'autrichien (2000).

L'ordre de la Toison d'or est surtout connu pour les déploiements de luxe et de magnificences lors de la tenue des chapitres. Ce décorum, lors des fêtes de l'ordre de la Toison d'or, accentue le prestige des ducs et les place sur un pied d'égalité avec les grands monarques de leur temps.

Des aspirations européennes

Contrairement à son grand-père Philippe le Hardi et à son père Jean sans Peur, Philippe le Bon se rend compte qu'il ne peut pas jouer un rôle politique prédominant en France. Après l'acquisition du Brabant, il essaie de développer un royaume bourguignon à part entière, qui ait une influence sur la scène européenne. Cela implique une politique subtile vis-à-vis de la France et de l'Angleterre. En 1420, après la mort de son père, il signe avec les Anglais le traité de Troyes. Ce traité prévoit le mariage d'Henri V d'Angleterre et de Catherine, fille de Charles VI de France. Il prévoit également qu'Henri V

héritera, après la mort de Charles VI, de la couronne du royaume de France. Ainsi les deux royaumes seront-ils soumis à une même personne dans une union personnelle.



À la suite de l'action de Jeanne d'Arc, la guerre de Cent Ans va prendre une nouvelle tournure. La Pucelle mène les armées françaises à la victoire, à Orléans, où le dauphin est sacré à Reims, et plusieurs villes françaises choisissent dès lors le camps de Charles VII. Les Anglais veulent inverser l'issue de la guerre par une grande action militaire dans laquelle les Bourguignons doivent assiéger Compiègne. Bien que la ville ne tombe pas, ceux-ci capturent Jeanne d'Arc en 1430 et la livrent aux Anglais contre la somme de 10 000 livres. Dès 1423, après la disparition d'Henri V et de Charles VI, des tentatives de réconciliation sont mises en œuvre. La papauté essaie également de réduire le conflit franco-anglais. Finalement, début 1435, à Nevers, on décide la tenue, à Arras, d'une conférence de paix. Le roi français y déclare son regret du meurtre du père de Philippe le Bon. Celui-ci est dispensé de tout hommage pour ses terres et seigneuries dans le royaume français. Le roi français cède également la possession des comtes et seigneuries de Boulogne, Ponthieu, Bar, Mâcon, Auxerre et celle des villes et châtellenies de la Somme, moyennant la possibilité de rachat.

Si le traité d'Arras restaure une paix avec la France, il engendre l'hostilité de l'Angleterre, qui considère désormais Philippe comme un traître. Une atmosphère anti-flamande règne en Angleterre. Des Londoniens tuent des marchands flamands, picards et hollandais. En réaction, en 1436, avec l'aide des villes flamandes, Philippe entreprend d'assiéger Calais, qui est aux mains des Anglais depuis 1347. La ville était devenue en principe le seul lieu d'accès au commerce des laines et peaux d'Angleterre et un concurrent redoutable à la draperie flamande. Si les milices flamandes partent enthousiastes, la durée du siège leur fait perdre tout espoir et ils lèvent le siège.

La résistance des villes

Lors de leur retour de Calais, les milices brugeoises refusent de déposer leurs armes. On exige la restauration des prérogatives de la ville sur le port de L'Écluse (Sluis), devenu un point d'appui ducal. Si les émeutes sont maîtrisées, l'année suivante, elles réapparaissent lors d'un passage du duc dans la ville. Ses troupes sont assaillies et lui-même n'échappe que de justesse à la mort près de la porte Boeverie. Mais, en 1438, Bruges, qui souffre de la famine et de la peste, s'incline devant le duc. La sentence de ce dernier est impitoyable. La porte de la ville près de laquelle les Brugeois ont presque assassiné le duc, doit être supprimée et convertie en chapelle, où, chaque jour, une messe pour le salut des âmes des trépassés sera célébrée. La ville doit aussi payer 200 000 rixdales d'or.

La ville de Gand pose également des problèmes au duc. Mais, dans un premier temps, il semble la ménager. S'attaquer simultanément à Bruges et à Gand serait trop risqué. De plus, il accorde une place privilégiée à cette ville où il a été élevé, ce qui ne fait que renforcer la tendance d'indépendance municipale. L'aventure de Calais lui a démontré les risques de compter sur les milices municipales. Comme alternative, le duc prend l'exemple de Charles VII, qui a créé en France les compagnies d'ordonnance, des unités militaires professionnelles et permanentes. Mais cela nécessite des revenus stables. En 1447, Philippe le Bon se rend personnellement à Gand pour lui soumettre une taxe sur le sel. La ville rejette cette proposition. Le duc tente alors d'augmenter son influence sur la politique de nomination de la municipalité. Cela aboutit, en 1451, à une révolte des métiers, qui exécutent plusieurs partisans du duc. Pour contrer le blocus économique ducal et assurer leur ravitaillement, les Gantois sont obligés, l'année suivante, d'entreprendre des actions militaires dans les environs de la ville. Ils occupent le château de Gavere et assiègent Audenarde. Finalement, ils sont décimés lors de la bataille de Gavere, le 23 juillet 1435.

Tentatives de centralisation

Si le territoire de Philippe le Bon ne constitue pas un État unitaire, le duc entreprend diverses mesures pour unifier le pays. En 1434, il met en place un système monétaire dans quatre de ses États : le Brabant, la Flandre, le Hainaut et la Hollande.



Le nom *Vierlander* (« quatre pays/provinces » en flamand) donné à la monnaie fait référence à ces quatre territoires. Ces pièces d'argent frappées dans ces provinces ont le même poids et donc la même valeur.

À partir de 1430, un Grand Conseil apparaît, distinct du Conseil ordinaire, et chacune de ces institutions se spécialise dans ses attributions. Entre 1435 et 1445, le Grand Conseil se développe graduellement comme tribunal central bourguignon ambulant. Vers 1450, les tâches des deux conseils sont désormais fixes : le Conseil ordinaire s'occupe de la politique générale et le Grand Conseil rend la justice. La place des juristes ne cesse d'y croître.

Les états généraux



Le 9 janvier 1464, dans la grande salle de l'hôtel de ville de Bruges se réunissent, à la demande du duc Philippe, les représentants des États de Brabant, de Flandre, de Lille, de Douai, d'Orchies, d'Artois, de Hainaut, de Zélande, de Namur, de Malines et de la région de Boulogne. Ces premiers états généraux doivent avant tout résoudre des problèmes concernant la gestion du pays, maintenant que le duc a énoncé lors du Banquet du faisan son intention de partir en croisade. En outre, il existe des problèmes

monétaires. Mais le sujet de discussion est essentiellement la tension entre le duc et son fils, Charles le Téméraire. La réconciliation entre le père et le fils s'effectue en avril 1465, lorsque les états reconnaissent, à la demande de Philippe le Bon, Charles comme son héritier et successeur. Le duc Philippe profite de cette occasion pour requérir des subsides pour la future guerre de Louis XI, roi de France, contre les féodaux, groupés dans la Ligue du bien public.

Pour la première fois, en 1464, les « États de par-deçà », les Pays-Bas, distincts des « États de par-delà », les possessions bourguignonnes, sont réunis. Jusqu'alors, le duc entretenait des relations avec chaque État en particulier. Si, en principe, les trois états traditionnels, le clergé, la noblesse et le tiers état, siègent dans les états, la composition est en réalité différente d'une région à l'autre. Ces états provinciaux, que seul le souverain peut convoquer, sont principalement compétents pour approuver les demandes financières du roi, les aides et les subsides. Ces états généraux sont souvent considérés comme les ancêtres des parlements actuels.

Ils sont, au début, de véritables bastions de particularisme et de conservatisme, qui s'opposent aux politiques centralistes des ducs. Le vote s'y fait par province. Mais l'attitude de résistance collective de ces états généraux va paradoxalement contribuer à la formation d'un esprit de collectivité et d'une conscience nationale.

La culture de la Cour bourguignonne

La Cour bourguignonne compte parmi les plus brillantes de l'histoire culturelle européenne. Il n'y a pas de réelle capitale : le duc montre ses droits symboliquement par sa présence en différents endroits. Dans un premier temps, il aime à résider dans le palais Rihour à Lille, le palais du Prinsenhof (« cour des princes ») à Bruges ou dans le Hof ten Walle à Gand. Mais peu à peu, il va préférer le palais du Coudenberg à Bruxelles, où il se sent aussi plus en sécurité que dans les puissantes villes flamandes. Ce palais, qui domine la ville, est agrandi et embelli à partir de 1451 : la superbe salle d'apparat, construite aux frais de la ville, doit démontrer la suprématie des ducs de bourgogne.



Les produits de luxe fleurissent. Le mot italien « *arazzo* » renvoit à Arras, où déjà, dans le courant du XIIIe siècle, des tisserands fabriquent des tapisseries. Au XIVe siècle, cette industrie se déploie à Lille et Tournai. Audenarde, Bruges, Enghien, Louvain, Gand, Anvers, Malines… se développent également comme centres de tapisserie, une qualité qui ne sera ensuite plus dévolue qu'à Bruxelles, à partir de la seconde moitié du XVe siècle. Philippe le Bon réunit une collection exceptionnelle, dont malheureusement il ne reste plus grand-chose aujourd'hui.

Les artistes de la cour de Bourgogne

Les fastes de la Cour de bourgogne doivent témoigner de leur puissance, notamment à travers le raffinement et la subtilité des arts. Les meilleurs peintres sont attirés. Des « primitifs flamands » entrent en fonctions comme peintres à la Cour ou au service des grandes villes, qui veulent imiter le duc. Ainsi, Jan Van Eyck est nommé à la Cour et devient le valet de chambre de Philippe le Bon. Rogier Van der Weyden (Roger de la Pasture) peint les portraits de Philippe le Bon et de son père, Jean sans Peur. Le duc Philippe joue un rôle prépondérant dans la constitution de la célèbre librairie ducale, où sont répertoriés huit cent soixante-cinq manuscrits. Les sculpteurs des ducs de Bourgogne, tels que Jean de Marville ou Claus Sluter, vont réaliser les célèbres monuments funéraires de la chartreuse de Champmol. La musique franco-flamande, avec des compositeurs tels que Gilles Binchois, Guillaume Dufay ou Antoine Busnoys, vont composer pour la Cour bourguignonne.

La recherche de luxe et de raffinement de la Cour va influencer les pouvoirs locaux. La puissance économique des grandes villes va leur permettre d'imiter les ducs. En 1438, Louvain commence la construction d'un hôtel de ville, qui est inspiré et doit surpasser celui de Bruxelles, commencé au début du XVe siècle. À Bruxelles, Roger Van der Weyden devient, en 1435, le peintre officiel de la ville.

Les membres de la Cour et de riches particuliers vont alors passer des commandes coûteuses aux grands peintres, tels que l'échevin Josse Vijdt, qui commande *L'Adoration de l'agneau mystique* à Hubert Van Eyck, frère de Jan. Ce dernier termine le tableau après la mort d'Hubert. Ils vont également constituer des bibliothèques privées et contribuer à l'activité des officines de copistes et au renom de Bruges comme centre de production de manuscrits enluminés.



En 1425, l'université de Louvain est fondée. L'impact sur la propagation du droit écrit et la formation de juristes professionnels est important. La fondation de cette institution instaure un climat intellectuel apte à la centralisation et la création de l'État moderne.

La prospérité bourguignonne

Cette « prospérité bourguignonne » vaut surtout pour les classes privilégiées et les riches citadins. Elle est financée par la pauvreté du plat pays, avec les prix des grains en diminution et des ouvriers non qualifiés dans une industrie textile dépérissante. Des réformes structurelles dans la culture évitent cependant des situations catastrophiques. On améliore le système de l'assolement triennal, on introduit de nouvelles plantes végétales et, surtout,

on accorde une importance croissante à l'élevage de bétail. L'industrie drapière, qui a fait la fortune des grandes villes, est, durant le XVe siècle, en décadence. L'industrie textile traditionnelle essaie d'échapper à cette crise en produisant des produits de qualité. Puisque cette activité nécessite de la laine de première qualité, on dépend de la laine anglaise. Les autorités anglaises vont très vite profiter de cette dépendance, en imposant dès 1272 l'exportation de cette laine. À partir de 1363, Calais succède à Bruges, grand marché des fines laines anglaises, comme place anglaise et devient une étape incontournable. En outre, les draps anglais se répandent de plus en plus et font progressivement forte concurrence à la draperie flamande et brabançonne. Cette prospérité entraîne la raréfaction des laines de qualité anglaises. De premières mesures de prohibition contre ces draps anglais sont prises dès le milieu du XIVe siècle. Elles ne serviront à rien : le nombre de prohibitions le prouve. En 1429, les Anglais vont non seulement augmenter d'un tiers le prix de la laine, mais également imposer aux marchands le paiement au contant, sans possibilité de crédit, en monnaie anglaise tout achat de laines.



Traditionnellement, le déclin de Bruges est attribué à l'ensablement du Zwin. Mais la déchéance de l'industrie drapière, le principal produit d'exportation de Bruges, a bien plus contribué à cette situation, les marchands étrangers n'ayant pas de fret de retour. D'autre part, les mesures de prohibition de marchandises anglaises entraînent le déplacement des nouveaux marchands, d'abord vers Middelbourg, puis vers Anvers. Néanmoins, la ville reste un important centre d'importation et d'exportation international, comme le démontre la présence de marchands Italiens et Catalans, mais aussi d'Allemands méridionaux et la création d'un comptoir de marchands anglais. Bruges reste, jusqu'à la mort de Charles le Téméraire, le premier comptoir financier de l'Europe du Nord.

Charles le Téméraire ou la recherche d'une couronne

Philippe le Bon meurt à Bruges, le 16 juin 1467. Son fils, Charles le Téméraire, comte de Charolais, nommé en 1465 gouverneur des Pays-Bas et reconnu par les états généraux comme successeur de Philippe le Bon, lui succède.

Le sac de Liège

En 1465, Charles bat Louis XI dans la bataille culminante de la Ligue du bien public près de Montlhéry. Par le traité de Conflans, le 5 octobre 1463, le roi français cède à Philippe le Bon les villes de la Somme, qu'il avait achetées

deux ans auparavant. Ses alliés, les Liégeois, sont abandonnés à leur sort. En effet, Charles se dirige dès lors vers la principauté de Liège, où le candidat prince-évêque soutenu par les Bourguignons, Louis de Bourbon, beau-frère de Charles le Téméraire, a été destitué. Il s'est établi en 1461 à Huy. Les Liégeois élisent alors Marc de Bade, qui conclut le 17 juin 1465 un traité d'alliance avec Louis XI. Celui-ci avait alors promis aux Liégeois un contingent de 600 hommes, promesse qu'il oublie après sa défaite de Montlhéry. À la suite de la victoire des armées bourguignonnes sur les Liégeois, lors de la bataille de Montenaken le 20 octobre 1465, le traité de Saint-Trond, du 22 décembre, restaure la paix entre le duc et la principauté. Dinant est exclue de ce traité. La principauté perd toute indépendance politique. Mais, très vite, la Cité ardente renonce à ce traité. Les négociateurs liégeois sont condamnés à mort. Le 23 décembre, le pape Paul II reconnaît, dans la célèbre bulle « *Pauline* », Louis de Bourbon comme évêque, réprouve les attentats commis contre sa personne et condamne les villes coupables à une amende.

La destruction de Dinant

Dinant, troisième ville de la principauté, n'est pas comprise dans ces traités de paix. Charles veut en effet se venger des Dinantais, non seulement pour avoir aidé les Liégeois, mais aussi et surtout parce qu'ils ont insulté le duc, le comte de Charolais et indirectement sa mère Isabelle de Portugal, en traitant Charles de bâtard de Heynsberg. En outre, début 1466, les Dinantais, confiant de l'aide de Liège et du soutien du roi Louis XI de France, ravagent le Namurois. L'armée bourguignonne se met en marche contre Dinant, le 18 août 1466, l'assiège du 19 au 25 août, et la ville est livrée au pillage. À Liège, les réactions sur le sac de Dinant sont violentes. La population manifeste sa colère vis-à-vis des partisans de Louis de Bourbon.

Après la mort de Philippe le Bon, le 15 juin 1467, Charles est institué comte de Flandre à Gand. Les Gantois en profitent pour réclamer la restauration de leurs privilèges. Des villes brabançonnes, comme Anvers, Bruxelles, Lierre et spécialement Malines, manifestent également une certaine agitation.

La mort de Philippe le Bon est accueillie avec joie à Liège. Entre-temps, les Liégeois, ne doutant pas du soutien français, entreprennent des actes d'hostilité vis-à-vis du duc. Le 15 août, profitant de ces circonstances et aidés par quelques villes, ils attaquent Huy, où réside Louis de Bourbon. Pour Charles le Téméraire, cette entreprise est une véritable provocation. Néanmoins, les Liégeois persistent et prennent la ville dans la nuit du 16 au 17 septembre. Louis de Bourbon réussit tout juste à s'échapper. Charles entend dès lors anéantir le pays de Liège, avec une armée de 20 000 hommes. Il assiège Saint-Trond. L'armée liégeoise marche vers l'ennemi. Elle l'affronte

à Brusthem, le 28 octobre 1467. C'est la dernière bataille entre des milices municipales et une armée régulière. Après une courte lutte, l'armée liégeoise est écrasée. Les assiégés de Saint-Trond rendent la ville. Le duc marche sur Tongres, qui se rend sans combattre. Puis il se dirige sur Liège. Celle-ci, craignant le sort de Dinant, se rend sans conditions. La sentence du duc, le 18 novembre, est dure, bien plus dure que celle de Jean sans Peur en 1408 après la bataille d'Othée. Tous les privilèges et institutions de la ville sont supprimés. L'enceinte fortifiée et les portes doivent être détruites. Le pays de Liège passe sous l'autorité du duc. Les échevins doivent employer le droit écrit, donc le droit romain, au lieu du droit liégeois coutumier. Le Perron, symbole des libertés de la ville (voir chapitre 28), est mis à la disposition du duc. Il est transporté à Bruges, où il est installé place de la Bourse, comme avertissement aux Brugeois. Le prince-évêque Louis de Bourbon rentre à Liège le 30 avril 1468. Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, est nommé lieutenant général de Charles le Téméraire dans tout le pays de Liège.

Entre-temps, le paysage politique international change. Une alliance anglo-bourguignonne se met en place, consacrée par le mariage, le 3 juillet 1468, de Charles le Téméraire avec Marguerite de York, sœur d'Henri IV. En outre, celui-ci conclut une alliance avec François II, duc de Bretagne, ce qui doit faciliter un débarquement anglais sur le continent. Louis XI attaque à l'improviste François II, qui se soumet, mais il hésite à affronter militairement Charles le Téméraire. Il préfère des négociations et demande au duc de le rencontrer pour régler les différends qui les opposent. Bien que le duc se méfie, il fait parvenir, début octobre, un sauf-conduit au roi pour qu'il se rende à Péronne.

Pendant que débutent ces négociations, les Liégeois s'insurgent et pénètrent dans Tongres, tuant bon nombre de Bourguignons. Le représentant du duc et le prince-évêque sont arrêtés. Le soir du 11 octobre, le duc apprend, à Péronne, l'insurrection liégeoise, qui déclenche chez lui une colère historique. Il soupçonne le roi de l'avoir attiré dans un guet-apens. Mais ce dernier signe le traité et accepte toutes les conditions. Il va même jusqu'à promettre d'accompagner le duc à Liège pour punir la trahison des Liégeois. Ils atteignent, avec l'armée bourguignonne, la Cité ardente le 27 octobre. La présence du roi aux côtés du duc convainc les habitants qu'ils n'ont plus rien à espérer de Louis XI. Bien que l'avant-garde bourguignonne soit repoussée, le sort de la ville est évident. Dans la nuit du 29 octobre, une dernière tentative, connue sous le nom de « dévouement des 600 Franchimontois », pour s'emparer du duc et du roi échoue.

Le jour suivant, les troupes bourguignonnes envahissent la ville. Liège subit le sort de Dinant : les habitants sont massacrés, les maisons pillées, les femmes violées. Le 3 novembre, le duc donne même l'ordre de mettre le feu aux quatre coins de la ville, épargnant seulement les églises, les maisons des chanoines et les monastères. Le sac de Liège doit servir d'exemple aux autres villes. De retour de son expédition, il fait, en janvier 1469, venir l'élite

gantoise à Bruxelles, la laisse attendre pendant une heure et demie dans la neige et, quand elle entre dans la grande salle du palais du Coudenberg, le duc détruit théâtralement la charte de 1301 de Philippe le Bel organisant le renouvellement des échevins de Gand. Cette attitude s'inscrit dans une recherche de l'absolutisme des Bourguignons qui est, en outre, inspirée par un renouveau de l'Antiquité, où l'empereur est la source de toute loi. Le rôle des légistes, imprégnés de droit romain, devient de plus en plus important dans cette aspiration à la centralisation.



Avec le sac de Liège, la Bourgogne prend place parmi les premières puissances de l'Europe. Charles le Téméraire jette dès lors son regard sur l'Est et l'empire. En mai 1469, le duc d'Autriche-Tyrol, Sigismond d'Autriche, lui cède en gage, avec le traité de Saint-Omer, des territoires de la Haute-Alsace, le Sundgau et le comté de Ferrette en Forêt-Noire contre la somme de 50 000 florins. Par l'acquisition de ce territoire, les Bourguignons deviennent le voisin septentrional de Berne, Fribourg, Soleure et Bâle. Ce traité s'inscrit dans la politique bourguignonne d'imposer leur influence aux terres situées entre leurs États de par-delà et leurs États de par-deçà.

Une armée réformée et performante

À l'exemple de la France, Charles décide de créer une armée permanente : les bandes d'ordonnance. À partir des années 1470, il parvient à obtenir des provinces, non sans grandes difficultés, des subsides pour organiser ces troupes. Elles se recrutent par engagement de volontaires, surtout parmi la noblesse. Elles comprennent à la fois des hommes d'armes et des archers, qui servent à cheval, et des fantassins.

L'élargissement du duché

En Gueldre, la discorde entre le duc Arnold et son fils Adolphe va donner au duc l'occasion d'intervenir. Le 7 décembre 1472, le duc signe un traité avec Arnold en vertu duquel celui-ci lui cède ses droits sur les duchés de Gueldre et de Zutphen, moyennant 3 000 florins et sous la condition qu'il puisse encore jouir, de son vivant, de la moitié de ses domaines. Trois mois après, Arnold meurt et constitue Charles son unique héritier. Les États de Gueldre soutiennent Adolphe et refusent de reconnaître Charles. Au commencement de juin, celui-ci entre avec son armée en Gueldre. Venlo et Nimègue sont les dernières villes à résister, mais sont finalement prises par les Bourguignons.

Les fiançailles de Marie de Bourgogne, en 1472, avec Nicolas de Calabre, duc de Lorraine et de Bar, laissent entrevoir une alliance avec la Lorraine. Mais, le 27 juillet 1473, Nicolas meurt de manière inattendue. Immédiatement, des rumeurs d'empoisonnement circulent. René II lui succède. Il est sollicité par les deux grands princes européens. Dans un premier temps, il scelle

avec Louis XI, le 27 août, le traité de Neufchâteau. En difficultés financières, il demande un prêt au roi, qui refuse. Bafoué, René II se tourne dès lors vers le rival du roi et signe, le 15 octobre, le traité de Nancy avec le duc bourguignon. Celui-ci obtient un libre passage pour ses troupes et le droit de placer des garnisons dans cinq châteaux lorrains, créant ainsi une ligne de communication entre la Bourgogne et les Pays-Bas. En juillet 1474, René II rompt son alliance avec le duc, mais il ne peut empêcher que les troupes bourguignonnes occupent la Lorraine : le 30 novembre 1475, Charles fait son entrée à Nancy. Le 27 décembre, il tient, dans le palais ducal, une assemblée où il annonce qu'il fera de Nancy la capitale de ses États.

À la recherche d'une couronne



Après la mort de Nicolas de Calabre, l'empereur Frédéric III songe à un mariage de son fils Maximilien avec Marie de Bourgogne. Le duc, lui, ambitionne le titre de roi. Les deux puissants se rencontrent à Trèves le 20 septembre 1473. L'empereur est non seulement accompagné de nombreux princes allemands, mais également de son fils Maximilien. La suite du duc est encore plus importante. Les pourparlers durent des mois. Les fastes des Bourguignons importunent l'empereur. Au milieu des festivités, on s'apprête à couronner roi le duc. Le trône du nouveau souverain est dressé un peu en dessous de celui de l'empereur. Le 25 novembre, la veille du jour fixé, l'empereur quitte Trèves en bateau pour se rendre à Cologne. Le fiasco est complet pour le duc.

La création, par l'ordonnance de Thionville, le 8 décembre 1473, du parlement de Malines, constitue un pas décisif vers l'unification juridique et judiciaire des principautés soumises au pouvoir du duc dans ses États de par-deçà. Les décisions des conseils de justice sont désormais soumises à un recours à ce parlement. L'ordonnance de Thionville, inspirée par celle de Montils-lès-Tours signée en 1454 par Charles VII et par la structure du Parlement de Paris, démontre la volonté de souveraineté du Bourguignon dans ses territoires. En outre, un mois plus tard, fin janvier 1474, il réorganise les parlements de Beaune, de Saint-Laurent et de Dole pour ses États de par-delà.

Rien ne va plus

Mais, à partir de Trèves, le sort semble se retourner contre le duc. Si, en 1473, il a subi une défaite diplomatique, il va essuyer, l'année suivante, une véritable défaite militaire. Dès le mois de mars 1474, l'Alsace se révolte. Sigismond résilie le traité qu'il a passé avec le duc et négocie à Constance, en mars, la Basse-Union avec les quatre villes impériales, Strasbourg, Bâle, Colmar et Sélestat, et leurs évêques. Ces villes vont l'aider à racheter, le

6 avril, le territoire donné en gage à Charles. Le 9 mai, le bailli bourguignon des territoires gagés, Peter von Hagenbach, est arrêté et exécuté. Son frère le venge et ravage, avec l'aide de troupes bourguignonnes, la Haute-Alsace. À son tour, la Ligue anti-bourguignonne prend vengeance en Franche-Comté et décime les Bourguignons lors de la bataille de Héricourt, le 13 novembre.

Entre-temps, Charles est impliqué dans une lutte, dans l'archevêché de Cologne, entre l'archevêque Ruprecht et le chapitre, soutenu par les villes. À la demande de Ruprecht, il va s'impliquer d'abord diplomatiquement, puis militairement. Il veut non seulement se venger de Trèves, mais aussi obtenir plus de contrôle sur le Rhin. En vain, Charles va assiéger la petite ville de Neuss. Commencé le 31 juillet 1474, le siège se termine le 26 juin 1475 par un échec. Bien que celui-ci ne soit pas complètement un désastre, puisque le duc traite d'égal à égal avec l'empereur les conditions de révocation, c'est le début de la fin. Car le siège de Neuss empêche également la mise en œuvre d'une attaque commune du duc avec le roi anglais, qui débarque à Calais pendant l'été 1475.



Edgar IV signe, le 29 août 1475, le traité de Picquigny, qui met définitivement fin à la guerre de Cent Ans. Moyennant le paiement d'une formidable somme d'argent, Louis XI obtient une trêve de sept ans, renouvelable, et le rembarquement des troupes anglaises.

Début 1476, le duc entame sa campagne contre Fribourg et Berne, soutenues par leurs alliés alsaciens et suisses. Des soldats de ces villes ont conquis, dans le courant de 1475, plusieurs villes et châteaux du pays de Vaud appartenant à la Savoie et allié du duc. Mais, le 2 mars et le 22 juin, Charles subit des défaites, lors des batailles de Grandson et de Morat, qui lui coûtent plus de la moitié de son armée. Comment se fait-il que cette armée bourguignonne ait pu être vaincue ? Premièrement, à Morat, les troupes du duc, dispersées, sont en nombre inférieur à celles des alliés, bien plus concentrées : 10 000 à 15 000 contre 25 000 hommes. Les Bourguignons sont en outre pris par surprise dans les deux batailles. Enfin, l'armée du duc est très hétérogène, composée de soldats bourguignons et picards, flamands et hollandais, italiens et archers anglais.

Après la bataille de Grandson, Charles se replie sur Lausanne, pour réorganiser son armée. Des envoyés de l'empereur viennent le trouver pour lui proposer le mariage de sa fille avec Maximilien. Le duc y consent. Une date est fixée : le mariage aura lieu à Cologne le 11 novembre 1476. Immédiatement, le duc demande que sa fille soit transportée sous bonne escorte de Gand vers la Bourgogne. Les états généraux, réunis à Gand le 26 avril 1476, ayant appris la défaite de Charles, hésitent et diffèrent leur décision. Lors de leur deuxième réunion, le 27 mai, leur verdict est sans appel : Marie restera à Gand.

René, le duc de Lorraine, entre en Lorraine et assiège Nancy, qui se rend le 6 octobre. À cette nouvelle, Charles se ressaisit et se met en route pour

Nancy. Il ne dispose plus que de quelques milliers de soldats. Le 21 octobre, malgré l'arrivée de l'hiver, il y entame un siège. Le duc René, ayant quitté la ville pour chercher de l'aide, la trouve chez les Alsaciens et les Suisses. Début 1477, il se dirige vers Nancy et, le 5 janvier 1477, les troupes bourguignonnes sont défaites par cette coalition dans la bataille de Nancy. Deux jours plus tard, on retrouve sur la glace d'un étang le cadavre de Charles le Téméraire, dévoré par les loups.

La dislocation de l'État bourguignon

La nouvelle de la mort de Charles le Téméraire n'est révélée officiellement que le 24 janvier par Marie de Bourgogne et la duchesse douairière. L'État bourguignon que Charles et ses prédécesseurs ont constitué se disloque.

Céder pour survivre

Dès le 9 janvier, apprenant la déroute de Charles, Louis XI prend ses premières mesures en dépit des trêves qui le lient au duc. Il s'empare des villes de la Somme et des territoires de Picardie. Il envahit l'Artois. Il occupe la Franche-Comté et le duché de Bourgogne, sous le prétexte de sauvegarder les droits de Marie de Bourgogne, sa filleule, qu'il propose de marier à son fils. La Lorraine et l'Alsace retournent à leurs anciens maîtres. Liège reprend son indépendance le 9 mars.

Début février, les états généraux se rassemblent à Gand, convoqués par Marie. Leur rôle politique change. Ils s'emparent du pouvoir. Le 11 février, Marie est consacrée comtesse de Flandre à Gand. Les états lui imposent le même jour le Grand Privilège des États de par-deçà. Cette charte, la première qui est commune à toutes les provinces des Pays-Bas, restaure l'ancien particularisme provincial. Le parlement de Malines, qui symbolise la centralisation de la justice, est aboli. Il est remplacé par un Grand Conseil ambulant et ne disposant que de pouvoirs limités. Les conseils provinciaux sont au contraire maintenus. Les Quatre Membres de Flandre se font octroyer par la princesse le Privilège flamand. Ce texte leur donne le gouvernement de Flandre. Il dispose qu'aucune charge ne pourra être imposée sans leur consentement, que le Conseil de Flandre exercera seul la juridiction supérieure, et que les anciens privilèges seront respectés. Il énonce également que les officiers devront désormais être flamands de naissance, que les affaires concernant la Flandre seront traitées en langue flamande et sur le territoire flamand.

Le 14 mars, Marie donne des concessions similaires dans un Grand Privilège à la Hollande et à la Zélande. Au mois de mai, à la demande des États de Namur, elle confirme les anciens privilèges du comté. Marie n'est consacrée

duchesse de Brabant que le 29 mai 1477, à Louvain. Les cinq mois qui se sont écoulés depuis la mort de Charles le Téméraire permettent aux États de Brabant d'élaborer et d'imposer à Marie une Joyeuse Entrée qui reprend les anciens privilèges en vigueur avant le règne de Philippe le Bon et confirme le particularisme brabançon.



Si le Grand Privilège témoigne d'un retour au provincialisme et d'un refus d'un État central « à la française », d'un autre côté il est commun à toutes les provinces. Il consolide, dès lors, une certaine cohésion des États de par-deçà, processus enclenché involontairement par la première réunion des états généraux en 1464. La reconnaissance par les États de Marie de Bourgogne comme princesse et la défense commune contre l'agression française révèlent également un certain sentiment d'unité.

Après cette « révolution légale », une phase de « révolution sanglante » commence dans les villes, qui veulent un retour à l'autonomie municipale. Gand, Bruxelles, Bruges, Anvers, Mons, Bois-le-Duc, Valenciennes, Louvain, Lierre, Maastricht… réclament le rétablissement de leur organisation politique et économique d'avant les règnes centralisateurs de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire. Les métiers ne comprennent pas les changements économiques qui sont en train de se réaliser. Menacés dans leur prospérité, ils attribuent ce déclin aux nouveautés dans l'État. Les magistrats siégeant sont dès lors remplacés. Les représentants de l'autorité centrale, tels que le chancelier Hugonet et le seigneur de Humbercourt à Gand, sont poursuivis et exécutés. Ces exactions constituent autant de revanches sur la politique intransigeante de Charles le Téméraire. Après l'exécution de Hugonet, Marie de Bourgogne quitte Gand et se fixe à Bruges.

Entre-temps, Louis XI reste plus que jamais une menace pour l'État bourguignon. Tout laisse présager un terrible avenir. Dès son intronisation, Marie de Bourgogne lui envoie une ambassade, composée de ses meilleurs conseillers, dont le chancelier Hugonet et Guy de Brimeu, afin d'obtenir une trêve à Péronne où Louis XI a établi son quartier général. Les exigences du roi, qui laissent sous-entendre un mariage possible entre le dauphin et la duchesse en cas d'accord, sont excessives. Marie et les états semblent néanmoins disposés à les accepter. Mais le jour du retour des ambassadeurs, des messagers annoncent la reprise des hostilités en Artois. De diplomate sans aucun scrupule, Louis XI est devenu un homme de guerre. Les conflits dureront jusqu'à la paix d'Arras signée en 1482.

Une femme convoitée

Marie de Bourgogne – et son héritage – est alors une des femmes les plus convoitées. La grande affaire devient son mariage : le duc de Clèves avance son fils Jean ; Adolphe de Ravenstein son fils Philippe ; Marguerite de York, la veuve de Charles le Téméraire, son frère Georges, comte de Clarence.



Mais, avant sa mort, Charles avait déjà promis la main de sa fille à Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III. Le 26 mars 1477, Marie écrit en secret une lettre à Maximilien lui demandant de la rejoindre. Avec l'accord du conseil ducal, le mariage se fait par procuration, le 21 avril. Les états généraux, réunis à Louvain, approuvent cette union, le 7 mai, à condition que Maximilien accepte le Grand Privilège avant la célébration de la cérémonie. En contrepartie, ils s'engagent à défendre le pays contre Louis XI. Maximilien fait son entrée à Gand, le 18 août. Le lendemain, l'union est consacrée dans la chapelle du Prinsenhof. Désormais, la maison des Habsbourg a un pied dans les Pays-Bas. Le 22 juin 1478, à Bruges, un fils, nommé Philippe, naît ; le 10 janvier 1480, une fille, Marguerite d'Autriche, voit le jour à Bruxelles. Un troisième enfant, né à Bruxelles en septembre 1481, meurt trois mois plus tard.

Maximilien doit avant tout défendre le territoire contre les aspirations de Louis XI. Dès le printemps de 1478, celui-ci engage à nouveau les hostilités. Pour financer la lutte, Marie de Bourgogne est même obligée d'engager une grande partie du trésor bourguignon. La victoire de Maximilien dans la bataille de Guinegatte, le 9 août 1479, n'est pas décisive. Sur le plan diplomatique, il obtient, avec l'aide de Marguerite de York, le soutien du roi Édouard IV d'Angleterre. Cette alliance est scellée avec les fiançailles, le 18 juillet 1479, de Philippe le Beau avec la troisième fille du roi. Maximilien reçoit également le soutien du duc de Bretagne. Néanmoins, en s'inscrivant dans cette politique, il se heurte à une résistance grandissante des villes flamandes, mécontentes de ses tentatives de restauration de l'ancien mode de gouvernement. Le 27 mars 1482, Marie de Bourgogne meurt à Bruges à l'âge de 25 ans. Elle succombe des suites d'une chute de cheval survenue lors d'une chasse.

La régence de Maximilien

Dans son testament, rédigé trois jours avant sa mort, Marie de Bourgogne constitue ses deux enfants, Philippe et Marie, héritiers de ses domaines et biens. En outre, elle désigne Maximilien comme leur tuteur et lui confie la régence de ses territoires jusqu'à la majorité du fils aîné. Ces dispositions doivent être approuvées par les états généraux, qui se réunissent à cet effet à Gand, le 27 mars 1482. Les États de Hainaut, de Hollande et de Brabant acceptent la tutelle et la régence de Maximilien. Les États de Flandre, dominés par les villes de Gand, Ypres et Bruges, ne l'admettent comme tuteur et régent qu'à condition que le comté soit gouverné au nom de l'archiduc Philippe par un conseil de régence nommé par les États de Flandre.

La volonté de Maximilien d'assurer la défense du territoire se heurte au désir des états généraux d'obtenir la paix avec la France. Ceux-ci préfèrent envoyer une délégation auprès de Louis XI. Le 3 mai, ils tiennent leur dernière séance

et se rendent à Alost, où les réunions commencent le 5. Tous les délégués sont d'accord pour entamer des pourparlers avec Louis XI afin d'obtenir la paix. En juillet, les Gantois envoient des représentants auprès du roi de France à Arras, où un traité de paix est signé le 23 décembre 1482. Marguerite épousera le dauphin dès qu'elle aura l'âge requis. En attendant, elle sera élevée à la cour française. Sa dot comprend l'Artois, l'Auxerrois, la Franche-Comté, le Mâconnais, Salins, Bar-sur-Seine et Noyers. En contrepartie, Louis renonce à Lille, Douai et Orchies.

Le 30 août 1483, Louis XI décède dans son château de Plessis-lez-Tours. Le dauphin Charles lui succède à l'âge de 13 ans. Maximilien rejette la paix du traité d'Arras, au grand dam de la Flandre. Dès 1484, il entreprend des actions militaires contre les villes flamandes. En février 1485, Charles VIII, nouveau roi de France, déclare son soutien aux Trois Membres de Flandre. Gand accepte, cependant, de se soumettre à Maximilien. Dans la paix de L'Écluse du 28 juin 1485, les cités le reconnaissent comme régent et tuteur de son fils Philippe, abolissant ainsi le conseil de régence. L'archiduc, de son côté, reconnaît les privilèges accordés par Marie de Bourgogne en 1477.

Maximilien peut désormais penser à ses intérêts dans l'Empire germanique. Au mois de novembre 1485, il part pour l'Allemagne et laisse les Pays-Bas aux mains de Philippe de Clèves, qui deviendra plus tard son grand adversaire. À Aix-la-Chapelle, l'archiduc est couronné empereur. En juin 1486, il retourne triomphalement aux Pays-Bas accompagné de troupes allemandes. Il s'allie avec le duc d'Orléans et Jean d'Albret de Navarre. Il dénonce le traité d'Arras et lance une expédition militaire qui se solde par un véritable désastre. Cet échec ébranle le prestige de Maximilien.

Les villes flamandes, qui ont négocié le traité d'Arras et le considèrent comme essentiel pour le maintien de la paix avec la France, sont indignées par sa résiliation. Gand, où les anciens chefs bannis ont repris le pouvoir, convoque les états généraux. En réalité, Gand ne reçoit aucun appui, excepté celui du roi de France, qui prend la ville sous sa protection. Contre cette coalition, Maximilien convoque les états généraux à Bruges, où il est constitué prisonnier début février 1488. Il le reste jusqu'à la mi-mai. Cette captivité a un retentissement énorme. Les Brugeois ne s'en prennent pas à sa personne, mais bien à ses officiers. De sa fenêtre, Maximilien voit ceux-ci torturés et exécutés.

L'empereur Frédéric III rassemble une armée de 20 000 hommes pour libérer son fils. Les états généraux, réunis à Malines, décident, le 12 mai, des conditions que l'archiduc doit accepter pour sa libération. Non seulement ils reprennent les clauses du Grand Privilège, mais ils élargissent également les pouvoirs des états. Maximilien accepte. Mais, fin mai, il se trouve à la tête des troupes allemandes devant les murs de Gand, rompant ainsi sa parole. Les conséquences seront lourdes. En accord avec ses engagements pris à Bruges, Philippe de Clèves choisit le camp des Gantois. Il tiendra L'Écluse jusqu'en octobre 1492.

La plupart des villes flamandes s'allient, ainsi que plusieurs cités brabançonnes, à l'exception d'Anvers et de Malines. L'aide du roi Charles VIII, occupé par la Bretagne, reste néanmoins limitée. Dans ces circonstances, Maximilien est obligé de chercher du soutien en Allemagne. Par l'intermédiaire du pape, une trêve est conclue entre Maximilien et Charles VIII, le 22 juillet 1489, qui aboutit au traité de Montils-lès-Tours et qui reconnaît la tutelle et la régence de Maximilien. Le mariage par procuration de celui-ci avec Anne de Bretagne a comme conséquence une reprise des hostilités avec la France. Par le traité de Senlis (23 mai 1493), le régent des Pays-Bas obtient la restitution de la dot de Marguerite d'Autriche, répudiée par Charles VIII : l'Artois, Noyers, le Charolais et la Franche-Comté. Marguerite d'Autriche est reconduite à Malines. Charles VIII a en effet épousé Anne de Bretagne, malgré le mariage par procuration de celle-ci avec Maximilien. En 1493, l'empereur Frédéric III trépasse. Maximilien lui succède. Dès lors, les états généraux insistent pour qu'il émancipe son fils Philippe, âgé de 15 ans.

Philippe le Beau, « Croit conseil » ?

Lors de l'émancipation de Philippe, fin 1494, Maximilien lui remet le gouvernement des Pays-Bas, non sans s'efforcer d'y garder ses canaux d'influence. Le nouveau souverain fait sa première Joyeuse Entrée à Louvain, le 6 septembre 1494 ; sa dernière en Franche-Comté en 1503. Il y est accueilli comme « prince naturel ».

Pacification entre centralisme et particularisme



S'il passe les premières années de sa vie à Gand, Philippe est éduqué à Malines, où il est entouré d'hommes de la haute noblesse. Durant son règne, il va s'appuyer de plus en plus sur cette aristocratie pour résister aux villes influentes. Mais est-il vraiment « Philippe Croit conseil », comme le surnomme Olivier de La Marche ? Dès le début de son règne, Philippe tente de concilier le particularisme et le pouvoir central, tout en privilégiant ce dernier. Ainsi, il ne ratifie pas les concessions faites par Marie de Bourgogne, sa mère, en 1477. En 1504, il rétablit le parlement de Malines sous le nom de Conseil de Malines. Mais il ne recherche pas un État unitaire et absolutiste : les Pays-Bas restent essentiellement une union personnelle des provinces avec le prince.

Mais, avant tout, les Pays-Bas veulent la paix. Philippe est donc obligé de maintenir autant que possible une politique de neutralité. En 1495, au moment où son père adhère à la ligue de Venise, une coalition anti-française, il fait hommage au roi de France pour les comtés de Flandre et d'Artois.

Le traité d'Étaples, en 1492, signifie le début d'un rapprochement entre Charles VIII et Henri VII d'Angleterre, qui durera tout le règne de ce dernier. Les Anglais reconnaissent désormais la prise de contrôle de la Bretagne par les Français.

Si Maximilien est hostile à ce traité et à ce rapprochement franco-anglais, Philippe le Beau, en revanche, signe avec l'Angleterre, en 1496, l'*Intercursus magnus*, un traité qui garantit la liberté de commerce aux marchands des deux pays. Maximilien tente néanmoins d'obtenir l'adhésion de Philippe dans l'alliance anti-française. Les actions françaises en Italie inquiètent à la fois les Habsbourg et les Rois Catholiques d'Espagne. En 1496 et 1497, un double mariage unit les deux dynasties. Don Juan, fils et héritier de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille, épouse Marguerite, fille de Maximilien, et Philippe le Beau épouse l'infante Jeanne. À ce moment, Jeanne dite la Folle n'est pas héritière du trône espagnol.

Cependant, Philippe maintient sa politique de neutralité. Le 2 août 1498, il signe le traité de Paris avec le roi de France Louis XII, qui a succédé à Charles VIII, confirmant la paix de Senlis de 1493. Dans ce traité, Philippe renonce définitivement à la Bourgogne et à ses aspirations sur la Gueldre. Maximilien tente d'obtenir, en vain, des états généraux qu'ils ne ratifient pas ce traité.

L'héritage espagnol

L'année 1500 est cruciale pour Philippe. Le 24 février naît à Gand son fils Charles. Et, par la mort successive de son frère, don Juan, en 1497, de sa sœur Isabelle l'année suivante et du fils unique de celle-ci, en 1500, Jeanne la Folle devient l'héritière des royaumes espagnols. En novembre 1504, sa belle-mère, Isabelle de Castille, meurt. Quelques mois plus tard, Philippe s'embarque pour l'Espagne. Il y meurt à Burgos à l'âge de 28 ans.

Chapitre 7

Charles Quint et son empire où « le soleil ne se couche jamais »

Dans ce chapitre :

- Les Pays-Bas, joyaux de l'empire de Charles Quint
- Un pays de cocagne
- Une centralisation politique accrue mais modérée
- Un foyer de l'humanisme et de la Renaissance
- Une lutte implacable contre le protestantisme

Les Pays-Bas vivent leur grand âge d'or durant le règne de Charles Quint. Cet héritier de l'État bourguignon, des possessions habsbourgeoises et des couronnes espagnoles maintient un important lien affectif avec son pays natal.

Ces Pays-Bas connaissent un essor général inédit. Anvers est la vitrine de cette réussite. Les tableaux de Bruegel en proposent des images d'Épinal. Des paysans dodus semblent faire des fêtes interminables au cœur d'un plat pays repu de victuailles !

Si la terre est féconde, les esprits s'échauffent déjà. Les critiques s'élèvent contre un clergé qui manifeste trop de détachement vis-à-vis du peuple et de la religion. De nouvelles doctrines placent l'homme au cœur de celle-ci et préparent l'éclatement des passions.

Les Pays-Bas, joyaux de l'empire de Charles Quint

La mort précoce de Philippe le Beau laisse l'héritage bourguignon à son fils aîné, le jeune Charles, âgé de 6 ans. Sa mère, Jeanne la Folle, est retenue en Espagne depuis la mort de son époux. Considérée comme inapte à gouverner, elle est placée sous la régence de son père, Ferdinand d'Aragon, et maintenue à l'écart du pouvoir avant d'être internée à Tordesillas en 1509. Tous ses enfants nés avant la mort de Philippe le Beau sont élevés aux Pays-Bas, sous l'influence de la cour de Bourgogne.

De l'héritage bourguignon à la couronne impériale



Charles est éduqué à Malines, sous la direction du prince de Chimay puis de Guillaume de Croÿ, seigneur de Chièvres. Son précepteur est Adrien Florensz, un théologien de l'université de Louvain, originaire d'Utrecht. Ceux-ci lui transmettent les récits épiques de leurs ancêtres et le raffinement de la culture bourguignonne. Ils lui inculquent également les bienfaits d'une politique pacifique favorisant les intérêts commerciaux des Pays-Bas. Ils l'invitent, en particulier, à maintenir de bonnes relations avec les puissants voisins anglais et français.

Cependant, dès la mort de Philippe le Beau, le grand-père de Charles, l'empereur Maximilien d'Autriche, s'empresse de réclamer la régence. Il confie son exercice à sa fille Marguerite.



Fiancée à l'héritier du trône de France en 1483, celle-ci a été élevée à la cour française jusqu'en 1493 puis renvoyée à son père pour permettre finalement le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne ! Elle conserva un vif ressentiment à l'égard de la cour de France à la suite de cet épisode humiliant. Mariée en 1497 à l'héritier des couronnes de Castille et d'Aragon, elle devient veuve après quelques mois ! Quatre ans plus tard, elle épouse le duc de Savoie, mais celui-ci meurt en 1504. Elle se consacre à l'art et à la culture dans la petite Cour qu'elle a formée à Bourg-en-Bresse lorsque son père l'institue « gouvernante » des Pays-Bas. Marguerite a pour mission de gouverner ceux-ci dans l'intérêt de son père, et donc de l'Autriche. En outre, elle développe une hostilité personnelle à l'égard de la France, qui entre en contradiction avec les intérêts et les souhaits des Pays-Bas.

Les états généraux, menés par Guillaume de Croÿ, s'empressent dès lors de réclamer, dès que possible, l'émancipation du jeune Charles. Celle-ci leur est accordée par Maximilien et, le 15 janvier 1515, Charles exerce

personnellement la souveraineté sur les Pays-Bas. Durant les premières années de son règne, il gouverne sous l'influence de Guillaume de Croÿ, en veillant prioritairement aux intérêts des Pays-Bas et des élites. En 1516, à la mort de son grand-père maternel, Ferdinand d'Aragon, il hérite des couronnes d'Aragon et de Castille ainsi que des territoires qui y sont attachés en Amérique et dans la péninsule italienne. Ce n'est que l'année suivante qu'il se rend en Espagne, où il est accueilli assez froidement comme un prince étranger. Arrivé avec sa cour bourguignonne, il offre des fonctions prestigieuses et rémunératrices aux principaux membres de celle-ci. Guillaume de Croÿ reçoit, entre autres, les titres d'amiral du royaume de Naples et de grand trésorier d'Espagne. Adrien Florensz obtient l'évêché de Tortosa avant d'être fait inquisiteur général d'Aragon puis de Castille.

En 1519, la mort du grand-père paternel de Charles, l'empereur Maximilien, lui offre de nouveaux domaines en Autriche. Elle lui ouvre aussi la possibilité d'obtenir la couronne impériale. Le 28 juin 1519, les sept Grands Électeurs allemands, achetés à prix fort, désignent Charles comme « roi des Romains » avant de le sacrer « empereur du Saint-Empire germanique » le 23 octobre 1520, sous le nom de Charles V, *Carolus Quintus* en latin. Cependant, l'obtention de ce titre prestigieux ne pouvait qu'attiser la méfiance des grandes maisons d'Europe. La domination habsbourgeoise menace dorénavant les ambitions tout aussi fortes de François Ier de France et d'Henri VIII d'Angleterre. De même, le gouvernement de cet immense territoire sur lequel « le soleil ne se couche jamais » ne pouvait plus se centrer sur les intérêts exclusifs des Pays-Bas. Ainsi, les conseillers proches de Charles n'y sont plus recrutés après 1520. Guillaume de Croÿ meurt empoisonné en 1521 et Adrien Florensz est élu pape en 1522, sous le nom d'Adrien VI.

Le renforcement des Pays-Bas

Dans le cadre de la lutte continuelle entre François Ier et Charles Quint, celui-ci conquiert la ville de Tournai (1521) et obtient le renoncement de la France sur la Flandre et l'Artois. Au Nord, les Pays-Bas sont continuellement menacés par le duché de Gueldre soutenu par François Ier. Ils annexent, au cours de cette lutte, la Frise (1523), la principauté d'Utrecht (1528), Groningue (1536), la Drenthe (1536) et finalement la Gueldre (1543). Ils forment alors les Dix-Sept Provinces. Cet accroissement territorial s'accompagne également d'une domination commerciale sur les échanges noués entre la mer du Nord et la mer Baltique. Soumise depuis le Moyen Âge au pouvoir hanséatique, cette route maritime est désormais contrôlée par la marine hollandaise.



En 1530, Charles Quint demande à sa sœur, Marie, veuve du roi de Hongrie, de remplacer Marguerite d'Autriche au poste de gouvernante des Pays-Bas. Celle-ci est morte dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre. Comme sa tante, Marie est née aux Pays-Bas et est résolue à ne pas se remarier.

Sans enfants, elle est prête à gouverner dans l'intérêt de la famille des Habsbourg et de suivre strictement les décisions de son puissant frère. Elle est présentée aux états généraux en 1531 par Charles Quint, qui n'était plus revenu lui-même dans son pays natal depuis 1520.



Marie de Hongrie s'installe alors à Bruxelles, qui apparaît progressivement comme la capitale des Pays-Bas. Les nouvelles institutions gouvernementales créées par Charles Quint en 1531 y trouvent également leur siège. La centralisation du pouvoir se renforce. Les revenus des domaines et des impôts sont collectés régulièrement. Ils constituent les principales ressources financières de l'empereur avant que les richesses métalliques d'Amérique ne s'écoulent en Espagne à partir du milieu du XVIe siècle. La lutte contre la réforme protestante est encore renforcée. Ainsi, les mesures prises par Charles Quint en 1531 conduisent au renforcement de l'unité politique et religieuse de ses possessions « bourguignonnes », dont les ressources sont si utiles à la politique impériale.

Face à ce mouvement, les progrès d'une secte réformiste, les anabaptistes, inquiètent la nouvelle gouvernante au début des années 1530. Ce protestantisme radical est professé par les disciples de Melchior Hoffman. Celui-ci remporte un vif succès dans les territoires du Nord des Pays-Bas, surtout dans les classes populaires auxquelles est promis le renversement de l'ordre social. Il est mis hors la loi dès 1534 et ses adeptes sont soumis à une impitoyable persécution jusqu'à leur élimination en 1535.

Durant l'été 1539, une révolte éclate à Gand, par laquelle les métiers si puissants au Moyen Âge tentent de rétablir leur pouvoir politique et économique. La population urbaine en profite pour piller les biens des notables et étendre les troubles aux villes avoisinantes. L'appui de François Ier est sollicité. Celui-ci est cependant en paix avec Charles Quint depuis le traité de Nice de 1538. Il l'autorise même à traverser le royaume de France avec son armée venue d'Espagne pour mâter la révolte gantoise. En février 1540, l'empereur entre dans sa ville natale et exerce une répression impitoyable envers les meneurs. Les derniers privilèges économiques et politiques sont retirés à la cité. Ses chartes sont confisquées. La municipalité est soumise à une forte amende. Un château fort est établi à la place de l'ancienne abbaye Saint-Bavon autant pour défendre la ville que pour la surveiller. L'organisation politique gantoise est complètement refondue par la Concession Caroline (30 avril 1540) qui abolit les institutions médiévales. L'autonomie urbaine est détruite ainsi que l'influence des métiers. Néanmoins, la cité profite d'une plus grande liberté économique nécessaire au relèvement de son activité textile, en pleine décadence.

Les Pays-Bas deviennent un État habsbourgeois

À partir de 1544, Charles Quint revient régulièrement aux Pays-Bas. Après avoir conclu une paix « définitive » avec François Ier à Crépy-en-Laonnois, il peut se concentrer sur l'opposition protestante qui menace son autorité au sein du Saint-Empire germanique. Grâce à l'appui financier et militaire de ses possessions bourguignonnes, il remporte une victoire écrasante à la bataille de Mühlberg (1547), où Maximilien d'Egmont, comte de Buren, se distingue particulièrement. Ayant affermi son autorité impériale, Charles Quint impose, le 26 juin 1548, la transaction d'Augsbourg. Celle-ci érige les Pays-Bas élargis aux Dix-Sept Provinces en un Cercle de Bourgogne qui sera affranchi de la juridiction impériale, tout en apportant une contribution financière, toute théorique, à l'empire. En pratique, cette norme libère le pays natal de Charles Quint de la tutelle impériale de la même manière que les guerres menées contre François Ier ont affranchi la Flandre et l'Artois de la suzeraineté française. La proclamation de la Pragmatique Sanction, le 4 novembre 1549, attacha chacune des principautés formant les Pays-Bas aux mêmes règles successorales. Ainsi, les Pays-Bas, entité politique autonome, sont liés à la famille habsbourgeoise d'Espagne. Ils sont complètement intégrés dans l'héritage de Charles Quint, contrairement aux territoires autrichiens promis à son frère Ferdinand. Ils sont destinés à son fils Philippe, qui fut présenté le 17 mars 1549 comme héritier naturel du Cercle de Bourgogne.

Succédant à son père en 1547, Henri II de France reprend la lutte contre Charles Quint en 1551. Poussé par les princes protestants allemands, il s'empare de la ville de Metz en 1552, puis il envahit la vallée de la Meuse en 1554, ruinant les forteresses médiévales qui s'y dressent depuis le haut Moyen Âge. Conduisant son armée à Namur, l'empereur bloque l'invasion française. Les troupes d'Henri II prennent ensuite la direction du Hainaut, qu'il ravage en détruisant notamment les palais construits par Marie de Hongrie à Binche et à Mariemont. Une trêve est finalement conclue en 1556.

Entre-temps, Charles Quint s'est déjà retiré des Pays-Bas. Rongé par la goutte et rassuré sur la solidité de l'héritage confié à son fils Philippe, il abdique la souveraineté sur les Pays-Bas en la faveur de ce dernier le 25 octobre 1555. Quelques mois plus tard, il lui laisse également la couronne d'Espagne avant de léguer les territoires habsbourgeois d'Autriche à son frère Ferdinand, élu empereur en mars 1558. Il se retire ensuite dans un monastère à Yuste, en Estrémadure, où il meurt le 25 septembre 1558.

Un pays de Cocagne



La première moitié du XVIe siècle constitue une indéniable période de croissance pour la majeure partie des Pays-Bas. Le chiffre de la population y progresse dans toutes les régions. Cette prospérité vient autant de la production intérieure que de l'essor du commerce international.

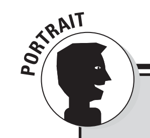
La bonne santé des campagnes

L'historien Pirenne estime la population des Pays-Bas à trois millions d'habitants vers 1550 avec une densité moyenne d'environ 40 habitants par kilomètre carré. Ce taux est le plus élevé d'Europe à l'époque. La croissance a été particulièrement forte. Pour les Pays-Bas méridionaux, le nombre d'habitants serait passé d'environ 1,12 million en 1500 à plus de 1,5 en 1555. La Flandre et le Brabant contiennent 70 % de cet effectif. La densité y est respectivement de 83 et de 76 habitants par kilomètre carré en 1565. Ce résultat est à mettre en rapport avec la prospérité affichée par ces provinces globalement épargnées par la guerre, surtout en comparaison avec les dernières décennies du XVe siècle. Selon les estimations des économistes, la région ne connut jamais une telle croissance démographique et économique durant tout l'Ancien Régime.

Principale denrée de consommation et produit fondamental de l'économie agricole, le blé est cultivé dans les Pays-Bas avec un rendement supérieur à celui des autres contrées continentales. La Flandre et le Brabant présentent les meilleures récoltes grâce à une amélioration des techniques agricoles, par le recours aux engrais animaux et la maîtrise des questions hydrauliques. Progressivement aussi, le système d'assolement triennal, avec une année durant laquelle la terre est laissée en jachère, fait place à un régime de rotation de cultures plus ou moins exigeantes. Une plus grande diversité des céréales et des cultures non alimentaires (lin) assure aussi de meilleurs résultats selon les types de sols. Il faut encore tenir compte de l'augmentation de la demande générée par la bonne santé économique générale. Les marchés urbains stimulent la production agricole, qui est encore améliorée grâce aux revenus supplémentaires dégagés par la vente des surplus. Ceux-ci permettent aux exploitants d'investir dans le matériel agricole, dans l'acquisition d'engrais organiques et dans l'engagement de main-d'œuvre.

En outre, la première moitié du XVIe siècle constitue une période favorable au développement d'activités industrielles à la campagne. Évitant les contraintes réglementaires trop strictes des métiers urbains, des marchands encouragent l'apparition d'une « nouvelle draperie » dans le plat pays flamand et brabançon. Les pièces de draps sont fabriquées à partir d'une laine de moindre qualité, en provenance d'Espagne. Elles se distinguent par leur

plus faible qualité, mais surtout par leur moindre prix et leurs couleurs chatoyantes. Les paysans des environs de Malines produisent les serges (fins tissus de laine), ceux d'Armentières, d'Hondschoote ou de Bergues sont célèbres pour leurs sayettes (étoffes de laine très légères). Dans les environs de Grammont et d'Audenarde, ainsi que dans le Hainaut, la main-d'œuvre rurale est employée pour la fabrication de tapisseries, dont la réalisation échappe ainsi progressivement aux corporations urbaines. Enfin, la Flandre devient, au XVIe siècle, le principal foyer de culture du lin et de transformation de ce produit en pièces de tissu. Les eaux de la Lys constituent, selon Pirenne, un atout déterminant dans l'étape du rouissage du lin, c'est-à-dire la séparation de la tige végétale et des filaments de l'écorce utilisés pour la confection des fils.



Erard de La Marck, le bon prince liégeois

Erard est le neveu de Guillaume de La Marck, connu sous le surnom de « sanglier des Ardennes ». Celui-ci était un ennemi farouche du prince-évêque de Liège précédent, Jean de Hornes. La nomination d'Erard, en décembre 1505, permet de calmer les ardeurs belliqueuses des seigneurs de Sedan tout en apportant satisfaction au roi de France, Louis XII, son allié. À partir de 1518, il est cependant un fidèle appui de l'empereur Charles Quint. Celui-ci achète en fait cette alliance à prix d'or, avec la promesse de faire attribuer un titre de cardinal à Erard (1521). Celui-ci mène une guerre sans pitié contre le développement de la religion réformée et parvient à renforcer l'autorité du pouvoir central sur les institutions urbaines et les métiers.

Le règne d'Erard de La Marck (1505-1538) apparaît comme un âge d'or de la principauté. Après les guerres et les troubles du Moyen Âge, le territoire liégeois connaît la paix et la prospérité économique qui caractérisent aussi les Pays-Bas. De même, il est le théâtre d'un développement culturel significatif. Un nouveau palais des princes-évêques est édifié, les églises sont restaurées. Des artistes, tel Lambert Lombard, s'y épanouissent. La Renaissance italienne et l'humanisme pénètrent dans la principauté.

Dans le Sud des Pays-Bas, le relief topographique et l'imposante couverture végétale offrent des conditions particulièrement favorables à l'exploitation des richesses minérales qui s'y trouvent. Le minerai de fer est fondu dans des hauts-fourneaux grâce à l'utilisation du charbon de bois, puis frappé par des « marteaux à fer » activés par la force hydraulique des affluents de la Meuse. Cette activité est assurée par des maîtres de forges qui s'installent en dehors des villes, dans le Namurois, la région de Chimay et en Ardenne, et y développent un savoir-faire spécifique.



Ainsi, les Pays-Bas semblent regorger de ressources naturelles dont l'exploitation leur apporte une prospérité exceptionnelle. Celle-ci bénéficie, néanmoins, à une mince couche de la société qui possède les capitaux et les moyens de production. Ces entrepreneurs-marchands exploitent une main-d'œuvre abondante, qui ne jouit pas des mêmes droits et protections que les membres des anciens métiers. Ceux-ci déclinent d'ailleurs, à partir de la fin du XVe siècle, et les cités les plus riches au Moyen Âge peinent à maintenir leur capacité économique.

Le miracle anversois

En revanche, la cité portuaire d'Anvers connaît un prodigieux développement au début du XVIe siècle. De 1495 à 1565, elle est la plaque tournante du commerce occidental. L'élargissement de l'estuaire de l'Escaut, et surtout le rôle d'étape obtenu dans le cadre de l'exportation de la draperie anglaise, ont lancé son ascension. Rompant avec les contraintes réglementaires et le protectionnisme des villes flamandes, Anvers offre une grande liberté de commerce aux marchands étrangers. Rapidement, les industriels et les financiers d'Allemagne du Sud, ainsi que les négociants d'épices et de sucre provenant du Portugal, s'y rencontrent et y installent des succursales. D'autres produits du marché international s'y échangent progressivement : la soie italienne, le vin et les métaux d'Allemagne, la laine espagnole, les céréales et le bois de la Baltique, le vin et le pastel de France. Ces produits se négocient autour de la Bourse, construite en 1531. La spéculation sur les valeurs développe aussi d'autres marchés financiers, comme celui des assurances. Les paris et les loteries y sont également organisés.

Si la croissance des premières décennies du XVIe siècle est surtout stimulée par les échanges internationaux, la ville d'Anvers va progressivement alimenter ce marché avec des productions locales et des marchandises provenant de l'ensemble des Pays-Bas. Les draps y sont traités et teintés, les diamants y sont taillés, le verre y est travaillé avec virtuosité. Les produits de luxe y sont fabriqués pour répondre à la demande des riches marchands étrangers mais aussi d'une nouvelle couche de la population qui élève de véritables fortunes (horloges, peintures, gravures, retables, médailles, clavecins, miroirs, tapisseries, etc.). Un relieur français nommé Christophe Plantin installe une imprimerie qui regroupe une vingtaine de presses dans les années 1560 et emploie près d'une centaine de travailleurs. Il publie une bible polyglotte, l'album d'Ortelius ou encore les récits illustrés de Guichardin. Gilbert Van Schoonbeke s'enrichit dans des opérations immobilières. Il fait bâtir un nouveau quartier de la ville : la Nieuwstad (la nouvelle ville). Il construit une machine hydraulique (*water huis*), pompant les eaux de qualité à l'extérieur de la cité, pour alimenter une vingtaine de brasseries dont il s'assure le monopole.

La ville connaît aussi une forte croissance démographique. De 30 000 habitants à la fin du XVe siècle, elle passe à 50 000 en 1525 pour atteindre les 100 000 en 1566.

Le canal de Willebroek

Après avoir obtenu, en 1436, l'autorisation par Philippe de Bourgogne de canaliser la Senne jusqu'à Hal, pour relier Bruxelles au Hainaut – projet qui ne fut pas concrétisé –, la Ville de Bruxelles veut remplacer la Senne par un canal la reliant à l'Escaut ou au Rupel. Elle cherche ainsi à éviter le paiement d'un droit d'étape aux Malinois qui contrôlent la Senne. Marie de Bourgogne renouvelle cette promesse : la Ville de Bruxelles peut choisir le tracé, qu'il aboutisse à l'Escaut ou au Rupel, pourvu que les rives du fleuve appartiennent au Brabant. Le projet semble renvoyé aux calendes grecques, lorsque Charles Quint donne son autorisation en 1531. On décide de creuser un canal de Bruxelles vers Vilvorde et, de là, vers Willebroek, où il déverse ses eaux dans le Rupel, près de Boom. Dans les années 1550, les oppositions des Malinois, qui craignent la perte des droits d'étape, et de Vilvorde, qui redoute la fin de la navigation sur la Senne, sont écartées par la gouvernante Marie de Hongrie. Le 16 juin 1550, Jean de Locquenghein, l'amman (le responsable de la police) de Bruxelles, pose la première pierre du canal. Sa longueur, depuis le bassin de Sainte-Catherine jusqu'à son embouchure au Rupel, est de 30 kilomètres. Le canal est livré à la navigation le 13 octobre 1561. À cette occasion, Bruxelles organise de somptueuses fêtes. Une messe est chantée en l'église Saint-Nicolas, suivie d'un dîner à l'hôtel de ville et d'un feu d'artifice. La dénivellation de 14,60 mètres est récupérée au moyen de cinq écluses à sas : celles de Ransbecke ou des Trois-Fontaines, de Humbeek, de Tisselt et de Willebroek. En 1575, une nouvelle écluse est construite à Petit-Willebroek. Très vite, les magistrats communaux vont organiser un service de barques public Bruxelles-Anvers.

Une centralisation politique accrue mais modérée



L'œuvre politique de Charles Quint est bien souvent symbolisée par la « création » des trois conseils collatéraux en 1531 : le Conseil privé, le Conseil d'État et le Conseil des finances. Cette invention rationnelle confie à trois organismes spécifiques des fonctions régaliennes distinctes. Le premier se chargera des questions juridiques, le deuxième s'occupera des grands enjeux politiques tandis que le dernier sera consacré aux affaires financières. Cette spécialisation administrative semble néanmoins provenir d'une double évolution. Elle traduit, d'une part, la volonté du pouvoir bourguignon de mieux contrôler les rouages financiers et juridiques complexes qui sont

en place dans leurs territoires des Pays-Bas. D'autre part, elle manifeste l'objectif monarchique d'écarter l'aristocratie de l'exercice de l'autorité en la confinant dans le Conseil d'État alors que les deux autres organes, aux missions plus techniques, sont confiés à un personnel mieux formé, plus docile et issu de milieux plus modestes.

Cependant, cette conception très simplificatrice masque les interférences et les collaborations qui caractérisent le fonctionnement de ces trois conseils, surtout durant les premières décennies de leur existence. Des questions sont parfois soumises à plusieurs d'entre eux simultanément. Leur composition s'entremêle aussi régulièrement. En outre, la participation réelle des membres à l'activité de ces institutions varie fortement. Quelques personnalités, particulièrement actives et influentes, peuvent peser plus efficacement sur les décisions de la gouvernante, voire de l'empereur.

En somme, les questions les plus importantes sont nécessairement traitées par la gouvernante, strictement liée à la décision de Charles Quint. Si Marguerite d'Autriche et Marie de Hongrie bénéficient d'une large autonomie, elles ne sont que les instruments du prince. Elles assument l'impopularité des mesures rigoureuses (comme les impositions financières ou la répression du protestantisme) tandis que l'empereur jouit d'une estime intacte. De même, la présence des grands nobles au sein du Conseil d'État entraîne leur participation symbolique à l'exercice du pouvoir alors que leur collaboration effective est limitée.

Dans les provinces, le souverain multiplie aussi ses agents, intervenant en son nom, essentiellement dans les questions juridiques, financières et militaires. Cette évolution se produit dès le début de la période bourguignonne. Des conseils de justice fonctionnent dans chacune des principautés, selon un recrutement local privilégiant les compétences juridiques. Ils sont surveillés par le Conseil privé. Les quatre chambres des comptes, installées à Lille, Bruxelles, La Haye et en Gueldre, assurent une rigoureuse comptabilité des finances publiques. À la tête de la plupart des provinces, le souverain se fait représenter par un gouverneur, choisi parmi la haute noblesse. Celui-ci possède une plus grande liberté mais, sous Charles Quint, il n'en use pas contre le pouvoir central. Au contraire, recruté parmi les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, il fait partie d'un corps d'élite au sein d'une noblesse comblée d'honneurs par l'empereur. Profitant des largesses de ce dernier, il le sert avec empressement.

Réunis également pour servir les intérêts du prince, les états généraux sont convoqués par le souverain ou son représentant, essentiellement pour consentir à la demande d'une contribution financière exceptionnelle levée sur l'ensemble des Pays-Bas. Ayant refusé le principe de l'impôt permanent en 1535, ils sont pratiquement assemblés chaque année pour fournir à l'empereur les moyens de conduire les campagnes militaires. Leurs membres sont choisis par les différentes provinces, mais toutes n'y envoient

pas systématiquement des députés. La Frise, la Gueldre, le Limbourg et le Luxembourg y sont rarement représentés. Les délégations sont très variées, tant en nombre (de quelques unités à plusieurs dizaines) qu'en qualité. Elles ne peuvent, en outre, prendre aucune décision. Après quelques échanges avec les représentants du souverain, elles reviennent dans leur province. Là, s'engagent de nouvelles discussions à l'intérieur des trois ordres (noblesse, clergé, tiers état). Ceux-ci sont consultés tour à tour. Les représentants des villes, présents au sein du tiers état, sont les plus difficiles à convaincre. Néanmoins, l'impôt demandé est toujours accordé, sous Charles Quint, même si certains membres s'y opposent. Dans la pratique, également, l'opinion des délégations les plus puissantes s'impose aux représentations les plus modestes. L'État de Brabant et la ville d'Anvers, en particulier, dominent progressivement les états généraux.



En résumé, malgré les volontés centralisatrices des souverains bourguignons, le système politique des Pays-Bas reste marqué par un provincialisme et un localisme fortement ancrés. En dehors du lien dynastique, de la contribution au trésor central et de certaines dispositions juridiques, la plus grande diversité continue de caractériser le fonctionnement des différentes provinces. La noblesse, le clergé et les villes y possèdent des poids variables. Cette influence dépend en grande partie de leur santé économique, qui dépend elle-même de circonstances tantôt favorables, tantôt catastrophiques.

Un foyer de l'humanisme et de la Renaissance

La grande prospérité des Pays-Bas attire naturellement les artistes et les intellectuels européens, qui manifestent une véritable passion pour les formes artistiques et les théories philosophiques de l'Antiquité. Dans le même temps, ces territoires sont transformés par la diffusion d'une mentalité nouvelle, du moins au sein de ses classes dirigeantes.

Érasme et la république des lettres

Le succès économique rencontré par les capitalistes qui ont su tirer profit de la liberté commerciale et de leur esprit d'entreprise a permis la diffusion de nouvelles valeurs. L'individualisme l'emporte sur les contraintes corporatistes et les normes religieuses. La liberté doit briser les carcans réglementaires et tatillons hérités de la tradition. La richesse financière est plus recherchée que la dignité des racines familiales. L'esprit aventurier et cosmopolite l'emporte sur les réflexes particularistes et conservateurs.

Dans les provinces les plus septentrionales, et plus spécifiquement dans le port cosmopolite d'Anvers, l'ouverture vers les contrées étrangères stimule particulièrement cette nouvelle mentalité.



Ce n'est pas un hasard si Érasme, « le prince des humanistes », est issu de ces régions. Né à Rotterdam en 1469 d'une union illégitime entre un ecclésiastique et sa femme de ménage, il vit en Hollande, où il poursuit son instruction dans les écoles monastiques. Il est fortement influencé par l'enseignement des Frères de la vie commune, mouvement monastique assez radical implanté dans la région de Deventer. Ordonné prêtre en 1492, il est repéré par l'évêque de Cambrai, Henri de Berghes. Grâce à celui-ci, il enseigne à l'université de Paris avant de partir pour l'Angleterre, à la fin du XV[e] siècle, où il étudie en compagnie de Thomas More et John Colet. Il y découvre un milieu intellectuel aussi brillant que large d'esprit.

Ses voyages le conduisent ensuite en Italie, où il devient docteur en théologie de l'université de Bologne. Sa maîtrise du latin, langue universelle à l'époque, et son goût pour la correspondance le mettent en contact avec les principaux savants et intellectuels de l'Europe. Sa conception humaniste du christianisme, bâtie sur une critique sévère des déviances du clergé et sur une interprétation libre des Écritures, séduit de larges couches de l'*intelligentsia* de son temps. La cour de Bruxelles est fortement imprégnée par les écrits d'Érasme. L'*Éloge de la folie*, imprimé en 1511, bénéficie d'une popularité particulièrement importante. Profitant des développements de l'imprimerie, les œuvres d'Érasme connaissent une diffusion très large.



Désireux de perfectionner la connaissance des textes anciens, Érasme inspire la fondation d'un Collège des trois langues à Louvain. Cette institution, en approfondissant l'étude du grec, du latin et de l'hébreu, entend appliquer une interprétation plus sûre des Écritures.

Cette invention, qui unit liberté d'opinion et érudition, coïncide avec la publication des thèses de Luther, à Wittenberg, durant la même année 1517. Approché par le fondateur de la religion réformée, Érasme refuse de rompre avec l'Église de Rome. Cependant, lors de la répression implacable menée par Charles Quint contre les partisans luthériens, il est attaqué par bon nombre de théologiens conservateurs. Son collège est particulièrement la cible des critiques de la part de l'université de Louvain. Ce contexte hostile le pousse à se réfugier à Anderlecht, puis à Bâle, en 1521, où il trouve un environnement religieux plus ouvert.

Alors qu'il entame une violente polémique contre Luther, certains de ses ouvrages sont condamnés dans le monde catholique. En 1558, Érasme est même inscrit sur la liste des auteurs prohibés aux Pays-Bas. Ses partisans sont inquiétés. Son collège subsiste à Louvain, mais il se limite à une œuvre d'érudition et abandonne l'étude théologique. Érasme meurt à Bâle en 1536, laissant une œuvre capitale tant sur le plan de la qualité formelle qu'au niveau de la modernité de ses conceptions.

L'essor des sciences

Dans le sillage d'Érasme, les arts et les sciences connaissent un développement analogue. Anvers devient le centre d'une intense activité cartographique. Cité cosmopolite par excellence, la ville portuaire attire de nombreux étrangers, commerçants, navigateurs et banquiers en provenance de toute l'Europe.



Plus que partout ailleurs, les ateliers d'imprimerie y ont connu un essor fulgurant depuis le début du XVIe siècle. C'est dans ce contexte qu'éclosent les premières grandes entreprises d'éditions cartographiques et chorographiques sur le continent européen. En 1537, Gérard Kremer, originaire de Rupelmonde, mais installé dans la cité universitaire de Louvain, plus connu sous le nom de Mercator, réalise sa première carte de la Terre sainte. En 1540, il devient célèbre grâce à une représentation cartographique du comté de Flandre. Suspecté pour ses relations avec les « réformés », il gagne la Rhénanie, où il publie, en 1554, sa carte d'Europe puis, en 1569, sa carte mondiale « *ad usum navigantium* ». Pour la première fois, il utilise un système de projection cylindrique dont l'utilité est avérée pour le milieu de la navigation. L'année suivante, son ami anversois, Abraham Ortell, dit Ortelius, publie un album regroupant cinquante-quatre cartes sous le titre de *Theatrum orbis terrarum*.

Le succès éditorial et la profonde influence de ces publications révèlent le développement implicite de certaines valeurs partagées par les intellectuels de cette époque : le désir de paix, l'espoir d'une tolérance politico-religieuse et la promotion de la libre circulation des biens et des personnes. Les villes et les voies de communication les traversant symbolisent particulièrement bien ces attentes. L'image des villes et des territoires du monde, visible par tous les hommes et accessible à toutes les langues, apparaît alors comme une œuvre divine à portée universelle.



Les sciences font également d'importants progrès dans le domaine médical. Originaire de Bruxelles, Andries Van Wesel, plus connu sous le nom de Vésale, poursuit, comme Érasme, une instruction auprès des Frères de la vie commune. Y ayant appris le grec et le latin, il s'inscrit à l'université de Louvain en 1528. Il continue ensuite ses études de médecine à Paris et à Padoue. Ses recherches anatomiques, appuyées sur des travaux de dissection de corps humains, révolutionnent les connaissances, toujours inspirées des théories du médecin grec, Galien, datant du IIe siècle apr. J.-C. Comme les autres savants humanistes des Pays-Bas, Vésale prend soin de faire imprimer et publier ses découvertes. En 1543, il est l'auteur d'une œuvre anatomique en sept volumes, finement illustrée et dédiée à Charles Quint : *De humani corporis fabrica*. Cette démonstration de la supériorité de la méthode fondée sur la dissection révèle les multiples erreurs des écrits de Galien, considérés jusque-là comme infaillibles. Elle vaut au médecin de

nombreuses attaques de la part des défenseurs de la tradition. Cependant, elle lui assure aussi la renommée.

L'année suivante, Vésale est nommé chirurgien personnel de Charles Quint, puis de Philippe II. Il est encore inquiété au début des années 1550 à cause des implications religieuses de ses travaux. De retour d'un pèlerinage à Jérusalem, il fait naufrage et meurt sur l'île de Zakynthos en 1564.

Ainsi, plusieurs intellectuels des Pays-Bas révolutionnent les connaissances de leur époque et obtiennent une importante renommée grâce à l'importante diffusion de leurs travaux. Cette célébrité leur offre l'appui des grands, mais déclenche aussi une forte opposition des milieux traditionnels. Le renforcement de la position de ces derniers, surtout dans la seconde moitié du XVIe siècle, entraînera bien souvent la « fuite des cerveaux » vers des contrées plus accueillantes.

Une lutte implacable contre le protestantisme

Dans le contexte prospère des Pays-Bas, les théories luthériennes semblent bénéficier d'un relatif intérêt auprès des intellectuels et même des hauts personnages de la Cour. Les critiques vis-à-vis du clergé et la volonté d'un renouveau de la foi trouvent un certain écho auprès des humanistes. La diffusion de ces idées est facilitée par le caractère cosmopolite d'Anvers et la présence en nombre des marchands allemands. Dans un premier temps, en 1518-1520, l'attitude des autorités est donc plutôt indifférente.

La venue de Charles Quint aux Pays-Bas en 1520 modifie cette situation. En marche vers Aix-la-Chapelle, où il doit être couronné empereur, le roi d'Espagne ne peut accepter le développement de principes qui risquent de diviser la chrétienté et, en particulier, son empire. Il ordonne la saisie et la destruction des œuvres de Luther, puis, en 1521, il proclame l'édit de Worms, interdisant le luthéranisme, à la suite de l'excommunication du réformateur allemand prononcée par le pape Léon X. L'hérésie devient, de la sorte, un crime d'État. Ses partisans sont les ennemis de l'Église et des rebelles vis-à-vis de l'autorité royale. Alors que la plupart des délits sont jugés par des juridictions locales et inférieures, Charles Quint s'arroge le monopole des poursuites dans le domaine de l'hérésie. Celles-ci sont confiées à un inquisiteur général, le conseiller François Vander Hulst, nommé par l'empereur. Ce dernier impose donc sa suprématie aussi bien aux pouvoirs locaux et provinciaux qu'à l'autorité pontificale. Tandis que la répression fait de premières victimes, et donc de premiers martyrs, Charles Quint et le pape Clément VII se disputent la direction des opérations. Celle-ci est finalement scindée entre les deux protagonistes.



Durant le début des années 1520, le luthéranisme se propage dans les Pays-Bas à partir d'Anvers, aussi bien vers le sud que vers le nord. Plusieurs humanistes sont inquiétés et fuient leur province. Charles Quint estime, néanmoins, que la répression n'est pas assez soutenue par les différents conseils de justice. Il accroît encore la sévérité des mesures par les placards du 14 octobre 1529 et du 7 octobre 1531. C'est à ce moment que se développe le mouvement des anabaptistes dans le Nord des Pays-Bas. Son caractère populaire et mystique entraîne l'alliance des différents niveaux de pouvoir dans la lutte contre les hérétiques. Celle-ci est menée de manière impitoyable et prend fin avec la prise de Münster (1535) où les chefs du mouvement avaient trouvé refuge.

Ces mesures s'avèrent efficaces contre les manifestations publiques des hérésies. Cependant, les réformistes continuent de propager leurs écrits et leurs idées par des canaux détournés. Ils s'enfouissent dans la clandestinité et développent des communautés aussi soudées que déterminées. Les nouveaux placards de 1544 et 1546 imposent un strict contrôle sur les imprimeurs et les libraires. Une censure stricte est mise en place par le pouvoir central. L'université de Louvain dresse l'index des livres interdits. L'objectif est désormais de surveiller et de redresser les pensées et les convictions. De nouveaux moyens s'imposent.

En février 1546, Charles Quint renforce le pouvoir des inquisiteurs. Ceux-ci ont dès lors la responsabilité d'une province, où ils exercent, au nom de l'empereur et du pape, la poursuite contre les hérétiques et une surveillance stricte sur les imprimeurs, les maîtres d'école et les prêtres. Ils doivent ensuite déférer les suspects auprès des conseils de justice. Un dernier placard du 25 septembre 1550 réunit l'ensemble des dispositions et ordonne aux agents provinciaux de prêter main-forte aux inquisiteurs. Cette mesure indispose les juridictions subalternes et ne rencontre pas partout une stricte exécution. La ville d'Anvers, et le Brabant en général, semblent avoir bénéficié d'une certaine tolérance afin que ne soient pas troublées leurs affaires commerciales.

Selon les estimations, plusieurs milliers d'habitants des Pays-Bas méridionaux sont poursuivis sous le règne de Charles Quint (entre 4000 et 8000, selon Aline Goossens). Malgré la sévérité des placards, un dixième des peines prononcées conduit les condamnés à la mort. Un des objectifs principaux de la politique religieuse de Charles Quint semble aussi de bien établir la suprématie du pouvoir central sur les juridictions subalternes. Organisant strictement un domaine dans lequel l'État intervenait fort peu jusque-là, l'empereur renforce encore la centralisation des Pays-Bas à un moment où il doit concéder la liberté religieuse dans le Saint-Empire germanique (paix d'Augsbourg, 3 octobre 1555). Il fixe ainsi le destin des provinces bourguignonnes. Détachées de la France et de l'empire, celles-ci sont fermement liées à l'Espagne, au catholicisme et à la dynastie des Habsbourg.

Chapitre 8

Un pays au rythme de la guerre

Dans ce chapitre :

- La noblesse face à Philippe II
- L'affrontement
- Un maigre espoir de paix
- Vers des Pays-Bas divisés
- La *Reconquista*
- L'ère d'Albert et Isabelle

Depuis l'Espagne, Philippe II perçoit les Pays-Bas comme un territoire menacé par l'hérésie protestante, qu'il faut éradiquer sans ménagement. Or, la noblesse et les couches sociales supérieures ne sont pas prêtes à accepter un traitement aussi brutal et contraire à leurs privilèges.

Une union fragile s'est réalisée pour faire face à cette intransigeance. Elle ne résistera cependant pas à la détermination espagnole ni aux oppositions qui naîtront entre les différents niveaux de pouvoir actifs au sein des Pays-Bas.

La noblesse face à Philippe II

Pendant la célèbre réunion des états généraux du 22 octobre 1555, Charles Quint abdique en faveur de son fils Philippe II. Dès fin 1549, avec la Pragmatique sanction, Charles Quint avait fait reconnaître que les Dix-Sept Provinces devaient demeurer unies et conjointes sous un seul et même prince. En janvier 1556, Philippe II reçoit également de son père, avec l'Aragon et la Sicile, la couronne de la Castille avec l'Amérique qui en dépend.

La fin des conflits avec la France

Ferdinand Ier, le frère cadet de Charles Quint, succède à celui-ci dans l'empire. Si la trêve de Vaucelles, signée le 5 février 1566 avec la France, est pleine de promesses, les hostilités avec la France reprennent dès octobre. Une famine en 1555 et 1556, à la suite du mauvais temps et d'une moisson perdue, ne peut qu'aggraver cette situation. Pour payer la guerre avec Henri II, Philippe II demande, en mars 1556, une contribution aux finances publiques par le biais d'un nouveau système de taxe : une levée du centième denier sur les revenus des immeubles et du cinquantième sur la vente des marchandises.

Les états généraux, craignant que cette imposition ne devienne récurrente, refusent la taxe, mais acceptent néanmoins d'offrir des subsides. Étant donné la crise, le paiement se fait très difficilement. Mais cela ne peut suffire : en juin 1557, le déficit est tellement élevé qu'il conduit à la faillite de l'État. Le risque de banqueroute affecte l'importance d'Anvers comme marché de la monnaie et des finances publiques. Madrid et Séville prennent le relais. Sous l'influence de Gresham, l'Angleterre se libère du marché financier anversois. En 1566, la première pierre de la Bourse de Londres est posée.

Entre-temps, la lutte reprend en France. Saint-Quentin tombe aux mains des troupes de Philippe II. Peu temps après, les Français prennent Calais. Au Conseil d'État, la noblesse considère cette guerre avec la France comme une affaire espagnole contre les intérêts des Pays-Bas. Elle s'oppose aux juristes au service de Philippe, tels que Granvelle ou Viglius. Finalement, la France et l'Espagne sont épuisées : des négociations de paix reprennent et aboutissent, en avril 1559, à la paix de Cateau-Cambrésis. Cette paix signifie le début d'une croissance économique aux Pays-Bas, sous l'impulsion du marché d'Anvers.

En 1559, avant de rentrer en Espagne, Philippe II nomme sa demi-sœur, Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas. Il convoque les états généraux le 9 août. Il les exhorte à défendre la religion catholique et insiste sur la nécessité de trouver de nouveaux subsides. La réponse des états est claire : ils veulent la retraite des troupes espagnoles, considérées comme étrangères, ainsi qu'une plus grande participation de la haute aristocratie au gouvernement du pays. Philippe promet à contrecœur de retirer les hommes d'infanterie espagnole dans les trois ou quatre mois. Le même jour, il nomme Guillaume d'Orange, depuis l'année précédente membre du Conseil d'État, stathouder de Hollande, de Zélande, d'Utrecht…

La haute noblesse contre Granvelle

Après cette guerre avec la France, qui a occupé la noblesse des Dix-Sept Provinces, celle-ci veut reprendre son rôle politique dans les affaires du pays. Mais la fonction de la « noblesse de robe », qui sert les intérêts du souverain, ne va cesser de s'accroître, au grand mécontentement de l'ancienne noblesse du Conseil, dont Orange, Egmont ou Berlaymont.

Les juristes défendent avant tout les intérêts de l'Espagne et de Philippe II. Granvelle, qui jouit de la confiance de Philippe II, le représente auprès de la gouvernante. La question des évêchés va extérioriser cette opposition. La hiérarchie de l'Église aux Pays-Bas ne répond déjà plus depuis longtemps à la réalité politique. Dès lors, une réforme s'impose. Le 12 mai 1559, le pape Paul VI érige en archevêchés les évêchés de Cambrai et d'Utrecht, institue un archevêché à Malines et répartit treize évêchés sous ces trois métropoles par la bulle « *Super universas* ». En outre, le roi obtient le droit de désigner les candidats dans tous les évêchés, sauf à Cambrai, à condition qu'ils soient docteurs en théologie ou en droit. Dans la pratique, ceci exclut la plus grande partie de la noblesse traditionnelle. Aussi, pour financer ces évêchés, des abbayes sont attribuées à chacun. Ainsi, l'évêque, qui devient abbé, peut également jouer un rôle politique si l'abbaye siège dans les états provinciaux. Cette réforme, préparée dans le plus grand secret, va se heurter à une opposition de la noblesse. Granvelle, l'homme du roi, bien que n'ayant pas participé à l'élaboration de la réforme, est nommé archevêque de Malines, et siège donc comme abbé de l'abbaye d'Affligem, dans le Conseil de Brabant.

Le 23 juillet 1561, le prince d'Orange et le comte d'Egmont offrent au roi leur démission du Conseil d'État, puisqu'ils considèrent qu'ils ne sont appelés au Conseil que pour des choses de modeste importance alors que les affaires majeures sont traitées par une ou deux personnes. On attend en vain une réponse satisfaisante du roi. Une mission du comte de Hornes en Espagne n'offre pas la solution désirée. Le mariage du prince d'Orange, en août 1561, avec Anne de Saxe est un véritable outrage à Philippe II. En effet, le plus important de ses vassaux aux Pays-Bas épouse la fille de Maurice de Saxe, qui a trahi Charles Quint en 1522.

Si les Bourguignons se sont alliés à la haute noblesse pour combattre le particularisme des villes, la maison d'Habsbourg doit donc maintenant faire face à cette noblesse. Début 1563, la haute noblesse forme une ligue contre Granvelle. Le 11 mars, le comte d'Egmont, le prince d'Orange et le comte de Hornes signent une nouvelle requête pour demander l'éloignement du cardinal. Pour eux, l'autorité excessive de celui-ci, qui ne respecte point le Conseil d'État, et donc les traditions, est à l'origine du mécontentement aux Pays-Bas. Ils ne veulent plus siéger au Conseil avec le cardinal. Mais le roi ne trouve pas de raison pour accéder à leur demande.

La position de Philippe II est difficile. Sa première préoccupation, à ce moment, est son combat contre les Turcs. Le roi ne peut se permettre une agitation dans le Nord. À cet effet, il a déjà retiré les troupes espagnoles, en 1561. Marguerite, qui avait toujours soutenu Granvelle, va finalement à son tour demander son départ. Mais Philippe ne veut pas reculer devant les nobles. Ce n'est qu'en janvier 1564 qu'il engage Granvelle à « prendre un congé en Franche-Comté pour rendre visite à sa mère ». En mars, celui-ci quitte les Pays-Bas. Le même mois, les nobles reprennent pour la première fois depuis huit mois leur place dans le Conseil d'État.

La haute noblesse contre la politique religieuse

Lors de la réunion de fin d'année 1564, Guillaume d'Orange tient au Conseil un discours où il aurait prononcé la célèbre phrase : « Je ne peux pas admettre que les souverains veuillent régner sur la conscience de leurs sujets et qu'ils leur enlèvent la liberté de croyance et de religion. » Les seigneurs locaux, en effet, font prévaloir les intérêts économiques du pays sur ceux de l'Église. Ils critiquent les mesures anti-anglaises et anti-allemandes qui nuisent au commerce. L'émigration croissante des réformés vers l'Angleterre et l'Allemagne délocalise également l'industrie. Les principaux centres se trouvent dans les régions flamandes, telles que Hondschoote, Valenciennes, Audenarde, ainsi que dans les villes comme Gand, Bruges, et surtout Anvers. Ils sont devenus d'importants lieux d'accueil des réformés. Le magistrat d'Anvers hésite même à appliquer les dispositions du placard contre les hérétiques de 1550. À côté d'une opposition politique se place donc maintenant une opposition religieuse à la maison d'Habsbourg.



Guillaume est envoyé en Espagne pour y défendre la suprématie du Conseil d'État, donc de la haute noblesse, et y plaider l'indulgence, l'atténuement des placards contre les hérétiques. Entre-temps, en septembre 1565, Philippe II obtient une victoire sur les Turcs à Malte. Dès maintenant, il va prendre en main les affaires des Pays-Bas. Dans ses célèbres lettres du bois de Ségovie des 17 et 20 octobre, le roi insiste pour que les édits contre l'hérésie soient appliqués avec rigueur. Il défend à la gouvernante de convoquer les états généraux, nomme Philippe de Croÿ duc d'Aerschot pour le récompenser de sa neutralité dans la ligue des nobles au Conseil d'État… Bref, un compromis entre le roi et la haute noblesse devient impossible. Certains, comme Guillaume d'Orange et d'Egmont, démissionnent du Conseil d'État, d'autres prennent une attitude attentiste.

La petite noblesse prend le relais ou le Wonderjaar

Désormais, ce n'est plus seulement la « haute » noblesse qui s'inquiète de l'attitude de Philippe II, mais également la « petite » noblesse. Les calvinistes qui en font partie se sentent menacés, et cherchent de l'appui. Déjà, avant les « lettres du bois de Ségovie », pendant l'été 1565, quelques jeunes nobles calvinistes, dont Jean de Marnix qui a séjourné une année à Genève, se retrouvent à Spa, dans le pays de Liège, pour y convaincre Louis de Nassau, le troisième fils de Guillaume, d'organiser une ligue contre la répression des hérétiques. En décembre 1565, Jean de Marnix propose à des nobles calvinistes, réunis à Bruxelles, la création d'une telle ligue qui réunirait la noblesse dans un « compromis ». Le but est clair : ils veulent l'abolition de l'Inquisition, la clémence des placards concernant l'hérésie et la convocation des états généraux.



Le 5 avril, 400 nobles se dirigent, sans armes, vers le palais de Marguerite de Parme pour lui présenter leur requête. Le conseiller Berlaymont prononce alors la célèbre phrase : « Ce ne sont que des gueux », qualification qui sera reprise plus tard par les insurgés comme dénomination honorifique. La gouvernante ne décline pas la requête, mais promet de soumettre leur demande au roi. Le 30 juillet, Louis de Nassau présente une deuxième requête. La réponse du roi n'arrive à Bruxelles que le 12 août. Elle est déjà rattrapée par les événements.

Mais le mécontentement ne se limite pas à la noblesse, qui constitue une infime minorité. Des bourgeois signent également le « compromis ». Ils s'opposent contre l'obstination du souverain à maintenir les placards contre les hérétiques à tout prix. La crise économique provoquée par la politique anglaise, qui, en 1563, interdit l'exportation de laine, paralyse le pays. La disette, conséquence des mauvaises récoltes en 1564-1565, accentue la crise. À la suite de ces problèmes économiques et religieux, une partie de la population émigre vers l'Angleterre et l'Allemagne.

L'attitude de Marguerite, bien qu'elle n'ait jamais promis un adoucissement, va néanmoins donner aux réformés l'illusion qu'ils peuvent pratiquer leur religion. Pendant l'année 1566, le Wonderjaar (« année des miracles »), comme le décrit Lancelot d'Ursel au pensionnaire Jean Gilles dans une lettre du 28 août 1566, les réformés ont le vent en poupe. Des prédicants prêchent désormais publiquement en plein air. Des émigrés retournent chez eux.

L'affrontement

Les oppositions larvées à l'égard de la politique de Philippe II se transforment en une véritable révolte. La violence se déchaîne alors sur les Pays-Bas confrontés à une longue et sanglante guerre civile.

La flambée iconoclaste

Le 10 août 1566, un sermon en plein air dégénère. À Steenvoorde, le prédicant Sébastien Matte excite tellement la foule qu'elle détruit toutes les statues dans le cloître de Saint-Laurent. C'est le début d'un mouvement qui, très vite, va s'élargir à l'ensemble du pays. Toutes les villes y passent. Rien n'est épargné. Le 23 août, Marguerite accepte que les prêches tenus dans les lieux habituels ne soient pas troublés. En contrepartie, les États confédérés s'engagent à tout faire pour arrêter les pillages. Mais, en réalité, Marguerite ne se sent pas liée par cet accord, qu'elle considère comme forcé. La situation devient dramatique : le commerce et l'industrie sont à l'arrêt. Les calvinistes dominent la politique locale dans plusieurs localités. Le 13 mars 1567, un affrontement entre les deux parties a lieu à Austruweel, près d'Anvers. Il se solde par la défaite des insurgés. Pour les gens qui se sont ouvertement rebellés, l'exil volontaire devient la seule solution. Le 11 avril, Guillaume d'Orange quitte Anvers et fuit vers l'Allemagne.

La répression du duc d'Albe

La réaction de Philippe II aux événements iconoclastes, dont il n'est informé que le 3 septembre 1566, est terrible. Il envoie, dans le printemps de 1567, le duc d'Albe avec une force armée aux Pays-Bas. Passant par la Franche-Comté et la Lorraine, ses troupes atteignent les Pays-Bas en août 1567. Le duc n'est pas qu'un simple chef d'armée. Philippe lui a même donné l'autorisation d'engager des poursuites judiciaires contre les membres de la Toison d'or. Très vite, la tension entre le duc et Marguerite monte. Dès la fin du mois d'août, celle-ci demande au roi la permission de se retirer. Fin décembre, elle part pour l'Italie. Pour contenir la population, Albe cantonne ses troupes à Hulst, Axel, Valkenburg, Gand, Bruxelles, Lierre et Enghien.



Très vite, le duc d'Albe institue, à l'encontre des privilèges existant, le Conseil des troubles, qui entrera dans l'histoire sous le nom de « Tribunal de sang », pour juger les rebelles à l'autorité du roi Philippe II. On ne ménage personne. En juin 1568, même les comtes d'Egmont et Hornes sont arrêtés, jugés et exécutés à Bruxelles. Environ 1 100 personnes subissent le même sort et près de 9 000 sont condamnées par contumace. Tous leurs biens sont confisqués.

À son arrivée, le duc trouve un pays au bord d'un gouffre financier. Il propose donc une réforme des revenus de l'État en créant des impôts permanents et récurrents. À côté d'un impôt unique d'un centième de denier sur la fortune, il propose aux états généraux, le 21 mars 1569, un impôt d'un vingtième denier sur la vente des immeubles et d'un dixième sur la vente de biens meubles. Les critiques ne se font pas attendre. Si l'impôt unique est perçu, le dixième denier et le vingtième denier sont rachetés par un subside de deux millions pour les années 1569-1570. Le duc, ayant immédiatement besoin d'argent, accepte. Les émigrations, les confiscations et l'augmentation de la fiscalité asphyxient la vie économique. L'embargo anglo-hollandais de 1567 porte un coup dur à Anvers comme place financière et commerciale. Dans le but de centralisation et d'organisation du pays, le duc promulgue, en 1570, deux ordonnances, l'une concernant le droit pénal, l'autre la procédure criminelle. Toutes deux rencontrent une résistance parce qu'elles portent atteinte aux privilèges et coutumes.

Une guerre de religion

Entre-temps, Guillaume d'Orange prépare, dans son château ancestral de Dillenburg dans le Land de Hesse, les perspectives de la révolte. S'il reste encore loyal envers le roi, il veut se venger du duc, qui a confisqué ses biens, pris son fils en otage et l'a envoyé en Espagne. Cette loyauté envers Philippe s'exprime encore toujours à travers l'hymne national des Pays-Bas, le *Wilhelmus* : « J'ai toujours honoré le roi d'Espagne. » Début 1568, Guillaume veut attaquer le Nord et le Centre des Pays-Bas à partir de l'Empire allemand, le Sud depuis la France, où il compte sur les huguenots. Mais à l'exception d'une victoire éphémère de son frère Louis de Nassau à Heiligerlee, dans la province de Groningue, qui est traditionnellement considérée comme le début de la guerre de Quatre-vingts Ans, la campagne militaire se révèle être un véritable échec.

Après cet échec, Guillaume se réfugie en France, où il entre en contact avec les chefs du parti protestant. Mais, si en 1568 il semble perdu, le sort change en 1572. Le 1er avril, les Gueux de mer prennent la Brielle et s'emparent d'une tête de pont dominant les bouches de l'Escaut et de la Meuse. Contrairement à ce que veut la tradition, cette conquête n'engendre pas de mouvement populaire volontaire. Certaines villes, où des tensions sont déjà présentes, telles que Flessingue, Enkhuizen ou Dordrecht, choisissent le camp des Gueux ; d'autres, dans lesquelles le magistrat traditionnel est fort, telles qu'Amsterdam et Middelbourg, restent fidèles à Bruxelles. En juin, les Gueux de mer prennent Gorkum, où ils attaquent les catholiques et exécutent les dix-neuf « martyrs de Gorkum ». À Dordrecht se tient, en juillet, la première réunion des États libres (*Eerste vrije Statenvergadering*), où les douze villes de la Hollande, à l'exception d'Amsterdam, sont représentées. Guillaume y est confirmé dans sa fonction de stathouder et la liberté de religion est décrétée.

Entre-temps, les opérations militaires s'amplifient. Louis de Nassau, frère de Guillaume, conquiert Mons à partir de la France, à la fin mai. Cependant, le massacre de la nuit de la Saint-Barthélemy, le 23 août, où une grande partie de la noblesse française huguenote est assassinée, lui enlève le soutien français. En juin, le duc d'Albe assiège Mons. Pour venir au secours de son frère, Guillaume tente une deuxième campagne à partir de l'est. Fin juillet, il prend Ruremonde. Son armée progresse vite à travers le Brabant : Malines et Termonde sont prises.

Le 21 septembre, le duc d'Albe reprend Mons. Il peut désormais se concentrer sur la restauration de l'ordre et la punition des insurgés. L'armée espagnole reprend Malines le 2 octobre, qui est pillée et saccagée pendant deux jours. Elle se rend maître de Zutphen, Naarden,… et se dirige, sous la direction du fils du duc, don Fadrique, vers le nord. En décembre, elle assiège Haarlem, qui est prise après sept mois de siège. Puis, elle avance sur Alkmaar, afin de se rendre maître de la Hollande, mais elle ne réussit pas à prendre la ville, dont les alentours ont été inondés. L'offensive espagnole est stoppée. La révolte est sauvée. Alkmaar devient le symbole de la faillite de la politique d'Albe. La déconfiture espagnole est encore aggravée par la bataille de la Zuiderzee, en octobre 1573, lorsque l'amiral de la flotte espagnole est fait prisonnier.

Un maigre espoir de paix

Philippe II est obligé d'agir sur deux fronts. Malgré la victoire sur les Turcs, lors de la bataille de Lépante en 1571, la menace reste forte. Aux Pays-Bas, la guerre engloutit d'immenses sommes. La banqueroute de l'État se précise. Le roi considère la politique coûteuse du duc comme un échec. Il décide d'envoyer quelqu'un de plus modéré pour apaiser la situation.

Le gouverneur Requesens



Luis de Requesens y Zúñiga arrive à Bruxelles le 17 novembre 1573. Le nouveau gouverneur tente de pacifier le pays. En 1574, un an après son arrivée, il abolit le dixième et le vingtième denier. Il annonce également l'abolition du Conseil des troubles, qui ne se réalisera qu'en 1576. Mais il continue en revanche la lutte contre la Hollande et la Zélande, que les rebelles occupent pour la plus grande partie. Bien que les deux opposants manquent d'argent, la situation des Espagnols est la plus désastreuse. Requesens ne réussit pas à trouver l'argent nécessaire pour la solde de ses troupes. Les soldats espagnols battent les insurgés lors de la bataille de Mookerheide, en avril 1574. Louis de Nassau, ainsi que son frère Henri, y trouvent la mort. Cependant, les vainqueurs n'ont pas eu de solde depuis trente-six mois.

Ces soldats vont donc prendre ce qui leur est dû. En avril 1574, une mutinerie éclate à Anvers. Elle dure plus d'un mois. Pour redorer son blason, le gouverneur décrète un « pardon général », mais il en exclut les protestants. Il convoque, en juin 1574, les états généraux pour obtenir des subsides. Les États de Brabant exigent des négociations avec Guillaume. Le 3 mars 1575, elles sont entamées à Breda, mais n'aboutissent à aucun résultat concret. Après cet échec, les opérations militaires reprennent avec toute leur violence.

La Pacification de Gand (1576)

Luis de Requesens meurt dans la nuit du 4 au 5 août 1576. Puisqu'il n'a pas désigné de successeur immédiat, le Conseil d'État exerce provisoirement ses pouvoirs. Les États de Brabant vont faire pression sur le Conseil. Ils veulent le départ des fonctionnaires étrangers et des troupes espagnoles, la nomination d'un prince royal comme gouverneur et, surtout, la convocation des états généraux. Cependant, le roi fait savoir au Conseil d'État qu'il n'acceptera pas une réunion des états généraux.

Entre-temps, le 29 juin, Zierikzee tombe aux mains de l'armée espagnole. Les soldats, qui exigent leur solde, se mutinent et font d'Alost leur place forte. Pour eux, les provinces doivent payer la guerre. Les États de Brabant vont dès lors dicter la politique du Conseil d'État. Celui-ci est obligé de déclarer les mutins ennemis du roi et autorise les États de Brabant à lever une armée. Un coup d'État est nécessaire pour débloquer cette situation.

Le 4 septembre 1576, les membres du Conseil d'État sont arrêtés en pleine réunion. Peut-on y voir la main de Guillaume d'Orange, comme le dit Pirenne ? Ou est-ce l'initiative des bourgeois bruxellois, soutenus par les membres orangistes des États de Brabant ? Ceux-ci convoquent maintenant toutes les provinces, exceptées la Hollande et la Zélande à une réunion des états généraux. Le Hainaut et la Flandre réagissent. À partir de la mi-septembre, les délégations des divers États arrivent à Bruxelles. La Hollande et la Zélande n'y sont pas représentées. Ces états généraux décident d'engager avec eux des négociations de paix. Les pourparlers commencent le 19 octobre.

Tout le monde s'entend sur la nécessité du départ des troupes espagnoles. Une amnistie générale est décrétée. La position d'Orange est renforcée par sa reconnaissance comme gouverneur de la Hollande et de la Zélande, et surtout par la situation religieuse particulière de ces deux provinces. Une nouvelle réunion des états généraux en séance plénière est prévue pour résoudre les problèmes du pays, en particulier la question religieuse. Les placards sur l'hérésie sont suspendus.



Le 8 novembre, les délégués signent officiellement la Pacification de Gand. Les états généraux, puis le Conseil d'État, ratifient l'accord début novembre. La paix de Gand renforce l'autorité des états généraux.

Le 1er septembre, l'Espagne a fait banqueroute. Elle ne peut donc plus payer ses soldats, qui se mutinent une nouvelle fois. Le 4 novembre, 6000 soldats espagnols quittent la citadelle d'Anvers, pillent et saccagent la ville, c'est la « furie espagnole ». Le nombre des victimes est estimé entre 7000 et 8000 personnes.

Vers des Pays-Bas divisés

Le 3 novembre, don Juan, le vainqueur de Lépante, est nommé gouverneur par Philippe II. Il arrive incognito à Luxembourg. Le duché de Luxembourg est resté fidèle au roi et n'a pas signé la Pacification de Gand. La mission de don Juan est de rétablir l'autorité du roi sur tous les Pays-Bas.

La prise de Namur par don Juan

Le Conseil d'État refuse son installation comme gouverneur aussi longtemps que des troupes étrangères stationnent dans le pays. Après de longues négociations, don Juan signe, le 12 février 1577, l'Édit perpétuel à Marche-en-Famenne avec les états généraux. Ceux-ci le reconnaissent à condition qu'il respecte les dispositions de la Pacification de Gand, en particulier le retrait des troupes espagnoles. De leur côté, les états généraux s'engagent « à entretenir et à maintenir […] notre sainte foi catholique ».



Déjà, au début de l'année, dans le traité de l'Union de Bruxelles, les états généraux avaient déclaré vouloir maintenir la religion catholique. Il est évident que cette interprétation « catholique » de la Pacification, n'est pas acceptable pour la Hollande et la Zélande. Ces deux provinces, ainsi que Guillaume d'Orange, ne signeront pas l'Édit perpétuel. Le 12 mai, don Juan fait son entrée solennelle à Bruxelles. Très vite, il rompt ses engagements. Le 24 juillet, il prend la citadelle de Namur. La situation de paix fragile est finie.

Les états généraux se trouvent devant un dilemme : faut-il prendre les armes contre le gouverneur, donc contre le roi légal, ou rompre avec les dispositions de la Pacification ? Chercher un nouveau gouverneur, acceptable pour le roi, constitue dès lors l'ultime tentative pour résoudre ce problème. Le 19 août, les états généraux, sous l'influence du duc d'Aerschot, envoient un émissaire à l'archiduc Matthias, frère de l'empereur Rudolph II, pour lui proposer le gouvernement. Le 7 septembre, ils demandent à Philippe II de nommer un nouveau gouverneur. Trois jours plus tard, ils font savoir à don Juan qu'ils ne le reconnaissent plus comme gouverneur.

La mobilisation autour de Guillaume d'Orange

Après la prise de la citadelle de Namur, le parti orangiste a le vent en poupe. À Bruxelles, les neuf nations, les représentants des métiers établissent le collège des XVIII-Hommes, chargé de la défense de la ville. L'influence de ce collège, qui fait pression sur le gouvernement municipal, les États de Brabant et même les états généraux qui siègent dans cette ville, est très puissante. La plupart de ses membres sont des calvinistes qui rêvent de suivre l'exemple de Genève. À Anvers et Gand, des collèges similaires voient le jour. L'impact de la radicalisation du calvinisme dans ces villes est immense.

Sous la pression du collège des XVIII-Hommes de Bruxelles, les états généraux envoient une délégation à Guillaume d'Orange pour l'inviter à se rendre à Bruxelles. Il y arrive le 23 septembre. Il obtient que des exigences additionnelles soient ajoutées dans les négociations des états généraux avec don Juan, qui sont inacceptables pour ce dernier. Mi-octobre, malgré l'opposition du duc d'Aerschot, les États de Brabant proclament, sous la pression du collège des XVIII-Hommes, Guillaume *ruwaert* du Brabant. Cette décision est validée quelques jours plus tard par les états généraux.

Après cette nomination, Guillaume retourne à Anvers, alors que le duc d'Aerschot et son entourage se dirigent vers Gand. Le duc veut faire de la Flandre un bastion anti-orangiste. Mais, à Gand, qui n'a pas digéré son déclin et la perte de ses privilèges, cette politique va avoir un effet contraire. Des calvinistes radicaux s'emparent du pouvoir, sous la direction de Jan Van Hembyze et François Van Ryhove, qui installent une véritable république calviniste, qui existera jusqu'en 1579. Après consultation du prince d'Orange, plusieurs dirigeants politiques catholiques, dont le duc d'Aerschot, sont arrêtés et emprisonnés à Gand le 28 octobre. À la suite des protestations contre cette action, le prince la désavoue. Le duc d'Aerschot est libéré le 10 novembre. Guillaume continue à soutenir le gouvernement radical gantois.

À long terme, ce soutien sera défavorable au prince. Un grand nombre de seigneurs et de religieux qui l'appuient prennent peur face à un régime fanatique. À court terme, l'action des Gantois est favorable à Guillaume. Les états généraux soutiennent désormais pleinement la politique orangiste. Le 7 décembre 1577, ils déclarent don Juan ennemi de la patrie. Des négociations entre les états généraux et le prince d'Orange aboutissent à la deuxième Union de Bruxelles, le 10 décembre. Ce texte, qui remanie la première Union en acceptant une tolérance religieuse réciproque, s'inscrit dans une lecture calviniste de la Pacification. En outre, les Bruxellois obtiennent que Guillaume soit nommé lieutenant général à côté de l'archiduc Matthias. Celui-ci fait son entrée à Bruxelles, accompagné du prince, le 18 janvier 1578. Deux jours plus tard, les deux hommes prêtent serment. Si, en théorie, le pouvoir est aux mains de l'archiduc, c'est en réalité Guillaume qui le détient.

Affaiblissements dans le camp orangiste

En décembre 1577, les troupes espagnoles demandées par don Juan atteignent les Pays-Bas. Au même moment, Philippe II envoie Alexandre Farnèse, le fils de la gouvernante Marguerite de Parme, pour assister don Juan dans sa fonction de lieutenant général. Le 31 janvier 1578, l'armée espagnole écrase les troupes des états généraux lors de la bataille de Gembloux, alors que plusieurs chefs de cette armée se trouvent à Bruxelles pour assister à un mariage. Peu de temps après, les Espagnols occupent diverses villes en Brabant, dans le Hainaut et dans le Limbourg. Mais l'armée n'est pas encore en mesure de prendre Bruxelles.

Chez les orangistes règne un certain défaitisme. Parmi les autorités locales, c'est chacun pour soi. On s'occupe peu du pouvoir central et des intérêts communs. Le nouveau pouvoir gantois, au début soutenu par Guillaume, se radicalise dans le courant du printemps. Au mois de mai, les calvinistes, enflammés par les sermons, détruisent les signes de la religion catholique. À main armée, ils contraignent les villes flamandes, les unes après les autres, à adhérer à la révolte. Les anciens dirigeants sont remplacés par des nouveaux, qui suivent une politique radicale procalviniste contraire aux dispositions de la Pacification.

En 1578, la radicalisation calviniste se manifeste dans tout le pays. Cette évolution radicale inquiète Guillaume. En juin, il présente aux états généraux un projet de paix religieuse (*Religionsfrid*). En juillet, le texte est envoyé aux états provinciaux pour avis. L'opposition à ce projet est forte dans le Hainaut et l'Artois. Pour les Hennuyers, les Gantois veulent imposer leur dictature et interdire la religion catholique. Même les États de Hollande n'adhèrent pas à ce projet. Les Gantois s'opposent aussi à la proposition. Une guerre civile devient dès lors imminente.

Les Unions d'Arras et d'Utrecht ou la désunion institutionnalisée

Don Juan décède le 1er octobre 1578. Il a désigné Alexandre Farnèse comme successeur. Avec une armée d'environ 25 000 soldats, celui-ci ne cherche pas l'affrontement direct avec l'armée des États, qui compte le double d'hommes, mais, le 8 mars 1579, il assiège Maastricht, qu'il prend fin juillet, coupant ainsi les liaisons avec l'Allemagne.

Entre-temps, les États d'Artois et de Hainaut vont se détourner de Guillaume. En Artois, les états répudient, début octobre 1579, la paix de religion comme étant contraire à la Pacification. Quelques jours plus tard, lors d'une réunion des États de Hainaut, le clergé énonce la volonté de se réconcilier avec le roi. Les députés de ces deux états, rejoints par les représentants de la ville de

Douai, concluent l'Union d'Arras. En réalité, ils adhèrent à l'interprétation « catholique » de la Pacification : ils reconnaissent Philippe II et veulent le maintien unique de la religion catholique. Cette union ouvre une voie de négociation avec le gouverneur Farnèse, qui ratifie officiellement le 4 octobre un « projet de réconciliation » daté du 17 mai.

Dans le Nord, dès l'été 1578, l'avocat des États d'Utrecht rédige un mémoire pour Jean VI de Nassau-Dillenburg, frère de Guillaume et stathouder de Gueldre. Ce texte constitue le document de base des discussions entre les représentants de la Hollande, de la Zélande, d'Utrecht et de la Frise. Il s'agit d'un traité provisoire, conclu le 6 septembre 1578, qu'ils présenteront à leurs états respectifs. Guillaume essaie de réduire, dans ce projet, les dispositions anticatholiques.

Le 23 janvier 1579, la Hollande, la Zélande, Utrecht et les Ommelanden (pays autour de la ville) de Groningue signent l'Union d'Utrecht. Peu après, plusieurs autres régions vont adhérer à cette union au compte-gouttes : des villes flamandes comme Gand, Bruges et Ypres, des villes de Frise, la Gueldre ; des cités brabançonnes telles qu'Anvers, Lierre, Breda, Bruxelles ; la ville de Groningue, l'Overijssel, Zutphen.



Ces deux traités signifient la fin de la « généralité ». L'Union d'Utrecht, considéré comme le texte fondateur des Pays-Bas, est en fait un traité d'une union confédérale de défense. En matière de religion, chaque province décide individuellement. En réalité, cela signifie que la Hollande et la Zélande restent exclusivement calvinistes, alors que, dans les autres provinces, le point de départ est la paix de religion, sans persécution. Mais, très vite, l'Union d'Utrecht sera dirigée exclusivement par des calvinistes. Guillaume, qui n'a jamais signé ce traité, accepte le texte le 3 mai. Déjà, la popularité du prince d'Orange s'affaiblit. Plusieurs nobles font volte-face. Les Anversois lui reprochent de ne pas avoir aidé les habitants de Maastricht lors du siège mené par le duc de Parme.

La déchéance de Philippe II



En 1580, Philippe II met à prix la tête de Guillaume d'Orange. Celui-ci réagit dans la célèbre *Apologie*, écrite en réalité en français par de Villiers, qui rejette toutes les accusations. Ce texte se termine avec les célèbres mots : « Je maintiendrai », qui constituent encore aujourd'hui la devise nationale des Pays-Bas.

Durant l'hiver 1579-1580, Guillaume essaie de convaincre les états généraux d'accepter le duc d'Anjou, frère du roi de France Henri III, comme souverain pour continuer la lutte contre Philippe II. Mais la Hollande, la Zélande et surtout Gand refusent, préférant chercher de l'aide en Angleterre. Deux camps se dessinent : l'un en faveur de l'Angleterre, l'autre en faveur de la France.



Dès septembre 1580, des négociations entre les états généraux et le duc d'Anjou sont entamées, qui aboutissent au traité de Plessis-lez-Tours, le 23 janvier 1581. Dans cet accord-cadre, François d'Anjou obtient une couronne sans pouvoir et les états une promesse de soutien du roi de France. En outre, la Hollande et la Zélande, qui continuent de faire partie de la généralité, ne l'acceptent pas et restent sous l'autorité de Guillaume d'Orange. La déchéance du roi Philippe II n'est dès lors plus qu'une formalité. Les députés du Brabant, de la Gueldre, de Zutphen, de la Flandre, de la Hollande, de la Zélande, d'Utrecht, de la Frise, de l'Overijssel et de Malines, qui siègent aux états généraux à La Haye, prononcent solennellement, le 26 juillet 1581, la destitution de Philippe II comme souverain des Pays-Bas. L'archiduc Matthias, qui comprend qu'il ne peut plus jouer aucun rôle, donne sa démission et repart, le 29 octobre 1581, pour Vienne.

La Reconquista

Vers 1580, la situation s'améliore nettement pour Philippe II. Dès 1577, un armistice est conclu avec les Turcs, désamorçant le danger dans le flanc sud. En outre, la situation financière est maintenant au beau fixe. En 1577, la flotte de Philippe II a rapporté de l'argent des Amériques d'une valeur de deux millions de ducats. Les années suivantes, la flotte d'argent espagnole continue à lui procurer les moyens pour financer la guerre.

La trahison du duc d'Anjou

Le 12 août 1581, le duc d'Anjou passe en revue ses troupes à Fère-en-Tardenois, la partie la plus septentrionale de ses possessions, avant de secourir Cambrai, qui est assiégée par Farnèse. Celui-ci veut en effet éviter que le duc d'Anjou et ses soldats n'entrent aux Pays-Bas et réalisent une jonction avec l'armée des états généraux. Farnèse est obligé de lever le siège. Après la prise de la ville, l'armée du duc d'Anjou peut encore s'emparer de quelques petites localités en septembre. Mais les états tardent à envoyer de l'argent et le duc d'Anjou n'est plus en mesure de payer la solde de ses soldats. Faute de paiement, son armée se désagrège. Après sa campagne d'août-septembre, François d'Anjou se rend en Angleterre pour réaliser son vain espoir de mariage avec Élisabeth Ire. Il débarque à Flessingue le 10 février 1582.

Entre-temps, le 30 novembre 1581, Farnèse parvient à reprendre Tournai, qui n'est pas secourue. La conduite du duc à la suite de cette victoire contraste avec les événements du passé. Les conditions de reddition sont relativement souples, l'attitude envers les calvinistes est conciliante. Le duc d'Anjou, en revanche, essaie de se délivrer du carcan des états généraux.

Il veut être un « vrai » roi. Il n'emploie pas les troupes françaises qui lui sont envoyées pendant l'automne 1582 contre Farnèse, mais bien contre le pays qui l'a appelé. Il veut le pouvoir. Le 17 janvier 1583, son armée s'empare de Termonde, de Dunkerque, de Dixmude, d'Alost, de Menin, de Vilvorde sous les cris de : « Ville gagnée ! vive la messe ! tue, tue ! » À Anvers, ses troupes sont repoussées, lors de la « furie française » par les bourgeois de la ville. Cette trahison du duc d'Anjou compromet également la politique de Guillaume le Taciturne. La population anversoise le traite comme « celui qui a amené les Français ». Le duc d'Anjou, qui s'est retiré de Termonde à Dunkerque, quitte le territoire.

La reconquête habile de Farnèse

Pour le duc Farnèse, l'échec de François d'Anjou constitue une immense opportunité. Désormais, il peut exploiter sa supériorité militaire : fin 1582, il dispose d'environ 60 000 hommes. Mais il n'opte pas pour une grande bataille. Il préfère assiéger les villes et les affamer, occuper des positions stratégiques… Le temps deviendra le grand adversaire de Farnèse. Dunkerque, Nieuport, Dixmude, Menin tombent, dans le courant de juillet 1583, aux mains des Espagnols. Le 22 juillet, Guillaume le Taciturne quitte Anvers pour Middelbourg. Ypres tombe le 7 avril 1584, Bruges le 20 mai et Gand le 17 septembre. Et, à chaque reprise, Farnèse se montre indulgent. Guillaume le Taciturne est assassiné le 10 juillet 1584.

Après la conquête de la Flandre, le duc de Parme s'attaque au Brabant. Les forteresses de Vilvorde et de Willebroek prises, la situation devient désespérée pour Bruxelles, qui se rend en mars 1585. Malines tombe, après un siège de quatre mois, en juillet. Finalement, Farnèse assiège Anvers en juillet 1584, mais la ville ne tombera que le 17 août 1585. Ce siège se caractérise par sa grande ingéniosité. Pour éviter toute intervention depuis la mer, les Espagnols barrent l'Escaut avec un pont de 750 mètres. Dans les conditions de reddition, Farnèse confirme sa réputation de clémence. Contre le paiement d'une somme de 400 000 livres et le cantonnement d'une garnison en ville, les Anversois obtiennent un pardon général. Les protestants peuvent, s'ils le veulent, quitter la ville dans les quatre ans avec leurs biens meubles ou se convertir au catholicisme s'ils veulent rester. Le traité contient également des concessions aux marchands. L'impact de la chute de la ville est énorme. En 1589, après les quatre années de moratoire, environ 30 000 habitants ont quitté la ville. Globalement, on estime qu'entre 1550 et 1586, entre 100 000 et 150 000 personnes se sont exilées, la plupart vers les Pays-Bas septentrionaux.

Le retranchement des provinces insurgées

La chute d'Anvers engendre la consternation chez les insurgés restant. La Hollande et la Zélande sont au bord du gouffre financier. Farnèse tient désormais la Gueldre, le Brabant, la Frise et la Flandre.

L'Angleterre entre en scène



Craignant une suprématie espagnole excessive, Élisabeth Ire d'Angleterre va finalement intervenir activement sur le plan politique européen continental. Elle envoie son confident Robert Dudley, le duc de Leicester, à la tête d'une armée aux Pays-Bas. Les états généraux, désormais l'Assemblée des provinces néerlandaises, le reconnaissent comme gouverneur général. Sa politique commerciale, interdisant le trafic avec l'ennemi, nuit fortement à la Hollande. Celle-ci n'accepte pas non plus sa politique religieuse radicale. Dudley doit s'incliner devant cette puissante province et quitte le pays en décembre 1587.

L'aide anglaise aux provinces néerlandaises constitue pour Philippe II une menace. Le pape l'incite également à se battre contre l'hérétique Élisabeth Ire, ce qui permet au roi de donner à ses opérations le caractère d'une croisade. Une importante expédition est préparée dans le plus grand secret. La guerre aux Pays-Bas est mise en veilleuse. Le 7 août 1588, l'*armada* arrive près de Calais, mais étant donné le tirant d'eau de ses bateaux, elle ne peut embarquer la troupe. Attaquée par les Anglais, les Hollandais et les Zélandais, la flotte espagnole bat en retraite et est détruite à la suite de tempêtes.

Le consolidement de la république

Le fiasco de l'*armada*, le manque d'argent et les mutineries empêchent toute attaque du Sud vers le Nord. Le changement d'une stratégie offensive pour une stratégie défensive donne au Nord la possibilité de se réorganiser. Le manque de réaction espagnole à la prise de Breda, début 1590, par le prince Maurice, fils de Guillaume d'Orange, grâce à un bateau tourbier, fortifie en revanche les ambitions de l'armée des Provinces-Unies. Le prince réforme l'armée et emploie de nouvelles stratégies.

Dans la bataille de Tielenheide, près de Turnhout, le 24 janvier 1597, il bat les Espagnols grâce aux « pistoliers », des cavaliers armés de pistolets. Dans le courant de 1591, Ostende, Blankenberge, Zutphen, Deventer, Nimègue tombent aux mains des Provinces-Unies. Suivant la stratégie de Farnèse, le prince Maurice isole les villes de Geertruidenberg (1593) et de Groningue (1594) pour les conquérir ensuite.



En janvier 1595, le roi français Henri IV déclare la guerre à l'Espagne. Ainsi, les Pays-Bas méridionaux sont pris en tenaille. L'arrivée du nouvel archiduc Albert, en février 1596, semble changer le cours des événements. Celui-ci réussit à prendre Calais : un pistolet braqué sur l'Angleterre. Élisabeth Ire décide donc, en octobre, de conclure un traité avec la France et les Provinces-Unies. Grâce à l'habilité de la stratégie politique de Johan Van Oldenbarnevelt, grand pensionnaire de la Hollande, la souveraineté de la république est dès lors reconnue par ces deux pays. Le traité de Vervins, conclu en 1598 entre l'Espagne et la France, met fin à cette alliance. Les Espagnols rendent les places qu'ils ont conquises en Picardie mais conservent Cambrai et le Charolais. Entre-temps, la nouvelle banqueroute de l'Espagne en 1596 enlève au gouverneur Albert l'argent dont il a besoin pour ses opérations militaires. Le prince Maurice d'Orange en profite pour conquérir Rheinberg, porte du Rhin. Puis ses conquêtes se concentrent sur l'Yssel, les grandes rivières et les villes à l'est et au sud de ces territoires. Ainsi, le territoire de la république se consolide.

L'ère d'Albert et Isabelle



En 1598, Philippe II cède, quelques mois avant sa mort, la souveraineté des Pays-Bas à sa fille Isabelle. Celle-ci épouse le gouverneur, Albert, l'archiduc d'Autriche.

Un État satellite de l'Espagne

Cette donation (*Akte van afstand*) du 6 mai 1598 porte sur l'ensemble des Dix-Sept Provinces. Elle est faite sous certaines conditions et réserves, aussi bien sur le plan successoral que religieux. En cas de décès sans descendance des archiducs, le territoire retourne à l'Espagne ; les archiducs doivent vivre et mourir dans la religion catholique ; le commerce avec les Indes espagnoles reste le monopole des Espagnols.

Les Pays-Bas deviennent un pays satellite de l'Espagne. L'armée reste sous leur commandement, ainsi que les troupes dans les villes de garnison, telles qu'Anvers ou Dunkerque. Les secrétaires d'État et de guerre, tels que l'influent Juan de Mancicidor, qui exerce cette fonction de 1596 jusqu'à sa mort en 1618, sont espagnols, ainsi que les confesseurs d'Albert, Iñigo de Brizuela, et d'Isabelle, Andrés de Soto.

Si les questions militaires, les affaires d'État et les relations étrangères restent aux mains de l'Espagne, la cour de Bruxelles veut accueillir la noblesse autochtone. Les archiducs ont aussi de plus en plus recours à des technocrates non nobles, tels que Richardot ou Peckius.

Un conflit militaire figé

En juillet 1600, Maurice d'Orange entreprend une opération contre Dunkerque et Nieuport, les repaires des pirates. Oldenbarnevelt et les états espèrent en vain un soulèvement de la population. Bien qu'il batte Albert à la bataille de Nieuport, il ne peut en tirer profit. L'année suivante, Albert assiège Ostende, qui sera emportée après un siège de trois ans par Ambroise Spinola en 1604. La même année, Maurice de Nassau prend L'Écluse. En 1604, un traité de paix entre l'Espagne et l'Angleterre est signé.

L'Espagne et les Provinces-Unies, voyant qu'elles se tiennent en respect, signent en avril 1607 une trêve de huit mois. Une paix s'avère impossible, puisque Philippe III d'Espagne continue à exiger le libre exercice du catholicisme et l'interdiction du commerce avec l'Inde. Le 9 avril 1609, les deux parties signent une trêve de douze ans. Vers la fin de cette trêve, Philippe III meurt, le 31 mars 1621. La même année, Albert meurt sans enfants et les Pays-Bas méridionaux retournent à Philippe IV, alors que l'infante reste gouvernante au nom de son neveu. Déjà, en 1616, les provinces ont prêté serment à Philippe III, et donc implicitement aboli l'acte de cession.



La trêve de Douze Ans (1609-1621) permet une renaissance économique et surtout culturelle. La cour de Bruxelles et les maisons de campagne à Mariemont et à Tervueren deviennent de véritables centres de culture. Les archiducs soutiennent l'élan qu'offre la Contre-Réforme à l'art. Les institutions religieuses, la noblesse, les villes, les guildes et les particuliers suivent leur exemple. On veut reconstruire ce que la Réforme et son iconoclasme ont détruit. D'immenses sommes sont consacrées à la construction de nouvelles églises baroques, où les Jésuites jouent un rôle prépondérant. La construction de la basilique Notre-Dame de Montaigu est financée en grande partie par Albert et Isabelle. Leur contribution pour la peinture, avec une préférence pour Rubens, mais aussi pour la tapisserie est grande.

Vers le traité de Münster (1648)

En 1621, la trêve de Douze Ans s'achève. Les opérations militaires reprennent. Si l'action espagnole contre Bergen-op-Zoom, en 1622, s'avère un échec, Spinola réussit à prendre Breda en 1624-1625. Ce fait historique est immortalisé par la célèbre peinture de Vélasquez. Cependant, l'état financier de l'Espagne est de nouveau désastreux : en 1627, la couronne espagnole fait faillite. Frédéric-Henri de Nassau, le successeur du prince Maurice, s'empare de Bois-le-Duc en 1629, puis, en 1632, de Venlo, Roermond et Maastricht. L'arrivée au pouvoir du cardinal-infant Ferdinand d'Autriche, en 1634, comme gouverneur bouleverse la situation.

Mais pas pour longtemps. Le 8 février 1635, la France conclut une alliance avec les Provinces-Unies au traité de Paris, qui prévoit un partage des Pays-Bas catholiques entre les deux alliés. Le 19 mai, Louis XIII déclare la guerre à l'Espagne. Dès 1640, l'Espagne s'affaiblit à la suite de révoltes internes au Portugal et en Catalogne. Trois ans plus tard, l'offensive espagnole contre la France se termine par la défaite espagnole lors de la bataille de Rocroi. En 1647, la sixième banqueroute de l'Espagne va forcer Philippe IV à reconnaître les lignes de front comme frontières dans le traité de Münster de 1648. Cette paix met fin à la guerre de Trente Ans et à celle de Quatre-vingts Ans. Mais elle confirme également que l'Escaut, fermé de fait pendant la guerre, l'est maintenant de droit. Le traité reconnaît aussi l'indépendance des Provinces-Unies et maintient en possession les portions septentrionales de la Flandre et du Brabant qu'elles détiennent.

Chapitre 9

De l'Espagne à l'Autriche

Dans ce chapitre :

- Les Pays-Bas disputés par les grands royaumes européens
- Le XVIIe siècle, un siècle de malheur ?
- Décentralisation politique et unité religieuse

Entre le traité de Münster (1648) et celui d'Utrecht (1713), les Pays-Bas espagnols connaissent des conditions d'existence particulièrement difficiles. Ils deviennent l'enjeu et surtout le théâtre des grands affrontements qui opposent les rois d'Europe. Ballotés d'Espagne à la France, pressés économiquement par l'Angleterre et les Provinces-Unies, ils reviennent, finalement, à l'Autriche.

Ce lourd destin n'a, le plus souvent, laissé que des souvenirs de destructions et de catastrophes. L'histoire est bien entendu plus complexe. La grande croissance de la fin du XVIIIe siècle puise, sans doute, ses origines dans la vitalité économique du prétendu « siècle des malheurs ». Quant aux chefs-d'œuvre de la Contre-Réforme, ils sont loin de transmettre une vision misérabiliste.

Les Pays-Bas disputés par les grands royaumes européens



Le traité de Münster assurait aux Provinces-Unies la reconnaissance de leur indépendance par leur ancien souverain. Il leur offrait de nouveaux territoires et les libérait de la concurrence économique du port d'Anvers. La couronne espagnole ne semble donc ne plus rien avoir à craindre à l'égard des puissants Hollandais. Son ambition peut se tourner contre la France, dont le royaume est aux prises avec le soulèvement des nobles, unis dans la Fronde contre le roi.

L'irrésistible puissance militaire de Louis XIV

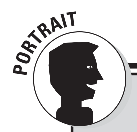
Les Pays-Bas espagnols constituent, dès lors, une solide base d'opérations pour lancer des troupes sur le Nord de la France tandis qu'une autre armée, en Espagne, menace ses territoires méridionaux. D'importants succès sont remportés en 1652 (prises de Dunkerque et de Barcelone), mais l'habilité de Mazarin parvient à restaurer l'autorité du roi à partir du milieu des années 1650.

Aux Pays-Bas, l'Espagne dispose encore d'une puissante armée (plus de 20 000 hommes) et de l'appui du prince de Condé. Celui-ci est un parent proche du roi de France, mais il poursuit la lutte pour la Fronde. Louis XIV peut compter sur les qualités militaires de son général Turenne et remporte une victoire décisive à proximité de Dunkerque (bataille des Dunes, 1658). Le traité des Pyrénées (1659) doit installer une paix durable entre les deux grandes couronnes catholiques. Louis XIV épouse la fille de Philippe IV d'Espagne, l'infante Marie-Thérèse. Il obtient une bonne partie de l'Artois et quelques villes de Flandre (dont Gravelines), de Hainaut (Landrecies, Avesnes) et du Luxembourg (Thionville, Montmédy, Damvillers). Il reçoit encore les forteresses construites au siècle précédent à Philippeville et Mariembourg. Quant à Dunkerque, le port passe aux mains des Anglais en remerciement de leur alliance. D'autre part, l'Espagne cesse de maintenir des troupes importantes aux Pays-Bas.

En 1665, la mort de Philippe IV donne à Louis XIV l'occasion de réclamer la couronne d'Espagne au nom de son épouse. La dot qui devait être payée en échange du renoncement de celle-ci à ses droits d'héritière n'a jamais été honorée. Les Pays-Bas se préparent à de nouvelles opérations. Une nouvelle forteresse est élevée sur la Sambre et est appelée Charleroi, du nom du nouveau souverain d'Espagne, Charles II. Cependant, lorsque Turenne pénètre aux Pays-Bas pour en réclamer la souveraineté au nom du roi de France, en mai 1667, les villes se rendent les unes après les autres. C'est au cours de cette campagne que Vauban réalise son premier fait d'armes en dirigeant le siège de Lille. Redoutant une présence trop importante de la France aux portes de son territoire, la république des Provinces-Unies parvient à bâtir une alliance solide avec l'Angleterre et la Suède.



Avec le traité d'Aix-la-Chapelle de 1668, Louis XIV s'empare de nouveaux territoires et de villes stratégiques au cœur de la Flandre (Tournai, Audenarde, Lille, Courtrai, Bergues, Furnes) et du Hainaut (Charleroi, Binche, Ath). Les enceintes de ces cités sont confiées au génie de Vauban, qui en fait autant de places fortes. Elles révèlent toute la détermination du Roi-Soleil à consolider cet acquis et à s'en servir pour conquérir l'ensemble des Pays-Bas. Contre la réalisation de ce plan, les Provinces-Unies semblent les seules à offrir une opposition aussi énergique.



Vauban et les places fortes

Sébastien Le Prestre est né le 15 mai 1633 à Saint-Léger-Vauban. Ce petit noble issu de la campagne bourguignonne entre au service du roi de France en 1653. Il se fait remarquer au siège de Lille en 1667. Louis XIV lui demande de diriger les travaux de construction d'une citadelle qui doit défendre et contrôler la cité lilloise arrachée à l'Espagne. À partir de ce moment, il devient l'ingénieur militaire de la puissance française durant la fin du XVIIe siècle. Il intervient dans la réalisation de plus de cent cinquante places fortes, dont une vingtaine en Belgique actuelle. Il se distingue aussi dans l'art de la prise des villes. Il y emploie une science imparable qui a le double mérite d'épargner les vies humaines et d'accélérer les opérations militaires.

Dans nos régions, ses réalisations les plus spectaculaires sont citées à Namur, à Tournai, à Charleroi, à Audenarde, à Ypres, etc. La plupart des fortifications élevées par Vauban ont cependant disparu ou ont été englobées dans des ensembles fortifiés plus récents. Les traces les plus originales restent les nombreux souterrains qui constituent d'innombrables réseaux sous les villes et les citadelles du pays.

Les Pays-Bas, champs de bataille de l'Europe

En juin 1672, Louis XIV lance ses armées sur la République hollandaise. Avec l'accord de l'évêque de Liège, il peut atteindre Maastricht sans passer sur le territoire des Pays-Bas espagnols. L'ouverture des écluses sauve, néanmoins, la Hollande de l'invasion. Entrant dans une nouvelle coalition anti-française avec l'Espagne, l'Autriche et le Brandebourg (le futur royaume de Prusse), les Provinces-Unies se ressaisissent sous le commandement du stathouder Guillaume III d'Orange. Durant cinq années, les combats se concentrent aux Pays-Bas. Les armées françaises, hollandaises, allemandes et espagnoles s'y affrontent en rase campagne ou autour des villes fortifiées. Les campagnes sont ravagées, pillées et soumises à contributions. Aucun camp ne réussit à emporter de victoires décisives même si, une fois de plus, les généraux et les ingénieurs de Louis XIV se distinguent par leur virtuosité. Un nouveau traité est signé à Nimègue en 1678. Il rend quelques villes à l'Espagne (Courtrai, Binche, Charleroi, Audenarde), mais dessine une nouvelle frontière entre les Pays-Bas et la France en y intégrant, cette fois définitivement, plusieurs grandes cités de Flandre (Valenciennes, Cambrai, Saint-Omer, Cassel, Bavai, Maubeuge).

Alors que Louis XIV s'empare encore de la forteresse de Luxembourg, qui passe pour la plus forte des Pays-Bas en 1684, l'opposition au Roi-Soleil

s'organise désormais autour des princes allemands. La ligue d'Augsbourg rassemble l'Autriche, la Bavière, la Saxe, la Suède et l'Espagne. Tandis que les troupes françaises se lancent à la conquête du palatinat, Guillaume d'Orange reçoit la couronne de Grande-Bretagne. Le stathouder des Provinces-Unies engage alors les armées des deux États, qu'ils dirigent dans la coalition contre la France.

Une nouvelle fois, ces troupes choisissent de s'affronter sur le territoire des Pays-Bas à partir de l'été 1690. Le maréchal de Luxembourg remporte une victoire éclatante à Fleurus pour le compte du roi de France. Celui-ci vient assister, en personne, à la prise de la forteresse de Namur en 1692. Ses armées ne pouvaient, cependant, plus résister à la supériorité numérique des puissances alliées. Guillaume III reprend Namur dès 1695 tandis que l'artillerie française soumet Bruxelles à un bombardement aussi inutile que destructeur. Les belligérants sont au bout de leurs ressources sans qu'aucun affrontement n'apporte de solution. Le traité de Ryswick (1697) met fin aux combats. Il rend Luxembourg, Charleroi, Mons, Ath et Courtrai à l'Espagne. Pour renforcer la défense des Pays-Bas, les Provinces-Unies sont autorisées à placer des garnisons dans ces villes ainsi que dans les forteresses de Namur, Nieuport et Audenarde.

Les Pays-Bas méridionaux sous administration française

Le 1er novembre 1700, Charles II d'Espagne, le dernier descendant de Charles Quint, s'éteint sans héritier direct. Par testament, il lègue ses territoires à un jeune homme de 17 ans, Philippe d'Anjou. Celui-ci est l'arrière-petit-fils de Philippe IV, dont la fille, Marie-Thérèse, a épousé Louis XIV. Leur fils, le Grand Dauphin, a eu plusieurs fils, dont Philippe, frère cadet de Louis de Bourgogne, le futur Louis XV. Comme celui-ci ne peut réunir sur sa tête les deux couronnes de France et d'Espagne, Charles II a fait un choix qui respecte la logique dynastique. Cependant, de cette manière, il fait passer, l'Espagne des Habsbourg aux Bourbons.

Les puissances maritimes (Grande-Bretagne et Provinces-Unies) ainsi que l'Autriche ne peuvent accepter cette décision, qui place les Pays-Bas sous l'influence indirecte de Louis XIV. En effet, celui-ci s'est fait attribuer par son petit-fils le soin de diriger la politique menée au nom du roi d'Espagne par le gouverneur en place, Maximilien-Emmanuel de Bavière. Dès février 1701, les garnisons hollandaises sont poussées à quitter les forteresses qu'elles occupaient depuis 1698. Elles y sont remplacées par des troupes françaises.

Au même moment, le pays est complètement réorganisé afin de s'intégrer dans le régime centralisé du Roi-Soleil. Les conseils collatéraux sont remplacés par un Conseil du roi. Les deux principales branches de l'administration, les finances et les affaires militaires, sont strictement

organisées et hiérarchisées. La conscription est introduite. Dans les villages, les hommes destinés à l'armée sont tirés au sort alors que, auparavant, le recrutement n'était assuré que par le volontariat. Ce système permet de lever une armée de 30 000 hommes dès 1703. Le comte de Bergeyck, grand artisan de ces réformes, est nommé surintendant général des finances et ministre de la Guerre. Pouvant mettre sur pied des réformes qu'il a envisagées depuis longtemps, il améliore la perception des impôts et introduit les droits de timbre sur une série d'actes officiels. Des intendants sont nommés dans les provinces pour veiller à l'application stricte de ces mesures. En quelques années, il parvient à quasiment doubler les revenus des Pays-Bas.

Face à l'alliance de l'Autriche, de la Grande-Bretagne et des Provinces-Unies, Louis XIV renforce les fortifications des Pays-Bas et obtient l'appui de la principauté de Liège, dont l'évêque est Joseph-Clément, frère de Maximilien-Emmanuel de Bavière. Celui-ci déclenche les hostilités au départ de ses territoires bavarois. Cependant, le 15 août 1704, les armées franco-bavaroises sont sévèrement battues à Höchstädt. L'année suivante, le duc de Malbrough conduit la guerre sur la Meuse et dans le Brabant, où il s'empare de plusieurs villes. Le 23 mai 1706, il remporte une victoire décisive sur les troupes de Louis XIV à Ramillies. Celles-ci se replient derrière les puissantes murailles de Lille. Elles ne contrôlent plus que le Hainaut, le Luxembourg et le Namurois. La principauté de Liège est occupée par les Hollandais. Durant les années suivantes, les puissances alliées prennent encore plusieurs villes en Hainaut et parviennent à faire tomber Lille en décembre 1708. L'autorité de Philippe V aux Pays-Bas ne s'étend plus que sur les « quatre places » : Nieuport, Charleroi, Luxembourg et Namur. Maximilien-Emmanuel s'installe dans cette dernière ville en tant que gouverneur. En 1711, il parvient même à obtenir la souveraineté sur les Pays-Bas de la part de Louis XIV. Il installe une cour royale à Namur, tout en sachant que son destin est aux mains des puissances européennes.

Les Pays-Bas autrichiens

Les territoires conquis par les alliés sont soumis à l'administration d'une « conférence » composée de ministres anglais et hollandais. Quant à l'Autriche, elle réclame ces territoires au nom du frère de l'empereur, Charles de Habsbourg. Les négociations mettent plusieurs années avant de régler la question. Les traités d'Utrecht (1713) attribuent finalement les Pays-Bas à la maison d'Autriche. Une nouvelle frontière est tracée entre ceux-ci et la France. Tournai et le Tournaisis, les villes de Furnes, Dixmude, Ypres, Poperinge, Comines, Warneton et Wervicq y sont à nouveau comprises. En revanche, la France récupère Lille. La province de Haute-Gueldre est divisée en trois. La ville de Gueldre est intégrée à la Prusse. Les Provinces-Unies obtiennent Venlo tandis que les Pays-Bas conservent Roermond. Maximilien-Emmanuel quitte sa cour namuroise pour retrouver ses anciennes possessions de Bavière.

Le nouveau souverain des Pays-Bas, Charles VI de Habsbourg, doit cependant encore négocier avec les puissances maritimes avant d'entrer pleinement en possession de ses territoires. En effet, celles-ci n'ont pas seulement combattu l'impérialisme de Louis XIV pour la plus grande gloire de la maison d'Autriche. Elles comptent bien aussi tirer profit de ces coûteuses victoires militaires. Par le traité du 15 novembre 1715, dit de la Barrière, les Provinces-Unies s'assurent de la présence d'une armée de 30 000 à 35 000 hommes aux Pays-Bas, dont les deux cinquième sont des Hollandais. Elles composent prioritairement les garnisons de Namur, Tournai, Menin, Furnes, Warneton, Ypres et du fort de Knokke, dont l'entretien est assuré par les ressources des Pays-Bas. L'estuaire de l'Escaut reste bien entendu fermé pour interdire toute concurrence d'Anvers aux ports des Provinces-Unies. Quant aux tarifs douaniers, ils sont entièrement favorables aux économies anglaise et hollandaise.

Le XVIIe siècle, un siècle de malheur ?



Les grands pionniers de l'histoire nationale classique ont beaucoup insisté sur les effets néfastes du XVIIe siècle sur le développement économique et politique du territoire belge. Après l'âge d'or du milieu du XVIe siècle et la perte des provinces du Nord, le dernier siècle de la domination espagnole est dépeint comme une période de déclin sur tous les plans. L'historien Godefroid Kurth accrédite cette appellation de « siècle de malheur » en 1904, en l'appuyant sur les nombreuses dépravations commises par les armées durant les guerres successives de ce XVIIe siècle. Chez Henri Pirenne, on retrouve le même jugement, en 1920 : « Durant la longue période (1648-1713) pendant laquelle elle [la Belgique] n'a été qu'une épave flottant à tous les vents de la politique, son histoire se réduit à bien peu de chose. »

Le maintien des conditions de vie

Or, les travaux les plus récents n'ont eu de cesse de corriger cette représentation trop négative. Sans insister sur les problèmes liés à la notion même de malheur qui est particulièrement complexe à manier, plusieurs indicateurs démontrent que les conditions d'existence des populations des Pays-Bas ne se sont pas nettement détériorées au cours de ce XVIIe siècle, au contraire. La population vivant sur l'actuel territoire belge en 1600 a été évaluée à environ 1,275 million d'habitants. Elle a connu une augmentation continue jusqu'en 1665 où elle atteint pratiquement les deux millions d'âmes (1,9 million). En 1700, elle est cependant toujours à ce niveau. La croissance démographique calculée sur la période du XVIIe siècle est plus forte dans les Pays-Bas que dans l'ensemble de l'Europe. Les historiens de la population y ont aussi observé un allongement de la durée de vie entre la première et la seconde moitié du siècle.

Ces résultats peuvent aussi être nuancés en fonction des différentes principautés. La Flandre et le Brabant connaissent une expansion exceptionnelle durant les deux premiers tiers du XVIe siècle. Elles sont aussi les plus touchées par les guerres et l’émigration à la fin de ce siècle. En 1700, elles ont à peine retrouvé leur effectif des années 1565, malgré une forte progression entre 1600 et 1665. Quant aux autres provinces, moins densément peuplées au XVIe siècle, elles présentent, en 1700, un effectif largement supérieur à celui des années 1565. En conclusion, le bilan démographique du XVIIe siècle est largement positif pour l’ensemble des Pays-Bas, et ce aussi bien pour les populations rurales qu’urbaines.

Cette croissance démographique est à mettre en relation avec la bonne santé affichée par la production agricole durant la première partie de ce XVIIe siècle. Les rendements se situent, durant tout le siècle, dans des valeurs proches de celles de l’âge d’or des années 1500-1565. À partir de 1690, de mauvaises récoltes conduisent à des résultats catastrophiques. L’hiver 1708-1709 reste dans les mémoires comme un des plus rigoureux. En revanche, l’expression de « petit âge glaciaire » pour qualifier la période allant du milieu du XVIe siècle au milieu du XVIIIe siècle ne semble pas réellement caractériser les conditions d’existence des populations rurales des Pays-Bas au cours du XVIIe siècle.

Les céréales sont toujours principalement cultivées. Le froment et le seigle sont privilégiés dans les terres fertiles de Flandre, du Brabant ainsi que dans la Hesbaye liégeoise et namuroise. Dans le Sud, l’épeautre est préféré. L’avoine se rencontre partout sauf en Campine, où il est remplacé par le sarrasin. À la fin du XVIIe siècle, les paysans commencent à planter des pommes de terre. Le houblon est surtout cultivé dans la région de Poperinge, dans le Pajottenland et dans le Hainaut. Le pays de Herve se distingue déjà par la forte présence des prairies, et donc de l’élevage. Sa spécialisation dans la fabrication des produits laitiers destinés au marché urbain détermine, à partir de cette époque, la mise en place d’un paysage caractéristique de bocage. En outre, dans le Tournaisis, le colza est déjà utilisé, non seulement comme plante oléagineuse mais aussi comme alternative à la jachère. Quant à l’élevage, il se concentre surtout sur les chevaux, les bovins et les moutons. Les premiers sont naturellement très recherchés pour les travaux agricoles mais surtout pour les transports et pour les armées. Les bovins servent aussi pour la traction mais sont surtout utiles pour la subsistance quotidienne. Quant aux moutons, leur élevage semble s’intensifier au XVIIe siècle, en remplacement des porcs.

L’impact des guerres

La production agricole a, bien entendu, été fortement touchée par les opérations militaires qui concernent les Pays-Bas durant pratiquement tout le dernier tiers du XVIIe siècle et la première décennie du siècle suivant.

Les troupes en campagne vivent « sur le pays » sans véritable système de ravitaillement organisé. Les combattants s'installent dans les villages et s'emparent de toute la nourriture nécessaire à leur alimentation et à celle de leurs montures. Ils terrorisent aussi parfois ces populations et pratiquent le pillage systématique de leurs biens. Aussi, l'annonce de la déclaration d'un nouveau conflit peut entraîner la panique dans les villages. Les habitants s'enfuient alors avec leurs cheptels et se réfugient dans les villes fortifiées.

Les guerres du XVIIe siècle montrent, néanmoins, un autre visage que celles qui ont marqué les esprits à la fin du siècle précédent. Elles ont perdu leur caractère religieux. Elles ont été moins le théâtre d'actes sanguinaires, de destructions et d'incendies. Elles ne présentent pas les mêmes atrocités que celles commises dans le cadre de la guerre de Trente Ans, dans les régions de Bohême et d'Allemagne.



Le système le plus souvent utilisé par les armées en campagne est celui des contributions de guerre. Celles-ci sont exigées en échange d'une « protection » de la part des troupes ennemies. Elles sont négociées entre les représentants de la communauté et les militaires. Un accord est même signé, en 1667 à Deinze, entre Français et Espagnols pour limiter la charge qui pèse sur les populations rurales. Les contributions ne doivent plus être exigées en nature auprès de chacun des villages mais sont remplacées par une somme globale payée par une entité territoriale plus large. Ce régime n'empêche évidemment pas les abus et les actes violents, néanmoins, il semble s'être généralisé au cours de la seconde moitié du XVIIe siècle. En outre, les armées représentent alors des effectifs nettement plus nombreux qu'au siècle précédent. Le ravitaillement d'une centaine de milliers d'hommes exige une organisation plus stricte que celle d'une troupe d'une ou deux dizaines de milliers de combattants.

Les périodes de guerre les plus dures furent sans doute celles de la guerre de Hollande (1672-1678), la guerre de la ligue d'Augsbourg (1690-1695) puis de la Succession d'Espagne (1701-1714). Elles n'ont pas seulement pesé sur la production agricole des campagnes rançonnées par les militaires, elles ont aussi entraîné la propagation de maladies infectieuses. La lèpre est encore connue au XVIIe siècle, mais elle devient exceptionnelle après 1650. La peste réapparaît en 1624-1625, en 1635-1636, puis une dernière fois en 1667-1669. Elle est remplacée par la dysenterie, qui est la cause d'une véritable hécatombe durant les années 1674-1679. Elle refait surface ensuite dans le sillon des passages des troupes. Néanmoins, ces épidémies ne parviennent pas à entraîner une diminution durable de la population. En quelques années, les communautés se repeuplent. Les guerres, le poids des cantonnements militaires, les maladies ont, tout au plus, freiné une croissance démographique solidement entamée au début des années 1600.

Le développement des industries

Sur le plan de l'industrie, le principal secteur reste celui du textile. La draperie se maintient dans les villes de Flandre, en particulier à Bruges. Elle se développe surtout dans les villages proches de Lille et dans la région liégeoise. À Verviers, 7000 ouvriers sont employés par plusieurs centaines de fabriques. Leurs produits sont essentiellement exportés vers les Provinces-Unies, puis vers l'Allemagne. Les chefs d'entreprise profitent aussi de la proximité des frontières pour établir des ateliers dans les différents territoires afin de contourner les perceptions douanières. Dans les Flandres, l'industrie linière connaît un nouveau développement. Grâce à la main-d'œuvre rurale qui peut ainsi augmenter son niveau de vie, les campagnes flamandes alimentent en pièces textiles peu coûteuses les marchés de Gand, Beveren, Saint-Nicolas, Termonde et Saint-Gilles-Waes. Ces marchandises sont ensuite exportées vers l'Espagne, puis les Amériques. Il faut encore mentionner la confection de dentelles et de soieries, mais ces productions n'auront qu'un faible impact sur le plan des exportations.

Les autres industries, du verre, du fer et du charbon, connaissent des destins variés. La demande en vitres, en bouteilles et en verres de table accroît le marché de la production. Néanmoins, malgré un savoir-faire développé au cours du siècle précédent, les fabricants des Pays-Bas (Anvers, Liège, Hainaut) peinent à exporter leurs marchandises alors qu'ils sont soumis à une forte concurrence de l'étranger. À la fin du XVIIe siècle, une nouvelle mode copiant le cristal d'Angleterre ou les verres de Bohème semble profiter aux verreries de la région de Charleroi. Dans les années 1650, les frères Bonhomme, de Liège, se sont plutôt spécialisés dans les verres « à la façon de Venise ».

Dans le domaine sidérurgique, la présence du minerai de fer dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, le Sud Luxembourg et la vallée de la Vesdre inférieure maintient le fonctionnement des forges, qui produisent une fonte de moyenne qualité. L'alimentation du fourneau en bois et l'activation des lourds marteaux par la force hydraulique exigent l'emplacement de ces ateliers dans des régions bien précises.



Dans la région liégeoise, des ateliers spécialisés transforment la matière première en clous, en objets de quincaillerie, ou, avec plus de virtuosité, en armes. C'est dans ce secteur que Jean Curtius a bâti une fortune colossale au début du XVIIe siècle à Liège, avant de délocaliser ses activités en Espagne. La famille de Geer s'installe en Hollande, où elle exporte par milliers, depuis la région liégeoise, des clous qui servent aux chantiers navals. Plus tard, elle recrute des forgerons et des charbonniers pour exporter en Suède le savoir-faire wallon afin d'exploiter le riche minerai de fer local. Louis de Geer s'enrichit en multipliant ses activités dans le domaine de l'armement, de la marine et du commerce du cuivre. Quant aux Mariotte, toujours originaires de Liège, c'est en Allemagne qu'ils développent leurs forges et leurs fabriques de canons.

En revanche, dans le Namurois, la faible qualité du minerai et des difficultés dans l'approvisionnement en bois empêchent les producteurs locaux d'être concurrentiels sur un marché dominé par les fers suédois et allemands. Le bassin luxembourgeois regorge cependant de ressources forestières. À partir du milieu du XVIIe siècle, il se développe dans la région d'Habay et fournit, en matière première, les ateliers sidérurgiques liégeois.

Pour alimenter ceux-ci, le charbon tiré du sol, la houille, est de plus en plus utilisé. D'autres secteurs y recourent prioritairement : les verreries, les briqueteries, les fabriques à canons, les brasseries, etc. À Liège, les commandes hollandaises exigent une production accrue. Pour assurer celle-ci, des investissements financiers sont réalisés afin de moderniser les méthodes de pompage et d'exhaure (extraction de l'eau des mines). Des compétences spécifiques y sont développées dans le domaine des exploitations minières et des pompes hydrauliques. La machine de Marly, fabriquée en vue d'alimenter les bassins du parc de Versailles, fut ainsi l'œuvre d'ingénieurs hutois.

Le charbon hennuyer

Dans le Hainaut, l'exploitation charbonnière connaît aussi d'importants développements. On rencontre désormais des fosses aussi bien dans les environs de Charleroi, de Gilly, de Lodelinsart, de Mariemont, de Mons, de Wasmes, de Houdeng, etc. Dans cette dernière localité, une société, dite du Grand Conduit est fondée en 1685. Elle regroupe des investisseurs de la région et le seigneur du lieu afin d'installer un conduit souterrain nécessaire au drainage des eaux empêchant l'exploitation des veines de charbon. Moins mécanisées que l'industrie charbonnière liégeoise, les mines hennuyères sont aussi confrontées à la concurrence du charbon anglais, qui profite de la faiblesse des tarifs douaniers établis dans les Pays-Bas espagnols. La prise de la ville de Condé par les Français en 1678 gêne en outre le transport, par l'Escaut, de la houille boraine vers les villes de Flandre et de Brabant.

Enfin, les brasseries constituent des industries présentes dans pratiquement chaque localité des Pays-Bas. Au XVIIe siècle, la bière supplante définitivement le vin comme boisson populaire. Celui-ci est encore produit dans certaines régions, comme la vallée de la Meuse entre Namur et Liège, ou dans le Brabant à Louvain et à Diest, mais sa consommation se porte sur des crus étrangers et se concentre progressivement dans les couches sociales élevées.



La bière, en revanche, est un adjuvant calorique souvent nécessaire à la ration de pain quotidienne des populations. Sa fabrication repose sur le mélange de céréales et de houblon auquel on ajoute parfois de la chaux vive pour renforcer sa couleur rouge! Les métiers des brasseurs imposent

d'ailleurs leurs réussites professionnelles dans les villes, où ils ont leur rue (Namur) ou leur maison (Anvers, Bruxelles).

En résumé, les Pays-Bas continuent, au XVIIe siècle, à mettre à profit leurs richesses naturelles. Ils bénéficient toujours de résultats agricoles exceptionnels relativement à ceux rencontrés dans le reste de l'Europe. Cet avantage leur a permis de retrouver une croissance démographique gommant l'hémorragie provoquée par les luttes de la fin du XVIe siècle et résistant aux guerres de la période 1665-1715. Sur le plan industriel, les activités se sont maintenues et se sont même développées dans certains secteurs. Néanmoins, elles se limitent surtout à de la transformation de base. Au-delà, la production locale se heurte à une concurrence internationale, qui tourne plutôt en faveur des puissants voisins des Pays-Bas.

Commerce et politiques économiques au temps du mercantilisme



Le XVIIe siècle constitue une période charnière dans le processus de construction des États modernes occidentaux. Dans le cadre des guerres qu'ils se livrent, l'aspect économique prend une place aussi considérable que les questions militaires. Si la paix est signée entre l'Espagne et les Provinces-Unies en 1648, celles-ci maintiennent une politique économique défavorable aux Pays-Bas. La fermeture de l'Escaut interdit à Anvers de participer au grand commerce colonial et international. Les exportations dépendent donc largement des marchands hollandais, qui en captent la majeure partie des bénéfices. Quant à l'Angleterre et à la France, elles imposent des tarifs douaniers très défavorables aux produits issus de l'étranger. L'Espagne, trop faible durant la seconde moitié du XVIIe siècle, est dans l'impossibilité de protéger le marché des Pays-Bas, tant elle dépend de ses alliés pour défendre son territoire contre les appétits de Louis XIV.

Le commerce n'en est pas pour autant tombé dans la ruine complète. Selon les recherches récentes, Anvers connaît encore un « été indien » durant le XVIIe siècle, en tout cas jusqu'à la guerre de Succession d'Espagne. La ville bénéficie encore d'un réseau efficace de marchands, notamment à Amsterdam où, vers 1600, un nouveau bourgeois sur dix provient d'Anvers. Les réfugiés, qui ont fui les guerres de la fin du XVIe siècle, entretiennent des liens commerciaux avec leur région natale. Ainsi, la grande cité portuaire continue de jouer le rôle de plaque tournante financière internationale, notamment dans le secteur des assurances. Elle reste active dans le commerce avec l'Espagne, qui importe d'importantes quantités de produits textiles. Quant à la fabrication de produits de luxe, elle rencontre encore un vif succès à l'étranger. Ses tapisseries, ses diamants, ses instruments de musique, ses meubles, ses imprimés et ses dentelles répondent toujours à une importante demande locale et étrangère.

En effet, le commerce reste actif aux Pays-Bas grâce à la demande intérieure. Il peut aussi bénéficier de l'amélioration des voies de communication durant ce XVII[e] siècle. Alors que les liaisons routières demeurent extrêmement difficiles, la navigation fluviale connaît d'importants progrès. Après 1625, une liaison est établie entre Gand et Bruges, mettant ainsi en contact les bassins de l'Escaut et du Rupel avec la mer du Nord. Dans les années 1640, un canal relie Bruges à Dunkerque en passant par Passendale, Nieuport et Furnes. Ainsi, malgré la fermeture de l'Escaut vers Anvers, les Pays-Bas peuvent utiliser les ports d'Ostende, de Nieuport et de Dunkerque. Lorsque cette dernière ville est contrôlée par les Anglais (1658), puis rachetée par les Français, c'est Ostende qui sert de principal port d'accès des Pays-Bas.

À l'extrême fin du XVII[e] siècle, le comte de Bergeyck propose plusieurs pistes pour améliorer la position économique des Pays-Bas. Il suggère d'augmenter les droits d'importation levés sur les produits finis et de renforcer les liens commerciaux avec l'Espagne en créant une compagnie commune pour le marché avec les Indes. Il convoque aussi à Bruxelles, durant l'année 1699, des représentants des différentes provinces pour participer à des conférences économiques. Des délégués de tous les Pays-Bas, à l'exception de la Gueldre et du Luxembourg, se réunissent pour élaborer un programme commun. Celui-ci se résume à la mise sur pied de mesures protectionnistes interdisant l'exportation de la laine vers l'étranger et l'importation de draps (l'Édit perpétuel – voir chapitre 8). En outre, la discussion d'un projet de canal réunissant le Brabant à la mer du Nord débouche sur des oppositions entre les Bruxellois, favorables à la proposition, et les représentants de la Flandre, soucieux de défendre les intérêts de leurs cités. Quant à l'Édit perpétuel, il est bientôt l'objet de vives protestations de la part de l'Angleterre, de la France, de la principauté de Liège et des Provinces-Unies. Faisant pression sur les marchands commerçant avec eux, ces derniers pays parviennent à susciter l'opposition de certains délégués participant aux conférences économiques. Ceux-ci obtiennent finalement la démission du comte de Bergeyck et le retrait des mesures protectionnistes. Quant à la création d'une Compagnie des Indes, elle est empêchée par la réaction violente des Provinces-Unies à son encontre.



Ces échecs révèlent de manière significative les faiblesses des Pays-Bas. Ceux-ci ne constituent pas une véritable entité économique. Les différentes provinces, voire certaines villes qui appartiennent à une même principauté ne sont sensibles qu'à leurs intérêts. Certaines parviennent à développer des projets limités, comme le creusement ou l'approfondissement de canaux, mais elles sont incapables de considérer, ensemble, l'intérêt général des Pays-Bas. D'autres, comme le Luxembourg, ne manifestent aucune intention de participer à une discussion avec les autres États. Enfin, la principauté de Liège constitue bien une entité spécifique qui joue un rôle économique propre. Durant le XVII[e] siècle, elle semble d'ailleurs obtenir quelques résultats, grâce notamment à ses bonnes relations avec les Provinces-Unies, où elle écoule ses productions et où elle emprunte aussi les capitaux nécessaires à son développement industriel.

Décentralisation politique et unité religieuse

Si la centralisation politique avait été renforcée sous les règnes de Charles Quint, de Philippe II et des archiducs Albert et Isabelle, ce processus rencontre un véritable coup d'arrêt durant la seconde moitié du XVIIe siècle. Dans les Pays-Bas espagnols, il est difficile d'observer les mêmes progrès que rencontre l'absolutisme dans la plupart des monarchies européennes.

Un pouvoir central faible

Le pouvoir central y est représenté par le gouverneur, les conseils collatéraux et, dans une certaine mesure, les états généraux. Ces derniers ne sont plus réunis à partir de 1634, et ce jusqu'à la révolution brabançonne (voir chapitre 10). Le Conseil d'État n'a plus de réelle activité politique. Le Conseil des finances connaît une forte croissance de ses membres, qui achètent leur mandat. L'augmentation du nombre des conseillers et commis (qui passe de quatre en 1613, à quinze en 1664 et vingt et un en 1676) octroie des ressources financières supplémentaires mais n'offre pas une amélioration des compétences. Le Conseil privé assure une meilleure défense des intérêts du souverain. Sa réussite la plus spectaculaire reste la publication et l'homologation des différents droits coutumiers des Pays-Bas. Commencée sous Charles Quint, cette vaste entreprise ne sera achevée qu'en 1732. Elle fixe la base principale du droit des Pays-Bas tout en manifestant la grande hétérogénéité des normes selon les provinces, et parfois les villes. Le Conseil privé est aussi chargé de la préparation des ordonnances et de leur interprétation. De la sorte, il a pu obtenir une forme d'unification du droit, mais qui se borne essentiellement aux domaines public et administratif.



Entre 1656 et 1692, neuf gouverneurs différents se succèdent à Bruxelles. La plupart sont espagnols et limitent leur action à la direction des opérations militaires. Après le désastre de la bataille des Dunes, leur rôle se borne à gérer l'insuffisance des fonds envoyés par la couronne d'Espagne pour solder les troupes luttant contre les armées françaises. À partir de 1677, les *mesadas*, les sommes d'argent destinées aux soldats transmises par Madrid, s'interrompent complètement. Le gouvernement central doit dès lors recourir aux aides consenties par les différentes provinces. Chaque année, il doit négocier avec les états provinciaux pour obtenir une participation financière qui peut varier d'une année à l'autre, voire même, mais très rarement, être refusée. Dans ces conditions, la monarchie espagnole n'est absolument pas en mesure d'imposer une centralisation qui réduirait les pouvoirs des institutions provinciales. Jalouses de leurs compétences, celles-ci peuvent facilement faire pression lors de la négociation des aides annuelles. Ainsi,

elles empêchent la mise en place d'un système d'imposition fixe ou encore la création d'intendants.



Comme l'écrit Karin Van Honacker, le régime politique des Pays-Bas ne correspond même pas au système fédéral dans lequel une autorité politique supérieure délègue des compétences et des moyens aux pouvoirs subordonnés. Il se rapproche du « consociationalisme » dans lequel un gouvernement commun rassemble les différents rouages d'une communauté politique fragmentée et plurielle.

Une « politique » linguistique décentralisée

L'emploi des langues au sein des institutions illustre également la particularité du fonctionnement politique des Pays-Bas. Les souverains espagnols ne se servent que de leur langue maternelle pour correspondre avec le gouverneur et avec le secrétariat d'État et de guerre qui le seconde. En revanche, les conseils collatéraux, même dans leurs contacts avec le gouverneur, utilisent la langue française. Leur origine bourguignonne explique cet usage. De même, les correspondances entre le gouvernement central et les institutions provinciales se font en français. Cependant, celles-ci s'adressent aux fonctionnaires centraux dans leur idiome. Ainsi, les dossiers issus des Conseils de Flandre ou de Brabant sont majoritairement traités en flamand. La population emploie la langue qui est la sienne pour s'adresser aux institutions locales et provinciales. La plupart des provinces sont d'ailleurs multilingues. En Flandre, en Brabant et dans la principauté de Liège, les parlers romans et néerlandais coexistent avec certaines variantes. Dans le Luxembourg, l'est est peuplé de communautés germanophones.



Aux Pays-Bas, la règle est donc que la langue du terroir l'emporte sur celle du prince. Elle impose donc une obligation de multilinguisme au sein des institutions centrales. Au XVIIe siècle, cette exigence ne pouvait être rencontrée que par un personnel restreint. Elle constituait également un frein important à la centralisation.

L'unité par la Contre-Réforme

En fait, le latin est la seule langue régulièrement utilisée sur l'ensemble du territoire des Pays-Bas, y compris dans la principauté de Liège. La Contre-Réforme, instaurée à la suite du concile de Trente à partir des années 1585, va profondément influencer les populations de ces régions, en y implantant des pratiques religieuses à la fois homogènes et caractéristiques. La Contre-Réforme trouve, au sein des Pays-Bas espagnols, un appui précieux auprès des archiducs Albert et Isabelle durant les premières décennies du XVIIe siècle. Elle obtient aussi ses plus grands succès après les années 1650.

L'Église catholique en quête d'un nouveau prestige

La qualité du clergé séculier, mieux surveillé par des évêques déterminés, améliore la réputation de l'Église catholique. Véritable pasteur au cœur de sa communauté paroissiale, le curé joue un rôle central. Il tient à jour les registres de baptêmes, de mariages et de décès. À partir de 1630, il réserve son activité à une seule localité. Il y dit la messe, chaque dimanche et durant les fêtes religieuses, devant une assistance nombreuse et fidèle, au moins jusqu'à la moitié du XVIIIe siècle. Il récite les prières en latin, mais il utilise la langue du peuple lorsqu'il monte dans la chaire de vérité pour s'adresser à ses ouailles. Il baptise les nouveau-nés, le plus vite possible, dès le premier jour dans la moitié des cas. Au plus tôt, durant leur septième année, les enfants peuvent obtenir une première confession. Vers 13 ou 14 ans, ils reçoivent, pour la première fois, la communion. Par la suite, ils répéteront ces rites une fois par an, au moins, lors de la fête de Pâques, parfois également à la Noël. Les mobiliers des églises suivent l'ancrage de ces rites. Les bancs de communion, les confessionnaux, les chaires de vérité meublent les édifices religieux, souvent reconstruits au cours du XVIIe siècle après les outrages laissés par les conflits religieux ou les guerres.



La piété populaire connaît un regain important dans la poursuite de la Contre-Réforme. La dévotion envers les souffrances du Christ est manifestée par la multiplication des chemins de croix, illustrés sur les murs intérieurs des lieux de culte. Les processions en l'honneur des événements de la Passion constituent des manifestations publiques particulièrement spectaculaires, comme la procession des Pénitents à Furnes ou celle du Saint-Sang à Bruges. Quant au culte marial, il jouit d'une énorme ferveur au sein des Pays-Bas. Des lieux de pèlerinage fleurissent à travers le pays. Les croyants s'y pressent, car ils prêtent foi aux récits de miracles qui s'y seraient accomplis. Des basiliques, richement décorées, s'élèvent à Montaigu, à Hal, à Foy-Notre-Dame. On évoque les saints, en particulier saint Roch et saint Hubert pour protéger les villages contre les épidémies. Leurs statues, ou mieux, leurs reliques, et celles de bien d'autres saints sont portées sur le territoire de la communauté au cours de processions, dont certaines sont encore organisées aujourd'hui.

L'essor des Jésuites

Pour entretenir cette foi renaissante, le clergé régulier seconde l'activité séculière. Le XVIIe siècle marque l'âge d'or des monastères, selon Michel Cloet. Les jésuites, en particulier, couvrent les Pays-Bas de leur présence parfois difficile à supporter. En 1600, ils sont 500, puis 1 300 en 1616, 1 500 en 1645 et enfin 1 000 en 1694. Ils fondent de nombreux collèges où le *Ratio Studiorum* est appliqué de manière homogène. Un programme fondé sur l'étude des langues classiques (grec et latin), une pédagogie active, la promotion de l'émulation entre les élèves, le renforcement de l'expression orale caractérisent assez rapidement cette forme d'enseignement, qui rencontre un important succès. Moins connus, les Augustins (vingt-six

monastères en 1682) ont joué également un grand rôle dans le domaine de l'enseignement. Nulle part ailleurs en Europe, une population ne fut autant mise en contact avec ces collèges que celle des Pays-Bas.

D'autres ordres fleurissent encore. Les congrégations religieuses féminines, notamment les Ursulines, apportent beaucoup dans l'enseignement et dans le soin aux malades. Quant aux béguinages (voir chapitre 28), on observe leur disparition dans les régions francophones tandis qu'ils se développent fortement en Flandre et en Brabant. Les plus importants se trouvent à Malines, à Bruxelles et à Gand. Une quarantaine a été recensée pour l'ensemble de ces deux provinces.

La Contre-Réforme stimule aussi le renouveau de l'art religieux. Dans la continuité des premières décennies du XVIIe siècle, des églises sont bâties dans le nouveau style. Même après la mort des grands maîtres tels Rubens et Van Dyck, les Pays-Bas représentent le modèle artistique pour les royaumes catholiques. Des sommes considérables y sont dépensées pour manifester le triomphe de la foi catholique. Les Jésuites, ici aussi, sont à la pointe du combat. Ils élèvent des établissements dans le plus pur style baroque. À Anvers, l'église Saint-Charles-Borromée, véritable temple de marbre, coûte plus de 500 000 florins (1620). À Namur, l'église Saint-Ignace, et sa voûte en berceau exceptionnelle, est financée avec 110 000 florins (1621-1645). L'église Saint-Michel, à Louvain, est un des fleurons du style baroque (1650-1671). D'autres lieux de culte surgissent dans les grandes villes des Pays-Bas, où les différents ordres et même les béguinages rivalisent de richesse.

En outre, l'intérieur des édifices exige une décoration luxueuse et impressionnante. À l'ouest, un orgue monumental surplombe le portail d'entrée. À l'est, au centre du chœur, le maître autel impose un décor où la gigantesque toile de peinture centrale est enchâssée dans une construction architecturale écrasante. Les confessionnaux sont adossés aux murs d'où surgit une chaire de vérité lourdement sculptée et ornée d'allégories et d'angelots. Les saints sont représentés par de massives sculptures placées au sommet des colonnes. Le gouvernement central, les autorités communales, les métiers et les fidèles participent au financement de ces chefs-d'œuvre. Ceux-ci sont le symbole de la puissance de la foi catholique vécue parmi les populations des Pays-Bas. Ils sont aussi l'expression de leur fierté et de leur détermination à l'emporter sur les rigueurs de l'époque. La reconstruction rapide et spectaculaire de la Grand-Place de Bruxelles, après le bombardement des troupes françaises, en 1695, constitue un exemple particulièrement frappant de cette volonté. Dans d'autres villes, la nécessité de transformer l'urbanisme médiéval, caractérisé par des constructions en bois et en torchis coincées les unes contre les autres, en un réseau aligné d'habitats en pierre et en brique, transforme radicalement le paysage urbain à partir du XVIIe siècle.

La crise janséniste

La foi catholique est aussi aux prises avec une crise importante qui menace l'unité religieuse des Pays-Bas. En 1640, une thèse brillante et imposante paraît à Louvain sous le titre *Augustinus*.



Elle est l'œuvre posthume de Cornelius Jansenius (1585-1638). Celui-ci a été professeur de théologie à l'université de Louvain et nommé évêque à Ypres à la fin de sa vie (1636-1638). Grand adversaire de l'influence des Jésuites, il parvient à les empêcher d'établir un enseignement supérieur, notamment dans le domaine de la théologie, qui aurait pu concurrencer l'université de Louvain. Contre la Compagnie de Jésus, il défend aussi une conception plus traditionnelle du catholicisme, fondée sur les écrits de saint Augustin et prescrivant une attitude morale extrêmement stricte. En réaction, les Jésuites parviennent à faire condamner l'œuvre de Jansénius par Rome.

Cependant, une bonne partie du clergé des Pays-Bas, ainsi que le Conseil privé et le Conseil de Brabant, rejettent la condamnation papale. Le conflit prend alors une tournure plus large. Il révèle la fracture entre les partisans de l'autorité pontificale et ceux qui attribuent une certaine autonomie aux clergés nationaux. Il dévoile aussi un courant antijésuite provoqué par l'omniprésence et la trop forte influence de la Compagnie de Jésus aux Pays-Bas. Enfin, il est également exploité par d'autres mouvements religieux qui se développent au sein de l'Église catholique et qui exigent une rigueur morale plus forte. C'est notamment le cas en France, où un « parti dévot » se réclame des idées de Jansénius au sein de la puissante abbaye de Port-Royal. Le jansénisme devient un mouvement d'opinion trouvant des adeptes dans toutes les couches du clergé, en France comme aux Pays-Bas. Persécutés par Louis XIV, les jansénistes français trouvent refuge chez leurs voisins, où le roi d'Espagne n'a pas les moyens de poursuivre les partisans de l'*Augustinus* avec la même énergie. Cependant, les bulles « *Vineam Domini* » (1705) et « *Unigenitus* » (1713) constituent des condamnations sévères du jansénisme. La fin du XVII[e] siècle avait déjà permis aux gouverneurs d'exclure les partisans de ce mouvement de la faculté de théologie de Louvain, véritable foyer du mouvement. L'influence de Louis XIV, par l'intermédiaire du régime angevin, au début du XVIII[e] siècle, attribue un coup fatal au jansénisme au sein des Pays-Bas.

Troisième partie

Une période de rupture (1780-1830)



Dans cette partie…

Comme toute l'Europe occidentale, les Pays-Bas, devenus autrichiens, sont secoués par des tensions révolutionnaires importantes à la fin du XVIIIe siècle. Différentes expériences sont tentées pour réformer la société et ses structures face à des modifications sociales et économiques profondes.

Ce sont les « solutions » françaises qui seront finalement introduites, dans les pas des armées révolutionnaires et napoléoniennes. Ces impacts seront durables. Parmi les plus importants, on trouve la construction d'une unité politique spécifique : les départements belges.

Ces derniers seront attachés aux voisins hollandais après l'échec des rêves impérialistes de Bonaparte. Le rêve orangiste d'un amalgame ne résistera guère plus à une réalité « belge » complexe. La révolution de 1830 reste un événement encore sujet à de nombreuses interprétations contradictoires.

Chapitre 10

Joseph II et la révolution brabançonne

Dans ce chapitre :

- Les Pays-Bas en pleine transformation dans un empire fragile
- Un empereur en soif de réformes
- La révolte des Pays-Bas autrichiens
- La naissance éphémère des États belgiques unis
- La restauration autrichienne

Le 30 novembre 1780, Joseph II annonce à ses sujets le décès, la veille, de sa mère, l'impératrice Marie-Thérèse. Simultanément, il garantit aux états le maintien de leurs anciens privilèges : « Nous vous assurons en même temps que nous aurons un soin particulier non seulement de vous maintenir dans la jouissance de vos droits et privilèges, mais aussi de nous occuper constamment de tous nos sujets des Pays-Bas. »

Le nouvel empereur s'occupera effectivement des Pays-Bas, mais il ne tiendra pas sa parole et ne respectera point les privilèges, bien au contraire. Ses réformes seront à l'origine d'un mouvement révolutionnaire et conduiront à la création d'un nouvel État indépendant, la confédération des États belgiques unis.

Les Pays-Bas, espace en mutation dans un empire fragile

En 1784, les Pays-Bas autrichiens comptent environ deux millions d'habitants. Un tiers vit dans le duché de Brabant, un quart en Flandre orientale, 10 % respectivement dans le comté de Hainaut et dans le duché

de Luxembourg. Bruxelles, avec ses 74427 habitants, est la plus grande ville, suivie de Gand (51069 habitants) et Anvers (48665 habitants). Depuis le début du siècle, ces territoires connaissent une importante croissance démographique, surtout dans les campagnes. Une transformation en grande partie expliquée par les progrès économiques réalisés au cours du XVIIIe siècle.



Marie-Thérèse, l'impératrice

Marie-Thérèse d'Autriche est la fille de l'empereur Charles VI. Elle voit le jour en 1717 et elle est la seule survivante de sa fratrie, avec sa cadette Marie-Anne. Aussi, son père lui attribue sa succession dès 1725, par la Pragmatique Sanction. Elle exercera son pouvoir jusqu'à sa mort, en 1780.

Cependant, à la mort de Charles VI, en 1740, les droits de Marie-Thérèse sont contestés. La Prusse attaque la Silésie et la France s'empare facilement des Pays-Bas. Avec une grande habilité, Marie-Thérèse parvient à conserver la majeure partie de ses territoires héréditaires. En 1745, elle fait élire son époux, François-Étienne de Lorraine, empereur du Saint-Empire. Elle devient ainsi impératrice, titre qu'aucune femme n'avait obtenu jusqu'à cette époque.

Dans les Pays-Bas autrichiens, elle nomme gouverneur son beau-frère, Charles de Lorraine, qui est à la fois le frère de son époux et l'époux de sa sœur, Marie-Anne. Il bénéficie d'une grande popularité. La période de paix, qui favorise le développement économique des Pays-Bas durant la seconde moitié du XVIIIe siècle, explique, pour une bonne part, l'excellent souvenir laissé par le règne de Marie-Thérèse et de son gouverneur Charles.

Cependant, le régime autrichien parvient progressivement à accroître l'influence du pouvoir central par rapport aux états provinciaux et aux institutions traditionnelles. Les ministres plénipotentiaires exercent la réalité de l'autorité impériale et parviennent à s'imposer avec efficacité. Les conseils collatéraux sont conservés et modernisés. À leur côté, des jointes (commissions au service du gouvernement central) apparaissent. Elles traitent d'affaires spéciales et sont composées de fonctionnaires au service du souverain. À travers elles, les principes d'une bureaucratie moderne s'insèrent progressivement dans l'administration des Pays-Bas. Ils font également reculer l'influence des états provinciaux et, de la même manière, les habitudes particularistes.

Une économie en transition

Tous les secteurs de l'économie sont touchés par d'importantes modifications qui ont donné naissance aux concepts, fort contestés aujourd'hui, de « révolution agricole » ou de « révolution industrielle ». Les historiens s'accordent au moins sur les profondes mutations qui ont bouleversé les populations des Pays-Bas à cette époque.

Une production agricole excédentaire

Les Pays-Bas autrichiens réussissent non seulement à assurer leur consommation courante en matières céréalières, mais ils les exportent, également, *via* l'entrepôt d'Amsterdam. Si la culture de la pomme de terre se répand à partir de 1778-1779, les tubercules ne sont qu'exceptionnellement servis à la table des gens aisés. Dans toutes les couches de la société, la consommation du beurre est considérable. Celle de vin atteint environ 4 à 5 litres par an. Dans les villes comme Namur, chaque habitant boit près de 10 litres de vin par an. Les brasseries constituent, dans la plupart des villes et des villages, les plus importantes industries. Leur production est avant tout destinée à la consommation domestique, qui s'élève à 156 à 203 litres par personne. En outre, la production du genièvre est d'environ 120 000 hectolitres par an.

À partir du milieu du XVIIIe siècle, un intérêt nouveau pour l'agriculture provoque l'adaptation de plusieurs pratiques traditionnelles. L'ordonnance de 1772, qui prévoit, dans le duché de Brabant, la vente des terres communes et incultes, manifeste ce nouvel esprit et cette volonté de moderniser la gestion des terres agricoles. Cette politique n'a, cependant, pas le succès voulu. La Flandre est, dans le même temps, l'objet d'innovations culturales, qui lui confèrent une notoriété européenne.

Une industrie émergente

Dans certaines régions, une proto-industrialisation se développe dans les secteurs textile, métallurgique et charbonnier. 80 % des ouvriers du textile sont employés dans l'industrie linière qui fonctionne dans l'ensemble des Pays-Bas. Durant le XVIIIe siècle, la production a été multipliée par deux et même par trois, surtout en Flandre. Gand est la capitale de ce marché florissant. Si des manufactures apparaissent dans la cité gantoise, c'est l'industrie à domicile qui est à l'origine de cette importante croissance, selon la formule : « Il n'est pas de paysan en Flandre qui ne tisse. » Dans le Sud, ce sont les gisements de minerai de fer ainsi que la force hydraulique des petits ruisseaux qui provoquent le développement de l'activité métallurgique. L'exportation de fonte, et surtout de clous, assure la prospérité des régions de Charleroi, de Namur et du Luxembourg méridional.

Le charbon, enfin, est de plus en plus demandé au fil du XVIIIe siècle. Vers la fin du siècle, la production « nationale » peut être estimée à 770 000 tonnes. 40 % de cette quantité provient du Borinage, 30 % de Liège et environ 20 % de la région de Charleroi. La métallurgie stimule l'industrie charbonnière, qui remplace très lentement le bois comme combustible dans les hauts-fourneaux. Il faut en effet 140 hectares de bois par an pour activer un haut-fourneau. Cette proto-industrialisation soutient la croissance démographique (doublement de la population en Flandre, Hainaut, Bruxelles – voir chapitre 9) grâce à la diversification de l'emploi, qui offre plus de possibilités aux jeunes adultes de s'installer. Ceux-ci se marient plus tôt et fondent donc de plus grandes familles. Cette croissance de la population dope la demande et le commerce intérieur.

Un commerce soutenu par les autorités



Dès 1775, à la suite de la guerre d'Indépendance des États-Unis d'Amérique, l'Angleterre entre successivement en guerre avec la France, l'Espagne et les Provinces-Unies. Les hostilités se déroulent surtout sur mer. L'Autriche reste neutre, ainsi les Pays-Bas ne souffrent-ils pas des représailles maritimes anglaises. Ces régions bénéficient donc d'un important essor économique à partir des années 1778-1779. Beaucoup de commerçants étrangers et indigènes se fixent à Ostende, pour profiter de la navigation sous pavillon autrichien. Grâce à son statut de port franc, qui octroie à tous les marchands le droit de décharger leurs marchandises et de les retirer sans payer aucun droit d'entrée ni de sortie, la ville devient le centre d'un trafic considérable.

La situation économique des Pays-Bas profite aussi d'une meilleure politique douanière menée à partir de la moitié du XVIIIe siècle. Ainsi, les produits locaux résistent mieux à la concurrence étrangère. Pour favoriser les entreprises à grand capital et à risque, les autorités autrichiennes recourent aux systèmes d'octrois. Afin d'attirer les entrepreneurs qui prennent d'importants risques, elles leur offrent un monopole pour l'exploitation de leur société par actions. Ainsi sont créées la Compagnie d'Ostende (Compagnie générale impériale et royale des Indes) en 1722 et la Compagnie des moulins à scier le bois en 1752.

La réalisation d'un réseau de transport

D'autre part, la mise en place progressive d'un réseau de voies routières de qualité facilite les transports commerciaux. À la fin du siècle, de solides chaussées permettent de relier rapidement Bruxelles aux confins du territoire. La construction de 230 kilomètres de nouvelles chaussées en 1700 augmente à 753 kilomètres en 1748 pour aboutir à 2850 kilomètres en 1794. Mais le transport des marchandises lourdes emprunte le plus souvent les voies navigables. Vers 1750, le canal Bruges-Gand est approfondi. Le canal Bruxelles-Willebroek relie facilement Bruxelles à Anvers depuis le XVIe siècle. Le canal Louvain-Malines est mis en activité en 1763.

La paix de Versailles, en 1783, détruit cependant la situation privilégiée des territoires autrichiens. L'empereur veut dès lors obtenir l'ouverture de l'Escaut, fermé depuis 1648. En octobre 1784, des navires sous pavillon autrichien tentent en vain de forcer le passage. Cette « guerre des marmites » doit son nom au seul tir qui aurait touché la marmite du bâtiment autrichien *Le Louis*. Finalement, à la suite du traité de Fontainebleau (1785), l'Escaut reste fermé, et ce jusqu'à la domination française (1795).

Un empire fragile

Au XVIIIe siècle, l'Empire habsbourgeois est un ensemble hétéroclite de territoires difficiles à défendre. Il est dépossédé de certaines de ses possessions en Italie et en France. Ses armées sont même battues par les

Turcs en 1737 et 1739. L'Autriche perd ensuite la Silésie, conquise par le royaume de Prusse et qui devient la principale puissance d'Allemagne du Nord. Dans le même temps, l'Empire russe ne cesse de s'étendre. Ces deux États se singularisent par la modernisation rapide qui est accomplie sous l'influence de monarques autoritaires et centralisateurs comme Frédéric II en Prusse et Catherine II en Russie. Face à eux, l'Empire habsbourgeois semble encore englué dans un système féodal arriéré. Des réformes ont été réalisées par Marie-Thérèse, mais elles ne concernent guère les territoires non héréditaires comme la Hongrie, les cités italiennes ni bien sûr les Pays-Bas autrichiens.

En outre, ces derniers sont soumis, par les traités de la Barrière, à une lourde domination économique de la part des puissances maritimes : les Provinces-Unies et l'Angleterre. Celles-ci bénéficient pratiquement de la libre circulation de leurs marchandises dans les Pays-Bas, tandis que les produits issus des Pays-Bas sont, eux, fortement taxés. La fermeture de l'Escaut asphyxie le trafic portuaire d'Anvers. Plusieurs places fortes du pays doivent accueillir des garnisons hollandaises, dont l'entretien est à la charge des états généraux. Pendant tout le XVIIIe siècle, les trois monarques autrichiens (Charles VI, Marie-Thérèse, Joseph II) tentent de modifier ce traité humiliant. En 1781, Joseph II ordonne la destruction des fortifications des Pays-Bas, provoquant ainsi l'évacuation des troupes hollandaises. En 1784, l'échec de l'ouverture de l'estuaire de l'Escaut est cuisant. En vain, Joseph II essaie d'échanger les Pays-Bas autrichiens contre la Bavière. Cette tentative est à l'origine de la guerre de Succession de Bavière, qui oppose l'Autriche à la Prusse.

Lumières et joséphisme

Joseph II a écrit : « J'ai fait de la philosophie le législateur de mon empire. » Cette maxime révèle les liens importants tissés entre l'empereur habsbourgeois et la philosophie des Lumières. Ce monarque entend soumettre ses possessions à l'autorité de la raison, en fait de ses propres raisonnements. Son objectif est ambitieux, comme l'illustre cet autre précepte : « L'État signifie le plus grand bien pour le plus grand nombre. » Joseph II entend transformer une société qui attribue trop de privilèges à des parties trop réduites de la population. Parmi celles-ci, l'Église catholique lui semble particulièrement avantagée. Il prône, dès lors, une subordination du clergé au pouvoir temporel, seule instance habilitée à pourvoir au bonheur commun. Il considère aussi que la liberté de conscience ne peut tolérer de limites que lorsqu'elles sont posées par le législateur.

Le joséphisme constitue donc une des manifestations les plus spectaculaires du « despotisme éclairé ». Un monarque tout-puissant et omniscient est capable de déterminer, grâce à la raison, les besoins et les intérêts du peuple, sans pour autant inviter celui-ci à participer au pouvoir. L'originalité de Joseph II est aussi d'être passé, brutalement selon ses détracteurs, de la pensée aux actes. Faisant fi des traditions et des particularismes, il refuse de transiger avec ses principes. Ce n'est pas le moindre des paradoxes. L'auteur du célèbre « édit de tolérance » de 1781 est, dans nos contrées, avant tout dépeint comme le champion de l'intolérance.

Les réformes de Joseph II, « despote éclairé »

C'est dans ce contexte que Joseph II accède au pouvoir, en 1780. Afin de mieux s'informer de la situation des Pays-Bas autrichiens, il décide de les visiter incognito, sous le pseudonyme de comte von Falkenstein. Le 22 mai 1781, l'empereur, seulement accompagné de son médecin Brambilla, du lieutenant Terzi, de deux gardes et de deux secrétaires de cabinet, quittent Vienne pour arriver, le 31, à Luxembourg. Chose étonnante, il quitte les Pays-Bas autrichiens pour la Hollande, Aix-la-Chapelle et Spa avant que les gouverneurs généraux ne fassent leur Joyeuse Entrée à Bruxelles, le 10 juillet. Joseph II retourne ensuite aux Pays-Bas autrichiens, qu'il quitte le 27 juillet pour Vienne.

Un début hésitant



Ce voyage constitue réellement un événement médiatique. L'empereur ne se présente pas comme souverain de droit divin, mais se déplace en costume civil. Il se montre très attentif aux revendications du peuple. Son attitude vis-à-vis des nobles et des dirigeants est en revanche bien plus réservée. Les diverses requêtes qui lui sont remises et la multitude d'audiences qu'il donne le persuadent de la nécessité de réformes judiciaires et ecclésiastiques, du besoin impératif de modernisation des corporations et des métiers, ainsi que de l'importance des problèmes liés au vagabondage et à la mendicité. De retour à Vienne, Joseph II entame les premières amorces de modifications dans ces différents domaines.

Une première réforme de l'organisation religieuse des Pays-Bas autrichiens vise à la sécularisation de la société. Pour l'empereur, l'Église doit dépendre de l'État. Par son édit du 28 novembre 1781, Joseph II place les ordres monastiques « dans une indépendance complète et absolue de toute autorité étrangère ». Bien que l'édit de tolérance du 12 novembre 1781 essaie encore de rassurer les catholiques, en indiquant que l'empereur a « la ferme intention de protéger et de soutenir invariablement [la] sainte religion catholique », l'édit du 15 décembre ne laisse plus aucun doute. Les protestants obtiennent à peu près les mêmes droits que les catholiques. Ces édits poursuivent aussi des objectifs économiques. Il s'agit, d'une part, d'attirer de riches commerçants protestants et, d'autre part, de détruire les institutions religieuses « inutiles ». L'édit du 17 mars 1783 supprime ainsi les ordres contemplatifs, qui ne contribuent point « au bien-être du prochain et de la société civile ». Avant la réforme joséphiste, le pays comptait environ 710 cloîtres. En 1786, il ne reste plus que 95 monastères pour hommes, 293 pour femmes et 166 pour les ordres mendiants. Le 2 juillet 1783, les

ermites cessent d'exister. Les revenus des institutions supprimées sont destinés à alimenter une « caisse de religion » qui doit financer l'amélioration de l'œuvre pastorale et l'augmentation des activités caritatives. Enfin, l'édit du 15 janvier 1784 considère le mariage « comme un contrat civil ». Si le mariage reste indissoluble pour les catholiques, le divorce est admis pour les non catholiques.

Dans un premier temps, les réactions à ces réformes restent assez limitées. Le protestantisme n'est pas une véritable menace et la suppression des congrégations n'est pas une mesure si révolutionnaire. Dès 1773, l'élimination de la compagnie des Jésuites a préparé les esprits. Les accusations les plus violentes viennent d'ailleurs de ces anciens religieux réfugiés à Liège tandis que les objections des autorités ecclésiastiques restent timides.

La radicalisation

À partir de 1786, le rythme et l'ampleur des réformes s'intensifient. Ce changement s'explique sans doute par l'impatience de Joseph II vis-à-vis de la timidité des réformes proposées par les fonctionnaires en poste à Bruxelles.

La réforme des loges

Ainsi, l'empereur veut créer une Grande Loge nationale à Vienne avec des loges provinciales dans tous les pays sous sa domination. Un édit du 9 janvier 1786 décide qu'une seule loge de francs-maçons pourra exister dans chaque province et que celle-ci ne pourra se tenir dans d'autres villes que dans la capitale, où réside le tribunal supérieur. Si une seule loge ne suffit pas, il pourra y avoir au maximum trois loges, mais la deuxième et la troisième doivent être « à tous égards » dépendantes de la loge principale. Cet édit entraîne une forte opposition. Rédigé par le Conseil privé, il laisse tout de même subsister une loge à Mons, à Bruxelles, à Gand, à Malines, à Tournai, à Namur, à Luxembourg, « villes capitales des provinces », ainsi que trois loges militaires ambulantes. Lorsque l'empereur apprend que l'édit n'est pas conforme à son ordre initial, il ordonne la centralisation des loges maçonniques à Bruxelles, où pourront se maintenir deux ou même trois loges. Le Conseil privé tarde à exécuter cet ordre, jusqu'au 15 mai 1786. Des trois loges de Bruxelles, seule les Vrais Amis de l'union reste en activité dans les années troublées. Mais, malgré toutes ces mesures, la vie maçonnique ne s'éteint pas complètement.

L'empereur-sacristain

Les mesures concernant les réformes dans l'Église catholique se succèdent à une vitesse inouïe. Le 23 janvier 1786, un édit soumet les sermons à la censure ; le 11 février, un autre fixe la date de toutes les kermesses du pays

le même jour ; le 8 avril, un règlement centralise les différentes confréries religieuses et associations de fidèles en une seule confrérie, la Confrérie pour l'amour actif du prochain ; le 22 mai, le dénombrement des biens du clergé séculier et régulier est ordonné ; le 29 mai, une nouvelle division des paroisses est prescrite.



La fermeture des séminaires épiscopaux et la création de deux séminaires généraux d'État à Louvain et à Luxembourg, le 16 octobre, constituent un vrai catalyseur dans le processus révolutionnaire, qui aboutit à la « petite révolution brabançonne » de 1787. Le but est de transformer les ecclésiastiques en employés de l'État et de dispenser une formation religieuse favorable au gouvernement. La nouvelle institution ouvre ses portes le 1er décembre 1786. Seul l'évêque de Namur refuse sa collaboration et l'envoi de séminaristes.

Les réformes judiciaires et administratives

En exécution de la volonté modernisatrice de Joseph II, les gouverneurs généraux chargent, en 1782, le chancelier de Brabant, Joseph de Crumpipen, de composer une jointe pour réformer l'ordre judiciaire, puis de rédiger un code criminel et un code civil. Mais aucun de ces projets ne va aboutir. Dès 1786, l'empereur décide d'introduire le modèle judiciaire de ses États germaniques héréditaires et de la Lombardie autrichienne. Von Martini rédige le nouveau Code civil, qui n'est qu'une traduction littérale de celui qu'il a introduit en Lombardie. Le *Règlement de la procédure civile* est promulgué le 3 novembre 1786. En ce qui concerne l'organisation judiciaire, Joseph II supprime, par les ordonnances du 1er janvier et du 3 avril 1787, tous les conseils, cours de justice, tribunaux ecclésiastiques et civils des Pays-Bas et les remplace par un Conseil souverain de justice, deux conseils d'appel et une soixantaine de tribunaux de première instance. En outre, le décret d'avril abolit la torture. Pour tout procès, une possibilité d'appel est désormais prévue. Le *Règlement pour la procédure criminelle* reflète également la législation autrichienne et lombarde. Mais les événements vont empêcher que ce règlement ne soit pris en considération.

Dès septembre 1784, le Conseil privé a décidé d'organiser une enquête sur les divers métiers. Cette mesure est à l'origine de l'ordonnance du 17 mars 1787, qui tente de concilier le maintien des corporations avec « la liberté et les facilités que le bien public et général demande ». À la suite de l'opposition de la plupart des villes, Joseph II est contraint de retirer cette mesure six semaines après sa promulgation.

D'emblée, la direction de l'administration des Pays-Bas autrichiens est double : d'une part, les gouverneurs généraux, d'autre part, les « ministres plénipotentiaires ». Dès la fin de 1785, Joseph II entame une politique de rationalisation et d'unification de l'administration, qui aboutit en 1787 à la création du Conseil de gouvernement général. Celui-ci remplace les anciens conseils collatéraux. Le diplôme du 1er janvier 1787 prévoit la création de neuf

intendants, « opération sur laquelle repose tout le reste de l'administration civile ». Ces intendants sont à la tête des neuf circonscriptions, ou cercles de Bruxelles, Anvers, Gand, Bruges, Tournai, Mons, Namur, Luxembourg et Limbourg, qui remplacent les anciennes provinces traditionnelles. Ces cercles sont divisés en arrondissements dirigés par des commissaires. Ces nouveaux fonctionnaires permanents au service de l'État contrôlent l'exécution des lois et les finances des administrations locales. L'introduction de cette bureaucratisation brise l'autorité des anciens pouvoirs locaux, qui voient également leurs compétences judiciaires anéanties. Cette nouvelle organisation doit entrer en vigueur dans son intégralité le 1er novembre.

Un pays en révolution

Dès le 12 janvier 1787, les États de Hainaut demandent la suspension de ces édits. Quelques jours plus tard, le 29 janvier, les États de Brabant se joignent au mouvement de protestation. Ils considèrent les édits comme contraires à la loi fondamentale, c'est-à-dire à la Joyeuse Entrée (voir chapitre 5). Un climat révolutionnaire s'installe.

La « petite révolution brabançonne »

Le 29 mars, le conseil de Brabant s'associe également à ce mouvement. Le 19 avril, les États de Brabant vont jusqu'à refuser leur « consentement à la continuation ordinaire des impôts », aussi longtemps que les infractions faites à la Joyeuse Entrée ne seront pas redressées. Le jour suivant, le conseil de Brabant réaffirme son adhésion à la cause des états. Le 23 avril, lors de l'assemblée des États de Brabant, le comte de Limminghe insiste sur « l'état de détresse, de pauvreté, de désolation, de contrainte, de captivité et d'esclavage où [le pays] se trouve aujourd'hui par les édits, placards, ordonnances, sans fin comme sans ordre et sans cohérence, émanés d'une cour lointaine et étrangère à nos intérêts ». L'avocat Henri Vander Noot lui succède, avec son *Mémoire sur les droits du peuple brabançon et les atteintes y portées au nom de S. M. l'empereur et roi*. À la fin de la journée, les états réaffirment leur refus de la levée des impôts. Le mouvement d'opposition s'étend rapidement aux autres provinces, excepté au Limbourg et au Luxembourg.

Par crainte d'un soulèvement général, les gouverneurs généraux, Marie-Christine et Albert de Saksen-Teschen, suspendent, le 7 mai, la réforme judiciaire en Brabant et en Hainaut. Quelques jours plus tard, cette décision est étendue à la Flandre, à Namur, au Tournaisis, à la Gueldre et à Malines. Forts de leur victoire, les États de Brabant réclament le retrait de toutes les mesures contraires à la Joyeuse Entrée. Plusieurs pamphlets insistent sur la

prépondérance de ce document sur les réformes de Joseph II. Le parallélisme tracé entre la lutte du peuple brabançon et celle du peuple américain, entre la Joyeuse Entrée et la Grande Charte de la liberté, entre Joseph II et George III est perceptible dans plusieurs écrits de cette époque. Finalement, les gouverneurs généraux Albert et Marie-Christine ne sont plus maîtres de la situation. Le 28 mai, ils suspendent l'exécution de la réforme en matière civile, le jour suivant, l'édit concernant les métiers et, finalement, le 30 mai, toutes les mesures « directement ou indirectement contraires à la Joyeuse Entrée ». Dans certaines villes, des émeutes et des pillages éclatent dans un contexte de manque de céréales. Des gardes bourgeoises s'organisent contre ces débordements, se mettent au service des états et défient, ainsi, l'autorité impériale.

De retour de Russie, Joseph II convoque à Vienne les gouverneurs généraux, le ministre plénipotentiaire et une députation de tous les états. Il confie au comte de Murray, commandant des troupes impériales, le soin de réprimer l'insurrection. Il promet de vagues concessions en échange de la réalisation de préalables (paiement des impôts, dissolution des milices bourgeoises, abandon des insignes de rébellion). À Bruxelles, les bourgeois en armes refusent. Devant cette intransigeance et en pleine préparation d'une guerre contre les Turcs, les troupes impériales hésitent à intervenir et Murray confirme l'abolition des réformes afin d'obtenir le désarmement des milices.



Durant l'automne 1787, Joseph II destitue Murray et confie la mission de pacifier les Pays-Bas au général d'Alton et au ministre Trauttmansdorff. Ceux-ci parviennent à appliquer en douceur une série de réformes de Joseph II. Cependant, au début de l'année 1788, la réouverture du séminaire général de Louvain est ordonnée. Des manifestations éclatent devant le Conseil de Brabant. La troupe tire et laisse plusieurs victimes sur le pavé. L'université de Louvain est démantelée et déplacée à Bruxelles. Les séminaires épiscopaux d'Anvers et de Malines sont fermés. L'agitation reprend dans les villes brabançonnes et les campagnes sont excitées par le clergé. Durant l'automne, les États de Namur et de Limbourg acceptent l'impôt, mais, le 19 novembre, le Hainaut refuse, suivi par le tiers état du Brabant quelques jours plus tard.

La révolution brabançonne



Devant l'opposition hennuyère et brabançonne, Joseph II se proclame délié des privilèges et constitutions de ces principautés. Il tente d'imposer une réforme du tiers état du Brabant, principal foyer de l'agitation antigouvernementale. Refusant d'entériner cette réorganisation, le Conseil de Brabant est dissous. L'empereur soumet les États de Brabant à la même décision et il abolit la Joyeuse Entrée.

Dans le même temps, le cardinal-archevêque de Malines déclare l'enseignement du séminaire général « non orthodoxe ». La révolte des Pays-Bas autrichiens est désormais générale, aussi bien politique que religieuse. La question du séminaire général devient le symbole de l'intolérance du gouvernement, qui ne voit dans les constitutions et les privilèges que « des bornes gênantes et odieuses, comme une entrave continuelle à l'autorité ».

L'union fragile des opposants

Dans l'opposition contre Joseph II, deux tendances se dessinent. D'une part, les traditionalistes tiennent aux états provinciaux représentatifs de l'Ancien Régime, d'où leur nom de statistes. Parmi eux, on trouve l'avocat bruxellois Vander Noot, le chanoine Van Eupen, le cardinal de Frankenberg et l'évêque d'Anvers, Corneille-François de Nélis. Ceux-ci ont le soutien de la plupart des abbayes, des prêtres et des métiers, et surtout de Bruxelles, Louvain et Anvers. À la suite d'un mandat d'arrêt du 31 octobre 1788, Vander Noot s'enfuit vers l'étranger. Il y rejoint les révolutionnaires, réunis dans le comité de Breda. Malgré des protestations autrichiennes, les Provinces-Unies tolèrent ce groupuscule sur leur territoire. Vander Noot recherche, également, en vain l'aide étrangère.

À côté de ces conservateurs, les vonckistes, ou démocrates, s'opposent aussi à la politique de Joseph II. La plupart d'entre eux appartiennent à l'élite intellectuelle et sont fortement influencés par les Lumières. Ils sont convaincus de la nécessité des réformes. Les figures emblématiques de ce mouvement sont Vonck, avocat au Conseil de Brabant, et Verlooy. Ce dernier crée, en avril 1789, la société secrète Pro aris et focis (« Pour les autels et les foyers »).



Dans un premier temps, les statistes, qui ont des idées politiques bien différentes, refusent toute collaboration avec les vonckistes. Mais, finalement, les deux groupes s'unissent contre leur ennemi commun, le despote éclairé Joseph II. Informé de ces menées séditieuses, le gouvernement autrichien fait la chasse aux opposants. L'annonce des émeutes révolutionnaires de l'été 1789 en France et à Liège augmente encore l'excitation générale. Suspectées de financer la rébellion, les abbayes brabançonnes sont placées sous séquestre. Privés d'une grande partie de leurs ressources et n'espérant plus l'aide de l'étranger, les insurgés sont poussés à passer à l'action.



La bataille de Turnhout (1789)

Cette victoire des patriotes révolutionnaires contre l'armée autrichienne constitue un des faits les plus remarquables de la révolution brabançonne. Fin octobre 1789, les insurgés envahissent le Nord des Campines anversoises à partir des Pays-Bas. Ayant appris que les troupes impériales font route pour les combattre, le général Van der Mersch et ses officiers décident de ne pas livrer bataille avec leurs soldats inexpérimentés en terrain ouvert, et se retranchent dans la ville de Turnhout. Le général Schroeder, sous-estimant les forces des révolutionnaires (l'armée de la Lune), n'attend pas tous les renforts. Il quitte précipitamment Lierre en espérant anéantir l'ennemi par surprise. Cependant, les patriotes observent ces mouvements et se retranchent solidement. Van der Mersch fait poster des gardes, organiser des patrouilles, creuser des fossés, ériger des barricades, dépaver les rues, abattre des arbres… Le 27 octobre au matin, Karel Druyts, meunier à Vosselaar, petit village près de Turnhout, prévient les patriotes de l'arrivée des troupes impériales après une nuit de marche forcée dans un terrain difficile. Immédiatement, le tocsin sonne. Van der Mersch veut attirer l'adversaire dans la ville, dépourvue de remparts, pour anéantir sa force de frappe. Dans un brouillard propice aux insurgés, Schroeder attaque la ville par trois rues différentes, ne sachant pas que celles-ci convergent dans l'étroite rue principale barricadée de la ville. Attaqués sur leurs flancs, les impériaux battent finalement en retraite, abandonnant trois canons. Notre Dame de la chapelle Saint-Théobald aurait joué un rôle décisif dans cette victoire miraculeuse. Elle serait apparue flottant dans l'air pour récupérer les boulets autrichiens dans son giron et faire dévier les balles. En outre, les habitants auraient posé des pots de beurre sur les toits, devant les fenêtres, les soupiraux… créant l'illusion de la présence de nombreuses pièces d'artillerie ! L'effet moral de cette victoire est considérable.

La fuite des Autrichiens



Après l'arrivée de Vonck, habillé en prêtre, à Breda le 19 octobre, les conservateurs et les démocrates s'engagent, ensemble, dans une lutte armée. Le 24 octobre, une armée de 3 000 hommes, sous le commandement de Van der Mersch, franchit la frontière néerlandaise et envahit les Campines anversoises. Le même jour, Vander Noot publie, à Hoogstraten, son *Manifeste du peuple brabançon*, qui sert de légitimation à la révolution et déclare Joseph II déchu des Pays-Bas autrichiens. Le 27 octobre, l'armée révolutionnaire, composée de « patriotes » mal armés, vainc l'armée autrichienne à Turnhout. Peu à peu, les Pays-Bas autrichiens tombent aux mains des « patriotes ». Les gouverneurs généraux quittent les Pays-Bas le 18 novembre. Van der Mersch pénètre dans le Brabant. Le 21 novembre, la garnison de Mons se replie sur Namur. Trauttmansdorff tente de gagner du temps, mais la population bruxelloise se soulève au début du mois de décembre. La débandade est générale. Le 12 décembre, les Autrichiens quittent Bruxelles. Englué dans sa campagne contre les Turcs, Joseph II ne peut envoyer de renfort à son armée des Pays-Bas. Talonnée par Van der

Mersch, celle-ci ne tient plus que le Luxembourg et la forteresse d'Anvers. Le 21 décembre, les révolutionnaires prennent Marche-en-Famenne. En quelques mois, cette armée composée d'amateurs, de gens de métiers et de paysans a chassé l'armée professionnelle autrichienne.

La République des États belgiques unis



Le 18 décembre 1789, Vander Noot fait son entrée triomphale à Bruxelles. Il est salué comme « le défenseur du peuple brabançon ». Tandis que Vonck et Van der Mersch sont écartés, Vander Noot et le chanoine Van Eupen convoquent les États de Brabant le 27 décembre à Bruxelles. Ils obtiennent le soutien du tiers état et déclarent leur souveraineté sur le Brabant tout en jurant foi à la religion catholique.

Le triomphe des États conservateurs

Les divers territoires des Pays-Bas autrichiens déclarent l'un après l'autre la déchéance de l'empereur : Malines, les 15 et 16 décembre 1789 ; le Hainaut le 21 ; Namur le 23 ; Tournai et le Tournaisis le 26 ; la Gueldre le 1er janvier 1790 ; la Flandre le 4 janvier ; la West-Flandre le 1er mars et le Limbourg outre-Meuse le 9 mars.



Le 11 janvier 1790, un traité d'union est signé entre le Brabant, la Gueldre, les Flandres, la West-Flandre, le Hainaut, Namur, Tournai et le Tournaisis ainsi que Malines. Il est à l'origine d'un nouvel État confédéral : les États belgiques unis (en néerlandais : *Vereenigde Nederlandsche Staeten*). Ce traité reflète les idées des statistes. Chaque province exerce ses droits de souveraineté, sauf dans les domaines militaire, diplomatique et monétaire, qui sont confiés à un Congrès souverain. La religion catholique est maintenue comme religion du nouvel État. Les membres du Congrès souverain et ceux des états généraux sont les mêmes. Van Eupen est désigné comme secrétaire d'État et Vander Noot devient ministre. Le président, renouvelé chaque semaine, n'a aucun pouvoir réel.

La référence aux nouvelles institutions américaines est évidente. Cependant, le régime « statiste » est fondamentalement conservateur. Dirigé par les privilégiés de l'Ancien Régime et soutenu par le sommet de la hiérarchie ecclésiastique (évêques et grands abbés), il vise à protéger les intérêts des classes traditionnelles contre les aspirations des autres classes de la société. Aussi, la lutte du nouveau gouvernement va se porter, non contre les armées autrichiennes retranchées, mais contre les milieux réformistes. L'opposition aux états se recrute parmi les grands propriétaires, les nouveaux entrepreneurs, les marchands, les lettrés et le bas clergé. Certaines régions voient également d'un mauvais œil la domination du Brabant et de la Flandre (Limbourg, Hainaut).

Une république ingérable

En vain, les démocrates vont tenter de s'opposer à cette situation. Leur contestation se traduit d'abord par des pamphlets et de nombreux libelles. Le 15 mars, quarante et un membres de la Société patriotique, fondée par les vonckistes, signent une adresse aux états généraux de Brabant demandant une modernisation et une démocratisation de l'organisation du tiers état. Le résultat est effrayant. Pendant quatre jours, Bruxelles est le théâtre d'émeutes violentes. Plusieurs maisons de démocrates sont pillées et leurs occupants maltraités. À la suite de ces événements, la plupart des partisans de Vonck partent en exil ou sont emprisonnés. En identifiant les démocrates, d'une part avec les révolutionnaires français, ennemis de la religion, et d'autre part avec les partisans d'un rapprochement avec l'Autriche, les statistes parviennent à les compromettre devant l'opinion publique. Trouvant refuge auprès de l'armée des patriotes installée à Namur, Vonck rejoint Van der Mersch. La fin du siège de la citadelle d'Anvers (29 mars) offre aux statistes une troupe confiée au général Schoenfeldt. Alors que la population namuroise s'en prend aux vonckistes, Van der Mersch tente de négocier avec Schoenfeldt. Il est finalement arrêté et emprisonné à Anvers, pendant que Vonck s'enfuit à Lille.



À côté de cette opposition entre vonckistes et statistes, d'autres mouvements locaux s'élèvent dans les régions non brabançonnes. Ils sont le plus souvent dirigés contre les privilèges d'Ancien Régime et ressemblent aux révoltes des campagnes françaises durant l'été 1789. En outre, des conflits économiques importants déchirent les différentes provinces ou villes des Pays-Bas. Ils portent souvent sur des droits de douane trop élevés et sur le blocage de certaines denrées. Pour ne pas mécontenter la population, les impôts ne sont plus levés. Afin de financer les dépenses militaires, des souscriptions patriotiques sont lancées. En dehors des milieux proches des statistes (grandes abbayes, grands notables brabançons), ces opérations échouent. De plus en plus, le régime s'appuie sur le clergé, qui mobilise la ferveur religieuse des campagnes rurales.

La restauration autrichienne



Le 20 février 1790, Joseph II s'éteint. Son frère, Léopold, duc de Toscane, lui succède. Il déploie une stratégie particulièrement efficace pour rétablir facilement sa souveraineté sur les Pays-Bas autrichiens. Son habilité diplomatique lui permet d'écarter l'appui des puissances européennes de la révolution brabançonne. Dans le même temps, il multiplie les propositions de conciliation à l'adresse du Congrès souverain. En mars 1790, il promet l'abrogation des réformes de Joseph II et l'amnistie des rebelles. Ceux-ci, espérant encore le soutien militaire de la Prusse, refusent.

Réunis en juillet 1790 à Reichenbach (Prusse), les diplomates d'Angleterre, des Provinces-Unies, de Prusse et d'Autriche négocient essentiellement sur la question de la guerre en Europe orientale. Léopold est contraint de conclure un armistice avec les Turcs, mais il reçoit la confirmation de sa restauration dans les Pays-Bas. Les puissances maritimes et la Prusse exigent seulement le rétablissement des privilèges suspendus par Joseph II.

Menacé par la population bruxelloise, le Congrès refuse d'accepter les conclusions de la déclaration de Reichenbach et décide de continuer la lutte lors de sa réunion d'août 1790. Il décrète une levée en masse de tous les hommes adultes pour une durée de trois semaines. Cette armée de « croisés » est lancée à l'offensive contre les Autrichiens à Falmagne (Dinant) le 22 septembre 1790, pendant que Vander Noot se rend en pèlerinage à Hal. Les troupes impériales brisent facilement ce baroud d'honneur. Le 14 octobre, Léopold II s'engage très habilement « à gouverner respectivement chacune de nos provinces belgiques sous le régime des constitutions, chartes et privilèges qui étoient en vigueur pendant le règne de feu S. M. l'impératrice Marie-Thérèse ». Simultanément, il manifeste son intention de lancer, vers le 21 novembre, ses troupes en vue d'occuper le territoire des Pays-Bas. Finalement, l'armée autrichienne reconquiert le pays : le 22 novembre, elle passe la Meuse ; le 25, elle occupe Namur ; le 2 décembre Bruxelles et, le 7, elle atteint Gand. La première restauration autrichienne est un fait. Le 27 novembre, le Congrès s'est réuni une dernière fois. Les plus engagés, tels que Vander Noot et Van Eupen, s'enfuient vers les Provinces-Unies.

Chapitre 11

La révolution liégeoise

Dans ce chapitre :

- La principauté épiscopale de Liège au XVIIIe siècle
- Une Cité ardente éclairée par les Lumières ?
- L'heureuse révolution
- Radicalisation et résistance

La principauté de Liège est parvenue à conserver son autonomie tout au long de l'Ancien Régime. Sa neutralité a souvent été bafouée, mais la souveraineté du prince-évêque n'a jamais vraiment été remise en cause. Son essor économique est remarquable à la fin du XVIIIe siècle, mais ses structures sociales sont complètement inadaptées.

Les révolutions qui éclatent en 1789, tant à Paris que dans les Pays-Bas, ne laissent pas la société liégeoise indifférente. En quelques heures, l'Ancien Régime est aboli. La mise en place d'un nouveau système politique et social ne sera effective que bien plus tard.

La principauté épiscopale de Liège au XVIIIe siècle

Installée sur le bassin mosan entre royaume de France et Provinces-Unies, la principauté de Liège est enclavée de manière complexe au centre des Pays-Bas autrichiens. Sa superficie est inférieure à 6 000 kilomètres carrés. En 1789, elle compte environ 350 000 habitants. La ville de Liège constitue, logiquement, la principale agglomération urbaine de cet ensemble et accueille les principales institutions. L'évêque y a son siège.

Des institutions d'origine médiévale

Prince de Liège, l'évêque est le vassal de l'empereur du Saint-Empire germanique. Il exerce sur son territoire les compétences judiciaires et administratives. Il doit nécessairement gouverner en bonne entente avec les états, qui réunissent les chanoines de Saint-Lambert, des représentants de l'aristocratie locale et les dirigeants des vingt-trois villes de la principauté. Enfin, le tribunal des XXII, émanation des états, peut poursuivre les agents de l'autorité coupables d'abus commis dans l'exercice de leurs fonctions (voir chapitre 5). De nombreux privilèges sont accordés aux citoyens liégeois, qui bénéficient, dès lors, d'une liberté politique plus large qu'en France ou que dans les Pays-Bas autrichiens. Cependant, ces structures sont majoritairement héritées de la période médiévale. Or, le pays liégeois connaît de profonds bouleversements dans le cours du XVIIIe siècle.

Une société en mutation

Les progrès démographiques ne sont pas soutenus par une modernisation des techniques agricoles. Tant dans les riches terres de la Hesbaye que dans les campagnes plus pauvres d'Ardenne et de Campine, les travaux des champs sont pratiqués selon les méthodes ancestrales. En revanche, les secteurs industriels connaissent un développement significatif, en particulier dans les villes de Liège, Verviers et Huy, ainsi que dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Les draps verviétois sont exportés dans toute l'Europe et bénéficient d'une réglementation souple échappant aux contrôles des corporations de métiers. La métallurgie est la deuxième grande branche de l'industrie liégeoise. Pour l'essentiel, celle-ci se concentre dans la fabrication de la fonte au départ du minerai de fer et à la transformation de cette matière première en produits légèrement plus élaborés (clous – voir chapitre 9). L'armurerie est en pleine expansion tandis que la quincaillerie connaît un déclin important. Quant à l'extraction charbonnière, elle destine sa production à la consommation intérieure. Les mines sont encore relativement modestes et n'exportent guère la houille. Enfin, la ville thermale de Spa devient un des lieux de villégiature les plus réputés d'Europe. Des maisons de jeu s'y installent et procurent d'importants revenus.

Les ressources de ces entreprises ne sont pas équitablement partagées, comme partout ailleurs sur le continent. Quelques familles de notables concentrent la propriété foncière, les outils de production et les fonctions rémunératrices. La noblesse ne jouit pas de privilèges particuliers sur le plan judiciaire ou fiscal. En revanche, le clergé bénéficie de nombreuses exemptions impopulaires, notamment l'impôt sur la fabrication de la bière. Il tire aussi profit de la levée de la dîme, qui ôte un dixième des récoltes aux paysans. Ceux-ci vivent difficilement des produits de la terre. Ils s'en sortent grâce au petit élevage et à l'exploitation des ressources boisées dans

les campagnes les moins fertiles. Aux abords des villes, ils peuvent encore trouver un appoint dans les fabriques de clous ou d'armes. Néanmoins, les salaires suffisent à peine et dépendent beaucoup du commerce d'exportation. Or, dans le contexte d'un renforcement du protectionnisme, la société liégeoise vit au bord de l'asphyxie.

Une Cité ardente éclairée par les Lumières ?

À partir du milieu du XVIIIe siècle, Liège commence à ressentir l'influence du mouvement des philosophes français. En 1756, Pierre Rousseau, Toulousain d'origine, y imprime son *Journal encyclopédique*. Il rencontre un succès important auprès d'esprits qui n'étaient pas totalement ignorants des écrits de Voltaire ou de Montesquieu. Attaqué par l'université de Louvain, l'imprimeur français est chassé de la principauté en 1759, mais son installation à Bouillon permet la diffusion de ses publications auprès de ses lecteurs liégeois.



Une étape supplémentaire est franchie avec l'élection de François-Charles de Velbrück au siège épiscopal, en 1772. Celui-ci multiplie les initiatives en vue de la favorisation du mouvement des Lumières en pays liégeois. Il tente d'améliorer l'instruction des classes populaires et d'apporter des réponses aux problèmes de la pauvreté et de la misère. C'est avec satisfaction qu'il exécute le décret de suppression de la compagnie des Jésuites à Liège en 1773 (voir chapitre 10). En 1779, il crée la Société libre d'émulation, chargée de favoriser le développement des arts et des sciences au cœur de la principauté. Un certain « esprit liégeois » s'y cristallise autour des idées d'un peuple heureux, vivant sous les auspices d'un prince attentif à la protection des libertés et à la tolérance. Des imprimeurs progressistes se lancent alors dans la publication de périodiques attachés aux idées nouvelles, comme *L'Esprit des journaux* ou *La Feuille sans titre*.

En 1781, l'évêque Velbrück protège un jeune poète liégeois, Nicolas Bassenge, auteur de « La nymphe de Spa », épître écrite en l'honneur de l'abbé Raynal. Représentant illustre du mouvement des Lumières, ce dernier était de passage dans la cité thermale. Le poème a été jugé trop subversif par des membres du clergé local et son auteur a été inquiété, mais le prince-évêque lui accorde son appui. Décédé en 1784, ce dernier continua de bénéficier d'une image particulièrement favorable auprès du peuple liégeois, comme en témoigne une importante documentation iconographique et littéraire.



Son successeur, César-Constantin de Hoensbroeck, ne partage pas les lectures philosophiques de son prédécesseur. Il se montre plus jaloux de ses compétences en matière de police et de réglementation. Cependant, il ne revient pas sur la plupart des initiatives prises par Velbrück pour soutenir les sciences et les arts. En 1785, il est aux prises avec un financier

désireux d'ouvrir une nouvelle salle de jeux dans la ville de Spa. Il interdit cet établissement, inauguré en dépit de son autorisation. Outre les enjeux financiers majeurs de cette question, ce conflit dégénère en querelle constitutionnelle entre le tribunal des XXII, qui soutient l'entrepreneur et le prince-évêque, qui refuse de céder son monopole sur les jeux. Quelques pamphlétaires interviennent spectaculairement contre l'autorité épiscopale, tels le peintre Defrance ou Nicolas Bassenge.



Dans le climat insurrectionnel ambiant, les événements liégeois étaient reliés aux combats révolutionnaires américains et aux oppositions des Pays-bas contre Joseph II. L'image de la tyrannie épiscopale s'imposait d'autant plus que Hoensbroeck raidissait encore son attitude dans l'affaire des jeux de Spa.

L'heureuse révolution

L'hiver 1788-1789 et la forte augmentation des prix céréaliers durant le printemps suivant ont, comme partout en Europe, provoqué le mécontentement et l'angoisse des populations urbaines. À Liège et à Verviers, les journaux et les pamphlets diffusent des idées généreuses et radicales pour venir en aide aux classes les plus démunies. Au début de l'été, les nouvelles des émeutes brabançonnes et parisiennes échauffent encore les esprits.

Un mouvement populaire spontané

Le 18 août 1789, une foule armée composée d'ouvriers et de bourgeois s'empare de l'hôtel de ville. Elle chasse les autorités municipales en place et en désigne de nouvelles, partageant les idées progressistes. Jacques-Joseph Fabry et Jean-Rémy de Chestret sont proclamés bourgmestres. Le premier a déjà exercé cette fonction sous Velbrück et passe alors pour la personnalité la mieux armée sur le plan diplomatique. Le second détient une carrière militaire. Il s'est particulièrement illustré dans les oppositions entre le prince-évêque et le tribunal des XXII. Dans le même temps, un aventurier, Jean-Pierre Ransonnet, s'empare de la citadelle d'où les troupes de l'évêque repoussent les velléités insurrectionnelles de la cité. Puis, Hoensbroech, réfugié dans sa résidence de Seraing, est contraint de rentrer à Liège, affublé de la cocarde aux couleurs rouge et jaune. Il y confirme les désignations faites par le peuple liégeois et légitime les nouvelles autorités urbaines. Quelques jours plus tard, il s'enfuit à Trèves, prétextant des ennuis de santé.

Le pouvoir échoit, dès lors, aux états. Ceux-ci se réunissent le 31 août. Le clergé et la noblesse optent pour une restauration de leurs pouvoirs éclipsés par la montée en puissance de l'autorité princière. Le tiers état revendique la mise en place d'une Assemblée nationale. Quant aux classes

populaires, elles arrachent l'abolition des impôts communaux. L'amélioration de leurs conditions matérielles se fait, néanmoins, cruellement attendre. L'impatience grandit. Des émeutes éclatent au début du mois d'octobre. Le calme est rétabli par la force et la distribution de dons aux populations pauvres. Cette dernière prérogative est ordinairement réservée au clergé local. L'accroissement de l'insécurité et l'usurpation d'une compétence ecclésiastique inquiètent progressivement les forces conservatrices et quelques progressistes modérés. Ceux-ci entament un mouvement d'émigration, laissant se développer des positions plus radicales.

Le mouvement gagne les petites villes principautaires et quelques communautés rurales. Il se manifeste de façon particulièrement originale dans la région franchimontoise, qui regroupe notamment les localités de Theux, Verviers et Spa. Un congrès, réuni à Polleur, fonde une « nation franchimontoise » le 16 septembre 1789 et proclame sa Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ! Il projette aussi de faire sécession et réclame une meilleure représentation des habitants des campagnes au sein des institutions liégeoises. Ailleurs, l'événement révolutionnaire est l'occasion de rallumer de vieilles querelles entre clans ennemis, sans que des considérations politiques, idéologiques ou sociales soient nécessairement en cause.

La révolution sauvée par l'intervention prussienne

Pour le prince-évêque Hoensbroeck, le moment de la revanche semble être arrivé. Les nouvelles qui lui parviennent à Trèves dépeignent une cité liégeoise aux prises avec l'anarchie et le désordre. Il réclame alors l'intervention du Cercle de Westphalie, organisation administrative dont dépend la principauté de Liège dans le Saint-Empire germanique. Il n'accorde aucune légitimité aux décisions prises par les états et revient sur les déclarations effectuées le 18 août. Cette volte-face provoque naturellement la radicalisation des Liégeois, qui s'en prennent de plus en plus ouvertement au clergé. Elle conduit aussi les autorités municipales, et en particulier le bourgmestre Fabry, à entamer des pourparlers avec la Prusse.

Depuis quelque temps, Frédéric-Guillaume, le roi de Prusse, est inquiet face aux événements révolutionnaires qui se déroulent dans les Pays-Bas et en principauté de Liège. À la fin octobre, les Autrichiens sont bousculés par les rebelles brabançons (voir chapitre 10). Le risque d'assister à une union entre les révolutionnaires français, liégeois et « belges » se précise. La perspective d'une intervention préventive à Liège permet d'éviter une telle réunion tout en offrant à la Prusse un rôle d'observateur idéal au cœur d'une région stratégique auparavant contrôlée par l'ennemi autrichien. Alors que les armées du Cercle de Westphalie exigent beaucoup de temps pour se

mettre en état de marche et qu'elles ne font aucune promesse de réussite, les troupes prussiennes entrent à Liège dès le 30 novembre. Elles jouent sur les deux tableaux. Intervenant au nom des états du Saint-Empire, elles ramènent l'ordre dans la principauté, mais elles assurent aux acteurs de la révolution une entière autonomie quant à l'organisation de celle-ci. Aussi, la population les accueille en protecteurs et en libérateurs de la tyrannie épiscopale.

Le calme est aussitôt rétabli. Cependant, les progressistes ne tirent aucun profit de cette situation. Durant les six mois de la présence prussienne, aucune réforme de taille n'est réalisée. Les révolutionnaires paraissent bien embarrassés du pouvoir qui leur est offert si généreusement. D'autre part, un « comité aristocratique » se forme au sein des classes conservatrices de la principauté. Il regroupe quelques notabilités du haut clergé et de la noblesse terrienne. Il finance une violente campagne de pamphlets destinés à discréditer le nouveau régime. Dans le même temps, le prince-évêque s'obstine dans son opposition aux nouveaux maîtres de Liège. Les positions sont clairement inconciliables. Le roi de Prusse ne peut plus défendre sa politique d'arbitrage dans le pays de Liège. En outre, aux Pays-Bas, les partisans de l'Ancien Régime ont écarté les progressistes de Vonck depuis mars 1790 (voir chapitre 10). Une union générale entre démocrates n'est plus à craindre. Les Prussiens quittent Liège le 16 avril.

Radicalisation et résistance

Tandis que l'évêque Hoensbroeck obtient l'aide militaire du Cercle de Westphalie, les Liégeois se préparent à la défense de leur révolution. Du même coup, les plus radicaux s'imposent sur les bords de la Meuse. Dès le 11 avril, la population est contrainte de prêter serment de fidélité à la révolution. Ceux qui refusent sont molestés. Ecclésiastiques et aristocrates sont mis au ban de la société et choisissent la route de l'émigration. En mai, l'Assemblée liégeoise s'ouvre aux représentants des campagnes. Dans la ville de Liège, les représentants sont élus au suffrage censitaire. Ces nouveaux citoyens ne montrent, néanmoins, aucun empressement à exercer leurs fonctions civiques. Aux élections municipales de juillet 1790, un petit dixième du corps électoral participe réellement au scrutin.

Une armée de volontaires est constituée pour faire face à la menace des troupes du Cercle de Westphalie. Ces troupes disparates et mal équipées offrent un effectif d'environ 5 000 hommes pour protéger la révolution. Elles résistent victorieusement aux armées, aussi mal composées, levées par les princes allemands. Elles bénéficient d'un atout moral supérieur, qui permet d'emporter la victoire sur les champs de bataille de Zonhoven (mai 1790) de Zutendaal (août 1790) et de Visé (décembre 1790).

Entre-temps, à la conférence de Reichenbach (juillet 1790), Autrichiens et Prussiens se réunissent pour rétablir l'ordre dans les Pays-Bas (voir chapitre 10). Après la rapide défaite des troupes brabançonnes à la fin de l'année, la simple marche des régiments d'Autriche vers la cité liégeoise provoque la fuite des anciens révolutionnaires. Le 12 février 1791, Hoensbroeck est réinstallé à la tête de la principauté. Contrairement à Léopold II dans les Pays-Bas, il traite sans ménagement les anciens opposants. Il rétablit sans aucune concession les principes d'Ancien Régime, en réaffirmant la prééminence épiscopale en matière de police et en réintégrant le règlement de 1684.

Chapitre 12

La ci-devant Belgique sous la Révolution et l'Empire

Dans ce chapitre :

- La première occupation française
- La restauration autrichienne
- La ci-devant Belgique sous le Directoire
- De Bonaparte à Napoléon

Occupés par les troupes françaises dès le début des années 1790, les Pays-Bas seront rapidement intégrés à la France. Ils en suivront alors tous les soubresauts politiques, depuis la fin de la Terreur jusqu'à l'instauration de l'Empire napoléonien.

Les nombreuses réformes politiques, sociales, économiques et religieuses seront également exportées dans la future Belgique. La destruction des structures d'Ancien Régime ainsi que des frontières traditionnelles entre les différentes principautés aura un impact considérable sur le futur visage de ce territoire.

La première occupation française (1792-1793)

Après les révolutions brabançonne et liégeoise (voir chapitres 10 et 11), certains de leurs acteurs ont trouvé refuge en France. Ils y continuent leurs débats et conservent l'espoir de participer à l'instauration d'un nouveau régime dans leur pays natal. La république a, cependant, d'autres plans.

Les rêves d'une « Belgique » révolutionnaire indépendante

Après l'échec de la république des États belgiques unis, la désunion des Belges en exil est totale. Chez les statistes, les chefs trouvent dans un premier temps asile dans les Provinces-Unies. La plupart des officiers et des soldats de l'armée patriotique fuient vers la région de Douai. Chez les démocrates, Vonck, qui s'est déjà exilé par crainte des statistes en avril 1790 à Lille, y est maintenant rejoint par des démocrates belges, ainsi que par de nombreux Liégeois. Un grand nombre d'entre eux se dirigent vers Paris, pour y retrouver les émigrés belges et liégeois. Ensemble, ils y forment, dès le début de janvier 1792, le Comité des Belges et Liégeois unis. Au départ, celui-ci se réunit chez un journaliste liégeois, Lebrun, le futur ministre des Affaires étrangères. Le comité rédige le fameux *Manifeste des Belges et Liégeois unis*, qui déclare que Belges et Liégeois unis veulent constituer la Belgique en un pays doté d'un système représentatif. Assez vite, les émigrés à Paris vont, étant donné l'évolution de la situation dans la capitale française, se radicaliser vis-à-vis des émigrés à Lille.



En France, le 10 mars 1792, Charles Dumouriez est nommé ministre des Affaires étrangères. À peine élu, il envoie Talleyrand à Londres pour tranquilliser le gouvernement anglais, en insistant sur le fait qu'il est contre « les principes de [la] Constitution de conquérir ». Cependant, un mois plus tard, des agents sont en Belgique pour y attiser la rébellion. Le 17 juin, les légions tentent une offensive en Flandre, qu'elles sont obligées d'abandonner le 29 juin.

Après la chute de la royauté en France, le 10 août, Pierre Lebrun, qui a participé à la révolution liégeoise, devient le ministre des Affaires étrangères, poste qu'il occupe jusqu'au 21 juin 1793. Dumouriez obtient le commandement de l'armée du Nord. Fin octobre, il lance, de Valenciennes, son *Manifeste au peuple belge*. Le lendemain de son entrée à Mons, le 8 novembre, Dumouriez précise ses points de vue et insiste pour que la nouvelle organisation soit l'œuvre de représentants élus par l'ensemble de la nation.

Après la victoire des troupes françaises sur l'armée autrichienne à Jemappes, le 6 novembre, les soldats français imposent partout la convocation du peuple en assemblées chargées d'élire des représentants temporaires. Mais les résultats sont arrangés. En effet, les occupants ont pris le soin d'établir au préalable des clubs destinés à réunir les amis du régime révolutionnaire. Fin novembre, les représentants provisoires de Bruxelles envoient à la Convention, à Paris, une députation pour lui exprimer la reconnaissance du peuple belge et lui demander de ne signer aucun traité qui soit contraire à l'indépendance de la Belgique. Barère répond très habilement à leur demande, en indiquant que la France a proclamé « le dogme immortel de la souveraineté des peuples ».

Une annexion éphémère

La réalité est bien différente. Un décret révolutionnaire du 16 novembre 1792 proclame la libre navigation sur l'Escaut. Cet acte constitue une véritable déclaration d'hostilité vis-à-vis de l'Angleterre et de la Hollande. Le 15 décembre, un autre décret prescrit les mesures de conquête dans les pays occupés par les armées françaises. Il supprime ainsi, en Belgique, tous les magistrats civils et militaires, abolit les anciens impôts… en un mot, il y établit des institutions absolument semblables à celles de la France.

Déjà, fin novembre, Dumouriez expose en détail la thèse des frontières naturelles de la France, ainsi que la nécessité de la république d'annexer la rive gauche du Rhin jusqu'en Hollande. « Ce n'est pas là faire des conquêtes, dit-il, mais recevoir dans son sein des peuples qui s'offrent volontairement. » Le décret de la Convention du 31 janvier 1793, qui stipule que les Belges seront convoqués en assemblées primaires dans les plus brefs délais afin de se prononcer sur la forme de gouvernement, est orchestré dès le début.



Dans son célèbre discours, Danton invoque les limites de la république telles qu'elles sont fixées par la nature. Mais il faut prendre en compte la richesse de la Belgique et le coût de la guerre. Le 22 février, l'administration provisoire du pays de Liège conclut au vœu de la majorité des habitants de s'unir à la France. Du 1er au 11 mars, vingt-six villes et trois cent quarante-six communes belges sont officiellement rattachées à la République française. Cette annexion se termine avec la défaite des troupes révolutionnaires lors de la bataille de Neerwinden, le 18 mars 1793.

La restauration autrichienne



Dans les Pays-Bas autrichiens, la restauration est complète. Les jacobins et les révolutionnaires prennent la fuite ou se cachent. Les institutions traditionnelles sont rétablies.

L'archiduc Charles est désigné comme gouverneur et le comte de Metternich-Winneburg est nommé ministre plénipotentiaire. Ils administreront le territoire à peine plus d'un an. La politique de la chancellerie des Pays-Bas, créée à Vienne sous la direction de Trauttmansdorff, se heurte à celle des états, qui veulent maintenir leurs droits contenus dans la Joyeuse Entrée. Ceux-ci refusent de s'inscrire dans la politique autrichienne absolutiste de centralisation. Là où le territoire des Pays-Bas autrichiens est censé être la base d'opérations militaires dans la guerre contre la France, les états vont même jusqu'à s'opposer aux demandes du gouvernement pour contribuer à cette lutte.

Le passage de l'empereur, qui a lieu à Bruxelles, est bien accueilli. C'est la première fois depuis Philippe II qu'un souverain assiste personnellement à la cérémonie d'inauguration. Les demandes de subsides, la levée des conscrits, les réquisitions de chevaux… n'ont cependant pas les effets voulus.

En revanche, dans la principauté de Liège, où le mouvement révolutionnaire a été beaucoup plus fort (voir chapitre 11), la restauration se caractérise par une politique réactionnaire qui est accompagnée de mesures répressives. Ainsi, le prince-évêque de Méan, retourné à Liège en avril, refuse de gracier Grégoire-Joseph Chapuis, médecin verviétois condamné à mort par la haute cour échevinale de Liège pour avoir propagé les droits de l'homme, exercé les fonctions d'officier dans la nouvelle administration et célébré des mariages civils.

La ci-devant Belgique sous le Directoire



Le 26 juin 1794, lors de la bataille de Fleurus, les Français battent les troupes coalisées commandées par le prince de Saxe-Cobourg. Dès lors, les soldats révolutionnaires envahissent rapidement les Pays-Bas autrichiens et la principauté de Liège.

De Fleurus à l'annexion à la république

Dès les premiers succès, les placards contenant des mesures d'organisation de l'occupation apparaissent. Quatre jours avant Fleurus, les représentants du peuple près de l'armée du Nord ont en effet déjà arrêté les grandes lignes de l'administration des pays conquis. Le cours forcé des assignats est imposé ; le maximum de la ville de Lille devient obligatoire pour les marchandises et les denrées. Les impôts continuent à être perçus au profit de la république. Une politique de conquête économique a remplacé la politique de conquête idéologique de 1792-1793.

Un arrêté du Comité de salut public du 18 juillet précise ces mesures. En outre, il fixe la quotité des impositions à lever sur le pays. Tous les armes, cuivres, fers, charbons de terre, bois de construction, chanvres, huiles, savons, toiles, cuirs, suif, laines, draps, indigo, tan et teintures sont expédiés en France. Les chevaux de luxe et les chevaux entretenus dans les herbages qui ont moins de quatre ans sont également rassemblés.

La contribution militaire prévue par l'arrêté du 18 juillet

L'arrêté du 18 juillet prévoit, entre autres, que les représentants du peuple imposeront une contribution militaire aux habitants des places et des territoires tombés aux mains des Français. Cette contribution ne doit être répartie que sur « les riches, les hommes sans profession, les ecclésiastiques séculiers et réguliers jouissant de plus de 1 000 livres de revenu et généralement sur tous les habitants aisés, exceptés ceux qui tiennent des ateliers, des fabriques et des manufactures ». Déjà, avant la publication de cet arrêté, les représentants ont frappé les habitants « privilégiés » de Bruxelles d'une contribution de 5 millions de livres. Les autres villes sont de même mises successivement à contribution. Le 31 octobre 1794, la totalité de cette contribution s'élève à 68 773 875 de livres, montant qui va aller jusqu'à 80 233 875 de livres le 20 mars 1795, à la suite de lourdes amendes pour retard de paiement. Pour obtenir ce paiement, les Français vont se saisir d'otages, pour la plupart dirigés sur les villes du Nord de la France.

Un arrêté des représentants, qui contient le résumé de tous les arrêtés relatifs à l'administration générale, prévoit que « les lois et coutumes particulières des pays conquis sont provisoirement maintenues et conservées, en tout ce à quoi il n'est pas dérogé par les arrêtés des représentants du peuple ». Les représentants veulent donc toucher le moins possible à la structure des administrations et des institutions. En effet, ils sont loin d'être certains que l'occupation pourra se consolider. Mais il s'avère très vite qu'il est impossible d'administrer et de gérer le pays et les réquisitions à partir des administrations existantes. Le 15 octobre 1794, les représentants décident de créer des bureaux dans toutes les provinces des pays conquis, et d'en mettre un en place pour l'Administration centrale et supérieure à Bruxelles.



Un mois plus tard, huit arrondissements – Bruxelles, Gand, Ypres, Tournai, Namur, Mons, Saint-Hubert et Liège – sont organisés. L'administration centrale compte dix-huit membres. Les « Belges », qui constituent la majorité de ces comités, sont de véritables partisans du nouveau régime. Le recrutement est cependant difficile.

Mais il n'est rien en comparaison avec les problèmes que les Français ont pour remplacer les membres des anciens magistrats par des personnes plus favorables au nouveau régime. Déjà, le 13 septembre 1794, les représentants Briez et Haussmann exposent au Comité de salut public leur méthode de travail : « Les chefs-lieux une fois bien organisés, les pouvoirs que nous y aurons établis nous donneront tous les renseignements nécessaires pour faire les mêmes opérations dans toutes les communes de leur dépendance. » Cependant, les magistrats des chefs-lieux ne sont pas les partisans fiables qu'ils espèrent, bien au contraire : refus, démissions, abstentions, etc. sont à l'ordre du jour.

Même des peines rigoureuses ne peuvent y remédier. L'ignorance de la langue française chez plusieurs membres des municipalités dans la partie flamande du pays constitue en outre un obstacle supplémentaire. Fin mars 1795, les représentants ordonnent que les demandes de démission des fonctionnaires dans les diverses administrations ne soient recevables que lorsqu'elles sont constatées et dûment motivées par des officiers de santé pour cause de maladie et d'impossibilité de continuer le service.

L'annexion à la république



Dès la prise de Maastricht, le 4 novembre 1794, la conquête de la ci-devant Belgique et de la principauté de Liège est un fait accompli et assuré. Une autre politique devient possible. Mi-février 1795, le Comité de salut public supprime les comités de surveillance et révolutionnaires et abolit le maximum. Les représentants hésitent encore à introduire la législation révolutionnaire dans sa totalité, et surtout celle relative à la religion. C'est, selon le représentant Briez, « impossible [...] sans nous exposer à une guerre civile ». Dès le début de 1795, les demandes belges de réunion à la république s'intensifient. La discussion sur l'annexion n'a lieu à la Convention que fin septembre 1795.

Pendant ce temps, les autorités continuent d'introduire l'alignement institutionnel avec la république. Des tribunaux criminels sont créés à Bruxelles et à Liège. En juin 1795, les municipalités sont organisées selon les principes de la république. Fin août, le territoire est divisé en départements et cantons. Préparés par Doutrepont, neuf départements « belges » sont créés : ceux de la Lys (Bruges), de l'Escaut (Gand), des Deux-Nèthes (Anvers), de la Dyle (Bruxelles), de la Meuse-Inférieure (Maastricht), de l'Ourthe (Liège), de Jemappes (Mons), de Sambre-et-Meuse (Namur) et des Forêts (Luxembourg). Cette nouvelle division territoriale, où l'ancien duché de Brabant et l'ancien comté de Flandre sont scindés, exigent des adaptations administratives. Le 17 septembre 1795, un conseil de gouvernement est constitué. Il doit assister les représentants dans les nominations des nouvelles administrations. Huit des dix membres du conseil sont d'ex-membres de l'ancienne Administration centrale et supérieure.

La fin de l'Ancien Régime ou la fin de la société d'ordres

Le 1er octobre 1795, les territoires de la ci-devant Belgique, de la principauté de Liège, de Stavelot, de Logne et de Malmédy sont annexés à la république. Le 26 octobre, le ci-devant duché de Bouillon est également uni à la France, avec ses dépendances.

L'introduction d'un nouveau régime



Presque immédiatement après l'annexion, les représentants ordonnent la publication de l'acte constitutionnel de l'an III (22 août 1795), avec sa déclaration des droits et devoirs dans les départements « belges ». Les nouvelles institutions constitutionnelles doivent donc y être introduites. L'Ancien Régime, cette société d'ordres ou d'états, appartient désormais au passé. Les représentants vont donc ordonner la publication de la législation concernant l'abolition de la société féodale, de ses privilèges et des corporations, et l'instauration de la liberté de travail, de l'état civil…



La législation révolutionnaire signifie aussi la fin de la position privilégiée de l'Église catholique. L'application du calendrier républicain, le 27 septembre, rencontre une opposition assez vive. La Constitution prévoit l'organisation du culte « décadaire » et des « fêtes nationales pour entretenir la fraternité entre les citoyens, les attacher à la Constitution, à la patrie et aux lois ». Mais ces cérémonies, telles que la fête de la Jeunesse, celle des Époux ou celle de la Vieillesse, ne sont en majorité que de vagues pastiches.

La Constitution prévoit aussi l'élection des administrations départementales et municipales. Cependant, les représentants Pérès et Portiez vont nommer, en novembre 1795, quinze jours seulement après leur arrivée, les administrateurs de département et les commissaires du pouvoir exécutif, ainsi que les membres des tribunaux civils et criminels des divers départements.

L'organisation de la fonction publique

La plupart des quarante-cinq administrateurs et commissaires nommés dans les administrations départementales « belges » ont exercé des fonctions dans les administrations révolutionnaires. Ces administrations sont composées en majorité de membres d'origine française. Malgré le refus de certains candidats, ces institutions sont assez vite pourvues en personnel. Ces fonctionnaires et juges doivent, en premier lieu, dresser des listes de candidats pour les municipalités et pour les juridictions inférieures. Les instructions aux administrateurs sont claires : faire parvenir des listes de noms de citoyens jugés aptes pour les fonctions publiques, surveiller les municipalités et les autorités subalternes, faire exécuter les lois, informer les ministres du Directoire exécutif d'après leurs attributions respectives et faire traduire devant les tribunaux les émigrés et prêtres déportés de France.

L'historiographie traditionnelle soutient que ces administrations centrales n'ont pas très bien fonctionné. Or, la réalité s'avère quelque peu différente, même dans un département récalcitrant comme celui des Deux-Nèthes. Au cœur d'une réticence générale face au nouveau régime, ces administrations se donnent beaucoup de peine pour introduire une organisation sociale inédite.

La résistance au changement

Les nominations des juges des tribunaux civils et criminels se heurtent à une désaffection généralisée. Deux tiers des postes de commissaires près les tribunaux sont attribués à des Belges originaires du département où ils sont appelés à exercer leurs fonctions. La plupart des commissaires belges ont déjà rempli des fonctions publiques ou administratives pendant la seconde occupation. Les nominations des juges dans les tribunaux civils sont suivies d'une avalanche de refus. Dans les départements flamands de la Lys, de la Meuse-Inférieure, de l'Escaut et des Deux-Nèthes, ils oscillent entre 60 % et 84 %. Même dans les départements les plus facilement acquis à la Révolution, tels que Jemappes et l'Ourthe, ce nombre varie entre 40 % et 52 %.

Après l'organisation des administrations départementales et des juridictions des tribunaux civils et criminels, les représentants Pérès et Portiez retournent à Paris et sont remplacés par Bouteville, qui, en tant que commissaire du gouvernement, doit accomplir l'alignement institutionnel des départements « belges » avec la république. Les problèmes majeurs sont le remplacement des démissionnaires et l'organisation des administrations et juridictions inférieures, ainsi que l'introduction de la législation révolutionnaire.

Les nominations de Bouteville

Dès son arrivée en Belgique, Bouteville entreprend plusieurs tournées dans tous les départements. Jusqu'aux élections de mars-avril 1797, il va procéder à un grand nombre de nominations dans les tribunaux, sans combler pour autant la totalité des postes à pourvoir. Moins de la moitié des nommés par les représentants sont encore en fonctions en 1797. Pour atteindre son but, le commissaire est obligé de choisir parfois des candidats moins aptes, comme en témoignent la diminution du nombre de juristes et la baisse du niveau de leur fortune. L'augmentation constante du nombre des juges originaires de France souligne les difficultés que rencontre Bouteville. Ces nominations sont souvent critiquées, car beaucoup de magistrats ne comprennent pas le flamand. Les représentants du peuple en mission ont en outre imposé l'usage du français dans les tribunaux des départements réunis, tant pour les plaidoiries que pour les jugements, ainsi que la traduction en français de toutes les pièces.



Ce n'est que début décembre 1796 que les nouvelles lois, publiées dans le *Bulletin des lois*, prennent effet. Le ministre de la Justice, Merlin, est chargé de rédiger une liste de lois antérieures, qui doivent être introduites dans les nouveaux départements. Cet effort aboutit à l'introduction du Code Merlin, un code contenant pas moins de 438 lois et ordonnances françaises, datant parfois d'avant la Révolution, telles qu'une ordonnance de Charles IX de janvier 1563 !

Les élections de 1797 ou la première expérience démocratique

Début février 1797, les autorités décident que, dans le courant du mois de germinal, « tous les départements de la République française, y compris ceux réunis par la loi du 9 vendémiaire, an IV », concourront à l'élection d'un tiers des membres du Corps législatif. L'organisation de ces élections est une des tâches principales des administrations départementales. Selon la loi, seuls les électeurs inscrits dans les registres civiques peuvent participer aux élections au suffrage indirect. Mais cette formalité soulève d'énormes répugnances dans les départements « belges ». À l'exception de l'ancien pays de Liège, l'enthousiasme pour ces élections est très faible. Plusieurs départements vont même demander à Paris si l'obligation d'inscription doit être maintenue. Le ministre de l'Intérieur Bénézech décide, dès lors, que l'inscription sur les registres n'est pas nécessaire pour prendre part au vote. Mais cette décision n'est pas bien communiquée. Ainsi, dans certaines assemblées primaires, seuls les citoyens inscrits prennent part aux élections, alors que dans d'autres, tous les citoyens votent, inscrits ou non. Ces opérations électorales s'effectuent dans une grande confusion, reflétant parfaitement le désordre qui règne alors dans tout le pays.

Les assemblées primaires nomment, outre les juges de paix et leurs assesseurs et le président de l'administration municipale, les électeurs des assemblées départementales. Ces électeurs nomment, eux, les huit représentants « belges » pour le Conseil des Anciens et quatorze pour le Conseil des Cinq-Cents. Le résultat est presque partout le même : les candidats nommés dans le passé par les conventionnels ou par Bouteville doivent céder la place à des indigènes bien plus conservateurs. Seuls dans les départements de l'Ourthe et de la Meuse-Inférieure, les choix sont en faveur du nouveau régime.

Les résultats de ces élections sont très décevants pour le Directoire et ses partisans. Dans les départements flamands de l'Escaut, de la Lys et des Deux-Nèthes, le taux de juges civils réélus oscille entre 10 % et 23 %, alors que dans ceux de la Dyle, de la Meuse-Inférieure, de Jemappes et de l'Ourthe, ce pourcentage se situe entre 54 % et 98 %.

Lors des élections de l'an VI, le Directoire décide que nul ne peut voter dans les assemblées primaires s'il n'est pas inscrit depuis un an au moins sur les registres civiques. Ces élections sont également suivies d'une nouvelle épuration. Dans toute la république, les élections de cent vingt-sept représentants, dont quatre « Belges », sont déclarées nulles.

La politique religieuse et la laïcisation de la société

Même après l'annexion, le Directoire hésite à introduire la législation révolutionnaire religieuse. Ce n'est qu'au début de juin 1796 qu'il décide que « le temps est venu de faire publier dans les départements réunis les lois relatives à la suppression des ordres religieux et à leurs pensions de retraite ». Une loi du 1er septembre 1796 supprime les établissements religieux dans les neuf départements réunis. Le Conseil des Anciens estime le nombre de religieux concernés à 12 000, alors que la valeur estimée des biens atteint 1 200 millions de francs. Les maisons religieuses ayant pour objet l'éducation publique ou le soulagement des malades sont cependant exclues de cette mesure. Mais ces institutions seront également abolies en août 1797.



Dès la fin de 1796, la vente aux enchères des biens de l'Église comme biens nationaux débute. Cependant, ces enchères ne rapportent pas les montants espérés. Les acheteurs sont pour la plupart des spéculateurs et des républicains, la population catholique s'abstient de participer. Ces acquéreurs deviennent les plus grands partisans du nouveau régime, à l'exception de ceux qui ont acheté les biens dans l'espoir de pouvoir les restituer au clergé. Il existe une forte opposition à ces ventes. Ainsi, par exemple, les archives et les objets d'art de l'abbaye de Tongerlo sont cachés chez des parents et particuliers. Même les cheminées et le dallage en marbre ont été enlevés. Les bâtiments vendus sont souvent rentabilisés comme matériaux ou utilisés comme ateliers ou magasins. Les autorités les emploient pour y loger leurs administrations ou les transforment en prisons.



Les Français poursuivent leur politique religieuse révolutionnaire. Dès la fin de septembre 1796, la tenue de l'état civil est obligatoire et doit remplacer l'usage des registres paroissiaux. Après le coup d'État de fructidor an V (septembre 1797), le ton se durcit. Tous les signes extérieurs renvoyant à la religion, tels que le port du costume liturgique, la sonnerie des cloches, les signes du culte…, sont interdits. Ainsi, les églises sont dépouillées de leurs statues, des croix, des armoiries… Les autorités ont en effet aussi ordonné la suppression des signes de la féodalité et de la royauté. Elles imposent désormais une stricte observation du calendrier décadaire républicain et la célébration des cérémonies décadaires. L'université de Louvain est abolie.



Le refus des prêtres

Un jour, après le coup d'État de fructidor, une loi contenant des mesures de salut public, prises relativement à la conspiration royale, impose aux prêtres de prêter un serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la république et à la Constitution de l'an III. Si les vicaires des évêchés de Tournai et de Liège pensent que ce serment peut être prêté, la majorité des prêtres vont suivre l'attitude du cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, et refuser de prêter serment. À la suite du refus massif, la plupart des églises sont fermées par les autorités, non sans résistance des fidèles. Des 875 prêtres non jureurs qui sont portés sur les tableaux de déportation pour la Guyane, seul 71 sont arrêtés. Les réfractaires se fondent dans la population locale.

Après la suppression des maisons religieuses qui ont pour objet l'éducation publique ou le soulagement des malades, l'instruction est nationalisée, avec la création d'une école centrale dans chaque département et d'écoles primaires municipales. Dans chaque commune, une commission des hospices civils est responsable pour l'assistance des malades indigents, des orphelins, des enfants abandonnés, des vieillards… alors qu'un bureau de bienfaisance est compétent pour la distribution à domicile de secours aux pauvres, de préférence en nature. Mais la misère est omniprésente et ces organismes de secours n'ont pas les moyens de la soulager. Des villes comme Anvers, Mons ou Malines comptent entre 15 % et 30 % d'indigents, de petites villes comme Hoogstraten entre 6 % et 11 %. Une enquête de 1808 relève que les pauvres représentent en moyenne un sixième de la population de l'Ourthe et de Jemappes.

La guerre des Paysans (1798)



Traditionnellement, on relate que, le 12 octobre 1798, un huissier accompagné de quelques troupes veut saisir et faire vendre le mobilier d'un contribuable récalcitrant à Overmere, un village dans le pays de Waes et qu'une foule hostile l'en empêche. Ceci constitue le début de « l'insurrection de l'an VII », connue dans l'historiographie belge sous le nom de guerre des Paysans.

Le déroulement des émeutes est presque partout identique. Dès que les insurgés arrivent dans un village, ils ouvrent l'église, amènent un prêtre, font célébrer la messe et chanter un *Te deum*, sonnent le tocsin, déracinent l'arbre de la liberté, attaquent la mairie pour s'emparer des listes de la conscription et des rôles de contributions. Parfois, ils portent atteinte aux autorités locales. Mais la plupart du temps, celles-ci ont déjà pris la fuite, y compris la gendarmerie.

Depuis le pays de Waes, la révolte se répand très vite. À partir du 18 octobre, l'insurrection embrase l'ensemble des départements flamands. Trois jours plus tard, une tentative de débarquement des Anglais près de Flessingue est repoussée. Une autre tentative a lieu dans la nuit du 24 au 25 octobre près de Blankenberge.

Mais, fin octobre, les mesures prises par Paris commencent à faire effet. Dans la Lys, la défaite des « paysans » à Yseghem, le 28 octobre, constitue le début de leur recul. Quelques jours plus tard, les insurgés sont repoussés vers l'ancien duché de Brabant. Après l'arrivée du général Colaud à Bruxelles, dans la nuit du 30 au 31 octobre, ils occupent encore le Petit-Brabant, le Hageland et la Campine. Dès le départ, ce général ne laisse aucun doute sur son plan de campagne. Celui-ci consiste à masser autour de la vallée du Rupel et des Deux-Nèthes toutes les forces dont il dispose. « Ensuite, nous nous porterons en masse […] pour les détruire complètement. » Dans les journées des 4 et 5 novembre, les « paysans » sont vaincus dans le Petit-Brabant. Les insurgés sont refoulés vers la Campine. Un mois plus tard, le 5 décembre 1798, la bataille d'Hasselt (département de la Meuse-Inférieure) marque la fin de cette révolte. Selon les autorités françaises, 5 638 brigands auraient été tués par les troupes ou la gendarmerie et 1 687 arrêtés.

Outre les mesures militaires, le Directoire prend diverses décisions contre les départements belges. Tout individu soupçonné d'avoir préparé, organisé ou dirigé la révolte est arrêté. Les communes doivent indemniser les pillages et excès commis. 7 478 prêtres insermentés sont condamnés à la déportation : 648 d'entre eux seront effectivement déportés. Six conseils de guerre sont assemblés pour juger les rebelles.

Traditionnellement, on insiste sur le rôle des paysans dans cette révolte. La dénomination « guerre des Paysans » n'est-elle pas significative ? Néanmoins, en 1970, l'historien H. J. Elias suggère qu'ils n'ont pas joué un rôle prépondérant. Depuis lors, des indications convergentes ont confirmé cette thèse. Dans le département de l'Escaut, les révoltés sont principalement des ouvriers du textile, des artisans et des commerçants des campagnes et des petites villes. Une liste des suspects, dans le département de la Lys, ne mentionne que trois paysans. Dans la campine anversoise, la plupart des dirigeants appartiennent à la petite bourgeoisie du plat pays.



L'expression « guerre des Paysans » est utilisée pour la première fois par un anonyme de Malines, en 1798, qui, comme citadin, voit dans les « paysans » les habitants du plat pays et qui veut accentuer leur caractère campagnard. La géographie de cette révolte est très significative. Il existe une opposition entre les villes et la campagne. L'insurrection s'est en effet limitée à celle-ci. On remarque aussi un clivage politique entre le duché de Brabant et la Flandre. Le Brabant s'avère plus conservateur, plus traditionaliste que la Flandre. En outre, cette insurrection est quasiment limitée aux départements où la langue véhiculaire n'est pas le français, mais bien le flamand ou l'allemand. Cela n'est pas resté ignoré des révolutionnaires français. Ainsi, en

novembre 1798, le commissaire du département de la Dyle écrit au ministre de l'Intérieur que ce sont les habitants des campagnes flamandes, « les plus arriérés de tous », qui ont pris les armes, alors que les cantons wallons, où la connaissance de la langue française a déjà contribué au progrès des connaissances, sont restés plus calmes.

Déjà, le 30 octobre 1798, le Directoire exécutif discerne dans son message au Conseil des Cinq-Cents les causes de cette révolte : « La conscription ne semble être que le prétexte. Elle est l'effet des suggestions de l'Angleterre et du fanatisme. Les moteurs de la rébellion sont des hommes attachés autrefois soit au gouvernement de la ci-devant Belgique, soit au parti du stathouder ; les révoltés sont des prêtres, des moines, des vagabonds et des étrangers. » Se dégagent ici les éléments qui animent encore aujourd'hui les débats concernant les causes de cette révolte : la conscription, la question religieuse, l'ingérence de l'étranger, le brigandage…

De Bonaparte à Napoléon



En vertu des traités de Campoformio (17 octobre 1797) et de Lunéville (9 février 1801), les territoires « belges » font, selon le droit des gens, partie de la République française.

Un territoire et sa population

Selon l'*Exposé de la situation de l'Empire, présenté au Corps législatif dans sa séance du 25 février 1813* par le comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur, les départements « belges » constituent 4,77 % de la superficie de l'Empire. Le département des Forêts est le plus grand (6 910,35 km²), suivi des départements de Sambre-et-Meuse (4 579,22 km²), de l'Ourthe (4 357,54 km²), de la Meuse-Inférieure (3 786,33 km²), de Jemappes (3 766,58 km²), de la Lys (3 669,11 km²), de la Dyle (3 428,48 km²), de l'Escaut (2 888,7 km²) et des Deux-Nèthes (2 853,81 km²).

En 1806, les départements réunis comptent 3 348 612 habitants, soit une densité d'environ 92 personnes au kilomètre carré. Une grande différence est visible entre les départements. Le plus peuplé est celui de l'Escaut, avec 636 428 habitants (220 hab./km²), suivi de la Lys avec 493 143 (134 hab./km²), de Jemappes avec 471 344 (125 hab./km²), de l'Ourthe avec 337 753 (78 hab./km²), de la Dyle avec 431 959 (126 hab./km²), des Deux-Nèthes avec 285 574 (100 hab./km²), de la Meuse-Inférieure avec 262 875 (69 hab./km²), des Forêts avec 248 856 (36 hab./km²) et de la Sambre-et-Meuse avec 180 680 (40 hab./km²). De manière générale, vers 1802-1812, la mortalité est plus élevée en Flandre qu'en Wallonie. Quant à la mortalité infantile, les départements de la Lys et de l'Escaut comptent presque le double de décès que le département de Sambre-et-Meuse. De fortes différences régionales existent également concernant la fécondité illégitime.

Du Consulat à l'Empire : un asservissement à Napoléon Bonaparte

Au lendemain du coup d'État de brumaire, la Constitution de l'an VIII va transformer fondamentalement l'État. Dans le Sénat, un seul originaire des départements belges est élu : Lambrechts, ainsi qu'un ancien fonctionnaire français qui y est en poste. Parmi les membres du Corps législatif, vingt-six députés représentent ces départements. Au Tribunat, seuls deux Français d'origine sont désignés pour siéger au nom de ces territoires. Doutrepont et Busschop font en outre partie des quarante-huit juges du Tribunal de cassation.

La Constitution maintient la division départementale, mais affirme une centralisation administrative. L'établissement des préfectures signifie la fin des administrations centrales des départements. L'administration départementale est confiée au préfet, nommé par le Premier Consul. Comme dans tous les autres départements français, les préfets des départements belges sont choisis hors de la circonscription où ils sont nommés. Patrice de Coninck, dit de Coninck-Outrive, de Bruges, préfet du département de Jemappes en 1805 à 1810, mais aussi de l'Ain (1802-1805), des Bouches-de-l'Escaut (1810-1811) et des Bouches-de-l'Elbe (à partir de 1811), est le seul préfet dans les départements belges originaire de ce territoire. Mais huit de ces habitants sont nommés préfets dans d'autres départements. Seule la Sambre-et-Meuse ne connaît qu'un préfet durant cette période, Emmanuel Pérès de la Gesse. La plupart des sous-préfets viennent, au contraire, de départements belges, tout comme les membres des conseils de préfecture.

Des fonctionnaires publics

Les fonctions de maire, conseillers municipaux, membres du conseil d'arrondissement et du conseil général ne sont pas rémunérées. Elles prennent beaucoup de temps et s'avèrent être sources de conflits avec les administrés, ce qui explique parfois les difficultés à trouver des candidats. Certains préfets présentent des candidats sans vraiment se préoccuper de leurs opinions antérieures et sans s'être assurés de leur accord préalable. Ils vont dès lors essuyer des refus. Dans les communes rurales, où les maires et conseillers communaux sont directement nommés par les préfets, les difficultés sont encore plus grandes. Afin de recueillir le plus d'informations possible, les consuls envoient des délégués dans les départements belges, non seulement pour s'informer de l'opinion publique, mais également avec mission « de prendre des renseignements sur les principes et la moralité des fonctionnaires publics ».

Le rétablissement de la paix avec l'Autriche en 1801 et avec l'Angleterre en 1802 améliore la situation. La restauration du culte catholique avec le Concordat permet d'obtenir la collaboration des hommes d'ordre et même des membres de l'ancienne noblesse du pays, tels que les comtes de Mérode et de Maldehem, le comte d'Arberg, le comte de Baillet,… pour remplir des fonctions publiques. Conservateurs et révolutionnaires, croyants et incroyants s'inclinent sous l'autorité du Premier Consul. Son voyage, en 1803, dans les départements belges pour visiter les places fortes, dont Anvers, contribue à augmenter sa popularité.

Une nouvelle politique religieuse ?

Après le 18 Brumaire, la politique religieuse s'assouplit. Elle ne rencontre cependant pas encore l'enthousiasme des populations des départements réunis.

Les premières mesures conciliatrices

Trois des quatre survivants de l'épiscopat de l'Ancien Régime, le cardinal-archevêque de Frankenberg de Malines et les évêques d'Arberg, d'Ypres et Van de Velde de Melroy de Ruremonde, condamnent non seulement le serment de fidélité à la république, mais également la simple déclaration de fidélité à la Constitution, qui ont tous deux remplacé, fin 1799, le serment de haine à la royauté. Les diocèses d'Anvers, de Ruremonde et d'Ypres suivent ce mouvement.

Dans d'autres diocèses, les opinions des vicaires généraux sont divisées : certains acceptent le serment, et surtout la déclaration de fidélité. Le nombre de déclarants, assez réduit dans le pays flamand, est un peu plus élevé dans la partie francophone des départements belges. Un arrêté du 28 novembre 1799 ordonne la mise en liberté des prêtres insermentés, mariés ou n'exerçant plus leur culte, qui ont été condamnés à la déportation. Le 28 décembre, un arrêté rend la jouissance des églises aux fidèles, mais la population continue à éprouver un scepticisme renforcé par les déclarations et les attitudes antireligieuses de certains fonctionnaires. La décision des consuls du 30 décembre de faire enterrer à Rome, « avec les honneurs dus à son rang », le corps du pape Pie VI, inhumé à Valence après sa mort le 29 août 1799, a un immense retentissement.

Le Concordat



Le 15 août 1801, le jour même où le pape Pie VII ratifie le Concordat, il demande par le bref « *Tam multa* » la démission des évêques survivants afin de recomposer un épiscopat. Après la bulle « *Qui Christi Domini vices* » du 29 novembre 1801, qui modifie la circonscription ecclésiastique de la France, les sièges épiscopaux de Bruges, d'Ypres, d'Anvers et de Luxembourg sont

supprimés. L'organisation de l'Église s'adapte à celle de l'État : l'évêché de Malines comprend les départements de la Dyle et des Deux-Nèthes, celui de Tournai, Jemappes, celui de Gand, la Lys et l'Escaut, celui de Liège, l'Ourthe et la Meuse-Inférieure et celui de Namur, Sambre-et-Meuse. Malines demeure métropole d'une province ecclésiastique qui comprend, outre les départements belges, quatre départements du Rhin, à l'exception du département des Forêts, qui est rattaché à l'évêché de Metz.

Selon le Concordat de 1801, la religion catholique est « la religion de la grande majorité des citoyens français ». Rome renonce aux biens ecclésiastiques vendus. En contrepartie, le gouvernement s'engage à salarier les évêques et les curés des paroisses. Les acquéreurs des biens ecclésiastiques nationalisés peuvent donc être tranquilles. Les biens non aliénés, nécessaires au culte, sont remis à la disposition des évêques. La Convention de messidor est promulguée le jour de Pâques 1802. Les administrations départementales belges adressent leur reconnaissance au Premier Consul, reflétant ainsi les sentiments de leurs administrés. À Anvers, un *Te deum* est chanté ; à Liège, les cloches sonnent ; à Bruxelles, à Gand, à Bruges… on retrouve les mêmes manifestations de joie et de satisfaction. Fin juillet 1801, les prélats nommés par Bonaparte et par le pape ont rejoint leur poste dans les diocèses belges.

Résistance et oppositions

La paix religieuse semble rétablie. Néanmoins, l'adhésion exigée aux articles organiques provoque des hésitations, et même des protestations. Dans le diocèse de Namur, un grand nombre de prêtres, avec à leur tête l'ancien vicaire général Corneille Stevens, acceptent le Concordat en soi et reconnaissent les évêques concordataires, mais refusent ces articles organiques qui impliquent une mainmise du pouvoir civil sur le pouvoir ecclésiastique. D'autres prêtres, suivis par une partie de leurs paroissiens, rejettent le Concordat et créent des communautés anticoncordataires dissidentes. Ces mouvements hypothèquent fortement une des premières tâches des nouveaux évêques : la réconciliation au sein du clergé.

En outre, les nouveaux diocèses comprennent souvent des parties de divers diocèses d'Ancien Régime, avec leur catéchisme propre et leurs usages liturgiques particuliers. Le recrutement s'avère difficile : la période révolutionnaire a réduit le clergé paroissial. L'âge moyen des prêtres est très élevé et il n'y a pas assez d'ordinations pour compenser les carences. Au premier semestre de 1808, un quart des prêtres actifs dans les départements belges ont plus de 60 ans. Afin de remédier au problème du vieillissement de cette population, les évêques vont créer des séminaires : en 1803 à Malines, en 1804 à Gand, en 1806 à Namur, en 1808 à Tournai. Paradoxalement, un grand nombre d'ecclésiastiques sont sans fonction. Les chanoines et chapelains se montrent peu désireux d'assurer les tâches du clergé paroissial. Le clergé régulier, supprimé par les articles organiques, n'accepte pas davantage d'être converti en clergé paroissial.

Les articles organiques prévoient un catéchisme pour toute la France. Ce « catéchisme impérial » est imposé en 1806. Le service militaire et les impôts sont inclus parmi les devoirs religieux. L'archevêque de Malines et l'évêque de Gand imposent ce catéchisme. Les évêques de Tournai et de Namur refusent d'y adhérer. Celui de Liège n'ose pas publier son mandement à cause de l'opposition de son clergé et meurt sans l'avoir imposé.

En 1808, le conflit entre le pape et l'empereur ne peut plus être dissimulé. La nomination des évêques devient l'objet de litiges. En 1809, la réunion des États pontificaux à l'Empire, la bulle d'excommunication contre les envahisseurs de la ville des Apôtres et la captivité du pape accentuent la tension. La rupture entre le régime et l'autorité devient définitive. Une partie du clergé, croyant l'empereur excommunié, refuse de réciter le *Domine, salvum fac imperatorem*, la prière pour l'empereur. Les autorités religieuses parviennent cependant à maintenir cette prière chez la majorité des prêtres et des fidèles.

En 1810, plusieurs curés du département des Deux-Nèthes, qui refusent de chanter le *Te deum* à l'occasion du mariage de Napoléon, sont arrêtés et déportés. L'année suivante, lors du concile national de 1811, les évêques de Gand, de Tournai et de Troyes s'opposent aux mesures ordonnées par Napoléon. Tous les trois sont enfermés. Une grande partie du clergé refuse de reconnaître le nouvel évêque de Gand, le pape n'ayant pas encore accepté la démission du précédent. Les séminaristes de Gand ne veulent pas se soumettre au nouvel évêque. Sur ordre de l'Empereur, ils sont enrôlés dans l'armée et cent quarante-huit d'entre eux sont envoyés à la citadelle de Wesel. Environ quarante y périront d'une épidémie de dysenterie. À Tournai, le chapitre qui refuse de reconnaître le nouvel évêque est dissous, plusieurs prêtres arrêtés et le séminaire fermé.

Durant le Consulat et l'Empire, l'activité maçonnique connaît un renouveau remarquable dans les départements belges. Le 18 juin 1799, la loge Les Amis philanthropes est solennellement installée à Bruxelles par le Grand-Orient de France, suivie en 1800 par La Concorde à Mons. Plusieurs anciennes loges renaissent à Tournai, Ostende, Gand, Namur, Liège et Spa. En outre, à Huy, Verviers, Charleroi et Boussu, de nouvelles organisations de ce type voient le jour.

Aux ordres de Napoléon : la conscription et l'armée

L'introduction de la loi Jourdan-Delbrel instituant le service militaire obligatoire a donné lieu à une vive opposition en 1798. Des révoltes ont éclaté dans les pays flamands, allemands et luxembourgeois. Cette situation s'améliore nettement dans les années suivantes.



L'armée en chiffres

De 1798 au sénatus-consulte du 15 novembre 1813, 255 147 hommes sont appelés et 216 111 incorporés, soit environ 6,45 % de la population des départements réunis. En l'an VII et l'an VIII (1798-1800), l'insubordination est grande, avec 63 % d'insoumission par rapport aux appels. Ensuite, ce nombre diminue fortement pour n'atteindre plus que 10 % pour les classes de 1811 à 1813. De l'an VII à 1810, les départements de la Lys, des Deux-Nèthes et de la Meuse-Inférieure sont les plus récalcitrants. Le département de Sambre-et-Meuse, où le nombre de réfractaires est minime, compte le plus de déserteurs. Les départements des Forêts et de l'Ourthe ont un taux de réformes bien supérieur à la moyenne. Selon Roger Darquenne, environ un tiers des conscrits des départements réunis sont décédés. Parmi ces 76 093 hommes, bien plus sont morts de maladies infectieuses qu'à la suite des combats.

Entre 1805 et 1810, surtout, les évêques se prononcent en faveur de la conscription. Ainsi, Mgr Zaepffel, évêque de Liège et oncle du général et futur ministre de la Guerre Henry Clarke, n'hésite pas à écrire en 1805 à ces fidèles : « Pères et mères, ne regrettez pas vos fils appelés à partager la gloire de Napoléon. »

Le service militaire signifie, pour les conscrits, une véritable révolution culturelle. Les soldats partent pour plusieurs années loin de chez eux. Un nouveau monde s'ouvre. Il n'est pas exceptionnel de servir, comme Gérard Bogaerts, pendant sept ans et de se battre en Espagne, au Portugal, en Autriche et en Allemagne. La communication avec la famille demeure difficile : des lettres restent parfois plus de cent jours en route, reflétant la dure réalité quotidienne de ces conscrits.



Ainsi, si en 1806 un soldat se déclare satisfait des deux soupes journalières, il se plaint de son fusil, qu'il trouve trop lourd. Celui-ci pèse, sans baïonnette, 4,6 kilogrammes. Les soldats appellent l'arme, d'une longueur d'environ 1,5 mètre, la « clarinette de cinq pieds ». En 1803, la 112e demi-brigade de ligne est principalement recrutée parmi les Belges. En septembre 1806, le régiment des chevau-légers belges du duc d'Arenberg devient le 27e chasseur à cheval. Entre 1792 et 1812, vingt-huit Belges sont promus généraux dans l'armée française. La contribution de ces soldats de la Grande Armée à l'élaboration du mythe de Napoléon est grande. Lorsque Napoléon III crée, en 1857, la médaille de Sainte-Hélène, 14 162 soldats belges survivants l'obtiennent.

L'organisation judiciaire et les codes napoléoniens



Le Consulat et l'Empire introduisent une profonde réforme judiciaire. Celle-ci est, bien sûr, ancrée dans les principes défendus dès le début de la période révolutionnaire. Napoléon infléchit, néanmoins, le mouvement dans un sens plus autoritaire et conservateur. Pour la plupart, ces innovations ont survécu jusqu'à aujourd'hui.

Un ordre judiciaire discipliné

À part les juges de paix et de commerce, dont le nombre est réduit de moitié, tous les juges sont désormais nommés par le Premier Consul. La réforme judiciaire de l'an VIII crée des tribunaux de première instance qui sont répartis en quatre classes selon l'importance de leur ressort. Il n'en existe aucun de première classe dans les départements réunis. Les chefs-lieux des préfectures des Deux-Nèthes, de la Lys, de la Dyle, de l'Escaut et de l'Ourthe se voient attribuer un tribunal de deuxième classe. Ces départements comptent en outre quinze tribunaux de troisième classe et onze de première classe. À la suite d'une dégradation de la situation matérielle des juges des petits tribunaux, le gouvernement consulaire rencontre des difficultés pour trouver des candidats. Une grande partie des nominations de la nouvelle magistrature (84 %) ont servi sous le Directoire à des titres divers. Seulement 16 % d'entre eux n'ont jamais exercé de fonctions publiques ou sont des juges d'Ancien Régime. Parmi ces derniers, 69 % refusent leur nomination.

La réforme de l'an VIII prévoit également la création de deux tribunaux d'appel : un à Bruxelles, qui compte trente et un juges, et un à Liège, composé de treize juges. À l'exception des six juges qui refusent leur nomination en l'an VIII, d'un juge décédé et d'un autre démissionnaire, la composition de ces tribunaux reste stable pendant la période consulaire.

Le sénatus-consulte organique du 18 mai 1804, qui proclame Napoléon Bonaparte empereur des Français, modifie peu l'organisation judiciaire : la plupart des changements concerne la terminologie. En revanche, la loi du 20 avril 1810 contient des innovations importantes, qui réorganisent toute la justice répressive à la suite du nouveau Code d'instruction criminelle de 1808. Cette réforme de 1810-1811 est aussi l'occasion de réaliser un rajeunissement des magistrats. À partir de cette réforme, les nominations de magistrats étrangers au lieu où ils vont siéger deviennent fréquentes. Ainsi, en 1811, sur les vingt et un postes à pourvoir dans le ressort de la cour impériale de La Haye, dix-neuf sont originaires des départements belges.

En 1807-1808, lors d'une première épuration de la magistrature, huit magistrats du ressort de la cour de Bruxelles, cinq de la cour de Liège et quatre du département des Forêts, soit dix-sept magistrats sont révoqués ou

contraints de démissionner. En 1811, lors d'une deuxième épuration, vingt-huit magistrats de la cour de Bruxelles, douze de celle de Liège et six dans le département des Forêts ne sont pas renommés.

En 1804, douze écoles de droit, dont une à Bruxelles qui est solennellement installée en 1806, sont créées. C'est, depuis la suppression de l'université de Louvain en 1798, la première institution supérieure qui voit le jour. Le but est clair : former des juristes. En 1808, l'école de Bruxelles est intégrée dans l'Université impériale et transformée en faculté de droit de l'académie de Bruxelles.

La loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803) réorganise le notariat. Un arrêté du Directoire a introduit, en 1796, la législation révolutionnaire en ce domaine dans les départements belges. Cette première réforme, qui réduit le nombre excessif des notaires, et la loi organique de ventôse améliorent considérablement cette institution. Mais ce sont presque toujours d'anciens notaires qui sont nommés. En 1800, ils sont obligés de fournir un cautionnement en fonction du nombre d'habitants de leur résidence, ce qui donne lieu à des difficultés, notamment dans les grandes villes.

De nouveaux codes



Les départements belges étant intégrés dans la France, les divers codes napoléoniens y sont introduits, tels que le Code civil en 1804, le Code de procédure civile en 1806, le Code de commerce en 1807, le Code d'instruction criminelle en 1808 et le Code pénal en 1810. Encore aujourd'hui, le Code Napoléon reste le code civil officiel de Belgique. Ces départements comptent, sous l'Empire, deux maisons centrales de détention : celle de Gand et celle de Vilvorde. En 1808, un bagne est fondé à Anvers.

En 1801, des tribunaux spéciaux sans jury, composés de militaires et de citoyens sont créés pour réprimer le brigandage. Le corps de la gendarmerie, dont la nomination est désormais attribuée au ministre de la Guerre sans intervention des autorités civiles, est également complètement réorganisée et son personnel en partie renouvelé. Dès lors, à la suite de la sévère répression, les grandes bandes de brigands ou de chauffeurs vont être progressivement démantelées. Ainsi, les membres de la célèbre bande de Baeckelandt, qui opèrent entre Hooglede, Ingelmunster et Passendale, sont arrêtés en 1802 et exécutés un an plus tard à Bruges. Seuls quelques petits groupes continuent leurs activités dans des lieux éloignés, telle la bande de Boulanger, qui opère en Hainaut jusqu'en 1806 et dont neuf membres sont guillotinés à Mons le 5 juin 1807.



L'affaire Werbrouck

Les départements belges ont aussi leur scandale judiciaire avec l'affaire Werbrouck. Maire d'Anvers, celui-ci est poursuivi pour détournement de fonds de la caisse de l'octroi. Werbrouck est acquitté en 1813 par la cour d'assises de la Dyle, mais le Sénat annule cet arrêté sur ordre exprès de Napoléon. La Cour de cassation renvoie la cause devant la cour impériale de Douai, siégeant sans jury en assemblée plénière, qui le condamne. Un arrêté royal de 1814 annule cette procédure, mais entre-temps Werbrouck décède en prison.

Une économie performante ?

Comme l'a démontré J. Craeybeckx, l'*Exposé de la situation de l'Empire, présenté au Corps législatif dans sa séance du 25 février 1813* de Montalivet offre un aperçu général, très approximatif mais significatif de la part relative des départements réunis dans l'économie française.

Dans l'Empire, 600 établissements, occupant 70 000 ouvriers, produisent pour environ 50 millions de francs de charbon en 1811. Avec 35 088 ouvriers (50 %) dans 247 établissements (24,7 %), quatre départements belges produisent pour une valeur annuelle de 24 174 000 francs (48,35 %).
Le département de Jemappes y tient la première place, suivi de l'Ourthe, de la Meuse-Inférieure et de la Sambre-et-Meuse. L'introduction de la législation minière française de 1791 et de 1810 a contribué au fort développement de ces charbonnages. L'annexion à la France ouvre ce marché au charbon du Borinage et du Centre (Jemappes). Les moyens techniques pour l'extraction exigent d'énormes investissements, où le capital « français » tient une grande part. En 1810, dans les 40 sociétés en activité dans le Borinage, on compte 29 fosses avec machines à feu, et trois quarts des 12 compagnies du Centre en possèdent une. En 1807, les frères Perier de Paris fournissent les premières machines à vapeur pour l'extraction de la houille. Le bassin liégeois est traditionnellement orienté vers le nord : en 1812, l'exportation vers la Hollande atteint environ 205 000 tonnes.

La sidérurgie occupe, dans les départements réunis, une importante place. Les départements des Forêts, de l'Ourthe et de Sambre-et-Meuse comptent, en 1811, 87 hauts-fourneaux (19,9 % de l'Empire) et 252 feux d'affinerie (8,6 %) et produisent pour 16 297 700 francs (15 %), 37 297,4 tonnes (26 %) de fonte en gueuse, 1 420 tonnes (7 %) de fonte moulée, 27 970,5 tonnes (24 %) de fer. Ces établissements occupent 26 376 ouvriers (16,49 %).

L'expansion de la sidérurgie est remarquable : de 1789 à 1811, le nombre de hauts-fourneaux augmente de 59 à 87 ; celui des feux d'affinerie de 167 à 252, la production de fonte en gueuse s'élève de 23 779 à 37 339 tonnes, celle du fer de 17 382 à 27 925 tonnes. La renaissance de la métallurgie liégeoise est également spectaculaire. Alors que la fonte de canons est presque abandonnée depuis la fin du XVI[e] siècle, elle réapparaît avec l'aide des pouvoirs publics, en 1803, avec la création d'une fonderie de canons dans l'ancien prieuré Saint-Léonard. Cette fonderie atteint déjà un chiffre d'affaires de 750 000 francs en 1812. En 1804, pour la première fois en Belgique, quatre machines à vapeur des frères Perier dégageant une puissance de 32 chevaux y sont installées. Avec la création de la Manufacture impériale d'armes en l'an XI, Liège devient la quatrième ville de l'Empire pour la fabrication d'armes. En revanche, l'armurerie et la clouterie traditionnelles dépérissent.

Grâce au machinisme, l'industrie drapière verviétoise connaît un véritable renouveau et un remarquable essor. Les ateliers de machines textiles vont jouer un rôle essentiel. En moins de vingt ans, dix fabriques de cardes et vingt et un ateliers de construction de machines textiles vont s'établir dans le département de l'Ourthe. En outre, entre 1790 et 1815, vingt-cinq laminoirs sont créés sur la Vesdre, l'Ourthe et le Hoyoux.



En 1807, William Cockerill fonde sa première entreprise à Liège. Déjà, en 1799-1800, il a construit, pour la firme Biolley et Simonis, un « assortiment » cardage-filature. Par son importance, avec un chiffre d'affaires de 2 500 000 francs en 1812, la firme Cockerill annonce la révolution industrielle. Entre 1804 et 1810, plusieurs fabricants de Verviers acquièrent ces nouvelles machines. En 1810, bien que seulement six fabricants possèdent un « assortiment » complet, ils représentent plus de 50 % de la production totale. Avec une production moyenne en 1808, 1809 et 1810 de 142 000 pièces, le département de l'Ourthe figure parmi les principaux centres lainiers de l'Empire.

Pour la production de toiles de chanvre et de lin, le département de la Lys occupe également une première place, malgré un certain recul de 1800 à 1812. La production est passée de 66 910 à 63 336 pièces, le nombre de métiers de 7 087 à 6 583, alors que celui des ouvriers augmente de 20 929 à 22 285. Début 1813, la production du département de l'Escaut atteint 62 500 pièces. L'enquête dite de Champagny sur la situation cotonnière vers 1805-1806 démontre l'extrême dispersion géographique de cette industrie. Et si la Seine-Inférieure apparaît comme le premier département cotonnier de l'Empire, la première filature est celle de Tiberghien et Bardel à Saint-Denis, près de Mons. Des 1 238 filatures de l'Empire, 135 – dont 55 dans le département de la Dyle – se situent dans les départements belges. Ceux-ci ont un rendement de 256 kilogramme par ouvrier, contre 142 pour l'ensemble de l'Empire. Un même décalage se retrouve dans les indienneries : les 55 établissements belges ont un rendement moyen de 104 pièces par ouvrier, contre une moyenne de 71 pour l'Empire.

La production du coton filé dans le département de l'Escaut est spectaculaire : d'une entreprise comptant 227 ouvriers en 1801 et produisant 55 000 kilos, on passe à 693 310 kilos produits par 23 entreprises employant 3 700 ouvriers en 1810.



Cet essor est en grande partie dû à Liévin Bauwens. Déjà, en 1798, avec l'autorisation du Directoire, celui-ci importe en fraude d'Angleterre les éléments pour construire une filature moderne. Seule une partie des machines peut passer. Les départements flamands étant instables à la suite de la guerre des Paysans, il crée sa première entreprise à Passy, près de Paris. En 1801, il en fonde une deuxième à Gand, suivie d'une troisième à Tronchiennes près de Gand. Le blocus continental va non seulement arrêter la crise de 1805, mais aussi provoquer la multiplication des entreprises de tissage et favoriser leur intégration. Mais, entre 1807 et 1813, trois crises vont frapper l'industrie cotonnière gantoise. Fin 1814, les biens de Bauwens sont même saisis par ses créanciers.

Les moyens de communication

Le bilan des moyens de communication n'est pas vraiment positif. Durant la période française, le réseau routier s'est bien moins développé qu'au cours des périodes autrichienne et hollandaise. Après l'annexion, l'entretien du réseau routier est complètement négligé. Au début du Consulat, des réparations importantes absorbent la totalité des crédits. Ce n'est que vers 1806-1807 que la plupart des grandes routes sont remises en état. On tente également de rejoindre les réseaux belges et hollandais. Maldegem est relié à Breskens et la chaussée d'Anvers est prolongée jusqu'à Breda. Les départements de la Lys et de l'Escaut développent une grande activité : de 1800 à 1815, on y ouvre 125,5 kilomètres de chaussée contre 106 au total dans les autres départements belges. La fondation de nombreux canaux est projetée. Seul celui de Mons, à Condé, dont la création est ordonnée par Napoléon en 1804, est terminé quelque temps après le départ des Français.

En 1800, 111 navires commerciaux font escale à Anvers. En 1805, leur nombre atteint 371. Cette expansion d'Anvers ne convient pas aux ports français. En 1801, ceux-ci demandent qu'Anvers soit exclue du commerce colonial français. Bien que cette demande soit rejetée, la croissance est de courte durée. Anvers devient victime du blocus continental. De 1808 à 1813, il n'y a presque plus de trafic : au total, sept navires commerciaux y font encore escale. La première des trois visites de Napoléon aux départements belges, en 1803, signifie le début d'un mouvement de militarisation et de modernisation du port. Des arrêtés ordonnent l'établissement de chantiers de construction pour la marine militaire et la construction d'un port d'échouage et d'un bassin à flot. Le Petit Bassin est inauguré le 1er janvier 1811 et le Grand Bassin est terminé en novembre 1812. Début avril 1807, les premiers vaisseaux de ligne, le *Charlemagne* et le *Commerce de Lyon* sont lancés.

La vie intellectuelle et la francisation du pays

En 1802-1804, les écoles centrales sont remplacées par des lycées à Gand, Bruxelles et Liège et, en 1808, à Bruges. Entre 1798 et 1802, environ 350 instituteurs sont nommés. On remarque cependant d'importantes différences régionales. En 1804, une école de droit est créée à Bruxelles. Elle est intégrée dans l'organisation de l'Université impériale en 1810. Les facultés de lettres et de sciences y sont ajoutées. Si l'enseignement est un facteur important dans la francisation des départements flamands, ce n'est pas le seul. Ainsi, en 1803, l'utilisation du français est imposée pour tous les actes publics. Cependant, on maintient l'édition bilingue du *Bulletin des lois*, bien que seuls les textes français aient force de loi. Divers dispositions renforcent cette politique. Dans les départements de la Lys, de l'Escaut et des Deux-Nèthes, les plaques indiquant les rues doivent être rédigées en français. Parfois, une « traduction » en lettres minuscules reste autorisée. Dans l'Escaut, le préfet ordonne la fermeture de tous les théâtres flamands. Un arrêté dans les Deux-Nèthes interdit même l'impression d'ouvrages en flamand.

Dans diverses villes, des sociétés savantes sont créées, souvent avec l'appui des autorités, qui développent une grande activité. En 1809, la Société botanique et d'horticulture de Gand organise un premier Salon de flore, prédécesseur des Floralies gantoises. Van Hulthem, qui joue un rôle important dans la vie intellectuelle, en est le promoteur. On encourage aussi le développement artistique. Dès 1803, des musées sont ouverts à Bruxelles, Liège, Gand et Anvers. Des compositeurs belges, tels que Grétry et Méhul ont beaucoup de succès à Paris.

Chapitre 13

L'« amalgame parfait », l'« Amour sacré de la patrie » et la Révolution belge

Dans ce chapitre :

- L'œuvre du congrès de Vienne
- Le gouvernement de Guillaume Ier
- La révolution de 1830
- Les visions mythologiques de la révolution de 1830

Le congrès de Vienne de 1815 doit rétablir l'Ancien Régime et assurer un ordre européen permanent. La reformation des Pays-Bas, en réalisant l'amalgame des Belges et des Hollandais, constitue une des clés de voûte de cette nouvelle construction.

La mission confiée au roi Guillaume est, cependant, pleine de périls et d'obstacles. Son plan de campagne passe par un développement économique et culturel particulièrement ambitieux. Le projet d'« amalgame parfait » des nations belge et hollandaise de Guillaume Ier échoue. Il entraîne aussi le mécontentement des Belges et une crise à plusieurs niveaux. La révolution de 1830 voit les Belges s'élever contre un gouvernement hollandais jugé despotique et pour leur indépendance, qui sera finalement reconnue en 1839.

L'œuvre du congrès de Vienne

Après les revers militaires subis par les armées napoléoniennes, les monarchies victorieuses dessinent, à partir de Vienne (1814-1815), une nouvelle carte politique de l'Europe. Elles s'accordent sur la nécessité

d'affaiblir la France pour lui ôter tout nouveau désir impérialiste et sur l'opportunité de rétablir les principes politiques et sociaux de l'Ancien Régime. Des monarchies autoritaires sont rétablies dans toute l'Europe et doivent veiller à l'étouffement des idéologies révolutionnaires.



La France retrouve les frontières qui étaient les siennes en 1789. Elle est désormais encerclée par une série de petits États tampons : les Pays-Bas, la confédération helvétique et le royaume de Piémont-Sardaigne. Les trois grandes puissances continentales (Prusse, Autriche, Russie) agrandissent leur domination sur l'Europe centrale sans tenir compte des aspirations nationales des populations. La Prusse englobe une partie de la Pologne et plusieurs États rhénans. L'Autriche étend sa domination sur les principautés du Nord de l'Italie. Quant à la Russie, elle s'empare du reste de la Pologne. La Grande-Bretagne se tient à l'écart de ce dépeçage, mais elle renforce son hégémonie maritime en annexant des îles stratégiques, comme Malte (Méditerranée), Le Cap (Afrique du Sud), les Antilles (Atlantique) ou Ceylan (océan Indien).

Pour désigner les dirigeants de ces nouveaux États, le congrès de Vienne se réfère au principe de la légitimité. Les dynasties régnant avant 1789 doivent être rétablies. Le descendant direct de Louis XVI, Louis XVIII (son frère), reçoit la couronne du royaume de France. Son trône est protégé par une alliance conclue entre la Russie, l'Autriche et la Prusse en vue de lutter contre les tentatives révolutionnaires qui menaceraient le nouvel ordre politique européen.

Les anciens départements belges ne retournent pas à l'Autriche ; ils sont incorporés dans le royaume des Pays-Bas au même titre que les anciennes Provinces-Unies. Le fils du dernier gouverneur général (stathouder) de cet État obtient la couronne de cette nouvelle monarchie selon le principe de la légitimité mais aussi en remerciement de son rôle joué dans la lutte contre Napoléon.



Reconstituant plus ou moins le territoire des anciens Pays-Bas de Charles Quint, Guillaume d'Orange rêve de réaliser un « amalgame » des deux peuples hollandais et belges au sein d'un nouvel État qui doit, selon les vœux des alliés, constituer un État tampon contre les éventuelles velléités françaises de conquête européenne. Quant aux Belges, ils ne sont pas consultés étant donné leur inactivité dans la lutte contre « l'ogre napoléonien » et la primauté des intérêts des Grandes Puissances. La Grande-Bretagne obtient, en effet, d'anciennes colonies hollandaises (le cap de Bonne-Espérance, par exemple) qu'elle avait échangées contre les anciens départements belges.

Le gouvernement de Guillaume Ier

Comme en France, la monarchie hollandaise est théoriquement limitée par les pouvoirs qui lui sont consentis dans un texte constitutionnel (Charte en France, Grondwet aux Pays-Bas). Sans retourner à l'absolutisme de l'Ancien Régime, ces monarchies constitutionnelles conservent encore d'importantes traces de despotisme autocratique.

Le système politique



Dès 1814, les Pays-Bas du Nord obtiennent une Constitution, ou Grondwet, instituant un régime parlementaire mais réservant au roi un rôle important au niveau législatif. Malgré tout, cette loi fondamentale est considérée comme une des plus libérales d'Europe à cette époque.

À la suite de l'incorporation des départements belges au royaume de Guillaume Ier, une commission réunissant des juristes des deux « pays » est chargée de proposer une révision de cette Constitution en vue de son adoption par un corps de notables belges choisis par le roi. Les modifications apportées au premier texte sont mineures. Elles ne touchent pas à l'essentiel du système politique voulu par Guillaume Ier.

Le pouvoir exécutif est entièrement contrôlé par le roi. Celui-ci nomme et révoque les ministres. Il dirige directement la diplomatie, l'armée, l'administration des colonies et la gestion des finances publiques. Il détient aussi le pouvoir de nomination de tous les hauts fonctionnaires de l'État ainsi que des dirigeants des administrations communales.



La Grondwet prévoit un régime parlementaire bicaméral (à deux chambres), mais ces assemblées sont composées de façon peu représentative. La première rassemble les représentants nommés par les états provinciaux (conseil siégeant dans chacune des provinces) tandis que les membres désignés pour la seconde sont nommés à vie par le roi. De par ses prérogatives de nomination, Guillaume Ier peut donc influencer indirectement le pouvoir législatif. En outre, il détient le privilège de promulguer directement des arrêtés qui ont force de loi. Ainsi, la nation ne désigne qu'une partie de ses représentants, et encore, de manière indirecte. Quant au roi, il possède une compétence législative très large par l'intermédiaire des arrêtés.

Quant au pouvoir judiciaire, il est lui aussi soumis à l'autorité du monarque, qui détient ici aussi la faculté de nommer et de révoquer les magistrats. Pas de souveraineté nationale, pas de séparation des pouvoirs, limitation des libertés individuelles (notamment au niveau de la presse) et réintroduction des privilèges aristocratiques (création de l'ordre équestre). La Constitution

hollandaise s'inspire davantage du modèle dictatorial napoléonien que des principes libéraux de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

En outre, elle prévoit un principe de tolérance religieuse imposé par le Congrès de Vienne, qui inquiète le clergé catholique des provinces belges. Celui-ci craint que le pouvoir profite de ces dispositions pour étendre vers le sud l'influence du protestantisme, religion de la majorité des Hollandais. Plusieurs évêques belges (ceux de Gand, Namur et Tournai) exhortent, dès lors, les fidèles de leur diocèse à refuser une Constitution aussi peu « catholique ».

L'imposition de la Grondwet

Ce projet de Constitution devait encore recevoir l'agrément de la nation. Pour faciliter l'obtention de ce consentement, le roi fait dresser une liste de notables à consulter. La proposition est adoptée sans problème dans les provinces septentrionales, mais elle est refusée dans le Sud par 796 voix contre 527 et 280 abstentions. Ce sont surtout les provinces flamandes qui s'opposent le plus fermement à une Constitution qui est présentée par le clergé local comme ennemie de la religion catholique. L'avis de la plupart des provinces wallonnes est, quant à lui, plutôt mitigé. En réaction, Guillaume Ier décide d'additionner les abstentions aux votes positifs (527 + 280) et de soustraire 126 votes des 796 avis négatifs pour le motif que ces votes sont nuls parce qu'ayant été émis pour des raisons religieuses. Grâce à ce qui a été appelé « l'arithmétique hollandaise », le projet de Constitution est finalement adopté par 807 oui contre 670 non.



Dès l'origine, ce mariage entre Belges et Hollandais s'assimile à une union forcée. L'épisode de l'adoption de la Grondwet creuse encore un peu plus le fossé important qui séparait les peuples protestants du Nord et les catholiques du Sud. Pour réussir l'amalgame, Guillaume espère néanmoins obtenir l'appui des libéraux belges en luttant contre l'influence de l'Église. En défendant la liberté de conscience et en développant l'enseignement public, il pense séduire l'esprit anticlérical des progressistes pour soutenir son trône. L'autre appui qu'il va se constituer dans les provinces belges se trouve dans le secteur de l'industrie naissante.

La politique économique

Comme dans tout mariage de raison, c'est le bon côté de l'union entre Belges et Hollandais.

Les colonies et la marine marchande hollandaises ouvrent de nouveaux débouchés aux industries charbonnières, métallurgiques et textiles installées depuis la fin du XVIIIe siècle dans les Pays-Bas méridionaux (voir chapitre 12). Favorisés par Guillaume Ier, les dirigeants de ces entreprises

en plein développement deviennent de fervents partisans de la maison d'Orange. Pour améliorer encore les échanges à l'intérieur de son royaume, Guillaume multiplie le nombre des routes (800 kilomètres en quinze ans), fait creuser de nouveaux canaux et perfectionner les installations du port d'Anvers.



En 1822, le roi fonde, à partir de son patrimoine personnel, la Société générale pour favoriser le développement de l'industrie nationale. Devenue le caissier de l'État (gestion des dépenses et des recettes, émission de la monnaie nationale), cette institution doit permettre le financement des investissements industriels consentis dans les bassins belges (installation des machines à vapeur) et le remboursement de l'énorme dette du royaume. Grâce aux aides publiques, John Cockerill s'installe à Liège en 1825 pour y exploiter le charbon et fabriquer les machines à vapeur utiles à la modernisation de l'industrie nationale.

Ces améliorations profitent surtout à la classe des bourgeois urbains, qui se lancent dans l'industrialisation de leurs activités, mais elles ne touchent que faiblement les populations qui subissent les conséquences de la récession économique sévissant en Europe à partir de la fin des années 1820. Le rude hiver 1829 et la mauvaise récolte de 1830 provoquent une forte augmentation des prix des denrées de subsistance. Dans le même temps, les difficultés rencontrées par de nombreuses entreprises engendrent une diminution du travail, et donc des revenus des ouvriers, voire d'importantes mises au chômage.

Les mécontentements des Belges



Malgré les efforts de Guillaume Ier, l'amalgame rêvé entre les deux peuples ne put jamais être vraiment envisagé. Belges et Hollandais se supportaient difficilement. Les premiers reprochaient aux seconds de monopoliser le pouvoir à leur profit et aux dépens systématiques des provinces du Sud tandis que les seconds jalousaient l'essor économique des régions méridionales. Se considérant comme opprimés par une nation étrangère, les Belges évoquent plusieurs manifestations de cette domination.

Les griefs à l'encontre de Guillaume

D'après certains Belges, un roi hollandais, appuyé sur des ministres majoritairement hollandais, mène une politique despotique, digne de Napoléon, grâce à ses nombreux pouvoirs consentis par une Constitution imposée et grâce au soutien des parlementaires hollandais. Dans l'administration, les Hollandais sont quatre fois plus nombreux que les Belges. Ces derniers omettent cependant de préciser que cette disproportion provient en partie du refus signifié par plusieurs magistrats de prêter serment à la nouvelle Constitution, sous la pression du haut clergé catholique.

Espérant accélérer la fusion entre les deux peuples, Guillaume Ier a tenté, dès le début des années 1820, de répandre la connaissance de la langue néerlandaise dans les provinces méridionales du royaume. Dans les Flandres, il ne s'attendait pas à rencontrer une opposition importante. Aussi, en 1823, il impose le néerlandais comme langue officielle de l'administration, de l'enseignement et de la justice dans les provinces flamandes. En Wallonie, il favorise l'enseignement de la première langue nationale afin de rapprocher les « francophones » des autres citoyens du royaume. Cependant, pour l'ensemble des Belges, le « hollandais » apparaît comme une langue étrangère. Les classes supérieures des Flandres préfèrent conserver et utiliser le français, qui leur est plus familier, dans les domaines administratifs et juridiques. Quant au peuple flamand, il est avant tout attaché à son patois local, qui n'a que peu de similitude avec le langage des Hollandais. Par conséquent, cette politique linguistique de « néerlandisation » est perçue comme une nouvelle tentative d'asservissement du peuple belge dans son ensemble.



Lors de leur intégration dans le royaume des Pays-Bas, les Belges n'ont pas seulement dû accepter une Constitution étrangère, mais ils ont été obligés de participer au remboursement de la lourde dette héritée de l'ancienne république des Provinces-Unies. Dans l'optique de cet acquittement, Guillaume Ier a mis en œuvre une politique fiscale relativement lourde. Les Belges considèrent, en outre, que les nouveaux impôts créés par le régime les touchent de manière disproportionnée. Ils critiquent plus particulièrement l'établissement des droits de mouture (impôt sur la fabrication de la bière) et d'abattage (impôt perçu sur l'abattage des animaux), parce qu'ils visent davantage les habitants du Sud du pays, amateurs de houblon et de viande contrairement aux Hollandais, grands consommateurs de genièvre, de poissons et de laitages.

Souverain de confession protestante, Guillaume Ier s'est opposé, dès le début de son règne, aux partisans de l'Église catholique, en considérant comme nulle une part importante des votes hostiles à la nouvelle Constitution motivés par des mobiles religieux. La poursuite de la politique religieuse autrichienne et française contribue à entretenir l'animosité du clergé catholique à l'égard du gouvernement hollandais. Comme Joseph II et Napoléon, Guillaume Ier veut soumettre le pouvoir religieux à son autorité en nommant directement les évêques et en contrôlant la formation des prêtres.

La création des universités d'État

Après la réunion des Pays-Bas septentrionaux et méridionaux, en 1814, un arrêté de l'année suivante prévoit que soi(en)t établie(nt) dans le Sud « une ou plusieurs universités, et dans ce dernier cas, une d'icelles sera placée à Louvain ». Le roi veut en effet éviter que l'ancienne alma mater renaisse. La commission créée pour étudier cette question opte pour une université, mais le commissaire général pour l'enseignement ainsi que le Conseil d'État craignent une institution trop importante et votent, eux, pour trois universités, tout comme dans le Nord. Le 25 septembre 1816, un arrêté organique prévoit la création d'universités d'État à Gand, Liège et Louvain. Ce règlement est une véritable copie de celui de 1815 pour les universités du Nord. L'organisation envisage des facultés de droit, de médecine, de mathématiques et sciences naturelles, ainsi que de philosophie et lettres. Une thèse (specimen inaugurale) est obligatoire pour obtenir le grade de docteur. La rentrée académique a lieu au début du mois d'octobre 1817 et les cours débutent le 3 novembre suivant.

À l'opposé des académies de Napoléon, qui sont de vraies écoles professionnelles, ces universités suivent, selon le vœu de Guillaume Ier, le modèle allemand de von Humbold, avec son unité de recherche et d'enseignement. Beaucoup des professeurs sont donc recrutés en Allemagne. Il n'y a pas de problème linguistique car l'enseignement se fait en latin. La création d'un collège philosophique (collegium philosophicum) à Louvain en 1825, pour l'enseignement des futurs théologiens, est à l'origine de bien des difficultés. Cet enseignement d'État devient en effet obligatoire pour pouvoir entamer les études théologiques dans les grands séminaires. Entre 1817 et 1830, 14 605 étudiants s'inscrivent dans les trois universités. Après la révolution belge, les évêques fondent, en 1834, une université catholique à Malines. Cette initiative est suivie, la même année, par la création d'une université libre à Bruxelles. En 1835, la nouvelle législation universitaire abroge l'université d'État de Louvain, mais maintient celles de Gand et de Liège. L'épiscopat transfère dès lors l'université catholique de Malines à Louvain pour renouer avec le passé.

L'union des oppositions

En outre, il envisage de restaurer un enseignement de qualité dans les provinces belges, mais nettoyé de toute influence religieuse. Après Waterloo, le niveau de l'instruction était catastrophique en Belgique. Le mérite de Guillaume Ier fut de le rétablir à un niveau correct en prenant des décisions spectaculaires. Entre 1815 et 1830, 1 500 écoles sont construites et 2 000 nouveaux instituteurs nommés. Une inspection scolaire est mise en place et le gouvernement crée un athénée par province. Trois universités d'État se voient restaurées en Belgique (Louvain, Liège, Gand). Cependant, le clergé perd toute influence dans un enseignement complètement étatisé. À partir de 1825, les catholiques belges manifestent ouvertement leur hostilité à l'égard de la politique scolaire de Guillaume Ier et réclament une véritable liberté d'enseignement.

La démarche est subtile, car elle permet un rapprochement avec les libéraux belges, grands défenseurs des libertés et alliés de Guillaume Ier dans sa politique de laïcisation de l'État. D'abord ennemis de l'obscurantisme religieux, les libéraux orientent progressivement leur combat contre l'absolutisme politique à partir des années 1824-1825. Ils revendiquent l'établissement d'un véritable régime parlementaire et la défense des libertés individuelles (presse, culte, opinion, association, etc.). Or, le régime autoritaire mis en place par le souverain s'avère de plus en plus insupportable. Fort de ses prérogatives en matière législative, le roi gouverne par arrêtés (*besluitenregering*) et ne laisse qu'une faible part de l'action législative au Parlement (1 700 arrêtés contre 381 lois sur la période 1815-1830). Il contrôle le pouvoir judiciaire et l'utilise contre les opposants politiques. La liberté de presse est limitée et plusieurs procès sont intentés contre des journalistes belges, qui dénoncent trop ouvertement la politique gouvernementale.



Au lieu d'apaiser les esprits, ces procédures judiciaires les attisent. À partir de 1828, les journaux belges, tant de tendance libérale (le *Mathieu Laensbergh*, *Le Courrier des Pays-Bas*) que catholique (*Le Courrier de la Meuse*, *Le Catholique des Pays-Bas*), s'unissent pour dénoncer les abus de Guillaume Ier et pour réclamer plus de libertés dans les domaines de la presse, de l'enseignement, du culte et de la langue. Tandis qu'une partie des députés belges soutiennent ce programme politique devant les états généraux, le gouvernement reçoit l'appui massif des représentants hollandais. L'antagonisme politico-religieux (catholiques contre libéraux, libéraux contre gouvernementaux) se mue en une opposition « nationale », ou plutôt régionale (Belges contre Hollandais).

La mobilisation contre Guillaume

Mise en minorité au Parlement, l'opposition organise des campagnes de pétitionnement pour le redressement des griefs exprimés à l'égard du gouvernement de Guillaume Ier. Durant l'hiver 1828-1829, 40 000 signatures sont récoltées au bas de 378 pétitions. Elles réclament la liberté de presse et d'enseignement, l'égalité entre Belges et Hollandais dans les emplois publics, le libre emploi des langues, etc. En réaction, le roi assouplit sa politique dans les domaines scolaire, religieux, fiscal et linguistique. Dès l'hiver suivant, cependant, le mouvement prend une nouvelle ampleur. L'opposition rencontre un succès spectaculaire. Elle réunit plus de 350 000 signatures. Cette fois, Guillaume Ier choisit la fermeté pour combattre le mouvement de contestation. Les députés qui s'opposent trop ouvertement au gouvernement sont sanctionnés. Plusieurs journalistes, dont le libéral Louis De Potter, sont condamnés et expulsés du pays. Ils deviennent de véritables héros de la cause belge.



À l'aube de l'été 1830, alors que la crise économique frappe durement les classes populaires, le climat politique et social est très tendu dans le royaume des Pays-Bas. Tandis que le fossé se creuse entre Belges et Hollandais à propos de la politique menée par le roi, l'alliance entre

catholiques et libéraux belges se renforce pour réclamer plus de libertés. L'attitude de Guillaume Ier, tantôt clémente, tantôt rigide, excite l'opposition belge tout en favorisant son expression. Celle-ci jouit d'une liberté trop imparfaite pour lui permettre de se plaindre mais suffisante pour l'autoriser à s'exprimer.

La révolution de 1830

Dès le début du mois d'août, la population bruxelloise montre une grande agitation. Les journées révolutionnaires qui se déroulent à Paris à la fin du mois de juillet et qui conduisent à la chute de l'héritier de Louis XVI sont accueillies favorablement.

Les troubles de Bruxelles



Joué au théâtre de la Monnaie depuis le début de l'été, l'opéra *La Muette de Portici* est l'occasion pour les spectateurs d'exprimer leur soutien aux révolutionnaires parisiens. Cette œuvre romantique et entraînante relate l'insurrection de 1647 du peuple napolitain contre les Espagnols. À l'audition de chants patriotiques (« Amour sacré de la patrie, rends-nous l'audace et la fierté »), l'enthousiasme de la foule présente à la représentation se déchaîne régulièrement. Au début du mois d'août, la pièce est retirée de l'affiche par l'autorité municipale.

Dans le même temps, la situation matérielle du peuple se détériore encore. Dans plusieurs fabriques des faubourgs bruxellois, le travail manque et le chômage s'accroît. Dans les marchés de la ville, le prix de la viande et du pain flambe. Les festivités prévues pour l'anniversaire du roi mécontentent les classes populaires, qui critiquent des dépenses qui pourraient être mieux utilisées. Cependant, *La Muette de Portici* est à nouveau programmée le soir du 25 août afin de manifester la confiance et la force de l'autorité.

Après la représentation, la foule assemblée autour du théâtre s'enflamme. Elle s'en prend alors aux symboles de « l'oppression » hollandaise, rendue responsable de tous les maux. Elle saccage les bureaux du National, un organe de presse progouvernemental, pille les magasins d'armes et s'attaque à plusieurs maisons appartenant à de hauts fonctionnaires de l'administration hollandaise. Face à ces événements, l'autorité publique apparaît complètement démunie. Les faibles troupes dont elle dispose sont menacées par les émeutiers de plus en plus nombreux. Tandis que certaines sont désarmées, les autres s'enfuient de la Grand-Place et se retranchent près du parc Royal.

L'installation de la garde bourgeoise

Craignant des débordements populaires plus importants, la bourgeoisie bruxelloise organise un service d'ordre alors que fuient les autorités publiques. Armés par l'hôtel de ville, les habitants apeurés de la capitale prennent le pouvoir. En deux jours, 10 000 hommes de toutes conditions constituent une petite armée, la garde bourgeoise, pour rétablir l'ordre. Les agitations populaires cessent, mais le mouvement gagne la province. Dans plusieurs villes du royaume, les autorités cèdent le pouvoir aux gardes bourgeoises, qui en profitent pour prendre des mesures en faveur des classes populaires (suppression de taxes impopulaires, limitation du prix du pain,…) et pour faire éclater leurs sentiments patriotiques (drapeau brabançon à Bruxelles, liégeois à Liège, Huy et Dinant, franchimontois à Verviers, etc.). Les agitations sont plus importantes dans les régions wallonnes (surtout en provinces de Liège et de Namur), où elles prennent un fort accent populaire. Pour réprimer ces mouvements ou pour les prévenir et assurer la sécurité de ses biens, la bourgeoisie locale s'arme.

Début septembre, des délégations sont envoyées par différentes villes belges à La Haye auprès de Guillaume I[er] pour demander la prise en compte des griefs. De son côté, le roi dépêche son fils pour rétablir l'autorité hollandaise à Bruxelles. De part et d'autre, ces tentatives échouent. Guillaume I[er] ne lâche rien tandis que son fils, accueilli par une foule hostile, quitte Bruxelles en emmenant les restes de la garnison locale. Choqués par l'intransigeance royale et pressés par l'anti-orangisme du peuple bruxellois, les dirigeants de la garde bourgeoise réclament la séparation administrative du royaume.

Les combats révolutionnaires



Au cours du mois de septembre, l'anarchie gagne progressivement Bruxelles. Le moment apparaît donc opportun au roi pour envoyer son armée rétablir, par la force, l'ordre et son pouvoir. Commandés par le prince Frédéric, les 10 000 soldats hollandais ne pensent pas rencontrer d'opposition. Ils entrent dans Bruxelles le 23 septembre, mais sont confrontés à une opiniâtre résistance de la part de quelques centaines de combattants embusqués derrière des barricades et réfugiés dans les immeubles. Coincée aux alentours du parc Royal, l'armée hollandaise est continuellement harcelée par des insurgés de plus en plus nombreux. Entre le 24 et le 27 septembre, un grand nombre de volontaires du Brabant et du Hainaut gonflent les effectifs des patriotes. Ils sont désormais quelques milliers à se battre. La plupart proviennent des classes populaires et de la petite bourgeoisie. Près de 500 perdent la vie tandis que les Hollandais ne comptent qu'une centaine de tués. Encerclés et épuisés, ceux-ci se retirent finalement durant la nuit du 26 au 27 septembre.

Ces combats renforcent la haine des révolutionnaires contre le gouvernement hollandais. Un gouvernement provisoire est institué (26 septembre 1830) et accueille en son sein Louis De Potter, le héros national exilé. Dans tout le pays, les garnisons hollandaises, parfois composées de nombreux soldats belges, se rendent ou abandonnent leur poste. Au début du mois d'octobre, l'armée hollandaise n'occupe plus que trois villes belges (Anvers, Gand et Termonde). Choqués par l'entrée forcée des troupes royales dans Bruxelles, les Belges refusent désormais toute légitimité à Guillaume d'Orange et acceptent l'autorité du gouvernement provisoire auréolé par le courage des vainqueurs de Septembre et par la popularité de De Potter.



Cet organe proclame l'indépendance de la Belgique le 4 octobre 1830 et met en place les conditions nécessaires à la construction d'un nouvel État. Il charge une commission de préparer un projet de Constitution (6 octobre) et décide d'organiser des élections en vue de constituer un congrès national pour adopter celle-ci (11 octobre 1830).

Les revendications belges se radicalisent une fois de plus à cause de l'attitude intransigeante de Guillaume Ier. Les insurgés ne réclament plus seulement le relèvement des griefs, ni la séparation administrative du royaume, mais ils sont déterminés, désormais, à construire un État indépendant selon de nouvelles règles constitutionnelles à déterminer. En outre, la décision d'instituer un congrès national, sur la base d'élections directes, reflète la volonté de mettre en place un régime libéral légitimé par le principe de la souveraineté nationale.

La conférence de Londres

La révolution, et surtout l'indépendance de la Belgique, ne constituent pas seulement un problème local au sein du royaume des Pays-Bas, mais ces événements apparaissent comme une première remise en cause des accords du congrès de Vienne de 1814-1815. Le problème devient donc européen. Espérant recevoir l'appui des Grandes Puissances, Guillaume Ier appelle celles-ci à prendre position sur la question belge dès le 3 octobre 1830. Tandis que la Grande-Bretagne et l'Autriche se désintéressent de la question, la Prusse refuse d'intervenir par crainte de provoquer une guerre avec la France. Seule la Russie, dont le tsar Nicolas Ier est le beau-fils de Guillaume Ier, marque sa ferme intention de soutenir sa famille face à la révolution belge.

Le 4 novembre 1830, des représentants de la France, de la Grande-Bretagne, de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie se réunissent à Londres. Les deux premiers États se montrent plutôt en faveur de la Belgique. En effet, grâce à l'indépendance belge, la France espère accroître son influence dans ce nouveau pays où certaines voies se prononcent avec enthousiasme pour le rattachement à Paris. Quant à la grande puissance économique britannique,

elle voit d'un bon œil l'affaiblissement des Pays-Bas, qui constituent, au début du XIXe siècle, son principal concurrent. En outre, d'importantes agitations populaires ont lieu également en Angleterre depuis le début de l'été. Celle-ci n'a pas les moyens matériels d'intervenir sur le continent.

Du côté des partisans de Guillaume, la Russie rejoint vite le camp des inactifs après le déclenchement de l'insurrection polonaise à la fin du mois de novembre 1830. Engagé dans un combat acharné qui dura pratiquement un an, le tsar Nicolas se révèle incapable de venir au secours de son beau-père.



Dès lors, le 20 décembre 1830, la conférence de Londres reconnaît officiellement la Belgique. Elle se réserve, en outre, le droit de délimiter les frontières du nouvel État et de contraindre celui-ci à la plus stricte neutralité (protocole du 21 janvier 1831) afin d'empêcher tout rapprochement dangereux avec la France.

Le choix du monarque

Or, le 3 février 1831, le Congrès national belge choisit comme roi le duc de Nemours, fils du roi des Français, Louis-Philippe. Cette élection menace, cependant, le principe de neutralité adopté par la conférence de Londres, car elle conduit, à plus ou moins long terme, à la réunion de la Belgique et de la France sous la même couronne. Pressé par les Grandes Puissances, Louis-Philippe est contraint de refuser l'offre faite par les Belges à son fils. Le Congrès choisit alors, en son sein, le 24 février 1831, un régent chargé de diriger le pays et de former un gouvernement jusqu'à l'élection d'un roi qui aura l'agrément des grandes puissances européennes.



Finalement, les Belges trouveront « l'oiseau rare » en Angleterre. Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha est, comme son nom l'indique, un prince d'origine allemande. Nommé général de la garde impériale russe, il participe, aux côtés des alliés, à la défaite de Napoléon. Naturalisé anglais en 1816, il épouse l'héritière du trône d'Angleterre, qui meurt après un an de mariage. Il refuse la couronne du royaume de Grèce en 1830 avant d'accepter celle de Belgique après son élection par le Congrès national, le 4 juin 1831. Proche de l'Angleterre mais parent avec la plupart des familles régnantes d'Europe, Léopold est le candidat idéal pour rassurer la conférence de Londres. En outre, ses contacts avec les milieux de la haute finance font de lui, pour la Belgique, un monarque très intéressant. Pour se concilier la France, Léopold accepte d'épouser la fille de Louis-Philippe et assure, de cette manière, un véritable consensus autour de son nom.

La fixation du territoire

Bien que considérant la Constitution belge comme trop démocratique, Léopold prête serment le 21 juillet 1831. Grâce à ses qualités diplomatiques, il parvient en outre à arracher à la conférence de Londres un traité qui élargit les frontières de l'État belge au Limbourg hollandais et à la totalité du Luxembourg (Traité des dix-huit articles – voir chapitre 14). Cependant, le 4 août 1831, l'armée hollandaise envahit la Belgique. Léopold I est obligé de faire appel à la France contrairement aux dispositions de la constitution pour sauver l'indépendance. Guillaume Ier se voit contraint de replier son armée, mais la conférence de Londres impose un nouveau traité nettement moins favorable à la Belgique, qui n'a pas su défendre seule son indépendance. Par ce texte, le Limbourg hollandais revient aux Pays-Bas tandis que le Luxembourg allemand est retiré de la Belgique pour constituer un grand-duché dépendant directement de Guillaume Ier. En outre, la dette de l'ancien royaume hollandais est partagée entre les deux États voisins. Le Parlement belge, issu des élections du 29 août 1831, accepte le nouveau traité (15 novembre 1831) alors que Guillaume s'obstine à refuser encore l'indépendance belge. Celle-ci sera définitivement reconnue par les Pays-Bas en 1839.

Les visions mythologiques de la révolution de 1830



Comme tout acte fondateur, la révolution de 1830 a fait naître une série de légendes et de mythes qui ont été propagés avant tout pour des raisons idéologiques et qui ont fait la part belle aux généralisations les plus grossières.

La légende nationaliste

Dans les milieux les plus nationalistes, 1830 apparaît comme un aboutissement logique « après des siècles d'esclavage ». La révolution est le résultat du patriotisme des Belges, de tous les Belges, qui ont toujours voulu vivre ensemble sous un même drapeau depuis la nuit des temps mais qui ont toujours dû subir l'oppression de souverains étrangers. Or, les révolutionnaires de la première heure se sont d'abord révoltés contre les abus d'un régime, plus que pour la naissance d'un État indépendant. C'est plutôt l'intransigeance de Guillaume Ier qui a permis aux idées les plus radicales de s'imposer. Longtemps, le fils de celui-ci fut considéré comme le meilleur candidat possible pour le trône de Belgique, comme « l'homme

inévitable ». Le bombardement de la ville d'Anvers, à la fin du mois d'octobre 1830, fut perçu comme une véritable infamie et le Congrès vota une motion excluant à jamais un membre de la famille d'Orange de porter la couronne du royaume belge. Enfin, au début de l'indépendance, beaucoup de patriotes pensaient que la Belgique était un État économiquement invivable et espéraient un rattachement de celui-ci à la France (réunionisme) ou même encore aux Pays-Bas (orangisme).

Les légendes régionalistes

Parmi les régionalistes d'aujourd'hui, certains présentent encore la Belgique comme un État créé artificiellement sous la pression de l'étranger ou par la seule volonté des francophones. La première légende est due, à l'origine, à la propagande néerlandaise afin de réunir les Grandes Puissances à la cause de Guillaume Ier. Pour appuyer cette théorie, les partisans évoquent la présence de quelques leaders du mouvement nationaliste à Paris au moment de l'insurrection ou encore l'importance des discours réclamant le retour de la Belgique à la France. Ces considérations ont été reprises par quelques flamingants désireux de discréditer l'aspect patriotique de la révolution de 1830.



Si l'influence de la révolution de Juillet à Paris a été déterminante lors de l'éclatement des agitations du mois d'août dans plusieurs villes belges, aucun agitateur français n'a pu être identifié durant les premières journées et nuits de la révolution belge. Les leaders de l'opposition présents à Paris ont, en outre, été trop surpris par les émeutes de la fin août pour être responsables de celles-ci. La *Marseillaise* a bien été entonnée lors de ces événements, des drapeaux bleu, blanc, rouge ont bien été hissés ci et là, mais ils ont vite été remplacés par des emblèmes plus locaux et nationaux. Ces gestes manifestaient davantage l'attachement des insurgés aux valeurs de la liberté et de la révolution plutôt qu'un plaidoyer en faveur de la France. Quant au nouveau gouvernement français issu de la révolution de Juillet, il ne revendiqua jamais aucun rôle dans une révolution belge qui risquait de compromettre son image sur le plan international.

Chez quelques flamingants et wallingants, on présente également la révolution comme le résultat de la seule action des francophones irrités par la politique de néerlandisation de Guillaume Ier. Selon cette thèse, l'indépendance belge répondait aux seuls intérêts de la Wallonie et de la classe bourgeoise bruxelloise contre la volonté de la Flandre. Or, en 1830, la Flandre et la Wallonie ne représentaient aucune réalité politique ni même sociale. Habitants du Nord et du Sud se présentaient avant tout comme Belges luttant contre les abus d'un roi hollandais. Parmi les blessés de Septembre, les quelques chiffres connus démontrent l'écrasante majorité de Bruxellois et une proportion pratiquement semblable de Flamands et de Wallons. Partout en Belgique, sauf dans les villes où la présence

militaire hollandaise était plus importante (Gand et Anvers), les garnisons furent mises hors d'état de nuire par la population. Après les combats de Septembre, Bruxelles reçut des dons en nature et en argent provenant des plus petites localités de Flandre et de Wallonie. L'insurrection anti-hollandaise était véritablement portée par des Belges de toutes les régions.

La légende marxiste

Enfin, d'autres historiens influencés par le marxisme ont décrit la révolution belge comme une insurrection, avant tout sociale, contre le système d'exploitation dont souffraient les classes ouvrières. Une fois la victoire assurée contre le gouvernement hollandais, la bourgeoisie belge aurait confisqué la révolution pour construire un État exclusivement conforme à son intérêt. Si les masses ouvrières ont effectivement contribué majoritairement à la victoire militaire des insurgés (420 ouvriers tués sur les barricades parmi 450 victimes), les autres classes de la société belge ont aussi joué un rôle central dans la conduite efficace des opérations, que ce soit avant, pendant ou après les journées révolutionnaires de septembre 1830. En outre, le prolétariat ne constituait pas encore, à l'époque, une classe à proprement parler : aucune conscience de classe, aucune structure, aucun leader, aucun programme politique. La bourgeoisie s'est effectivement emparée du pouvoir, car celui-ci était vacant. Il n'y eut pas de mouvement populaire pour contester cette évolution. Et pour cause ! Le peuple ne s'est pas battu à Bruxelles pour renverser l'ordre social, mais pour chasser les Hollandais, rendus responsables de tous les maux. Pour assurer sa légitimité, le gouvernement provisoire avait d'ailleurs besoin du soutien populaire.



La révolution de 1830 a donc été un mouvement avant tout régionaliste (la région belge contre la région hollandaise au sein du royaume des Pays-Bas), qui s'est mué en une insurrection patriotique à mesure que la haine anti-hollandaise et anti-orangiste progressait parmi les couches populaires. L'espoir d'un État belge indépendant, qui allait résoudre les mécontentements du peuple (chute du niveau de vie), de la bourgeoisie (écartement du pouvoir politique) et de l'Église catholique (subordination au pouvoir civil), fédéra en quelques semaines la population belge autour d'un projet nationaliste. L'État belge naquit ainsi de la détermination de ses classes populaires, de la maturité politique de ses élites mais aussi des erreurs du gouvernement hollandais et de la relative indifférence des grandes puissances européennes. Une naissance sans doute surprenante pour les contemporains, mais qui, finalement, ne devait pas grand-chose au hasard.

Quatrième partie

L'État libéral bourgeois (1830-1918)



Dans cette partie…

Durant un peu moins d'un siècle, le jeune État belge peut bénéficier d'une longue période de paix. C'est exceptionnel pour ce territoire situé au cœur des appétits européens. La Belgique profite, en fait, de la neutralisation de ses grands voisins, qui ont jeté, plus d'une fois, un regard envieux sur ce royaume fragile.

Le développement économique est spectaculaire, en particulier durant la seconde moitié du XIXe siècle. La Belgique possède les richesses naturelles nécessaires à son décollage industriel et elle bénéficie d'une position particulièrement stratégique.

Néanmoins, cet État contrôlé par les grandes puissances financières et industrielles est contraint de s'adapter aux évolutions de la société belge, dont les populations marginalisées expriment de plus en plus nettement leurs revendications. Celles-ci se manifestent en rouge, mais aussi en jaune et noir.

Chapitre 14

La création d'un nouvel État : le royaume de Belgique

Dans ce chapitre :

- La Belgique est un État indépendant
- Les premières mesures
- Le Congrès national et la Constitution du 7 février 1831
- La consolidation diplomatique
- La consolidation militaire et juridique

Après les combats révolutionnaires de Septembre 1830, les partisans de l'indépendance belge s'empressent de consolider leur autorité. Un congrès élu puis une Constitution libérale assoient leur légitimité intérieure.

Sur le plan international, le nouvel État doit obtenir la reconnaissance des grandes puissances européennes. Un contexte favorable et l'appui de la France sont des facteurs déterminants pour la consolidation du jeune royaume.

La Belgique est un État indépendant

Après les journées de Septembre et le retrait des troupes néerlandaises, une « commission administrative » se réunit, le 24 septembre, à Bruxelles sous l'impulsion de Charles Rogier, le chef des insurgés liégeois. Deux jours plus tard, quelques leaders révolutionnaires des premiers jours les rejoignent et forment le gouvernement provisoire. Deux des neuf membres, Charles Rogier et Alexandre Gendebien, sont nés en France. Le prince Félix de Mérode, qui réside en France et est, par hasard, à Bruxelles pour régler une affaire de succession, fait également partie de ce gouvernement. Dans son sein,

ce dernier nomme un comité central, composé du républicain De Potter, de Charles Rogier, de Sylvain Van de Weyer et de Félix de Mérode. Quelques jours plus tard, Alexandre Gendebien y est adjoint.



Le 4 octobre, le gouvernement provisoire proclame l'indépendance de la Belgique. Cette déclaration est une réaction à l'acceptation de la division administrative entre le Nord et le Sud lors d'une séance extraordinaire des états généraux à La Haye. L'arrêté du même jour prévoit également la convocation d'un Congrès national pour examiner un projet de Constitution. Le gouvernement provisoire veut en effet consolider la révolution et la rendre acceptable pour les Grandes Puissances.

Les premières mesures

Dès le 6 octobre, le gouvernement provisoire installe un comité de constitution composé de neuf membres, pour la plus grande partie des trentenaires. Dans les jours suivants, cinq autres membres les rejoignent. Cette commission doit également élaborer « le mode d'élection le plus populaire possible » pour élire les membres du Congrès national. Sur leur avis, le gouvernement provisoire décrète, le 10 octobre, que le Congrès national sera composé de deux cents députés, élus directement. La quotité du cens électoral fixé par cet arrêté donne alors lieu à de nombreuses réclamations de la part des habitants des campagnes. Celles-ci étant fondées, le cens est réduit de moitié. L'arrêté prévoit également l'adjonction d'électeurs de capacité. Cela permet aux avocats, aux jeunes universitaires et aux ministres du Culte de participer aux élections. L'âge de l'éligibilité est abaissé de 30 à 25 ans, peut-être pour permettre au plus jeune membre de la commission de la Constitution, Jean-Baptiste Nothomb, d'être élu…

Très vite, le comité central décrète la protection des libertés fondamentales : le 12 octobre 1830, la liberté d'enseignement ; le 16, la liberté d'association, la liberté de pensée et de religion, ainsi que la liberté de la presse ; le 21, l'entière liberté pour établir des théâtres et y faire représenter des pièces ; le 22, l'abolition de la haute police. Ces libertés seront reprises dans la Constitution.

De nouveaux gouverneurs et commissaires du gouvernement sont nommés pour faire reconnaître le nouveau pouvoir dans les autres parties de la Belgique. La résistance des municipalités et des fonctionnaires est parfois plus grande dans le Nord. Pour y remédier, de nouvelles élections sont organisées. Le nouveau régime opte alors pour une élection directe, même des bourgmestres, et l'on adjoint aux électeurs censitaires des électeurs de capacité. Dans une partie des villes, les révolutionnaires obtiennent la majorité, souvent parce que les orangistes, partisans du régime du roi Guillaume, ne veulent pas s'engager. Mais ceux-ci représentent une importante minorité.

Le Congrès national et la Constitution du 7 février 1831

Sur les 46 099 personnes ayant le droit de vote, 7 670 sont des électeurs capacitaires. Seulement 39 581 personnes, ou 0,075 % de la population, se sont inscrites comme électeurs et 28 766 d'entre elles ont effectivement voté.

Une loi fondamentale comme garantie du nouvel État

La plupart des abstentionnistes sont des orangistes. Les élections se font à la majorité absolue, ce qui implique un deuxième tour si le candidat n'obtient pas cette majorité. Au total, 238 personnes ont siégé au Congrès national, dont 177 titulaires et 61 remplaçants. Environ la moitié des délégués ont joui d'une instruction juridique. La plupart exercent des professions libérales ou sont propriétaires.

Par crainte d'indisposer les Grandes Puissances, surtout la Grande-Bretagne, dont l'appui est indispensable pour la survie de la nouvelle nation, le Congrès national adopte, avec 174 voix contre 13, le 22 novembre, « la monarchie constitutionnelle représentative, sous un chef héréditaire » comme forme de gouvernement. Deux jours plus tard, le Congrès exclut à perpétuité les membres de la famille d'Orange-Nassau de tout pouvoir en Belgique, disposition qui est encore en vigueur aujourd'hui.



Les discussions concernant la Constitution commencent le 25 novembre 1830 et aboutissent en un minimum de temps, le 7 février 1831. Les libertés, déjà décrétées par le comité central, sont reprises dans le titre II de la Constitution. Mais la « liberté en tout pour tous » est surtout l'expression du discours pragmatique-conservateur des catholiques et des libéraux. La Belgique présentée comme « terre classique de la vraie liberté » (Jean de Pélichy Van Huerne) est une image plutôt tronquée.

La Constitution est en fait moins progressiste que la représentation qui en a été construite par le discours nationaliste. Les constituants sont bien conscients qu'un texte trop révolutionnaire serait inacceptable pour les grandes nations. La célèbre déclaration du futur roi Léopold Ier en avril 1831 à la députation du Congrès national en témoigne : « Messieurs, vous avez rudement traité la royauté, qui n'était pas là pour se défendre. Votre chartre est bien démocratique ; cependant, je crois qu'en y mettant de la bonne volonté de part et d'autre, on peut encore marcher. »

Bien que Rome condamne, en 1832 dans l'encyclique «*Mirari vos*», les points de vue de Lamennais, ses idées – «Une Église libre dans un État libre» – ont fortement influencé une partie des représentants catholiques. Ceux-ci considèrent les libertés d'esprit comme une garantie de non-ingérence de l'État dans les affaires religieuses. En outre, la rapidité avec laquelle le texte est élaboré entraîne le report de nombreux problèmes aux calendes grecques. La Constitution renvoie la résolution des problèmes vers des lois qui seront votées dans le futur. Ce système permet aux opinions opposées de se rallier à un texte relativement incomplet. Chacun peut, en effet, interpréter ces vides selon ses conceptions.

Le problème du Sénat

Un des problèmes les plus débattus pendant le Congrès est l'organisation des Chambres : instaure-t-on un système bicaméral ou unicaméral ? La question va occuper trois longues séances. Elle doit être considérée dans le contexte de la politique internationale. Cela apparaît clairement dans l'opinion de La Fayette, publiée dans le *Courrier des Pays-Bas* : «Sans les deux chambres, je ne réponds plus de la monarchie belge, ni de la tranquillité de votre pays.» Une chambre est en effet considérée, surtout par les puissances étrangères qui se souviennent du cas français, comme trop révolutionnaire, trop radicale. Le principe d'un sénat nommé par le roi est d'abord rejeté lors d'une séance tumultueuse. Ensuite, le Congrès décide de composer le Sénat par un recours aux élections. Cependant, le cens d'éligibilité exigé est tellement élevé que seuls les grands propriétaires terriens peuvent y accéder (environ quatre cents personnes). Les impôts fonciers constituent en effet l'assise principale des impôts au XIXe siècle : entre 75 % et 85 %. Et la plupart des grands propriétaires fonciers appartiennent à l'aristocratie. En 1840, 61 % des sénateurs sont des nobles. En 1890, ceux-ci représentent encore 45 % des membres du Sénat.

À la recherche d'un roi



Les pères fondateurs sont tellement pressés de légitimer la nouvelle nation qu'ils publient la Constitution une première fois sans mentionner le nom du roi, car la nation se cherche encore un souverain. La couronne est une première fois offerte au duc de Nemours, le fils du nouveau roi français Louis-Philippe. Mais celui-ci ne peut accepter ce choix qui incommode la Grande-Bretagne. Entre-temps, le Congrès élit Surlet de Chokier comme régent pour prendre le pays en main. Le principal contre-candidat, le prince de Mérode, n'obtient pas le soutien nécessaire. On craint qu'il veuille s'imposer comme roi après la régence.



Finalement, le 25 mai 1831, quatre-vingt-seize représentants proposent la candidature de Léopold de Saxe-Cobourg-Saalfeld. Quelques jours plus tard, une grande majorité soutient ce choix, sans grand enthousiasme. Léopold convient bien aux grandes puissances européennes. En 1795, il a été nommé colonel du régiment de la garde impériale par le tsar de Russie. Sept ans plus tard, il est nommé général. Après l'occupation du duché de Saxe-Cobourg-Saalfeld par les Français, en 1806, il séjourne brièvement à la Cour impériale. Mais, très vite, il participe aux campagnes contre Napoléon. Après la défaite de l'Empereur, il épouse la princesse anglaise Charlotte, héritière du trône d'Angleterre. Celle-ci décède un an plus tard. En 1830, il refuse la couronne de la Grèce, qui vient d'acquérir son indépendance.

Comme roi des Belges, Léopold est acceptable par tous. Il intéresse, avant tout, la Grande-Bretagne. Pour la France, la division du royaume des Pays-Bas diminue le danger potentiel venant du Nord. En 1832, Léopold épousera Marie-Louise d'Orléans, fille du roi français Louis-Philippe. Protestant, il est également toléré tant par les catholiques, car il est croyant, que par les libéraux, car il n'est pas catholique. Paul Devaux résume assez bien cette position, lors des débats parlementaires : « La majorité étant catholique chez nous, il serait peut-être à désirer que le chef de l'exécutif ne le fût pas. »

Le 16 juillet 1831, le prince Léopold part de Douvres pour rejoindre Calais. De là, il gagne La Panne. Ainsi veut-il démontrer qu'il devient roi avec l'accord de la Grande-Bretagne et de la France. Le 21 juillet, qui deviendra la date de la fête nationale belge, il prête serment à Bruxelles comme premier roi des Belges. Le 2 août, lors de sa Joyeuse Entrée à Liège, il apprend la nouvelle de l'intervention militaire du roi Guillaume contre le nouvel État. Quelques jours plus tard, les armées belges sont battues lors des batailles d'Hasselt et de Boutersem. Finalement, le 12 août, les Néerlandais remportent une victoire décisive contre les Belges près de Louvain.

Dès le 8 août, le roi demande, contre les dispositions de la Constitution, l'aide des Français. Le jour suivant, des troupes se mettent en marche, sous le commandement du maréchal Gérard. L'armée néerlandaise veut éviter une confrontation, voire une guerre, avec la France. Elle se replie. À la suite d'une intervention anglaise, un cessez-le-feu est conclu le 12 août. Les Néerlandais se retirent du nouvel État, mais maintiennent une garnison dans la citadelle d'Anvers, sous le commandement de général Chassé. Lors de la révolution belge, fin octobre 1830, les troupes néerlandaises s'étaient déjà retirées dans cette forteresse. Le général Chassé avait alors bombardé la ville, détruisant non seulement l'arsenal, mais également la sympathie anversoise à l'égard des Néerlandais. Finalement, en 1832, la citadelle est conquise par des troupes françaises, sous le commandement du maréchal Gérard. La campagne des Dix Jours démontre non seulement la faiblesse de l'armée belge, mais affaiblit aussi la position diplomatique de la Belgique.

La consolidation diplomatique

En 1815, lors du congrès de Vienne, les Pays-Bas sont créés comme un État tampon entre la France et les régions allemandes. La révolution belge met fin à cette construction. Néanmoins, les Grandes Puissances ne vont pas intervenir militairement.

Un contexte international favorable à la Belgique

Une éventuelle action militaire du nouveau régime français, qui veut à nouveau s'imposer sur le plan européen, incite les autres puissances à négocier. Pour la Grande-Bretagne, l'équilibre de Vienne doit globalement être respecté. Cependant, la nouvelle situation permet d'éliminer un concurrent économique redoutable. En effet, les Pays-Bas de Guillaume Ier sont une puissance économique qui bénéficie de colonies, d'un profond esprit marchand dans le Nord et d'un développement industriel dans le Sud.

La fille du tsar de Russie est mariée avec le prince d'Orange, tandis que le roi Guillaume III de Prusse est le beau-frère de Guillaume Ier d'Orange. Ces deux pays sont favorables à une intervention militaire, mais leur situation ne leur permet pas de venir en aide au roi des Pays-Bas. En Pologne, la Russie doit faire face à l'insurrection de novembre 1830. Une intervention prussienne serait considérée comme un acte de guerre par la France et Frédéric-Guillaume III veut éviter un conflit avec ce pays. Quant à l'Autriche, elle est trop occupée en Italie. La Grande-Bretagne cherche avant tout à empêcher une réunion de la Belgique et de la France. Elle voit dans le nouvel État belge un royaume qui peut contenir la France. Fin novembre, une entente anglo-française voit le jour.

Les Traités des dix-huit et des vingt-quatre articles



Pendant la conférence de Londres, les Grandes Puissances signent, le 20 décembre 1830, un protocole reconnaissant l'indépendance de la Belgique. Les négociations qui suivent aboutissent, le 20 janvier, à un texte, *Les Bases de séparation*, qui limite le territoire des Pays-Bas aux territoires des Provinces-Unies des Pays-Bas de 1790 et celui de la Belgique au reste des Pays-Bas dans le traité de 1815, à l'exception du Luxembourg. En outre, la Belgique est contrainte d'observer une stricte neutralité. Le 27, la division des dettes des deux territoires est fixée par la conférence à 16/31 pour la Belgique, ce qui correspond à l'apport fiscal de ce territoire. Guillaume Ier

accepte ces « bases de séparation », mais, en réalité, il reste attaché au régime d'une séparation administrative. Le nouvel État belge, en revanche, rejette ces propositions : « Nous avons commencé notre révolution malgré les traités de 1815, nous la finirons malgré les protocoles de Londres » (Surlet de Chokier). Lebeau, qui devient, le 28 mars, ministre des Affaires étrangères, comprend que nier ces protocoles serait néfaste pour la Belgique. Lorsque la délégation belge tente de convaincre Léopold de devenir le roi des Belges, celui-ci réagit : « Le protocole du 20 est chose irrévocable. » La conférence adopte, le 26 juin, un projet de traité en dix-huit articles, qui, après de vives discussions, est accepté par la Belgique, mais rejeté par Guillaume. Le 2 août, celui-ci lance la campagne des Dix Jours, qui va encore affaiblir la position belge.

Le 6 octobre, la conférence adopte un projet sur le partage de la dette, puis un projet définitif de vingt-quatre articles. Une partie seulement du Luxembourg et du Limbourg est concédée à la Belgique ; la navigation sur l'Escaut est sujette à un péage et la Belgique devient un pays « perpétuellement neutre ». Après d'âpres discussions entre les Verts, les « jeunes » qui refusent de céder du territoire et les Mûrs, qui sont conscients qu'ils doivent payer ce prix, le traité est accepté par la Belgique. Guillaume Ier, en revanche, qui se sent soutenu par les succès de la campagne des Dix Jours, le rejette. Accepter les Vingt-Quatre Articles, c'est en outre accepter l'indépendance de la Belgique. Le 15 novembre, les cinq grandes puissances signent avec la Belgique un traité qui reprend les dispositions des Vingt-Quatre Articles.

Guillaume refuse d'accepter le texte : il maintient l'état de guerre et le blocage de l'Escaut. Finalement, la convention de Zonhoven de 1833 prévoit un armistice valable aussi longtemps que les Pays-Bas ne signent pas les Vingt-Quatre Articles. La fermeture de l'Escaut est levée. Ce n'est qu'en 1839, avec le traité de Londres, que Guillaume reconnaît le nouvel État. Il accepte que l'union entre la Hollande et la Belgique établie par le traité de Vienne de 1815 soit dissoute. Ces vingt-quatre articles prévoient qu'une partie du Luxembourg et du Limbourg soit détachée de la Belgique. En outre, ils établissent un droit de passage perçu par les Pays-Bas sur les bateaux qui remontent ou descendent l'Escaut. Pour parer aux effets négatifs de cette disposition, l'État belge s'engage, par la loi du 5 juin 1839, à payer le péage de l'Escaut à tous les navires, sauf ceux battant pavillon néerlandais.

La consolidation militaire et juridique

La campagne des Dix Jours démontre clairement l'insuffisance de l'armée belge. Pour défendre la neutralité du nouvel État, le roi Léopold, qui considère la défense comme une prérogative royale, engage, entre 1831 et 1833, 2 407 officiers, dont 104 Français, 34 Polonais et 10 Allemands. Dès

la naissance de la Belgique, des mesures de réorganisation sont prises. Un arrêté du gouvernement provisoire du 16 octobre 1830 met en place l'armée nationale belge. La langue française, « étant généralement la plus répandue en Belgique », est la seule employée dans les commandements. Le 31 décembre, la garde civique est organisée. Le roi Léopold Ier réussit, au début de son règne, de 1832 à 1835, à nommer lui-même le titulaire du portefeuille de la guerre, un ministre technicien. Après 1835, le ministre de la Guerre perd son statut particulier, mais le roi continue de le choisir.

En matière juridique, les changements sont importants. Le jury, aboli par Guillaume Ier, est établi en toutes matières criminelles et pour les délits politiques et de presse. Cependant, le constituant n'opte pas pour un véritable jury populaire. Les jurés sont choisis parmi les citoyens qui paient le cens fixé par la loi électorale, les fonctionnaires qui exercent des fonctions gratuites, les diplômés, les notaires et avoués, et les officiers qui jouissent d'une pension de retraite. Le jury est considéré comme l'émanation du « principe de la prédominance de l'opinion publique sur le magistrat » (Désiré De Haerne).

La méfiance vis-à-vis de la magistrature se reflète également dans l'épuration de quelque vingt-huit magistrats dans la cour d'appel de Bruxelles. La deuxième cour d'appel de Belgique, celle de Liège, ne subit pas la même mesure de purification. En 1832, la nouvelle organisation judiciaire produit de profonds changements. À Gand, une troisième cour d'appel est créée. Parmi les magistrats nommés, une grande partie sont des « hommes de la révolution », « dévoués à la cause nationale » (P.-F. Van Meenen). Dans les tribunaux de première instance, les nouveaux venus représentent 11 % des magistrats nommés. Chez ces nouveaux magistrats, l'élément politique est important. Il est évident que l'exécutif veut diriger le judiciaire.

Chapitre 15

Un pays entre catholiques et libéraux

Dans ce chapitre :

- L'unionisme face au réveil de l'Église
- L'offensive libérale
- La polarisation de la politique belge
- La « guerre scolaire »
- L'unification du parti catholique
- La fin de la démocratie des élites
- La question des « bons scolaires »

À l'exception des premières années après la révolution, la politique belge est dominée par l'opposition entre catholiques et libéraux. Cette configuration se maintient pendant tout le XIXe siècle, jusqu'à l'introduction du vote masculin plural, en 1893.

Les catholiques et les libéraux ont en commun la même base électorale, c'est-à-dire les citoyens censitaires. Ceux-ci ne représentent donc pas toute la population, mais seulement l'élite bourgeoise financière et l'aristocratie foncière. Les libéraux se recrutent dans les villes, en premier lieu à Bruxelles, et dans les milieux industriels, financiers, juridiques. Le centre d'influence des catholiques se situe dans le plat pays avec ses groupes d'intérêts agraires et les grands propriétaires terriens, ainsi que dans les milieux industriels traditionnels. Mais les deux parties ne constituent nullement des blocs monolithiques ou homogènes.

L'unionisme face au réveil de l'Église



Les dernières années avant 1830, les catholiques et les libéraux se retrouvent pour des raisons bien différentes dans une lutte commune contre Guillaume Ier. Cet unionisme sera une condition pour la sauvegarde de la révolution. Lors des débats au sein du Congrès national, les uns et les autres oublient leurs divergences pour permettre la réussite du nouvel État.

Ainsi, lors de la discussion sur la liberté de réunion, le projet prévoit que les associations ne peuvent être considérées comme personnes civiles et donc acquérir et gérer des biens. Les libéraux craignent particulièrement la renaissance de la mainmorte, qui permet aux établissements ecclésiastiques d'éviter de payer les droits de succession sur les biens qui leur sont cédés. Ils proposent plusieurs amendements. Finalement, pour sortir de l'impasse, l'article constitutionnel ne concerne que la liberté d'association et ne tranche pas à propos de la personnalité civile. Ce n'est qu'en 1921, avec la loi sur les associations sans buts lucratifs, qu'une solution sera trouvée.

Après la révolution, l'Église, qui a le vent en poupe, tire profit des libertés que la charte constitutionnelle lui offre. Le nombre de vocations augmente, surtout dans le plat pays. De nouvelles congrégations et de nouveaux cloîtres voient le jour. De 1830 à 1846, le nombre de religieuses passe d'environ 3000 à 8368, le nombre de religieux de 260 à 2051. L'assistance publique et l'éducation, qui avaient été le monopole de l'Église pendant l'Ancien Régime, sont de nouveau prises en main par le clergé.

En 1834, l'épiscopat fonde une université catholique à Malines. Le monde libéral, sous l'impulsion du juriste Pierre-Théodore Verhaegen, réagit immédiatement et fonde à Bruxelles l'Université libre. La loi sur l'enseignement universitaire de 1835 abroge l'université de l'État à Louvain. Les évêques vont dès lors transférer l'Université catholique de Malines à Louvain, voulant renouer avec l'ancienne université. On maintient les universités d'État de Gand et de Liège. Afin que les diplômes des universités « libres » aient une force légale, un jury d'examen national est instauré. Avant la condamnation des idées de Lamennais par l'encyclique « *Mirari vos* », en 1832, ses idées ont une forte influence sur les catholiques belges. Ceux-ci exploitent donc les principes des libertés modernes : liberté d'association, liberté des cultes, égalité devant la loi. Mais ils veulent également éviter toute intervention de l'État. Les libéraux, de leur côté, avec « la liberté en tout et pour tous », vont dans un premier temps respecter toutes les opinions, étant convaincus que le Parlement et l'opinion publique constituent un contrepoids suffisant.

L'offensive libérale

Fin 1837, une circulaire des évêques défend aux catholiques de faire partie de la franc-maçonnerie. Cette domination catholique, qui érode l'idéal libéral de l'État belge, irrite de plus en plus les libéraux. La position reconquise par l'Église provoque une offensive anticléricale de la bourgeoisie libérale. Bien avant l'acceptation par Guillaume Ier des Vingt-Quatre Articles, l'unionisme entre catholiques et libéraux appartient donc au passé.

La création d'un parti libéral

Dans cette lutte, les libéraux peuvent compter sur leurs journaux : en 1838, seulement cinq quotidiens sur quatre-vingt-dix ont une signature catholique. Le gouvernement Lebeau est le quatrième de la Belgique. Il est le premier, en 1840, à être uniquement composé de ministres libéraux. En vain, Adolphe Dechamps plaide pour « un gouvernement mixte », composé de catholiques et de libéraux. À la suite d'une action du Sénat, où les catholiques détiennent encore la majorité, le gouvernement Lebeau tombe. Paul Devaux avait déjà défendu deux ans auparavant dans sa *Revue nationale* des points de vue anti-unionistes.

En 1841, l'association électorale libérale L'Alliance voit le jour. Dès le milieu des années 1840, le ton anticlérical des journaux libéraux augmente. En mars 1846, de Theux forme le premier gouvernement composé uniquement de ministres catholiques. Il insiste, lors de la séance du 20 avril, pour que le nouveau gouvernement maintienne la politique de modération engagée depuis 1830. Sous l'impulsion des loges maçonniques et à l'initiative de L'Alliance, trois cent quatre-vingt-quatre délégués participent à un premier congrès libéral dans la salle gothique de l'hôtel de ville de Bruxelles, le 14 juin 1846.

Ce congrès dote le libéralisme belge d'un parti et d'un programme. Sous le titre Confédération générale du libéralisme en Belgique, le parti constitue dans chaque arrondissement des « sociétés » et dans chaque canton des comités électoraux. Comme objectif général, le programme prévoit une réforme électorale par l'abaissement du cens jusqu'au minimum constitutionnel de 20 florins. Comme mesures immédiates, il plaide pour l'indépendance réelle du pouvoir civil par rapport à l'influence religieuse, l'organisation de l'enseignement public, l'amélioration de la condition de vie des classes ouvrières et indigentes… Le congrès exprime également « des vœux pour l'affranchissement, par tous les moyens légaux, du clergé inférieur, qui est sous le coup d'une menace incessante de révocation et dont la constitution civile est impunément violée ». Les évêques avaient, en effet, fortement étendu leurs pouvoirs sur le clergé.

1848 : les idées révolutionnaires n'ont « plus besoin de passer par la Belgique » ?

Les résultats ne se font pas attendre. Lors des élections suivantes, le 8 juin 1847, les libéraux obtiennent d'excellents résultats et de Theux donne sa démission. Si le nouveau cabinet Rogier est homogène libéral, son action est initialement déterminée par les événements : la révolution française de 1848 et la crise économique. Les révolutionnaires veulent exporter leur mouvement. À Bruxelles, une Association démocratique présidée par Jottrand veut provoquer une révolution républicaine à l'arrivée des bandes de Paris. Son vice-président est Karl Marx, qui vit à Bruxelles depuis son expulsion de France, et qui vient de terminer son *Manifeste du parti communiste*. Une invasion armée de révolutionnaires est vaincue par les troupes belges et les envahisseurs dispersés après une bataille près de Risquons-Tout. Néanmoins, la révolution a ses répercussions.

Le cens minimal est réduit à 20 florins, le minimum concrètement inscrit dans la Constitution et le cens différentiel est aboli. Le nombre d'électeurs passe de 46 000 à plus de 79 000. Le 27 avril 1848, le gouvernement présente un projet de loi relatif à la suppression du timbre à acquitter sur les journaux et les écrits périodiques. Cette mesure doit permettre la démocratisation de l'information politique. Un mois plus tard, la loi sur les incompatibilités interdit le cumul entre les fonctions salariées par l'État, y compris les postes de ministre du Culte rétribués par le Trésor public, avec un mandat parlementaire. Au total, ces cumulards constituent entre 1830 et 1848 environ 43 % des parlementaires. En 1848, sur 162 élus, pas moins de 40 personnes sont salariées par l'État. Après ces dates, les magistrats de l'ordre judiciaire, les fonctionnaires, les diplomates, mais aussi les prêtres, disparaissent de l'hémicycle.

La polarisation de la vie politique belge

L'unionisme appartient désormais au passé. À l'exception du gouvernement Pierre de Decker, de 1855 à 1857, les gouvernements belges sont, jusqu'à la Première Guerre mondiale, homogènes libéraux ou catholiques.

Scrutin majoritaire et gouvernements homogènes

Le parti libéral, organisé dès 1846, est majoritaire de 1847 à 1854, de 1587 à 1870, de 1878 à 1884. Le parti catholique, inorganisé jusqu'en 1869, année de la création de la Fédération des cercles catholiques et des associations

conservatrices, est majoritaire à la Chambre de 1870 à 1878 et de 1884 à 1917. Le parti socialiste, qui n'est fondé qu'en 1885, n'entre au Parlement qu'après l'introduction du vote général masculin avec vote plural, en 1893.

Les élections ont lieu au scrutin de liste, majoritaire à deux tours. Les personnes ayant obtenu le plus de voix sont élues. Si besoin, on procède à un scrutin de ballottage. Les électeurs doivent se rendre au chef-lieu de l'arrondissement pour y constituer le collège électoral. Les charges imposées aux électeurs sont lourdes. Le vote n'étant pas obligatoire avant 1893, l'absentéisme est très important. Entre 1837 et 1892, il oscille entre 14 % et 44 %. Les Chambres sont renouvelées normalement par moitié. Ce principe ne disparaît qu'en 1921. En cas de dissolution, le Parlement doit être intégralement renouvelé.

Le fléau des élections, durant le régime censitaire, est la fraude électorale, qui sévit particulièrement à partir de 1860. Son importance est notable à travers le grand nombre de procès électoraux : ainsi, en 1884-1885, sur un corps électoral d'environ 125 000 électeurs, on compte 19 244 recours, en 1890-1891 non moins de 22 931. En outre, en manipulant les lois fiscales, certains gouvernements modifient les bases de perception de l'impôt direct. Celui-ci détermine, *in fine*, la qualité d'électeur ou non. De cette manière, les partis au pouvoir tentent de s'y maintenir artificiellement en favorisant les catégories sociales qui forment leur électorat.

La « loi des couvents »



Un projet de loi concernant les établissements de bienfaisance constitue, en 1855-1856, le point culminant de l'opposition idéologique entre catholiques et libéraux. Rarement un projet de loi a été discuté en dehors du Parlement avec autant de persistance et sous des formes aussi diverses. Depuis la période française, l'administration du patrimoine concernant les pauvres est le domaine exclusif des bureaux de bienfaisance. Mais l'État belge a admis, depuis son indépendance, une certaine dérogation. En réalité, la plupart des donateurs et testateurs qui font des donations ou des legs pour les pauvres les donnent aux curés ou aux établissements religieux. Dès 1849, le ministre libéral de Haussy veut mettre fin à cette situation et demande une application stricte de la loi.

Sous le dernier gouvernement unioniste de de Decker, le ministre de la Justice, Jean-Baptiste Nothomb, dépose un projet qui prévoit l'existence d'institutions de bienfaisance privées, mais sous le contrôle de l'État. Les réactions des libéraux contre cette « loi des couvents » sont véhémentes. Le vote, le 27 mai 1857, dans la Chambre, de deux articles créant des administrations spéciales dotées de personnalités civiles sont à l'origine d'une violente réaction dans la presse et dans la rue. On va même jusqu'à envahir l'école des Frères de la doctrine chrétienne à Bruxelles. Finalement,

le gouvernement cède devant la pression de la rue et le projet est renvoyé aux calendes grecques. Cet événement entraîne la fin du gouvernement de Decker.

« Un cadavre est sur la Terre… »

Après la chute du gouvernement de Decker, les libéraux prennent le pouvoir. Au sein du cabinet homogène libéral Rogier, Frère-Orban inaugure le système des gouvernements de parti. Il n'hésite pas à s'occuper de sujets brûlants, tels que la question des cimetières, des fabriques d'Églises ou de l'enseignement. De plus en plus, les libéraux radicaux et l'anticléricalisme gagnent du terrain. En 1864, Pierre Van Humbeeck traduit parfaitement cette attitude hostile vis-à-vis de l'Église : « Un cadavre est sur la Terre, il barre la route au progrès. Ce cadavre du passé, pour l'appeler par son nom, carrément… c'est le catholicisme. »

La réaction catholique en quête d'unité

Dès la seconde moitié du XIXe siècle, la pensée catholique de Lamennais, concevant le catholicisme comme un corps pouvant fonctionner dans un cadre institutionnel moderne, appartient au passé. Sous l'impulsion de Jules Malou, une première tentative d'organiser les forces catholiques en 1858 sous le nom d'Association constitutionnelle conservatrice échoue deux ans plus tard. Entre-temps, la pensée ultramontaine, combattant les principes de la Révolution française, gagne systématiquement du terrain. Les congrès de Malines en 1863, 1864 et 1867, organisés sur le modèle des *Katholikentage* allemands, qui veulent aboutir à une unité catholique, démontrent au contraire les tensions profondes qui divisent ce bloc.

Les catholiques-libéraux et la droite conservatrice espèrent une intégration des catholiques dans la société moderne et s'opposent à un cloisonnement idéologique. Les ultramontains, en revanche, se méfient de tout réformisme. La publication de l'encyclique de Pie IX en 1864, « *Quanta cura* », accompagnée de « *Syllabus errorum* », qui épingle « les grandes erreurs modernes », ne réduit pas cette tension, bien au contraire : la religion devient une idéologie politique. Le monde catholique découvre également le pouvoir de la presse qui, jusque-là, était en grande partie contrôlée par les libéraux. L'épiscopat belge prend conscience de la force de ce moyen d'action. Il va utiliser la presse comme moyen de communication de « masse », instrument moderne pour contrer le modernisme. Dès les années 1860, des journaux comme *Le Bien public*, *Le Catholique*, *Le Courrier de Bruxelles*, *La Croix* ou *'t Jaer 30* vont jouer un rôle important dans la propagation des idées ultramontaines.

À l'instar des libéraux, les catholiques organisent, dès 1852, des associations conservatrices et constitutionnelles, qui fonctionnent comme des

associations électorales : à Gand en 1852, à Louvain en 1854, à Anvers et Bruxelles en 1858. Le seul but de ces associations est le contrôle des listes d'électeurs et la propagande électorale. Après le scrutin, ces groupements cessent leurs activités. Ils n'ont point de programme ou d'organisation commune. En 1864, une Fédération des associations constitutionnelles et conservatrices voit le jour. Outre cette fédération, qui œuvre comme une agence centrale lors des élections, une Fédération des cercles catholiques est fondée à Bruxelles et y tient sa première réunion, le 22 octobre 1868. Lors de la « guerre scolaire » de 1884, ces deux fédérations s'uniront.

Des gouvernements catholiques dans une Europe mouvementée

Le succès des catholiques conservateurs lors des élections de 1870 signifie le début de gouvernements catholiques homogènes, qui se maintiennent pendant huit ans. Les hommes politiques modérés se trouvent cependant de plus en plus confrontés aux libéraux radicaux et aux catholiques ultramontains avec, comme conséquence, une radicalisation du climat politique.

Le gouvernement catholique d'Anethan, qui succède en 1871 au cabinet libéral de Frère-Orban, est fortement influencé par la guerre franco-allemande, qui a commencé le 19 juillet 1870. La politique rigide de Bismarck et son *Kulturkampf*, qui vise les catholiques dans une Allemagne unifiée, renforcent la mentalité conservatrice antimoderniste des catholiques belges. À la grande colère du chancelier, le gouvernement refuse d'interpeller les évêques belges qui l'ont critiqué avec virulence. L'incorporation brutale des États pontificaux dans le royaume d'Italie, en 1870, déclenche un mouvement de soutien à l'adresse du pape Pie IX. Les zouaves, combattants volontaires partis défendre l'État pontifical, sont accueillis en véritables héros lors de leur retour de Rome. Ils se réintègrent difficilement dans la société belge et augmentent encore le fossé entre les extrêmes. Enfin, l'affaire Langrand-Dumonceau laisse des traces. Ce financier catholique rencontre des difficultés en 1866 à la suite d'investissements à risque. L'affaire est très politisée, car elle éclabousse des personnalités catholiques telles que Pierre de Decker et Alphonse Nothomb.

La « guerre scolaire »



La victoire électorale des libéraux en 1878 est acquise grâce à un programme nettement anticlérical. Elle transforme la lutte politique en un véritable conflit idéologique. L'enseignement primaire est l'enjeu de cette rivalité.

Un compromis unioniste

Dès la révolution, l'enseignement primaire est aux mains du clergé. Après la loi communale de 1836, plusieurs communes prennent l'initiative de créer des écoles publiques. La première loi organique de l'instruction primaire de 1842 prévoit l'existence d'au moins une école primaire dans chaque commune. Néanmoins, s'il y a suffisamment d'écoles privées, le pouvoir municipal peut être dispensé d'en établir. Il peut même être autorisé à « adopter » des écoles privées. L'instruction primaire comprend nécessairement l'enseignement de la religion et de la morale. La surveillance de ces enseignements est exercée par les délégués des autorités ecclésiastiques. Ceux-ci ont également le droit d'inspecter l'école. Cette solution s'inscrit parfaitement dans une politique unioniste, mais ne convient plus à une politique libérale.

Une menace pour le catholicisme ?

La loi sur l'enseignement moyen de 1851, adoptée par le gouvernement homogène libéral Rogier, crée dix athénées royaux, cinquante écoles moyennes. Elle fortifie, en outre, le contrôle de l'État sur les collèges et les écoles moyennes communales. Les enseignants de ces athénées et des collèges communaux doivent être munis du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur. Bien que la loi impose la religion dans le programme des cours, elle introduit une rupture dans un système scolaire considéré comme un monopole du clergé. En effet, il instaure un réseau d'enseignement d'État. Avant que la loi ne soit promulguée, le pape Pie IX publie une encyclique sur les dangers qui menacent le catholicisme en Belgique.

La « loi de malheur »

En 1870, le gouvernement de Theux-Malou crée un nouveau ministère, celui de l'instruction publique. Pierre Van Humbeeck, un franc-maçon notoire, en devient le premier titulaire. Le discours royal de Léopold II, le 12 novembre 1878, donne immédiatement le ton : « L'enseignement donné aux frais de l'État doit être placé sous la direction et sous la surveillance exclusive de l'autorité civile. » Le 21 janvier 1879, le ministre dépose son projet de loi portant révision de la loi organique de l'enseignement primaire de 1842.

Ce projet reprend la disposition qui prévoit une école dans chaque commune. Il confère à l'État le droit d'obliger les communes à joindre à l'école communale des écoles gardiennes et des cours pour les adultes. Les communes ne peuvent désormais plus subventionner des écoles libres. La religion reste en dehors de l'enseignement donné aux frais de l'État.

Néanmoins, les confessions représentées parmi les élèves peuvent demander qu'un local soit mis à leur disposition en dehors des heures de classe pour y donner l'enseignement religieux. Seuls les détenteurs d'un diplôme d'une école normale d'État ont encore accès à la fonction d'instituteur primaire, ce qui rend les écoles normales privées inutiles.

La mobilisation catholique

Le discours du trône ainsi que le projet provoquent une immense émotion dans tout le pays. Les évêques se concertent sous la direction du cardinal Dechamps. À l'approche du Carême, ils rédigent un mandement collectif, qui paraît en février sous la forme d'une lettre pastorale spécialement adressée aux pères de famille. Cette missive se termine par une prière, qui est récitée désormais chaque dimanche à la fin du sermon : « Des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi, délivrez-nous, Seigneur. » La presse catholique se jette dans le combat. Les associations électorales, les cercles catholiques, qui sont rejoints par les confréries et autres sociétés, s'unissent dans leur campagne contre ce projet de loi. Dès le mois de mars, tous les notables catholiques s'engagent contre cette « loi de malheur ». Malou, Beernaert, Woeste, Kervyn de Lettenhove… parcourent le pays pour combattre, lors de meetings, cette « école sans Dieu ».

En Flandre, ces réunions se terminent souvent par le chant d'une variante sur la mélodie du « Lion de Flandre » : « Ils ne l'auront pas, la belle âme de l'enfant… ». Le Comité central catholique, organe central à Bruxelles, réunit environ 317 000 signatures, émanant de 90 % des communes du pays. Dans les campagnes, la résistance est immense. La réaction du gouvernement ne se fait pas attendre. Les gouverneurs de la Flandre-Occidentale, le chevalier Ruzette, et du Hainaut, le prince de Riquet de Caraman, sont destitués. Des commissaires du gouvernement et d'autres fonctionnaires, dont les points de vue sont contraires à ceux du gouvernement, sont également révoqués et remplacés par des « fidèles ». Au lieu d'apaiser les esprits, ces actions renforcent les agitations.

Le débat parlementaire, qui commence le 22 avril, est violent. Il se termine le 6 juin. Six jours plus tard, les évêques protestent contre le vote de cette loi à la Chambre. Ils y déclarent qu'aucun père ou mère de famille ne peut confier ses enfants à des écoles « sans Dieu ». En outre, continuent-ils, aucun catholique ne peut collaborer à la réalisation de ces écoles. La lettre se termine par les mots : « Dieu le veut ! » Néanmoins, la loi est votée au Sénat le 18 juin par 33 voix contre 31 et une abstention. Le 1er septembre, les évêques envoient au clergé des *Instructions pratiques pour les confesseurs*, qui énoncent le principe qu'aucun chrétien ne peut concourir à l'exécution de cette loi. Ils interdisent aux prêtres de dispenser l'enseignement religieux dans les locaux de ces écoles. Les curés doivent en revanche procurer une école catholique à leur paroisse. Les parents qui envoient leurs enfants aux

écoles « sans Dieu » sont exclus de l'absolution sacramentelle. Les instituteurs ne peuvent continuer à exercer leurs fonctions dans ces écoles officielles. La lutte scolaire est entrée dans une phase décisive : les écoles officielles sont condamnées.

À partir de la promulgation de la « loi de malheur », les démissions des instituteurs se succèdent. Fin 1880, environ 1 750 d'entre eux sur 7 500 ont démissionné. En 1884, ce chiffre atteint 2 253. Les écoles primaires libres catholiques connaissent un grand succès : fin 1880, elles comptent 580 380 élèves, contre 333 501 pour les écoles officielles. Elles sont financées par des dons. Le Denier des écoles catholiques est créé à Gand en 1876 afin de récolter ces ressources financières. Si, en Wallonie, les écoles officielles tiennent bon, en Flandre, elles se heurtent à la mobilisation catholique.

La détermination libérale : « Nous irons jusqu'au bout »

Le gouvernement libéral refuse de faire marche arrière, bien au contraire. En juin 1880, Bara lance le slogan : « Nous irons jusqu'au bout. » Le gouvernement rompt les relations diplomatiques avec l'État pontifical en 1880, prend des mesures contre le clergé, augmente le contrôle sur les fabriques d'Église. En mars 1880, une commission est même installée pour évaluer les résultats de la loi de 1879 et sur les moyens utilisés pour entraver l'exécution de cette loi. Les catholiques refusent d'y participer. Malgré l'opposition cléricale, le gouvernement vote, en 1881, une loi sur l'enseignement moyen.

L'unification du parti catholique

La politique d'enseignement libérale radicale permet l'union des catholiques. En juin 1884, ceux-ci remportent les élections. Ils resteront au pouvoir jusqu'à la Première Guerre mondiale.

Une nouvelle loi scolaire

Immédiatement, le ministère de l'Enseignement est aboli et les relations avec la papauté sont rétablies. Déjà, le 23 juillet 1884, le ministre Jacobs introduit un nouveau projet de loi concernant l'instruction primaire, qui devient la loi du 20 septembre. S'il y a une école officielle au moins dans la commune, celle-ci peut adopter des écoles privées. Les écoles publiques peuvent inscrire l'enseignement de la religion et de la morale à leur programme. Ces

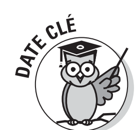
cours commencent ou clôturent la journée. Les instituteurs communaux sont choisis par la commune parmi les diplômés d'une école normale publique ou inspectée, ou qui sont munis d'un diplôme de l'enseignement moyen.

Avec ces mesures, le gouvernement catholique revient en arrière vis-à-vis de la législation scolaire libérale. Les libéraux combattent cette évolution. Avant le vote de la loi, ils tentent d'influencer les parlementaires en manifestant. Alors qu'ils pensent bénéficier de l'appui des grandes villes, les catholiques demandent au bourgmestre de Bruxelles, Buls, l'autorisation d'y manifester. Celui-ci divise la ville en deux : les libéraux occupent les boulevards du centre, les catholiques sont concentrés dans le secteur de la rue de la Régence et de la Rue-Haute. Après le vote de la loi Jacobs, les catholiques veulent réagir par une « contre-manifestation formidable » à une manifestation libérale. Les deux camps s'affrontent. Une « forêt de cannes » libérales inflige une véritable correction aux militants catholiques. Une fois de plus, l'opposition se manifeste entre les grandes villes anticléricales, Bruxelles en tête, et le reste du pays, conservateur et profondément catholique. Les manifestations évoluent ensuite vers des actions antiroyalistes et républicaines. Sous la pression du roi Léopold II, Malou est obligé de démissionner. Beernaert lui succède.

La création d'un parti catholique

La « guerre scolaire » unit les catholiques. Lors des élections de 1884, ceux-ci se présentent comme un véritable parti, trente ans après la création du parti libéral, avec un vrai programme politique. Mais ce parti reste avant tout un organe de coordination entre les diverses associations catholiques électorales. Il parvient à se maintenir au pouvoir en s'appuyant sur les intérêts des agriculteurs, la question flamande et l'antimilitarisme. En outre, après l'introduction du suffrage universel avec vote masculin, les composantes de ce parti vont changer. La haute bourgeoisie censitaire est désormais peu à peu remplacée par des représentants plus populaires.

La fin de la démocratie des élites



L'avènement du suffrage universel masculin avec vote plural marque un tournant dans la politique belge. Désormais, aussi bien le parti catholique que le parti libéral doivent s'adresser à la masse, et plus à une élite financière. La réforme électorale entraîne une démocratisation de la Chambre. En outre, la politique doit désormais tenir compte du parti socialiste. Mais, dans un premier temps, la réforme constitutionnelle favorise le parti catholique : celui-ci obtient une majorité de 104 sièges, contre 20 pour les libéraux et 28 pour les socialistes, alors que le nombre de voix

est respectivement de 962 000, 537 000 et 310 000. C'est la conséquence du système majoritaire, en vogue depuis 1831. Les libéraux et les socialistes vont dès lors œuvrer pour obtenir la représentation proportionnelle, qui est introduite en 1899. Mais, lors des élections de 1900, bien que le nombre d'élus corresponde au nombre de voix obtenues, seulement 34 libéraux obtiennent un siège à la Chambre, contre 31 socialistes et 86 catholiques, le nombre d'élus correspondant au nombre de voix obtenues. Les gouvernements homogènes du XIXe siècle vont désormais vite appartenir au passé.

La question des « bons scolaires »



La loi sur l'instruction primaire de 1895 rend l'enseignement de la religion et de la morale à nouveau obligatoire. La crainte de la montée socialiste n'est pas étrangère à cette disposition. La « guerre scolaire » rebondit en 1911. En 1909, le cardinal Mercier incite Paul Verhaegen à déposer sans retard un projet de réforme scolaire. Le 14 mars 1911, Schollaert propose un projet de loi comprenant l'obligation scolaire jusqu'à 14 ans. Il prévoit des « bons scolaires » pour le financement. Ces bons sont valables pour les écoles officielles et privées. Finalement, face à l'opposition des libéraux et des socialistes, mais aussi de certains catholiques, Schollaert démissionne.

Chapitre 16

La Belgique : premier pays industriel du continent

Dans ce chapitre :

- Les piliers du développement économique
- La crise des années 1846-1848
- Une industrialisation massive (1850-1873)
- Une plus forte diversification économique à l'aube du XXe siècle

Progressivement, la bourgeoisie supplante les membres de la vieille noblesse terrienne. Cette transition politique s'appuie sur des changements économiques qui bouleversent la société belge de la seconde moitié du XIXe siècle.

Le royaume s'assied, durant le XIXe siècle, sur des qualités naturelles exceptionnelles : des richesses minérales, une situation au carrefour européen, une main-d'œuvre abondante.

À la veille de la Première Guerre mondiale, ce pays ne peut qu'attiser les appétits des États voisins, devenus aussi des puissances industrielles considérables.

Les piliers du développement économique



Le processus d'industrialisation de la Belgique, commencé dès la période française, s'accélère encore après 1830. Il s'appuie sur quatre piliers essentiels : les capitaux financiers, l'exploitation charbonnière, le réseau de chemin de fer, la main-d'œuvre la moins chère d'Europe.

Des capitaux indispensables

Les premières années de vie de la Belgique sont difficiles sur le plan financier. Les caisses du Trésor public sont vides alors que les besoins sont énormes. Depuis la révolution, l'économie tourne au ralenti.

Un Trésor vide

La fermeture de l'estuaire de l'Escaut par les Hollandais conduit au ralentissement des activités du port d'Anvers (voir chapitres 8 et 9). De nombreux acteurs économiques (industriels, armateurs, financiers) ont quitté le pays. Les entreprises aidées par Guillaume ne soutiennent pas le nouveau pouvoir. Au contraire! John Cockerill (voir chapitre 13), en particulier, propose même à l'ancien roi de financer des troupes pour renverser le nouveau régime de Bruxelles.

Pour obtenir l'adhésion des classes populaires, de nombreuses taxes et impôts ont été supprimés. Dans un premier temps, les principales ressources publiques sont assurées par les contributions foncières, c'est-à-dire essentiellement par les grands propriétaires terriens. Ceux-ci se recrutent majoritairement dans la noblesse. Cette dernière a obtenu, en échange de cette collaboration financière, une place privilégiée dans la construction institutionnelle de la Belgique. Elle monopolise pratiquement tous les sièges du Sénat.



Pour obtenir des capitaux, le nouvel État belge bénéficie des bonnes relations nouées entre le roi Léopold et la riche famille Rothschild. À partir de 1831, et de la stabilisation de la situation intérieure et extérieure de la Belgique, celle-ci peut bénéficier d'un énorme prêt consenti par les banquiers juifs. En outre, cette opération offre une certaine crédibilité au pays.

Un outil financier indispensable : la Société générale

La seconde opération importante vise à intégrer la Société générale, créée par Guillaume pour financer l'industrie nationale (voir chapitre 13), au sein des structures du nouvel État. Le roi hollandais continue d'en être le principal actionnaire alors que cette société jour le rôle de trésorier de l'État belge! L'assemblée des actionnaires parvient, néanmoins, à décider que ses membres étrangers ne pourront plus siéger. Il faudra une bonne décennie pour permettre une véritable « belgicisation » de la Société générale. Ce processus sera facilité par l'intervention de Léopold et par l'implication industrielle de la société au sein de l'économie belge.

Au début des années 1830, le gouverneur de la banque, Ferdinand Meeûs, parvient à mobiliser tous les capitaux disponibles, notamment en vendant une série de biens fonciers, pour permettre le financement des investissements réalisés dans les secteurs miniers et métallurgiques. Il encourage ainsi la création de sociétés anonymes dans le Borinage et la

région liégeoise. Ce mécanisme permet d'augmenter les capitaux disponibles en échange d'une participation aux bénéfices de l'entreprise et à sa direction. La Société générale prend de nombreuses participations au sein de ces sociétés. Elle constitue progressivement un puissant groupe, associant spéculation financière et investissement industriel.

Pour contrer cette institution trop puissante et toujours liée à Guillaume d'Orange, le gouvernement belge encourage la création d'une institution concurrente et nationalement « pure » : la Banque de Belgique. Celle-ci reçoit le soutien financier du roi Léopold et du banquier bruxellois Bischoffsheim. La crise des années 1838-1839 met en difficulté l'industrie métallurgique, et les usines Cockerill en particulier. John Cockerill est obligé de demander l'aide de la Banque de Belgique. En échange, l'industriel écossais s'engage à concentrer ses activités en Belgique et à se montrer loyal.



Ces deux banques font de Bruxelles une nouvelle place financière importante sur les marchés financiers européens. Elles participent à la constitution d'un monde bancaire spécifiquement belge. Celui-ci est intimement lié aux hautes sphères de la politique nationale. Léopold Ier devient un des trois principaux actionnaires de la Société générale. Il anoblit les dirigeants de celle-ci. Il est à l'origine de la construction d'un nouveau quartier aux marges de la capitale : le quartier Léopold.

Au milieu du XIXe siècle, la Belgique dispose d'une position financière dynamique et homogène au service du développement industriel et de la construction d'un État national. Un petit groupe de financiers et de dirigeants politiques forme le noyau de ce pouvoir, qui dirige le pays depuis quelques rues bruxelloises.

L'or noir

Entre 1830 et 1850, le processus d'industrialisation se concentre très majoritairement dans le Sud du pays, et plus précisément le long des vallées de la Haine, de la Sambre, de la Meuse et de la Vesdre. Ce territoire correspond aux zones contenant d'importants gisements carbonifères situés sur l'axe Mons-Liège, en passant par Charleroi et La Louvière.

La révolution industrielle et l'amélioration continuelle des machines à vapeur ont le double résultat d'accroître la demande de charbon et d'améliorer les capacités d'extraction. La puissance motrice permet de creuser des galeries plus profondes et d'en extraire plus facilement les eaux souterraines. Elle est, cependant, coûteuse. Progressivement, les petites entreprises familiales font place à des sociétés qui bénéficient des capitaux de financiers bruxellois. Ceux-ci relient la production charbonnière wallonne au commerce national puis international. Le charbon hennuyer profite, ainsi, d'une certaine avance par rapport aux autres régions minières. Il est exporté dans le Nord de la France et en Allemagne.

Le charbon est surtout utilisé pour faire tourner l’industrie belge. Celle-ci se fixe tout naturellement à proximité des gisements. Les entreprises métallurgiques de John Cockerill poursuivent leur développement au départ de leur site de Seraing. Les innovations techniques expérimentées durant la période hollandaise (haut-fourneau à coke, puddlage, voir chapitre 12) offrent une position dominante à la sidérurgie liégeoise. Leurs machines à vapeur et leurs locomotives sont exportées en Allemagne. Des mines et des usines sont acquises dans toute l’Europe. Cependant, la crise des années 1838-1839 contraint Cockerill à demander l’aide de l’État belge.

À côté de la production de fonte et de la fabrication des machines à vapeur, le charbon est aussi fortement employé dans les verreries. Celles-ci se spécialisent dans les verres à vitre et la gobeleterie aux environs de Charleroi. Au Val-Saint-Lambert (Seraing), les produits évoluent vers un raffinement de plus en plus important au cours des années 1830-1840. Ses services en verre de cristal deviennent célèbres et très recherchés.

La construction d’un « Rhin de fer »

Les produits industriels belges dépendent majoritairement des exportations. Celles-ci transitent obligatoirement par le port d’Anvers. Pour emprunter l’estuaire de l’Escaut, placé sous contrôle hollandais, les navires marchands doivent s’acquitter d’un droit de passage. Dès le début de l’indépendance, le gouvernement belge s’engage à rembourser les capitaines des bateaux qui ont été contraints de débourser ce péage. L’interdiction d’emprunter les eaux hollandaises, au départ d’Anvers, pour rejoindre le Rhin et les nombreux clients allemands constitue une mesure beaucoup plus menaçante pour l’économie belge.

Dès 1830, l’idée surgit de relier Anvers à Cologne par une voie de chemin de fer. Une liaison de ce type est inaugurée, en 1831, entre Manchester et Liverpool. Plusieurs projets sont rapidement étudiés. En 1834, le gouvernement décide de réaliser un nouvel emprunt de 150 millions pour établir un réseau capable de relier les différentes régions du pays et d’assurer leur communication avec les principaux clients étrangers.

Ce réseau est centré sur la gare de Malines, d’où doivent partir quatre lignes assurant l’exportation des produits belges (une ligne au nord vers la Hollande *via* Anvers, une ligne à l’Est vers la Prusse *via* Liège et Verviers, une ligne au sud vers la France *via* Bruxelles et une ligne à l’ouest vers la Grande-Bretagne *via* Ostende).

La première ligne (Bruxelles-Malines) est déjà inaugurée en 1835. La Meuse est atteinte en 1838. Des sociétés privées financent la construction de liaisons complémentaires. Après dix ans de travaux, plus de 500 kilomètres de voies ont été placés. En 1847, environ 4000 wagons et 150 locomotives fonctionnent sur l’ensemble du réseau. En 1875, avec 3500 kilomètres de

voies, celui-ci est le plus dense du monde. Les gares sont autant de symboles de l'unité politique et économique du nouveau pays. Le centre du trafic des voyageurs est bien sûr établi à Bruxelles, qui renforce encore sa fonction de capitale. Au milieu du XIXe siècle, le pari belge est gagné. Le réseau de chemin de fer permet non seulement de contourner le blocage de l'estuaire de l'Escaut, mais il offre aussi une position exceptionnelle de carrefour européen du trafic des marchandises lourdes à la Belgique.

Cette entreprise dope littéralement l'industrie sidérurgique et métallurgique installée à proximité des gisements houillers du Hainaut et des environs de Liège. Elle offre également une grande compétence aux ingénieurs et aux constructeurs belges. La somme et la complexité des problèmes à régler pour établir et gérer un réseau de lignes de chemin de fer exigent la mise en commun des connaissances et l'émergence de savoirs nouveaux. Premier pays à organiser une telle entreprise sur le sol continental, la Belgique devient une terre de spécialistes de la construction d'infrastructures de transport.

D'autres voies de communication sont établies durant les premières décennies de l'État belge. Les canaux relient le Hainaut à Bruxelles et ensuite à Anvers. Des travaux sont aussi effectués en Campine pour relier l'Escaut et la Meuse. Les routes sont empierrées. Ces travaux sont financés par le gouvernement mais aussi par les pouvoirs provinciaux et communaux.

Une main-d'œuvre abondante et bon marché

En 1830, la population belge compte environ quatre millions d'habitants. Avec une densité d'environ 130 habitants au kilomètre carré, le royaume bénéficie d'une concentration de main-d'œuvre pratiquement inégalée au monde. C'est un potentiel exceptionnel pour le développement d'une industrie gourmande en bras humains.

Un « renfermement juridique »

Si la Constitution de 1831 est tout entière vouée au principe de la liberté, la société belge ne jouit pas de manière homogène des bienfaits de la loi fondamentale. Les droits inscrits dans celle-ci existent à condition de bénéficier de moyens matériels suffisants. Pour les classes populaires, d'autres règles normatives nuancent la portée du prescrit constitutionnel.

Les articles 414 et 415 du Code pénal interdisent toutes coalitions, c'est-à-dire toutes associations dont l'objectif est d'influencer le montant des salaires. Cette disposition sert à protéger le libre jeu de la concurrence, mais elle est en flagrante contradiction avec l'article 20 de la Constitution (« Les Belges ont le droit de s'associer ; ce droit ne peut être soumis à aucune mesure

préventive »). En outre, l'article 414, concernant les coalitions formées par des employeurs, ne punit ces associations uniquement lorsqu'elles ont un caractère injuste et abusif. L'article 415, s'appliquant aux ouvriers, condamne indistinctement toutes les formes de coalitions. Dès lors, c'est aussi l'article 6 de la Constitution (« Les Belges sont égaux devant la loi ») qui est violé. Les faits confirment cette discrimination. Entre 1830 et 1866, environ 1 500 ouvriers seront condamnés dans le cadre de cette législation, mais aucun patron !

Toujours en vigueur dans la Belgique indépendante, le Code civil napoléonien consacrait, suivant son article 1781, l'infériorité de l'ouvrier vis-à-vis de son employeur. Contraire à l'article 6 de la Constitution, dans la mesure où elle oblige le premier à fournir une preuve de son affirmation tandis que le second est cru sur parole en ce qui concerne le salaire, cette disposition reste en vigueur.

Le système belge ne se contente pas de maintenir les règles discriminatoires de la législation napoléonienne bien qu'elles soient en contradiction avec sa Constitution. Il renforce encore certaines d'entre elles. Un arrêté de 1803 avait inventé le livret d'ouvrier. « En examinant le livret, le maître pouvait voir si l'ouvrier avait des engagements envers un précédent patron et si ces engagements étaient acquittés. Par la production du livret, l'ouvrier était à même de justifier ses antécédents. Le livret enfin pouvait servir à renseigner la police. » Sans livret, pas de travail mais avec le livret, plus de réelle liberté. Durant la fin de l'Empire et la période hollandaise, l'usage du livret tombe en désuétude. Des arrêtés de 1840 et 1843 le réintroduisent formellement dans la législation belge.

Une existence de bêtes de somme

Au milieu du XIXe siècle, la population industrielle était encore légèrement inférieure (près d'un million et demi) à celle vivant de l'agriculture (environ deux millions). Mais, à la ville comme à la campagne, les salaires sont très bas (entre 50 centimes et 2 francs par jour). Les journées de travail sont extrêmement longues. Tant dans l'industrie textile que dans la métallurgie ou les charbonnages, les ouvriers travaillent de douze à quatorze heures par jour (le plus souvent de 6 heures à 18 heures). Étant donné la modicité des traitements, femmes et enfants doivent subvenir aux besoins du ménage. En Flandre, des petites filles de 5 ans sont déjà occupées au travail de la dentelle. Dans les mines wallonnes, c'est à 7 ou 8 ans que commence la carrière du houilleur. Le plus souvent, cependant, l'employeur attend la neuvième année des enfants avant de les engager, car celle-ci correspond à l'époque de leur première communion. L'apprentissage du catéchisme peut, en effet, provoquer un important absentéisme.

Pour ceux qui sont exclus temporairement ou définitivement du marché du travail, seul le recours à la mendicité permet de survivre. La charité privée, aux mains de l'Église (en 1858, on recense 2 400 institutions aidant près d'un demi-million de pauvres), et les bureaux communaux de bienfaisance distribuent des secours aux familles indigentes. Celles-ci ne se recrutent pas seulement parmi les chômeurs tant les salaires ne permettent pas de sortir de la misère, surtout en Flandre.



Par conséquent, les conditions d'existence sont catastrophiques : nourriture insuffisante, logement insalubre, hygiène déficiente, accidents de travail, pollution industrielle. Selon les remarques d'un médecin observant le niveau de vie de la population ouvrière de Nivelles, « l'espoir de vie des ouvriers est moins grand que sur le champ de bataille de Waterloo ».

La crise des années 1846-1848

Durant cette seconde moitié des années 1840, une terrible crise économique frappe l'ensemble de l'Europe. Des révoltes de type frumentaire éclatent déjà dans le courant de l'année 1847 à cause de la hausse excessive du prix des céréales et de la maladie de la pomme de terre.

Une tempête s'abat sur l'Europe

De manière simultanée, les secteurs bancaires et industriels sont soumis à d'importants ralentissements. Les faillites se succèdent. Les populations ouvrières subissent une détérioration de leurs conditions de vie semblable à celle de la fin des années 1820.

Au début de l'année 1848, de véritables révolutions politiques et nationalistes enflamment l'Europe. Louis-Philippe perd la couronne de France en février. La IIe République est proclamée. En Allemagne, en Italie et en Autriche, les trônes des grandes monarchies vacillent au début du printemps. Des revendications libérales et nationales retentissent à l'encontre des régimes politiques imposés par le congrès de Vienne.

En Belgique, les autorités craignent le pire. La révolution parisienne risque de se propager dans tout le pays, comme ailleurs en Europe, et de suivre l'exemple des insurrections précédentes (1789 et 1830). En outre, la situation économique est catastrophique dans les Flandres. Elle repose sur l'agriculture et la fabrication à domicile des toiles de lin. Or, la crise céréalière et la maladie de la pomme de terre plongent les petits agriculteurs flamands dans la misère. La mécanisation croissante de la fabrication textile, rendue nécessaire par la concurrence de l'industrie anglaise, prive cette population rurale d'un gagne-pain indispensable.

Dès le printemps 1847, des bandes de mendiants faméliques se déversent dans les rues de Bruxelles, dans les provinces wallonnes et jusque dans les départements du Nord de la France.

Cette situation inquiète le gouvernement belge, qui craint une explosion populaire, qu'elle soit encouragée depuis l'extérieur ou motivée de l'intérieur. Le régime libéral de la Belgique avait attiré, depuis l'indépendance, de nombreux intellectuels présocialistes étrangers prêts à mettre en œuvre leur idéal révolutionnaire. En novembre 1847, une Association démocratique est fondée à Bruxelles autour de démocrates locaux mais aussi de « réfugiés politiques » comme Karl Marx ou encore Friedrich Engels. En outre, à Paris, une légion belge est mise sur pied dès février pour établir la république à la place du trône de Léopold. Tentant d'envahir la Belgique un mois plus tard, elle est écrasée à la frontière, près de Mouscron (affaire du Risquons-Tout – voir chapitre 15).

La Belgique indemne

Contrairement à ce que véhiculent les discours les plus pessimistes, la Belgique reste relativement calme au cœur d'une agitation révolutionnaire qui gagne toute l'Europe. Le gouvernement a pris soin d'expulser les agents révolutionnaires étrangers dès le mois de mars (Marx le 9 mars, par exemple) et de mobiliser la garde civique (héritière de la garde bourgeoise de 1830), qui parvient à réprimer sans mal les faibles mouvements insurrectionnels. Il dégage aussi d'importants crédits pour venir au secours des populations indigentes et financer des travaux publics. Dans le même temps, le Parlement vote, en urgence, une réforme électorale visant à satisfaire la petite bourgeoisie urbaine.



Au mois d'avril, il apparaît que le royaume belge est un des seuls États européens à avoir résisté si efficacement au « Printemps des peuples ». Particulièrement fier de cette exception, le roi peut écrire : « Rester seuls honorablement debout dans une catastrophe aussi épouvantable, c'est là donner la preuve qu'on mérite d'être nation et que désormais on ne peut plus effacer le nom de la Belgique dans les arrangements européens. »

Néanmoins, la construction et le développement de l'État belge ne sont pas ancrés sur de larges couches de la société. La Belgique privilégie les classes industrielles et financières qui poussent le développement économique du pays. Les campagnes, et en particulier les régions flamandes, sont plutôt en marge du royaume. Quant aux populations ouvrières qui s'agglomèrent dans les zones industrielles du Sud du pays, leur sort laisse le pouvoir absolument indifférent.

Une industrialisation massive (1850-1873)

À partir de 1850, la part de richesse nationale produite par l'industrie dépasse continuellement celle issue de l'agriculture. La bourgeoisie capitaliste et industrielle devient la classe sociale dominante en Belgique. Elle avait, en outre, besoin de personnel moyennement qualifié pour faire fonctionner les banques, les usines, les services commerciaux, etc. Cette petite et moyenne bourgeoisie urbaine se développe aussi durant cette période tandis que les classes populaires s'entassent dans les agglomérations industrielles.

Belgique, « paradis du capitalisme occidental » (Karl Marx)

Sur le plan socio-économique, catholiques et libéraux s'entendent pour favoriser au maximum les intérêts des entreprises industrielles. Durant la majeure partie du XIXe siècle, ils s'accordent sur la double nécessité de faciliter au maximum les échanges commerciaux dans et à l'extérieur de la Belgique ainsi que sur la protection absolue de la liberté de travail accordée aux dirigeants d'entreprise.

Grâce aux importants investissements publics consentis depuis l'indépendance, les voies de communication sont fortement améliorées à l'intérieur de la Belgique. De 1850 à 1875, le réseau belge de voies ferrées passe de 1 000 à 3 500 kilomètres. Il est le plus dense du monde. Les obstacles douaniers dressés devant les échanges commerciaux sont progressivement levés. Les octrois communaux, qui imposaient les produits entrant dans les principales villes du pays, sont abolis en 1860. Pour aider les municipalités, qui perdent une part importante de revenus, le gouvernement fonde le Crédit communal, chargé de répartir et de faire fructifier l'argent accordé aux communes par l'État. Il signe également de multiples traités de libre-échange avec les pays voisins ainsi qu'avec des nations plus éloignées. Cette démarche permet d'ouvrir un énorme marché international aux produits nationaux. En 1863, le péage que devaient payer les navires de marchandises entrant dans le port d'Anvers est supprimé. Imposé par la Hollande après l'indépendance, ce droit est racheté par le gouvernement belge. En 1873, le Code de commerce est réformé. Il facilite désormais la constitution de sociétés anonymes, qui se multiplient dans tous les secteurs économiques.

Considéré comme une des valeurs fondamentales de la société bourgeoise, le travail ne peut faire l'objet que de réglementations limitées. Il est laissé à l'entière liberté du patronat. Le Parlement refuse d'interdire le travail des femmes et des enfants au nom de la sacro-sainte liberté du travail. Les salaires des ouvriers sont uniquement fixés à partir de la loi d'airain,

c'est-à-dire des principes de l'offre et de la demande. Les intérêts du patronat sont continuellement protégés alors que les revendications ouvrières (amélioration des conditions de travail et de vie, protection des salaires) sont complètement ignorées.

L'âge d'or de l'industrie belge

Entre 1850 et 1874, le taux de croissance industriel s'élève, chaque année, de 3,7 % en moyenne. Dans le domaine sidérurgique, il est supérieur à 10 %. La production industrielle connaît une croissance de plus de 150 % entre 1846 et 1880.

Les richesses du pays sont d'abord minérales. Les réserves en charbon sont encore très importantes. Les améliorations techniques permettent d'augmenter la productivité. La production est multipliée par trois entre 1850 et 1870. Ce secteur est le premier employeur du royaume. Il fait travailler plus de 100 000 ouvriers en 1870. Les gisements de fer, de plomb et de pyrite sont exploités dans plusieurs régions. Les carrières fournissent les matériaux de construction les plus divers.

Ensuite, le savoir-faire belge est de plus en plus recherché. L'industrie lainière verviétoise est copiée en Italie. Les métallurgistes wallons participent au développement industriel de la Rhénanie. L'exploitation minière de la Silésie fait appel aux compétences des ingénieurs de la société de la Vieille-Montagne située près de Liège. La construction de chemin fer, en Europe et dans le monde, disperse de nombreux techniciens belges à travers le monde.

Le convertisseur Bessemer, installé dans les usines sidérurgiques wallonnes à partir de 1860, permet de fabriquer de l'acier, devenu indispensable dans les chantiers ferroviaires. La production de fonte est aussi en augmentation. Elle passe de 100 milliers de tonnes en 1834 à plus de 800 en 1889. La sidérurgie emploie 7 000 ouvriers en 1847 et quatre fois plus en 1872. Les entreprises belges ne se limitent pas à la production de matières premières, mais beaucoup se spécialisent dans la fabrication du matériel ferroviaire (on recense trente-cinq établissements dans les années 1880).



Le développement industriel est surtout le fait des régions wallonnes, et notamment des provinces de Liège et du Hainaut. La participation de la Flandre à ce processus se concentre dans les villes de Gand et d'Anvers.

Dans la première, les crises des années 1830 et 1840 ont pu être surmontées. La ville a également perdu sa mauvaise réputation de partisane de Guillaume d'Orange. D'importantes manufactures de transformation du coton y ont été installées. Elles doivent encore subir la crise des années 1860 à la suite de l'arrêt des exportations américaines consécutives à la guerre de Sécession. La mécanisation permet de renforcer la productivité, mais elle exige une main-d'œuvre plus qualifiée et plus docile. Anvers bénéficie évidemment du

rachat du péage sur l'estuaire de l'Escaut en 1863. Le port se modernise et attire, à nouveau, l'installation d'industries de transformation, comme celle des diamants, par exemple.

Le tonnage des navires qui font escale au port d'Anvers s'élève spectaculairement pendant le XIXe siècle. Il passe de 154 000 tonnes en 1840 à 2 623 000 tonnes en 1880 pour atteindre 6 720 000 tonnes en 1900.

Une plus forte diversification économique à l'aube du XXe siècle

Le développement économique de la Belgique a surtout été le produit de la première révolution industrielle. Ce pays a été le premier du continent à suivre l'exemple anglo-saxon. Il a su profiter de cette avance durant le troisième quart du XIXe siècle. Il saura adapter son économie pour résister à la terrible concurrence économique à l'aube du XXe siècle.

Un démarrage lent de l'industrialisation de la Flandre

À la fin du XIXe siècle, l'image économique de la Flandre change. Jusque-là, cette région vivait essentiellement de l'agriculture, hormis à Gand où l'industrie textile assurait la survie de plusieurs milliers d'ouvriers. À partir des années 1860, époque de la libéralisation de l'estuaire de l'Escaut, et surtout des années 1880, période d'exploitation des richesses congolaises, le port d'Anvers constitue un second pôle de développement de l'économie flamande. La main-d'œuvre flamande, jugée plus docile que la population ouvrière wallonne (surtout après 1886), attire les entrepreneurs industriels.

Dans le cadre de la seconde révolution industrielle, moins dépendante du secteur charbonnier, les groupes financiers bruxellois et wallons commencent à installer de nouvelles usines (chimie, produits non ferreux) tout au long de l'axe Bruxelles-Anvers. En marge de ces grandes entreprises naissent des établissements de taille réduite ou moyenne gérés par un patronat flamand soucieux de développer sa région (L. Gevaert – voir chapitre 21). Dès le début du XXe siècle, le monde économique régional se structure autour d'une association patronale (Vlaams Handelsverbond fondée en 1910) et reçoit l'aide financier de banques populaires catholiques issues du milieu rural. Confrontés à une grave crise agricole à partir de 1885, les paysans flamands se sont organisés autour d'associations, de coopératives, de sociétés de crédit fédérées au sein d'un groupement particulièrement dynamique : le Belgische Boerenbond créé en 1890.

Crises et renouveaux économiques

Durant les années 1870-1880, une crise de surproduction entraîne un net ralentissement des commandes dans les secteurs traditionnels de l'économie belge : charbon, fer, verre, textile. Les bénéfices fondent, les prix s'écroulent, les risques de faillite deviennent menaçants.

Les secteurs industriels traditionnels en crise

Les charbonnages sont plus touchés, car les coûts de production deviennent de plus en plus élevés à mesure que les veines sont plus profondes, et donc plus difficiles à exploiter. Ils sont aussi concurrencés par de nouveaux gros producteurs (Nord de la France, Ruhr), alors que leur productivité est excellente. Ces difficultés entraînent la concentration des exploitations, dont le nombre passe de cent soixante-quinze à cent vingt-deux entre 1875 et 1895.

Cette crise est aussi sensible dans le domaine sidérurgique, car la concurrence devient forte avec les usines de Lorraine, du Luxembourg, de la Ruhr et du Nord de la France. En outre, les établissements belges sont, cette fois, en retard d'une innovation technologique. Ils n'adoptent que tardivement un nouveau procédé de fabrication de l'acier, le procédé Thomas, qui sera introduit à Angleur en 1880.

Crise agricole et adaptation des campagnes

La concurrence menée par de nouvelles puissances industrielles comme l'Allemagne ou les États-Unis est difficile à supporter. Sur le plan des matières premières, en particulier, ces deux pays inondent le marché de produits nettement moins chers. Les exportations massives des céréales américaines sont désastreuses pour l'agriculture belge. Celle-ci est contrainte de s'orienter vers d'autres activités pour permettre la survie des campagnes. Les terres destinées à la culture des grains sont transformées en prairies artificielles afin de nourrir des cheptels sélectionnés pour fournir de la viande de boucherie. Pour accroître les rendements, la mécanisation est introduite dans les terres fertiles. Elle nécessite également une puissance de traction plus grande. Elle est à l'origine de la création d'une race chevaline spécifique : le cheval de trait belge ou brabançon.

Cette crise n'entraîne pas un exode rural brutal, mais une lente diminution de la population rurale. En règle générale, celle-ci ne quitte pas directement le pays natal, mais emploie les différents moyens de communication pour gagner les agglomérations urbaines ou industrielles. Les abonnements ferroviaires permettent aux ouvriers de travailler à plusieurs dizaines de kilomètres de leurs habitations. Beaucoup utilisent également la bicyclette, qui devient un véhicule très courant au sein des couches populaires à l'aube du XXe siècle. En 1908, plus de 300 000 vélos étaient enregistrés en Belgique.

La crise agricole des années 1880 va inciter de nombreux flamands à quitter leur région natale pour s'installer près des centres industriels du nord de la France et de la Wallonie. Ainsi des véritables quartiers flamands se créent à La Louvière et à Liège.

Ce sont surtout les voies vicinales qui étendront un mince filet de communications à l'intérieur de tout le royaume. La Société nationale des chemins de fer vicinaux (SNCV) est fondée en 1885. Elle transporte cinq millions de voyageurs deux ans plus tard, puis une trentaine de millions en 1900 et jusqu'à cent en 1914. Certains paysans empruntent, cependant, d'autres moyens bien plus longs. Ils tentent l'aventure d'une émigration à plus longue distance. Ils prennent alors le bateau pour gagner le continent américain, voire l'Afrique.

Les nouveaux secteurs industriels

De nouvelles figures émergent à la fin du XIXe siècle. Elles imposent un nouveau modèle, qui n'est plus seulement celui du banquier ou du technicien, mais qui est celui du fondateur d'empire.



La découverte du procédé de fabrication du carbonate de soude par Ernest Solvay est à l'origine de la constitution d'un grand groupe d'industrie chimique. Dès le départ, des liens très étroits sont noués entre la recherche scientifique et la production industrielle. Cette collaboration exige une gestion originale des investissements. Les succès remportés par l'entreprise créée en 1863 lui permettent de s'étendre en Lorraine, en 1870, puis d'obtenir le monopole de la production du carbonate de soude, surtout utile pour les verreries. La famille Solvay est bientôt à la tête d'un groupe possédant des mines, des hauts-fourneaux et des fabriques de soude dans le monde entier.



Édouard Empain investit dans l'aménagement des lignes de chemin de fer vicinal dans la région liégeoise. Il exporte son savoir-faire dans le monde entier. Il obtient des marchés en France, en Espagne, en Égypte, en Russie, en Amérique du Sud et jusqu'en Chine. En 1900, il termine la réalisation du métro de Paris. En 1904, il fonde les Ateliers de constructions électriques de Charleroi (ACEC). Il tire ainsi parti de la formidable aura dont bénéficie l'électricité lors de cette seconde révolution industrielle.

D'autres personnalités ont également marqué le développement industriel de la Belgique entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle. Les Coppée se distinguent dans le secteur des hauts-fourneaux. Ils s'installent à Haine-Saint-Pierre et achètent plusieurs charbonnages. Gustave Boël est le comptable d'un grand industriel de La Louvière. Il hérite de ses établissements métallurgiques en 1880. Il en fait un des fleurons des aciéries belges.

La Société générale saisit également les opportunités de développement qu'offre la fin du XIXe siècle. Elle a pu digérer la crise de surproduction des années 1880 et elle a même pu augmenter la concentration de ses activités.

Elle a absorbé une série de petits charbonnages et d'entreprises industrielles fragilisés par les difficultés économiques. Elle a, également, largement participé au mouvement impérialiste, qui livre les richesses de la planète à l'exploitation des entreprises occidentales. Elle prend ainsi le contrôle de mines et de chantiers de construction en Chine et en Afrique.

La Russie attire aussi particulièrement les investisseurs et les industriels belges. Le montant de leurs capitaux qui y sont placés est estimé à 300 millions de francs en 1889. Cent trente entreprises y sont encore actives à la veille de la Première Guerre mondiale, dans les secteurs miniers et métallurgiques. En 1895, les investissements belges s'élèvent au milliard de francs belges pour l'ensemble des pays étrangers. Paradoxalement, le Congo, acquis par Léopold II (voir chapitre 25), n'attire pas encore réellement les industriels belges.

Chapitre 17

La naissance du mouvement flamand

Dans ce chapitre :

- 1830 : une Belgique francophone
- Une langue flamande
- La Commission des griefs et les premières tentatives législatives
- Les premières lois linguistiques
- Vers une Belgique bilingue ?
- La flamandisation de l'université de Gand
- Une Belgique divisée ?

Après la révolution, l'État belge n'utilise pratiquement que la langue française dans son fonctionnement. C'est effectivement la langue utilisée par les élites sociales du nouveau royaume qui monopolisent toute la vie publique.

Très tôt, des intellectuels flamands réclament une position plus égalitaire pour leur langue au sein des institutions belges. Ils combattent d'abord en vain pour imposer l'usage du flamand en Flandre avant d'obtenir, à la fin du siècle, une série de lois favorables à leurs revendications. La Belgique est-elle prête alors pour assumer un bilinguisme sur l'ensemble du territoire ?

1830 : une Belgique francophone



En réaction contre la politique linguistique de Guillaume Ier, le nouvel État belge opte pour le français comme langue officielle. La Constitution énonce que l'emploi des langues usitées est facultatif et prévoit qu'une loi peut établir des règles pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires.

Dès le début, le législateur choisit la langue française comme langue officielle de la Belgique. Déjà, le 22 octobre, un arrêté du gouvernement provisoire abroge l'usage obligatoire du néerlandais dans les athénées et collèges et prévoit que les cours seront donnés « dans la langue qui convient le mieux aux besoins des élèves ». Le 27 octobre 1830, un autre arrêté décide, considérant que « la langue française étant la plus généralement répandue en Belgique », que celle-ci sera la seule employée dans les commandements et l'administration militaire. Cependant, selon le recensement linguistique de 1846, 56,7 % des Belges parlent le flamand et 42,5 % le français.
Le 16 novembre 1830, le gouvernement provisoire, « considérant que les langues flamande et allemande, en usage parmi les habitants de certaines localités, varient de province à province, et quelquefois de district à district, de sorte qu'il serait impossible de publier un texte officiel des lois et arrêtés en langues flamande et allemande », décide que le bulletin officiel sera publié en français. Néanmoins, il prévoit que, dans les provinces où la langue flamande ou allemande est en usage, les gouverneurs publieront une traduction purement administrative en flamand ou en allemand. Dans leurs rapports avec l'Administration, les citoyens sont autorisés à se servir indifféremment du français, du flamand ou de l'allemand. Il en est de même dans leurs correspondances avec les tribunaux et les officiers du parquet, « pourvu que la langue dont ils veulent faire usage soit comprise des juges et des avocats plaidant en matière civile et, en matière pénale, des juges, du ministère public et de leur défenseur ». La connaissance du français devient donc obligatoire pour toute carrière. En réalité, les couches supérieures de la société belge, celles qui bénéficient du droit de vote, pratiquent, de plus en plus, la langue française dans leurs relations extérieures, y compris dans les provinces flamandes. Ce processus de francisation ira croissant durant le XIXe siècle, notamment à Bruxelles.

Une langue flamande

Le noyau des premiers membres du mouvement flamand est constitué d'abord d'amoureux de la langue flamande. Ceux-ci plaident pour une protection de leur langue maternelle face au monopole du français dans le nouvel État belge.

Une orthographe flamande unifiée

Le particularisme de la Flandre-Occidentale œuvre contre l'orthographe unifiée, choisie au *Taelcongres* (congrès de la langue) en 1841 à Gand.
Ce congrès agrée les résultats d'une commission, instaurée par un arrêté de juillet 1837. Celle-ci s'accorde pour adopter une grande partie de l'orthographe unifiée par les Pays-Bas. Un arrêté royal du 1er janvier 1844 impose cette orthographe pour les traductions dans le *Bulletin officiel*.

Pour les adversaires particularistes, ces règles reflètent trop la langue «orangiste» des «hérétiques» protestants des Pays-Bas. Lors du troisième *Taal- en Letterkundig Congres* (congrès concernant la langue et la littérature), en 1851, une nouvelle commission est créée. Celle-ci est composée des Néerlandais De Vries, et Van den Bergh (vite remplacé par te Winkel), et le professeur louvaniste David. En 1864, le résultat de leurs travaux concernant l'orthographe du néerlandais est officiellement introduit en Belgique. Il le sera seulement aux Pays-Bas en 1885.

Le pétitionnement de 1840

Entre 1830 et 1840, bon nombre d'organisations littéraires et culturelles flamandes voient le jour. Les hommes de lettres comme Jan-Frans Willems, Jean-Baptiste David, Hendrick Conscience ou De Laet sont reconnus comme figures de proue de ce mouvement. En 1840, un pétitionnement est organisé contre la politique de francisation de l'administration centrale. Il met le problème flamand à l'agenda politique. Cette pétition, qui réunit environ 13 000 signatures, demande que les affaires communales et provinciales dans les régions flamandes soient traitées en flamand, que les fonctionnaires dans ces régions utilisent le flamand dans leurs contacts avec les citoyens, que cette langue y soit utilisée dans les tribunaux, que le flamand soit employé à titre égal à l'université de Gand et dans les autres écoles d'État. Initialement, cette pétition n'a pas un grand impact, mais elle contient déjà le programme du mouvement flamand du XIXe siècle. En outre, l'opposition grandissante entre catholiques et libéraux se fait également sentir dans le mouvement flamand. Mais il est significatif que le représentant néerlandais en Belgique, Falck, signale à La Haye qu'au-delà de la rivalité libérale-catholique, une deuxième opposition se crée en Belgique entre Flamands et Wallons.



Hendrick Conscience et «Le lion de Flandre»

Le 21 juillet 1847 – la date est symbolique –, et malgré l'opposition de Charles Rogier, à ce moment formateur libéral d'un nouveau gouvernement, Hendrick Conscience est nommé professeur de néerlandais des princes. Bien qu'en réalité, cette nomination ne soit qu'un poste d'honneur, Conscience n'ayant jamais donné un cours de néerlandais aux princes, cet arrêté est fort symbolique. Récemment, Herman Van Goethem a insisté sur le rôle du roi Léopold Ier en faveur du flamand comme contrepoids à la France. Dès 1847, les Flamands ont leur hymne « De Vlaamse Leeuw » (« Le lion de Flandre »). Le poète a choisi le lion comme symbole, en référence au triomphe du livre éponyme d'Hendrick Conscience. Cet hymne, dont ni le texte ni la musique ne fait preuve de grande originalité, a immédiatement eu un très grand succès.

L'enseignement et l'emploi des langues

À partir de 1845, le mouvement flamand, qui, jusqu'à ce moment, témoigne surtout de l'intérêt pour la littérature et la philologie, est de plus en plus conscient que des réformes politiques s'avèrent nécessaires. Dès 1847, une longue période de gouvernements libéraux commence, dont l'intérêt pour le mouvement flamand décroît au fil du temps. Les catholiques, en revanche, continuent à considérer le flamand comme une arme ultime contre le modernisme.

En 1849, lors de la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur, Van Hoorebeke remarque que le flamand ne fait pas partie de l'enseignement universitaire valider reformulation. Dans son rapport, une commission du Parlement insiste sur le fait que « la langue française est un lien commun entre les diverses parties du pays ». Contre l'opinion du ministre de l'Intérieur, qui voit un danger dans la division des Flamands et des Wallons en deux catégories, le représentant de Decker « se borne à constater un fait qui est incontestable : c'est qu'en Belgique, il y a deux races [populations] distinctes, parlant deux langues différentes appartenant à deux ordres différents de civilisation ».

Au cours du printemps de 1850, l'emploi des langues dans l'enseignement moyen est à l'ordre du jour. Le projet de loi délimite le programme des humanités. Il mentionne l'étude approfondie du français, du latin et du grec, et de l'allemand ou du flamand dans les parties du pays où ces langues sont en usage. Il ajoute encore l'étude des langues modernes, telles que l'anglais et le flamand. Suite à un grand nombre de pétitions, le projet amendé inclut l'étude élémentaire du flamand et de l'allemand pour les parties du pays où ces langues ne sont pas en usage. Dans l'enseignement professionnel, le projet prévoit l'étude approfondie du français et l'étude pratique du flamand, de même que dans les parties du pays où l'allemand ou le flamand est employé. Pour les autres parties, il y maintient l'étude pratique. Ce projet donne lieu à un nouveau mouvement de pétitionnement massif. Déjà, en août 1849, un comité central (*Midden-Comiteit*) est créé à Bruxelles afin de coordonner ces pétitions. Ce comité peut être considéré comme une organisation embryonnaire du mouvement flamand.

La Commission des griefs et les premières tentatives législatives



À l'occasion du 25e anniversaire de l'indépendance belge, le gouvernement de Decker organise un concours de poésie française et flamande, dont le sujet est : « Les destinées de la Belgique depuis 1830 : bienfaits de l'indépendance nationale ». Les poètes les plus réputés de Flandre n'y participent pas.

Un programme de revendications

L'année suivante, pour fêter le 25e anniversaire de la prestation de serment de Léopold Ier, un nouveau concours est organisé. Cette fois, les meilleurs poètes sont prêts à faire l'éloge du roi. À cette occasion, le Nederlandsch Kunstverbond (association néerlandaise d'art) publie son célèbre *Manifeste* daté du 25 mai, dans lequel les auteurs dénoncent les abus relatifs à l'emploi des langues et les atteintes des gouvernements successifs vis-à-vis des Flamands.

Moins d'un mois plus tard, le 27 juin, un arrêté royal instaure la Commission des griefs « à l'effet de rechercher et de signaler au gouvernement les mesures les plus propres à assurer le développement de la littérature flamande et pour régler l'usage de la langue flamande dans ses rapports avec les diverses parties de l'administration publique ». Le 16 octobre 1857, cette commission rend son rapport. Celui-ci comprend un véritable programme politique : un bilinguisme des fonctionnaires et des diplomates, une administration en flamand en Flandre, en français dans les provinces wallonnes, une édition flamande du *Bulletin des lois*, la publication d'un résumé des actes parlementaires en flamand, des unités militaires flamandes casernés en Wallonie, des unités wallonnes en Flandre, l'emploi des langues en justice, en matière d'enseignement… Le ministre de Decker ne pensait sans doute pas que cette commission irait aussi loin dans ses revendications. Le libéral Rogier, qui lui succède, est opposé à la publication de ce rapport, qui finalement est soumis à la Chambre lors de sa séance du 23 mars 1859. Il répond lui-même au rapport de la commission flamande par un cahier d'observations.

Le jury d'examen

Le 13 janvier 1857, la Chambre entame la discussion du projet concernant les jurys d'examen. Un amendement propose qu'aucun candidat ne pourra être nommé notaire dans un canton où la langue flamande est généralement usitée s'il n'a justifié devant le jury qu'il sait rédiger des actes dans cette langue. Il est rejeté après d'âpres discussions. Le problème rebondit en 1861 lors de la discussion d'une nouvelle loi sur le jury d'examen. Un amendement de Coremans prévoyant la possibilité de traduction de grec et de latin en français ou en flamand, ainsi que d'une composition en français ou en flamand n'est pas adopté.

Flamingantisme clérical et anticlérical

Dès 1860, l'opposition entre catholiques et libéraux va également interférer dans le mouvement flamand. Une tentative d'unir les flamingants dans le Vlaemsch Verbond (Ligue flamande) en 1861 échoue l'année suivante.

À Gand, le libéral radical Jules Vuylsteke, qui prend le pouvoir dans le Willemsfonds, crée une aile libérale. À Anvers, en revanche, le Meetingpartij, une coalition qui voit le jour contre les plans militaires de fortifications, unit au début les catholiques et les libéraux. Il détient, de 1862 à 1872, la majorité dans la ville. Il soutient les griefs de la commission de 1857. En 1863, il envoie Jan De Laet comme premier représentant flamingant à la Chambre. Le 12 novembre 1863, celui-ci est le premier député à prêter son serment constitutionnel en flamand. Rapidement, le Meetingpartij s'inscrit dans le courant catholique.

En Flandre-Occidentale, Guido Gezelle symbolise la résistance particulière d'une langue régionale qui veut se défendre contre le français, qui véhicule une culture irréligieuse, et contre le néerlandais, qui est la langue des protestants. Les Flamands catholiques, qui sont désormais aussi organisés culturellement dans le Davidsfonds (1875), s'orientent dans la lutte contre le flamingantisme anticlérical.

Les premières lois linguistiques

Le 3 décembre 1861, le représentant flamingant De Baets introduit, à la suite du discours du trône, un amendement relatif à la langue flamande dans l'enseignement public. Celui-ci se termine par la phrase : « Nous espérons que le gouvernement fera disparaître les griefs si souvent signalés par les défenseurs de la langue et de la littérature flamande. » Bien que le résultat concret soit nul, l'Assemblée discutera pendant deux jours.



Les scandales

Entre-temps, des « affaires » vont maintenir cette problématique à la une. L'« affaire Coucke et Goethals » implique deux accusés flamands ne connaissant pas le français. Ceux-ci ne comprennent pas les traductions de l'interprète judiciaire qui sont plus que médiocres. Ils sont condamnés pour meurtre par la cour d'assises du Hainaut et guillotinés (1860). Leur culpabilité est ensuite fortement mise en doute durant le procès de la bande Noire. Dans l'« affaire Karsman », en 1863, la Cour de Bruxelles refuse de donner l'autorisation à l'avocat Jules Vuylsteke de plaider en flamand. À la suite de cette affaire, le procureur général à la Cour de cassation, Leclercq, et le procureur général à la cour d'appel de Bruxelles, de Bavay, énoncent leurs opinions sur la question flamande dans ses rapports avec les affaires judiciaires. La conclusion du second est qu'il n'y a pas besoin de législation linguistique en matière judiciaire. L'« affaire Schoep » concerne, enfin, un ouvrier de Molenbeek-Saint-Jean, qui est condamné pour avoir refusé l'enregistrement de son enfant en français (1872). Elle fait éclater un nouveau mouvement de scandale en Flandre.

La loi du 1873 sur l'emploi du flamand en matière répressive

Le 13 avril 1872, le député du Meetingpartij développe à la Chambre une proposition de loi concernant l'administration de la justice répressive. Celle-ci prévoit que, dans les provinces flamandes et les arrondissements judiciaires de Bruxelles et de Louvain, les magistrats et les officiers ministériels soient tenus, en matière répressive, d'administrer la justice en flamand, dans tous les cas où il ne sera pas constaté que l'accusé possède la connaissance de la langue française et préfère qu'il en soit fait usage. Le 11 juillet 1873, la Chambre entame la discussion du projet que la commission d'examen a fortement étendue. Durant le long débat, qui dure plusieurs jours, la proposition est quelque peu amputée. L'arrondissement de Bruxelles disparaît dans la loi, mais finalement le projet devient la loi du 17 août 1873. Celle-ci ne change pas grand-chose dans l'immédiat. Les avocats continuent à plaider en français en Flandre.



À terme, son impact est plus grand. Elle régionalise le pays en créant un territoire unifiant quatre provinces flamandes et un arrondissement bilingue, celui de Louvain, alors que Bruxelles apparaît déjà comme une source de problèmes. Cette loi marque la fin d'un État belge entièrement francophone.

La loi de 1878 sur l'emploi du flamand en matière administrative

Rapidement, d'autres mesures suivront. Le 6 avril 1876, De Laet introduit un projet de loi relatif à l'emploi de la langue flamande par les fonctionnaires en matière administrative dans les communes, les provinces et l'administration centrale pour les quatre provinces flamandes, l'arrondissement de Louvain et celui de Bruxelles, avec quelques réserves pour ce dernier arrondissement. Dès le début du débat, le 2 mai 1878, des voix s'élèvent pour que cette loi ne puisse pas avoir comme résultat « de fermer aux Wallons l'accès aux fonctions publiques ». À la suite d'un amendement de Thonissen, l'Assemblée réduit finalement son application à l'administration centrale. Elle n'est pas applicable aux communes et provinces. Enfin, après un court débat au Sénat, la loi est promulguée le 22 mai 1878.

La loi de 1883 sur l'emploi du flamand dans l'enseignement moyen

En plein milieu de la « guerre scolaire » (voir chapitre 15), en 1883, la loi De Vigne-Coremans réglant l'emploi de la langue flamande pour l'enseignement moyen dans la partie flamande du pays est adoptée. Le 7 avril 1881, lors

de la discussion d'un projet de loi sur l'enseignement moyen, Coremans introduit un amendement. Il propose que, dans la partie flamande, les cours de la section préparatoire des écoles moyennes soient donnés en flamand. Il réclame également que des cours en flamand soient introduits progressivement dans les écoles moyennes. Plusieurs amendements suivent. La discussion parlementaire ne commence que le 8 décembre 1882. La loi est promulguée le 15 juin 1883. Dans les écoles moyennes, seuls les cours de flamand, d'allemand et d'anglais sont donnés en flamand. Deux autres cours au moins doivent être enseignés en flamand. La terminologie des sciences, mathématiques et naturelles, ainsi que les noms historiques et géographiques sont indiqués simultanément en français et en flamand. La loi de 1883 prévoit l'organisation d'un enseignement normal pour former des professeurs de flamand. Fin 1883, une école normale flamande est créée près de la faculté de philosophie et lettres de Gand.



Dans les discussions des lois linguistiques, la crainte d'une infériorité du wallon unilingue contre le flamand bilingue revient régulièrement. Dès lors, certains évoquent les avantages de développer le bilinguisme dans tout le pays. Ainsi, le 8 mai 1874, une section spéciale est créée à l'école normale de Liège, destinée à former des professeurs pour l'enseignement en flamand, en allemand et en anglais. Un arrêté royal du même jour détermine les diverses matières de l'enseignement dans la section des humanités et professionnelle des athénées royaux : désormais, l'enseignement du flamand est obligatoire dans toutes les provinces.

Les écoles libres ne sont cependant pas concernées par cette réglementation. À diverses reprises, le « petit » clergé et le mouvement estudiantin se heurtent à un épiscopat francophone intransigeant. Fin décembre 1890, Coremans propose que le certificat pour l'admission aux études universitaires mentionne les cours qui ont été suivis antérieurement. Pour obtenir ce certificat, deux enseignements au moins devraient avoir été dispensés en flamand. Cette mesure constitue, en fait, un moyen indirect pour que les collèges suivent les dispositions de la loi de 1883. Mais l'amendement, même s'il est repris lors de la discussion au Sénat, est rejeté au nom de la liberté de l'enseignement.

Vers une Belgique bilingue ?

Le 6 juillet 1886, un arrêté royal crée l'Académie royale flamande de langue et de littérature (Koninklijke Vlaamsche Academie voor Taal- en Letterkunde). Entre-temps, diverses mesures reflètent symboliquement un bilinguisme croissant de la Flandre et même de la Belgique. En 1886, l'inscription sur la monnaie devient bilingue. C'est le cas aussi en 1889 sur les timbres postaux. Le 27 novembre 1888, le député du Meetingpartij, Edward Coremans, intervient pour la première fois en flamand à la Chambre lors de la discussion

d'un projet de loi sur l'emploi des langues en matière répressive. Est-ce un hasard si, lors de la même séance, de Kerchove de Denterghem, insiste que pour la seule langue officielle dans la partie flamande du pays soit le néerlandais, sur quoi Woeste réplique : « Nous ne connaissons en Belgique que la langue flamande » ?

Un point culminant : l'introduction du suffrage universel masculin (1893)

Diverses lois approfondissent la législation linguistique à la fin du XIXe siècle. En 1889 et 1891 en matière judiciaire ; en 1891, la loi de 1873 devient applicable pour les cours d'appel de Bruxelles et de Liège ; en 1890, la loi sur l'enseignement supérieur prévoit que nul ne pourra être nommé juge, notaire ou professeur d'histoire, de géographie ou de langues germaniques dans les provinces flamandes sans qu'il ne justifie de sa connaissance de la langue flamande.



Mais la réforme qui a le plus grand impact à terme est sans aucun doute l'introduction du suffrage universel masculin avec vote plural en 1893. La percée de la masse, dont en Flandre la majorité ignore le français, dans la politique belge est un moment décisif. Les résultats des recensements de 1890 font apparaître que 2 485 072 des habitants de la Belgique ne parlent que le français ; 2 744 271 que le flamand ; 32 206 que l'allemand et que 700 700 personnes parlent les deux langues, dont 399 000 appartiennent au Brabant. L'État doit désormais tenir compte de ces classes populaires. Jusqu'en 1914, le gouvernement dominé par les catholiques penche plutôt pour un bilinguisme en Belgique.

Une première conséquence de la réforme électorale est que, lors du scrutin d'octobre 1894, la Flandre n'envoie que des représentants catholiques à la Chambre. Pour la plupart, ceux-ci prêtent le serment constitutionnel, le 13 novembre 1894, en flamand. Trois jours plus tard, à la suite d'une nouvelle intervention en flamand de Coremans, le président de la Chambre fait appel aux traditions de délibérer en français. Avant de modifier ces usages, il propose de nommer un corps de traducteurs.

La loi d'équivalence de 1898 : la fin d'une Belgique francophone

Le *Moniteur belge* devient bilingue, d'abord partiellement en 1888, puis intégralement à partir de 1895. Le texte flamand reste néanmoins une traduction administrative, sans valeur juridique. Pour y remédier, les députés De Vriendt d'une part et Coremans d'autre part déposent, en mars 1895,

une proposition de loi visant à la sanction et à la publication des lois dans les deux langues dans le *Moniteur* et le *Bulletin des lois*. Elle tend aussi à ce que les textes des arrêtés royaux et des lois aient la même valeur juridique, quelle que soit la langue. Une commission spéciale, composée d'autant de Flamands que de Wallons, est chargée d'examiner ces propositions. Dès le 18 novembre, ce texte est discuté à la Chambre et adopté sans trop de problèmes. Ceux-ci, en revanche, apparaissent au Sénat, qui veut maintenir la prédominance du texte français. Le projet est renvoyé à la Chambre, qui maintient sa première version. Sous l'agitation qui s'est entre-temps manifestée, le Sénat adopte finalement le texte initial. Jusqu'alors, les lois linguistiques n'étaient applicables qu'à la partie flamande du pays. La loi d'équivalence, promulguée le 18 avril 1898, est, au contraire, applicable sur tout le territoire belge. L'histoire belge commence une nouvelle page.

La flamandisation de l'université de Gand

Dès avant l'adoption de la loi d'équivalence, le mouvement flamand plaide pour l'introduction progressive de l'emploi du flamand à l'université de Gand. En novembre 1905, les frères Daens déposent une proposition de loi pour flamandiser l'université. Dès 1907, une deuxième commission des hautes écoles adhère à cette demande, soutenue par plusieurs débats et manifestations. En Flandre, les « trois coqs chantants », le libéral Franck, le socialiste Huysmans et le catholique Van Cauwelaert défendent cette exigence. Mais cette action n'aboutit pas. Il y a une grande résistance, non seulement du monde politique, mais également des évêques, et du cardinal Mercier. Dans leurs *Instructions* de septembre 1906, les évêques ne laissent aucun doute : « Quiconque comprend le rôle de l'Université […] ne peut raisonnablement prétendre que le français et le flamand doivent être mis sur un pied d'égalité dans l'enseignement universitaire. »

Une proposition de Coremans de 1907 à la Chambre, amendée par la proposition Franck-Segers, devient loi le 15 mai 1910. Celle-ci offre une dispense aux étudiants dont le certificat contient des attestations présumant la connaissance des langues. Ces étudiants ne sont pas obligés de passer une épreuve de langue obligatoire pour leur inscription dans une université.

En 1914, lors de la discussion de la loi sur l'enseignement primaire obligatoire, soutenue par les catholiques, le ministre catholique Poullet mine les amendements flamands, voulant introduire un enseignement flamand en Flandre et français en Wallonie. En admettant la possibilité de créer des écoles en français dans les villes en Flandre, à condition qu'elles comptent vingt élèves, le principe de l'unilinguisme territorial est refusé.

Une Belgique divisée ?

Lors des élections de 1912, les libéraux et les socialistes forment des listes communes pour renverser la domination catholique. Le scrutin montre la division politique du pays. En Flandre, 61 élus sont issus du parti catholique. Les libéraux et les socialistes ne remportent que 28 sièges. En Wallonie, 44 socialistes et libéraux sont élus contre 28 catholiques. Le congrès wallon du 7 juillet adopte le principe de la séparation administrative. Peu de temps après, Jules Destrée publie sa *Lettre au roi sur la séparation de la Flandre et de la Wallonie.* Il y énonce la célèbre phrase : « Sire, il n'y a pas de Belges. » Pour lui : « In Vlaanderen Vlaams » (« En Flandre en flamand ») était une « revendication légitime aussi longtemps qu'elle se bornait à réclamer l'usage facultatif du flamand en Flandre », mais elle est devenue « un cri de guerre signifiant l'usage exclusif de la langue locale ». Si l'idée d'une séparation administrative n'est pas concrétisée, elle le sera avec la parution de l'hebdomadaire *De Bestuurlijke Scheiding* à Gand, noyau embryonnaire de l'activisme flamand pendant la Grande Guerre.

Chapitre 18

De la question sociale au suffrage universel

Dans ce chapitre :

- La naissance du mouvement ouvrier
- La lutte pour le suffrage universel
- Les conséquences politiques du nouveau système
- L'interventionnisme social
- Une organisation du travail en voie de pilarisation

Les extraordinaires développements de l'économie belge doivent beaucoup à la quantité et à la qualité de la main-d'œuvre disponible sur le sol belge. Celle-ci ne bénéficie guère, néanmoins, de la formidable croissance de l'industrie nationale.

Contrairement à d'autres grands pays industriels comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne, les ouvriers belges n'ont toujours aucune protection sociale. Leurs salaires sont encore nettement inférieurs à ceux des pays concurrents. Les premiers avantages sociaux devront être conquis dans le sang !

La naissance du mouvement ouvrier

Au XIXe siècle, la condition sociale des ouvriers est particulièrement pénible. Leur poids dans le système politique est absolument nul. Leur organisation en un mouvement structuré et puissant a été relativement lente.

Les premières initiatives bourgeoises

Depuis le démarrage de la révolution industrielle, les conditions de vie et de travail imposées aux populations rurales et ouvrières n'ont guère attiré l'attention des dirigeants. Quelques philanthropes (Adolphe Quetelet, Édouard Ducpétiaux, Auguste Visschers) ont bien mené des enquêtes et rédigé des mémoires à destination des élites politiques, mais aucune véritable action n'est menée pour améliorer le quotidien de la masse populaire.

Quelques expériences paternalistes sont également tentées. Elles sont, cependant, citées à titre exceptionnel, voire anecdotique. La société de la Vieille-Montagne est créée en 1837. Ces établissements miniers multiplient les œuvres sociales en faveur de leur personnel à partir des années 1840 : caisses de prévoyance, fourniture de produits à prix réduit, logements à loyer modeste, écoles gratuites, hospices, etc. Les charbonnages du Grand-Hornu et de Bois-du-Luc (voir chapitre 30) intègrent les bâtiments industriels au sein d'une cité ouvrière qui fournit des lieux de service et de sociabilité. Les besoins de base et les loisirs des populations ouvrières sont pris en charge par l'entreprise.

L'installation d'un phalanstère à Forest (puis à Laeken) par Jean-Baptiste Godin en 1853 constitue un autre cas particulier. Cet industriel français a créé une manufacture d'appareils domestiques à Guise, en 1846. Ses profits sont ensuite consacrés à l'amélioration des conditions de vie des ouvriers : des logements collectifs confortables, des soins de santé gratuits, une instruction financée, des équipements sanitaires, etc.

Les premières actions spontanées

L'initiative principale provient, dès lors, des milieux ouvriers. À partir du milieu du XIXe siècle, certains ouvriers, surtout dans l'industrie textile gantoise, s'unissent pour améliorer leurs conditions de travail et leurs salaires (À Gand en 1857, à Anvers en 1862). Cependant, ces organismes sont à la limite de la légalité, puisque le Code pénal interdit toutes formes de coalition. En outre, les autorités ne reconnaissent aucune légitimité à ces organisations qui ne comptent qu'un faible nombre de membres. Faiblement alphabétisé et non structuré, le mouvement ouvrier se manifeste sporadiquement par des exactions violentes, qui sont rapidement et sèchement réprimées. Ainsi, en 1861, 15 000 ouvriers participent à des grèves en Wallonie. En 1867, des employés des mines et des usines sidérurgiques prennent d'assaut un moulin à Marchiennes. En 1868, une de ces actions de protestations dégénère au charbonnage de l'Épine à Montignies-sur-Sambre. Les forces de police sont reçues à coups de pierres. L'armée ouvre le feu. Six morts restent sur le pavé. L'année suivante, de nouveaux affrontements ont

lieu et provoquent de nouvelles fusillades de la part de l'armée. Plusieurs leaders sont arrêtés et traduits devant la cour d'assises de Mons. Défendus par des avocats talentueux financés par l'Association internationale des travailleurs (AIT), ils sont finalement acquittés.

Cette Association internationale des travailleurs a été créée à Londres en 1864, notamment à l'instigation de Karl Marx. À partir de 1'année suivante, de nombreuses sections de l'Internationale sont fondées dans les régions industrielles. À partir de l'association de la démocratie militante, Le Peuple, de Bruxelles, les thèses socialistes se répandent parmi les masses ouvrières restées jusque-là très éloignées de la politique. Nouant des contacts les unes avec les autres, ces sections de l'AIT organisent de nombreuses grèves, dont certaines sont réprimées dans le sang (Charleroi, 1868) et forment l'armature du premier mouvement ouvrier belge. Cependant, l'efficacité de la répression judiciaire, les dissensions internes et les difficultés financières provoquent la disparition de nombreuses sections locales de l'Internationale au début des années 1870.

Malgré cet échec, des liens solides sont noués entre les intellectuels socialistes, qui réclament le suffrage universel à partir de 1866-1867, et les masses ouvrières, qui désirent avant tout améliorer leurs conditions de vie et de travail. Des figures émergent et leur charisme conduit de nombreux ouvriers à embrasser les thèses socialistes. César de Paepe, le théoricien internationaliste, et Louis Bertrand, l'autodidacte bruxellois, sont rejoints par le typographe gantois Édouard Anseele.

Au sein du parti libéral, les progressistes font pression sur le gouvernement pour obtenir certaines réformes en faveur des classes populaires. Ils réclament l'extension du droit de suffrage pour les élections communales et provinciales, l'abolition de l'article 1781 du Code civil et des articles 414-415 du Code pénal (voir chapitre 16). Seuls ces derniers sont abrogés. Le nouveau Code pénal de 1867 introduit cependant un article condamnant sévèrement les actes de pression commis dans le déroulement d'une grève. Il faudra attendre 1883 pour que l'article 1781 soit abrogé et que le livret d'ouvrier soit rendu facultatif.

La naissance du parti ouvrier

À partir de la fin des années 1870 et le début des années 1880, les organisations ouvrières se multiplient et se rapprochent. À Bruxelles, les différentes associations professionnelles s'unissent pour former le Parti socialiste brabançon (1878). À Gand, Édouard Anseele fédère les travailleurs locaux autour de l'ancienne section gantoise de la Première Internationale, en fondant le Vlaamsche Socialistische Arbeiderspartij (1877). En Wallonie, des coopératives de consommateurs s'organisent suivant les exemples gantois du Vooruit (« En avant », 1880) et bruxellois de La boulangerie ouvrière (1881).

Permettant aux ouvriers de se procurer des biens de première nécessité (pain, vêtements, bière, etc.) à des prix réduits, elles constituent des points de contact importants au sein de la population ouvrière tout en assurant une diffusion des idées socialistes.

En 1879, les partis flamand et brabançon fusionnent au sein du Parti ouvrier socialiste belge (POSB). Après les élections de 1884, qui consacrent la victoire des catholiques, les progressistes libéraux se rapprochent du POSB. Durant l'hiver suivant, d'importantes grèves éclatent dans les mines du Borinage. Les grévistes reçoivent de la nourriture envoyée par des coopératives socialistes d'autres régions, notamment de Gand. Au mois d'avril 1885, cinquante-neuf sociétés ouvrières (syndicats, coopératives, partis, mutualités) se rassemblent à Bruxelles et fondent le Parti ouvrier belge (POB). Celui-ci se dote rapidement d'un programme et d'un organe de presse : *Le Peuple*.



L'objectif est de parvenir au pouvoir afin d'imposer une législation plus favorable à la classe ouvrière. Ce but ne pourra être atteint que si l'ensemble du peuple dispose du droit de vote. Le premier objectif politique du POB est donc d'obtenir le suffrage universel en recourant à la grève, autorisée depuis 1867, pour faire plier les autorités économiques et politiques.

L'insurrection de 1886

Depuis le milieu du XIXe siècle, la Belgique s'est très fortement industrialisée. Entre 1850 et 1875, l'économie nationale connaît une période de croissance exceptionnelle. Durant cette période, la production industrielle est multipliée par trois, voire par cinq selon les secteurs. Progressivement, les salaires augmentent quelque peu et les journées de travail ne dépassent souvent plus les douze heures. À partir des années 1880, cependant, l'économie mondiale connaît une nouvelle période de crise. Les salaires diminuent et le chômage s'accroît.



En mars 1886, une manifestation anarchiste dégénère à Liège. Elle célèbre le 15e anniversaire des mouvements révolutionnaires de la Commune à Paris. Le mouvement s'étend au Borinage et au pays de Charleroi. Les travailleurs se mettent en grève, prennent le contrôle de la rue et parcourent le bassin industriel hennuyer en commettant des exactions de toutes sortes. Des usines sont saccagées et même incendiées. Les verreries sont plus particulièrement touchées. Celle d'Eugène Baudoux, à Jumet, est victime d'un pillage et d'un incendie avant que la demeure de son patron ne soit vandalisée. La modernisation de cet établissement faisait craindre des licenciements et menaçait surtout la position privilégiée des souffleurs de verre.

Le lendemain de cette journée révolutionnaire, le gouvernement rappelle 22 000 réservistes. Il confie cette armée au général Van der Smissen et lui donne la mission de restaurer l'ordre public. La répression est sanglante et fait vingt-huit morts et des dizaines de blessés.

Ébranlé par ces événements, le pouvoir politique prend enfin conscience de l'existence d'une question sociale. Le 17 avril 1886, les ministres Beernaert et Moreau écrivent leur rapport sur les événements : « Le sort des ouvriers doit faire plus particulièrement l'objet de la sollicitude des pouvoirs publics […] le problème de l'amélioration du sort de l'ouvrier s'impose plus que jamais à l'attention de tous. » Ils proposent la mise sur pied d'une commission d'enquête du travail. Celle-ci est composée de personnalités issues de diverses tendances politiques et de secteurs industriels variés. Les ouvriers en sont, néanmoins, exclus. La commission recueille près de 17 000 questions-réponses de travailleurs et de travailleuses et propose une série de réformes très modérées. La masse de renseignements récoltés ne sera finalement que peu exploitée par le législateur.

La lutte pour le suffrage universel

Au sein des deux grands partis (libéral et catholique), des ailes favorables aux revendications ouvrières se développent, mais elles restent minoritaires. Le 15 mai 1891, l'encyclique du pape Léon XIII, « *Rerum novarum* », est publiée à Rome. Elle manifeste l'intérêt de l'Église pour les problèmes sociaux. Cette intervention pontificale renforce encore le poids des démocrates au sein du mouvement catholique.

La pression de la rue

La pression la plus forte provient du POB. Dès 1886, le nouveau parti profite de la contestation suscitée par les émeutes ouvrières et leur répression pour développer une propagande efficace. Le slogan « Vive le suffrage universel ! » devient le cri de ralliement d'un mouvement qui ne se limite plus aux dirigeants des organisations ouvrières mais qui devient celui de l'ensemble des classes populaires. Auteur d'un *Catéchisme du peuple*, Alfred Defuisseaux constitue une figure marquante de cette mobilisation socialiste. Il crée une dissidence au sein du POB et fonde le Parti socialiste républicain (PSR), en 1887.



L'année suivante, ce groupement radical lance une grève générale, qui échoue rapidement. Les dirigeants du PSR sont arrêtés et accusés de complot contre la sûreté de l'État. Lors du procès tenu à Mons, en 1889, cette affaire dite du « grand complot » fait éclater un véritable scandale. Ce sont des agents de la police secrète qui ont infiltré le parti radical et ont

provoqué le déclenchement de la grève. Ce fait-divers renforce la crédibilité du POB. Celui-ci refuse d'utiliser les menaces de grève générale, jugée trop révolutionnaire, et préfère employer les grandes manifestations de masse.

À partir de 1891, le POB augmente encore ses démonstrations de force. En outre, des initiatives locales, surtout exprimées dans les bassins industriels wallons, réclament l'instauration de la grève générale pour forcer l'imposition du suffrage universel. Au mois de mai, des arrêts de travail spontanés éclatent dans les mines liégeoises. Le mouvement se propage à Bruxelles et dans le Hainaut. Il touche aussi les dockers gantois et anversois. À la fin du mois, la Chambre approuve le principe de révision de la Constitution, passage obligé pour la réforme du système électoral.

Les débats parlementaires ne sont entamés qu'en février 1892. Le POB maintient sa menace de grève générale « si le suffrage universel est refusé ». Cependant, cette proposition n'est absolument pas soutenue par les députés, or, il faut une majorité de deux tiers pour modifier le texte de la Constitution. Les discussions s'éternisent. Les socialistes profitent du discours du trône prononcé en novembre 1892 pour effectuer un coup d'éclat. Des cris « Vive le suffrage universel ! » éclatent et des tracts socialistes sont lancés des tribunes au terme de l'allocution royale. Léopold II ne se présentera jamais plus au Parlement.

Le 28 février 1893, les véritables débats sur les différents systèmes électoraux commencent enfin. Aucun accord ne se dégage. La proposition d'instaurer le suffrage universel pour tous les hommes âgés de 25 ans est officiellement rejetée au début du mois d'avril. Le 11, le POB « déclare qu'il y a lieu de recourir à la grève générale immédiate ». Le parti n'est pourtant pas réellement préparé à mener et coordonner une telle entreprise. Il ne peut guère compter sur une forte mobilisation au-delà du Hainaut et de la région gantoise. L'armée mobilise près de 50 000 hommes. Des affrontements violents ont lieu à Borgerhout, à Jolimont, à Mons.



Le 18 avril, la Chambre est informée du drame survenu à Borgerhout alors que la question du suffrage n'est pas à l'ordre du jour. Une proposition, difficilement négociée en coulisses, est présentée en séance. Contre toute attente, ce compromis obtient une majorité écrasante. Les députés belges adoptent un système électoral original en inventant le suffrage universel plural.

L'instauration du suffrage universel

Le 18 avril 1893, le lendemain et le jour même de fusillades tragiques contre de nouveaux troubles ouvriers (sept morts à Mons le 17 avril et cinq morts à Borgerhout le 18 avril), la Chambre adopte par 119 voix contre 14 et 12 abstentions le suffrage universel tempéré par le vote plural. Le Sénat prend la même décision, le 29 avril, par 52 voix contre 1 et 14 abstentions.

Le système plural

Grâce à cette réforme, tous les hommes âgés de 25 ans au moins deviennent électeurs. Un vote supplémentaire est accordé aux hommes de plus de 35 ans, pères de famille, occupant une habitation représentant 5 francs d'impôt personnel au moins, ainsi qu'aux propriétaires d'un immeuble d'une valeur de 2 000 francs ou d'une rente de 1 000 francs.

Deux votes supplémentaires sont offerts aux « capacitaires », c'est-à-dire aux électeurs qui possèdent un diplôme d'enseignement supérieur ou de fin d'humanités. Le nombre de votes par électeur est limité à trois. Cette réforme décuple le nombre de votants. Le corps électoral passe de 136 775 à 1 370 687 individus. Cependant, les inégalités restent importantes entre les 850 000 électeurs des classes populaires (électeurs à une voix) et les 520 000 électeurs à plusieurs voix (ceux-ci disposent d'un ensemble de 1 250 000 voix).

Le vote obligatoire

À partir de 1893, le vote devient obligatoire, même pour glisser un bulletin d'abstention dans l'urne. Si l'électeur ne se rend pas au bureau de vote, il risque une amende. Cette disposition avait pour objectif de limiter les taux d'abstention (16 % en 1892 et 6,5 % en 1894), qui faussent inévitablement les résultats électoraux. Elle permet également une représentation plus complète de la nation et pas seulement des groupes, parmi celle-ci, qui sont les plus instruits et les plus radicaux. Elle évite l'existence d'une certaine « minorité silencieuse » qui se réveille toute surprise au lendemain d'un scrutin favorable aux plus motivés. L'obligation favorise aussi les procédures de contrôle des élections (difficulté d'introduire des bulletins supplémentaires dans les urnes) et limite les pressions frauduleuses exercées sur les électeurs (interdiction éventuelle formulée par des patrons à leurs ouvriers).

Se déroulant auparavant au chef-lieu d'arrondissement, les élections ont dorénavant lieu dans chaque commune afin de limiter les frais de transport des électeurs et de réduire les risques de fraude probables en cas de prise en charge, par certains candidats, de l'acheminement des citoyens vers les bureaux de vote. Les autres mesures limitant la fraude (bulletins de vote uniformes et isoloirs) avaient été introduites en 1877.

Un nouveau Sénat

Les réformes les plus importantes, après l'introduction du suffrage universel, concernent surtout le Sénat. D'une part, le cens d'éligibilité des sénateurs est diminué, mais reste toujours assez élevé (il passe de 2 116 francs, à 1 200 francs). Par conséquent, le nombre d'éligibles n'augmente guère (il passe de 996 en 1890 à 1 637 en 1910). D'autre part, certains membres de la seconde Chambre sont élus par les conseils provinciaux et ne sont pas

astreints à la règle du cens. Ces sénateurs provinciaux ont été « inventés » pour représenter les intérêts des différentes provinces au sein du Parlement. En fait, cette innovation est accordée aux catholiques pour leur garantir le maintien d'une majorité absolue dans cette assemblée. Dans la pratique, la plupart des sénateurs provinciaux sont des candidats malheureux aux élections qui sont ensuite repêchés à la suite des accords intervenus entre les partis politiques.

Les conséquences politiques du nouveau système

Les premières élections suivant la révision constitutionnelle offrent au Parti ouvrier belge une première représentation au Parlement. C'est la seule grande modification de la réforme. La révolution n'a pas eu lieu !

Les élections de 1894

Les socialistes récoltent près de 250 000 voix et 21 sièges à la Chambre. Les catholiques renforcent leur majorité (plus de 900 000 voix et 103 sièges) tandis que les libéraux n'obtiennent que 12 sièges avec pourtant 500 000 voix. Cette situation provient de la nouvelle réforme mais aussi du système majoritaire mis en place après la révolution de 1830. Elle s'explique par la situation dominante du parti catholique dans les campagnes. Celui-ci y glane pratiquement tous les sièges (71 députés sur 72 dans les arrondissements flamands) et par l'hégémonie des socialistes dans les arrondissements industriels. Dominés par l'un ou l'autre, les libéraux ne conservent que quelques députés alors qu'ils ont obtenu plus d'un quart des voix.

Le système de la représentation proportionnelle

Le régime majoritaire offre donc une majorité confortable aux catholiques alors que les partis de l'opposition récoltent environ la moitié des voix exprimées. Très rapidement, les députés socialistes forment une association regroupant également des représentants de l'aile progressiste du parti libéral et du parti catholique : la Ligue nationale pour le suffrage universel et la représentation proportionnelle. En avril 1899, le gouvernement dépose un projet de loi instaurant le régime de la représentation proportionnelle uniquement dans les grands arrondissements. Or, ce sont dans ces derniers que la position du parti catholique est la plus menacée (Anvers et Bruxelles,

où les libéraux les talonnaient) et que le POB est largement majoritaire (Charleroi, Liège, Mons).



Une formidable agitation est alors orchestrée par le POB, et en particulier par Émile Vandervelde. Celui-ci espère provoquer la chute du gouvernement et faire éclater les catholiques entre ses ailes conservatrice et progressiste. Il mène, dans un premier temps, le chahut depuis les bancs de l'opposition au sein de la Chambre des représentants. Ce lieu si respectable et feutré où les notables s'échangent les paroles les plus courtoises est transformé en une véritable cour de récréation. Les députés de l'opposition font claquer leur pupitre, sifflent et utilisent même des instruments de musique. Vandervelde provoque une suspension de séance après avoir lancé des boules de papier sur un collègue !

Au même moment, la rue s'agite. Durant les journées et les nuits des 28 et 29 juin 1899, Bruxelles est mis en état de siège. Des affrontements très violents opposent des milliers de manifestants à la gendarmerie. Celle-ci engage des charges brutales contre les opposants, qui répondent en jetant les ustensiles les plus divers, en détruisant les réverbères et en levant des barricades. Ce climat révolutionnaire entraîne la démission du gouvernement et le retrait du projet de loi gouvernemental. Le 24 novembre, la Chambre adopte l'instauration du régime proportionnel par une majorité qui regroupe des députés des trois partis alors que quarante représentants catholiques s'y opposent.



La loi du 29 décembre 1899 remplace le système majoritaire par le régime de la représentation proportionnelle. Chaque liste obtient désormais un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix récoltées. C'est une première mondiale !

Les élections de 1900

Les élections de 1900 modifient, dès lors, le paysage politique belge. Les catholiques restent majoritaires, mais ils perdent 17 sièges par rapport à 1894. Libéraux et socialistes obtiennent pratiquement le même nombre de représentants (respectivement 33 et 32). La représentation proportionnelle a donc sauvé le parti libéral d'une inéluctable disparition. En outre, elle divise l'opposition en deux forces pratiquement égales. L'extension du parti socialiste est freinée (21 sièges en 1894, 26 en 1896, 32 en 1900, 29 en 1904). Le Parlement reste, dans sa composition, une assemblée bourgeoise préservée des idées socialistes qui lui faisaient peur. Dans le parti catholique, cependant, l'influence des démocrates, plus attentifs à la question ouvrière, progresse. Pour s'assurer l'attachement des classes populaires flamandes et contrer la progression du socialisme, le gouvernement entreprend une série de réformes sociales.

La poursuite de la lutte pour le suffrage universel

À partir de 1900, le POB entreprend alors une nouvelle campagne en faveur du suffrage universel pur et simple (un homme, une voix). Plusieurs propositions de réforme électorale allant dans ce sens sont déposées par des députés socialistes en 1901 et 1902. Elles sont appuyées, à l'extérieur de l'hémicycle, par un mouvement de grève massif (300 000 grévistes) en avril 1902. La même méthode que celle utilisée en 1899 est mise en place. L'agitation est à nouveau suscitée dans la capitale. Le quartier populaire des Marolles connaît un vrai soulèvement. La gendarmerie charge, sabre au clair, puis fait usage de ses armes. Trois morts sont qualifiés de « martyrs ». À Houdeng et à Louvain, d'autres émeutes provoquent une répression brutale : deux et six personnes y perdent la vie.

Cette fois, les catholiques conservateurs dirigés par Charles Woeste imposent une ligne politique unie à l'ensemble du parti. Celui-ci serre les rangs et obtient l'appui inconditionnel du roi Léopold II. Le 18 avril, le Parlement reste inflexible. Il rejette la demande de révision de la Constitution par 84 voix contre 64. Les manifestants en appellent au roi pour qu'il procède à la dissolution des Chambres. Celui-ci ne bouge évidemment pas. La direction du POB reconnaît sa défaite et doit faire face aux mécontentements de sa base.

Les élections postérieures à ces agitations sont, dès lors, favorables aux catholiques et sonnent le glas des revendications du POB. En 1912, socialistes et libéraux s'unissent pour réclamer l'abrogation du vote plural et pour lutter contre la politique scolaire du gouvernement jugée trop favorable à l'enseignement libre. Ils réclament, ensemble, l'instauration du suffrage universel pur et simple ainsi que la réalisation de l'obligation et de la gratuité scolaire pour les enfants.

Une nouvelle fois, les élections tournent en faveur des catholiques, qui récoltent même une partie des voix libérales. Tandis qu'une nouvelle vague de grèves paralyse le pays (400 000 grévistes) en avril 1913, la Chambre évoque la nécessité de réviser la législation électorale. La guerre éclate, cependant, avant que la réforme ne soit discutée.

L'interventionnisme social



Après les événements de mars 1886, une commission du travail est instituée pour inspecter les conditions de travail des ouvriers belges. À la suite des conclusions de cet organe déposées le 4 juin 1887, le gouvernement catholique décide de réglementer plus sévèrement l'organisation du travail industriel en Belgique.

Une législation ouvrière antisocialiste

Rapidement, des mesures sont prises pour lutter contre l'alcoolisme des ouvriers et l'insalubrité de leur logement. Dès 1887, le *truck system* (paiement des salaires en nature) est interdit et le principe de l'insaisissabilité des salaires adopté. La loi du 5 mai 1888 sur l'inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes attribue à l'Administration le pouvoir de pénétrer dans les entreprises pour y vérifier la bonne exécution des normes. En 1889, le travail des enfants est enfin strictement réglementé. Pour les enfants de moins de 12 ans, le labeur est interdit dans l'industrie et pendant la nuit. Les garçons de 12 à 16 ans et les filles de 12 à 21 ans ne peuvent travailler plus de douze heures par jour. Le travail souterrain est exclu pour les jeunes filles jusqu'à l'âge de 21 ans. En 1911, celui-ci sera également interdit à toutes les femmes ainsi qu'aux garçons de moins de 14 ans. Les principaux abus signalés par la commission d'enquête, dont certains avaient déjà été soulignés par des enquêtes plus anciennes, sont donc enfin combattus. Ces lois sont, en outre, adoptées le plus souvent après de longs débats et une forte opposition des milieux patronaux.

Ces premières interventions sont ensuite complétées, au début du XXe siècle, sous l'influence des démocrates-chrétiens. Une loi sur les accidents de travail (1903) règle les aides à octroyer aux ouvriers. Jusque-là, ceux-ci étaient obligés de prouver juridiquement l'existence d'une faute commise par le patron pour pouvoir bénéficier d'une indemnisation. La législation offre une indemnité à la victime, mais la responsabilité est partagée entre le patron et le travailleur !

Une loi de 1905 protège le repos dominical. Il est interdit de faire travailler durant la journée du dimanche. Cette règle n'entraîne pas de grands bouleversements dans l'industrie, où cet usage était déjà fort répandu. Elle satisfait aussi l'Église catholique, dans la mesure où elle permet aux ouvriers de mieux respecter leurs obligations religieuses. En 1909, la durée maximale de la journée de travail dans les mines est fixée à neuf heures. Dans ce cas aussi, la loi officialise un état de fait.

En 1914, enfin, la loi sur l'obligation scolaire entraîne l'interdiction de fait d'employer des enfants de moins de 14 ans. Ces modifications s'avèrent, cependant, plus antisocialistes que véritablement sociales. Elles visent avant tout à empêcher les abus les plus criants de la condition ouvrière sans bouleverser l'ordre social. Elles gênent peu le monde économique, qui continue à fixer unilatéralement les salaires et la durée des journées de travail, excepté dans les mines. Néanmoins, elles constituent un premier espoir pour les classes populaires, qui voient leurs conditions de vie et de travail s'améliorer significativement par rapport à la fin du XIXe siècle.

Le principe de la liberté subsidiée

À partir de la fin du XIXe siècle, l'Administration encourage les travailleurs à s'assurer contre les risques de la vie menaçant leurs capacités de travail et donc l'apport de revenus. Elle accorde des primes et des subsides aux caisses de secours mutuels qui ont obtenu une autorisation officielle. Celles-ci rassemblent des membres qui cotisent afin d'obtenir une aide financière en cas de maladie ou d'infirmité. Elles ouvrent aussi des comptes pour leurs affiliés auprès de la caisse de retraite afin de leur garantir une pension de vieillesse au terme de leur carrière professionnelle. Ces dispositions ne sont, cependant, pas obligatoires. Elles ne bénéficient donc qu'aux travailleurs épargnants. Ainsi, l'État intervient partiellement dans le fonctionnement de ce système d'assurance, c'est ce que l'on appelle le principe de la liberté subsidiée.

Par ces mesures, 1,2 million de livrets d'épargne sont ouverts entre 1900 et 1912 auprès de la Caisse générale d'épargne et de retraite. 4000 sociétés d'assurance regroupent 500000 membres en 1913. Ces avantages ne concernent néanmoins que les « bons travailleurs » qui s'insèrent dans le système mis en place pour discipliner la masse ouvrière. Ils bénéficient à ceux qui renoncent à un mode de vie « intempérant » et qui embrassent une morale de petit propriétaire-épargnant, gage de stabilité et de modération.

Une organisation du monde du travail en voie de pilarisation



À partir des années 1880, les travailleurs des différents secteurs d'activité se structurent au sein d'associations, qui visent à améliorer leurs conditions d'existence. Celles-ci s'affilient, ensuite, à deux des trois grands partis qui animent la vie politique belge. Ces derniers forment, avec ce monde associatif si spécifique au cadre belge, des piliers qui vont progressivement prendre en charge leurs membres « depuis le berceau jusqu'à la tombe ». Les socialistes, dans un premier temps, puis les catholiques, appuyés par le gouvernement, offrent aux classes populaires une série d'avantages destinés à assurer une amélioration de leur sort, mais surtout un renforcement de l'influence politique de ces deux formations.

Le monde socialiste

Dès sa fondation, le POB regroupe des associations ouvrières de différents types qui ne se cantonnent pas, loin de là, dans le domaine politique. Il s'appuie, en outre, sur un important noyau de sociétés gantoises où l'influence d'Édouard Anseele est particulièrement importante. Celui-ci

croit à la réussite du système coopératif pour lutter efficacement contre la domination bourgeoise.



En 1883, la société Vooruit s'installe dans une petite usine désaffectée de Gand pour y créer une boulangerie industrielle ouvrière. Deux ans plus tard, elle envoie des milliers de pains aux grévistes borains. Dix ans après, le succès économique permet l'achat et la construction de plusieurs magasins, d'une imprimerie et d'une grande salle des fêtes au sein de la ville flamande. En 1905, le Vooruit règne sur une boulangerie, sept épiceries, quatre pharmacies, un atelier textile, un magasin de vêtements, une entreprise de construction et une imprimerie populaire. Il gère les comptes de plus d'un millier d'épargnants en 1904, et regroupe 9 000 membres en 1914. Il emploie un millier de travailleurs en 1913.

Les jeunes mamans reçoivent une allocation de naissance et bénéficient de conseils médicaux pour l'hygiène des enfants. Ceux-ci sont embrigadés dans le club de gymnastique. Ils peuvent faire leur communion « libre » ou louer un costume de communiant. Les adolescents peuvent profiter d'un enseignement professionnel spécifique. Ils retrouvent les plus âgés dans les cafés du Vooruit ou participent à des activités politiques ou culturelles à la maison du peuple. Ce modèle est suivi à Bruxelles, à Jolimont ou à Anvers. Quatorze coopératives voient le jour dans le Borinage entre 1885 et 1888, et près de vingt en région liégeoise de 1886 à 1888.

Le mouvement syndicaliste est plus lent en Belgique. Le POB fonde la Commission syndicale en 1898. Elle regroupe un peu plus de 30 000 membres en 1900 et plus de 120 000 en 1914. La création de caisses d'assurance-chômage au sein de ces organisations a ainsi permis une forte augmentation des affiliations à partir de 1910.

La nébuleuse catholique

Contrairement au POB, le parti catholique n'est pas une structure fédérée. Il s'agit d'une multitude d'associations, dont le ciment est la défense des intérêts de l'Église catholique et des valeurs chrétiennes au sein de la société belge. Celles-ci peuvent se résumer à l'image de la famille pieuse et travailleuse, attachée à sa propriété et ennemie de toutes les agitations. Les différentes associations ont comme objectif d'ancrer ce mode de vie au sein des milieux populaires, qu'ils soient ouvriers ou paysans.

À la fin des années 1880, un mouvement progressiste se développe parmi de jeunes intellectuels catholiques. Il défend un plus grand interventionnisme de l'État et participe à la lutte pour le suffrage universel. Le prêtre alostois Adolf Daens va encore plus loin. Proche des milieux prolétaires, il développe un discours semblable à celui du POB. Il est élu à la Chambre en 1894 et fonde son propre parti : le Christene Volkspartij (Parti populaire-chrétien), au grand dam de l'Église catholique de Belgique.

Au début des années 1890, les premiers syndicats chrétiens sont créés, mais ce sont surtout les sociétés de secours mutuels qui attirent les classes populaires. Elles profitent des subsides publics et offrent de précieuses assurances aux travailleurs. Leurs membres gonflent de 50 000 en 1890 à près de 200 000 en 1900. De même, les coopératives catholiques apparaissent en 1890, à l'exemple de celle fondée à Liège par l'abbé Pottier. La Ligue démocratique belge est créée en 1891 par Helleputte. En 1911, elle regroupe 200 000 membres répartis entre 1 728 associations ouvrières chrétiennes.

Chapitre 19

L'âme belge et la Grande Guerre

Dans ce chapitre :

- Légitimer une nouvelle nation
- Les résistances au nouvel État
- Léopold Ier et la construction d'une nation
- La menace française
- L'âme belge
- Vers le service militaire personnel
- La Grande Guerre

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, les réussites économiques mais aussi politiques obtenues par le petit royaume de Belgique conduisent à l'émergence d'une certaine fierté nationale.

Diverses menaces pèsent, cependant, sur l'intégrité du territoire national. Des réformes militaires s'imposent et sont adoptées, de justesse, avant le déclenchement de la Première Guerre mondiale.

Légitimer une nouvelle nation

Dès 1830, la nouvelle nation ressent un besoin de légitimation et veut s'inscrire dans un développement historique séculaire. Elle recherche notamment une évocation du passé par la littérature. Dans les années qui suivent la révolution, les écrivains nationaux rendent hommage aux personnages historiques « belges » les plus divers. Même les œuvres de l'auteur flamand Hendrick Conscience, considéré comme « l'homme qui a appris aux Flamands à lire », sont des éloges à la nouvelle nation belge caractérisée par un désir d'indépendance et de liberté. *Le Lion de Flandre* (1838) rappelle la défaite française contre la Flandre en 1302 lors de la bataille des Éperons d'or. L'art pictural participe au même mouvement. Les œuvres romantiques du peintre Gustave Wappers exaltent la révolution et

le nouvel État. D'autres, comme Henri Leys, Jean-Baptiste Malou ou Louis Gaillat, représentent des épisodes et des personnages d'un passé glorieux, également illustré par les statuaires.

Les résistances au nouvel État



Mais tout le monde n'est pas aussi enthousiaste par rapport à cette indépendance. Deux grandes tendances s'y opposent : les rattachistes ou réunionistes et les orangistes.

Les rattachistes ou réunionistes

Les rattachistes considèrent qu'un État belge est économiquement et politiquement non viable. Ils sont favorables à un rattachement à la France. Ils sont assez nombreux à Verviers, où l'industrie du drap domine la vie économique. À Liège et dans le Hainaut, ils sont minoritaires. Ils se recrutent surtout chez les industriels et les patrons charbonniers. Dans le reste du territoire belge, les rattachistes n'ont aucun soutien. Dès 1832, lorsqu'il s'avère que le nouvel État peut survivre, le réunionisme disparaît.

Les orangistes

L'orangisme constitue un mouvement très hétérogène. On y retrouve des partisans allant de la bourgeoisie commerciale jusqu'à la vieille noblesse, pour des raisons allant de motifs économiques au sentiment de fidélité à la dynastie légitime. Dans un premier temps, ils voient une solution dans une séparation administrative du Nord et du Sud. Un groupe minoritaire refuse d'accepter la révolution belge et maintient son vœu d'unité avec les Pays-Bas. L'économie est leur principal motif. L'industrie belge ne peut vivre sans le commerce et les colonies du Nord. En outre, les Néerlandais contrôlent les bouches de l'Escaut et de la Meuse. Les progrès économiques obtenus pendant les années d'union leur suffisent pour démontrer les avantages de celle-ci. L'orangisme connaît donc surtout un succès dans les villes industrielles et commerciales. Gand, centre textile, est leur bastion. À Anvers, ville portuaire, ce mouvement est également fort présent. Cependant, après le bombardement de la ville pendant sept heures et demie, le 27 octobre 1830, cette sympathie diminue fortement. À Liège, on retrouve les orangistes parmi les industriels, surtout de la sidérurgie. Le Hainaut, en revanche, où l'industrie est plus axée vers la France, ne compte presque pas d'orangistes.

Léopold Ier et la construction d'une nation

Dans un premier temps, Léopold Ier doit défendre le nouvel État contre la menace de Guillaume Ier. Il prend le commandement de l'armée, lors de la campagne des Dix Jours en 1831 (voir chapitre 14). Dès le début, Léopold Ier considère le commandement des troupes comme une des prérogatives du roi.



Pour Léopold Ier, véritable roi d'Ancien Régime, la politique étrangère de la Belgique est son domaine réservé. Il entretient des contacts fréquents avec les souverains européens, des hommes d'État, la reine Victoria. Il établit ainsi un réseau efficace dans l'intérêt du nouvel État. Il maintient une relation particulière avec la Grande-Bretagne. Dès la fin de l'unionisme, l'influence du roi dans la politique étrangère commence à décliner. Le plus grand succès diplomatique de la Belgique du XIXe siècle, le rachat du péage de l'Escaut, est l'œuvre de Lambermont et non de Léopold Ier.

La menace française

Après l'acceptation des Vingt-Quatre Articles par Guillaume Ier (voir chapitre 14), la menace néerlandaise disparaît. En 1848, la révolution française de février signifie la chute de Louis-Philippe, le beau-père de Léopold Ier. On craint, un instant, que des mouvements révolutionnaires éclatent en Belgique. Après l'incident du Risquons-Tout, ce danger disparaît. La menace d'une éventuelle annexion par la France renforce l'unité et le sentiment national en Belgique. En outre, le calme qui règne en Belgique dans une Europe bouleversée augmente l'estime des Grandes Puissances pour le pays.



Si la menace française s'accroît avec la IIe République et l'arrivée au pouvoir de Louis-Napoléon Bonaparte, elle devient encore plus prégnante après le coup d'État de 1851, qui instaure le Second Empire. Pour lui plaire, la Belgique n'hésite pas à reconnaître presque immédiatement le nouveau régime. Les opposants politiques français émigrés en Belgique constituent cependant très vite une pomme de discorde pour le régime impérial. Beaucoup d'entre eux, surtout des auteurs et des journalistes, veulent continuer le combat en profitant du régime libéral de la liberté de la presse belge. Si certains, comme Alexandre Dumas ou George Sand, trouvent un refuge en Belgique, d'autres, aux pensées bien plus révolutionnaires, comme Louis Blanc et Félix Pyat, sont très vite expulsés par le gouvernement belge. Sans aucun doute, le plus célèbre de ces proscrits est Victor Hugo. L'acquittement de journalistes qui sont poursuivis pour des articles anti-bonapartistes est à l'origine de la loi Faider, en 1852, qui punit les offenses envers les chefs des gouvernements étrangers.

Entre-temps, en 1853, Léopold Ier réussit un coup de maître sur l'échiquier européen en mariant le duc de Brabant, le futur roi Léopold II, avec Marie-Henriette de Habsbourg-Lorraine, archiduchesse d'Autriche. Ce mariage, qui constitue une alliance entre la Belgique et l'Autriche, est très mal reçu en France.

L'intervention de la France dans la guerre de Crimée, en 1854, va détourner un moment l'attention de Napoléon III de la Belgique. Mais, en 1856, lors des négociations qui mettent fin à ce conflit, Walewski, ministre français des Affaires étrangères, demande aux Grandes Puissances d'adhérer à une condamnation de la presse belge. Il voudrait forcer le gouvernement belge à limiter les excès des journaux nationaux. Si les représentants d'Angleterre et d'Autriche prennent la défense de la liberté de la presse, celui de la Prusse, en revanche, y adhère. Une conséquence indirecte de ce fait est le vote, après l'attentat d'Orsini à Paris sur Napoléon III, de la loi Tesch de 1858 concernant les attentats ou les outrages causés par la presse à des chefs d'état étrangers.



Les relations sont à nouveau perturbées lorsque la Belgique refuse, en 1856, d'extrader deux émigrés soupçonnés d'avoir préparé un attentat contre Napoléon III. En effet, la législation belge ne prévoit pas d'extradition pour les délits politiques. Pour calmer le gouvernement français, le Parlement vote une loi qui considère que des attentats contre des chefs de gouvernement étrangers ne sont pas des délits politiques.

L'annexion de Nice et de la Savoie en 1860 par Napoléon III fait renaître la crainte d'une recherche d'extension de la France vers les frontières naturelles. Néanmoins, les relations diplomatiques entre les deux pays restent bonnes. En 1864, à la suite de l'expédition militaire française du Mexique, Maximilien de Habsbourg, marié avec Charlotte, la fille de Léopold Ier, devient, avec le soutien de Napoléon III, empereur du Mexique. Mais, après la victoire de la Prusse sur l'Autriche, en 1866, Napoléon demande, conformément à sa « politique des pourboires » des compensations pour la neutralité de la France. L'ambassadeur français propose à Bismarck un traité secret contenant la possibilité pour la France d'annexer la Belgique au moment opportun. Le texte de ce projet est publié par le *Times* en 1870, quelques jours après la déclaration de guerre de l'Empire français à la Prusse.

Lors de la guerre franco-allemande en 1870, la défense est à la une. Le roi Léopold II, qui a succédé à Léopold Ier en 1865, demande et obtient de la Grande-Bretagne que la France et la Confédération de l'Allemagne du Nord signent à Londres, en août 1870, un traité dans lequel ils s'engagent à respecter la neutralité belge. Néanmoins, l'armée belge est mise sur pied de guerre dès juillet sous le commandement personnel de Léopold II.

Léopold II et Ostende, la « reine des plages »

Dès le règne de Léopold Ier, Ostende a la cote. En 1838, la ligne de chemin de fer Bruxelles-Ostende est ouverte. En 1846, le navire *Le chemin de fer* inaugure la ligne Ostende-Douvres. La famille royale réside régulièrement dans cette ville, où la reine Louise-Marie décède en 1850. Léopold II continue d'y séjourner, au chalet royal, qu'il fait réaliser en 1874 sur l'emplacement du modeste chalet en bois qu'avait fait bâtir Léopold Ier. Deux ans plus tard, un pavillon est construit pour la reine Marie-Henriette. Les deux bâtiments sont reliés par une galerie en verre longue de 46 mètres. En 1883, le grand prix d'Ostende se déroule au nouvel hippodrome Wellington en présence du roi, avec pour prix une somme de 5000 francs. L'hippodrome devient le lieu de rencontre international du beau monde, Ostende la « reine des plages ».

En 1885, Léopold II écrit à son ministre Beernaert qu'Ostende manque d'un parc public et que les terrains entre le chemin de fer et le canal de Bruges conviendraient à merveille : les travaux du parc Marie-Henriette se terminent en 1892. En 1887, le roi tente de réaménager les environs du chalet royal en embellissant la digue et les dunes entre Ostende et Mariakerke, en proposant des terrains de villas « à l'anglaise ». Il se heurte à l'opposition de son ministre, Beernaert. Une seconde tentative, le projet North, se réalisera. Cet homme d'affaires britannique, le « roi des nitrates », qui est déjà associé avec le roi dans ses entreprises congolaises, signe en 1895 une convention avec l'État belge. Le plan général d'aménagement est l'œuvre d'Émile Lainé. Il comporte, entre autres, la réalisation d'un grand hôtel exclusif, le Royal Palace Hotel, la concession et l'exploitation d'un chemin de fer vicinal d'Ostende à Middelkerke et un lotissement de dix-sept parcelles. En 1900-1901, sous la direction de l'architecte Henri Maquet, les galeries vénitiennes sont construites en forme de L. En 1904, on entame la construction du portique promenoir qui doit relier le chalet royal et l'hippodrome d'après le plan de Lainé. Les travaux se terminent en 1906. En outre, entre 1898 et 1914, le roi porte également son attention au développement du port d'Ostende, dont les travaux sont menés par l'ingénieur en chef P. De Mey. En 1901, Léopold II pose la première pierre de l'église néogothique Saint-Pierre-et-Saint-Paul qui remplace l'ancien édifice, incendié en 1896. L'inauguration de cette vaste église a lieu en 1905.

L'âme belge

Les années 1850-1870 sont une période de forte croissance économique pour la Belgique. L'industrie wallonne en bénéficie particulièrement, grâce à une politique active du gouvernement. Le petit pays est devenu une des puissances industrielles les plus importantes du monde. La politique de neutralité a préservé la Belgique de la guerre. Bruxelles, le « petit Paris » accueillant les émigrés de l'Empire et de la Commune, se développe dans le dernier quart du XIXe siècle comme un centre culturel mondial, un carrefour de l'art, de la pensée, de l'action. Ce développement est fortement soutenu par Léopold II et sa politique d'urbanisme. Dans ces circonstances, une fierté

nationale surgit. Même les premiers partisans du mouvement flamand ne cessent de souligner que leurs actions sont en premier lieu inspirées par un nationalisme belge. L'acquisition du Congo par Léopold II (voir chapitre 25) ne fait qu'accroître ce sentiment national.



Edmond Picard résume cette situation dans son célèbre article « L'âme belge », qui paraît dans *La Revue encyclopédique* à Paris en 1897. Il y décrit la Belgique comme un « phénomène de persistance », un territoire au carrefour des grandes puissances de l'Europe qui a su se maintenir. Il y affirme l'existence d'une âme belge spécifique, née « de la convivance des deux races sous une direction gouvernementale unique ». La langue est dès lors écartée comme fondement de la nation ; la Belgique vient de faire ses premiers pas dans le bilinguisme… Cette analyse s'inscrit dans un courant européen plus large. À l'opposé des théories allemandes fondées sur la langue, la race, le sol et le sang, Ernest Renan avance la volonté des individus dans sa célèbre conférence à la Sorbonne en 1882 : « Qu'est-ce qu'une nation ? » Entre décembre 1905 et octobre 1906, Picard précise ses idées dans une série d'articles parus dans *Le Peuple*, journal du parti socialiste. Il y change le terme « peuple » par « nation », reconnaissant ainsi que, « malgré l'âme commune historiquement modelée, Flamands et Wallons demeurent, au-dessous, parfaitement distincts ».

Vers le service militaire personnel

Après la formation de l'Entente cordiale entre la France et la Grande-Bretagne, en 1904, le problème de la sécurité occupe le monde politique. Le gouvernement veut maintenir une stricte neutralité. En Belgique, la tradition antimilitariste est très forte dans le milieu catholique flamand et chez les socialistes. Le principal avocat de la défense est le roi. En 1905, la question des fortifications d'Anvers est au centre du débat parlementaire. Dès 1860, dans l'optique d'une défense contre Napoléon III, on a fortifié la ville pour en faire un réduit national. Celui-ci pourrait accueillir le quartier général de l'armée si la capitale venait à tomber et si l'armée était contrainte de se replier. Mais ces fortifications doivent impérativement être modernisées. Les travaux, commencés en 1909, ne se terminent qu'en 1914.

Le monde politique belge est aussi conscient qu'il doit renforcer son armée pour défendre sa neutralité en cas de guerre. À la suite de la crise de Bosnie-Herzégovine en 1908, une révision de la loi militaire de 1902, demandée par les libéraux dès 1905-1906, s'impose. La loi de 1902 stipule que l'armée doit compter 42 800 hommes en temps de paix, 180 000 en temps de guerre. 80 000 hommes sont destinés aux forteresses de Liège, de Namur et d'Anvers. 100 000 sont réservés à l'armée de campagne. Le recrutement se fait par tirage au sort, avec possibilité de remplacement, et par le volontariat. La discussion de la révision de cette loi débute à la fin novembre 1908 et dure plus d'un an.

Le ministre de la Guerre, Hellebaut, se déclare favorable à l'abolition du système de remplacement et l'introduction d'un service général personnalisé court pour tous les jeunes hommes. Si l'opposition progressiste et les chrétiens-démocrates soutiennent cette idée, la droite catholique conservatrice, sous l'impulsion de Woeste, est radicalement contre. Finalement, la loi est signée par Léopold II sur son lit de mort, le 16 décembre 1909. Elle supprime le remplacement et prévoit le service personnel d'un fils par famille. Fin 1912, la menace de guerre s'intensifie. C'est dans ces circonstances que de Broqueville présente à la Chambre réunie à huis clos, le 5 décembre, la nécessité d'un effort militaire étant donné la certitude de la violation de la neutralité belge par l'armée allemande et/ou française en cas de conflit. Les députés catholiques soutiennent en masse cette réforme, les libéraux sont divisés. Les socialistes votent contre, pour des raisons antimilitaristes. La loi est adoptée le 30 août 1913, onze mois avant l'invasion allemande. Cette loi renforce les effectifs de l'armée. Ceux-ci sont fixés à 340 000 hommes, dont 150 000 pour l'armée de campagne, 130 000 pour l'armée de forteresse et 60 000 pour les troupes auxiliaires et la réserve. Le mode de recrutement est complètement réformé par l'adoption du principe du service personnel généralisé. Le budget de la défense augmente de 63 à 90 millions. Un mois plus tôt, le Parlement a également adopté, après de longues discussions, une loi sur l'usage des langues à l'armée.

La Grande Guerre



Le 28 juillet 1914, l'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Serbie à la suite de l'assassinat à Sarajevo du prince héritier par un jeune Serbe. Le 31 juillet, le gouvernement belge décide la mobilisation générale.

L'invasion allemande

En même temps, les diplomates font savoir que la Belgique veut conserver sa neutralité en cas de conflit. Le 2 août, Albert Ier prend le commandement de l'armée. Dans la soirée, le représentant allemand à Bruxelles remet un ultimatum au ministre des Affaires étrangères. Les autorités allemandes déclarent que la France a l'intention de marcher sur l'Allemagne en passant par le territoire belge. Le gouvernement allemand considère que la Belgique n'est pas en mesure de repousser, sans secours, cette armée. Il s'estime dans l'obligation de prévenir cette attaque, ce qui implique la violation du territoire belge. Il s'engage, au moment de la paix, à garantir l'intégrité et l'indépendance de la Belgique, ainsi que de l'indemniser pour les dommages causés. En revanche, si celle-ci s'oppose à la marche en avant des troupes allemandes, il sera obligé de la considérer comme ennemie.

Le jour suivant, la réponse des autorités belges est nette : « [...] le gouvernement belge est fermement décidé à repousser par tous les moyens en son pouvoir toute atteinte à son droit ». La réponse allemande est courte : elle se voit contrainte « d'exécuter – au besoin par la force des armes – les mesures de sécurité exposées comme indispensables vis-à-vis des menaces françaises ». Le 4 août, les troupes allemandes envahissent le territoire belge. Le roi et le gouvernement font, dès lors, appel à l'Angleterre, à la France et à la Russie pour garantir la défense à la défense de la Belgique. Un courant de patriotisme souffle : même les socialistes y adhèrent. Le 4 août devient ainsi le jour de l'Union sacrée.

Le 16 août, les derniers forts de Liège, de Hollogne et de Flémalle capitulent. Deux jours plus tard, le roi décide de replier ses troupes dans la place forte d'Anvers, où se fixe aussi le gouvernement après la chute de Bruxelles. Un mois plus tard, les Allemands commencent le bombardement de la cité portuaire. Le 6 octobre, l'armée belge quitte la ville, qui se rend le 10. Le gouvernement se replie d'abord à Ostende, pour arriver finalement à Sainte-Adresse, où il siégera durant la guerre. Le roi, en revanche, décide de se fixer à Furnes, afin de rester sur le territoire belge. L'armée, épuisée, s'est retranchée derrière l'Yser.

La nuit du 29 au 30 octobre, l'armée allemande, qui a arrêté son offensive pour se consolider, voit l'eau monter sous ses pieds. L'ouverture des écluses inonde plus de 25 000 kilomètres carrés de terre. La guerre de mouvement appartient au passé. Désormais, les troupes livreront bataille pendant quatre ans près de l'Yser. Le territoire belge indépendant est réduit à une parcelle entre le petit fleuve et la frontière française.

Pendant leur progression, les troupes allemandes se sont livrées à d'innombrables atrocités. Irritées par le refus belge et la résistance des armées d'Albert Ier, les troupes allemandes commettent des exactions sur les populations civiles. Des milliers de Belges sont fusillés ou déportés ; des villages détruits ou incendiés. Visé, le premier obstacle que rencontrent les Allemands, en est la preuve. Andenne, Dinant, Tamines, Aerschot, Louvain paient aussi un lourd tribut. L'incendie de Louvain et de sa bibliothèque indigne tout le monde civilisé. Le résultat en est une aversion de la population belge pour l'envahisseur.

Ruptures de l'Union sacrée



Pendant la Grande Guerre, près de 1 500 000 Belges abandonnent leur foyer. Lors de l'armistice, on compte encore environ 325 000 réfugiés en France, 160 000 en Grande-Bretagne et 100 000 aux Pays-Bas. Les pertes belges restent, en comparaison avec les pertes anglaises et françaises, relativement limitées. Le roi, appliquant une thèse nationale de neutralité, refuse de mettre ses soldats sous les commandements des généraux alliés. Leurs offensives meurtrières n'ont finalement pas apporté grand-chose.

Pourtant, l'armée belge commence à gronder. Ses soldes sont inférieures à celles des Français et des Anglais, les conditions des soldats dans les tranchées sont abominables, les contacts avec la famille difficiles : la correspondance doit passer par les Pays-Bas… En outre, des soldats flamands s'indignent de plus en plus du fait que, si la majorité des soldats sont flamands, la langue du commandement des officiers est le français. La plupart des hauts gradés ne connaissent pas le flamand. La loi linguistique de 1913 ne prévoit en effet que l'application graduelle du bilinguisme. Dès 1916, le frontisme se constitue autour d'intellectuels flamands, d'aumôniers et de brancardiers. Ce mouvement est principalement catholique, comme en témoigne le credo « AVV-VVK » (« Tout pour la Flandre, la Flandre pour le Christ »), que l'on retrouve sur les tombes.

Le 11 juillet 1917, une *Lettre ouverte au roi des Belges, Albert Ier* fait grand bruit et est à l'origine d'un durcissement du frontisme. Bien que les auteurs soutiennent la lutte contre l'Allemagne, ils n'ont plus confiance dans le gouvernement du Havre, mais uniquement dans le roi. Celui-ci considère qu'une réforme de l'armée en pleine guerre, par exemple en créant des unités régionales, est inopportune. Les « pacifistes », dont fait partie Van Cauwelaert, sont d'avis que le problème linguistique doit être résolu après la guerre entre Belges. Les autorités allemandes vont essayer de récupérer le mouvement flamand avec leur *Flamenpolitik*. En mars 1916, elles décident la flamandisation de l'université de Gand. En février 1917, les activistes créent le Conseil de Flandre. Un mois plus tard, le gouverneur militaire de la Belgique proclame la séparation administrative du pays en deux régions : la Flandre et la Wallonie. Le 22 décembre, le Conseil de Flandre proclame l'indépendance de la Flandre. Mais les autorités allemandes ne veulent pas lâcher leur mainmise sur la Belgique. À la fin de la guerre, les leaders activistes fuient vers les Pays-Bas ou l'Allemagne.

Une occupation rigoureuse

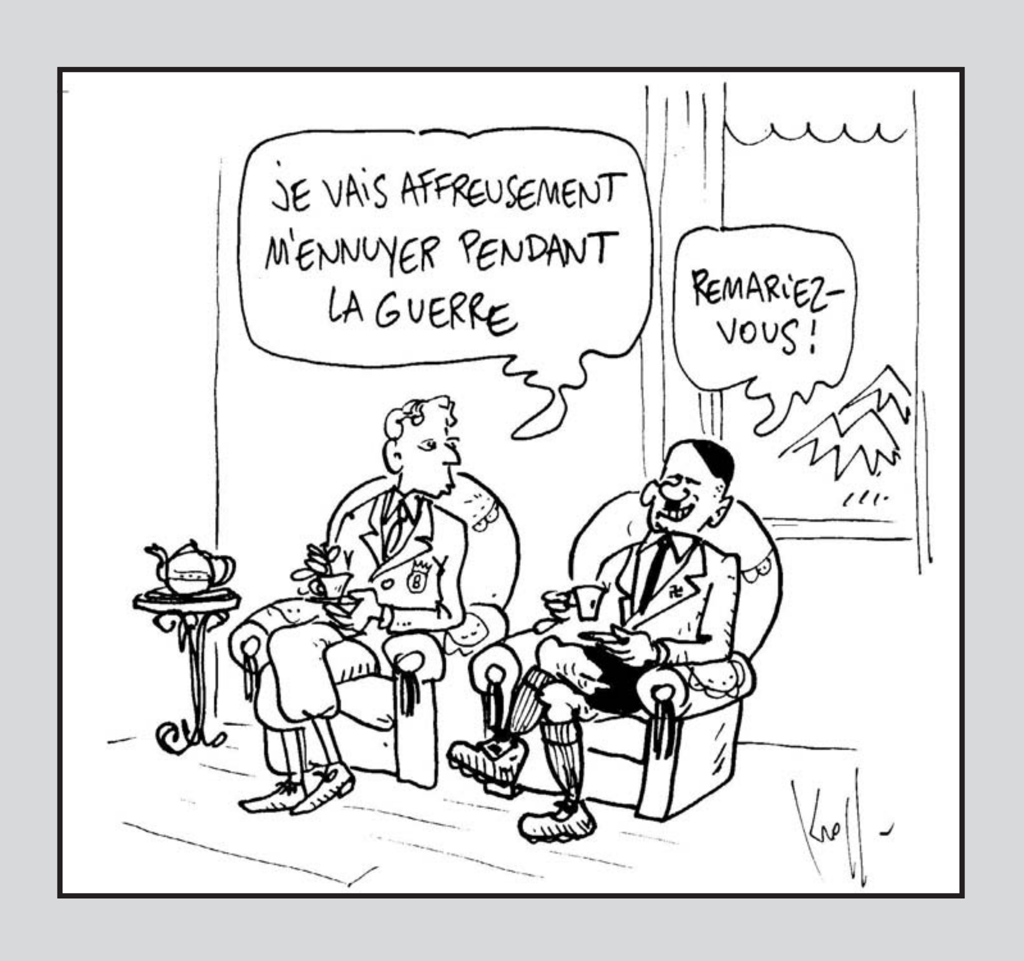
L'idée d'une guerre vite terminée est contredite par la réalité. Dans la Belgique occupée, la situation empire continuellement. Le ravitaillement devient très vite préoccupant. En outre, l'Allemagne considère le pays comme un « État tributaire ». À Bruxelles, Un Comité national de secours et d'alimentation est créé. Il distribuera plus de 4,3 millions de tonnes de marchandises, qui sont importées grâce à la Commission for Relief in Belgium. Celle-ci a réussi, sous l'impulsion d'Herbert Hoover, futur président américain, malgré le blocus, à obtenir les autorisations d'importer des marchandises en Belgique. Entre fin octobre 1916 et mars 1917, les Allemands, estimant que la Belgique doit contribuer à l'effort de guerre, déportent 120 655 ouvriers vers l'Allemagne, malgré les résistances de certaines communautés locales belges. 2 614 d'entre eux y trouvent la mort. Pour mieux contrôler le pays occupé et afin d'éviter que de jeunes gens quittent le territoire occupé pour rejoindre les forces belges, les Allemands

instaurent la carte d'identité. À partir de l'été 1915, ils installent, le long de la frontière avec les Pays-Bas, qui sont restés neutres, des fils électriques à haute tension.

Le 22 avril 1915, les Allemands lancent, lors de la deuxième bataille d'Ypres, une attaque à Steenstraete-Langemark, au cours de laquelle ils utilisent pour la première fois des gaz asphyxiants. En 1917, lors de la troisième bataille d'Ypres, ils utiliseront le gaz moutarde. Vers la fin de cette année, les Américains entrent en guerre. Dès août 1918, le maréchal Foch contre-attaque sur tout le front. Le mois suivant, Albert Ier lance une grande offensive libératrice. Le 9 novembre, le kaiser abdique et, deux jours plus tard, le nouveau gouvernement signe l'armistice. Le 22, le roi et la reine rentrent triomphalement à Bruxelles.

Cinquième partie

Du traité de Versailles à la Question royale (1919-1951)



Dans cette partie…

L'armistice du 11 novembre 1918 clôture la Première Guerre mondiale et laisse la Belgique dans une situation dramatique. La dure occupation allemande a entraîné l'effondrement de son économie et le contexte international reste troublé.

Le roi Albert prend l'initiative de transformer le paysage politique belge et d'imposer l'application immédiate mais inconstitutionnelle du suffrage universel masculin. Le même empressement ne s'exprime pas dans le domaine des réformes linguistiques, malgré les espérances flamandes.

Après une reconstruction matérielle et économique rapide, la Belgique souffre d'une forte instabilité politique. La grande crise des années 1930 et les critiques à l'égard de la démocratie parlementaire n'arrangent pas la situation. La Belgique unitaire commence aussi à être remise en cause. Son roi sera, quant à lui, contraint à l'abdication.

Chapitre 20

Les promesses du roi Albert Ier

Dans ce chapitre :

- Fonder une nouvelle ère politique
- Les modifications législatives
- Un nouveau paysage politique
- Les acquis sociaux au début des années 1920
- Le mouvement flamand entre répression et frustration

De 1884 à 1914, les catholiques ont dominé sans partage la vie politique belge. Durant la Grande Guerre, ils s'effacent devant la personnalité forte du roi Albert Ier. Celui-ci est bien décidé à ouvrir la direction du pays à d'autres personnalités politiques.

La démocratisation politique de la Belgique tire profit de cette perception ainsi que du contexte international très tendu de la fin de la guerre. Le roi et certaines personnalités belges rêvent d'une nouvelle ère. De belles promesses sont faites à l'égard des classes ouvrières et des populations flamandes. Quels seront les gains de ces deux catégories si marginalisées dans la société belge depuis 1830 ?

Fonder une nouvelle ère politique

Albert Ier a succédé à son oncle Léopold II en 1909. Autant celui-ci s'est appuyé sur les conservateurs catholiques durant la fin de son règne, autant son neveu désire ouvrir le pouvoir à d'autres programmes politiques. La guerre et surtout l'armistice sonnent l'heure du changement.

L'Union sacrée durant la guerre



Le 2 août 1914, l'Empire allemand adresse un ultimatum au roi des Belges pour laisser passer ses troupes, dont l'objectif est l'invasion de la France. Étant donné la gravité de la situation, le gouvernement homogène catholique, présidé par de Broqueville, s'ouvre aux autres formations politiques. Deux personnalités libérales (Goblet d'Alviella et Hymans) et un dirigeant socialiste (Vandervelde) sont nommés en tant que ministres d'État (participation au Conseil des ministres sans voix délibérative). L'ensemble du monde politique fait front autour d'Albert Ier, qui refuse la proposition allemande. Tandis que l'armée belge résiste mais recule derrière l'Yser durant l'automne 1914, le gouvernement trouve refuge en France à Sainte-Adresse (Le Havre – voir chapitre 19).



Dans ces circonstances, le régime politique belge en revient donc à une forme d'unionisme. Tous les partis forment une Union sacrée (voir chapitre 19), dont l'objectif n'est plus de défendre leurs propres intérêts, mais de sauvegarder l'indépendance nationale. Regardé autrefois avec méfiance parce qu'il défendait des idées républicaines et internationalistes, le parti socialiste affirme son patriotisme et gagne une véritable légitimité politique. En 1916, Vandervelde obtient un poste de ministre sans portefeuille, puis, en août 1917, il reçoit la direction du département de l'Intendance civile et militaire. Paul Hymans (libéral) est devenu, quant à lui, ministre des Affaires étrangères. Le 1er janvier 1918, un autre socialiste (Émile Brunet) entre aussi au gouvernement, mais sans ministère.

Tant sur le front qu'à l'intérieur du pays occupé, les socialistes, et le monde ouvrier en général, révèlent un extraordinaire courage patriotique. Émile Vandervelde utilise son mandat de président de la IIe Internationale socialiste pour engager les partis ouvriers européens à se ranger du côté des Alliés contre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Malgré les propositions allemandes, visant à attirer le monde ouvrier à la collaboration contre l'introduction d'une législation sociale poussée, les travailleurs refusent tout compromis avec l'ennemi. Certains participent même à des actes d'espionnage au profit des Alliés.

Le Comité national de secours et d'alimentation parvient, pour sa part, à rendre efficace l'envoi d'une aide alimentaire internationale en Belgique occupée. Entre deux et trois millions de Belges obtiennent une aide capitale *via* cet organisme. Sa gestion est assurée par Émile Francqui, un des hauts dirigeants de la Société générale. Les comités provinciaux et locaux, chargés de la distribution des denrées, regroupent des personnalités des divers partis. Ils collaborent à une œuvre commune qui dépasse les clivages imposés par les différents partis.

Le « coup de Lophem »

Le jour même de l'armistice, le 11 novembre 1918, le roi Albert Ier reçoit à son état-major installé à Lophem diverses personnalités politiques et économiques belges. Jusqu'au 14 novembre, quelques individus défilent devant le souverain. Ils se recrutent surtout parmi les progressistes et les partisans de la continuation de l'Union sacrée. Les hommes politiques catholiques issus de la tendance plus conservatrice sont volontairement ignorés. Les discussions sont menées par le roi et Émile Francqui, qui imposent leurs vues.

Le contexte national et international est particulièrement tendu. Arrivés au pouvoir en novembre 1917, les bolcheviques tentent d'exporter leur révolution en Europe occidentale. Une insurrection populaire éclate en Allemagne et accélère la chute de l'empire. À Bruxelles, des mutineries éclatent avant même la fin de la guerre. Les soldats allemands attaquent les officiers. Une ambiance révolutionnaire flotte sur la capitale. Dans toute la Belgique, les classes populaires sortent exsangues de la guerre. L'occupant a détruit quasiment tout l'arsenal industriel national. Le chômage plonge une grande partie de la population ouvrière dans la misère. En outre, en se retirant, l'armée allemande laisse une grande quantité d'armes sur le territoire belge. Les dirigeants socialistes belges refusent, cependant, de céder aux sirènes communistes. Ils appellent la population à veiller au maintien de l'ordre en lui promettant l'introduction du suffrage universel.



Saluant le loyalisme socialiste tout en craignant un soulèvement populaire, le souverain et ses conseillers décident de prendre en compte les revendications ouvrières. Dans le discours du trône prononcé le 22 novembre, Albert Ier évoque l'instauration rapide du suffrage universel pur et simple alors que les catholiques conservateurs espéraient encore pouvoir freiner cette évolution. Ceux-ci parleront plus tard du « coup de Lophem » au cours duquel les socialistes et les libéraux auraient forcé la main du roi. En outre, Albert Ier entend bien poursuivre le système politique établi durant la guerre et constitue un nouveau gouvernement d'union nationale, comprenant six ministres catholiques, trois libéraux et trois socialistes. Huit membres du gouvernement proviennent du Comité national de secours et d'alimentation alors que quatre seulement sont issus du gouvernement en exil pendant la guerre. Les ténors des partis d'opposition y siègent (Vandervelde, Anseele, Wauters, Hymans, Franck), tandis que les ministres catholiques sont plutôt des lieutenants, sauf de Broqueville qui a été nommé sans son accord ! Henri Jaspar et Léon Delacroix sont des nouveaux venus au sein du parti catholique. Le premier est un avocat bruxellois, très proche des milieux progressistes libéraux et socialistes. Il a été un des principaux collaborateurs de Francqui au sein du Comité national. Le second reçoit le poste de Premier ministre et le portefeuille des Finances. Il est un proche du cardinal Mercier, mais n'a aucune expérience politique.



Le roi Albert est accueilli triomphalement à Bruxelles le 22 novembre 1918. Dans son discours du trône, prononcé devant le Parlement, il ne promet pas seulement l'introduction du suffrage universel masculin pur et simple pour tous les hommes, dès 21 ans, mais il s'engage à faire abroger les limitations apportées au droit de grève, à faire appliquer le principe de l'égalité linguistique en Belgique et à développer un enseignement supérieur en flamand à Gand.

Les modifications législatives

Le changement de mode de scrutin exige une réforme constitutionnelle. En 1919, une loi suffira!

Le suffrage universel masculin pur et simple

Pour réaliser la promesse exprimée par le roi, le Parlement adopte une loi anticonstitutionnelle. En effet, le suffrage universel ne peut être introduit qu'à la suite d'une révision constitutionnelle et celle-ci ne peut être adoptée qu'au terme d'une procédure très précise, comme cela avait été le cas en 1893. Le Parlement doit préciser les articles de la Constitution à modifier. Ensuite, il est dissous et des élections législatives désignent de nouveaux parlementaires. Ceux-ci peuvent seulement discuter des articles de la Constitution qui ont été précédemment soumis à révision. Ils doivent approuver les modifications à une majorité des deux tiers.

Pour demeurer dans la stricte observation de la Constitution, le Parlement réuni après la guerre aurait dû se borner à définir les articles de la Constitution à modifier. De nouvelles élections auraient alors nécessairement eu lieu selon la législation électorale en cours (autrement dit le système plural). Ni les socialistes, ni les libéraux, ni le roi ne voulaient d'un tel scénario qui aurait rétabli une majorité catholique, à la plus grande déception des masses populaires. En outre, dans plusieurs régions du royaume, les destructions auraient rendu difficile, voire impossible la constitution des listes d'électeurs et l'attribution du nombre de voix à chacun de ceux-ci.



Le 10 avril 1919, après plusieurs journées de crise, les députés catholiques finissent par accepter d'appuyer l'instauration du suffrage universel masculin à l'âge de 21 ans sans procéder à une révision constitutionnelle régulière. La nouvelle législation électorale est finalement arrachée à l'unanimité, grâce à une légère concession à l'égard d'un droit de vote accordé à certaines femmes.

Les veuves ou mères de soldats tués au front ou de citoyens fusillés par l'ennemi ainsi que les anciennes prisonnières politiques obtiennent aussi (par procuration en quelque sorte) le droit de vote. Cette concession est octroyée aux catholiques contre l'abandon du vote plural. Ceux-ci espéraient que le vote féminin leur serait plus favorable, étant donné l'influence positive que pourrait exercer le clergé sur les électrices.

L'approfondissement du système proportionnel

Quant au système de répartition des sièges, le principe de la proportionnalité est encore approfondi. Les calculs d'attribution des mandats en fonction des votes ne tombent pas toujours « justes ». Les partis n'ayant pas assez de suffrages pour obtenir un parlementaire peuvent, grâce à l'apparentement provincial introduit en 1919, additionner au niveau provincial l'ensemble des voix non totalisées et obtenir ainsi un siège supplémentaire.

Ce système, qui exige des comptabilisations très complexes, permet une représentation très fine du choix des électeurs (une formation très minoritaire peut obtenir un représentant en cumulant tous les résultats), mais il n'est pas exempt de désavantages. Il n'est pas très clair pour la majorité des citoyens et il renforce la fragmentation du paysage politique dans lequel peuvent émerger de petites formations. Ce processus rend à son tour plus difficiles les coalitions gouvernementales bâties sur des compromis politiques aussi fragiles que difficiles à négocier. Enfin, il peut faire émerger une personnalité politique qui a obtenu de faibles scores mais qui est élue grâce aux votes non utilisés dans les arrondissements voisins par ses collègues.

Un nouveau paysage politique

Organisées le 16 novembre 1919, les élections concernent deux millions de Belges, dont environ 12 000 femmes. Elles transforment complètement le paysage politique belge.

Les transformations de la Chambre

Les catholiques perdent leur majorité absolue. Ils obtiennent 73 sièges contre 70 pour les socialistes. Ceux-ci sont les véritables vainqueurs du scrutin, dans la mesure où ils ont pratiquement doublé le nombre de leurs représentants. Les libéraux sont fortement distancés avec 34 députés. Ils

profitent, néanmoins, du nouveau système d'apparentement provincial. Quelques petits partis obtiennent une représentation, comme le Vlaamse Front, alors que les listes nationalistes essuient un échec retentissant. La Chambre accueille de nombreux nouveaux parlementaires, surtout au sein des partis catholique et socialiste. En Flandre, le profil du député a fortement évolué. Il est plus proche des revendications ouvrières et flamandes.

Durant la période d'entre-deux-guerres, cette configuration ne sera guère modifiée. Le parti catholique reste la première formation politique du pays (il récolte pratiquement 40 % des suffrages sauf dans la seconde moitié des années 1930). Il est suivi par les socialistes (environ 35 % des suffrages puis 30 % à partir des années 1930) et par les libéraux (entre 15 % et 20 %). Les partis d'extrême gauche (les communistes à partir de 1921) et d'extrême droite (les nationalistes flamands dès 1919 et les rexistes à partir de 1936) ne récolteront que des succès marginaux ou circonstanciés.

Les gouvernements de coalition

Le gouvernement ne peut donc plus être monopolisé par une seule formation, mais doit, désormais, être formé par plusieurs partis. Jusqu'en 1921, il regroupe même les trois partis pour mener à bien les importantes réformes constitutionnelles. En effet, le Sénat élu en 1919 l'a encore été selon les anciennes règles d'éligibilité. Il est donc toujours dominé par les classes possédantes et les catholiques sont parvenus à y maintenir une majorité. Les conditions d'éligibilité très sévères doivent être modifiées par un vote de deux tiers des parlementaires, y compris du Sénat. Jusqu'à la réalisation de cette réforme, les hommes politiques des trois partis sont donc obligés de collaborer.

Cette union nationale est de plus en plus menacée par les deux groupes qui réclament les plus importantes réformes. Les socialistes revendiquent la fin des limitations au droit de grève. Ils s'opposent à une politique militaire trop musclée par rapport à l'Allemagne. Ils réclament une réduction de la durée du service militaire. Depuis la fin de l'année 1919, Frans Van Cauwelaert a mis sur pied un groupe réunissant les députés flamands à l'intérieur du parti catholique. Il réclame une avancée dans le domaine de la politique linguistique, et surtout la flamandisation de l'université de Gand. Il est proche des socialistes dans les questions internationales et militaires.

La réforme du Sénat

Outre l'introduction du suffrage universel pur et simple dans la Constitution, les modifications adoptées en 1920-1921 sont nombreuses. Pour être éligible au Sénat, les conditions ne sont plus uniquement déterminées par l'état de fortune. Elles sont davantage liées à des capacités avérées par l'occupation

de fonctions politiques (ministre, parlementaire, conseiller provincial, bourgmestre ou échevin de communes importantes), militaires (officier supérieur), religieuses (ministre du Culte), administratives (gouverneur, commissaire d'arrondissement, haut fonctionnaire), intellectuelles (diplômé de l'enseignement supérieur, professeur, académicien), économiques (dirigeant d'entreprise commerciale et industrielle) et sociales (dirigeant de coopérative, de mutualités, d'association professionnelle). Quant aux conditions de fortune, elles sont fortement diminuées (contribuables payant au moins 3 000 francs d'impôt annuel). La condition d'éligibilité la plus déterminante concerne l'âge. Pour devenir sénateur, un candidat doit obligatoirement avoir 40 ans (25 ans pour les députés).

En outre, une nouvelle catégorie de sénateur est créée. Les membres du Sénat peuvent coopter des personnalités venant d'horizons les plus divers pour faire profiter les Chambres de leurs compétences particulières. En pratique, les partis utilisent cette faculté de cooptation pour faire entrer au Parlement des candidats battus aux élections.

Après 1921, le nouveau système électoral sera également étendu aux scrutins destinés à la composition des conseils provinciaux et communaux. L'introduction du suffrage universel pur et simple y entraînera aussi l'entrée en force des socialistes. Ceux-ci obtiendront la majorité absolue dans près de deux cent cinquante grandes communes.

Les acquis sociaux au début des années 1920



Les innovations introduites durant les années 1918 à 1921 doivent contribuer à rendre l'État belge plus démocratique, c'est-à-dire plus attentif aux besoins et aux intérêts du peuple. Participant à plusieurs gouvernements durant l'entre-deux-guerres, le POB parvient à imposer une série de lois sociales favorables aux populations ouvrières.

Les salaires sont désormais alignés sur le coût de la vie. En 1920, un Fonds national de crise est créé pour venir en aide aux chômeurs par l'intermédiaire des syndicats. Une allocation est assurée durant douze mois. L'année suivante, la loi du 14 juin instaure la journée de travail de huit heures et la semaine de quarante-huit heures. L'Œuvre nationale de l'enfance et la Société nationale des habitations à bon marché sont fondées en 1919. Une profonde réforme fiscale est réalisée. Les impôts sont calculés en fonction des revenus. Auparavant, les contributions étaient principalement établies sur la base de la propriété.

Durant les années 1920, plusieurs mesures sont également prises en vue de constituer ce que certains ont appelé « une lointaine préfiguration d'un système de sécurité sociale ». L'assurance vieillesse est rendue obligatoire pour les ouvriers et les employés (10 décembre 1924). L'assurance maladie demeure libre, mais elle est subsidiée par les pouvoirs publics.



C'est surtout au niveau des relations entre patronat et organisations ouvrières que les modifications sont importantes. Au XIXe siècle, ces rapports avaient surtout été de type conflictuel opposant les travailleurs grévistes aux forces de l'ordre protégeant les intérêts du capital. À partir de 1919, les syndicats et les patrons sont encouragés par le gouvernement à conclure des accords (appelés conventions collectives) concernant les conditions de travail (salaire, règlement de travail, durée de travail, indemnités pour accidents de travail, etc.) dans chaque secteur de l'industrie. En échange, le monde politique et économique pouvait espérer maintenir une paix sociale garantie par les syndicats. Aussi, l'abrogation des limites opposées au droit de grève n'entraîne pas une explosion du nombre d'actions syndicales.

Les syndicats connaissent un important développement de leur effectif, notamment à cause du paiement des allocations de chômage *via* leurs caisses. Les membres des syndicats socialistes augmentent de plus de 100 000 en 1914 à près de 600 000 en 1922. Du côté des organisations chrétiennes, la croissance est beaucoup plus limitée. Elles accueillent 110 000 affiliés avant la guerre et 160 000 en 1922.

Le mouvement flamand entre répression et frustration

Dans le discours du roi prononcé en novembre 1918, la prise en compte des revendications flamandes est considérée comme une des priorités pour les gouvernements d'après-guerre. Néanmoins, l'ambiance ultrapatriotique des années qui suivent la libération du pays ainsi que les souvenirs de la *Flamenpolitik* desservent les intérêts du Vlaamse Beweging.

Le triomphe du nationalisme belge



Après l'armistice, le patriotisme belge bénéficie d'une force sans doute inégalée auparavant. Sur le plan international, le prestige de la Belgique est salué avec emphase dans le camp des Alliés. Ceux-ci soulignent sa loyauté envers les traités internationaux, ses capacités de résistance tant sur le front qu'au sein de sa population occupée, et surtout les qualités militaires et diplomatiques de son roi. Sur le sol national, le mythe du « Roi-Chevalier »

est né. Il personnifie la noblesse, le courage et la force morale de la nation belge. La plupart des Belges ont enduré d'importantes souffrances durant les années de guerre. Ils méritent désormais de vivre dans un monde nouveau, plus juste et plus égalitaire. Quant aux autres, ceux qui ont profité de l'Occupation pour réaliser leurs objectifs politiques ou pour s'enrichir, ils n'obtiendront pas grand-chose de la Belgique renaissante.



Le français apparaît de nouveau aux yeux de beaucoup, tant au Nord qu'au Sud du pays, comme le ciment de l'unité du pays et comme un élément fondamental de la civilisation latine victorieuse des barbares germaniques. Déliée de ses obligations de neutralité fixées par le Traité des Vingt-Quatre Articles (1839), la Belgique s'allie très étroitement à son voisin français (1920). Au grand dam du mouvement flamand, un accord secret est négocié entre Paris et Bruxelles (voir chapitre 21). Il prévoit l'alliance entre les deux pays en cas d'attaque de l'Allemagne. Ce texte peut également servir de base à une intervention commune au-delà du Rhin, dans l'éventualité où l'Allemagne refuserait de payer les indemnités de guerre. Pour la Belgique, celles-ci s'élèvent à 2,5 milliards de marks. Lors du traité de Versailles, le royaume reçoit les districts d'Eupen et Malmédy, retirés à l'Allemagne, ainsi que des territoires coloniaux en Afrique centrale (Rwanda et Burundi), mais n'obtient pas le rétablissement des frontières de 1831 (annexion du Luxembourg et du Limbourg néerlandais – voir chapitre 13) comme le réclamaient certains ultranationalistes.

La répression judiciaire s'abat durement sur les activistes (voir chapitre 19). Elle touche aussi les profiteurs qui se sont enrichis grâce à la guerre, mais cette partie de la répression sera beaucoup moins gardée en mémoire. Les défenseurs de la domination francophone n'hésitent pas à qualifier de « flamboches » les flamingants qui réclament de nouvelles lois linguistiques. En outre, le roi Albert, n'oubliant pas le comportement peu loyal du mouvement frontiste durant la guerre, ne se montre pas très empressé à accueillir les revendications flamandes, même les plus minimalistes.

Une réforme linguistique trop timide

Après les réformes sociales engrangées directement après la guerre, le mouvement flamand tente de réaliser le programme dit « minimal », défendu par les catholiques flamands. Or, le gouvernement formé sous les auspices du roi en 1921 est composé de libéraux et de catholiques majoritairement francophones, tandis que les catholiques pro-Flamands sont tenus à l'écart. Il s'appuie sur le tandem Jaspar-Theunis, tous deux proches du palais. Le second est nommé Premier ministre pour ses capacités financières et diplomatiques. Le roi se méfie surtout des flamingants à cause de leur programme antimilitariste qui pourrait rejoindre le pacifisme des socialistes. Il considère qu'une telle politique serait dangereuse pour la sécurité de la Belgique.

La loi du 31 juillet 1921 reconnaît le principe de l'unilinguisme régional mais introduit un bilinguisme de fait dans l'ensemble du pays. Deux ans plus tard, le Parlement adopte la séparation de l'université de Gand en deux sections : l'une où deux tiers des cours sont donnés en néerlandais et l'autre où deux tiers des cours sont dispensés en français. Ces modifications légales ne satisfont pas les flamingants, qui voient d'un mauvais œil le maintien du bilinguisme en Flandre et inquiètent les wallingants, qui craignent l'introduction du bilinguisme en Wallonie.

Ces lois ambiguës n'apportent pas de pacification communautaire. Au contraire, les flamingants radicaux, appelés maximalistes, se réunissent au sein d'organisations socioculturelles. Le Verbond der Vlaamse Oudstrijders organise le pèlerinage de l'Yser à partir de 1920. Le Frontpartij regroupe les anciens frontistes et se caractérise par un important pacifisme. Ils réclament l'amnistie pour les anciens collaborateurs, la néerlandisation de l'université de Gand et l'arrêt de la francisation de la Flandre.



Les lois linguistiques des années 1920 ne sont guère respectées, notamment à Bruxelles où les néerlandophones se retrouvent toujours plus en minorité. En outre, la frontière linguistique évolue tous les dix ans au détriment du territoire flamand. Elle est, en effet, fixée selon les déclarations des habitants récoltées lors des recensements décennaux.

Sans recevoir un soutien massif des populations flamandes, les radicaux flamingants obtiennent quelques sièges durant les élections législatives des années 1920. Du même coup, ils affaiblissent quelque peu la position presque monopolistique du parti catholique en Flandre. Celui-ci laisse, dès lors, une place plus importante aux flamingants minimalistes tandis que le poids des fransquillons diminue de plus en plus. Sur les 80 députés catholiques élus en 1920, plus de la moitié sont des néerlandophones (46). Progressivement, le parti considère les réformes linguistiques comme inévitables s'il veut conserver sa place dominante dans le Nord du pays.

Après les élections de 1925, un gouvernement progressiste, mené par le démocrate-chrétien flamingant Prosper Poullet, est formé avec les socialistes. Il propose un programme appuyé sur de nouvelles avancées sociales, un élargissement de l'amnistie et la réduction du service militaire. Il est soutenu par le groupe de Van Cauwelaert mais pas par les catholiques wallons. Il ne dure que onze mois et est finalement poussé à la démission à cause de sa politique financière et militaire. Son plan de hausse de la fiscalité est battu en brèche par les autorités financières traditionnelles du pays. Les banquiers appelés à l'aide pour sauver la dévaluation brusque du franc belge ne bougent pas. Le 8 mai 1926, Prosper Poullet remet sa démission. Aucune mesure n'a pu être prise au bénéfice du mouvement flamand, à part la nomination de quelques professeurs flamingants à l'université de Gand.

Chapitre 21

Les Années folles

Dans ce chapitre :

- L'instabilité gouvernementale
- Les « *Golden Twenties* »
- La détente internationale
- La mise en place d'une politique linguistique

Après la Première Guerre mondiale, la Belgique du XIXe siècle subit de profondes modifications. L'État libéral bourgeois doit faire place à une démocratie moderne, qui s'appuie, selon la formule du roi, sur « une alliance loyale du capital et du travail ».

La croissance industrielle et l'amélioration du niveau de vie sont rapidement mises sur les rails. Une nouvelle ère de paix et de consommation semble s'ouvrir pour la population belge. Les menaces intérieures et extérieures se manifestent, néanmoins, et provoquent des crises passagères. À l'aube des années 1930, la Belgique fête son centenaire en pensant avoir surmonté les obstacles les plus difficiles.

L'instabilité gouvernementale

Les réformes électorales ont rendu pratiquement impossible la constitution d'un gouvernement composé des membres d'un seul parti. Les coalitions à deux ou à trois sont devenues indispensables. Étant donné son important poids électoral, le parti catholique est représenté dans chacun des dix-neuf gouvernements de l'entre-deux-guerres. La moyenne de la durée de vie de ceux-ci ne dépasse pas une année. Elle révèle donc une forte instabilité gouvernementale. Les équipes les plus solides sont constituées, durant les années 1920, à partir d'une coalition catholique libérale.

Cette forte instabilité est bien entendu la conséquence des coalitions politiques. Avant de former un gouvernement, les dirigeants politiques

négocient longuement et durement le programme à accomplir. Les dissensions les plus bénignes peuvent faire surgir des crises gouvernementales plus ou moins graves (une trentaine durant l'entre-deux-guerres). Lors d'un désaccord profond entre coalisés, le gouvernement ne peut plus s'appuyer sur une majorité parlementaire et est donc contraint à la démission.

Pour négocier ces accords et assurer une cohésion solide des parlementaires autour des ministères, les appareils de parti se renforcent. Les dirigeants de parti et les chefs de groupe parlementaire bénéficient, de cette manière, d'un rôle de plus en plus influent au sein du système politique belge. De même, le chef du gouvernement reçoit, à partir de 1918, un titre officiel inusité auparavant, celui de Premier ministre. Il est chargé de former l'équipe ministérielle, de rédiger l'accord gouvernemental et d'assurer la cohésion ainsi que la coordination des différents titulaires de portefeuilles.

La plupart des gouvernements seront poussés à la démission à la suite de difficultés de type économique ou linguistique.

Les « Golden Twenties »

Après la difficile reconstruction de l'économie belge, une période de croissance provoque une profonde modification des habitudes des classes populaires belges. Celles-ci font l'apprentissage d'un nouveau mode de vie plus confortable. La crise des années 1930 n'en sera que plus difficile à supporter.

Un redémarrage économique difficile

L'occupation allemande a fortement affaibli le potentiel industriel belge. Les infrastructures n'ont pas trop souffert des combats, mais l'exploitation à outrance des ressources du pays au bénéfice de l'industrie de guerre allemande a été fatale dans de nombreux secteurs.

La moitié du réseau de chemin de fer est devenu inutilisable. Les usines importantes ont été rationnées. Ne pouvant utiliser les matières premières nécessaires à leur fonctionnement, elles ne réalisent aucun investissement. Leur équipement est rapidement dépassé. À partir de 1916, les entreprises de guerre allemandes exigent de la main-d'œuvre ouvrière supplémentaire. L'occupant décide alors de contraindre les usines belges à l'arrêt de leurs activités pour pouvoir déporter leur personnel. Les machines les plus modernes sont démontées et envoyées en Allemagne. Plus aucun haut-fourneau n'est en état de marche à la fin de la guerre.

Les charbonnages, seuls, ont été entretenus. Ils fournissent un tiers de leur production à l'occupant. De nouvelles mines sont ouvertes en Campine, à partir de 1917. Les premières explorations ont commencé un peu avant la guerre, mais leur exploitation industrielle débute sous l'autorité allemande.



L'isolement de la Belgique durant la guerre a des effets encore plus catastrophiques. Les puissances alliées soumettent les territoires allemands à un blocus maritime imperméable. Les industries belges perdent leur accès aux matières premières et aux débouchés. Leurs anciens clients se tournent vers la concurrence. Pendant quatre ans, l'économie belge est absente du marché international.

En outre, les révolutions russes et les troubles sociaux sévissant en Europe centrale à la fin de la guerre menacent directement les importants investissements réalisés par les entreprises belges dans ces régions. Les pertes sont énormes. La position dominante occupée par Belgique dans l'économie avant la guerre est fortement menacée.

Le retour de la croissance

La fin de la guerre ne provoque pas une amélioration immédiate de la situation économique belge. La famine sévit encore durant les mois qui suivent l'armistice. Des centaines de milliers de citoyens belges sont encore réfugiés à l'étranger. L'ampleur de la reconstruction est énorme. Les zones ravagées par les combats sont reconstruites sous les auspices de l'Office des régions dévastées. Ce gigantesque chantier, surtout en Flandre-Occidentale, est achevée en 1925, non sans difficulté. Le réseau de chemin de fer est restauré par les pouvoirs publics en un an. Ceux-ci créent la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB), qui contrôle l'ensemble des voies ferrées nationales. Ils fondent aussi la Société nationale de crédit à l'industrie (SNCI), qui finance le rétablissement des moyens de production des entreprises. Une politique de grands travaux est lancée, avec le creusement d'un canal reliant le port d'Anvers à la Meuse à Liège, en passant par les charbonnages campinois.

Les capitaux nécessaires à la réalisation de ces chantiers doivent provenir, en partie, du paiement des réparations dues par l'Allemagne suite au traité de Versailles. Cette manne financière ne parvient, cependant, que très difficilement dans les trésors de l'État belge, à cause des énormes difficultés économiques rencontrées par les pays vaincus en 1918. En outre, la Belgique est victime d'une forte instabilité monétaire jusqu'en 1926. La valeur du franc belge est divisée par sept par rapport à son cours de 1914. Cette dévaluation, une fois stabilisée, permet à l'économie nationale de proposer des prix très compétitifs et de retrouver ainsi ses clients perdus durant la guerre. Elle conduit aussi les banques étrangères à investir des capitaux en Belgique et les groupes multinationaux à s'y implanter.



La Belgique connaît alors une croissance exceptionnelle. Son niveau de production industrielle avait déjà retrouvé les taux de 1914 dès 1924. Il augmente de 90 % entre 1920 et 1929. Le commerce extérieur est dopé par le mécanisme de dévaluation du franc belge. Il augmente de 70 % entre 1920 et 1929. Cette forte activité réduit considérablement le chômage. À la fin des années 1920, on ne compte plus que 10 000 chômeurs indemnisés en Belgique. Les salaires grimpent. Le produit national brut (PNB) augmente de 40 % entre 1920 et 1929.

Si de puissants groupes industriels s'installent en Belgique, comme les constructeurs automobiles General Motors et Ford à Anvers, de grandes entreprises belges fusionnent pour former d'importants ensembles. Cette concentration touche pratiquement tous les secteurs de l'économie nationale. Une Union cotonnière est créée en 1919-1920 au départ d'usines textiles dépendantes de la Société générale. En 1928, ce sont les charbonnages de cette société et de ceux de la Banque de Bruxelles qui forment le Comptoir belge des charbons de Bruxelles. Les aciéries belges et luxembourgeoises s'unissent. Les verreries se regroupent, soit au sein de l'Union des verreries mécaniques belges (Univerbel), soit au sein de la société Glaver. L'Union chimique belge voit encore le jour en 1930. Les banques suivent le mouvement. La Société générale, la Banque de Bruxelles et l'Algemene Bankvereeniging absorbent quelques petits concurrents. Elles peuvent ainsi développer un réseau de petites agences locales, plus proches d'une nouvelle clientèle.

La croissance dope, en effet, le marché intérieur. Après quatre années de privations et de disettes, les Belges entendent profiter des biens de consommation que l'industrie leur propose. Ils découvrent les innovations technologiques disponibles sur le marché : récepteurs radio, téléphone, disques 78 tours, automobiles, appareils photographiques de poche, etc. L'électricité arrive progressivement dans tous les foyers, de même que l'eau courante. Une certaine idée du confort domestique se développe, même en dehors des grandes villes bourgeoises.

C'est le début d'une nouvelle ère de loisirs. Les salles de cinéma et de spectacle se remplissent. Elles ouvrent dans toutes les villes, grandes comme petites, pour accueillir un public varié. De même, les manifestations de masse rencontrent d'importants succès : courses cyclistes, matchs de football, fêtes nautiques, rallyes automobiles, galas aéronautiques, cérémonies patriotiques, défilés militaires, cortèges historiques, processions religieuses.

Le démarrage économique de la Flandre



Depuis la fin de la guerre, la Flandre connaît une nouvelle phase de développement économique intense. Les nouvelles branches industrielles s'installent prioritairement en Flandre (pétrochimie, fabrication automobile, télécommunications) là où la main-d'œuvre est encore peu onéreuse et

beaucoup plus docile qu'en Wallonie. Les nouveaux gisements charbonniers découverts en Campine sont plus riches et plus rentables que les vieilles mines du Sud, dont les coûts de production deviennent exorbitants (profondeur trop importante et amincissement progressif des veines de charbons). En outre, le port d'Anvers joue un rôle moteur dans le développement des régions qui l'entourent. Il est le point de communication obligé entre la Belgique et sa colonie congolaise qui déverse ses richesses végétales et surtout minérales sur le continent européen. Il permet également aux industries implantées à proximité d'accéder rapidement au marché des fournisseurs et des clients.

Durant l'entre-deux-guerres, la Flandre assiste à l'émergence d'un patronat flamand, qui prend conscience de la nécessité de favoriser le développement de sa région. En 1926, le Vlaams Economisch Verbond (VEV) est fondé par L. Gevaert pour regrouper les différents milieux d'affaires flamands face au gouvernement, mais aussi face aux organisations ouvrières. Issue du Boerenbond (voir chapitre 16), la Kredietbank est créée en 1936 pour financer le développement des petites et moyennes entreprises (PME) en Flandre. Ces organisations structurent le monde économique flamand de manière très efficace en attirant les capitaux étrangers et en facilitant les investissements dans l'industrie régionale.

La détente internationale

Le début des années 1920 est marqué par une forte tension entre les anciens Alliés. La France et la Grande-Bretagne s'opposent à propos de l'attitude à adopter face à l'Allemagne vaincue. La première opte pour une politique intransigeante, voire agressive, et exige le respect intégral des dispositions du traité de Versailles, notamment sur le plan des réparations. La seconde souhaite retrouver une position plus neutre et se montre plus souple. La Belgique se tourne naturellement vers la France, car le financement de sa reconstruction passe inévitablement par le paiement rapide des dommages de guerre.



Les gouvernements belge et français signent un accord militaire secret en 1920. Celui-ci prévoit une alliance défensive entre les deux parties en cas d'attaque allemande. Si cet accord est réclamé par la France, l'exécutif belge tente d'en minimiser la portée car le parti socialiste, et surtout le groupe catholique flamand, sont opposés à une politique militaire risquée. En échange, la France permet à la Belgique de fonder une union économique avec le Luxembourg, union qui entre en vigueur en 1922. La même année, elle annonce son intention d'occuper militairement la Ruhr, bassin industriel de l'Allemagne, si cette dernière continue de différer le paiement des réparations.

Le 11 janvier 1923, l'armée française envahit la Ruhr et réquisitionne la production industrielle locale. Le gouvernement belge envoie un contingent de plusieurs milliers de soldats pour prêter main-forte à son allié. Il doit également augmenter le budget militaire et la durée du service militaire. Cette intervention provoque une forte indignation de la communauté internationale. Le gouvernement Theunis tombe en février 1924, lorsqu'un projet d'accord commercial avec la France est rejeté par le Parlement, qui condamne la politique trop pro-française menée par la diplomatie belge.

Finalement, une intervention américaine, couplée avec l'arrivée au pouvoir de personnalités politiques plus souples en France et en Grande-Bretagne, permet de résoudre la crise. Les États-Unis acceptent de prêter les capitaux nécessaires à la stabilisation de la monnaie allemande et au paiement des réparations. Des négociations entre pays européens conduisent aux traités de Locarno d'octobre 1925. Elles permettent la reconnaissance des frontières fixées à Versailles. Elles offrent des garanties pour la sécurité du territoire de la Belgique et rendent caduque l'accord militaire franco-belge de 1920. Les armées peuvent quitter la Rhur.

La logique de guerre, mise en place dès le déclenchement du conflit, en 1914, semble enfin se muer en une ambiance pacifique. Les ennemis de la Grande Guerre redeviennent, du moins en apparence, des partenaires économiques et commerciaux.

La mise en place d'une politique linguistique



L'ambiance est plutôt à la célébration de l'unité nationale après la guerre. Ce temps de communion est, cependant, de courte durée. Dès les années 1920, Flandre et Wallonie s'engagent sur des chemins qui s'écartent insensiblement de la voie belge.

Les mouvements flamands et wallons

Après la guerre, les mouvements régionalistes rencontrent un certain succès malgré l'ambiance très nationaliste de ces années. Ils se consacrent plutôt à des actions culturelles, qui n'ont pas directement un impact politique. Le Davidsfonds organise des représentations théâtrales, des conférences, des activités littéraires. Le Vlaamse Toeristenbond pousse ses membres à découvrir les trésors touristiques de Flandre. Le Verbond der Vlaamse Oudstrijders, qui regroupe les anciens combattants flamands, met sur pied le pèlerinage annuel à Dixmude. Il insiste sur un hommage intime aux victimes de la guerre et professe un pacifisme marqué. Sur le plan politique,

le programme minimal est défendu par la plupart des députés flamands du parti catholique. Il vise à imposer l'usage de la langue flamande en Flandre et à obtenir, en particulier, l'obligation de l'emploi de celle-ci à l'université de Gand.

La loi de 1921 a rendu obligatoire l'emploi du flamand dans les administrations locales installées en Flandre. Elle impose de vraies modifications dans certaines grandes villes comme Gand, Bruges, Courtrai, Ostende, Ypres, Louvain, Malines, Tirlemont ou Saint-Trond. Cependant, si un cinquième du corps électoral communal demande des facilités (traduction bilingue des annonces), celles-ci doivent être accordées. Quant au statut linguistique des communes, il peut varier en fonction des résultats des recensements décennaux.



En Wallonie, les organisations sont moins structurées. Elles touchent néanmoins un public plus large que durant le XIXe siècle. À partir de 1923, les fêtes de Wallonie sont célébrées dans plusieurs villes du Sud du pays. En particulier à Namur, elles rencontrent un vrai succès populaire à l'instigation du député libéral François Bovesse. À Bruxelles, les ligues et cercles d'agrément cultivent le culte de « la petite patrie » wallonne au cœur de la capitale. Dans les années 1920, une fédération des sociétés wallonnes de l'arrondissement de Bruxelles se montre particulièrement active. Dans plusieurs villes du pays, des cercles d'amitiés françaises sont encore constitués.

Si le mouvement wallon apparaît très fractionné sur le plan des organisations, il est aussi divisé au niveau politique. L'Assemblée wallonne, fondée en 1912, a pu fédérer les énergies et unifier le mouvement autour d'un drapeau, un coq rouge sur fond or, d'une fête « nationale », le dernier dimanche de septembre, et d'une devise : « Wallons toujours ». Elle a également opté pour un programme politique ambitieux : la séparation administrative de la Flandre et de la Wallonie. Pendant la guerre, le combat politique a été complètement suspendu. Il n'est relancé que dans le cadre de la résistance aux revendications flamandes. Les lois de 1921, l'unilinguisme dans les administrations locales, et de 1923, l'introduction du flamand à l'université de Gand, provoquent une déchirure politique au sein du mouvement wallon.

L'Assemblée wallonne oriente son discours en faveur de la défense de la langue française sur tout le territoire, y compris en Flandre. Elle considère le français comme le ciment de l'unité belge. Elle se bat donc contre la flamandisation de l'université de Gand. En revanche, plusieurs personnalités politiques comme le socialiste Jules Destrée et le libéral Émile Jennissen, quittent l'Assemblée et fondent la Ligue d'action wallonne en 1923. Ils craignent le développement du bilinguisme dans le royaume, qui menacerait la position des Wallons dans le pays, mais également en Wallonie. Ils reviennent donc au programme fédéraliste de séparation administrative entre Flandre et Wallonie.

Les effets de la législation des années 1920

La législation linguistique « arrachée » en 1921 et 1923 ne satisfait pas le mouvement flamand et mécontente le mouvement wallon. Celui-ci ne dispose cependant d'aucun relais de poids au sein du gouvernement. Il bénéficie tout de même de l'ambiance nationaliste forte, qui prévaut au début des années 1920 et qui considère toujours les revendications flamandes comme dangereuses pour l'unité nationale.

Vers 1925, un tournant s'opère progressivement. La nouvelle génération qui rejoint le mouvement flamand se montre plus radicale. Quant au gouvernement, il a renoncé à la politique extérieure pro-française après les traités de Locarno. La mort du cardinal Mercier, en 1926, enlève un frein unioniste au développement des revendications flamandes au sein du clergé et du monde politique catholique de Flandre. L'année 1928 est le théâtre de plusieurs tensions communautaires. Une nouvelle loi organise l'usage des langues au sein de l'armée. Le français est toujours considéré comme la langue de commandement, mais la formation des recrues se fait dans leur langue maternelle. Les officiers sont tenus d'être bilingues. Une nouvelle proposition de loi en faveur de l'amnistie des crimes politiques mineurs est discutée.



Le 9 décembre 1928, une élection partielle se déroule à Anvers. Après le décès d'un député libéral de cette circonscription, les électeurs sont appelés aux urnes pour désigner son successeur. Par courtoisie, les catholiques et les socialistes n'ont pas présenté de candidat. En revanche, le parti nationaliste flamand a inscrit Auguste Borms face au représentant du parti libéral. Or, Borms est un des membres du ministère flamand mis en place par les Allemands durant l'Occupation. Condamné à mort après la guerre, il obtient une commutation de sa peine en une détention à vie. Il a également refusé une libération conditionnelle offerte contre son retrait de la vie politique. À la surprise générale, l'ancien collaborateur est élu avec le double de voix que son rival. Son élection est invalidée, mais elle produit un vrai cataclysme au sein du monde politique belge.

Les élections législatives de mai 1929 confirment la percée des revendications flamandes dans l'opinion publique du Nord du pays. Les nationalistes flamands obtiennent 11 sièges. Ils provoquent le recul des deux grands partis : les catholiques et les socialistes. Dans chacune de ces formations, des discussions sont entamées afin de résoudre de manière globale la question linguistique. Au sein de la Ligue nationale des travailleurs chrétiens (LNTC), les dirigeants flamands et wallons trouvent un consensus sur la nécessité d'introduire le principe de l'unilinguisme au sein de chaque région et celui du bilinguisme dans le « Grand-Bruxelles ». Chez les socialistes, le wallingant Jules Destrée négocie, avec Camille Huysmans, un « compromis des Belges », qui est également favorable à l'unilinguisme régional, tout en autorisant le maintien du bilinguisme en Flandre, sous certaines conditions.

Le tournant de l'unilinguisme régional

Entre 1930 et 1932, le gouvernement Jaspar introduit ce principe de l'unilinguisme dans la législation. La flamandisation complète de l'université de Gand est adoptée à la suite de la loi du 5 avril 1930, malgré la démission des ministres libéraux du gouvernement. Jules Renkin prend la tête d'une nouvelle coalition entre les partis catholiques et libéraux en juin 1931. Il est l'auteur de la première déclaration gouvernementale bilingue. Il a l'habilité d'intégrer des personnalités des mouvements régionaux dans son gouvernement. En mai 1932, la langue de la région est imposée dans les enseignements primaire et secondaire, sauf à Bruxelles, où la langue maternelle prévaut. Le mois suivant, le même principe est adopté pour l'administration locale. Le régime des facilités ne peut plus être obtenu que par une proportion de 30 % du corps électoral communal contre 20 % dans la loi de 1921. Le système de la détermination du régime linguistique d'une commune en fonction des résultats des recensements est maintenu.

Le mouvement wallon obtient la suppression de l'obligation du bilinguisme pour les agents de l'administration centrale. Les conceptions de l'Assemblée wallonne sont donc abandonnées au profit de la position défensive des fédéralistes. Pour ceux-ci, les institutions belges sont progressivement contrôlées par les dirigeants flamands. Après l'imposition de la législation linguistique, ceux-ci menacent la politique militaire du pays appuyée sur l'alliance française. Ils réclament une diminution des crédits militaires et s'opposent à une défense des frontières orientales du royaume. Les fédéralistes wallons, groupés au sein de la Concentration wallonne fondée en 1930, sont obsédés par les menaces que les Flamands font peser sur la position dominante que les francophones ont occupée depuis le début de l'indépendance belge. Ils s'engagent clairement en faveur de la séparation administrative entre la Flandre et la Wallonie.

Ce discours est, néanmoins, largement minoritaire au sein de la population francophone du pays. Pour celle-ci, la nouvelle législation linguistique rétablit l'harmonie au cœur du monde politique belge. Elle conduit, en fait, à une réelle néerlandisation de celui-ci. Les députés du Nord du pays s'expriment désormais dans leur langue maternelle. Les présidents des Chambres sont tenus de connaître les deux langues nationales. Un système de traduction est introduit au sein du Parlement. Les ailes radicales des deux mouvements s'engagent, néanmoins, sur des voies de plus en plus éloignées. Les wallingants prennent conscience du déclin économique de leur région et de la position dominante du mouvement flamand au sein du parti catholique, qui reste la principale formation politique du pays. Les flamingants considèrent que la situation de leur langue est toujours menacée par le français, dont l'usage progresse dans l'agglomération bruxelloise et sur les pourtours de la frontière linguistique.

Chapitre 22

La Grande Crise et la démocratie en question

Dans ce chapitre :

- La Grande Crise
- Vers la dévaluation
- Van Zeeland et le rexisme
- De Spaak à Pierlot
- Les lois linguistiques et la confirmation de l'unilinguisme régional

Le krach boursier de Wall Street, en octobre 1929, est traditionnellement considéré comme le début de la Grande Dépression des années 1930. En Belgique, en cette année du Centenaire, la prospérité demeure, malgré un ralentissement des activités économiques.

Sur le plan politique, les dissensions entraînent de nombreux changements de gouvernement sur une courte période. Mais, malgré l'instabilité politique nationale et internationale, on parvient à fixer les lois linguistiques dans de nombreux domaines et à confirmer l'unilinguisme régional.

Le monde politique paralysé par la crise économique

Les expositions internationales de Liège et d'Anvers de 1930 s'ouvrent dans une atmosphère d'optimisme. Des grands travaux publics, comme ceux du canal Albert qui relie Anvers à Liège, soutiennent l'économie. En août, le législateur introduit également le système d'allocutions familiales pour tous les salariés. Cependant, dès le début du second semestre, des signes de crise apparaissent.

La production des secteurs métallurgique et textile diminue en un an, respectivement de 25 % et de 19 %. L'index de la production industrielle et du commerce extérieur décline d'environ 20 %. Le 21 septembre, l'Angleterre abandonne l'étalon-or. La livre sterling, monnaie de référence, n'est plus garantie par un poids fixe d'or. Le franc belge « lourd » constitue un véritable handicap pour les exportations, car la plupart des États espèrent compenser leur récession en utilisant l'instrument de la dévaluation. Les exportations belges ne constituent, en 1933, que 77 % de celles de 1929. Ce n'est qu'en mars 1932 que le gouvernement abandonne le libre marché et introduit des droits de douane pour réduire les importations. La consommation intérieure est donc capitale pour l'industrie.

Cela ne suffit pas pour soutenir le niveau de l'industrie du textile et surtout de la métallurgie. La situation devient même dramatique pour les entreprises spécialisées dans les produits de luxe, comme pour le constructeur d'automobiles Minerva ou pour le secteur diamantaire. La politique de déflation et la diminution de l'index des prix de détail d'environ 20 % entre 1929 et 1933 ne suffisent pas à compenser la surévaluation du franc belge. Malgré tout, le gouvernement tient contre toute logique à une orthodoxie budgétaire. Il essaie, dès 1931, de contrebalancer la diminution des revenus fiscaux par une augmentation des impôts et une réduction des salaires des employés de 6 %. Pour mener une politique budgétaire drastique, le gouvernement demande et obtient en décembre 1931 et en mai 1933 des pouvoirs spéciaux.

À la fin de 1930, environ 20 % des 1 850 272 ouvriers et employés sont totalement ou partiellement au chômage. Environ la moitié d'entre eux sont assurés volontairement contre l'arrêt de travail. Pendant l'hiver de 1931-1932, plus de 300 000 assurés sont sans emploi. Le revenu mensuel des ouvriers est fortement réduit. L'augmentation du chômage et la diminution des salaires provoque, durant l'été 1932, un important conflit social. Les grandes grèves de cette année commencent dans une mine à La Bouverie, le 30 mai, et gagnent rapidement le Borinage, les autres bassins industriels et tous les secteurs. Le 7 septembre, un accord intervient, et mène à la fin du conflit dans lequel sont impliqués environ 100 000 mineurs et 40 000 grévistes solidaires.

Vers la dévaluation

À la suite de dissensions intérieures concernant les lois linguistiques, la défense, la politique économique…, le gouvernement Jaspar démissionne fin mai 1931. Le nouveau gouvernement Renkin prévoit une politique de déflation sévère. En matière linguistique, il s'inscrit dans la lignée du précédent gouvernement, où, comme le dit le député Fisher, « le gouvernement Jaspar continue sans Jaspar ». Après la démission de Renkin, en octobre 1932, le roi charge de Broqueville, âgé de 72 ans, de former un nouveau gouvernement. Celui-ci considère que sa première tâche est de dissoudre les Chambres et

de procéder à des élections. La crise économique n'empêche pas que l'enjeu de ce scrutin soit la question scolaire. Du côté catholique, celui-ci est abordé avec le slogan : « Sauvons l'âme de nos enfants ». Les nationalistes flamands et les libéraux perdent ces élections.

Le 22 décembre, de Broqueville prononce sa déclaration gouvernementale au Parlement. Il y exprime son intention, pour faire face à la crise, de demander des pouvoirs spéciaux. Le 17 février 1934, Albert I[er] décède à la suite d'une chute fatale à Marche-les-Dames. Son fils, Léopold III, lui succède et prête le serment constitutionnel dans les deux langues nationales le 23 février. Quelques jours plus tard, le 6 mars, de Broqueville se montre visionnaire, lorsqu'il énonce dans un discours au Sénat qu'il ne s'agit pas de tolérer un réarmement de l'Allemagne, mais avant tout d'éviter une course aux armements, « qui mènerait fatalement à la guerre ». En novembre 1934, une crise gouvernementale met au jour les divergences sur les mesures à suivre dans le domaine de la politique économique.

Le gouvernement de Broqueville s'obstine, pendant les années 1933 et 1934, à maintenir la politique de déflation sans obtenir de réels résultats. La lutte contre le chômage ne vise pas toujours à restreindre le phénomène, mais à éliminer certaines manifestations. Ainsi, les femmes mariées complètement chômeuses sont exclues des allocations de chômage, l'Administration n'engage plus de personnel féminin, les allocations du chômeur dont l'épouse occupe un emploi sont réduites de 25 %.

Le nouveau « gouvernement des banquiers » – sur les treize ministres, on compte cinq extra-parlementaires – veut défendre le franc et l'orthodoxie budgétaire. Début décembre, les Chambres accordent au gouvernement la prolongation des pouvoirs spéciaux. Malgré une nouvelle reconduction de ceux-ci en mars 1935, le ministère démissionne un mois plus tard. L'économiste conservateur Baudhuin avait déclaré que l'unique remède pour sortir de la crise était la dévaluation immédiate. Un gouvernement d'union nationale est placé sous la direction de Van Zeeland, le vice-gouverneur de la Banque nationale. Le 29 mars, il présente son programme : la dévaluation du franc, les pouvoirs spéciaux pour un an, un programme de travaux publics pour combattre le chômage, et la reconnaissance de la Russie. Cette nouvelle politique financière et économique connaît un grand succès.

Le plan De Man

En 1933, les socialistes lancent comme alternative le plan du travail. Celui-ci est aussi appelé « le plan De Man » du nom de son auteur. Il est accepté comme programme officiel du parti le 25 décembre 1933. Pour Henri De Man, un régime d'économie mixte s'impose avec, à côté du secteur privé, un secteur nationalisé du crédit et des grandes industries. Chez les non-socialistes, le plan a fort peu de succès. Le mouvement syndical chrétien essaie, sous la direction du père Joseph Arendt, d'offrir une idéologie

alternative. Le 28 mars 1934, la Banque socialiste du travail ferme ses guichets, touchée par la crise du crédit. Cette situation s'aggrave de mois en mois. En août, le gouvernement opère une réforme profonde des banques en imposant la scission des banques mixtes en banques de dépôt d'une part et en holdings d'autre part. Pour résoudre les difficultés de l'Algemene Bankvereeniging, la plus grande banque flamande en main du Boerenbond (voir chapitre 16), le gouvernement crée, fin 1934, l'Office de la petite épargne. Entre-temps, le cabinet Theunis, le « cabinet des banquiers », remplace le gouvernement de Broqueville. Il maintient la priorité de la politique de déflation, de l'équilibre budgétaire et de la défense du franc belge. Le 19 mars 1935, ce gouvernement démissionne.

Van Zeeland, le sauveur

Le gouvernement Van Zeeland lui succède et dévalue le franc belge, le 31 mars, de 28 %. Cette mesure améliore nettement la position concurrentielle de l'industrie belge vis-à-vis de l'étranger. Pour les visiteurs étrangers de l'Exposition de Bruxelles, qui ouvre ses portes le 27 avril, la crise semble inexistante à la suite de la baisse du franc. Dès le mois de mai, l'horizon économique s'éclaircit. Van Zeeland prend aussi des mesures structurelles, telles que la création de la Commission bancaire ou celle de neuf commissariats royaux pour étudier les réformes qui s'imposent. Les activités du commissaire Camus aboutissent à une réforme de l'Administration.

Tout le monde ne profite pas immédiatement de ce redressement économique. Si l'index des prix de gros et de détail augmente dès avril, celui des salaires nominaux continue à diminuer jusqu'en septembre. En outre, les élections de mai 1936 signifient la défaite des grands partis au profit du fasciste Léon Degrelle. En France, la victoire du Front populaire, en avril 1936, débouche sur le premier gouvernement socialiste de la IIIe République sous la direction de Léon Blum. Début juin, une grève spontanée éclate dans le port d'Anvers. Le mouvement fait tache d'huile et se répand dans tout le pays et presque dans tous les secteurs. Afin de reprendre le contrôle du mouvement, les syndicats proclament, le 15 juin, la grève générale. Les principales revendications concernent une augmentation des salaires de 10 % à 40 %, l'attribution d'un congé payé, l'introduction de la semaine de quarante heures et la reconnaissance des syndicats. Vers la fin du mois, environ 471 000 ouvriers sont en grève. Celle-ci prend fin en juillet lorsque le gouvernement établit un salaire minimum de 32 francs par jour et introduit cinq jours de congé payés.



Dès le printemps 1937, une crise mondiale ébranle la reprise économique. La position concurrentielle de l'industrie belge en subit les effets. La production industrielle atteint son niveau le plus bas pendant l'été 1938, pour se relever en 1939. Fin 1938, le chômage se trouve à nouveau au niveau

de fin 1935. L'instabilité politique nationale et internationale empêche une politique économique cohérente. En outre, la menace de la guerre implique des dépenses supplémentaires de défense.

Van Zeeland et le rexisme

Le 29 août 1935, la mort tragique à Küssnacht de la reine Astrid suscite une vive émotion dans le pays. Particulièrement adorée par la population belge, elle avait donné trois enfants à Léopold III : Baudouin, Albert et Marie-José.

La crainte d'une nouvelle guerre en Europe se précise. Tandis que l'Allemagne procède à militarisation de la Rhénanie, en violation avec les traités de Locarno, le Front populaire s'impose en France.

Les scrutins de 1936 et de 1937

L'accord militaire secret de 1920 entre la France et la Belgique (voir chapitre 21) est dénoncé. Une alliance avec la République française dirigée par la gauche, et donc proche de la Russie, constitue désormais un danger pour la Belgique. Le 29 mai 1936, Van Zeeland déclare : « Nous ne sommes pas partie au pacte franco-russe. » De Man, en désaccord avec le Premier ministre, n'hésite cependant pas, dans ses mémoires, à écrire que « cet accord n'ayant pas été un accord tout en étant un accord, il avait en somme cessé d'exister sans qu'on eût besoin d'y mettre fin ». Les élections du 24 mai ont cependant perturbé le paysage politique de la Belgique.

La campagne agressive de Rex domine le scrutin. Son issue est sensationnelle : les trois partis politiques traditionnels subissent une immense défaite en perdant 20 sièges à la Chambre. Les rexistes, en revanche, obtiennent 16 sièges, le Vlaams Nationaal Verbond (VNV) 16 et les communistes 9. C'est surtout le parti catholique qui paie la débâcle, en perdant 16 sièges, au bénéfice de Rex, qui participe pour la première fois aux élections. Le programme de ce parti populaire se résume à la dénonciation des « scandales » et des « abus ». La défaite des nationalistes flamands, en 1932, les pousse à renforcer leurs rangs. C'est le 7 octobre 1933 que le programme du nouveau parti, Vlaams Nationaal Verbond, signé par Staf De Clercq, est adopté. La fondation de cette formation révèle le clivage qui s'est installé entre la Belgique et une partie du mouvement flamand.

Les élections de 1936 et le nouveau gouvernement Van Zeeland II ouvrent une période politique troublée. Les tensions montent d'un cran lorsqu'un accord « secret » est conclu entre Rex et le VNV pour l'introduction du fédéralisme. Le parti catholique est particulièrement touché par cette agitation. Début mars 1937, Degrelle provoque une élection partielle. Une intervention de

cardinal Van Roey, condamnant Rex et incitant les fidèles à voter pour Van Zeeland, contribue à la victoire du Premier ministre : Van Zeeland obtient 76 % des voix, contre 19 % pour Rex. Bien que le rexisme continue de constituer un élément perturbateur, ces élections signifient la mort politique de Rex.

L'idée du fédéralisme se développe également en Wallonie. Le 1er juin 1938, Truffaut, un député socialiste liégeois, introduit à la Chambre sa proposition d'une constitution fédérale avec trois États membres ou régions : la Flandre, Bruxelles et la Wallonie. Cette proposition est le résultat d'un comité d'étude de la Ligue d'action wallonne (voir chapitre 21) sous la présidence du professeur Dehousse. Lors d'une séance agitée – la tribune a été évacuée et la séance suspendue pendant près d'une heure –, la prise en considération de cette proposition est rejetée par 111 voix contre 63 et 4 abstentions. Quelques années auparavant, en 1931, le député du parti frontiste, Herman Vos, avait déjà déposé une proposition de loi à la Chambre tendant à l'instauration d'un État fédéral, composé de l'État de Flandre et de Wallonie. Cette proposition avait divisé les représentants flamands, tels que Van Cauwelaert, puisqu'elle impliquait la fin de la Belgique. Finalement, le 19 juillet 1932, la Chambre rejette ce projet.

La fin politique de Van Zeeland

Le 11 avril 1937, Van Zeeland triomphe face à Degrelle. Après les élections de 1936, son gouvernement dépose un projet accordant l'amnistie complète aux activistes civils et partielle aux collaborateurs militaires. Un débat violent s'engage à la Chambre, le 19 mai 1937. Quelques jours plus tard a lieu, à Bruxelles, une grande manifestation flamande en faveur de l'amnistie. Le 2 juin, la Chambre adopte le projet, qui devient la loi du 11 juin 1937, après le vote par le Sénat. Le 23, une manifestation opposée au projet dégénère en émeute lorsque les participants occupent la zone neutre délimitée autour du Parlement. L'appui de représentants rexistes à cette action nationaliste belge signifie la fin de l'accord entre Rex et le VNV.



Le 17 mars 1937, alors que la lutte entre Van Zeeland et Degrelle se poursuit depuis une semaine, le député Sap met Van Zeeland en cause à la Chambre. Il dénonce une série d'irrégularités graves commises à la Banque nationale pendant que le Premier ministre y était gouverneur. Les rexistes s'emparent de l'affaire. En juillet, de nouvelles révélations provoquent une enquête parlementaire, dont les résultats sont rendus publics en août par le ministre des Finances De Man. À cette occasion, Van Zeeland déclare dans une interview avoir reçu des sommes de la banque provenant d'un fonds secret, la « cagnotte ». Ni le rapport, ni l'interview ne fait cesser les polémiques. En septembre, après des débats pénibles, la Chambre, convoquée en session extraordinaire, « rend hommage à l'intégrité et au désintéressement du

Premier ministre ». L'affaire reprend le 24 octobre, lorsque le parquet de Bruxelles entreprend une instruction à propos de la Banque nationale, pour irrégularité en écritures. Le jour suivant, Van Zeeland démissionne.

De Spaak à Pierlot

Un cabinet tripartite de transition est présidé par Paul-Émile Janson. Il tombe dès 1938 à cause des divergences sur la politique de relance économique à suivre. Le roi, qui joue un rôle prépondérant dans la formation des gouvernements depuis le premier cabinet Van Zeeland, charge Spaak, qui a déjà été appelé en 1937, de mettre sur pied une nouvelle coalition. Deux jours plus tard, le formateur a déjà constitué son gouvernement, le premier présidé par un socialiste. Pour le nouveau Premier ministre, la démocratie doit être réformée, comme il apparaît dans la déclaration gouvernementale en mai 1938 : « L'opinion publique attend un gouvernement fort, acceptant ses responsabilités. Elle espère un Parlement exerçant efficacement, dans l'intérêt de tous, en dehors des chicanes et des intrigues, le contrôle supérieur qui lui incombe. » Cette « démocratie autoritaire » vise donc à renforcer le pouvoir exécutif. Finalement, dans une période de crise économique et de tensions internationales, le gouvernement Spaak chute le 9 février 1939 sur un problème linguistique.

Le 7 novembre 1938, le gouvernement a nommé le docteur Martens à l'Académie de médecine nouvellement créée. Or, celui-ci est un ancien activiste condamné à mort pour trahison. Les libéraux et les anciens combattants exigent sa démission, ce que Spaak refuse. À cette occasion, le roi n'admet pas le fait que des décisions du Conseil des ministres soient rendues publiques avant qu'elles ne soient approuvées par le roi : « De telles pratiques ne permettent plus au chef de l'État de remplir son rôle constitutionnel ; il n'est plus couvert par les ministres – c'est lui, au contraire, qui les couvre. »

Face à l'impossibilité de former un nouveau cabinet, des élections deviennent inévitables. Le jour même du scrutin, Martens démissionne de l'académie. Le nouveau gouvernement Pierlot propose, le 23 février 1939, une réforme de l'État, prévoyant le renforcement du pouvoir exécutif, une nouvelle politique de déflation, la création d'un Conseil d'État, la réalisation d'un régime d'autonomie régionale culturelle et l'introduction d'une assurance chômage obligatoire. Le 3 septembre, Pierlot transforme son gouvernement, qui a déjà été remanié en avril, en gouvernement d'union nationale. Deux jours auparavant, l'Allemagne a envahi la Pologne.

Les lois linguistiques et la confirmation de l'unilinguisme régional



Dès la fin des années 1920, l'unilinguisme régional a été choisi comme principe fondamental pour régler les relations entre les deux principales communautés du royaume. Il fait l'objet d'une application législative dans plusieurs domaines.

L'emploi des langues dans l'administration

Dès janvier 1932, la Chambre examine la question linguistique. Elle vote, le 2 mars, avec une confortable majorité, la loi sur l'emploi des langues en matière administrative, qui est approuvée par le Sénat le 21 juin et promulguée le 28 juin. Cette législation reprend le principe de la loi de 1921 (voir chapitre 20) et proclame le principe de l'unilinguisme régional. Pour la région de l'agglomération bruxelloise, elle adopte le principe du bilinguisme obligatoire des administrations locales. Cela vaut également pour les communes, où, d'après le dernier recensement décennal, 30 % des habitants ont déclaré parler le plus fréquemment la langue de l'autre région linguistique. Dans les communes qui sont rattachées à une province d'un autre régime linguistique, la langue administrative est déterminée par le résultat du dernier recensement décennal. Les administrations centrales doivent traiter les affaires de chaque région dans la langue de celle-ci.

L'emploi des langues dans l'enseignement

Le 20 avril, le débat sur l'emploi des langues dans l'enseignement s'ouvre. À la suite d'un désaccord entre les libéraux et les flamingants, Renkin offre la démission de son gouvernement sans avoir subi de vote de défiance de la Chambre. Le roi le charge de constituer une nouvelle coalition. Cette fois, libéraux et catholiques flamands tombent très vite d'accord. Malgré la résistance des catholiques conservateurs, qui y voient une atteinte à la liberté de l'enseignement, la loi du 14 juillet 1932 concernant le régime linguistique des enseignements primaire et secondaire est fondée sur le principe de l'unilinguisme régional. Elle institue un régime spécial pour l'agglomération bruxelloise et les communes bilingues de la frontière linguistique. Dans ces régions, la langue de l'enseignement est la langue maternelle ou usuelle de l'enfant, telle qu'elle est déterminée par le père de famille. La loi est applicable aussi bien à l'enseignement officiel qu'à l'enseignement libre. Les libéraux craignent, en effet, qu'une réforme uniquement valable pour l'enseignement officiel ne pousse la jeunesse francisée vers les écoles libres de Flandre.

L'emploi des langues dans le système judiciaire

Lors de la coalition tripartite Van Zeeland, le pouvoir législatif adopte finalement la loi sur l'emploi des langues en matière judiciaire après un long parcours parlementaire. Le débat initial à la Chambre commence le 8 mars 1928, avec la proposition de loi de Van Isacker concernant l'emploi de la langue flamande en matière civile et commerciale. Le 12 mars 1930, le ministre de la Justice P.-É. Janson dépose son projet de loi, suivi un mois plus tard par une proposition du nationaliste flamand Romsée. Le 4 mai 1933, le rapporteur Marcq propose, au nom de la commission parlementaire, un nouveau texte à la Chambre. Il reprend les principes de l'emploi des langues en matière administrative et dans l'enseignement. Il propose que la langue du territoire détermine celle des cours et tribunaux établis sur celui-ci. Ce rapport est discuté à la Chambre un an plus tard, à partir du 8 mai 1934. L'opposition des avocats, en particulier du barreau bruxellois, est considérable. Le rapport de la commission parlementaire révèle, en effet, que dans les provinces flamandes et l'arrondissement de Louvain, la plupart des affaires se traitent en français. C'est également le cas à la cour d'appel de Gand et de Bruxelles ainsi qu'à la Cour de cassation.

Un projet fortement amendé est adopté à la Chambre. De nouvelles discussions ont lieu au Sénat, et imposent de nouvelles modifications. Finalement, la loi est votée et promulguée le 15 juin 1935. Dès lors, les affaires traitées dans la partie flamande et dans la partie wallonne du pays le sont respectivement en néerlandais et en français. Pour Bruxelles, la procédure est déterminée par la langue employée dans l'acte introductif de la cause. En matière pénale, l'inculpé qui ne connaît pas le néerlandais peut demander que la procédure ait lieu en français, et inversement. Nul ne peut être nommé juge dans la partie flamande, ou française du pays, s'il n'a pas obtenu un diplôme de droit en néerlandais, ou en français, sauf s'il peut prouver la connaissance de la langue de la région par un certificat de réussite de l'examen linguistique. Pour Bruxelles, une partie de la magistrature doit justifier sa maîtrise des deux langues.

L'emploi des langues dans l'armée

À la mi-décembre 1936, le ministre de la Défense nationale introduit un projet de loi relatif à l'usage des langues à l'armée. Les discussions se prolongent sans résultat. Repris par le gouvernement Janson, le projet, profondément adapté, est discuté à la Chambre dès le 4 mai 1938. La nouvelle loi du 30 juillet 1938 confirme le principe d'unilinguisme en ce qui concerne la connaissance des langues pour les officiers et crée, à l'École royale militaire, une division française et une division flamande. Elle exige que l'instruction militaire soit organisée dans la langue maternelle des recrues. À cette fin, les soldats sont groupés en unités linguistiques homogènes.

Chapitre 23

Le roi Léopold III et la Seconde Guerre mondiale

Dans ce chapitre :

- Un roi, ses ministres et la drôle de guerre
- Un roi, ses ministres et la guerre éclair
- Un pays occupé
- La Libération

Quand la Seconde Guerre mondiale éclate, Léopold III règne sur la Belgique depuis six ans. Il a déjà eu le temps de manifester plus d'une fois son opposition avec le monde politique belge.

La guerre ne fera que creuser le fossé entre le roi et ses ministres. Elle produit aussi de nouvelles fractures au sein de la société belge, entre anciens collaborateurs et anciens résistants.

Un roi, ses ministres et la drôle de guerre

En 1939, le roi montre à plusieurs reprises son mécontentement à l'égard du monde politique belge. Il manifeste une volonté d'exercer un pouvoir réel sur son royaume.

Léopold III mène une politique indépendante



Dans sa célèbre lettre du 6 mars au Premier ministre Pierlot, Léopold III reproche aux gouvernements de ne plus respecter les règles politiques. Il proteste contre le fait qu'il doive signer des décisions prises en dehors de sa personne. Il déclare que les ministres doivent se considérer comme

les représentants du pouvoir exécutif et non pas comme ceux des partis. Le 1er avril, il refuse d'octroyer des distinctions honorifiques à certains membres du Parlement, comme lui demande le Premier ministre.

Dès 1936, à la suite de l'occupation de la Rhénanie par Hitler, le roi, présidant le Conseil des ministres, prend l'initiative de renforcer l'appareil militaire belge. Cette politique de « stricte indépendance » est remplacée, le 3 septembre 1939, par celle de « neutralité ». Si le roi est soucieux d'une pleine application de ce principe, cela n'est pas si évident pour les ministres et encore moins pour l'opinion publique. Pour celle-ci et pour la presse belge, en général, il semble inconcevable de traiter l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne sur le même pied en ce qui concerne leurs politiques étrangères et militaires.



À la requête du gouvernement, les parquets appliquent un arrêté-loi de 1916 concernant les limites à apporter à la liberté de la presse en temps de guerre. La confiscation de tous les exemplaires du *Pourquoi pas* du 26 octobre, qui contient un article satirique et une caricature de l'ambassadeur allemand von Bülow-Schwante, provoque de profonds remous dans l'opinion. Dès le 26 août, la Belgique entame graduellement la mobilisation. Le 1er septembre 1939, l'Allemagne envahit la Pologne. Deux jours plus tard, la France et la Grande-Bretagne, respectant les garanties qu'elles ont données concernant les frontières polonaises, déclarent la guerre à l'agresseur. Le même jour, Pierlot transforme son cabinet en gouvernement d'union nationale. Le 4 septembre, dans la lignée de Léopold Ier et d'Albert Ier, et conformément à son interprétation de l'article 68 de la Constitution, Léopold III prend le commandement des troupes. Le Premier ministre Pierlot n'admet pas cette conception.

La drôle de guerre et les doutes à propos de la neutralité belge

Dans le même temps, la drôle de guerre s'installe sur le front ouest. Le 29 septembre, refusant d'abandonner sa politique de neutralité, la Belgique décline une offre anglaise de pourparlers secrets entre les états-majors des deux pays. Début novembre, le roi se rend avec Spaak et le général Van Overstraeten à La Haye à l'invitation de la reine néerlandaise. Ensemble, comme souverains d'États neutres, ils adressent un télégramme aux chefs d'État de l'Allemagne, de la France et de la Grande-Bretagne pour leur offrir leurs bons offices. En vain. Le 10 janvier 1940, un avion allemand égaré atterrit à Mechelen-sur-Meuse avec, à son bord, le plan d'une invasion allemande à l'ouest. Dans le cas d'une telle éventualité, la France et la Grande-Bretagne sont-elles prêtes à honorer leur responsabilité ? Sans en informer son gouvernement, le roi entame des pourparlers avec le ministère anglais à propos de leurs intentions. Dans sa réponse officielle, celui-ci se

dit prêt à intervenir « tout de suite », c'est-à-dire avant une attaque allemande de la Belgique. Comme l'ambassadeur anglais est chargé de remettre cette réponse à Spaak, le ministre des Affaires étrangères, le roi est bien obligé de le mettre au courant. À Paris, le gouvernement français est informé par Londres de la démarche de Léopold III. Cependant, il attend vainement une demande semblable de la diplomatie belge.

Malgré la crise internationale, le cabinet Pierlot III donne sa démission, le 26 avril, à la suite d'une discussion communautaire concernant la réorganisation de l'instruction publique. Dans la déclaration gouvernementale présentée en 1938, le Premier ministre avait annoncé une réforme du ministère de l'Instruction publique, « compte tenu de l'existence de deux cultures en notre pays en même temps que l'unité politique de la Belgique ». Cette mesure avait été élaborée par Soudan, le ministre de l'Instruction publique. Elle prévoit le traitement obligatoire des dossiers concernant une région du pays par un fonctionnaire appartenant nécessairement au rôle linguistique de ce territoire. Chaque haut fonctionnaire se voit secondé par un adjoint de l'autre régime linguistique. Cette proposition provoque l'indignation des représentants francophones, surtout parmi les libéraux. Le roi refuse, néanmoins, la démission de Pierlot.

Un roi, ses ministres et la guerre éclair



Le 10 mai 1940, vers 4 h 30 du matin, les troupes allemandes envahissent la Belgique par surprise.

Une campagne de dix-huit jours

Dès le début des hostilités, le roi maintient sa politique de stricte neutralité : le pays doit se battre seul pour défendre son indépendance ; pour lui les « garants ne sont pas nos alliés ». À la Chambre, le Premier ministre déclare que le roi est « obligé de tirer l'épée pour […] défendre l'intégrité du pays ». Le ministre des Affaires étrangères, Spaak, rend compte de son entrevue avec l'ambassadeur allemand, au cours de laquelle il prononce la célèbre phrase : « Moi d'abord », avant d'adresser une note virulente de protestation à son interlocuteur. L'après-midi, le roi s'adresse à la population : « Comme mon père le fit en 1914, je me suis mis à la tête de notre armée, avec la même foi, avec la même confiance. »

Le 14 mai, la majorité de l'armée des Pays-Bas dépose les armes. La reine quitte le pays pour Londres. Le même jour, les troupes allemandes percent le front français du côté de Sedan. Le jour suivant, les Pays-Bas capitulent. Dès lors, pour Léopold III, tout est perdu. Le 16 mai, il rencontre les ministres Pierlot, Spaak et le général Dénis dans son quartier général à Breendonk

(voir chapitre 28). Le jour suivant, le Premier ministre communique au roi le message du gouvernement, lui indiquant qu'en aucun cas, il ne peut être fait prisonnier. En cas d'encerclement de l'armée belge, le souverain doit abandonner son armée.

La reddition du roi

Le 18 mai, la plupart des ministres quittent la Belgique pour rejoindre, comme en 1914, Sainte-Adresse, près du Havre (voir chapitre 19). Le Premier ministre Pierlot, le ministre des Affaires étrangères Spaak, le ministre de l'Intérieur Vanderpoorten et le ministre de la Défense nationale, le général Dénis, sont les seuls à rester encore sur le territoire belge. Les trois premiers représentent les divers courants d'opinion du pays et constituent l'embryon d'un gouvernement d'union nationale. Le premier est un catholique wallon, le deuxième un socialiste bruxellois et le troisième un libéral flamand. Jusqu'au 25, les discussions continuent entre le roi et ses ministres.



Le 25 mai, au petit matin, les quatre ministres rencontrent le roi à Wynendaele. Celui-ci leur lit une lettre qu'il adresse le jour même au roi George d'Angleterre, dans laquelle il annonce sa volonté de rester dans le pays. Le Premier ministre insiste pour que Léopold quitte le territoire national. Le roi est convaincu que la guerre sur le continent sera bientôt finie. Il maintient sa décision. Ces derniers pourparlers n'aboutissent à rien. Les deux parties restent convaincues du bien-fondé de leur analyse. Pour le gouvernement, le roi est le chef de la Belgique. Il doit quitter le pays et continuer la guerre avec ses alliés, alors que le roi insiste sur son devoir, en tant que commandant de l'armée, de rester auprès de ses troupes. À l'issue d'une longue discussion, Pierlot fait connaître au souverain que le gouvernement refusera de le couvrir, et ira même jusqu'à se « désolidariser publiquement de lui ».

À la suite de cette entrevue, les ministres gagnent Londres, puis Paris. Ils y décident unanimement de continuer la guerre. Le 27 mai, le roi demande les modalités de reddition auprès de l'envahisseur. Les garants sont informés de cette démarche. Ces modalités sont nettes : reddition sans condition. Le 28 mai, la campagne des Dix-Huit Jours est finie. Environ 6 000 soldats et 6 500 civils ont perdu la vie. Après la capitulation, près de 171 000 prisonniers de guerre sont déportés vers l'Allemagne. Dans le cadre d'une *Flamenpolitik*, appliquée entre l'été 1940 et mars 1941, 106 000 prisonniers flamands sont autorisés à regagner leur foyer, alors que 65 000 soldats francophones restent emprisonnés. Hitler les considère comme non fiables et susceptibles de rejoindre la Résistance, contrairement aux Flamands. Le roi est assigné à résidence dans le palais de Laeken.

L'impossibilité de régner



L'après-midi du 28, Pierlot prononce à la radio française un discours sans appel : le roi « n'est plus dans la situation de gouverner ». Par conséquence, le gouvernement déclare qu'il exerce désormais les pouvoirs royaux. À 8 h 30, le président du Conseil français, Paul Reynaud, annonce la capitulation belge à la radio française, accusant le roi de trahison militaire. Le 31 mai, les députés belges, dont une grande partie a fui en mai vers la France, se réunissent à Limoges. Ils y désavouent la capitulation de Léopold III ; certains vont même jusqu'à demander la déchéance du roi. Pierlot réussit à calmer les esprits. Finalement, les représentants adoptent une résolution de solidarité avec le gouvernement.

Dès le 31 mai, le roi reconnaît que, puisqu'il est prisonnier de guerre, il est dans l'impossibilité de régner. Dans une lettre pastorale, lue les 2 et 9 juin dans la plupart des paroisses, le cardinal Van Roey prend la défense de Léopold III contre les propos de Pierlot et de Reynaud. La popularité du roi est immense. L'opinion le perçoit comme celui qui a sauvé des milliers de vies. Après de multiples péripéties, Pierlot, Spaak, Gutt et De Vleeschauwer, s'installent à Londres dès le mois d'octobre. De Vleeschauwer obtient un pouvoir très étendu en tant qu'administrateur général du Congo belge. Le 22 juin, la France conclut un armistice avec l'Allemagne.

Un pays occupé

Après la capitulation, l'armée allemande impose un ordre nouveau. Le régime nazi trouve en Belgique des partisans, des opposants et une population majoritairement résignée.

Une administration militaire allemande



Contrairement aux Pays-Bas, où l'occupant a prévu une administration civile, la Belgique et le Nord de la France sont soumis à l'administration militaire allemande, commandée par le général von Falkenhausen. Celui-ci ne sera remplacé que le 18 juillet 1944 par une administration civile. En l'absence du gouvernement et à la suite de l'impossibilité de régner du roi, les secrétaires généraux gèrent l'administration du pays. En réalité, leurs marges de manœuvre sont très limitées et ils dépendent de l'administration militaire allemande. Celle-ci essaie, par la nomination de partisans du nouveau régime à des postes de fonctionnaires, d'accroître sa mainmise sur l'Administration. Les secrétaires généraux deviennent vite impopulaires.

Néanmoins, la plupart d'entre eux tentent de suivre la « politique du moindre mal », tout comme les financiers et les industriels qui forment le comité Galopin, du nom de son président. Celui-ci est le gouverneur de la Société générale. Le gouvernement lui a confié la mission de guider l'économie belge durant la guerre. La « doctrine Galopin » implique une reprise du travail le plus vite possible après la capitulation, afin de maintenir le potentiel économique du pays et de pourvoir aux besoins vitaux des Belges. En outre, elle permet de maintenir la main-d'œuvre en Belgique et d'éviter sa déportation en Allemagne. La préservation du patrimoine industriel belge doit également permettre une relance économique après la guerre. Si le gouvernement de Londres soutient initialement cette doctrine, la divergence entre les deux parties ne va cesser d'augmenter pour aboutir à un sérieux conflit, qui sera tranché par le gouvernement Van Acker à l'avantage du comité Galopin.

L'occupant veut également organiser la vie sociale sur le modèle allemand avec la création d'un syndicat unitaire. L'Union des travailleurs manuels et intellectuels (UTMI), fondée par Henri De Man remplace tous les syndicats. L'organisation ne connaît qu'un faible succès. Du 1er novembre 1942, après la promulgation de l'arrêté du 6 octobre 1942 concernant le travail obligatoire en Allemagne, jusqu'au 31 juillet 1944, 189 542 Belges, dont 23 842 femmes, sont réquisitionnés. Environ 3 200 d'entre eux meurent en Allemagne, à la suite des bombardements, dans 70 % des cas. Un « projet d'accord de solidarité sociale », aussi appelé « pacte social », est élaboré sous l'Occupation par les représentants des organisations patronales et ouvrières. Le programme sera réalisé après la Libération.

La collaboration

Au début de l'Occupation, quelques hésitations empêchent le Vlaams Nationaal Verbond de collaborer avec l'occupant. Le mouvement flamand se souvient encore des effets désastreux de la *Flamenpolitik* de la Première Guerre mondiale. Ces scrupules disparaissent cependant très vite. Depuis sa création en 1932, ce parti a obtenu presque 200 000 voix aux élections de 1939. Il a ensuite évolué dans une direction autoritaire. Déjà, en juin 1940, son leader, Staf De Clercq, se déclare prêt à soutenir le régime nazi. Le 10 novembre 1940, il annonce que la Flandre, et donc le VNV, doit s'intégrer dans l'ordre nouveau. Il est évident que le but du parti, une Flandre indépendante, ne trouve pas de soutien auprès de l'occupant. Celui-ci s'appuie sur l'organisation DeVlag (Duitsch-Vlaamsche Arbeidsgemeenschap) de l'ambitieux Jef Van de Wiele. À partir d'août 1943, Hendrik Elias, qui a succédé à De Clercq, arrête de recruter pour la *Waffen-SS*.

Dans la partie francophone du pays, la collaboration se retrouve surtout au sein du mouvement Rex de Léon Degrelle (voir chapitre 22). Celui-ci réalise une vraie volte-face par rapport à son nationalisme belge. Il revendique

vite une politique de germanisation complète. Au milieu de l'année 1943, 18 790 Belges portent l'uniforme allemand, 2 048 s'engagent dans la Légion wallonne et 2 944 dans la Légion flamande, alors que le reste se trouve sous les autres armes. Même après sa mort, « le beau Léon » inquiète le monde politique belge : un arrêté du 18 avril 1994, promulgué deux semaines après sa mort, interdit en effet l'accès de ses cendres au territoire belge. Outre ces collaborateurs « actifs », il faut aussi tenir compte d'une collaboration « passive » de la part de fonctionnaires et de bourgmestres.

La Résistance



Dès l'installation de l'occupation allemande, la Résistance s'établit peu à peu en Belgique. En premier lieu, il s'agit d'informer la Grande-Bretagne sur la situation belge. Très vite, d'autres activités y sont ajoutées : l'exfiltration de pilotes anglais abattus, le passage de volontaires belges, le sabotage, l'élimination de collaborateurs ou la publication d'une presse clandestine, dont le fameux *Faux Soir*. Les premiers résistants sont souvent des anciens combattants de la Grande Guerre. Déjà, fin décembre, se crée à Bruxelles le Mouvement national belge (MNB) sous la direction de Camille Joset, qui publie *La Voix de la Belgique*. Le Mouvement national royaliste (MNR) jouera un grand rôle lors de la défense du port d'Anvers en 1944. Les fonctionnaires reçoivent comme consigne de rester sur place et de continuer à travailler. Ils sont invités à s'abstenir d'exercer leurs fonctions si l'occupant veut leur imposer des « actes incompatibles avec leurs devoirs de fidélité envers la patrie ». Ils pratiquent donc la « politique du moindre mal ». Lors des grandes déportations juives de 1942, des fonctionnaires participent à une « résistance administrative », en falsifiant des papiers, des pièces d'identité. D'autres secondent activement la politique antisémite nazie.

Les employés du chemin de fer, en revanche, sont très actifs dans la Résistance, ainsi que les anciens militaires et les forces de police. Ces derniers rejoignent la Légion belge, qui prend en 1944 la dénomination d'Armée secrète. Dès le début de 1943, cette organisation opère sur ordres du gouvernement de Londres. Après l'invasion de la Russie par l'Allemagne, le 22 juin 1941, les communistes entrent dans la Résistance. Le Front d'indépendance, fondé en mars 1941, est fortement influencé par les communistes, sous la direction d'anciens de la guerre d'Espagne. Le Front devient la plus grande organisation de résistance belge et a, à son actif, non seulement des sabotages, mais également des exécutions de collaborateurs.

Dès l'été 1942, la pénurie, la politique juive des Allemands et les déportations pour le travail obligatoire en Allemagne, conduisent de plus en plus de Belges à s'opposer à l'occupant. En outre, la résistance de la Grande-Bretagne assure l'espoir en une défaite allemande.

Le roi Léopold, « prisonnier de guerre » ?

Avec l'aide de sa sœur, la princesse Marie-José, l'épouse du prince héritier d'Italie, Umberto, Léopold III obtient une entrevue avec Hitler à Berchtesgaden, le 19 novembre 1940. Un premier entretien à Yvoir avait déjà été fixé, en principe, au 26 octobre, mais il n'eut finalement pas lieu. Hitler y passa, malgré tout, la nuit, dans le plus long tunnel de Belgique. Le roi réclame, en vain, la libération de tous les prisonniers de guerre, des garanties au sujet de l'indépendance future de la Belgique et de la dynastie.



Dès l'automne 1940, la popularité du roi commence à diminuer dans l'opinion publique. Le 7 décembre 1941, le cardinal Van Roey fait lire dans toutes les églises une lettre pastorale annonçant que le roi a épousé religieusement Lilian Baels, le 11 septembre. En contradiction avec la Constitution belge, qui prévoit l'antériorité du mariage civil sur la célébration religieuse, le mariage civil du roi n'a lieu que le 6 décembre 1941. Hitler, mis au courant, envoie des fleurs au couple. L'annonce de cette union bouleverse la population, qui a non seulement encore l'image de la reine Astrid en mémoire, mais aussi celle d'un roi prisonnier qui partage les souffrances du peuple. Dans les provinces wallonnes, les épouses des prisonniers de guerre prennent conscience que Léopold ne partage pas complètement le sort de leurs maris, retenus loin d'elles, dans les camps allemands. En plus, l'hiver de 1941 est un des plus durs que le pays ait connus.

La persécution des Juifs

Dès la fin de 1940, l'occupant oblige les Juifs à se faire registrer dans leur commune. À partir de l'été 1941, ces données sont centralisées. Au printemps 1942, les Juifs sont tenus d'adhérer à l'Association des Juifs de Belgique. Début août, les premières réquisitions de Juifs pour le travail obligatoire sont ordonnées, mais elles ne s'appliquent pas initialement aux Juifs belges. En juin 1942, les Juifs âgés de plus de 6 ans sont obligés de porter l'étoile de David. En juillet, la caserne Dossin, à Malines, fonctionne comme camp de transit vers les camps de concentration. Environ 25 000 Juifs seront déportés de cette caserne à Auschwitz, d'où seulement 1 300 reviendront après la guerre, ainsi qu'environ 350 Tsiganes. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, environ la moitié de la population des Juifs en Belgique est déportée.

La Libération

Après la libération de Bruxelles, le 3 septembre, et celle d'Anvers le jour suivant, le gouvernement Pierlot rentre à Bruxelles le 8 septembre.

Léopold dans l'impossibilité de régner



Le 6 juin 1944, le jour du débarquement des Alliés en Normandie, le roi apprend qu'il sera déporté avec son épouse et ses enfants le lendemain vers l'Allemagne, dans le château de Hirschstein près de Dresde. Le 19 septembre, le Parlement belge, siégeant chambres réunies, décide de nommer un régent, le roi étant dans l'impossibilité de régner. Le prince Charles, frère de Léopold, est proclamé au deuxième tour du scrutin, les socialistes s'étant initialement abstenus. Le 21 septembre, il prête le serment constitutionnel. Il restera à la tête de l'État pendant six ans, c'est-à-dire aussi longtemps que Léopold III. Au moment où la personne du roi Léopold est mise en question, et par extension la monarchie belge, le régent adopte un profil politiquement bas. Après la régence, la royauté ne sera plus jamais la même.

Les premiers gouvernements d'après-guerre et la Question royale

Fin septembre 1944, dans le premier gouvernement d'union nationale, sous Pierlot, les communistes Marteaux et Dispy deviennent respectivement ministre de la Santé publique et ministre sans portefeuille. Ils démissionnent en novembre. Le 12 février 1945, le gouvernement d'union nationale Van Acker remplace celui de Pierlot. Les membres du Parti social-chrétien (PSC – le nouveau nom du parti catholique) donnent, le 17 juin, leur démission. Le même jour, Carton de Wiart propose l'organisation d'un référendum, pour savoir si, oui ou non, le roi peut « conserver l'exercice de sa haute charge constitutionnelle ». Cette proposition est rejetée le 21 août. Le gouvernement introduit, en revanche, le même jour un projet de loi stipulant que la cessation de gouvernance du roi ne peut être décidée que par les chambres législatives réunies. Après d'âpres discussions, le projet est adopté le 18 juillet.



Le 20 juillet, Van Acker fait une déclaration au nom du gouvernement concernant la Question royale, qui est un véritable réquisitoire contre Léopold III. La discussion qui suit cette déclaration est houleuse. Si le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères, Spaak, attaquent le roi, celui-ci est défendu par les députés sociaux-chrétiens De Vleeschauwer et Carton de Wiart, qui leur reprochent l'anticonstitutionnalité de ce débat. Finalement, le 26 juillet, la Chambre accorde sa confiance au gouvernement.

La Belgique, enfin un pays démocrate

À l'exception du gouvernement Spaak I, en mars 1946, qui ne dure que quelques jours, les communistes font partie de tous les gouvernements

jusqu'en mars 1947. Le nouveau Parti social-chrétien, qui se constitue en août 1945, reste dans l'opposition jusqu'au ministère Spaak III, en mars 1947.



Dans sa déclaration gouvernementale, Spaak annonce l'attribution du droit de vote aux femmes. Le 14 février 1945, Carton de Wiart plaide pour la généralisation du vote féminin. Le 7 août, le député communiste Glineur signe la proposition de loi de Degeer-Adère, qui avait déjà été déposée en 1939, établissant le droit de suffrage féminin. Le même jour, Carton de Wiart introduit sa proposition. Les deux textes sont joints, mais les élections rendent la procédure parlementaire caduque. Finalement, les femmes obtiennent le droit de vote grâce à la loi du 24 mars 1948.

Le problème de la répression

Immédiatement après la Libération, une certaine anarchie règne. Plusieurs personnes sont exécutées sans jugement. Afin de démilitariser la Résistance, le gouvernement offre une prime de 1000 francs pour les armes et de 200 à 400 francs pour les vêtements treillis. Les ministres communistes démissionnent. Dès le début, une répression se met en place contre les collaborateurs. Plusieurs dizaines de milliers de gens sont suspectés d'avoir assisté l'occupant nazi. Ils sont internés. Le 7 février 1945, Verbaet, ministre de la Justice, estime leur nombre à plus de 70000. Après la guerre, un grand nombre de dossiers de répressions sont ouverts par les auditorats : 405067 sur une population d'environ huit millions. 288101 sont classés sans suite et 59712 aboutissent à un non-lieu. 57254 conduisent à un procès. Les justices militaires prononcent environ 2940 peines de mort : 1693 par contumace et 1247 jugements contradictoires. 242 de ces jugements sont effectivement exécutés. Sur les 1202 personnes condamnées à mort, 242 ont été fusillées : 105 en Flandre, 122 en Wallonie et 14 à Bruxelles. Les premiers jugements sont en outre beaucoup plus sévères que ceux prononcés ultérieurement. Entre fin 1949 et fin 1952, le nombre de collaborateurs détenus diminue de 6115 à 770.

Est-ce sous pression des résistants communistes, que la justice s'est montrée relativement plus sévère en Wallonie ? Si la collaboration et la répression ont fortement touché le mouvement flamand, celui-ci se reconstruit à la suite de l'attentat à l'explosif qui détruit la tour de l'Yser (voir chapitre 28), le 13 mars 1946. Il répond aussi au non-respect des lois linguistiques, surtout à Bruxelles. L'idée du « collaborateur idéaliste » gagne dès lors du terrain. Le 1er mai 1947, le quotidien *De Standaard* reparaît et devient le porte-parole des flamingants.

Le « miracle belge »

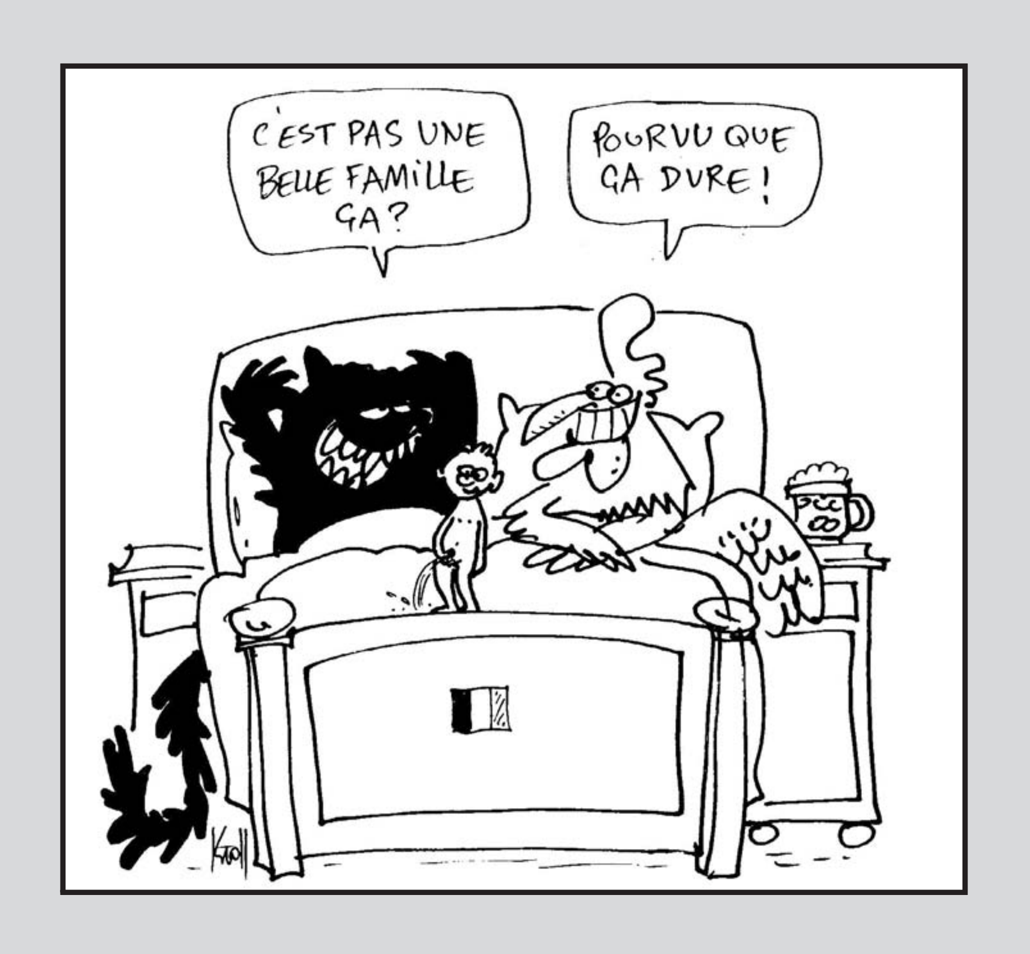
Déjà, en octobre 1944, avant que le pays ne soit totalement libéré, le ministre des Finances, Gutt, applique un assainissement monétaire, en imposant un échange obligatoire des billets et en bloquant les avoirs placés en banque. En même temps, il permet la libre entrée des importations. Il utilise, à cette fin, les devises en dollars dont dispose la Belgique grâce à la vente de l'uranium du Congo et aux revenus du port d'Anvers. Celui-ci est tombé quasi intact entre les mains des Alliés et sert de port d'approvisionnement pour leurs armées. À la Libération, l'appareil industriel est pratiquement en état de marche, même s'il a vieilli.



Dès 1947, le pays a rattrapé son niveau de production d'avant-guerre. Le rationnement est abandonné, ainsi que les subsides, sauf pour l'agriculture et le charbonnage. Les gouvernements Van Acker et Spaak organisent une politique d'expansion économique. Afin de soutenir la croissance, ces gouvernements misent sur l'augmentation de la production charbonnière. Les prisonniers de guerre allemands sont d'abord exploités pour assurer l'extraction de la houille. Ensuite, des milliers d'immigrés italiens sont importés comme mineurs en échange de la livraison de charbon dans leur pays d'origine. Ces mesures favorables à l'industrie houillère valent à Van Acker le surnom d'« Achille charbon ». La Belgique devient un pays des « hauts salaires ». La loi De Taeye de 1948 prévoit des primes à la construction. Elle dope ce secteur et conduit à la multiplication des propriétés privées. Mais ce « miracle économique belge » n'aura pas longue vie.

Sixième partie

De l'État providence à l'État fédéral (de 1951 à nos jours)



Dans cette partie…

La libération du territoire belge, envahi depuis mai 1940, permet une relance rapide de l'économie nationale. Tant les revenus tirés de l'uranium congolais que le rôle joué par le port d'Anvers pour le débarquement des équipements alliés permettent aux Belges d'entrer rapidement dans une nouvelle ère de consommation.

Les années 1950 voient l'éclatement de plusieurs crises importantes et se clôturent par le douloureux épisode de la décolonisation ratée du Congo belge. Néanmoins, l'Expo 58 donne le signal d'une décennie de forte croissance économique. Elle fait prendre conscience que le monde est en train de changer.

Toutes ces mutations ne sont pas aussi positives. L'industrie lourde wallonne agonise et laisse de plus en plus de chômeurs sur le carreau. Les tensions communautaires échauffent les esprits. Le problème n'est plus seulement linguistique. Les régions et les communautés voient le jour. Leur croissance éclipse de plus en plus un État fédéral, dont la paralysie semble toujours plus évidente.

Chapitre 24

Entre rêve et réalité : en quête de la modernité

Dans ce chapitre :

- Une Belgique déchirée
- Le mauvais élève de l'Europe
- L'abandon de la « neutralité »
- L'Expo 58

La Belgique s'est relevée très rapidement, sur le plan économique, après la Seconde Guerre mondiale. Plus démocratique, depuis l'attribution du droit de vote aux femmes, et encore plus social, depuis la mise sur pied d'un système de sécurité sociale très étendu, le royaume peut entamer la seconde moitié du XXe siècle avec confiance.

Une fois la Question royale et la deuxième « guerre scolaire » résolues, les Belges peuvent se ruer au milieu des pavillons de l'Exposition universelle organisée à Bruxelles en 1958. Ils y admirent une nouvelle ère où tout semble plus facile…

Une Belgique déchirée



Au début des années 1950, la Belgique n'est pas confrontée à une crise communautaire, mais bien à deux graves oppositions, qui révèlent des opinions très divergentes entre les populations du Nord et du Sud du pays.

Le dénouement de la Question royale



Le premier débat parlementaire sur la Question royale en 1945 (voir chapitre 23) démontre une division profonde entre léopoldistes et anti-léopoldistes. En vain, les sociaux-démocrates-chrétiens espèrent obtenir, en 1946, une majorité pour résoudre le problème. Les élections de 1949, les premières où les femmes votent, se déroulent entièrement sous le signe de la Question royale. Elles débouchent sur une défaite pour les communistes et les socialistes. Le grand vainqueur est le Parti social-chrétien, qui, avec 43,5 % des voix obtient 105 des 207 sièges à la Chambre. Après de longues discussions, un gouvernement social-chrétien-libéral, dirigé par Gaston Eyskens, est mis sur pied. Il reprend l'ancienne idée d'un référendum (voir chapitre 23). Les Belges sont donc invités à répondre, dans le cadre d'une consultation populaire informative, à la question : « Êtes-vous d'avis que le roi Léopold III reprenne l'exercice de ses fonctions constitutionnelles ? » À l'issue d'une campagne de propagande intense, qui ne fut pas toujours très élégante, la population répond, le 12 mars 1950, avec 57,68 % de « oui », contre 42,32 % de « non ». Cependant, les résultats sont bien différents entre les diverses parties du pays. Si, en Flandre, les partisans d'un retour du roi atteignent 71,99 %, ce chiffre n'est que de 48,16 % pour Bruxelles et de 42,11 % en Wallonie. Si le Luxembourg et Namur votent pour, le Hainaut et Liège votent contre.

Les partis politiques ne trouvent pas d'accord pour interpréter ce résultat. Le 18 mars, le gouvernement Eyskens démissionne. De son côté, le roi adresse, le 15 avril 1950, un message radiodiffusé à la population, dans lequel il évoque le scénario de passation temporaire de ses prérogatives royales au prince héritier Baudouin. Les pourparlers entre les partis échouent, car les socialistes exigent que Léopold III quitte le pays. Des élections sont inévitables. Le 4 juin, le Parti social-chrétien obtient une majorité absolue avec 108 des 212 sièges à la Chambre et 90 sur 171 sièges au Sénat. Le nouveau gouvernement homogène social-chrétien Duvieusart est mis en place. Après des discussions tumultueuses, la Chambre et le Sénat constatent, le 20 juillet, que l'impossibilité de régner de Léopold III (voir chapitre 23) a pris fin.

Le jour précédent, Buset, chef du parti socialiste, annonce, devant les chambres réunies, que son parti ne reconnaît plus Léopold III comme roi des Belges et qu'il « poursuivra son but par tous les moyens en son pouvoir, sans en excepter l'arme légale de la grève politique ». Le 22 juillet, un jour après la fête nationale, le roi rentre en Belgique. La rue prend, dès lors, la parole. Des manifestations spontanées, soutenues par les communistes, ont lieu à Liège et dans le Brabant wallon. Les socialistes, groupés dans l'Action commune, décident la grève générale, qui, depuis Liège, gagne toute la Wallonie et partiellement Bruxelles et la Flandre. Le syndicaliste Renard parle d'insurrection et de révolution. Une marche massive sur Bruxelles

est annoncée pour le 1er août. À Liège, certains socialistes envisagent l'indépendance de la Wallonie.



Le 30 juillet, trois manifestants sont tués à Grâce-Berleur par la gendarmerie. En revanche, devant le château de Laeken, des léopoldistes manifestent leur soutien au roi. En Flandre, son portrait orne plusieurs églises et hôtels de ville. Dès le début, les deux camps s'affrontent. Face à ces événements et à la menace de démission collective du cabinet, à l'exception de De Vleeschauwer, Léopold III accepte d'abdiquer à l'aube du 1er août en faveur de son fils Baudouin, dès que celui-ci aura atteint l'âge de la majorité. En tant que prince royal, ce dernier prête le serment devant les Chambres le 11 août 1950. Le 16 juillet 1951, Léopold III signe son abdication. Le lendemain, Baudouin devient le cinquième roi du pays.

La question scolaire

Entre juin 1950 et avril 1954, des gouvernements homogènes sociaux-chrétiens dirigent le pays. L'opinion publique catholique espère dès lors qu'Harmel, le Premier ministre de l'Instruction publique catholique du pays, prenne des mesures en faveur de l'enseignement libre. Dès octobre 1950, lors de la discussion du budget de l'Instruction publique, le gouvernement prévoit des crédits pour subventionner l'enseignement moyen libre.

Mi-juillet 1951, une loi provisoire règle l'octroi de subventions à ces établissements d'enseignement. Pour le ministre, le principe de la liberté des parents doit leur permettre d'offrir à leurs enfants l'enseignement qui correspond à leurs convictions. Cela suppose que les ménages ne soient pas astreints à des sacrifices pécuniaires trop considérables. En décembre 1952, une loi organique égalise le minerval (terme belge désignant les frais de scolarité) payé par les parents dont les enfants sont inscrits dans des institutions moyennes de l'État. Elle attribue les mêmes rémunérations aux professeurs laïcs. Les enseignants ecclésiastiques, qui constituent encore environ 70 % du corps professoral, reçoivent 50 %. Le critère du nombre d'élèves détermine 55 % du montant des subventions pour le financement du personnel de l'enseignement moyen de l'État. Il favorise les écoles moyennes libres. Pour éviter des confrontations systématiques, le gouvernement propose la création de commissions mixtes, où les intérêts de l'enseignement peuvent être étudiés et discutés en permanence par des représentants, en nombre égal, des institutions scolaires officielles et libres.

L'opposition réagit fortement. Pour elle, ces commissions, qui doivent en outre donner des avis sur les programmes d'études et la création de nouvelles écoles, risquent surtout d'introduire l'ingérence des représentants des écoles libres dans les écoles d'État.

L'enseignement normal et technique est également réorganisé en 1952 et 1953. La politique d'Harmel est contestée, même parfois dans son propre parti. Entre 1950 et 1954, les dépenses scolaires attribuées au réseau officiel augmentent de 1,38 milliard de francs, tandis que celles qui bénéficient à l'enseignement libre progressent de 1,6 milliard. Pour l'année scolaire 1953-1954, l'effectif atteint environ 65 844 élèves dans les écoles officielles et 78 475 dans les écoles libres.

Lors des élections du 11 avril 1954, le Parti social-chrétien perd sa majorité absolue. La déclaration du gouvernement libéral-socialiste Van Acker précise, d'emblée, que celui-ci sera attentif à l'attitude des commissions mixtes. Ces dernières ne pourront entraver le développement de l'enseignement officiel. Le nouveau ministre de l'Instruction publique, Léo Collard, est décidé à réaliser une politique constante de favorisation du réseau officiel. Déjà, le 24 juin, il dépose un projet de loi abrogeant la loi de 1952 sur l'enseignement moyen. La veille du début de l'année scolaire, quatre-vingt-neuf enseignants diplômés de l'université de Louvain et des écoles normales libres sont révoqués. Après l'intervention du Syndicat chrétien, plus de la moitié seront réintégrés. En octobre, le ministre annonce sa décision de diminuer substantiellement les subventions pour les écoles moyennes libres et celles des écoles normales libres. Le 1er février 1955, il introduit le projet de loi nº 217 concernant l'enseignement de l'État et la subvention, par l'État, d'établissements d'enseignements moyen, normal et technique.

Il reprend les arguments d'Harmel, en disant qu'il y a plus d'écoles catholiques que d'écoles officielles et que ces dernières sont donc trop peu nombreuses pour garantir la liberté des pères de famille. Les subventions aux écoles libres sont maintenues, mais à un niveau réduit. Immédiatement, les évêques prennent position contre ce projet. Les parents chrétiens, le PSC et le Syndicat chrétien se mobilisent en masse. Une première manifestation a lieu à Bruxelles et réunit une foule nombreuse. Malgré son interdiction, une deuxième est organisée et dégénère en de grands troubles. La censure de la radio par le ministre de l'Intérieur, le socialiste Piet Vermeylen, lui vaut le surnom de « Pietje le Menteur ». Une troisième manifestation réunit plus de 250 000 personnes. Une pétition comportant 2 197 209 signatures est remise au roi. Néanmoins, la loi est promulguée le 27 juillet 1955.

Les élections du 1er juin 1958 signifient une victoire pour le Parti social-chrétien. Sous le gouvernement minoritaire Eyskens, une commission scolaire nationale, composée des membres des trois partis traditionnels, arrive à conclure un pacte. La loi scolaire du 29 mai 1959, qui garantit la paix scolaire, prévoit la liberté de choix du père de famille ainsi que la démocratisation de la scolarité grâce à la gratuité. Cela se traduit par une augmentation des subventions, aussi bien aux écoles libres qu'officielles et à la reconnaissance de l'existence d'écoles des deux réseaux dans tout le pays. Si la paix est retrouvée, la loi a aussi des implications financières :

le budget de l'enseignement augmente de 5,9 milliards de francs en 1950 à 18,3 milliards en 1959.

Le mauvais élève de l'Europe

À la suite du « miracle belge » économique d'après-guerre (voir chapitre 23), la Belgique ne reçoit que 295,5 millions de dollars des 5,3 billions prévus par le plan Marshall. Elle bénéficie de l'avantage d'avoir maintenu un appareil industriel quasi intact après la guerre, mais cet atout se transforme en inconvénient, dès le début des années 1950. Contrairement aux concurrents étrangers, les industriels belges n'ont pas modernisé leur équipement et se trouvent, dès lors, dans une position concurrentielle difficile. Les secteurs traditionnels (les mines, l'acier et le textile) occupent une place plus grande en Belgique que dans les autres pays européens. Le rôle de l'industrie chimique et tertiaire reste limité. Pendant le rude hiver de 1953-1954, environ 7 % de la population active est au chômage, ce qui limite l'augmentation des salaires.

Le gouvernement socialiste Van Acker I entame, en 1954, un plan de lutte contre le chômage. Depuis plusieurs années, celui-ci touche plus fortement la Flandre que la Wallonie. Les pouvoirs publics mettent ainsi sur pied une politique économique d'expansion. Soutenue par la forte croissance aux États-Unis, durant la seconde moitié de l'année 1954, cette politique s'avère fructueuse. De 1953 à 1956, le nombre de chômeurs diminue de 183 614 à 91 034. Mais les différences régionales persistent : le taux de chômage atteint 6,5 % en Flandre, contre 1,6 % en Wallonie et 3,7 % à Bruxelles.



La dépression de 1958 anéantit tous ces efforts. La crise charbonnière est non seulement conjoncturelle, mais également structurelle. Dans le bassin wallon, le nombre de mineurs a diminué : de 99 203 en 1951, ils ne sont plus que 45 632 en 1960. Pendant la même période, le nombre d'exploitations de charbonnages passe, lui, de 149 à 140 ; en Campine, sept sites houillers se maintiennent. Mais le nombre de mineurs y diminue également, passant de plus de 31 000 à moins de 25 000.

Au début des années 1950, le pacte social de 1944 donne des résultats positifs : la concertation évite les conflits. À partir de la seconde moitié des *fifties*, le nombre de grèves augmente. À la suite de l'agitation sociale, conséquence de la politique du gouvernement Van Acker IV concernant les prix et les salaires, qui ne suivent pas les bénéfices, des grèves spontanées éclatent chez les métallurgistes liégeois en 1957. En 1959, l'annonce de la fermeture de neuf charbonnages dans le Borinage est à l'origine d'un nouveau mouvement de grève des mineurs en Wallonie.

La croissance économique entre 1953 et 1960 n'atteint que 2,9 % contre une moyenne européenne de 5,7 %. Pendant cette période, alors que l'activité économique en Flandre se développe, l'industrie lourde wallonne, charbonnages en tête, se caractérise par une stagnation, annonce d'un processus de désindustrialisation.

L'abandon de la « neutralité »



Jusqu'en 1940, la politique étrangère de la Belgique est caractérisée par sa volonté de neutralité. Après la guerre, le pays change complètement cette optique, en s'impliquant activement dans les institutions supranationales et internationales. Le fait que Spaak préside, en janvier 1946, la première assemblée de l'Organisation des Nations unies (Onu) est très symbolique. En mars 1948, la Belgique signe, avec la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et le Luxembourg le pacte de Bruxelles, qui prévoit la collaboration, et surtout l'aide militaire mutuelle, en cas d'agression. La Belgique participe, en outre, en 1948, à l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), créée afin d'administrer l'aide américaine prévue par le plan Marshall pour l'Europe. En 1949, le pays est membre fondateur de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (Otan) et du Conseil de l'Europe.



Le 9 mai 1950, Robert Schuman fait sa célèbre déclaration dans le salon de l'Horloge, où il propose la mise en commun des ressources du charbon et de l'acier de l'Allemagne et de la France. Un an plus tard, la Belgique participe à la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Dès juillet 1955, un comité, sous la présidence de Spaak, étudie la possibilité de la création d'une future Communauté économique européenne (CEE) et d'une Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA), qui aboutit, en 1957, aux traités de Rome. Le Belge Jean Rey est le premier président de la Commission européenne (CE). En 1958, l'union douanière entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg, créée en 1944, débouche sur le Benelux (acronyme de Belgique-Nederland-Luxembourg), afin de développer les relations économiques.

Le 25 août 1950, le Conseil des ministres décide d'envoyer un corps de volontaires en Corée du Sud, pour la défendre contre l'invasion de la Corée du Nord qui a violé la frontière établie sur le 38e parallèle. Entre 1950 et 1953, 3 449 volontaires belges iront s'y battre ; 106 d'entre eux tomberont aux combats. La caserne du 3e bataillon paracommando de Tielen porte encore aujourd'hui le nom du capitaine Pierre Gailly, qui succomba en Corée. Dans le camp, un petit musée est dédié à la mémoire des combattants de Corée.

The American way of life

Avec les GI's, la population entre en contact avec les cigarettes blondes, le chewing-gum, les boîtes de *corned-beef*. L'après-guerre constitue culturellement un choc. La musique *rock and roll* et le cinéma américain conquièrent l'Europe et donc aussi la Belgique. James Dean, Marilyn Monroe ou Elvis Presley sont les idoles des jeunes. Car cette nouvelle culture vise les adolescents, qui deviennent de vrais consommateurs. Peu à peu, le rêve américain se réalise. Le 31 octobre 1953, les premières émissions de télévision sont diffusées. Le 18 décembre 1958, Delhaize ouvre le premier supermarché place Flagey, en face de l'Institut national de radiodiffusion (INR), à Bruxelles. Les appareils électroménagers font leur apparition dans les familles. Les années 1950 préparent aussi l'ère de l'automobile.

L'Expo 58



En 1958, la première Exposition universelle d'après-guerre a lieu à Bruxelles. Elle ouvre ses portes en pleine guerre froide et dans un climat de prouesses technologiques. Dans leur pavillon, les Russes exposent une réplique du *Spoutnik* ; chez les Américains, on peut « déguster » des hamburgers et des sodas ; chez les Français, on visite une œuvre remarquable de Le Corbusier, on peut admirer la DS 19.

Symbole de cette exposition, l'Atomium demeure encore aujourd'hui le témoin d'une époque qui rêvait d'un futur éclatant. Il résume l'avènement de l'ère atomique, d'une croyance dans les bienfaits de l'industrie, bref d'une croyance un peu naïve d'un monde meilleur (voir chapitre 28). Cette exposition veut donner l'image d'un pays moderne et innovateur. Elle révèle aussi les problèmes d'acculturation : au milieu du modernisme le plus extrême, des milliers de gens s'amusent dans la « Joyeuse Belgique », une des attractions le plus visitées, où la bière coule à flots. Elle deviendra le symbole de la *Great Zwans-Exhibition*. L'impact de l'Expo 58 sur l'aménagement du territoire est énorme. Elle prépare Bruxelles à la domination de l'automobile. En août 1955, un Fonds autonome des routes voit le jour. La longueur du réseau autoroutier est estimée, vers 1960, à 1 528 kilomètres. L'autoroute Bruxelles-Ostende est presque terminée, on commence la réalisation de l'autoroute du Roi-Baudouin, entre Anvers et Liège.

Chapitre 25

L'indépendance du Congo ou la fin du rêve colonial

Dans ce chapitre :

- Les rêves coloniaux de Léopold II
- La colonie belge
- Une décolonisation précipitée

La colonisation du Congo est d'abord le fait d'un homme ambitieux et déterminé : Léopold II. Celui-ci met toute son énergie à réaliser son rêve colonial. Il n'hésite pas à y engouffrer son patrimoine personnel et il utilise les procédés les plus condamnables pour parvenir à ses fins.

Au début du XXe siècle, la Belgique hérite d'un empire colonial. Elle tente d'en assumer la responsabilité, tout en y limitant ses investissements. En revanche, le monde financier belge, et en particulier la Société générale, y trouvera un terrain de développement industriel important.

Le mouvement de décolonisation sera ensuite vécu de manière tragique par les agents coloniaux, mais surtout par la population congolaise. Les premières années de l'indépendance seront marquées par les guerres et les exactions sur les civils.

Les rêves coloniaux de Léopold II

Avant même son accession au trône de Belgique, Léopold parcourt le monde pour mettre la main sur une colonie et y développer des activités commerciales intéressantes. Diverses tentatives le conduisent en Extrême-Orient (Vietnam, Taiwan), en Méditerranée (Crète, Chypre, Maroc), dans le Pacifique (îles Fidji, îles Salomon) et en Afrique (Angola, Mozambique, Cameroun). Certaines échouent de justesse, comme aux Philippines. Les campagnes d'exploration lancées en Afrique centrale lui offrent une opportunité de colonisation.

La mainmise sur le bassin du Congo



En 1876, Léopold II est souverain de la Belgique depuis onze ans. Il convoque, à Bruxelles, la tenue d'une conférence géographique internationale. Celle-ci regroupe une trentaine de scientifiques et poursuit, officiellement, des objectifs humanitaires. Elle donne naissance à une Association internationale africaine (AIA), dont l'objectif est de permettre l'ouverture du continent à la civilisation occidentale et de lutter contre l'esclavage des populations noires imposé par les marchands arabes. Les expéditions menées par Henry Morton Stanley, aventurier britannique, dans le bassin du fleuve Congo, sont ensuite reprises par le roi Léopold II. Ce dernier crée, en 1878, un Comité d'études du Haut-Congo, qui engage le célèbre explorateur afin d'établir des stations « scientifiques » dans les régions sauvages baignées par le fleuve Congo. Ces missions répondent, en réalité, à des objectifs purement commerciaux.

La concurrence française, incarnée par l'explorateur Brazza, conduit Léopold à rechercher une souveraineté politique sur un territoire qui n'est, encore, qu'un partenaire commercial pour le roi des Belges. Des traités sont négociés avec les chefs locaux pour qu'ils reconnaissent l'autorité d'un État, l'Association internationale du Congo, dont Léopold est le dirigeant. Dans le même temps, celui-ci promet la liberté commerciale sur le territoire du Congo aux puissances coloniales européennes (Grande-Bretagne, France, Portugal). En outre, il accorde aux Français un droit de préemption sur ces terres africaines. De cette manière, les Britanniques, et surtout les Allemands, soutiennent les prétentions léopoldiennes afin de limiter l'extension des colonies françaises.

Le calcul diplomatique est habile. Les trois grands États préfèrent laisser l'Afrique centrale à un acteur relativement faible plutôt que de permettre l'accroissement colonial d'un concurrent direct. Ils profitent, en outre, de la liberté de commerce sur ce large territoire promise par Léopold II. La conférence internationale de Berlin (1885) officialise cet accord. La souveraineté de l'Association internationale du Congo est reconnue par la communauté internationale. Elle est confiée à Léopold, qui l'exerce de manière absolue, à titre personnel. En échange, le bassin du Congo est considéré comme une zone de libre-échange et de libre navigation.

L'État indépendant du Congo

À partir de 1885, l'exercice effectif de la souveraineté sur les régions attribuées à l'État indépendant du Congo (EIC) exige l'envoi de troupes en Afrique centrale. Quelques officiers européens encadrent des mercenaires et des soldats indigènes. Ils conquièrent un vaste territoire, en proclamant le bien-fondé d'une lutte menée contre les armées esclavagistes des marchands arabes. Or, la « force publique » de l'EIC impose un nouveau régime de

domination sur les populations autochtones. Ces campagnes coloniales sanglantes sont fort coûteuses. La mise sur pied d'infrastructures permettant l'exploitation des richesses naturelles provoque aussi d'énormes dépenses. En dix ans, la fortune personnelle de Léopold II a pratiquement été engloutie dans l'aventure congolaise. Il est contraint de demander une aide financière de l'État belge sous forme d'un prêt de 25 millions de francs, accordé sans intérêts. Une loi du 4 août 1890 approuve cette convention et prévoit l'annexion du Congo en cas de non-remboursement. Elle interdit aussi à l'État indépendant du Congo de contracter d'autres dettes sans l'autorisation de la Belgique. Léopold introduit, à partir de 1891-1892, le régime domanial dans son territoire africain. Toutes les richesses naturelles du pays appartiennent à l'État, de même que les terres qui ne sont pas cultivées directement par les populations autochtones. Cette mesure augmente considérablement le patrimoine du roi, mais elle est en complète contradiction avec le principe de la liberté de commerce promise à Berlin, quelques années au préalable.



Le régime domanial attribue donc à Léopold le produit des récoltes de caoutchouc sauvage et de la chasse aux éléphants, tués pour leurs précieuses défenses en ivoire. Ces matières sont très demandées sur le marché international. Leur vente et les taxes levées sur leur commercialisation par des sociétés privées apportent enfin les bénéfices tant attendus par le roi. Aucune limite n'est opposée aux nécessités de la production. Les populations autochtones sont soumises à une exploitation brutale par les agents des compagnies commerciales, qui exigent une livraison croissante de caoutchouc. Des villages sont détruits, des otages enlevés, des châtiments corporels pratiqués. Leurs auteurs exercent leurs violences en toute impunité et sans aucun contrôle. L'exploitation sauvage du Congo provoque une forte diminution de la population congolaise, sans qu'il ne soit possible de la déterminer avec précision. Les estimations les plus fantaisistes avancent le chiffre astronomique de dix millions, ce qui correspond à la population totale du Congo dans les années 1920 ! Plus raisonnablement, il est permis de penser que les débuts de la colonisation congolaise ont conduit à la mort de centaines de milliers d'indigènes, victimes des conditions de travail imposées par les colons européens et du contexte brutal de l'époque (guerres, famines, épidémies).

Vers la cession du Congo à la Belgique

À la fin du XIXe siècle, le Congo devient une affaire rentable. Cependant, Léopold n'a pas remboursé la dette de 25 millions à l'État belge. Celui-ci est donc en droit de réclamer son annexion. De plus, il n'a pas été informé d'autres engagements financiers contractés sans son accord, en contradiction avec la loi d'août 1890. Au début du XXe siècle, l'ancien chef du gouvernement, Auguste Beernaert, dépose une proposition de loi au Parlement afin de procéder à la cession du Congo. Habilement manipulée par une manœuvre royale, la Chambre ne prend pas en considération le texte de

l'ancien ministre, acculé à retirer sa proposition. Le roi n'entend pas céder si facilement son entreprise congolaise.



Néanmoins, une campagne internationale se déchaîne contre Léopold II. Celui-ci est déjà la cible habituelle du magazine satirique français *L'Assiette au beurre*, qui décrit les frasques et les infidélités conjugales du souverain. Plus gravement, la presse britannique met en lumière les horreurs de l'exploitation du caoutchouc par l'État indépendant du Congo. Le journaliste Edmund Dene Morel et le consul de Grande-Bretagne, Roger Casement, entreprennent une vaste campagne de dénonciations des méthodes esclavagistes mises en place au Congo. En 1904, ils fondent la *Congo Reform Association*. Leurs accusations entraînent une contre-propagande orchestrée par les partisans de Léopold, mettant en cause l'appétit colonial anglais à l'égard de l'Afrique centrale. Elles bénéficient, en revanche, d'un important écho auprès de certaines personnalités belges, dont le leader socialiste Émile Vandervelde. En 1906, la pression devient trop forte pour le roi, qui accepte de négocier la reprise du Congo par l'État belge.



Une commission spéciale est mise sur pied pour préparer le texte de la convention qui doit régler ce transfert. Elle termine son travail en mars 1908. Lors des élections législatives du 24 mai, la campagne électorale se porte sur la question coloniale. Les socialistes et une partie des libéraux critiquent de manière virulente le projet de reprise du Congo. Cette entreprise est trop coûteuse alors que les populations ouvrières revendiquent de meilleures conditions de vie et de travail (voir chapitre 18). Elle provoquera certainement de nouvelles augmentations d'impôts. Finalement, les catholiques perdent quelques sièges mais maintiennent leur majorité absolue. La Chambre adopte par 90 voix contre 48 l'annexion du Congo à la Belgique et son mode de gouvernement, la Charte coloniale. La colonie devient officiellement belge le 15 novembre 1908.

La colonie belge

Le Congo est administré par l'État belge sans que celui-ci ne soit réellement enthousiaste à l'idée de devenir une puissance coloniale. La gestion léopoldienne est remplacée, dans le texte de la Charte coloniale, par un nouveau régime. Les pouvoirs publics resteront, malgré tout, relativement indifférents au destin de cet immense territoire situé à des milliers de kilomètres de la petite Belgique.

Une présence belge discrète

Les budgets de la colonie et de la métropole sont strictement séparés. Ils sont, tous les deux, soumis à l'approbation du Parlement. Le ministre des Colonies possède un pouvoir législatif étendu sur le territoire congolais.

Il peut prendre des décrets, mais il doit en assumer la responsabilité devant les Chambres. Il est secondé par un conseil colonial composé de quatorze membres nommés par le roi et le Parlement. Son représentant sur place est le gouverneur général, qui dirige l'Administration et la pyramide des agents coloniaux. Le régime domanial est aboli et les travaux forcés exigés des populations autochtones sont supprimés.

Dans un premier temps, la présence belge n'augmente guère. On recense un peu moins de 3000 Blancs au Congo en 1908, dont pratiquement 60 % de Belges. À la veille de la Première Guerre mondiale, on compte 3550 Belges pour 6000 Blancs. Les familles n'y sont pas très présentes avant la Seconde Guerre mondiale. C'est la destination des jeunes hommes célibataires. Certains s'y bâtissent des carrières fulgurantes, dans le domaine militaire ou économique. En règle générale, l'État belge ne met pas en place une politique de colonisation massive du Congo. Il y envoie plutôt de jeunes espoirs et une certaine élite socio-économique. Ceux-ci y approfondissent leur expérience, s'y construisent un réseau de connaissances, puis rentrent au pays pour gravir les échelons de l'Administration ou d'une entreprise privée.

Durant les années 1920, la population blanche présente au Congo est multipliée par quatre et les Belges y sont cinq fois plus nombreux. Cette forte augmentation ne résiste cependant pas à la crise des années 1930. Les effectifs oscillent entre 10000 et 15000 Belges au Congo avant la Seconde Guerre mondiale. En revanche, après celle-ci, un mouvement de colonisation plus massif s'engage. La population belge au Congo passe de près de 25000 en 1945, à 40000 en 1950, puis à 70000 en 1955 et à environ 90000 en 1959. Elle représente, désormais, près de 80 % de la population blanche vivant au Congo. Plus d'un tiers de cette population est féminine.

Les missionnaires font figure d'exception dans ce paysage colonial. Issus d'un milieu moins favorisé, majoritairement des campagnes flamandes, ils embrassent leur mission au Congo comme une véritable vocation. Ils demeurent donc dans la colonie durant de longues années. Ils s'y installent d'ailleurs de plus en plus. De 1500 en 1925, leur nombre a quasiment doublé dix ans plus tard. En 1950, ils sont plus de 5000.



La présence belge au Congo se manifeste surtout par ses entreprises économiques. Au début de sa campagne coloniale, Léopold II ne reçoit aucun soutien de la part des grandes sociétés belges. À partir du succès du caoutchouc, vers 1896, celles-ci vont commencer à s'intéresser aux ressources coloniales et aux chantiers d'équipement nécessaires à leur transport. Édouard Empain fonde la Compagnie du chemin de fer du Congo supérieur aux grands lacs africains (CFL) ? en 1902. Quatre ans plus tard, la Société générale intervient dans la création de l'Union minière du Haut-Katanga (UMHK), puis de la Compagnie de chemin de fer du Bas-Congo au Katanga (BCK) avant de participer à la mise sur pied de la Société internationale forestière et minière du Congo (Forminière). Progressivement, quatre grands groupes prennent le contrôle de l'économie congolaise. À côté

de la Société générale, qui domine le secteur des mines et des transports, on trouve le groupe Empain, la Banque de Bruxelles et la Cominière.

Le symbole de la grandeur belge

La colonie congolaise apporte à la Belgique un statut, celui de puissance coloniale, et des richesses naturelles extraordinaires. Quel usage en fera ce petit État ?

Une grandeur assumée mais menacée

La Belgique perçoit continuellement sa colonie comme menacée par les appétits des autres puissances coloniales. Celles-ci mettent en doute les capacités de ce petit royaume à diriger un empire et lorgnent avec avidité sur les richesses naturelles congolaises. Elles bénéficient, en outre, de la liberté commerciale qui leur a été accordée lors de la conférence de Berlin. Les Belges ne peuvent pas soumettre les produits étrangers à des droits de douane, comme c'est le cas en Belgique. Aussi les exportations en provenance de la métropole vers la colonie sont-elles relativement faibles par rapport à la part des autres pays. Ceci renforce encore la méfiance de Bruxelles à l'égard des sociétés non belges qui cherchent à s'implanter au Congo. La très grande majorité des capitaux investis au Congo sont d'ailleurs d'origine belge. Entre 1887 et 1953, la part des investissements étrangers auraient été de seulement 4 %. Après la Première Guerre mondiale, et surtout la perte des sommes d'argent investies en Russie, le Congo devient le principal pays étranger où les Belges investissent leurs capitaux.



La colonie vit, dès lors, en vase clos. Pour le gouvernement belge, elle est un modèle ! Nulle part ailleurs, les indigènes ne sont mieux traités. Les infrastructures y sont performantes et efficaces. Après la Première Guerre mondiale, la Belgique assume entièrement son statut de puissance coloniale. Le Congo lui permet de jouer un rôle dans le concert international. L'importance des richesses naturelles du territoire, notamment ses gisements d'uranium, constitue un atout fondamental à l'heure de la Seconde Guerre mondiale. En 1944, la Belgique échange la vente exclusive de l'uranium congolais à la Grande-Bretagne et aux États-Unis contre l'aide technique américaine au développement d'une industrie nucléaire sur le sol belge. Cet accord permet la mise sur pied de l'arsenal atomique américain, avec le largage des bombes sur Hiroshima et Nagasaki en 1945. Plus globalement, la colonie congolaise occupe un territoire central au cœur du continent africain. Cette situation stratégique oblige les grandes puissances mondiales à tenir compte du petit poucet qu'est la Belgique, minuscule État dans l'Europe continentale.

En revanche, l'État belge se montre très économe envers sa colonie. Le Trésor congolais sera constamment déficitaire. Il recevra peu d'aides de la part des finances publiques de la métropole. Il sera majoritairement alimenté

par des ressources propres : les impôts des habitants, les droits de douane levés aux frontières, les taxes acquittées par les entreprises installées sur son sol. Les travaux d'infrastructures, les dispensaires, les écoles, les missions manifestent pourtant la grandeur de la Belgique.

Un pilier de l'économie belge ?

LE SAVIEZ-VOUS ?

La vision traditionnelle de l'histoire coloniale belge attribue au Congo une place capitale dans les développements de la richesse nationale au cours du XXe siècle.

Or, une lecture attentive des bilans financiers, et surtout la facilité relative avec laquelle l'économie belge a digéré la décolonisation après 1960, prouvent que le Congo n'a joué qu'un rôle mineur dans l'ensemble du système économique national. Les contraintes de la conférence de Berlin n'offrent pas un marché exclusif aux sociétés belges. Celles-ci doivent affronter une concurrence mondiale. Elles n'y trouvent des débouchés importants que dans le domaine des constructions métalliques indispensables à l'équipement du territoire. La part du Congo dans les exportations belges reste donc très marginale (4 % à 5 %). Elle apparaît plus importante dans les années 1920 et durant la décennie qui précède la décolonisation. En fait, le Congo constitue un partenaire commercial moins important que les grandes nations européennes.

Sur le plan des importations, la position relative de la colonie par rapport à la Belgique est légèrement plus importante. Dès 1895, l'ivoire et le caoutchouc constituent les principales matières premières dirigées vers la Belgique. En quelques années, Anvers devient une place commerciale de premier plan pour le marché de ces denrées. Elle dépasse même Londres en 1900 dans le secteur de l'ivoire. Durant l'entre-deux-guerres, la découverte et l'exploitation de riches gisements diamantaires par la société Forminière profitent encore davantage à la cité portuaire belge. Celle-ci devient rapidement un lieu de traitement des diamants bruts. Elle emploie 4000 ouvriers dans cette industrie en 1932. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, 25000 personnes y travaillent. Les minerais non ferreux constituent une autre richesse du sous-sol congolais. Après la Première Guerre mondiale, la Société générale fonde, à proximité d'Anvers et en Campine, plusieurs usines de traitement du cuivre, du cobalt, de l'étain et de l'uranium. Elle se fournit dans les mines qu'elle contrôle au Congo, qui devient, dans ces produits, le principal producteur mondial.

Enfin, le secteur des transports a été nécessairement encouragé par les liaisons commerciales entre la colonie et la métropole. À la fin du XIXe siècle, deux compagnies maritimes assurent ces transports : la Compagnie belge maritime du Congo (CBMC) et la Société maritime du Congo (SMC). Ces deux sociétés appartiennent à des groupes étrangers. La première passe sous contrôle de la Banque belge d'Outre-mer en 1911, tandis que la seconde disparaît en 1901. Après la Première Guerre mondiale, d'autres compagnies

sont créées. En 1929, elles fusionnent avec la CBMC au sein d'un nouveau groupe : la Compagnie maritime belge (CMB). Cette dernière est intégrée dans le holding de la Société générale. Elle possède un véritable monopole sur les liaisons maritimes entre le Congo et l'Europe. Elle permet une présence belge dans le commerce maritime, car elle assure aussi d'autres lignes à travers le monde.

Dans les années 1920, les progrès de l'aviation sont également mis à profit pour améliorer la vitesse des transports à travers l'énorme territoire congolais. En 1923, l'État belge crée la Société anonyme belge d'exploitation de la navigation aérienne (Sabena). Celle-ci assure, à partir de 1935, une ligne aérienne commerciale entre le Congo et la Belgique. Elle obtient le monopole de l'exploitation de cette liaison et développe des voyages vers d'autres destinations européennes et mondiales. La Société générale entre dans l'actionnariat et parvient à obtenir les commandes de l'entreprise. Des liens étroits sont également tissés avec la CMB. La ligne Bruxelles-Congo devient le cheval de bataille de la Sabena, surtout à partir des années 1950.

Ainsi, si la colonie n'occupe pas une place prépondérante dans l'économie nationale, elle est fortement marquée par la présence de la Société générale. Celle-ci contrôle les secteurs les plus rentables et s'appuie sur ses positions privilégiées au Congo pour développer des activités nouvelles (transport aérien, commerce maritime, diamant, etc.).

Une décolonisation précipitée

Après la Seconde Guerre mondiale, la situation des pays colonisateurs s'est fortement désagrégée. Les pays vainqueurs, les USA, et surtout l'URSS, critiquent l'impérialisme colonial de type occidental.

De la « communauté belgo-congolaise » à l'indépendance



La création de l'Onu et l'élaboration de la charte de San Francisco, en 1945, augmentent encore la suspicion de la communauté internationale à propos du mode de gestion des colonies par leur métropole. La Belgique doit rendre des comptes, et surtout se montrer irréprochable. Elle résiste aux enquêtes diligentées par l'Onu, tout en lançant un ambitieux « plan de développement économique et social du Congo belge » étalé sur la décennie 1949-1959. Elle manifeste, dans ce contexte, un comportement procolonial parfois plus radical que celui de pays comme la France ou la Grande-Bretagne.

Au sein même des colonies, la suspension des relations avec les métropoles pendant la guerre a permis l'émergence de courants autonomistes. Au Congo, les colons réclament une plus grande participation à la politique menée sur place par l'État belge. Ils critiquent les pouvoirs trop étendus conférés au ministre des Colonies et au gouverneur général. Ils ne pensent absolument pas à étendre aux populations indigènes ce droit de participer à la vie politique locale. En Belgique, quelques personnalités du Parti social-chrétien entament une réflexion visant à moderniser les relations entre les populations blanches et noires de la colonie belge. L'ancien ministre des Colonies, Pierre Wigny, participe activement aux travaux de la commission coloniale du PSC. Il y défend des options favorables aux rapprochements entre communautés belges et congolaises et aux réformes des institutions coloniales. Au début des années 1950, le concept de « communauté belgo-congolaise », assurant la pérennité des liens entre Belgique et Congo, s'impose progressivement. En 1954, l'Université catholique de Louvain (UCL) fonde un établissement universitaire catholique (Lovanium) à Léopoldville.



La « guerre scolaire » qui éclate en Belgique entre 1954 et 1958 a également des répercussions dans la colonie. Les socialistes et les libéraux suscitent la création de groupes politiques au Congo. Le mouvement catholique se lance aussi dans ce mouvement de politisation, qui s'accompagne de promesses d'autonomie ou d'indépendance faites aux indigènes. En 1956, un groupe de jeunes intellectuels congolais, proche des milieux catholiques, publie un *Manifeste de conscience africaine*, qui évoque la réforme des liens entre la Belgique et le Congo. D'autres voix s'élèvent, à partir de la fin des années 1950, pour réclamer une véritable indépendance pour la colonie belge.

Dans le même temps, il semble que le Palais s'intéresse de très près au destin du Congo belge. Le jeune roi Baudouin, arrivé sur le trône à la suite de la pénible Question royale en 1950 (voir chapitre 23), entreprend un voyage officiel dans la colonie africaine en mai-juin 1955. Par la suite, des projets de création d'une vice-royauté au Congo sont diffusés. Celle-ci serait dirigée par un membre de la famille royale et reliée ainsi à la Belgique. Baudouin exerce son influence sur le gouvernement pour que celui-ci introduise des réformes politiques dans le domaine colonial. Ce vœu est réalisé à la fin de l'année 1958, quand un groupe de travail institué au ministère des Colonies (rebaptisé du Congo belge et du Ruanda-Urundi) dépose un projet modéré. Celui-ci évoque un Congo autonome bénéficiant d'un régime démocratique et de la participation de la population indigène.



Cependant, de graves émeutes secouent Léopoldville au mois de janvier 1959. Leur répression est sanglante. Le gouvernement belge prend conscience de l'importance de la question coloniale. Le principe d'une indépendance du Congo est obtenu après de difficiles discussions. Dès le 13 janvier, le roi annonce cette décision. Les conditions de ce processus ne sont, cependant, pas précisées. L'atmosphère s'alourdit au sein de la colonie.

Les formations politiques locales s'agitent. Trois principales forces apparaissent. Le Mouvement national congolais (MNC) est dirigé par un leader charismatique, Patrice Lumumba, qui défend des options plus radicales. L'Abako (Association des Bakongo pour l'unification, la conservation et l'expansion de la langue kikongo) est menée par Joseph Kasa-Vubu au départ d'une association plutôt culturelle. Il préconise la formation d'un Congo respectant les différences régionales. Enfin, la Conakat (Confédération des associations tribales du Katanga), dirigée par Moïse Tshombé, revendique l'autonomie de la riche province du Katanga.

Une décolonisation tragique

Le gouvernement belge propose un nouveau projet. Le Congo est doté d'un pouvoir exécutif propre et dispose d'une assemblée législative qui pourra élaborer une Constitution après une période transitoire. Des responsabilités importantes restent aux mains du Parlement ou du roi : l'armée, les relations extérieures, la monnaie, les transports, l'économie, etc. Les personnalités congolaises font front contre cette proposition. Pour sortir de l'impasse, les représentants des différents partis politiques belges et congolais sont invités à une conférence de la Table Ronde à Bruxelles en janvier et février 1960.



Les négociations débouchent sur l'acceptation de l'indépendance totale et complète du Congo, fixée au 30 juin 1960. Le Congo sera un État unitaire, démocratique et présidentiel. Les élections sont programmées pour le mois de mai. Elles donnent la victoire au parti MNC de Lumumba. Celui-ci devient Premier ministre, sous la présidence de Joseph Kasa-Vubu. Les cérémonies de l'indépendance se déroulent bien le 30 juin, mais les discours prononcés par le roi Baudouin et le Premier ministre Lumumba révèlent la profonde incompréhension séparant anciens colons et nouveaux partenaires. Les premiers considèrent les Congolais comme absolument incapables de gérer un État indépendant. Les seconds reprochent aux Belges de vouloir continuer à diriger leur pays et à exploiter leur territoire.

Dès le mois de juillet, des mutineries éclatent dans l'armée congolaise, encore commandée par des officiers belges. Les soldats exécutent plusieurs ressortissants belges. Ils pillent leurs habitations, les rouent de coups et les humilient. Des centaines de viols sont également commis à travers tout le pays. C'est la panique parmi la population blanche. Près de 40 000 personnes quittent le pays, par avion ou par bateau.

Dès le 10 juillet, l'armée belge intervient pour assurer la protection de ses ressortissants. Cette opération militaire est perçue comme une invasion par le pouvoir politique congolais. Au même moment, le Katanga fait sécession. Dirigé par la Conakat de Moïse Tshombé, ce mouvement indépendantiste reçoit le soutien financier de l'Union minière du Haut-Katanga. La Société générale et le Palais appuient aussi les Katangais. L'objectif est de créer dans

la province minière un régime politique favorable à l'influence belge avant de reprendre pied dans l'ensemble du Congo. Au mois d'août, c'est le Kasaï et ses gisements diamantaires qui fait sécession.

Appelé à l'aide par le gouvernement congolais, l'Onu envoie des casques bleus à la mi-juillet. Il oblige les troupes belges à se retirer du Congo, mais ne parvient pas à récupérer les territoires rebelles. Le chaos s'installe dans le pays. Lumumba est démis de ses fonctions le 5 septembre par le président Kasa-Vubu, sous la pression des puissances occidentales. Le 14 septembre, il est arrêté par le colonel Mobutu, qui suspend le fonctionnement des institutions. En décembre, il tente de rejoindre Stanleyville, où ses partisans ont installé un gouvernement, mais il est capturé lors de sa tentative d'évasion. Le 17 janvier 1961, il est livré aux Katangais et immédiatement exécuté.



Ces événements portent un lourd préjudice à l'image de la Belgique dans le monde. Des manifestations ont lieu dans les pays du tiers-monde et dans les satellites de l'Union soviétique contre les impérialistes belges. La Belgique est complètement isolée sur la scène internationale. En avril 1961, un nouveau gouvernement est mis en place. Au mois de décembre, les relations diplomatiques sont renouées avec le Congo. Des négociations sont également entamées avec le Katanga et le Kasaï pour permettre l'unification du Congo. Il faudra cependant attendre 1963 pour que les troupes congolaises, aidées par l'Onu, rétablissent l'unité du pays.

Chapitre 26

Les « Golden Sixties »

Dans ce chapitre :

- La société de consommation
- Un développement économique contrasté
- La multiplication des conflits communautaires
- La législation linguistique de 1962-1963
- La contagion des tensions communautaires

Durant les années 1960, la société belge vit de profondes transformations. Elle évolue d'une économie fondée sur l'industrie lourde à un mode de vie « postindustriel ». La Flandre s'adapte plus rapidement et plus efficacement à cette transformation.

Dans le même temps, la « Belgique de papa » apparaît de plus en plus dépassée aux yeux des communautés, qui prennent davantage conscience de leurs différences que de leurs points de convergence.

La société de consommation



Comme partout ailleurs dans le monde occidental, la Belgique connaît une situation économique exceptionnelle durant la période 1960-1973. La production et la productivité atteignent des niveaux records. La croissance annuelle moyenne augmente de 5 % entre 1960 et 1969. Le chômage baisse continuellement. Une société du plein-emploi se dessine à l'horizon. Des centaines de milliers de travailleurs étrangers sont importés pour effectuer les travaux que la main-d'œuvre indigène n'accepte plus. Ils sont également beaucoup moins rétribués. Après l'arrivée massive des Italiens dans les mines au cours des années 1950, des campagnes de recrutement sont lancées dans d'autres pays du bassin méditerranéen (Espagne, Maroc, Tunisie, Grèce, Turquie).

Entre 1957 et 1970, la part de la population active dans le secteur agricole passe de 10 % à 4 %. La mécanisation et les remembrements des terrains entraînent la disparition des petites exploitations et une forte chute de la population paysanne. Les rendements agricoles sont gonflés grâce à l'utilisation des engrais, à une meilleure adaptation des cultures et à l'emploi de machines de plus en plus puissantes pour la préparation des sols. Des progrès considérables ont également été réalisés dans le domaine de l'élevage par l'emploi de mesures industrielles et scientifiques pour la production des volailles, des porcs et des bovins. En quelques décennies, le paysage des campagnes s'est complètement transformé, tout comme le mode de vie de ses habitants.

La part de la population active dans le secteur industriel a également diminué. Encore largement majoritaire en 1957 (56 %), elle n'est plus que de 44 % en 1970. Ici aussi, la forte progression de la mécanisation dans les usines a provoqué la diminution des besoins de main-d'œuvre. Les activités les plus lourdes et les plus gourmandes en personnel ont été progressivement confiées à des machines et à des robots industriels. Les salaires réels ont triplé, dans le secteur secondaire, entre 1945 et 1972. La part de l'alimentation a également diminué dans le salaire des ouvriers. Elle passe de 38 % en 1961 à 28 % en 1973.

Le secteur tertiaire a connu, en revanche, une augmentation considérable. Il emploie plus de la moitié de la population active belge en 1970 alors que cette proportion était d'un tiers en 1957. Chez les employés, la part du salaire dépensée pour les besoins alimentaires est passée de 30 % à 19 %. La demande croissante d'employés stimule en outre l'allongement de la durée de scolarisation des enfants. Ceux-ci complètent, désormais, leur instruction primaire par la fréquentation des établissements d'enseignement secondaire. Les diplômés qui sortent de ces écoles sont trois fois plus nombreux en 1972 qu'en 1958. Le mouvement touche, ensuite, le monde universitaire et provoque une crise d'adaptation importante à la fin des années 1960.

Les revenus d'une famille ont doublé durant les années 1960. Ils se sont généralement accrus grâce au salaire obtenu par les femmes, dont le taux d'emploi a fortement augmenté. D'autre part, outre l'adaptation du montant des salaires au coût de la vie, ceux-ci sont complétés par des primes, des pécules de vacances ou encore des mensualités supplémentaires. Les allocations de remplacement (chômage, pensions) sont également revues à la hausse. De cette manière, pratiquement toutes les couches de la population peuvent participer à la société de consommation.



L'automobile est un des symboles de cette nouvelle ère. Leur nombre a doublé entre 1960 et 1966 puis triplé entre 1960 et 1973. Cette année-là, on compte une voiture personnelle pour quatre habitants, pour un total de 2,4 millions d'habitants. Le gouvernement entreprend alors d'importants travaux d'infrastructure routière, qui dotent le royaume d'un réseau serré d'autoroutes qui ont la particularité d'être éclairées durant la nuit. Grâce à cette spécificité, la Belgique aurait le privilège d'être visible depuis la Lune !

L'autre objet emblématique de cette époque est la télévision. Celle-ci conquiert les foyers belges à partir du début des années 1960. Elle permet à ceux-ci de suivre les émissions de la Radio-télévision belge (RTB-BRT), créée en 1960, à partir de l'INR-NIR. Elle montre les images du mariage du roi Baudouin, le 15 décembre 1960, mais aussi les victoires cyclistes d'Eddy Merckx (voir chapitre 29) ou encore les premiers pas de l'homme sur la Lune. En 1971, les premières images en couleurs sont disponibles.

Un développement économique contrasté

Le produit intérieur brut (PIB) régional manifeste la production de richesse issue d'une région. Depuis 1830 jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, la part de Bruxelles (siège de la plupart des entreprises belges) est largement prépondérante. Le PIB wallon est toujours nettement supérieur à celui de la Flandre.

Flandre vs Wallonie, l'éloquence des indicateurs économiques

Durant les années 1950, la croissance économique stagne en Belgique. La reprise apparaît à partir du début des années 1960 mais celle-ci se fait plus rapidement à Bruxelles et en Flandre. L'écart entre les régions diminue. En 1966, le PIB flamand par habitant dépasse, pour la première fois depuis l'indépendance, celui de la Wallonie. Durant les trois dernières décennies du XXe siècle, cette différence ne cesse de se creuser au détriment de la Wallonie. Aujourd'hui, la Flandre est incontestablement la région la plus riche du royaume. C'est elle qui assure la part la plus importante de la richesse nationale.

Avant les années 1970, il n'existe pas d'indicateurs statistiques satisfaisants pour mesurer l'évolution du chômage en Belgique. Néanmoins, les indices dont on dispose pour cette période soulignent la faiblesse du marché de l'emploi en Flandre. Cette situation provoque, en effet, la transhumance des bras flamands vers la Wallonie, le Nord de la France, voire vers des destinations plus éloignées encore (États-Unis). Or, à partir du début des années 1960, le pourcentage d'emploi fourni par l'industrie ne cesse d'augmenter dans le Nord du pays. Encore sous les 50 % en 1958, il atteint les 55 % en 1967. La Flandre devient alors la principale région industrielle du royaume. À partir de 1980, le chômage augmente en Wallonie et à Bruxelles tandis qu'il diminue au Nord. Il atteint plus d'un quart de la population active dans les deux premières régions alors qu'il connaît un taux plancher dans la troisième (environ 10 %). Ce résultat est l'un des meilleurs d'Europe occidentale.

En outre, la Flandre bénéficie d’un essor démographique plus important que le Sud. La part des Flamands dans la population belge passe de 51 % en 1958 à 56 % en 1967. La même année, les Wallons ne représentent qu’un peu plus de 32 % de la population nationale. Fait nouveau également, durant la période 1954-1965, l’émigration des Flamands vers la Wallonie est équivalente à celle des Wallons vers la Flandre. Or, par le passé, les habitants du Nord étaient toujours plus nombreux à s’expatrier vers le Sud du royaume ou vers la France pour y trouver un emploi. Depuis les années 1980, cependant, la situation démographique de la Flandre s’est inversée. Le taux de fécondité est plus faible qu’en Wallonie et le processus de vieillissement de la population y est donc plus rapide.

Les causes de la réussite économique de la Flandre

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Flandre bénéficie de l’installation de grandes multinationales sur son territoire. Étant donné la « maritimisation » des grands secteurs industriels, le grand port d’Anvers, épargné lors du conflit, attire les investissements étrangers. À côté des secteurs locaux traditionnels (chantiers navals et industrie diamantaire), de nouvelles industries s’implantent prioritairement dans les environs du port : constructions métalliques et électriques, industrie des non-ferreux, la pétrochimie et surtout la chimie (BASF, Bayer, Solvay et Monsanto). Construite grâce à d’énormes investissements publics durant les années 1960, l’entreprise sidérurgique ultramoderne de Sidmar (acronyme de Sidérurgie maritime), située à Zelzate près de l’embouchure de l’Escaut, obtient des rendements 50 % supérieurs à ceux de la sidérurgie wallonne.

La Flandre bénéficie également d’un potentiel énergétique important et diversifié. Outre la houille extraite des mines campinoises, elle dispose des raffineries pétrolières installées à Anvers et du terminal gazier de Zeebrugge. Le réseau de voies de communication, très dense, offre aussi aux entreprises de la région flamande un accès rapide et aisé au marché des matières premières et des débouchés. Enfin, la population flamande, plus jeune et moins coûteuse, attire davantage les entreprises que la main-d’œuvre wallonne, plus âgée et mieux contrôlée par les syndicats.



La Flandre apparaît donc, dans la seconde moitié du XXe siècle, comme une des régions les plus dynamiques et les plus prospères d’Europe. Elle est, cependant, étroitement dépendante des investissements étrangers, alors que son démarrage économique s’est avant tout ancré dans la mobilisation des acteurs économiques de la région au début du XXe siècle.

Les facteurs du déclin économique wallon



Après la Seconde Guerre mondiale, la Wallonie rate sa reconversion industrielle. Directement après 1945, la forte demande houillère masque temporairement la perte de vitesse des charbonnages wallons. À partir des années 1950, ceux-ci ferment les uns après les autres. En 1969, il n'en reste plus que trente en activité. Leur production est en outre de bien moins bonne qualité que celle des mines limbourgeoises. Ces fermetures ont un effet direct sur l'emploi wallon, puisqu'elles envoient des milliers d'ouvriers au chômage. En outre, elles touchent indirectement les autres industries du Sud du pays. Grandes consommatrices d'énergie, celles-ci sont, désormais, contraintes d'importer de fortes quantités de matières premières. Elles deviennent donc nettement moins concurrentielles.

Quant à la sidérurgie, elle ne se maintient qu'au prix de lourdes restructurations qui saignent les effectifs ouvriers. Les industries du fer et de l'acier survivent de plus en plus grâce aux aides de l'État. Si le secteur de la verrerie parvient à maintenir sa position, notamment grâce à la fusion des sociétés wallonnes au sein de l'entreprise Glaverbel, les vieilles industries du Sud du pays résistent difficilement à la grande crise économique qui sévit à partir des années 1970.

Le déclin économique de la Wallonie n'a pas, non plus, été freiné par les pouvoirs publics. Alors que la Flandre destinait prioritairement les aides nationales à une politique d'investissement dans les infrastructures, dans la recherche et dans l'aide aux PME. Les partis wallons, pressés par la base et les syndicats, ont préféré consacrés des millions de francs belges à l'entretien de l'agonie des secteurs industriels traditionnels. Autre exemple : les voies de communication n'ont été améliorées que très lentement en Wallonie. La construction de l'autoroute de Wallonie reliant Tournai à Liège n'est achevée qu'en 1978. L'électrification des voies ferrées entre ces deux stations est enfin terminée en 1984. Quant aux travaux pharaoniques de l'ascenseur pour bateaux de Strépy-Thieu, ils ont été clôturés en 2003. Ils avaient débuté dans les années 1950.

Une vision contrastée de l'écart économique

Pour les leaders du mouvement wallon, cette évolution économique contrastée est due en partie à l'indifférence de l'État belge pour le déclin industriel du Sud du pays et à la favorisation systématique de la Flandre soutenue par « l'État-CVP » (Christelijke Volkspartij ou Parti social-chrétien). Depuis la crise charbonnière des années 1950, le monde financier belge (symbolisé par la Société générale) est accusé d'avoir abandonné la Wallonie à son sort pour investir dans le Nord du pays. Dans cette région, en revanche, les entrepreneurs flamands ont uni leurs forces au sein

d'associations dynamiques (Boerenbond, Kredietbank, VEV) pour assurer le développement économique de la Flandre. Quant aux pouvoirs publics, ils ont attribué une part importante (58 %) des subsides dégagés en vertu de lois d'expansion économique pour permettre l'implantation d'entreprises modernes en Flandre, alors que la Wallonie n'obtenait que la part minime (38 %) de ces aides en vue de soutenir des secteurs industriels condamnés.

Le redémarrage économique du Sud ne peut donc se réaliser que grâce à la fédéralisation de l'État belge, dans lequel un pouvoir politique wallon autonome pourrait disposer des moyens nécessaires à son redéploiement économique.



En revanche, pour les flamingants, la réussite économique de leur région est considérée comme le résultat de l'esprit dynamique et laborieux de ses habitants tandis que les Wallons sont perçus comme d'éternels assistés. Accusant ceux-ci de profiter du travail flamand (en 1984, plus de 70 % des exportations belges proviennent de la Flandre), ils réclament plus d'autonomie de leur région afin de responsabiliser les entitées fédérées.

La multiplication des conflits communautaires

Une fois le pacte scolaire signé, un gouvernement libéral-catholique est mis sur pied. Outre l'épineux problème de la décolonisation du Congo (voir chapitre 25), il aura pour tâche d'assainir le budget de l'État.

La grande grève (1960-1961)

Pour atteindre cet objectif, il décide d'appliquer une politique d'austérité publique contenue tout entière dans ce qui fut appelé la loi unique (projet rendu public le 4 novembre 1960). Le projet du gouvernement Eyskens table sur une augmentation des recettes du Trésor national par l'intermédiaire de nouveaux impôts, à hauteur de 7 milliards de francs, et sur la limitation des dépenses publiques dans les domaines de la sécurité sociale, des allocations familiales et de l'instruction publique. Ce projet législatif suscite la colère des organisations ouvrières, surtout en Wallonie.

À la fin du mois de novembre, des grèves spontanées éclatent dans la région liégeoise. Le mouvement s'étend dans toute la Wallonie et est organisé par le syndicat socialiste – la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB, en néerlandais : Algemeen Belgisch Vakverbond, ABVV). Espérant diviser les catholiques, les socialistes tentent d'attirer la Confédération des syndicats chrétiens (CSC, en néerlandais : Algemeen Christelijk Vakverbond, ACV) dans

la grève générale qui est proclamée le 20 décembre. Trois jours plus tard, le cardinal Van Roey condamne cet appel à la grève. La CSC, surtout présente en Flandre, négocie directement avec le gouvernement dans lequel sont présentes plusieurs personnalités démocrates-chrétiennes. Le 27 décembre, elle enjoint ses membres à ne pas participer à « une aventure dont ils seraient les premières victimes ».

La FGTB, qui contrôle la grande majorité des ouvriers wallons, poursuit le mouvement. La loi unique est finalement votée le 13 janvier 1961. La résistance faiblira ensuite progressivement, pour cesser le 21 janvier. Le leader syndicaliste liégeois, André Renard, s'impose comme la figure charismatique du mouvement gréviste. Ses discours revendiquant la fédéralisation de la Belgique sont accueillis favorablement par les masses populaires wallonnes. Ils orientent le mouvement wallon vers la gauche alors que celui-ci était plutôt de tendance bourgeoise dans l'entre-deux-guerres. La grande grève révèle plus l'assise populaire du mouvement wallon qu'elle ne la fonde.

La renaissance du mouvement flamand

Après la guerre et la répression qui s'ensuivit, le mouvement flamand est fortement déforcé (terme belge signifiant affaibli) et dispersé. Il tire, en outre, les leçons du passé et, à l'image du journal *De Standaard*, qui s'orne du drapeau tricolore, il rompt avec l'anti-belgicisme d'avant-guerre. Il faut attendre 1949 pour qu'une organisation politique se réclame explicitement du nationalisme flamand. La Vlaamse Concentratie (VC – Concentration flamande) ne récolte cependant aucun élu aux élections législatives. Son successeur, la Christelijke Vlaamse Volksunie (CVV – Union populaire chrétienne flamande), dite la Volksunie, obtient un siège au scrutin de 1954. Ce parti milite surtout pour l'amnistie et réclame un État fédéral à deux composantes avec Bruxelles-Capitale comme district fédéral.

Créé en 1952, le Vlaamse Volksbeweging (VVB – Mouvement populaire flamand) se présente avant tout comme un groupe de pression indépendant des partis traditionnels. Fédéraliste, il mène des actions contre la francisation progressive de l'agglomération bruxelloise. Après la conclusion du pacte scolaire, il se renforce, en accueillant des flamingants de toutes tendances. Par l'intermédiaire du Vlaams Actiecomité voor Brussel en Taalgrens (VABT – Comité d'action flamand pour Bruxelles et la frontière linguistique), il organise plusieurs marches flamandes sur Bruxelles (1961 et 1962). Il joue également un rôle important dans la campagne menée par les flamingants contre l'évolution de la frontière linguistique. En 1960, des centaines de bourgmestres du Nord du pays refusent de répondre au volet linguistique du recensement afin d'empêcher une nouvelle augmentation du territoire bilingue, conformément à la législation linguistique de 1932 (voir chapitre 21). Sur le plan politique, un certain nombre de flamingants

sont accueillis au sein du parti catholique rebaptisé en 1945 (Parti social-chrétien). Ils voient d'un bon œil les tentatives menées en faveur de l'amnistie, mais restent minoritaires dans une organisation qui conçoit toujours la Belgique comme un État strictement unitaire.

Les progrès du mouvement wallon

Durant la guerre, des mouvements de résistance naissent en Wallonie à l'initiative de militants wallingants (Wallonie libre en 1940, Wallonie indépendante et Wallonie catholique en 1943). À cause de l'attitude de Léopold III, jugée trop conciliante par rapport aux Flamands et même aux nazis (voir chapitre 23), ils acquièrent une dimension anti-belge et se recrutent avant tout dans les milieux de la gauche anticléricale.

Dès la Libération, un Congrès national wallon est organisé (20-21 octobre 1945) à Liège. Les 1 500 participants (90 % d'anticléricaux) optent pour le fédéralisme après avoir émis le vœu jugé irréalisable du rattachement à la France. Cette manifestation politique conduit le gouvernement à prendre en compte le « problème wallon » et à confier une enquête au Conseil économique wallon. Déposé en 1947, le rapport de cet organe met l'accent sur le déséquilibre économique grandissant entre le Nord et le Sud du pays et conseille l'élaboration d'un plan de redressement de la Wallonie par l'intermédiaire d'une décentralisation accrue des aspects économiques et financiers. En réponse à ces revendications, le Centre de recherche pour la solution nationale des problèmes sociaux, politiques et juridiques des diverses régions du pays est créé à l'initiative du député catholique wallon Pierre Harmel. Ce centre, appelé centre Harmel, suggère de délimiter de manière fixe la frontière séparant les deux grandes communautés du pays et de créer deux conseils régionaux consultatifs compétents pour les matières culturelles.

C'est surtout la grande grève de 1960-1961 qui manifeste le développement du mouvement wallon. Devant l'indifférence du gouvernement et surtout de la Flandre par rapport au déclin économique du Sud du pays, une partie de la masse ouvrière se tourne vers les leaders wallingants. En avril 1961, le Mouvement populaire wallon (MPW) est fondé et recrute abondamment dans les milieux syndicaux. En outre, les formations issues de la résistance (Wallonie libre et Rénovation wallonne) reprennent leurs activités.

La législation linguistique de 1962-1963

Après l'adoption de la très critiquée loi unique, le gouvernement catholique-libéral démissionne. Les élections du mois d'avril 1961 n'apportent que peu de modifications aux rapports de force politiques.

La fixation de la frontière linguistique

Le scrutin révèle, néanmoins, la percée de la Volksunie qui obtient cinq sièges au détriment du CVP. La nouvelle équipe gouvernementale réunit catholiques et socialistes, soit les deux partis les moins insensibles aux revendications fédéralistes. Celles-ci sont exprimées de plus en plus explicitement tant en Wallonie (lors de la grève de 1960-1961) qu'en Flandre (marches sur Bruxelles en 1961 et 1962). Pour calmer ces agitations et réconcilier le Nord et le Sud, le nouveau ministère fait adopter une nouvelle législation linguistique.



Conformément aux conclusions du centre Harmel, la frontière linguistique devra être strictement délimitée par la loi. Le procédé de fixation déterminé par les résultats du recensement décennal est abandonné (suppression du volet linguistique du recensement par la loi du 24 juillet 1961). En vue de réaliser l'homogénéité linguistique de chaque région, des aménagements sont opérés le long de cette nouvelle frontière dessinée très précisément par la loi du 6 avril 1962.

Les communes de Comines et Warneton, situées en Flandre-Occidentale, sont annexées à la province du Hainaut, étant donné la majorité de francophones qui y vivent. De l'autre côté du royaume, les six villages de la région des Fourons sont détachés de la province de Liège au bénéfice du Limbourg. Les habitants y parlent un dialecte issu du néerlandais et de l'allemand, mais manifestent leur volonté de rester dans la région francophone. En vain, car les catholiques appuient les revendications flamandes faisant état de l'appartenance historique de cette contrée à la région néerlandophone et les socialistes voient d'un bon œil le transfert d'électeurs catholiques en dehors de la province liégeoise.

L'invention du « régime à facilités »

Une seconde vague de lois linguistiques sont discutées durant l'année 1963. Elles concernent l'application du principe de l'unilinguisme dans chaque région dans les domaines administratif, scolaire et judiciaire, mais elles se heurtent au problème bruxellois. Le gouvernement, ne parvenant pas à s'entendre, remet sa démission au roi, qui la refuse. Réuni en conclave à Val-Duchesse, il parvient néanmoins à trouver un compromis. Le statut bilingue de Bruxelles est introduit dans les dix-neuf communes constituant l'agglomération dite de Bruxelles-Capitale, mais celle-ci ne pourra plus être étendue. Quant aux francophones vivant dans six communes des environs de la capitale (Kraainem, Wezembeek-Oppem, Rhode-Saint-Genèse, Linkebeek, Drogenbos et Wemmel), ils bénéficient d'un « régime de facilités ». Ils peuvent s'adresser en français aux administrations et même placer leurs enfants dans des écoles maternelles et primaires francophones.

De nouveaux ressentiments



Si cette législation permet d'imposer un véritable unilinguisme à l'intérieur de chaque région et un bilinguisme plus réel au sein de l'État central, elle porte en son sein de multiples foyers de mécontentement au sein de la population francophone et néerlandophone. Du côté des nationalistes belges, attachés à la Belgique unitaire, on crie à la mort de la Belgique. Une manifestation est organisée le 31 mars 1963 contre les lois linguistiques. Elle ne rencontre qu'un succès mitigé. Seul le parti libéral se présentait encore comme plutôt favorable au maintien d'une Belgique unitaire.

Les mécontentements flamands

Pour le Vlaamse Beweging (Mouvement flamand), les lois de 1962-1963 sont insuffisantes pour protéger la région flamande par rapport au processus de francisation des environs de Bruxelles. De plus en plus de Bruxellois francophones émigrent vers la périphérie néerlandophone. Encourageant l'augmentation des prix immobiliers, ils s'installent là où les populations locales ne peuvent suivre les valeurs fixées par le marché. En outre, la persistance d'une forte présence francophone à Louvain, autour de l'Université catholique, est considérée comme « une tache sur le corps de la Flandre ». Les plans d'extension de cette université, nécessités par la forte augmentation du nombre des étudiants, semblent préparer une nouvelle expansion des francophones dans le Brabant flamand.

Enfin, les facilités concédées aux francophones des six communes de la périphérie bruxelloise sont considérées comme transitoires par les flamingants. Ces concessions doivent préparer les habitants non néerlandophones à s'intégrer progressivement dans le territoire flamand. Ainsi les écoles primaires de ces communes doivent-elles faciliter le passage des petits francophones vers l'enseignement secondaire uniquement dispensé dans ces localités en néerlandais. En aucun cas, les facilités ne peuvent se maintenir.

Les mécontentements francophones

Quant aux francophones de la région bruxelloise et des villages fouronnais, ils vivent mal la fixation d'une frontière linguistique, qu'ils considèrent comme arbitraire. Près des deux tiers de la population des Fourons réclament leur retour à Liège. Tout changement est cependant devenu impossible, étant donné la présence majoritaire des députés flamands au sein du Parlement (depuis 1965, les élus de l'arrondissement de Bruxelles additionnés à ceux de la région wallonne sont moins nombreux, à deux sièges près, que tous les représentants de la Flandre). Or, les francophones sont de plus en plus nombreux dans la périphérie bruxelloise. Ils considèrent l'impossibilité d'étendre l'agglomération bilingue de Bruxelles-Capitale à d'autres communes comme un « carcan ». Ils ne perçoivent pas du tout les facilités accordées à certaines communes comme une concession temporaire

mais bien comme un droit permanent. Ils estiment qu'ils peuvent bénéficier des mêmes droits que ceux qui sont octroyés à la minorité flamande vivant dans la capitale.

En outre, dans d'autres communes du Brabant flamand, où sont présentes d'importantes populations francophones, certains réclament l'octroi de facilités linguistiques. Ces revendications prennent d'autant plus de force qu'elles sont relayées à partir de 1964 par un nouveau parti politique : le Front démocratique des Bruxellois francophones (FDF). Son programme est fondé sur l'abrogation des lois linguistiques et sur la nécessaire consultation des populations concernées par la fixation du statut linguistique de la région bruxelloise.



À la fin de cette période (1945-1963), la Belgique est parvenue à surmonter de graves crises politiques et sociales (Question royale, question scolaire, grèves de 1960-1961) qui ont caché le problème communautaire tout en le révélant progressivement. Au début des années 1960, en revanche, il apparaît de plus en plus clairement que les structures de l'État belge unitaire sont devenues obsolètes pour régler les conflits fréquents entre le Nord et le Sud du pays. Ces tensions communautaires se vivent surtout aux alentours de la frontière linguistique et voient s'opposer les groupes radicaux des deux camps : Action fouronnaise, Taal Aktie Komitee (TAK), Vlaams Militanten Orde (VMO), Voorpost, etc. En dehors de l'agitation parfois violente menée par ces groupuscules extrémistes, les partis dits communautaires obtiennent un pouvoir politique grandissant et contraignent les formations traditionnelles à préparer des réformes institutionnelles plus profondes.

La contagion des tensions communautaires

Alors que le principe de l'unilinguisme régional a encore été approfondi par la législation de 1962-1963, les organisations nationales, nécessairement bilingues, fonctionnent de plus en plus difficilement.

La « mise au frigo » du problème communautaire

Durant les années 1960, diverses organisations nationales, qu'elles soient politiques, culturelles, scolaires, administratives ou sportives, sont menacées par des tensions communautaires. Au sein de ces organes, Flamands et francophones ne sont plus sur la même longueur d'onde. Pour éviter la paralysie, ces organisations décident de se scinder en branches distinctes, quitte à réduire leurs capacités d'action. Dès 1960, la Radio-télévision belge est scindée en Belgische Radio- en Televisieomroep (BRT) et Radio-télévision belge francophone (RTBF).

Lors du scrutin électoral de mai 1965, le développement du clivage communautaire apparaît encore plus clairement qu'en 1961. Les partis régionalistes ou communautaires obtiennent 17 sièges (12 pour la Volksunie, 3 pour le FDF et 2 pour le Front wallon). D'autre part, la coalition catholique-socialiste, responsable des lois linguistiques, est lourdement sanctionnée (elle perd près de 40 sièges). Le grand vainqueur est l'héritier du parti libéral, le Parti de la liberté et du progrès (PLP, en néerlandais : Partij voor Vrijheid en Vooruitgang), qui a fait campagne en faveur de la Belgique unitaire et qui a bénéficié de son ouverture aux catholiques. Malgré ces résultats, l'alliance est reconduite, mais elle ne résiste pas à de nouvelles turbulences, liées notamment à la fermeture des charbonnages. En 1966, un nouveau gouvernement est formé avec les catholiques et les libéraux. Préoccupés par la situation économique, ils n'ont pas l'intention d'aborder les problèmes communautaires. L'actualité va les rattraper.

L'explosion : l'« affaire de Louvain »



La scission la plus spectaculaire se déroule à la fin des années 1960 lorsque le mouvement flamingant réclame le transfert de la section francophone de l'Université catholique de Louvain en terre wallonne. Cette revendication, manifestée de façon bruyante dans les rues de la cité universitaire à partir de 1967, divise tout le monde catholique, évêques y compris. Aux cris de « *Walen Buiten !* » (« Les Wallons dehors ! ») et de « *Leuven Vlaams* » (« Louvain flamand »), les étudiants flamands exigent un départ que les francophones considèrent comme une humiliation inacceptable.

Incapable de régler cette crise, le gouvernement libéral-catholique doit démissionner. Les désaccords ne provenaient pas d'une opposition entre partis, mais d'un conflit à l'intérieur même du parti catholique. Lors des élections qui suivent, des listes socialistes et catholiques distinctes (francophone et néerlandophone) sont présentées dans l'arrondissement électoral bruxellois. Les différents fédéralistes wallons unissent leurs forces au sein d'un même parti, le Rassemblement wallon (RW), intégrant des personnalités des différentes formations politiques. Le scrutin provoque une nouvelle diminution de la représentation des partis traditionnels (perte totale de 14 sièges) au profit des partis communautaires (12 sièges pour le FDF et le RW, 20 sièges pour la Volksunie). Le PLP, qui avait fait campagne autour du slogan « Mon parti, c'est mon pays », perd un siège.

Le nouveau gouvernement, unissant les catholiques et les socialistes, décide le transfert de la section française de l'UCL en terre francophone. Cette décision provoque une double prise de conscience. Tandis que les Flamands sortent renforcés de l'« affaire de Louvain » et se sentent mieux armés pour réclamer une plus grande autonomie, les francophones ressentent l'expulsion comme la révélation de la domination flamande sur l'État belge. En outre, pour les catholiques wallons, qui manifestaient un réel attachement à leur

ancienne université louvaniste, il apparaît de plus en plus clairement que le parti soutient prioritairement les revendications flamandes.

Le développement du « splitsing »

Cette prise de conscience entraîne le « splitsing », c'est-à-dire la scission du parti entre une branche néerlandophone (CVP) et une branche francophone (PSC). La dernière université bilingue du pays (Université libre de Bruxelles, ULB) ne tarde pas à suivre le même chemin que sa rivale. En 1969, elle se divise aussi entre ULB et VUB(Vrije Universiteit Brussel). Progressivement, sous la pression des succès électoraux engrangés par les partis communautaires (en 1974, 22 sièges pour le FDF et le RW et 22 sièges pour la Volksunie), les grandes familles politiques belges se scindent aussi. Le parti libéral, qui a longtemps défendu une vision unitariste de la Belgique, est contraint, au début des années 1970, à se diviser en PLP et PVV (Partij voor Vrijheid en Vooruitgang). En 1979, la formation wallonne opte pour un nouveau sigle, PRL (Parti réformateur libéral). Quant au Parti socialiste belge (PSB – en néerlandais : Belgische Socialistische Partij), il maintient difficilement son unité grâce à un système de coprésidence introduit en 1971. Sept ans après, PS et SP se séparent aussi.

Chapitre 27

La Belgique est un État fédéral

Dans ce chapitre :

- La Belgique devient un pays fédéral
- D'une crise à l'autre
- Les Années de plomb
- De nouvelles forces politiques ?
- Vers une nouvelle éthique ?
- Et demain, quelle Belgique ?

Depuis 1970, la Belgique est régulièrement secouée par des crises, économiques, sociales, financières mais surtout communautaires. Très fréquemment, elle assiste aussi au surgissement, dans l'actualité, de l'une ou l'autre « affaire », qui lance les forces de police sur les traces d'un ancien ministre ou de prédateurs monstrueux.

Face à ces difficultés, dont les causes se situent dans un contexte parfois bien plus large que celui de la petite Belgique, de nouvelles solutions ont-elle vraiment été proposées ? Ce royaume qui vient de fêter son 175e anniversaire a-t-il encore la force et la volonté d'en trouver ?

La Belgique devient un État fédéral

La Question royale (voir chapitre 23) démontre que le problème linguistique a évolué vers un problème communautaire. Les résultats du recensement linguistique de 1947 sont contestés. Ils ne sont publiés qu'en juin 1954. En 1961, à la suite d'un boycott par plus de cinq cents communes flamandes, le gouvernement supprime les recensements linguistiques décennaux. En 1962 et 1963, la frontière linguistique est délimitée et divise le pays en quatre régions linguistiques : les régions francophone, flamande, allemande et l'agglomération bilingue de Bruxelles. L'« affaire de Louvain » (voir chapitre 26) annonce une nouvelle Belgique. Début 1968, le Parti social-chrétien se scinde en deux partis linguistiques. Il sera suivi, en 1972, du parti libéral et du parti socialiste en 1978 (voir chapitre 26).

La réforme constitutionnelle de 1970

Ces scissions ne faciliteront pas, à terme, le « compromis des Belges » (voir chapitre 21). La révision constitutionnelle de 1970 contient trois grandes parties.

- **Elle prévoit, d'abord, des mesures de protection des minorités.** Certaines lois doivent obtenir une majorité qualifiée. Elles ne peuvent être adoptées que par une majorité à la Chambre et au Sénat et une majorité au sein des groupes linguistiques dans les deux chambres. À l'exception du Premier ministre, le Conseil des ministres compte autant de ministres francophones que néerlandophones. Cette parité ne vaut pas pour les secrétaires d'État. Le législateur prévoit également une « sonnette d'alarme ». Si les trois quarts des membres d'un groupe linguistique à la Chambre ou au Sénat estiment qu'un projet ou une proposition de loi porte gravement atteinte aux relations entre les communautés, ils peuvent suspendre le processus parlementaire pendant trente jours. Cette motion est envoyée devant le Conseil de ministres paritaire, qui dispose d'un mois pour trouver une solution :
- **Cette réforme prévoit également trois communautés culturelles – germanophone, flamande et française – qui ont un pouvoir législatif, par leurs décrets, en matière culturelle.** Ces dispositions concernant l'autonomie culturelle trouvent immédiatement leur application :
- **L'article 107 quater fixe enfin trois régions – bruxelloise, flamande et wallonne –, qui doivent être organisées par une loi votée à majorité spéciale.** Dès le début, une construction asymétrique est mise sur pied. En 1974, le gouvernement Tindemans réalise une régionalisation provisoire, qui institue des comités ministériels régionaux et des conseils régionaux, mais avec des pouvoirs uniquement consultatifs. En 1977, une tentative de réforme de l'État – le pacte d'Egmont – échoue. Entre-temps, les relations entre les deux communautés ne cessent de s'envenimer : la question des Fourons et le « retour à Liège », avec les manifestations du TAK, l'« affaire des guichets » à Schaerbeek, où le bourgmaistre Nols avait réduit le nombre de guichets pour les néerlandophones à un seul…

La réforme constitutionnelle de 1980



Dès 1980, Wilfried Martens entreprend pas à pas la fédéralisation du pays. La réforme de 1980 signifie la fin de la Belgique unitaire. Les communautés remplacent désormais les communautés culturelles, car elles gèrent non seulement les affaires culturelles, mais également les matières personnalisables. Les trois communautés – flamande, française et germanophone – ont chacune leur parlement – le conseil – et leur

gouvernement – l'exécutif. Deux régions, la région flamande et la région wallonne, voient le jour. Elles ont aussi chacune leur conseil et leur gouvernement. La région bruxelloise, bien que prévue dans cette réforme, reste, institutionnellement, provisoirement « au frigo ». Dès le départ, en Flandre, la région et la communauté fusionnent : il n'y a donc qu'un gouvernement et qu'un parlement dont le siège est à Bruxelles. La région wallonne, dont le siège est à Namur, et la communauté francophone, qui siège à Bruxelles, en revanche, ne s'assemblent pas. La réforme de 1980 offre aussi aux deux entités une forme limitée de fiscalité. Les revenus principaux restent les dotations et les perceptions ristournées par l'État central. La réforme prévoit également la création d'une Cour d'arbitrage, qui doit contrôler la répartition des compétences entre l'État, les régions et les communautés.

En 1988-1989, les responsabilités des régions et des communautés sont élargies. Les régions sont désormais, entre autres, compétentes pour l'économie, l'environnement, les travaux publics et le transport, alors que les communautés sont compétentes pour l'enseignement. Un nouveau régime de financement est organisé. La région Bruxelles-Capitale, limitée à ses dix-neuf communes, est organisée comme une région presque à part entière, avec un parlement, un gouvernement et un pouvoir de légiférer par le biais d'ordonnances.

L'État fédéral



En 1993, Jean-Luc Dehaene réalise la fédéralisation du pays. Les compétences et les moyens financiers sont élargis ; le système bicaméral est fondamentalement réorganisé. Le nouveau texte de la Constitution en témoigne : « La Belgique est un État fédéral qui se compose des communautés et des régions. » Finalement, en 2001, l'accord du Lambermont transfère des compétences aux régions et communautés, telle la loi communale et provinciale. Il prévoit aussi une réforme du financement des communautés. L'accord du Lombard modifie le fonctionnement des institutions bruxelloises. Mais cela ne signifie pas la fin des tensions communautaires.

En 1999, le parlement flamand adopte cinq résolutions « sur les objectifs de la Flandre, en vue d'une prochaine réforme de l'État », visant à renforcer foncièrement l'autonomie des deux entités fédérées et prévoyant deux régions à statut spécial : la région de Bruxelles-Capitale et la région germanophone. Ces cinq résolutions sont reprises en 2008 dans la note « Octopus » du gouvernement flamand.

En 2003, la Cour constitutionnelle décide que la réforme électorale de 2002 est inconstitutionnelle. Celle-ci a calqué les limites des circonscriptions électorales pour la Chambre sur celles des provinces, à l'exception de la province du Brabant flamand et de la région de Bruxelles-Capitale. Elle

somme le Parlement fédéral de résoudre ce problème de BHV (Bruxelles-Hal-Vilvorde). Les partis flamands demandent dès lors la scission de BHV. Fin 2007, les représentants flamands votent cette scission en commission de l'Intérieur du Parlement fédéral. Les francophones quittent la salle. Dès lors, à quatre reprises, des motions de conflits d'intérêts sont votées afin de temporiser le dépôt de la proposition de loi, et son vote au Parlement.

D'une crise à l'autre



Les années 1960 sont aussi appelées les « *Golden Sixties* » puisqu'elles sont l'âge d'or de la société de consommation, caractérisé par une croissance économique constante. Les années 1970 sont le temps des grandes interrogations et des remises en cause.

L'agonie de l'industrie lourde

Dès les années 1960, l'inflation s'accélère. En 1971, le président américain Nixon suspend la convertibilité du dollar en or. À la suite de la guerre du Kippour en 1973, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEC) décide de hausser substantiellement le prix du pétrole. L'effet de ce choc pétrolier est fulgurant. Il renforce encore la récession existante. La crise cumule une baisse de la production industrielle et l'inflation, c'est la stagflation. Entre 1974 et 1981, le coût réel des salaires augmente de 4 % par an. Pour soutenir l'expansion économique, le gouvernement a recours à une politique keynésienne. Il soutient la consommation intérieure, mais il provoque de lourds déficits budgétaires.

Dans les années 1960, le centre de gravité de l'activité industrielle se déplace de la Wallonie vers la Flandre. Dès les années 1950, la part du charbon dans l'approvisionnement en énergie est de plus en plus dépassée par celles du pétrole et de l'atome : sa part passe de 80 % en 1950 à 30 % en 1973. Les mines ferment et le chômage grimpe. L'extraction charbonnière s'arrête dans le Centre en 1973, dans le Borinage en 1976, et à Liège en 1984. Le dernier charbonnage wallon, le puits Sainte-Catherine du Roton, cesse ses activités en septembre 1984. Entre 1955 et 1973 environ 100 000 emplois dans les mines disparaissent. En Campine, le charbonnage de Zwartberg est le premier à fermer en 1966, Zolder le dernier, en 1992.

Les crises structurelles dans la sidérurgie et la verrerie ne feront qu'aggraver la situation. La surproduction se fait sentir sur le marché international de la sidérurgie dès 1975. Elle touche profondément les entreprises de Cockerill et de Hainaut-Sambre. Une seconde crise conduit, en 1981, à la fusion des deux entreprises, acceptée par la Commission européenne à la stricte condition de réduction des capacités de production. Le dossier est

« politisé » et le financement se fait finalement sur une base communautaire. En 1984, les gouvernements de la Belgique et du Luxembourg signent un accord de synergie entre Cockerill-Sambre, Sidmar et Arbed (acronyme des Aciéries réunies de Burbach-Eich-Dudelange). En 1999-2002, à la suite d'une concurrence internationale implacable, la sidérurgie belge se retrouve dans les mains étrangères du groupe Arcelor. Celui-ci est le résultat d'une concentration entre Arbed, Usinor et Aceralia. Finalement, en 2006, Arcelor et Mittal Steel fusionnent en ArcelorMittal.

Ce transfert d'entreprises belges à des sociétés étrangères déplace également les lieux de décisions. En Flandre, Sidmar est créée en 1962, et devient le moteur de l'industrialisation du canal Gand-Terneuzen.

La défense en Wallonie de l'industrie ancienne, qui est en déclin, se traduit par une augmentation du chômage : de 3,2 % en 1973 à 11,1 % en 1981 ; contre une évolution de 1,8 % à 9,6 % en Flandre et de 2,3 % à 11,1 % à Bruxelles.



Dans les années 1970, l'impact des investissements étrangers sur l'économie nationale devient très grand. On estime que ces industries fournissent déjà un tiers de l'emploi en 1975. Ces investissements orientent l'industrie flamande vers de nouvelles industries, alors qu'en Wallonie ce processus est plus lent. On tente en premier lieu de sauver les secteurs existants, où sont employés des milliers d'ouvriers. En 2005, pour relancer l'emploi et l'économie en Wallonie, la région wallonne lance un ensemble de mesures, baptisé le « plan Marshall », qui est ajusté en 2009.

Les finances publiques sous surveillance

La diminution de l'emploi au début des années 1980 et la politique économique d'expansion gouvernementale créent de grandes difficultés budgétaires. Le déficit net de financement atteint, en 1981, 12,8 % du PNB, alors que la dette augmente en trois ans de 66 % à 91 % de ce produit. Afin d'alléger la dette belge, le gouvernement dévalue le franc belge, le 21 février 1982. Il n'en avertit pas le grand-duché du Luxembourg, malgré l'association monétaire qui lie les deux pays.

Le gouvernement Dehaene I, constitué en 1992, est confronté à de nouvelles restrictions budgétaires liées au traité de Maastricht. En vertu du plan de convergence, le ministère s'impose une politique d'austérité très stricte. Lors de son discours d'investiture, le 9 août 1993, le roi appelle à la réalisation d'un pacte social. Celui-ci, le « plan global pour l'emploi et la compétitivité », est présenté à la Chambre le 17 novembre 1993. Il répond aux exigences de l'Union européenne, qui a fixé, deux ans auparavant, les critères pour adhérer à la monnaie unique. Il suppose l'instauration d'un index « santé », qui ne prenne pas en compte les prix du tabac, de l'alcool et de l'essence dans son calcul. De cette manière, la liaison des salaires à l'index est moins

coûteuse. Le plan impose aussi une augmentation de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée). Malgré l'opposition du monde des travailleurs, le Parlement adopte le plan en décembre.



Le 2 mai 1998, le Conseil de l'Union européenne décide que la Belgique, avec dix autres États, remplissent les conditions nécessaires pour la participation à la troisième phase de l'Union européenne monétaire et l'adoption d'une monnaie unique, l'euro.

En 1993, les trois régions du pays subissent les conséquences de la récession européenne : l'index de la production industrielle diminue, en une année, de 6,1 %. Le chômage prend une ampleur importante : en 1997, le taux atteint 8,8 % en Flandre, 17,3 % en Wallonie et 18,7 % à Bruxelles. En 2000, l'économie belge s'affaiblit. Cependant, les attaques du 11 septembre 2001 n'auront finalement qu'un impact limité sur l'économie.

Mi-1999, après des élections fortement influencées par la crise de la dioxine et qui ont bouleversé les rapports de force politiques, un nouveau gouvernement est constitué, composé de libéraux, de socialistes et d'écologistes, sous la direction de Verhofstadt. Ce gouvernement « arc-en-ciel » prône l'État social actif, idée propagée par le socialiste Vandenbroucke après ses études en Grande-Bretagne.



La croissance économique reste positive durant la première décennie du XXIe siècle, à l'exception de l'année 2001. En 2008, mais surtout en 2009, c'est la débâcle. La crise financière mondiale touche également de plein fouet la Belgique. La vente de Fortis, l'un des fleurons des institutions financières belges, issue de la Caisse générale d'épargne et de retraite (CGER) et de la Générale de banque, à BNP-Paribas, est un symbole de la fin de « l'ancienne Belgique ». En outre, le chômage reste un grand fléau avec, pendant le premier trimestre de 2008, un taux de 4 % en Flandre, 9,8 % en Wallonie et 16,4 % à Bruxelles.

Les Années de plomb

Entre 1982 et 1985, vingt-huit personnes sont brutalement abattues par les « tueurs du Brabant wallon », pour la plupart dans des magasins de Delhaize et de Colruyt. Ces tueurs agissent en véritable style commando. L'affaire de ces tueries ne semble pas être un événement isolé. Pour y voir plus clair, le Parlement installe une commission d'enquête parlementaire sur la lutte contre le banditisme et le terrorisme. Deux ans plus tard, il présente un volumineux rapport, qui donne naissance à la loi sur le contrôle des services de police et de renseignement. Cette loi crée le Comité permanent de contrôle des services de police, le Comité P. Une des thèses d'explication de ces « tueries » dénonce des actions violentes menées pour créer un climat d'instabilité et de terreur afin de mettre un régime fort en place.

Dans le sillage de la Rote Armee Fraktion (RAF – Fraction Armée rouge), de la Brigate Rosse (BR – Brigade rouge), de l'Action directe, le groupe terroriste d'inspiration marxiste-léniniste belge, Cellules communistes combattantes (CCC), organise des actions violentes. Le 2 octobre 1984, il commet un premier attentat contre la firme multinationale Litton, à Evere. Les CCC sont responsables d'un total de vingt-sept attentats perpétrés au cours de trois campagnes organisées entre octobre 1984 et l'automne 1985. Lors de l'explosion d'une camionnette piégée à Bruxelles, deux pompiers sont tués. Le 16 décembre, Carette, Chevolet, Vandergeerde et Sassoye, les « quatre CCC », sont arrêtés à Namur. Ils sont condamnés, en 1988, aux travaux à perpétuité par la cour d'assises du Brabant.

Pendant cette période, la justice s'occupe également de diverses affaires politico-financières. Certaines de celles-ci concernent les bénéfices financiers illégaux réalisés par des personnalités politiques.

En 1986, par exemple, l'ancien Premier ministre Van den Boeynants, « VDB », est condamné pour fraude fiscale, faux et usage de faux ; sa condamnation sera confirmée en appel. Le « vieux crocodile » est enlevé en 1989. À sa libération, il déclare : « Je ne sais pas d'où je viens, mais je reviens de loin. » D'autres collusions entre la politique et la finance sont souvent les effets du système de financement des partis. Afin d'y remédier, diverses lois sont votées par le Parlement. Un mois après le vote d'une telle loi, en 1989, de nouvelles affaires sont à la une. Dans le procès Inusop, en 1996, la Cour de cassation estime que cet institut de sondage a servi « au financement d'un parti ». Cet arrêt condamne l'ancien ministre Guy Coëme. En août 2000, la Cour européenne établit que les condamnés n'ont pas eu un procès équitable, en l'absence d'une loi organisant la poursuite des ministres.



Le meurtre d'André Cools, grande personnalité du parti socialiste liégeois, défraie la chronique en 1991. C'est le second meurtre politique en Belgique d'après-guerre, après celui du communiste Lahaut qui cria : « Vive la république ! », lors du serment constitutionnel de Baudouin Ier. L'assassinat de Cools va également mettre au jour une des plus importantes affaires de la Belgique contemporaine. Si l'on identifie rapidement les malfaiteurs qui ont concrètement commis le crime, le véritable commanditaire reste inconnu. Le suicide d'Alain Van der Biest en 2002, dont le chauffeur est impliqué dans l'affaire, a en effet éteint la procédure contre cet ancien autre ministre socialiste liégeois. Dans le sillage de l'enquête menée sur ce meurtre, le socialiste Willy Claes, alors le secrétaire général de l'Otan, est obligé de démissionner. Il est accusé d'avoir perçu un pot-de-vin dans l'affaire Agusta et favoriser l'achat d'hélicoptères de cette firme.

L'affaire qui bouleverse le plus la population belge ne concerne pas une collusion politico-financière, mais bien des actes de pédophilie. Dans les années 1990, l'affaire Dutroux a un retentissement international. Celui-ci sera en outre condamné par la cour d'assises d'Arlon pour enlèvement, séquestrations, viols et meurtres de Julie, Mélissa, An et Eefje, d'enlèvement,

séquestrations et viols de Sabine et Laetitia. Une « marche blanche » réunit en octobre 1996 entre 300 000 et 350 000 personnes à Bruxelles. Elle manifeste le soutien de la population aux parents des victimes et leur rejet du système judiciaire. À la suite de l'évasion, en 1998, de Dutroux du palais de justice de Neufchâteau, les ministres de l'Intérieur et de la Justice démissionnent.

De nouvelles forces politiques ?

Dans le sillage de 1968, des forces politiques non traditionnelles vont apparaître dans le paysage politique belge. En 1976, une section belge des Amis de la Terre voit le jour. La même année, la liste Combat pour l'écologie et l'autogestion participe aux élections communales à Namur. Un an plus tard, les écologistes se présentent avec peu de succès aux élections législatives sous les noms de Wallonie-écologie et d'Ecolog. Lors des élections européennes, en juin 1979, la liste Europe écologie obtient 5,1 % dans la partie francophone du pays, le plus haut score d'une liste écologique en Europe. Ce succès est le catalyseur de la création, en mars 1980, du parti Écolo.

Dans le pays flamand, ce n'est pas la politique qui est à l'origine du parti écologique, mais bien les actions du prêtre jésuite Versteylen. Celui-ci essaie de convaincre ses étudiants des valeurs « douces » dans de petits groupes de reviviscence et d'autoperfectionnement dans une ancienne brasserie en Campine. Après une action contre le canal d'Oelegem à Zandvliet, les militants publient un pamphlet sous le nom d'« Agalev » (acronyme de « Anders gaan leven », « Vivre autrement »). L'évolution vers un parti écologiste reste difficile. Plusieurs militants craignent de se faire polluer par la politique. Agalev attend 1977 avant de participer aux élections dans les arrondissements d'Anvers. Une percée se manifeste lors des élections européennes de 1979, lorsque les verts flamands obtiennent 2,3 % des voix. Ce succès est consolidé lors du scrutin de 1981 avec trois élus. Ceci les oblige à se transformer en un parti. En 2003, Agalev devient Groen !

Le succès des écologistes dans la fin des années 1970 s'inscrit également dans le développement des mouvements pacifiques. En 1979, la décision de l'Otan de déployer des missiles nucléaires en Europe – et probablement aussi en Belgique – est à l'origine d'une forte mobilisation contre ces armes. Le 12 décembre 1979, une première grande manifestation a lieu à Bruxelles. La mobilisation du début des années 1980 est le résultat du travail de la CNAPD (Coordination nationale d'action pour la paix et la démocratie) dans la partie francophone du pays et du VAKA (Groupe d'action flamand contre les armes atomiques), créé au sien de l'OCV (Centre de concertation pour la paix) . Outre les grands rassemblements nationaux, Bruxelles est aussi le lieu de la première grande manifestation internationale, en 1981, organisée par END (European Nuclear Disarmament – Désarmement nucléaire en

Europe). Celle d'octobre 1983 rassemble environ 400 000 personnes et constitue le plus grand succès de ces actions. On estime qu'environ 80 % d'entre elles sont des Flamands. D'autres cortèges regroupent encore plus de 100 000 participants en 1987, et environ 75 000 en 1989. La chute du mur de Berlin, en novembre 1989, change le paysage politique international et limite la mobilisation conte l'armement nucléaire. En mars 1995, le service militaire obligatoire est suspendu en Belgique.

Vers une nouvelle éthique ?

Dès les années 1970, certains gynécologues, dont le docteur Peers, qui est le dernier à avoir été emprisonné, vont braver l'interdiction de l'avortement. Mais ce n'est qu'en 1990, après de vifs débats, que l'interruption volontaire de la grossesse est autorisée par le législateur sous certaines conditions. À la fin du XXe siècle, le droit de la famille et des personnes change fondamentalement. La défaite historique, en juillet 1999, des partis sociochrétiens ne fait qu'accélérer cette tendance. Leur renvoi dans l'opposition permet l'adoption de législations s'écartant de la morale catholique traditionnelle.

En 1998, la cohabitation légale avait déjà été instaurée ; en février 2003, le mariage homosexuel est autorisé ; en décembre 2006, la législation concernant la filiation est adoptée ; en 2007, le divorce est simplifié et une loi antidiscrimination est votée. La loi ne reflète cependant pas toujours la réalité. Ainsi, le gouvernement fédéral crée, en 2002, l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes (IEFH). Mais celui-ci doit constater, en 2010, le maintien d'un écart salarial entre les deux sexes, même si celui-ci a légèrement diminué. Si, dans la politique, le système des lois sur la parité a une influence positive, ce n'est pas encore le cas dans les organes de décisions des entreprises ou des administrations.

Et demain, quelle Belgique ?

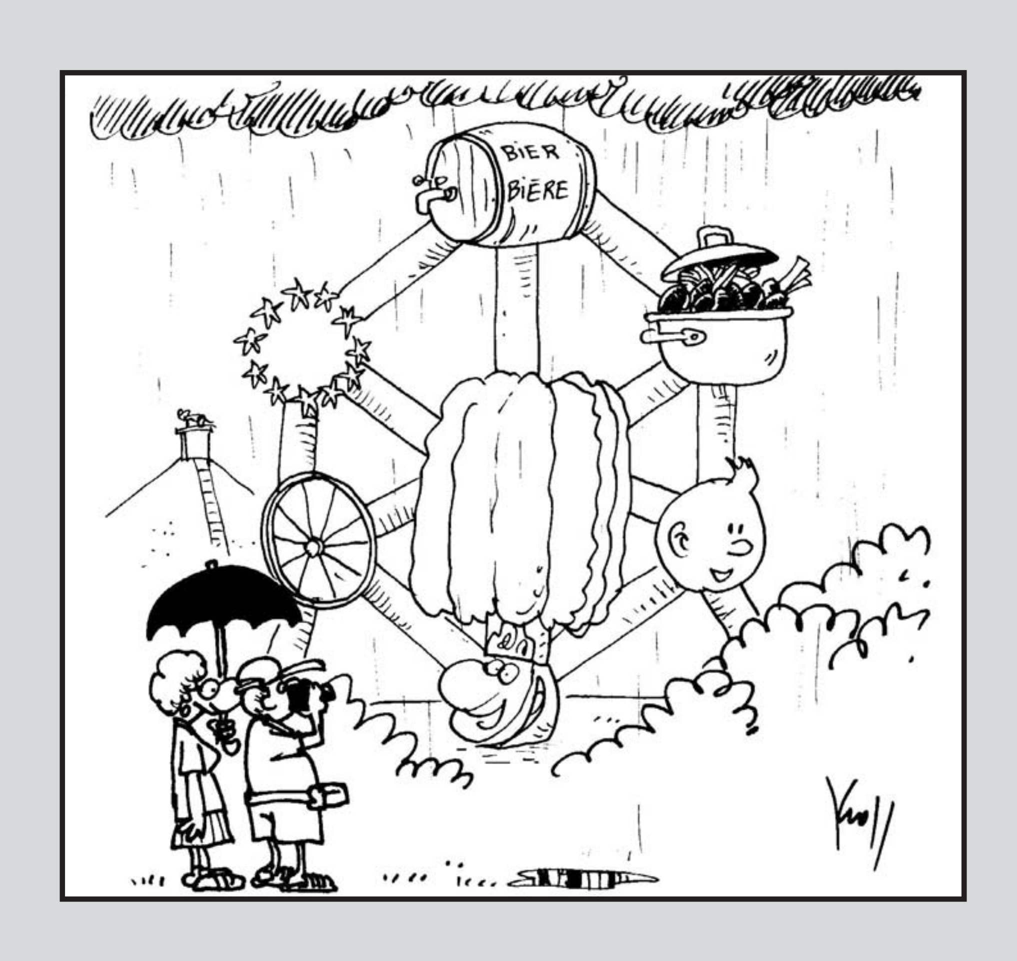


Chose étonnante, malgré une crise de cent quatre-vingt-quinze jours sans gouvernement avant l'instauration du gouvernement intérimaire de Verhofstadt III fin 2007, le pays continue à survivre. C'est peut-être grâce à l'euro et aux pouvoirs des entités fédérées. Mais, au moment où nous terminons notre manuscrit, les électeurs offrent, lors des élections du 13 juin 2010, le paysage d'une Belgique politique bien divisée. Ce scrutin a été provoqué par la chute du gouvernement Leterme II à la suite de problèmes communautaires et après quatre remaniements ministériels et trois années d'immobilisme.

La Nieuw-Vlaamse Alliantie (N-VA – en français : la Nouvelle Alliance flamande), parti radical flamand indépendantiste, devient le plus grand parti à la Chambre, avec 27 sièges sur 150. Il défend une politique conservatrice. Le deuxième parti du pays, le parti socialiste obtient 26 sièges, avec un programme plus progressiste et fédéral. Étant donné l'incompatibilité de ces deux programmes et la distribution des autres sièges parmi les autres partis, trouver une majorité qualifiée dans les deux régimes communautaires s'apparente à résoudre la quadrature du cercle. Belgique, *quo vadis* ?

Septième partie

La partie des Dix



Dans cette partie…

Vous trouverez dans cette partie dix symboles qui représentent la « belgitude » à l'époque actuelle, dix portraits de personnalités marquantes et dix lieux de Belgique à visiter absolument. C'est la partie de l'arbitraire ! Le choix de ces symboles, personnages et places de Belgique a été le résultat d'une réflexion qui n'a rien de très intellectuel mais qui a fait place à la subjectivité des auteurs.

Chapitre 28

Dix symboles de la Belgique

Dans ce chapitre :

- Des stéréotypes belges ou des réalités régionales spécifiques.
- Des lieux marquants de l'histoire de la Belgique récente
- Des produits phares de la gastronomie nationale
- Des lieux de mémoire qui ont une véritable signification pour la population belge, ou du moins une forte proportion de celle-ci

Notre choix rassemble des lieux de mémoire vivants, comme Binche et son carnaval, la tour de l'Yser ou le fort de Breendonk. Plus que l'esthétique du lieu, c'est l'ambiance qui s'en dégage qui illustre des traits variés de la Belgique : dramatique, romantique ou festive. Des lieux emblématiques, comme l'Atomium de Bruxelles, le Perron de Liège ou la jeune cité de Louvain-la-Neuve, expriment des identités fortes qui ne sont pas nécessairement solubles dans l'identité nationale. La bière et le chocolat sont inévitables, car ils constituent les principaux produits rapportés par les touristes étrangers d'un passage en Belgique. Quant aux beffrois et aux béguinages, ils structurent les paysages de plusieurs de nos régions.

Le carnaval de Binche

Chaque année, durant les trois jours qui précèdent le Carême, le carnaval domine la ville de Binche. Il est reconnu depuis 2003 comme patrimoine immatériel mondial. Dès janvier, des répétitions des batteries, les bals et, finalement, les « soumonces » préparent les festivités. Celles-ci commencent officiellement le Dimanche gras, et atteignent leur apogée le Mardi gras. Le dimanche, les noceurs masqués envahissent la ville et vont de café en café. C'est le jour des « mamzelles ». Les hommes sont déguisés en femmes dans des vêtements extravagants. Le lundi est le « jour de la jeunesse ». Le mardi apparaissent les légendaires Gilles, les Paysans, les Pierrots et les Arlequins.

À partir de 3 heures du matin, les « boureurs » sont en route pour placer de la paille sous la blouse du Gille, ce qui forme la structure des deux bosses. Puis les Gilles entament le « ramassage » : le Gille se rend, au son de l'« Aubade matinale », chez un autre membre de sa société. Il est accueilli avec une coupe de champagne. Le groupe augmente et, finalement, la société complète se rassemble dans le haut de la ville. Puis commence la « descente » vers l'hôtel de ville. Arrivés dans le bas de la ville, les Gilles mettent leur masque. Les sociétés sont, les unes après les autres, accueillies par le bourgmestre. Ensuite vient la « dislocation » : le Gille rentre chez lui accompagné d'un tambour. Vers 15 heures, le cortège des sociétés se dirige vers la Grand-Place au son des tambours. Les Gilles, en costume rouge, jaune et noir, avec leurs sabots en bois et leurs clochettes, ont mis leurs coiffes imposantes en plumes d'autruche. Ils ont changé le « ramon » (branches assemblées en forme de balai) du matin pour un panier plein d'oranges, qu'ils offriront aux visiteurs. Entraînés par des airs traditionnels, les danseurs exécutent le pas du Gille. Le soir, un nouveau cortège aux flambeaux se clôture par la danse des Gilles sur la Grand-Place, suivie d'un feu d'artifice. Selon la légende, le carnaval de Binche tirerait son origine d'une fête organisée par Marie de Hongrie en 1549 en l'honneur de Charles V et de Philippe II, au cours de laquelle des danseurs se seraient travestis en Incas coiffés de plumes.

Le Perron de Liège

Le Perron de Liège est installé au centre de la place du Marché, la principale place de la ville avant la démolition de la cathédrale Saint-Lambert. Son origine demeure incertaine. Est-ce un phallus druidique ? Est-ce une représentation d'une divinité germanique ? Est-ce une croix de juridiction ? La forme matérielle du Perron a évolué au fil du temps. Initialement, une croix surmontait une colonne élevée sur des degrés. Puis, vers 1305, ceux-ci s'appuient sur des lions, alors que la croix repose sur un renflement sphérique. Est-ce le symbole de l'autorité civile de l'évêque ? Plus tard, une pomme de pin est supportée par des « hommes sauvages ». Ceux-ci seront remplacés par les trois Grâces. L'ensemble est finalement érigé sur une arcade au-dessus de la fontaine du marché. Cette partie inférieure est réalisée, en 1697, par l'artiste baroque liégeois Jean Del Cour.



C'est à cet endroit que les édits du prince-évêque et les communications officielles sont annoncés au public. Sans le « cri au Perron », les actes de l'autorité publique n'ont pas de valeur. Au cours du temps, le Perron devient le symbole de l'indépendance liégeoise, pour finir par être considéré comme l'incarnation des libertés liégeoises. Après la bataille de Brusthem, en 1468, Charles le Téméraire impose la paix de Saint-Laurent. Il fait enlever le Perron de son socle pour qu'il soit transporté à Bruges, afin de punir les Liégeois et pour que les Brugeois sachent à quoi s'en tenir. Après sa mort, en 1478, le Perron retourne à Liège et est replacé sur son piédestal. Dès le XIVe siècle, le Perron est intégré aux armoiries de la ville.

La ville universitaire de Louvain-la-Neuve

Dès les années 1960, il devient clair que le rythme de croissance de la population estudiantine de Louvain est bien trop important. La recherche de nouveaux sites s'impose pour absorber cette extension. À la veille de la crise, en 1967, Louvain compte 20 729 étudiants. La crise politique de 1968 change le contexte politique : l'université est scindée et on décide le déménagement de l'université francophone. En 1965, la loi sur l'expansion universitaire limite la zone d'expansion au canton de Wavre. Le choix tombe sur l'ensemble du plateau de Lauzelle à Ottignies, en Brabant wallon, sauf pour la faculté de médecine, qui s'installe à Woluwe-Saint-Lambert. Une nouvelle ville universitaire – Louvain-la-Neuve – s'érige dans les champs, pas toujours à la joie du monde agricole. La création du site est confiée à un groupe, sous la responsabilité du professeur Lemaire, historien de l'art. Il opte pour une ville piétonne : le centre urbain est construit sur une gigantesque dalle en béton en dessous de laquelle se trouvent les parkings et les routes pour les automobiles. Une liaison ferroviaire aboutit au centre. Le groupe opte pour une urbanisation à l'échelle humaine.

En 1970, la scission est officialisée : les deux universités obtiennent chacune la personnalité juridique. En 1971, le roi pose la première pierre. L'année suivante, les premiers étudiants débarquent. En 2001, l'Aula magna, qui n'est pas qu'un auditoire mais aussi une salle d'événements et de spectacle, est inaugurée. En 2005, un centre commercial, l'Esplanade, voit le jour, puis, en 2009, le musée Hergé et les archives de l'État s'y installent. Peu à peu, Louvain-la-Neuve évolue. Elle n'est plus uniquement caractérisée par une population estudiantine majoritaire. Elle devient une véritable agglomération urbaine, où se pressent des catégories sociales plus diversifiées. Louvain-la-Neuve n'est pas le siège d'une municipalité. Celle-ci se trouve à 5 kilomètres, ce qui se reflète dans la dénomination de la commune : Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Les chocolats belges



Les plus anciennes traces de chocolat en Belgique datent de 1635. Ce produit est mentionné dans les comptes de l'abbaye de Baudeloo près de Saint-Nicolas. En 1663, Emmanuel Soares de Rinero obtient l'autorisation exclusive de produire du chocolat en Brabant. Au siècle suivant, plusieurs centres de production voient le jour dans le pays. Le gouverneur général des Pays-Bas autrichiens, Charles-Alexandre de Lorraine, est un vrai passionné de chocolat. Au XIXe siècle, grâce à l'industrialisation, le prix du chocolat baisse. La première machine à vapeur utilisée dans l'industrie chocolatière date de 1835. En 1884, la dénomination « chocolat » exige, en Belgique, la présence d'au moins 35,5 % de cacao pur dans le produit. Vers la fin du XIXe et le début

du XXe siècle, plusieurs entreprises chocolatières sont créées. En 1912, Jean Neuhaus invente, à Bruxelles, les premières bouchées chocolatées, les « pralines ». Trois ans plus tard, il crée avec son épouse le « ballotin », une boîte pour emballer ces pralines. En 1921, Kwatta lance le bâton de chocolat, qui pèse entre 30 et 45 grammes. Dès 1936, Jacques, qui offre déjà depuis 1905 des chromos, commercialise les bâtons fourrés de chocolat. Après la guerre, en 1952, Côte d'Or crée la pâte de chocolat à tartiner, le Pastador. L'approvisionnement du chocolat liquide en vrac, introduit par Callebaut, révolutionne le secteur. La supériorité du chocolat belge est due à plusieurs raisons : la qualité du cacao et des autres ingrédients, comme le sucre, la torréfaction et le concassage, les 35 % de cacao exigés et, finalement, le savoir-faire.

L'Atomium



Lorsque l'Exposition universelle ferme ses portes le soir du 19 octobre 1958, 41 484 412 tickets d'entrée ont été vendus. Pendant six mois, l'Expo 58 a reflété l'optimisme et la croyance d'une société dans un avenir embelli par la science et la technologie. L'Atomium en est le symbole. Ce monument, conçu par l'ingénieur André Waterkeyn, représente la maille cubique centrée du fer, agrandie 165 milliards de fois. Cet édifice, qui repose sur trois gigantesques bipodes, culmine à 102,705 mètres et a nécessité 2 400 tonnes d'acier. Il se compose d'une charpente d'acier portant neuf boules reliées entre elles par vingt tubes contenant des escaliers et des ascenseurs. Le tube central comporte l'ascenseur le plus rapide de l'époque : 5 mètres par seconde. Les boules, habillées d'aluminium, ont un diamètre de 18 mètres avec une surface de 1 082 mètres carrés et pèsent chacune environ 250 tonnes. Six des boules, qui sont aménagées par les architectes André et Jean Polak, sont visitables. Si les neuf sphères représentent les neuf atomes constitutifs du fer, elles coïncident opportunément avec le nombre des provinces belges en 1958.

L'Atomium n'était pas conçu pour survivre à l'Exposition internationale de 1958. Mais, à la suite de son succès et de sa popularité, le monument, qui est devenu un symbole de Bruxelles et de la Belgique, demeure. Au fil du temps, l'édifice se détériore. Lorsque le ministre flamand Sauwens lance, en 2000, l'idée de restaurer l'Atomium et d'y loger les fonctionnaires flamands, la réaction du monde politique francophone est fulgurante. Peu de temps après, le pouvoir régional bruxellois et l'État fédéral décident de restaurer l'édifice. Les travaux, commencés en 2004, se terminent en février 2006.

La tour de l'Yser

La tour de l'Yser est un monument pacifiste érigé à Dixmude, près de l'Yser, et se trouve à 150 mètres de l'ancienne tour de l'Yser. Celle-ci a été dynamitée en mars 1946, après un premier attentat raté, l'année précédente. Les vestiges de cette première construction ont servi à l'édification de la porte de la Paix (*Paxpoort*), achevée en 1950. Dès 1948, des discussions ont lieu sur la reconstruction d'une nouvelle tour. Finalement, le Comité de pèlerinage de l'Yser (IJzerbedevaartcomité) opte pour une tour similaire à l'ancienne, mais plus grande. Le premier pilotis est enfoncé en 1951 ; la crypte est inaugurée en 1958 et la tour en 1965. Le site est proclamé Mémorial de l'émancipation flamande en 1987. En 1994, des travaux de restauration sont entamés. Dans la tour se trouve le musée Guerre, paix, émancipation flamande. Depuis 1998, il fait partie du Réseau international des musées pour la paix des Nations unies.



Dès le début, la première tour, commencée en 1928, porte l'inscription « AVV-VVK » (« Tout pour la Flandre, la Flandre pour le Christ ») et, en quatre langues en bas-reliefs, « Plus jamais de guerre ». La nouvelle tour porte également l'inscription « AVV-VVK » et la porte de la Paix « Pax ». Ces deux éléments, le mouvement flamand et la paix, ont été présents lors des pèlerinages annuels, mais avec des prépondérances variables. Depuis 1993, le Comité de pèlerinage est de plus en plus soumis à la pression des factions radicales flamandes. En 1996, celles-ci déclenchent des violences physiques. En 2003, l'Ijzerwake (« veille de l'Yser »), organisation proche du Vlaams Belang, tient sa première réunion radicale distincte du pèlerinage officiel de l'Yser.

Le fort de Breendonk

En 1906, le gouvernement belge décide de renforcer la ceinture de forts existante autour d'Anvers. Trois ans plus tard, la construction du fort de Breendonk est entamée et, en 1913, les premiers soldats y prennent leurs quartiers. Le fort ne peut résister à l'invasion allemande en 1914 et il tombe un jour après le départ du roi Albert d'Anvers. Au début de la Seconde Guerre mondiale, le fort devient, du 10 au 17 mai 1940, le quartier général de l'armée belge. En août 1940, il est un *SS-Auffanglager*, un « camp d'hébergement ». Dès septembre, les premiers prisonniers arrivent. Pendant les premières années, les Juifs constituent environ la moitié des prisonniers. À partir de 1942 et de la création du *SS-Sammellager* dans la caserne Dossin à Malines, d'où sont déportés les Juifs vers Auschwitz, ceux-ci disparaissent de Breendonk. Le fort devient un camp de prisonniers politiques et de résistants. Après l'invasion de la Russie par l'Allemagne, le nombre de communistes incarcérés augmente considérablement. Faim, travail forcé et brutalités sont le sort des prisonniers. Environ 3500 personnes ont connu « l'enfer de Breendonk ».

84 personnes meurent dans ce camp, alors que 164 prisonniers y seront fusillés. Après la Libération, le fort – Breendonk II – sert de prison pour les collaborateurs et les inciviques. En 1947, la loi crée le Mémorial national du fort de Breendonk. En 2003, le fort, restauré, est inauguré par le roi Albert II. Chaque année a lieu un pèlerinage en l'honneur des anciens détenus de Breendonk.

La bière



Avant la Première Guerre mondiale, le nombre de brasseries en Belgique est énorme : vers 1900, on en compte encore 3 223. Celles-ci produisent surtout des bières régionales. Après la guerre, ce nombre diminue : en 1920, il en reste 2 013. La même évolution s'observe après la Seconde Guerre mondiale : en 1946, le pays ne compte plus que 755 brasseries. Le succès de la Pils entraîne le déclin des bières locales. Aujourd'hui, on constate deux tendances : d'une part, la concentration des grands groupes brassicoles entre 1985 et 2000, d'autre part, le renouveau des petites et moyennes brasseries créant des produits du terroir. En 1988, les brasseries Alken et Maes fusionnent et forment Alken-Maes, de même que les brasseries Artois de Louvain et Piedbœuf de Jupille, donnant naissance au groupe Interbrew. Celui-ci s'oriente de plus en plus vers le marché international. En 1995, il acquiert Labatt au Canada, en 1999, Bass en Grande-Bretagne et Beck's en Allemagne. En 2004, Interbrew fusionne avec la société brésilienne Companhia de Bebidas das Americas. Avec l'acquisition de la brasserie américaine Anheuser-Busch, en 2008, AB InBev devient un des plus grands groupes internationaux brassicoles. D'un autre côté, des producteurs de bières spéciales signent des accords de coopération, alors que de nouvelles petites brasseries voient le jour. Des cafés et des micro brasseries entament aussi la production d'une bière « maison ». Les trappistes méritent une mention spéciale. Elles diffèrent des bières d'abbayes, qui sont brassées par des sociétés commerciales. Leur production, en revanche, est toujours supervisée ou exécutée par des moines trappistes. Le nom et le logo hexagonal « Authentic trappist product » sont protégés. Seules sept bières peuvent le porter dans le monde, dont six en Belgique : Achel, Chimay, Orval, Rochefort, Westmalle et Westvleteren.

Les béguinages

Le mouvement du béguinisme apparaît en Europe dans le courant des XIIe et XIIIe siècles. La plupart des béguinages voient le jour entre 1230 et 1280. Le phénomène est lié à la renaissance des villes, ce qui explique sa grande concentration dans le comté de Flandre et le duché de Brabant, régions qui

bénéficient d'une forte expansion urbaine à cette époque. Les béguinages constituent des véritables villes en miniature, avec leur église, leur organisation et leurs statuts. Dans les « béguinages à cour », les habitations se répartissent autour d'un préau triangulaire, comme à Turnhout, Hoogstraten, Termonde. Au centre se trouvent l'église et le cimetière. Dans les « béguinages à rues », comme à Diest, Lierre, Louvain… les maisons sont bâties le long de petites rues. Certains béguinages, comme ceux de Courtrai ou de Tirlemont, sont de type mixte. L'ensemble est entouré d'un haut mur. L'entrée principale, qui se ferme au coucher du soleil, symbolise la frontière avec le monde extérieur. La grande maîtresse, élue par les maîtresses, dirige le béguinage. Les béguines promettent fidélité aux statuts et font les vœux de chasteté. En revanche, elles ne sont pas tenues de respecter les vœux de pauvreté. La plupart d'entre elles tissent le drap ou blanchissent le lin. En 1311, les autorités ecclésiastiques décident, lors du concile de Vienne, que ces béguines sont des hérétiques. Cependant, quelques années plus tard, le pape Jean XXII autorise leur présence dans nos contrées. Dans les années 1990, les dernières béguines meurent. En 1998, treize des béguinages flamands sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. On a longtemps pensé, à tort, que le nom dérivait de sainte Begge.

Les beffrois

Cinquante-six beffrois de Belgique et de France sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Leurs origines sont liées à l'essor du pouvoir des communes et des villes à la suite du déclin de l'autorité féodale. Un des éléments importants de l'identité communale est la possession de cloches. Celles-ci étaient initialement montées dans des tours en bois ou dans les clochers des églises. La construction de ces tours était financée par les communes, qui en devenaient les propriétaires, comme la tour de la cathédrale de Malines ou celle de l'église Saint-Pierre, à Louvain. À mesure que la prospérité des villes augmente, les tours en bois sont remplacées par des constructions en pierre. Le plus ancien exemple est la tour de Tournai, qui date de 1187 et qui emploie de la pierre calcaire locale. Tout comme les clochers d'églises, ces beffrois ont l'aspect de tours fortifiées. Ils renferment les chartes et les privilèges de la ville, bien protégés dans des coffres. Ils peuvent être isolés ou construits contre des bâtiments existants, souvent des halles marchandes. Les beffrois se retrouvent surtout dans les comtés de Flandre et de Hainaut. Ils servent aussi de prison et de lieu de réunion des échevins. Étant donné leur hauteur, ils font office de tours de guet et de surveillance pour prévenir l'arrivée de l'ennemi ou surtout le déclenchement d'incendies. Mais, avant tout, ils conservent les cloches qui rythment la vie de la cité. Dès le XIVe siècle, des horloges primitives apparaissent. À la fin du Moyen Âge, les villes riches, comme Louvain en 1381, ornent leurs beffrois de jacquemarts, des automates en bois ou en métal qui sonnent

l'heure. Au XVe siècle, l'essor des communes est freiné par les souverains bourguignons. Dès lors, on abandonne peu à peu la construction de beffrois, symboles des libertés communales. C'est l'époque de l'édification des hôtels de villes somptueux, comme ceux de Bruxelles et de Louvain. Dans le courant des XVIIe et XVIIIe siècles, les beffrois construits, comme à Thuin (1640) ou à Mons (1661), sont le plus souvent bâtis en remplacement d'anciens édifices. En 1932, Eeklo et Charleroi, en 1935, se dotent des plus récents beffrois, respectivement de Flandre et de Wallonie.

Chapitre 29

Dix personnalités belges

Dans ce chapitre :

- Des destins indissociables du territoire belge
- Des personnalités historiques, mais aussi du monde de l'art, sportif, artistique, technique, économique, scientifique ou caritatif
- Place à la créativité et à la démesure belges à travers cet album de famille!

Les personnalités politiques et militaires ont eu leur place dans les pages qui précèdent. Nous avons voulu attirer l'attention sur des icônes belges, qui sont soi très célèbres comme Brel, Hergé, Merckx ou Rubens, soi plus méconnues. Leurs exploits artistiques ou sportifs ont fait vibrer les foules et ont déchaîné les passions. D'autres, comme Marie Popelin ou Jozef De Veuster, ont mené des combats nettement moins médiatiques, mais ont acquis l'affection de leurs contemporains et sont devenus des exemples pour certaines catégories de la population belge. D'autres encore sont plutôt des personnalités qui nous ont marqués par leur ténacité et leur capacité à mener leurs entreprises originales contre vents et marées…

Notger (930-1008)



Notger ou Notker est d'origine germanique. Il est né vers 930 en Souabe (région du Sud de l'Allemagne, faisant partie de la Bavière). Ce moine bénédictin issu de la noblesse a suivi une formation intellectuelle de haut vol dans le monastère suisse de Saint-Gall. Il y est remarqué par l'archevêque de Cologne, Brunon, qui est le frère de l'empereur Otton I[er] et qui dirige alors la Lotharingie.

Celui-ci confie, en 972, le siège du diocèse de Liège à Notger. Pour renforcer l'autorité de l'empire face aux comtes qui tentent de prendre leur autonomie, l'empereur de Germanie octroie à l'évêque de Liège une souveraineté étendue sur plusieurs territoires. Après la renonciation du roi de France sur les terres ancestrales des Carolingiens, c'est-à-dire le pays mosan, Notger se retrouve à la tête d'une véritable principauté. Le territoire de celle-ci évoluera fortement

jusqu'au XIIIe siècle. Il englobe le bassin de la Meuse depuis la vallée de la Semois jusqu'à son embouchure. Il formera un pays bénéficiant d'une large autonomie, qui donnera naissance à un profond sentiment particulariste.

Durant son épiscopat (972-1008), Notger s'est aussi conduit comme un grand bâtisseur. Il a élevé une solide fortification autour de la cité liégeoise. Il a érigé plusieurs collégiales, un palais épiscopal et fait construire la cathédrale Saint-Lambert. Il y développe des écoles de réputation internationale. Le prince-évêque de Liège est lui-même une personnalité qui compte dans l'Empire germanique et son influence politique s'étend jusqu'en Italie et à Byzance.

Pierre-Paul Rubens (1577-1640)



Jusqu'en 1589, le jeune Rubens vit à Cologne, où son père a émigré pour des raisons religieuses. Après la mort de celui-ci, la famille retourne à Anvers. Rubens y reçoit une éducation raffinée. Il devient peintre. Durant son apprentissage chez Otto Van Veen, il se familiarise avec le style monumental de la haute Renaissance italienne. En 1598, il devient maître. Deux ans plus tard, il quitte la ville pour l'Italie. Fin 1605, il se fixe à Rome. En octobre 1608, il retourne à Anvers avec déjà une certaine célébrité. Il y devient le peintre officiel des archiducs Albert et Isabelle, mais continue aussi à peindre pour le public riche des humanistes, comme le juriste Rockox. Il réalise plusieurs retables. À partir de 1612, à la suite des prescriptions de la Contre-Réforme, son style change. Le caractère véhément, comme il l'exprime dans le triptyque *L'Érection de la croix* (1609-1610), fait place à un caractère harmonieux et plus classique dans le triptyque *Descente de croix* (1611-1614), tous deux exposés dans la cathédrale Notre-Dame d'Anvers.

Dès 1615, la composition spatiale de ses toiles accentue le caractère propagandiste de son œuvre. Pour pouvoir répondre aux nombreuses commandes, Rubens utilise dans son atelier la dualité entre le « projet » et sa « réalisation ». À partir de l'esquisse du maître, les élèves vont contribuer à l'œuvre. On ne dispose que de peu d'informations sur l'identité de ceux-ci. Le jeune Antoine Van Dyck joue déjà un rôle actif en tant que collaborateur de Rubens. Au début des années 1620, Rubens entame l'exécution de séries. La première est la réalisation de plafonds dans l'église des jésuites, Saint-Charles-Borromée à Anvers. Ces œuvres établissent la renommée de Rubens comme maître absolu du baroque. Les commandes se multiplient en provenance de France et d'Espagne. La reine Marie de Médicis, veuve d'Henri IV, lui attribue la décoration d'une galerie de son palais du Luxembourg. Un des sommets de cette période est illustré par *L'Adoration des mages* (1624). Durant les dernières années de sa vie, le peintre est surtout apprécié pour ses tableaux mythologiques. L'intérêt de Rubens pour la politique internationale se reflète dans ses activités de diplomate durant

la guerre de Trente Ans. Il est anobli par Philipe IV d'Espagne et par le roi Charles Ier d'Angleterre pour ses efforts en vue d'une paix entre les deux pays. Entre 1609 à 1626, il est l'époux d'Isabella Brant, que la peste emporte à l'âge de 34 ans, puis il se remarie, en 1630, avec Hélène Fourment.

Adolphe Sax (1814-1894)



Antoine-Joseph Sax, dit Adolphe Sax, est né à Dinant en 1814. Son père est déjà un facteur d'instruments de musique. Charles Sax connaît déjà un beau succès à l'époque de Guillaume Ier, duquel il reçoit la tâche de fournir l'armée. Il se spécialise dans les instruments à vent, en bois et les cuivres. Il réalise, lui-même, quelques innovations. Adolphe baigne dans ce milieu et devient l'apprenti de son père. Il se met très tôt au travail et joue avec les instruments qu'il fabrique. Il a 16 ans lorsqu'il présente des flûtes et des clarinettes en ivoire à l'exposition industrielle de Bruxelles. Ses inventions déclenchent vite l'enthousiasme et les critiques les plus radicales.



En 1842, il s'installe à Paris et présente son invention la plus originale au grand compositeur Hector Berlioz. Celui-ci est séduit par le saxophone, dont il vante immédiatement les bienfaits. Il loue « la beauté variée de son accent, tantôt grave, tantôt calme, tantôt passionné, rêveur ou mélancolique, ou vague comme l'écho affaibli d'un écho ».

Sax produit alors une quantité impressionnante de ces nouveaux instruments, tout en créant diverses variantes. Celles-ci peuvent être regroupées en quatre familles principales : les saxhorns, les saxotrombas, les saxtubas et les saxophones. Cependant, de multiples procès et des obstacles placés par ses concurrents le conduisent à la faillite à plusieurs reprises. Il est nommé professeur au Conservatoire de Paris en 1857. Le saxophone séduit progressivement la musique populaire, dans la mesure où il est introduit dans les fanfares et les harmonies, mais aussi les compositeurs classiques, qui écrivent des partitions adaptées à sa sonorité exceptionnelle. Ce seront surtout les orchestres de jazz qui en feront un instrument fondamental de la musique du XXe siècle. Sax décède à Paris en 1894.

Jozef De Veuster (père Damien) (1840-1889)



Le 11 octobre 2009, le pape Benoît XVI canonise le père Damien à Rome. Des milliers de Belges sont présents, dont le couple royal, le Premier ministre et des membres du gouvernement. Le Vatican fait de lui l'apôtre des lépreux et des sidéens. Dans la galerie nationale des statues au Capitole de Washington, le père Damien représente les îles Hawaï. Le père Damien, ou Jozef De

Veuster, est né à Tremelo. Il est le septième enfant d'un couple de fermiers aisés. En 1859, il commence le noviciat. L'année suivante, il prononce, à Paris, ses vœux comme frère de la congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et Marie (dite de Picpus). En 1863, il embarque à Brême pour les îles Hawaï à la place de son frère malade. Il arrive à Honolulu le 19 mars 1864. Il y est ordonné prêtre. Pendant neuf ans, il travaille sur cette île comme prêtre-missionnaire. Depuis 1840, la lèpre a fait son apparition dans cet archipel. Afin de limiter la contagion, le gouvernement décide de déporter les lépreux vers l'île de Molokaï difficilement accessible. Les malades y arrivent par bateau. L'île devient en fait un lieu de non-droit. Lorsque le vicaire apostolique demande des volontaires pour assurer une présence catholique dans cette île, le père Damien est parmi eux. Le 10 mai 1873, il débarque avec l'évêque sur Molokaï. Il y restera jusqu'à sa mort.

Avec son bon sens fermier, le père Damien s'aperçoit très vite que la population a d'immenses besoins matériels, outre la propagation de la foi catholique. Il améliore les infrastructures de l'île. Il commence à construire de petites maisons en bois, une église, un orphelinat. Il canalise l'eau et va même jusqu'à créer une fanfare. Il se fait médecin. Son action suscite non seulement l'admiration, y compris dans les milieux protestants, mais également de la jalousie. Damien est soutenu matériellement par les catholiques, mais aussi par des protestants, tels que le révérend Chapman. Comme un véritable lobbyiste, il réussit à obtenir des moyens pour les lépreux. Si ses relations avec la hiérarchie directe sont bonnes, elles se dégradent avec la venue du vicaire apostolique Koeckemann et avec le père Fouesnel. En 1884, le père Damien présente les symptômes de la lèpre. Il meurt en 1889.

Marie Popelin (1846-1913)

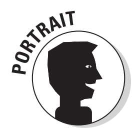


Marie Popelin, née à Schaerbeek, entreprend, à 37 ans, des études de droit à l'Université libre de Bruxelles. Elle est la première femme à y terminer ses études en droit en 1888.

« Parcourez le Code civil, l'infériorité de la femme au regard de l'homme s'y affirme à tout instant. » Ces mots, prononcés par le procureur général Van Schoor dans son avis à la cour d'appel de Bruxelles dans l'affaire Marie Popelin en 1888, peuvent paraître réactionnaires aujourd'hui, mais correspondent à la pensée de la magistrature à la fin du XIXe siècle. La Cour de Bruxelles suit en effet cet avis et repousse la demande de Marie Popelin de pouvoir prêter le serment préalable à l'exercice de la profession d'avocat. La Cour de cassation confirme l'arrêt. Ce qui apparaît à première vue comme une défaite pour le féminisme a, néanmoins, un grand impact sur le développement de celui-ci. Louis Frank, l'avocat de Marie Popelin lors de son procès, publie en 1892 à Paris son *Essai sur la condition politique de la femme*, qui produit de nombreux commentaires, surtout dans la presse

bruxelloise. Cette publication a une grande importance pour la naissance du féminisme en Belgique. Avec Marie Popelin, il fonde en 1892, la Ligue belge du droit des femmes et organise en 1898 le Congrès féministe international de Bruxelles, qui obtient un grand succès, en particulier à l'étranger. Comme représentante de la ligue, Marie Popelin participe à divers congrès féministes internationaux. Dès 1900, elle tente de réunir les différentes associations féministes belges en créant les Dîners féministes. Mais ce n'est qu'en janvier 1905 que s'unissent la ligue, la Société belge pour l'amélioration du sort de la femme et l'Union des femmes belges contre l'alcoolisme dans le Conseil national des femmes belges. Marie Popelin en sera la présidente. À l'occasion du 20e anniversaire de la fondation de la ligue, en 1912, elle organise un Congrès féministe international à Bruxelles autour des thèmes de la situation économique, politique et juridique des femmes.

Élisabeth (1876-1965)



Élisabeth de Bavière est née le 25 juillet 1876 à Possenhofen. Son père, Charles-Théodore, est duc de Bavière et frère de la célèbre impératrice Sissi, Élisabeth d'Autriche. Elle manifeste un goût prononcé pour la musique dès son enfance et pratique le piano et le violon. Lors de funérailles d'un membre de sa famille, elle rencontre Albert de Belgique, héritier du trône de Belgique depuis la mort de son frère aîné, en 1891. Albert et Élisabeth se marient le 2 octobre 1900 à Munich. Le couple a rapidement trois enfants : Léopold (1901), futur roi des Belges, Charles (1903), futur régent de Belgique et Marie-José (1906), future reine d'Italie.

Après le couronnement d'Albert (1909), Élisabeth ne se cantonne pas dans le rôle très effacé des précédentes reines de Belgique. Elle devient une véritable icône populaire lors de la Première Guerre mondiale. Son origine bavaroise est complètement oubliée par rapport à ses interventions auprès des soldats et des blessés belges sur le front de l'Yser. La propagande nationaliste la représente sous les traits de la «reine infirmière». Après la guerre, la reine Élisabeth apparaît comme une femme de son temps. Elle voyage beaucoup, seule ou en compagnie du roi. Elle voue une grande passion à l'Égypte et fonde plusieurs associations caritatives, notamment au Congo belge. Elle joue aussi un rôle important dans la construction du palais des Beaux-Arts à Bruxelles, confiée au grand architecte Victor Horta.

Après la mort accidentelle de son mari, le roi Albert, le 17 février 1934, Élisabeth se consacre surtout aux activités culturelles. Elle fonde, en 1937, le concours musical international Eugène-Ysaye, du nom du compositeur belge qu'elle appréciait particulièrement. Il prendra le nom de concours Reine-Élisabeth après la Seconde Guerre mondiale. Durant la Question royale, elle soutient son fils Léopold, puis manifeste une certaine sympathie pour les gouvernements communistes durant la guerre froide. Elle meurt en 1965 entourée de l'affection de nombreux Belges.

Hergé (1907-1983)



Georges Rémi est né à Etterbeek dans une famille modeste de la banlieue bruxelloise. Ses talents de dessinateur apparaissent très tôt. Après la Première Guerre mondiale, il rejoint l'institut Saint-Boniface, où il fréquente également la troupe scoute. Après ses études, il est directement engagé à *Vingtième Siècle*, un périodique catholique très conservateur, proche du mouvement scout. À partir de 1927, le directeur du journal, l'abbé Wallez, lui demande d'effectuer quelques petits dessins pour illustrer des articles, puis il lui confie la direction du supplément hebdomadaire destiné à la jeunesse, *Le Petit Vingtième*.

C'est dans cette publication qu'il lance, le 10 janvier 1929, un nouveau personnage qu'il nomme Tintin. Celui-ci est journaliste reporter, comme se présente alors Georges Rémi, et vit de rocambolesques aventures en Russie soviétique. Le procédé de la bande dessinée est très neuf en Belgique tandis que le discours politique qui soutient le propos est ouvertement anticommuniste. Ce premier succès conduit Hergé à dessiner Tintin dans un autre contexte mettant en lumière les mérites de l'Église catholique. C'est *Tintin au Congo* (1930) alors que les aventures de Quicke et Flupke narrent les gags commis par des gamins délurés de la capitale.

À partir du milieu des années 1930, Hergé modifie sa méthode de travail. Il se documente sur les pays visités par son héros et travaille son scénario de façon plus fine. Il se libère également de la tutelle de l'abbé Wallez, mais, durant la Seconde Guerre mondiale, il participe à l'illustration du *Soir*, dirigé par des journalistes collaborateurs. Ceci lui vaudra quelques ennuis après la Libération et une interdiction de parution jusqu'en 1946. Hergé est finalement blanchi et devient le directeur du *Journal de Tintin*, qui s'impose comme l'hebdomadaire phare des dessinateurs de bande dessinée belges. En 1950, il crée les Studios Hergé, véritable entreprise chargée de la création des albums de Tintin et de leur exploitation commerciale. Le succès n'est plus seulement national, il devient international. Un million d'exemplaires est vendu en 1960 puis vingt-six, dix ans plus tard, et quatre-vingts en 1980. Georges Rémi meurt en 1983. Ses œuvres sont alors traduites dans plus de quarante langues.

Le Dr Paul Janssen (1926-2003)



Le Dr Paul, comme il se faisait nommer par ses collaborateurs, commence sa carrière au troisième étage de l'entreprise pharmaceutique dirigée par son père, le Dr Constant Janssen, à Turnhout. Il travaille au sein du laboratoire de recherche. En 1955, il trouve son premier médicament, encore aujourd'hui sur le marché. Durant sa vie, il découvre plus de quatre-vingts

médicaments, dont le Perdolan, le Motilium ou l'Immodium. Avec Frans Van Den Bergh et Bob Stouthuysen, il développe le petit laboratoire pour en faire une importante entreprise pharmaceutique : Janssen Pharmaceutica. En 1957, il déménage avec ses trente collaborateurs vers un nouveau site à Beerse, à quelques kilomètres de Turnhout. Quatre ans plus tard, l'entreprise compte déjà 377 personnes dans cinq pays différents. Cette année, à la suite d'un échange d'actions, la société s'intègre dans la multinationale américaine Johnson & Johnson. En 1966, la société Janssen emploie plus de 11 000 personnes dans trente-quatre implantations étrangères. En Chine, où elle est présente dès 1980, elle fonde une *joint-venture*, Xi'an-Janssen. Celle-ci traite l'armée de terre cuite du mausolée de l'empereur Qin contre la mycose. Lors de sa mort, en 2003, les ventes de la division de Janssen atteignent plus de neuf billions de dollars par an : elle est responsable de un quart des recettes de Johnson & Johnson. En 2005, Paul Janssen obtient la deuxième place dans la compétition du plus grand Belge, organisée par la radio-télévision flamande. Il fut avant tout un chercheur : jusqu'à la fin de sa vie, il espère découvrir un médicament contre le sida. C'est aussi un grand entrepreneur, qui a su combiner la recherche scientifique et le succès commercial.

Jacques Brel (1929-1978)



Jacques Brel est né à Bruxelles d'un père originaire de Zandvoorde en Flandre-Occidentale et d'une mère bruxelloise. Dans sa chanson « Mon enfance » (1967), Jacques Brel décrit son enfance : « Mon enfance passa / de grisailles en silences / de fausses références ». L'œuvre de Brel est fortement déterminée par son refus de devenir adulte. L'éclatement de la guerre, lorsqu'il a 11 ans, renforce ses idées. En 1947, il entre dans la cartonnerie de ses beaux-parents. Trois ans plus tard, il épouse Thérèse « Miche » Michielsen avec qui il aura trois filles. Il fait ses débuts sous le pseudonyme de « Jacques Bérel ». Après une audition chez Jacques Canetti, qui lui reproche son français bruxellois, sa mimique et sa motricité, il s'installe à Paris dans une petite chambre. Ses premières chansons sont imprégnées du scoutisme : Brassens le dénomme l'abbé Brel.

La première percée survient en 1956 avec « Quand on n'a que l'amour ». Fin des années 1950, Brel se déchaîne. Il se révolte contre les idéaux dont il a été imprégné pendant sa jeunesse : l'Église, la bourgeoise, la culture flamande docile. En 1959, il chante pour la première fois « Ne me quitte pas » et choque la Flandre avec « Les Flamandes ». Dans les années 1960, Brel est le roi incontesté de la chanson française. Des chansons comme « Le moribond » (1961), « Le plat pays » (1962), « Amsterdam » (1964), « Mathilde » (1964) lui valent un renom international. Chose remarquable, en 1967, Brel donne le monopole de ses droits d'auteur en néerlandais au poète néerlandais Ernst

Van Altena. La relation de Brel avec la Flandre a toujours été ambivalente. Lorsqu'il chante, en 1967, dans « La la la » : « Vive la république / vivent les Belgiens, merde pour les flamingants », les royalistes et les flamingants se sentent tout autant vexés. La même année, il donne son dernier tour de chant. Il participe au film *Les Risques du métier*. En 1968, il crée *L'Homme de la Mancha* au théâtre royal de la Monnaie, à Bruxelles. Ce spectacle sera repris en décembre au théâtre des Champs-Élysées à Paris. En 1972, il réalise son premier film : *Franz*, qui ne se situe pas par hasard à Blankenberge. En 1974, il quitte l'Europe à bord de son voilier *L'askoy*, avec sa maîtresse Maddly Bamy, pour s'installer sur l'île d'Hiva Oa dans l'archipel des Marquises. En 1977, il rentre à Paris pour enregistrer son dernier disque.

Même dans le Pacifique, la question flamande ne le lâche pas. La chanson « Les F » se trouve sur ce dernier disque. Cette « chanson comique » décrit les flamingants comme étant « nazis durant les guerres et catholiques entre elles ». Elle déclenche une véritable polémique en Flandre. Que Brel ait voulu une dernière fois régler ses comptes avec les Flamands en dit beaucoup sur le rapport haine-amour qu'il entretenait avec son pays d'origine. Jacques Brel meurt en 1978.

Eddy Merckx (1945-)



Eddy Merckx est né le 17 juin 1945 dans un petit village du Brabant flamand près de Tielt. Son père, Jules Merckx, tient une épicerie à Woluwe-Saint-Pierre dans la banlieue bruxelloise. Il est passionné de cyclisme. Eddy commence la compétition vers l'âge de 16 ans. Il gagne sa première course à Petit-Enghien. Il multiplie rapidement les succès chez les amateurs au début des années 1960. Il remporte notamment le championnat du monde de cette catégorie sur le difficile parcours de Sallanches, dans les Alpes françaises, en 1964.

Eddy Merckx devient coureur professionnel en 1965 au service de Rik Van Looy, le grand spécialiste des classiques, tels que Milan-San Remo, Tour des Flandres, Paris-Roubaix, Liège-Bastogne-Liège. L'année suivante, il gagne le premier des sept Milan-San Remo qu'il a accrochés à son palmarès. En 1967, il remporte à nouveau la célèbre course italienne, mais aussi la Flèche wallonne, Gand-Wevelgem et le championnat du monde. L'année suivante, il montre sa puissance à Paris-Roubaix et au Tour d'Italie.

De 1969 à 1975, Eddy Merckx devient « le Cannibale ». Il remporte systématiquement les courses auxquelles il participe. Ainsi, il glane cinq maillots jaunes (Tour de France), quatre maillots roses (Tour d'Italie), deux maillots arc-en-ciel (championnat du monde) et un maillot amarillo (Tour d'Espagne). Il bat le record de l'heure en 1972 à Mexico avec 49,431 kilomètres. Cependant, lors du Tour de France 1975, il reçoit un coup

de poing d'un spectateur dans l'ascension du Puy-de-Dôme. Battu par le Français Thévenet, Merckx entame son déclin sportif.

Il arrête sa carrière de coureur cycliste en 1978, mais il fonde une usine de vélos de course très vite réputée à travers le monde entier. Il est fait baron par le roi Albert II en 1996 et est considéré comme le meilleur sportif belge de tous les temps.

Chapitre 30

Dix sites à visiter en Belgique

Dans ce chapitre :

- De la cité ouvrière de Bois-du-Luc à l'hôtel de ville de Louvain, en passant par les incontournables Grand-Place de Bruxelles et centre historique de Bruges…
- Des sites figurant au patrimoine mondial de l'Unesco
- Quatre sites flamands, quatre lieux wallons et deux curiosités bruxelloises… un choix fédéral, en quelque sorte !

La Belgique se visite à travers ses paysages et ses terroirs, au gré de ses fleuves et de ses routes, en se promenant ou en restant assis sur les terrasses de ses brasseries. Elle demande du temps pour être appréhendée et il est difficile de la résumer en dix lieux. Ceux que nous avons sélectionnés ont été imposés par le choix officiel avalisé par l'Unesco. Ces sites remontent au Moyen Âge mais concernent aussi des époques plus récentes. Ils s'inscrivent dans un milieu urbain, industriel ou plus rural. Ils racontent le passé économique, politique et religieux de la Belgique. Ils se singularisent, surtout, par l'ingéniosité de leur réalisation et par l'esthétisme de leurs formes.

La cité ouvrière de Bois-du-Luc

Le site de Bois-du-Luc est classé dans le patrimoine exceptionnel de Wallonie. Il se trouve à proximité de La Louvière, dans la province du Hainaut. Il est le premier écomusée installé en Belgique.

L'exploitation de la mine de charbon, qui est à l'origine de ce site, a été, de manière très ancienne, assurée de manière industrielle. Dès 1685, une société est créée pour financer les travaux nécessaires à l'extraction de l'eau qui inonde les veines charbonnières. En 1779, une machine à feu alimentée par l'énergie à vapeur permet de pomper les eaux souterraines jusqu'à une profondeur de 112 mètres. À partir du début du XIXe siècle, la société du Bois-du-Luc s'étend sur plusieurs fosses et englobe des charbonnages voisins. À la veille de l'indépendance belge, elle occupe une superficie de 6 000 hectares.

En 1838, la société entame le chantier de construction d'une petite ville, Bosquetville, qui peut accueillir une partie des mineurs travaillant à la fosse Saint-Emmanuel. Cent soixante-six maisons, avec petit jardin, sont érigées et forment quatre quadrilatères symétriques. La maison du gérant, petit manoir bâti en 1844, domine l'ensemble. Une épicerie, une boulangerie et une boucherie alimentent les habitants. L'église, une école et une salle des fêtes accueillent les activités sociales. Un hospice et un hôpital complètent l'équipement urbanistique. Le patronat fonde une série d'organisations et accorde de nombreux avantages matériels aux mineurs de Bois-du-Luc. Il pousse à son extrême le paternalisme ouvrier. En 1973, la mine ferme ses portes. Une partie du site est restaurée dès 1979.

Waterloo : la butte du Lion

La loi du 26 mars 1914 protège, de façon originale en Belgique et ailleurs dans le monde, un espace de plus de 500 hectares, situé en pleine Hesbaye, car il a été le théâtre de la célèbre bataille de Waterloo. Le site fut visité comme un lieu de pèlerinage dès les jours qui suivirent la chute de Napoléon. Les premiers protagonistes de l'aménagement du site se rangent d'abord du côté des vainqueurs.

Le roi Guillaume I[er] décide, par arrêté du 11 décembre 1815, la construction d'un monument commémoratif. Le concepteur de celui-ci est l'architecte du roi, Charles Van der Straeten. Une énorme butte de terre est élevée à l'endroit où le fils du roi, le prince d'Orange, a été blessé au cours de la bataille. Elle est simplement surmontée d'un solide lion, coulé dans les établissements Cockerill sur les plans du sculpteur Van Geel. Ce monument symbolise la puissance du nouvel État et doit inaugurer une longue période de paix en Europe. Les travaux commencent en 1824 et se terminent en 1826.

Après l'indépendance belge, certains députés réclament la destruction d'un monument rappelant la domination hollandaise. Au début du XX[e] siècle, le lieu est également investi par un mouvement francophile. En 1902, un monument dit de l'Aigle blessé est inauguré en hommage à la résistance héroïque de la garde impériale française. Durant l'entre-deux-guerres, cette réalisation deviendra le lieu de destination d'un pèlerinage qui réunira les partisans du mouvement wallon.

Tournai : la cathédrale Notre-Dame

La cathédrale Notre-Dame de Tournai est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2000. Elle marie avec élégance les styles roman et gothique tandis que les cinq clochers qui la surmontent lui offrent une

majesté particulière. Tournai est une des plus anciennes villes de Belgique. Elle est d'origine romaine et les envahisseurs francs en font le point de départ de la fondation du royaume des Francs. Le père de Clovis, le roi Childéric, y a été inhumé et a laissé un somptueux trésor découvert en 1653. La ville est le siège d'un évêché, mais c'est aussi un lieu stratégique très disputé entre le roi de France, le comte de Flandre et, plus tard, le roi d'Espagne.

La nef de la cathédrale présente un vaisseau du plus pur style roman. Elle a été bâtie entre 1110 et 1146. Elle se termine par un transept du même style, qui constitue un véritable puits de lumière avec sa tour-lanterne qui préfigure déjà l'art gothique. Deux tours, situées à l'est, ainsi que l'ancien chœur, disparu aujourd'hui, appartiennent aussi au style roman. En revanche, le nouveau chœur, bâti entre 1243 et 1255, aurait été influencé par les cathédrales gothiques de Soissons et d'Amiens. Il surprend par sa hauteur et la luminosité qu'il fait éclater dans la cathédrale. Le porche gothique date aussi de cette époque (1300) et propose un livre monumental fascinant.

La cathédrale de Tournai est encore célèbre pour ses richesses mobilières. Elle conserve des œuvres d'orfèvrerie de premier plan avec les châsses de Notre-Dame (1205) et de saint Éleuthère (1247), beaux témoignages de l'art mosan. La tapisserie d'Arras date de 1402 et évoque la vie des saints Piat et Éleuthère. Une œuvre de Pierre-Paul Rubens, *La Délivrance des âmes du purgatoire*, peut également y être admirée.

Les ascenseurs hydrauliques du canal du Centre

Les ascenseurs hydrauliques du canal du Centre sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1998. Ils se situent respectivement à Houdeng-Goegnies, à Houdeng-Aimeries, à Strépy-Bracquegnies et à Thieu. Ces chefs-d'œuvre d'infrastructure fluviale servent aux péniches pour passer du bassin de l'Escaut vers le bassin de la Meuse. Aux environs de La Louvière, dans le Hainaut, ils permettent aux bateaux de franchir une dénivellation de 66 mètres. Ils fonctionnent avec la seule force de l'eau et leur mécanisme de fonctionnement est toujours opérationnel.

Le premier ascenseur hydraulique est installé à Anderton (Nord-Ouest de l'Angleterre) en 1875. Quatre ans plus tard, le gouvernement belge prend la décision d'employer ce système pour assurer la liaison entre les bassins de la Meuse et de l'Escaut *via* le canal du Centre et la construction de quatre ascenseurs. De La Louvière à Mons, cette voie fluviale fait 21 kilomètres de long et accuse une dénivellation de 90 mètres. Le creusement est entamé en 1882 et le premier ascenseur est inauguré en 1888. La suite des travaux n'est, cependant, relancée qu'en 1909 et le chantier n'est pas terminé avant

le déclenchement de la Première Guerre mondiale. C'est l'occupant qui en assure l'achèvement en 1917. Après la Seconde Guerre mondiale, la décision de moderniser le réseau fluvial belge exige d'élargir les voies d'eau pour leur permettre d'accueillir les péniches de 1 350 tonnes. Les ascenseurs hydrauliques sont irrémédiablement condamnés. Un seul élévateur devra assurer la montée et la descente des bateaux, sur une distance de 73,15 mètres. Un nouveau tracé remplace une partie de l'ancien canal sur une distance de 12 kilomètres. L'ancienne portion continue à être exploitée et constitue un musée industriel absolument unique au monde. Les ascenseurs, en particulier, sont les seuls exemplaires toujours en état de marche.

Bruxelles : la Grand-Place

La Grand-Place de Bruxelles est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1998. Elle est certainement un des lieux les plus visités de Belgique. Elle doit cette renommée exceptionnelle à sa grande homogénéité, tout comme à la forte diversité de décors de ses façades. Elle parvient à faire dialoguer avec beaucoup de virtuosité le gothique de l'hôtel de ville avec le baroque des maisons des corporations. Son état actuel est le résultat de trois grands chantiers architecturaux réalisés successivement au XVe siècle, au XVIIIe siècle et au XIXe siècle.

Le bâtiment le plus spectaculaire est indéniablement l'hôtel de ville, élevé en plusieurs étapes à partir de 1400. L'aile gauche est bâtie par Jacques Van Thienen avant d'être complétée par une seconde, à droite, entre 1444 et 1450. Jan Van Ruysbroeck est le concepteur du beffroi qui surmonte cet ensemble. Celui-ci est couronné, en 1454, par une statue de saint Michel de plus 2,5 mètres de haut.

Le bombardement de Bruxelles par les troupes françaises, en 1695, anéantit les maisons de bois bâties sur la Grand-Place et endommagent la maison communale. La reconstruction est rapidement prise en main par les différentes corporations bruxelloises, qui font chacune de leur maison l'illustration spectaculaire de leur richesse. Sur le côté oriental de la Grand-Place, un projet plus classique et homogène s'impose. L'architecte Guillaume De Bruyn réunit plusieurs habitations derrière une façade commune qui propose les bustes de dix-neuf ducs de Brabant, d'où son nom. Ailleurs, c'est l'éclectisme qui traduit l'hétérogénéité des commanditaires.

À la fin du XIXe siècle, les autorités communales, et en particulier le bourgmestre Charles Buls, lancent un important chantier de restauration de la Grand-Place afin de renforcer le rôle de grande capitale de leur cité. La Maison du roi, en ruine, est démolie en 1874. Un pastiche gothique est élevé à la place par Pierre-Victor Jamaer. Le « roi d'Espagne » est aussi reconstruit en 1902. L'intérieur de l'hôtel de ville est transformé en merveille néogothique.

Bruxelles : l'hôtel Solvay

L'apparition de l'art nouveau, à la fin du XIXe siècle, marque une approche radicalement neuve de l'architecture. Elle révèle également un changement dans le monde de la culture, des idées, de la pensée, et de la société. L'art nouveau se caractérise par une recherche de la modernité en recourant aux techniques industrielles et aux matériaux contemporains : le fer, l'acier et le verre. En un certain sens, il s'oppose au mouvement néogothique, qui reste ancré dans le Moyen Âge pour des raisons idéologiques. C'est dans l'esthétique de la nature que l'art nouveau trouve ses principales sources d'inspiration. Les artistes inventent des formes inédites et originales. C'est un art total et radical. « S'il faut un principe en architecture, nous ne pouvons en admettre qu'un », écrit Victor Horta. Chaque pièce faisant partie d'un ensemble est minutieusement conçue. Ce souci du détail dans la globalité limite son accès aux personnalités fortunées, ayant, le plus souvent, fait carrière dans l'industrie ou le commerce. La Première Guerre mondiale marque la fin de l'art nouveau.

L'architecte Victor Horta (1861-1947) est considéré comme l'un des pionniers de l'architecture en Belgique, avec Henry Van de Velde. Après un stage à Paris, il se fixe comme architecte à Bruxelles. En juin 1894, le riche industriel Armand Solvay, qui vient de se marier, acquiert un terrain de 15 mètres de long côté rue et d'une profondeur de 20 à 25 mètres jusqu'à l'avenue Louise. Trois mois après, il confie la construction de son hôtel à Victor Horta. Celui-ci, qui a été consulté pour le choix de l'emplacement, propose quelques mois plus tard ses plans à l'échelle 1/100. L'architecte reçoit carte blanche et les moyens financiers nécessaires. En août 1895, l'autorisation de bâtir est délivrée par la Ville de Bruxelles. Trois ans plus tard, l'entrepreneur annonce à la Ville la fin du gros œuvre. Mais ce n'est qu'en 1903 que les derniers détails du mobilier sont achevés. Pendant les années 1980-1983 et 1988-1989, des travaux de restauration rendent à l'hôtel sa splendeur initiale.

La façade de quatre niveaux est symétrique et comporte trois travées aux étages. À gauche du rez-de-chaussée, en pierre bleue et blanche, se situe la porte cochère. À droite, une large fenêtre figure comme pendant de cette porte. Au rez-de-chaussée, on retrouve le passage cocher, le vestiaire, le fumoir ainsi que la cuisine. Un escalier d'honneur monumental mène au premier étage. Une peinture pointilliste de Théo Van Rysselberghe, *La Lecture dans le parc* (1902) accentue l'aspect impressionnant de l'escalier. Au premier étage se trouvent la salle à manger, deux salons et la salle de billard. Un balcon offre une vue sur l'avenue Louise. Le deuxième étage est celui des parents, alors que le troisième est le royaume des enfants. Sous le toit, c'est l'étage des domestiques.

Les deux grandes parties de verre ménagées dans le toit rendent l'hôtel très lumineux. Cette lumière atteint, grâce au vide de la cage de l'escalier d'honneur, le rez-de-chaussée et le premier étage. La luminosité est encore

renforcée par les grandes fenêtres et le recours à une structure métallique, visible et parfaitement bien intégrée à l'ensemble, qui rend le bâtiment léger. L'emploi de fer et de verre donne une certaine modernité à l'hôtel, modernité que l'on retrouve également dans la réalisation de la climatisation ou de l'ascenseur. Les différents marbres – pas moins de vingt-trois sortes ! – et les diverses essences de bois, pour la plupart en provenance du Congo, reflètent le souci de raffinement de l'architecte et de son maître d'ouvrage.

Bruges : le centre historique et les canaux

Bruges-la-Morte. Ce roman de Georges Rodenbach, publié en 1892, conduit les touristes à retrouver cette ville, qui a ignoré l'industrialisation et s'est endormie au XIXe siècle. Même le chemin de fer passe en dehors de la ville. Finalement, cet assoupissement devient l'atout de la ville. Le centre et les canaux brugeois se révèlent des lieux privilégiés pour les touristes étrangers. La ville maintient l'aspect et la structure d'une ville médiévale. Sur le marché, on observe les halles et le beffroi, l'un des monuments les plus remarquables de la ville. Le palais provincial, édifié à la fin du XIXe siècle, respecte ce cachet architectural et est bâti dans un style néogothique. L'hôtel de ville, situé au Burg, près de la basilique du Saint-Sang, est un des plus anciens édifices de ce genre en Europe. À l'hôpital Saint-Jean, un des plus vieux lieux hospitaliers conservés sur le continent, sont présentés six chefs-d'œuvre de Memling. L'église Notre-Dame conserve les mausolées de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne. Sa tour en brique culmine à une hauteur de 118 mètres. Les canaux invitent les touristes à découvrir la Venise du Nord sous un tout autre angle. Le centre-ville de Bruges a été reconnu, en 2000, patrimoine mondial par l'Unesco.

Dès 2008, des groupes de pression dénoncent plusieurs projets urbanistiques et de bâtiments nouveaux. Ils reprochent à ceux-ci de miner l'aspect traditionnel de la ville. C'est le début du débat sur la question de la préservation du passé ou de l'adaptation d'une ville à la vie moderne, de l'équilibre entre le renouvellement et la conservation. Le *Concertgebouw* (salle de concert), projet de Paul Robbrecht et d'Hilde Daem, ouvre ses portes en 2000. D'autres projets de construction de nouveaux bâtiments, tels que l'hôtel Casselbergh, provoquent de nouvelles plaintes. Celles-ci conduisent l'Unesco à poser la question du maintien du centre ville dans le patrimoine mondial. Une fois de plus, la tension entre maintien et adaptation se pose. Protéger tout un centre-ville comme patrimoine limite en effet son développement et son adaptation. Bruges devient un musée vivant pour les touristes, un endroit figé pour les habitants.

Anvers : la Grand-Place et la cathédrale

La cathédrale d'Anvers, le monument le plus admirable de la ville, est élevée entre 1352 et 1521 sur les vestiges d'une église romane du XIIe siècle. Elle occupe un espace d'environ 8 000 mètres carrés. C'est l'église gothique la plus grande des Pays-Bas. Elle est l'œuvre de Jacob Van Thienen, de Jean et Pierre Appelmans, de Jean Tac, d'Everaert Spoorwater, de Rombout Keldermans, de Herman et Damien de Waghemakere. En 1419-1420, à la suite d'une marée d'équinoxe, le sol du chœur est rehaussé. En 1492, la construction de la tour septentrionale est entamée. Celle-ci est décrite par Verhaeren dans son poème « L'Escaut » : « Droit comme un cri, beau comme un mât, clair comme un cierge. » Elle atteint une hauteur de 123 mètres. En 1475, probablement pour cause de difficultés financières, on décide de ne pas continuer la construction de la tour méridionale : elle n'atteint que 65,30 mètres. En 1559, lors de la création du diocèse d'Anvers, l'église obtient le statut de cathédrale. La plupart des objets d'art ont été détruits lors la révolte iconoclaste calviniste de 1566. Cependant, la cathédrale conserve encore de remarquables chefs-d'œuvre, comme *L'Érection de la croix* (1609-1610) ou la *Descente de croix* (1611-1614) de Rubens.

Près de la cathédrale, en passant par le Handschoenmarkt, où se trouve le puits Putkevie attribué à Quentin Metsys, se situe la Grand-Place, une place irrégulière entourée par l'hôtel de ville et les maisons des corporations. C'est le lieu idéal pour déguster une Bolleke, bière ambrée typiquement anversoise. L'hôtel de ville, un des plus anciens bâtiments construits en style Renaissance des Pays-Bas, est l'œuvre de Cornelis Floris De Vriendt. Il est bâti entre 1561 et 1564. L'étage inférieur est composé de quarante-cinq petites portes, qui donnaient accès à des boutiques. Le premier étage, *'t Schoon Verdiep* (« le bel étage ») est composé de cinq salles. La section centrale de la façade présente trois blasons : à gauche, celui du duché de Brabant, au centre, celui du roi Philippe II et à droite, celui du marquisat d'Anvers avec l'aigle du Saint-Empire romain.



Au milieu de la Grand-Place s'élève la statue de Brabo réalisée par Jef Lambeaux en 1887. Elle rappelle la légende qui raconte que Brabo y a jeté la main d'un géant dans l'Escaut. La ville porterait, dans son nom, le souvenir de cet acte héroïque : « *(h)and-werpen* » (« jeter la main »). L'origine du nom paraît néanmoins bien moins romantique : il s'agirait de « *aan de werpen* » (« près des digues »). Quoi qu'il en soit, le fleuve et le Steen, une partie d'une ancienne forteresse construite sur l'Escaut, ne sont qu'à deux pas.

Gand : la vieille ville

Entre les abbayes de Saint-Pierre et de Saint-Bavon se trouve le beffroi de Gand, construit entre 1313 et 1380 en calcaire gris de Tournai. En 1347, la célèbre cloche Roeland y est hissée. En 1569, les échevins demandent au célèbre facteur de carillons, Pierre Hemony, de réaliser un nouveau carillon et trois tocsins. À cette fin, *klokke Roeland* est fondue pour réaliser la *Grote Triomfante* (« Grande Triomphante »), qui pèse 6 tonnes. Le beffroi est initialement une construction isolée, mais, en 1425, une halle aux draps lui est accolée. À la suite de la crise drapière, seules sept des onze travées prévues sont réalisées. Contre la façade ouest des halles, on construit en 1741 le Mammelokker, prison de la ville jusqu'en 1902. L'hôtel de ville est bâti sur le marché au Beurre. En 1518, les architectes brabançons Keldermans et de Waghemakere réalisent la plus ancienne partie du bâtiment en style gothique flamboyant. On y trouve la salle de la Pacification, où est signée la paix religieuse entre les protestants et les catholiques en 1576. Cinquante ans plus tard, l'hôtel de ville est agrandi en style sobre Renaissance. En 1700-1701, une conciergerie de style baroque s'y ajoute. Après les travaux d'urbanisation de la fin du XIXe siècle, un grand espace public est créé entre le beffroi et la cathédrale Saint-Bavon, initialement l'église Saint-Jean-le-Baptiste, dont la plus ancienne mention date de 942. Sa construction est entamée, dès le XIIIe siècle, sur les vestiges d'une église romane du XIIe siècle. Elle durera jusqu'au XVIe siècle. La cathédrale est surtout connue pour ses trésors. Elle abrite le polyptyque de *L'Adoration de l'agneau mystique* des frères Van Eyck. Un panneau, volé en 1934, reste toujours introuvable, ce qui donne lieu aux spéculations les plus diverses.

Un autre espace public est également créé à la fin du XIXe siècle vers l'ouest, entre le beffroi et l'église Saint-Nicolas. Celle-ci, réalisée entre le XIIIe et le XVe siècle, reste une des plus belles constructions en gothique scaldien. Le pont Saint-Michel offre désormais une vue remarquable sur les « trois tours de Gand ». Depuis le même endroit, en regardant vers le port qui mène vers le château des Comtes, on peut admirer le panorama typique de la « Cuve ». Le quai aux Herbes, l'ancien port de la ville, est l'un des plus beaux endroits de la ville, avec ses vieilles maisons datant du XIIe au XVIe siècle. Le château des Comtes de Flandre est construit en 1180 par le comte Philippe d'Alsace. Il reste la résidence des comtes jusqu'au XIVe siècle, lorsque ceux-ci optent pour le plus confortable Prinsenhof, où naît Charles Quint en 1500. Le château des Comtes perd dès lors sa signification militaire. À la fin du XVIIIe siècle, il devient même une filature de coton.

Louvain : l'hôtel de ville et ses environs

En 1438, la ville de Louvain décide la construction d'un nouvel hôtel de ville. Celui-ci doit surpasser en tout celui de la cité concurrente de Bruxelles, où des travaux ont débuté en 1420. Le plan original de Sulpice Van Vorst en est d'ailleurs fortement inspiré. L'année suivante, les deux bourgmestres posent la première pierre. On y scelle une monnaie, le Saint-Pierre d'or. Le duc de Bourgogne n'est pas présent : quelques mois auparavant, Louvain ainsi que d'autres villes brabançonnes lui ont refusé des subsides. Six mois après le début de la construction, l'architecte meurt. Jean II Keldermans lui succède avant d'être relayé par Matheus de Layens. La ville avait décidé de faire ériger une tour en pierre, surmontée d'une flèche dans le genre de celle de Bruxelles. L'instabilité du terrain rend cette option impossible. Afin de maintenir une certaine monumentalité, l'architecte opte pour la construction du pignon et des trois tourelles aux extrémités du bâtiment. Des girouettes sont placées sur les flèches des tourelles. Le gros œuvre est terminé en 1460. Les façades sont ornées de deux cent trente niches de grandes dimension et de cinquante-deux de petite dimension. Ce n'est qu'au XIXe siècle qu'elles seront garnies.

L'hôtel de ville se trouve au centre de la ville, face à l'église Saint-Pierre. Celle-ci est construite entre 1410 et 1541, au croissement des principales artères de la ville, à la place d'une ancienne église romane. Confié initialement à Sulpice Van Vorst, ce chantier est poursuivi par Jean II Keldermans, puis par Matheus de Layens. L'une des tours de l'église était le beffroi communal, où étaient conservés les privilèges de la ville. En 1458, cette tour et une partie de l'église sont détruites par le feu. Vers la fin du XVe siècle, l'église est presque terminée. Josse Metsys, qui est chargé de la construction de la tour, propose une façade élevée, surmontée de trois flèches, dont la plus haute atteindrait 165 mètres. Mais le manque de fonds, l'instabilité du sol et des difficultés techniques empêchent cette réalisation. On se contente d'une flèche en bois, couverte d'ardoises. En 1570, à la suite d'une énorme tempête, la tour s'écroule. En 1613, les tours sont réduites au niveau actuel. Parmi les œuvres d'art qui y sont conservées, la plus importante est sans aucun doute *La Cène* de Dirk Bouts. La Naamsestraat est une des plus anciennes rues de Louvain. Elle aboutit devant l'hôtel de ville et l'église Saint-Pierre, magnifiques exemples du gothique brabançon tardif pur. Elle est longée par les halles universitaires, l'église baroque Saint-Michel, et également une dizaine de bâtiments universitaires imposants ainsi que plusieurs anciennes maisons dont la majorité datent du XVIe au XVIIIe siècle.

Huitième partie

Annexes



Dans cette partie :

Dans cette partie pour aller plus loin, vous trouverez tout d'abord une chronologie récapitulative des grandes dates de l'histoire de la Belgique. Ensuite, une carte politique de la Belgique contemporaine vous permettra d'appréhender d'un seul coup d'œil les partis et enjeux en cours. Enfin, une bibliographie sélective recense les ouvrages majeurs sur l'histoire de la Belgique que vous pouvez consulter pour en apprendre encore plus.

Annexe A

Chronologie

Tableau A-1 : Les grandes dates de l'histoire de la Belgique

Date	*Événement*
300 000 avant notre ère	Apparition de l'homme de Neandertal
30 000 avant notre ère	Disparition de l'homme de Neandertal
33 000- – 29 000 avant notre ère	Apparition de l'homme moderne
20 000 avant notre ère	Le territoire devient inhabitable à la suite du climat glaciaire
14 000 avant notre ère	Réapparition de l'homme
57 avant notre ère	Jules César soumet les tribus « belges »
162-167	Premières invasions des tribus germaniques
313	Édit de Milan par lequel l'empereur Constantin accorde la liberté à toutes les religions
498	Baptême de Clovis
800	Charlemagne couronné empereur par le pape Léon III à Rome
820	Début des invasions normandes (Vikings)
843	Traité de Verdun. Division de l'empire en trois royaumes distincts
820	Début des invasions normandes (Vikings)
891	Défaite des Vikings près de Louvain
972	Nomination de Notger comme évêque de Liège
1302	Bataille des Éperons d'or à Courtrai

Tableau A-1 : Les grandes dates de l'histoire de la Belgique (*suite*)

Date	*Événement*
1316	Paix de Fexhe qui organise la division du pouvoir entre le prince et le pays de Liège
1345	Assassinat de Jacques Van Artevelde à Gand
1356	Joyeuse Entrée du Brabant : Jeanne de Brabant et Wenceslas concèdent d'importants privilèges aux Brabançons
1369	Mariage du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, avec Marguerite, fille de Louis de Male, comte de Flandre
1425	Fondation de l'université de Louvain
1430	Fondation de l'ordre de la Toison d'or par Philippe le Bon
1464	Première réunion des États-généraux à Bruges
1468	Les « 600 Franchimontois » et le « sac de Liège » par Charles le Téméraire
1473	Création du Parlement de Malines
1477	Charles le Téméraire meurt près de Nancy lors de la défaite de l'armée bourguignonne ; Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, est obligée d'octroyer d'importantes concessions dans le Grand Privilège ; mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III
1500	Naissance de Charles Quint à Gand
1515-1516-1519	Charles Quint devient souverain des Pays-Bas, hérite des couronnes d'Aragon et de Castille, acquiert des domaines en Autriche et est sacré empereur
1531	Mesures de centralisation et de répression contre les hérétiques par Charles Quint
1555	Abdication de Charles Quint en faveur de son fils, Philippe II
1559	Philippe II quitte les Pays-Bas pour l'Espagne : il nomme sa demi-sœur, Marguerite de Parme, gouvernante
1559	Bulle pontificale Super universas réorganisant les évêchés dans les Pays-Bas
1565	« Lettres du bois de Ségovie » dans lesquelles Philippe II insiste sur l'application des édits contre l'hérésie
1566	Flambée iconoclaste des protestants débutant à Steenvoorde
1567	Envoi du duc d'Albe aux Pays-Bas

Tableau A-1 : Les grandes dates de l'histoire de la Belgique (*suite*)

Date	*Événement*
1572	Prise de Brielle par les Gueux de mer
1576	Pacification de Gand
1576	Furie espagnole : pillage d'Anvers par les troupes espagnoles
1577	Prise de Namur par Don Juan, fils et héritier de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille
1578	Traités d'Arras et d'Utrecht, ou la désunion institutionnalisée
1581	Déchéance de Philippe II par les États-généraux à La Haye
1585	Prise d'Anvers par Farnèse, duc de Parme
1598-1621	Règne des archiducs Albert et Isabelle
1609-1621	Trêve de Douze Ans
1648	Traité de Münster et reconnaissance de l'indépendance des Provinces-Unies
1667-1668	Guerre de Dévolution : Louis XIV conquiert le nord de la France flamande et obtient, avec le traité d'Aix-la-Chapelle, douze places fortes
1695	Bombardement de Bruxelles par les troupes de Louis XIV : la Grand-Place est complètement détruite
1713	Traité d'Utrecht : les Pays-Bas méridionaux espagnols deviennent les Pays-Bas autrichiens
1786	Réformes religieuses de Joseph II
1787	Réformes administratives et judiciaires de Joseph II
1789-1790	Révolution brabançonne : fondation de la république des États Belgiques Unis – Verenigde Nederlandse Staten
1789	Révolution liégeoise
1790	Première restauration autrichienne
1792	Victoire de l'armée révolutionnaire à Jemappes et première occupation française
1793	Défaite de l'armée révolutionnaire à Neerwinden et deuxième restauration autrichienne
1794	Victoire de l'armée révolutionnaire à Fleurus
1795	Annexion de la ci-devant Belgique, de la principauté de Liège, de Stavelot, de Logne, de Malmédy et du duché de Bouillon à la République française

Tableau A-1 : Les grandes dates de l'histoire de la Belgique (*suite*)

Date	*Événement*
1796	Introduction de la législation religieuse révolutionnaire et vente des biens nationaux
1797	Premières élections dans les départements belges
1798	Introduction du service militaire et « Guerre des Paysans »
1801	Concordat entre Napoléon et le pape Pie VII
1815	Défaite de Napoléon à Waterloo
1815	Les départements belges sont incorporés aux Pays-Bas sous Guillaume Ier à la suite du traité de Vienne
1817	Fondation des universités de Gand, Liège et Louvain
1822	Fondation de la Société Générale
1828-1829	Union pour le redressement des griefs entre catholiques et libéraux contre Guillaume Ier
1830	Les Journées de Septembre et la révolution belge
1831	Adoption de la constitution belge
1834	Fondation de l'Université catholique de Malines (Louvain) et de l'Université libre de Bruxelles
1835	Inauguration de la première ligne de chemin de fer reliant Bruxelles et Malines
1839	Reconnaissance de la Belgique par Guillaume Ier
1846	Fondation du parti libéral
1863	Rachat du péage de l'Escaut
1873-1878-1883	Les premières lois linguistiques
1879	« La loi de malheur » et la « guerre scolaire »
1884	Fondation du parti catholique
1885	Fondation du parti socialiste
1886	Insurrection ouvrière et le début des lois sociales
1893	Suffrage universel masculin tempéré par le vote plural
1895	Léopold II devient souverain de l'État indépendant du Congo
1898	La loi d'équivalence linguistique
1908	Le Congo devient une colonie belge

Tableau A-1 : Les grandes dates de l'histoire de la Belgique (*suite*)

Date	*Événement*
1914-1918	La « Grande Guerre »
1921	Suffrage universel masculin
1921-1923	Lois linguistiques : territorialité et unilinguisme
1930-1934	La « Grande Crise » économique
1940-1945	La Deuxième Guerre mondiale
1944	Mise en place du système de la sécurité sociale
1948	Les femmes obtiennent le droit de vote
1951	Abdication du roi Léopold III en faveur de son fils Baudouin à la suite de la Question royale
1958	Première exposition universelle d'après-guerre à Bruxelles
1959	Le Pacte scolaire met fin à la « guerre scolaire »
1960	Indépendance du Congo
1960	Grande grève contre la loi unique
1962	Fixation par la loi de la frontière linguistique
1968	Affaire de Louvain : le « splitsing » de l'université catholique
1980	Fermeture du dernier charbonnage dans le bassin liégeois, à Blegny-Mine
1970-1988	Le temps de réformes constitutionnelles de la Belgique : la création des régions et communautés
1994	La Belgique est un État fédéral

Annexe B

Carte



Figure B-1 : La Belgique aujourd'hui.

Annexe C

Bibliographie

Blok D. P. *et al.* (éd.), *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, 15 vol., Haarlem, Fibula-Dishoeck, 1981-1982

Blom J. C. H. et Lamberts E., *History of the Low Countries*, New York, Berghahn Books, 2006

Brulet R. (éd.), *Les Romains en Wallonie*, Bruxelles, Éd. Racine, 2008

Busekist A. von, *La Belgique : politique des langues et construction de l'État de 1780 à nos jours*, Paris, Duculot, 1998

Cauchies J.-M. (éd.), *À la Cour de Bourgogne : le duc, son entourage, son train*, Turnhout, Brepols, 1998

De Laet S. J., *La Belgique d'avant les Romains*, Wetteren, Éd. Universa, 1982

Dubois S., *L'Invention de la Belgique. Genèse d'un État-nation, 1648-1830*, Bruxelles, Éd. Racine, 2005

Duerloo L. et Thomas W., *Albert et Isabella, 1598-1621*, 2 vol., Turnhout, Brepols, 1998

Dumoulin M. *et al.* (éd.), *Nouvelle histoire de la Belgique*, 4 vol., Bruxelles, Éd. Complexe, 2005-2007

Goossens A., *Les Inquisitions modernes dans les Pays-Bas méridionaux (1520-1633)*, 2 vol., Bruxelles, Éd. de l'université de Bruxelles, 1998

Harsin P., *Études critiques sur l'histoire de la principauté de Liège, 1477-1795*, 3 vol. Liège, Sciences et lettres, 1957-1959

Hasquin H., *La Wallonie, le Pays et les Hommes. Histoire, économies, sociétés*, 2 vol., Bruxelles, La Renaissance du livre, 1975-1976

Hasquin H. (éd.), *La Belgique autrichienne, 1713-1794 : les Pays-Bas méridionaux sous les Habsbourg d'Autriche*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1987

Hasquin H., *Louis XIV face à l'Europe du Nord*, Bruxelles, Éd. Racine, 2005

Hasquin H., *Joseph II : catholique anticlérical et réformateur impatient, 1741-1790*, Bruxelles, Éd. Racine, 2007

Janssens P. (éd.), *La Belgique espagnole et la Principauté de Liège, 1585-1715*, Bruxelles, Dexia banque / La Renaissance du livre, 2006

Janssens U., *Ces Belges « les plus braves ». Histoire de la Belgique gauloise*, Bruxelles, Éd. Racine, 2008

Kossmann-Putto J. A. et Kossmann E. A., *Les Pays-Bas : histoire des Pays-Bas du nord et du sud*, Rekkem, Stichting Ons Erfdeel, 1993

Kurth G., *Clovis*, Paris, Tallandier, 1984

La Révolution liégeoise de 1789, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1989

Lenders P. (éd.), *La Fin de l'Ancien Régime en Belgique*, Heule, UGA (Anciens pays et assemblées d'État, 93), 1991

Mabille X., *Histoire politique de la Belgique : facteurs et acteurs de changement*, Bruxelles, CRISP, 1997

Mussot-Goulard R., *Clovis*, Paris, PUF (Que sais-je ?, 3237), 1997

Mussot-Goulard R., *Charlemagne*, 3e éd., Paris, PUF (Que sais-je ?, 471), 1998

Nouwen R., *De Romeinen in België (31 v.C.-476 n.C.)*, Louvain, Davidsfonds, 2006

Otte M. et Henry L., *Découvrir la préhistoire*, Namur (Jambes), ministère de la Région wallonne (Carnets du patrimoine, 20), 1997

Pirenne H., *Histoire de Belgique des origines à nos jours*, 5 vol., Bruxelles, La Renaissance du livre, 1972-1975

Prevenier W. et Blockmans W. P., *Les Pays-Bas bourguignons*, Anvers, Fonds Mercator, 1983

Raxhon Ph., *La Mémoire de la Révolution française : entre Liège et Wallonie*, Bruxelles, Labor, 1996

Reynebeau M., *Histoire belge, 1830-2005*, Bruxelles, Éd. Racine, 2005

Soly H. (éd.), *Charles Quint 1500-1558 : un empereur et son temps*, Anvers, Fonds Mercator, 1999

Stengers J. et Gubin E., *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*, 2 vol., Bruxelles, Éd. Racine, 2000-2002

Toubert P., *L'Europe dans sa première croissance : de Charlemagne à l'an mil*. Paris, Fayard, 2004

Van Caeneghem R. C. (éd.), *1302 : le désastre de Courtrai : mythe et réalité de la bataille des Éperons d'or*, Anvers, Fonds Mercator, 2002

Vanderkindere L., *La Formation territoriale des principautés belges au Moyen Âge*, 2 vol., Bruxelles, Culture et civilisation, 1981 (Imp. anastatique) de l'édition: Bruxelles, P. Imbreghts, 1898-1899

Van Goethem H., *De monarchie en « het einde van België ». Een communautaire geschiedenis van Leopold I tot Albert II*, Tielt, Lannoo, 2008

Wils L., *Histoire des nations belges : Belgique, Wallonie, Flandre : quinze siècles de passé commun*, Loverval, Labor, 2005

Index des personnes

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

T

U

V

W

Z

Index des lieux

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

T

U

V

W

Y

Z